



**HAL**  
open science

## Hydrologie et paysages urbains en villes nouvelles.

Nicole Eleb-Harlé, Sabine Barles, Valérie Foucher-Dufoix, Hélène Saudecerre,  
Amina Sellali, Armelle Varcin

### ► To cite this version:

Nicole Eleb-Harlé, Sabine Barles, Valérie Foucher-Dufoix, Hélène Saudecerre, Amina Sellali, et al.. Hydrologie et paysages urbains en villes nouvelles.: Morphologie et logiques de conception. Le Val Maubuée, secteur II de Marne-La-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin-en-Yvelines 1970-1990. [Rapport de recherche] VN-2003-ELE, IPRAUS - UMR AUSSER; Laboratoire TMU; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville; Institut Français d'Urbanisme; Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis; Ministère de la Culture et de la communication / Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP); Minsitère de l'Equipement, des transports, de l'aménagement du territoire. 2005. hal-02961332

**HAL Id: hal-02961332**

**<https://hal.science/hal-02961332>**

Submitted on 8 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU  
LOGEMENT ET DE LA MER  
PROGRAMME INTERMINISTERIEL D'HISTOIRE ET  
D'EVALUATION DES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES.**

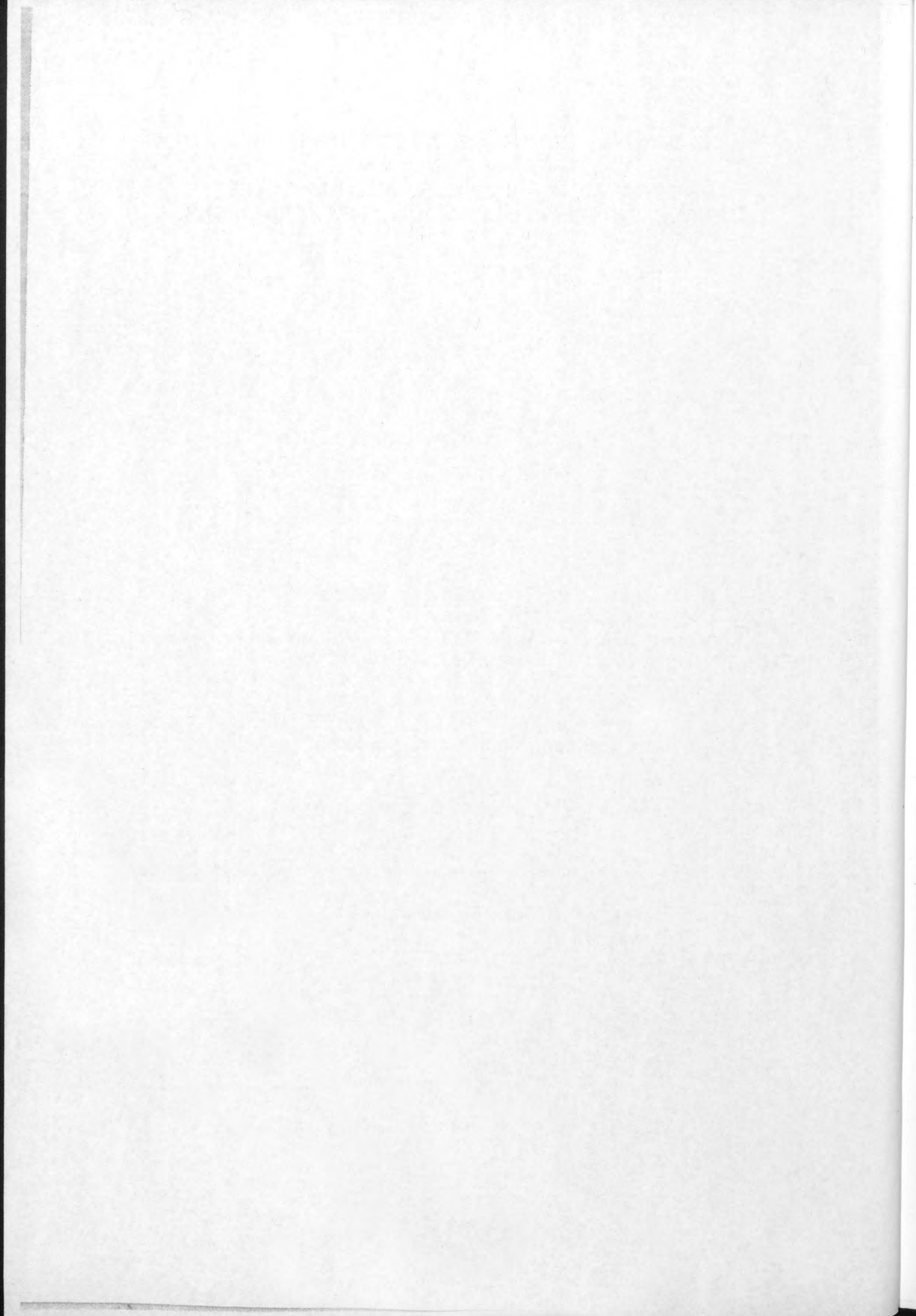
**HYDROLOGIE ET PAYSAGES URBAINS EN VILLES NOUVELLES**  
*Morphologie et logiques de conception*  
*Le Val Maubuée, secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin-  
en-Yvelines- 1970-1990*

**Rapport Final - Octobre 2005**

**Direction scientifique : Nicole Eleb-Harlé , Sabine Barles,**  
Avec  
**Valérie Foucher-Dufoix, Hélène Saudecerre, Amina Sellali et Armelle Varcin**

**LABORATOIRES IPRAUS ET TMU - UMR 7136**  
*Ecole d'Architecture de Paris-Belleville –  
Paris VIII - Institut Français d'Urbanisme*





# HYDROLOGIE ET PAYSAGES URBAINS EN VILLES NOUVELLES

*Morphologie et logiques de conception*

*Le Val Maubuée, secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin-en-Yvelines 1970-1990*

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>5</b>
<b>- MÉTHODOLOGIES ET TERRAINS D'ÉTUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>1 1ÈRE PARTIE : CONTEXTE ET HISTOIRE .....</b>	<b>9</b>
1.1 DES SITES AUX CARACTÈRES FRANCILIENS BIEN MARQUÉS.....	10
1.2 L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL À SAINT QUENTIN EN YVELINES ET À MARNE LA VALLEE .....	18
1.3 LE CONTEXTE DES FORMATIONS ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES, URBANISTES , INGÉNIEURS ET PAYSAGISTES. ....	37
<b>2EME PARTIE MÉMOIRES CROISÉES DES ACTEURS .....</b>	<b>43</b>
<b>2 GENÈSE DES FORMES URBAINES ET DES PAYSAGES: .....</b>	<b>44</b>
2.1 LA PLACE DE L'EAU DANS LES PROJETS À SAINT QUENTIN EN YVELINES.....	44
2.2 LE CHOIX DU SITE ET LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE MARNE-LA-VALLÉE .....	58
2.3 L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITÉ PARTICULIÈRE À TRAVERS L'ÉLÉMENT DE L'EAU 66	
2.4 APPROCHES EXPÉRIMENTALES ET PRATIQUES NOVATRICES DES CONCEPTEURS.....	70
<b>3 - LES PRATIQUES DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES ET LEUR ORGANISATION.....</b>	<b>78</b>
3.1 LOGIQUES DE CONCEPTION ET PARTAGE DES TACHES.....	78
3.2 COOPÉRATION ET CONCURRENCES AU SEIN DES ÉQUIPES.....	86
<b>3EME PARTIE - EVALUATIONS ET CONCLUSIONS.....</b>	<b>103</b>
<b>4 QUELLE ÉVALUATION DES BASSINS D'ORAGE POUVONS NOUS FAIRE ?.....</b>	<b>103</b>
4.1 ESPACE PUBLIC ET QUOTIDIEN :.....	103
4.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS .....	113

HYDROLOGIE ET PAYSAGES URBAINS EN VILLES NOUVELLES  
 Méthodologie et logiques de conception  
 1. Ville nouvelle, secteur II de Marais-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin  
 en 1970-1990

INTRODUCTION..... 2

RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE..... 3

MÉTHODOLOGIE ET TERRAINS D'ÉTUDE..... 6

1 ÈRE PARTIE : CONTEXTE ET HISTOIRE..... 9

1.1 DES SITES AUX CARACTÈRES TRANCHÉS BIEN MARQUÉS..... 10

1.2 L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL À SAINT-QUENTIN EN FVELLY ET À MARNE LA VALLÉE..... 13

1.3 LE CONTEXTE DES FORMATIONS ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES, URBANISTES, INGÉNIEURS ET PAYSAGISTES..... 21

2 ÈME PARTIE MÉMOIRES CROISÉES DES ACTEURS..... 43

2.1 GÉNÈSE DES FORMES URBAINES ET DES PAYSAGES..... 44

2.2 LA PLACE DE L'EAU DANS LES PROJETS À SAINT-QUENTIN EN FVELLY..... 46

2.3 LE CHOIX DU SITE ET LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE MARNE LA VALLÉE..... 50

2.4 L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL D'UNE IDENTITÉ PARTICULIÈRE À TRAVERS L'ÉLÉMENT DE CONCEPTION..... 56

2.5 LES PRATIQUES DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES ET LEUR ORGANISATION..... 78

2.6 L'ÉLABORATION DE LA CONCEPTION ET PARTAGE DES TÂCHES..... 78

2.7 COORDINATION ET CONCURRENCES AU SEIN DES ÉQUIPES..... 82

3 ÈME PARTIE - ÉVALUATION ET CONCLUSIONS..... 103

4 ÈME PARTIE..... 103

4.1 ESPACE PUBLIC ET QUANTIFIABLE..... 103

4.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS..... 113

## Introduction

### RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

La recherche s'est proposée d'étudier l'impact des techniques d'assainissement alternatives des eaux pluviales, les bassins d'orage, d'une part sur le paysage et les formes urbaines en ville nouvelle et d'autre part sur les relations entre les professionnels (concepteurs et aménageurs) mobilisés au sein des équipes pluridisciplinaires des établissements publics d'aménagement:

La fabrication de nouveaux paysages urbains <sup>1</sup> dans les villes nouvelles, en rupture avec les réalisations de la périodes précédentes, celles des Zup et des Grands Ensembles, engage à la compréhension des logiques de l'innovation et des conditions qui la favorise.

Par eux mêmes, les bassins de rétention ne constituaient pas une innovation technique, il en existe de longue date dans l'histoire. Les villes nouvelles auraient plutôt participé à une innovation, celle de l'hydrologie urbaine, qui trouve aujourd'hui plus de trente ans plus tard, une actualité dans les démarches urbaines de l'aménagement durable.<sup>2</sup>

Nos hypothèses sont que la mise en œuvre des bassins est d'une part, révélatrice de plusieurs ruptures qui interviennent dans l'approche patrimoniales des sites et d'autre part dans les rapports entre professionnels dans les années soixante dix en villes nouvelles. L'adoption de cette technique a-t-elle favorisé des approches articulées entre ingénieurs, architectes et paysagiste ? Ces bassins ont ils conduit à l'avènement d'espaces publics nouveaux ? . Comment ces dispositifs technique ont-ils mis en relation la ville et sa densité avec un élément naturel, l'eau, selon les différents quartiers ou secteurs des villes nouvelles étudiées. L'eau dont l'usage technique n'altère pas les qualités symboliques, a-t-elle été traitée de façon très différente ici et là..

A partir des exemples du quartier du centre de Saint-Quentin –en Yvelines et du secteur du Val Maubuée à Marne-la-Vallée, trois axes d'investigation ont été privilégiés :

-le contexte ( physiques, historiques et social) qui va conduire à l'adoption de ces techniques.

-les logiques de conceptions mises en avant (innovation, qualités des aménagements, voir évolution radicale des approches professionnelles)

-les modalités de coopération entre les professionnels (ingénieurs, architectes-urbanistes et paysagistes) engagés dans la conceptions des infrastructures hydrologiques et des aménagements urbanistique et paysager.

Des approches historiques et des entretiens avec les acteurs, des recherches en archives et des évaluatives sur le terrains, ont donc été croisées.

Elles ont porté sur l'appréhension du rôle de l'eau dans la morphologie des sites d'implantation, sur la reconnaissance des paysages urbains réalisés autour des ouvrages

<sup>1</sup> notion conjuguant la perception globale de la fabrique urbaine en associant ses composants bâtis et non bâtis .

<sup>2</sup> Les lois sur l'eau ( 1992) et sur la réduction des rejets dans les rivières et les fleuves pour limiter les risques d'inondations et de pollution.



de bassins, sur la compréhension des différentes logiques de conception qui se sont développer autour de la mise en œuvre de ces ouvrages.

Ces logiques de conception propres à chacun des acteurs : ingénieurs, d'infrastructures routière ou hydraulicien, architectes urbanistes, paysagistes internes aux EPA ou maîtres d'œuvre extérieurs, par leur mise en tension au sein des équipes pluridisciplinaires des EPA, opèrent le passage de ces ouvrages techniques, à celui d'espace public, objet investis par chaque professionnel selon sa culture et sa formation. Focalisateur de leur attention, il devient un des vecteur qu'ils s'approprient pour réaliser les objectifs assignés par la maîtrise d'ouvrage : réaliser des aménagements qualitatifs.

Quelles ont été les ruptures qui ont conduit à cet infléchissement des conceptions des formes urbaines et des infrastructures ? Selon quelles nouvelles logiques a t-on choisi d'aménager des quartiers, autour de bassins de retenues d'eaux pluviales et de la présence plus générale de l'eau, qui ont contribué fortement à leur image. Comment ces bassins ont ils été conçus ? ont ils constitué un espaces d'expérimentation pour les architectes-urbanistes et les paysagistes les engageant à dépasser le domaine des « espaces verts et libres » pour définir des espaces publics d'une autre nature ?

La problématique générale des conditions d'émergence de dispositifs innovant tant en matière d'aménagement physiques (les bassins d'orages) qu'organisationnel, tels que les équipes pluridisciplinaires, et les questionnements qu'elle induit, s'inscrivent plus largement dans la compréhension de différents contextes concurrentiels :

- Celui des villes nouvelles elles mêmes qui seront progressivement appelées à faire valoir leurs atouts, pour pérenniser leur action, vendre leur foncier, réaliser leurs objectifs, alors que la crise des années 73-74 sera un frein brusque à leur essor à peine engagé.

- Celui des contextes professionnels nouveaux dans lesquels les villes nouvelles vont se mettre en place au tournant des années 70, qu'il s'est agi d'explicitier, et où une culture urbanistique et paysagère a émergé, en renouvelant les modalités de conception et de réalisation des formes urbaines.

La question des modalités de mise en œuvre de solutions alternatives en matière d'assainissement, avec les premiers bassins de retenue, permet donc d'interroger les relations entre les conceptions urbanistique et paysagère dans la production de paysages urbains et d'espaces publics, et les interférences entre projet urbain et projet technique.

## **- MÉTHODOLOGIES ET TERRAINS D'ÉTUDE**

La recherche a mobilisé des outils issus de l'histoire des techniques, de l'histoire des villes et de l'analyse morpho-historique des territoires, de la sociologie des organisations. Plusieurs démarches méthodologiques ont été mises en œuvre :

- histoire des formes urbaines et analyses morphologiques, appuyées sur un appareil cartographique historique et contemporain,

- histoire des techniques d'assainissement et de la conception des bassins associés aux espaces publics paysagés.

- histoire des métiers et sociologie des organisations Contextes idéologique et pratiques des métiers de l'architecte-urbaniste et du paysagiste, dans la période de mise en place des villes nouvelles.

L'analyse morphologique diachronique du territoire et de ses transformations, par la mise en œuvre d'Atlas cartographiques, a été associée à l'approche visuelle et photographique du paysagiste sur le terrain pour une connaissance « topographiques » des sites. Elles ont permis de dégager les différents composants des aménagements et de mieux comprendre les choix opérés, notamment dans les transformations apportées aux sites hérités, et dans leurs modalités d'association au sein des paysages urbains produits.

La question posée dans une première approche du contexte, est celle de la structuration des sites et du rôle de l'eau dans ceux-ci. Comment la présence de l'eau s'est-elle manifestée antérieurement sur les sites étudiés et comment et par quels dispositifs, cette dimension a été valorisée dans les aménagements produits ?

Les analyses paysagères, topographiques et morphologiques, apportent des réponses à cette question dans les dynamiques de l'évolution lente de leurs paysages dans l'histoire et les transformations rapides de la période 1970-1990.

Elles permettent également d'apprécier le rôle structurant de l'eau dans les projets emblématiques. Comment ce fil directeur identitaire, a-t-il été orchestré, et comment participent-il notamment à « la figure » des villes Nouvelles.

La seconde approche, est celle des effets du choix technique des bassins d'orage en ville nouvelle, sur la conception des espaces urbains et paysagés. Sont abordés les choix de sites des villes nouvelles et les choix techniques, économiques ou urbanistiques, la nature des ouvrages d'assainissement, ou des ouvrages hydrauliques sans fonctions d'assainissement, les formes urbaines et les paysages urbains qui ont été réalisés. La question posée est celle de la mise en application de nouveaux concepts en matière d'hydrologie urbaine.

La recherche explicite la part que ces ouvrages techniques ont jouée dans la production des paysages urbains, et comment et dans quelles limites, les villes nouvelles ont intégré dès leur création une dimension environnementale par ces ouvrages : limiter les pollutions, favoriser la biodiversité, réduire les risques d'inondation, économiser les ressources et énergies en réduisant les volumes de travaux, établir des réserves en eau, améliorer le cadre de vie...

Le troisième point de vue se focalise sur les conditions d'émergence, au sein des EPA, de démarches interdisciplinaires spécifiques entre architectes, paysagistes et ingénieurs, autour de la mise en œuvre des projets intégrant des techniques innovantes appliquées à l'assainissement.

L'approche des relations de travail qui se sont constituées entre urbanistes, ingénieurs hydrologues et paysagistes et leur rôle dans les équipes pluridisciplinaires a nécessité de recouper plusieurs sources :

La plus importante a été celle des entretiens conduits avec les acteurs par les différents chercheurs, certains acteurs ont été rencontrés à deux reprises. L'analyse de ces entretiens fait l'objet du chapitre central de la recherche sur la mémoire des acteurs. Elle éclaire sur les logiques de conception des professionnels, sur les alliances et les concurrences qui traversent leurs relations, ainsi que sur les moyens et les formes d'organisation au sein des équipes.

Les analyses des différentes archives disponibles sur les documents stratégiques de planification élaborés en amont des réalisations n'a été possible que pour Marne la Vallée. L'analyse bibliographique des ouvrages et des articles parus dans les revues spécialisées, ont permis un complément d'éclairage sur les logiques d'actions et les objectifs généraux d'aménagements des EPA ainsi que sur les contextes des professions

issus de formations universitaires recomposées après 1968, pour les architectes, les urbanistes et les paysagistes.

Ces approches se sont appuyées sur l'analyse des entretiens recueillis auprès des acteurs, directeurs, techniciens et concepteurs (ingénieurs, architectes, urbaniste et paysagistes) elles donnent lieu à l'évocation de la mémoire des acteurs. Elles témoignent des logiques de conception et des principes d'aménagement défendus par chacun, de la place qu'il occupe dans la mise en oeuvre de ces ouvrages ainsi que des tensions ou des coopérations entre professionnels au sein des équipes lors de leur mise en oeuvre. Les projets singuliers sont mis en relief, ainsi que les hommes, leurs motivations et leur engagement dans l'aventure des EPA.

D'autres part, l'approche sociologique des métiers et les analyses des formations des différents protagonistes, architecte-urbaniste, et paysagiste, mettent en avant des effets de contexte dans une conjoncture historique, qui fait converger dans les villes nouvelles une nouvelle génération de jeunes professionnels attirés par la dimension expérimentale du projet.

Elles illustrent les attitudes et les motivations qui ont contribué à orienter des choix de recrutement.

La recherche conduite selon ces différentes approches disciplinaires, est présentée selon trois séquences, contexte, mémoires des acteurs et évaluation-conclusions, qui les croisent, afin de restituer les différents points de vue et angles d'attaques explicatifs de façon thématique :

- sur les contextes, historiques et physiques, qui ont accueillis les bassins, et l'impact de ceux-ci sur la composition des paysages et des formes urbaines en villes nouvelles.

- sur la mémoire des acteurs, quant à leur expérience professionnelle et à leurs représentations des rapports de travail au sein des équipes, à travers les entretiens réalisés par les différents chercheurs,

- sur les évaluations de ce qui a été fait, et de ce que l'on peut dire aujourd'hui du point de vue de l'écologie et du développement durable sur les formes urbaines et paysagères produites.

Un appareil de documents de travail et de notes bibliographiques ainsi que de documents iconographiques (Atlas cartographiques, repérages photographiques) essentiels à la compréhension des paysages, sont regroupés en annexes.



## 1 1ère Partie : Contexte et histoire

L'une des options principales du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, en 1965, fut la création de cinq villes nouvelles à la périphérie de l'agglomération afin d'organiser son développement suivant des axes préférentiels, et de stopper un développement en tache d'huile ou encore en doigts de gant selon les grands axes de circulation. Les objectifs ambitieux et à long terme devaient permettre la restructuration de la grande banlieue par des pôles urbains regroupant les équipements structurants afin de desservir ce que nous appelons aujourd'hui un bassin de vie. Ces objectifs visaient également à infléchir les modes de vie en rapprochant l'habitat de l'emploi afin de limiter les migrations quotidiennes et de ce fait, contribuer à l'extension de la société du temps libre et des loisirs.

Dans les villes nouvelles étudiées, Marne la Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines, les conditions géographiques et géologiques, des sites de plateaux entaillés par des vallées, la nature argileuse des sols avec la présence de marnes vertes, ont fait qu'il existait des ouvrages anciens de conduites et de retenues d'eau : des bassins des rigoles et des aqueducs souterrains.

Ces sites étaient reconnus pour leurs valeurs patrimoniales et ces atouts ont beaucoup compté dans le choix d'y implanter les villes nouvelles. Ils avaient déjà fait de la vallée de Chevreuse une région recherchée des parisiens pour leur résidence et leur villégiature.

Le recours à des techniques alternatives de recueil des eaux pluviales n'a pas été une simple question de choix technique, mais une condition incontournable d'une urbanisation voulue comme dense, dans un cadre naturel digne d'être préservé à SQY, ou restauré à MLV.

La nature argileuse des sols les rendant imperméables, le rejet des eaux de ruissellement dans des rivières sujettes aux débordements, risquait d'aggraver les inondations et les pollutions dans les vallées déjà urbanisées.

La densité de construction attendue, rendait les solutions traditionnelles par canalisations enterrées, très onéreuses. S'ajoutaient aux coûts énormes, les difficultés inhérentes des sites de plateaux de faibles pentes : les gros diamètres et les terrassements profonds qu'ils imposent, les longueurs des réseaux, etc...

Nous introduirons rapidement, dans un premier temps, les caractéristiques physiques et les éléments historiques<sup>3</sup> qui permettent d'appréhender le contexte dans lequel s'inscrit la problématique des choix des techniques d'assainissements. Nous évoquerons également les grands traits des paysages résultants, en examinant la question des relations des ouvrages de bassins à l'urbanisation.

Dans un second temps, nous analyserons d'une part le contexte institutionnel des EPA et le celui des formations des jeunes professionnels de l'aménagement, issus des écoles et de l'université après 68-70. Ces deux contextes sont marqués par des évolutions qui touchent la conception de l'aménagement urbain, inséparable d'aspiration culturelles et sociales qui caractérisent une période de mutation.

---

<sup>3</sup> Des documents en Annexes complètent chaque chapitre du rapport en présentant des documents de travail, notes et analyses historiques ou bibliographiques, documents d'études cartographiques ou précisions sur des informations techniques.

## 1.1 DES SITES AUX CARACTÈRES FRANCILIENS BIEN MARQUÉS

### 1.1.1 PRESENTATION TOPOGRAPHIQUE DES SITES ET DES PAYSAGES :

Saint-Quentin-en-Yvelines, située à 30 km à l'Ouest de Paris et à 15 km de Versailles, fait partie d'une vaste aire d'expansion de l'Ouest francilien dont les contours restent flous dans les années 60, sauf en direction du Sud où une coulée verte la sépare de la vallée de Chevreuse.

Planifiée sur tout le secteur à l'Ouest de Versailles, elle s'étend au départ sur 11 communes et 7500 hectares. Elle n'en couvre plus que 4000 dans les années 70.

Le choix de cette implantation s'est imposé en raison du dynamisme de la croissance urbaine après-guerre dans ce secteur, bénéficiant de la proximité de l'autoroute de l'Ouest, de la desserte ferrée Paris-Rambouillet et de la proximité d'une ville préfectorale prestigieuse - Versailles. De nouveaux quartiers d'habitations voient le jour dans un contexte rural et champêtre, sous l'impulsion de la promotion privée. Le premier centre de la ville nouvelle de Trappes, à l'Ouest de la voie ferrée, sera développé au début des années 70, là où le développement urbain après-guerre avait été le plus soutenu. Alors que le second centre à l'Est sur le plateau exigera beaucoup plus de temps, de volonté et de diplomatie pour que son projet s'élabore et se concrétise dans une période d'évolution des rapports entre les établissements publics et les élus. Il s'achève aujourd'hui.

Marne la Vallée est la plus vaste et la plus peuplée des villes nouvelles : elle s'étend sur 25 kilomètres de long d'Est en Ouest et en moyenne 5 kilomètres de large. Elle est traversée en son centre par la ligne A du RER et par l'autoroute A4. Elle est située sur un plateau incliné vers la vallée de la Marne.

Si les objectifs communs à l'ensemble des villes nouvelles sont présents dans le cas de Marne La Vallée, s'y ajoutent des dimensions stratégiques de rééquilibrage du développement de la région parisienne à l'Est, à partir d'une urbanisation en chapelet appuyée sur une ligne de transport ferrée rapide ; le modèle de ville linéaire appelé en référence est celui des extensions de Stockholm. Le choix du site, entre vallée de la Marne et étendues boisées au Sud de celle-ci, s'impose aussi par son orientation même vers les banlieues à équiper en périphérie de Paris et les villes moyennes de la Marne dont les zones d'expansion urbaine sont faibles. De plus, les projets d'infrastructures (autoroute de l'Est, francilienne, plate-forme de Roissy) en relation avec l'Europe continentale constituent des atouts importants pour le développement économique de la région.

Le premier centre de la ville nouvelle proche de Paris, à 13km, est établi sur la commune de Noisy-le-Grand, en limite de la première couronne de banlieue traditionnelle sur sa frange pavillonnaire. Le second centre à l'Est est projeté dans un avenir à moyen terme, sur des secteurs encore ruraux, dans le secteur III, sur le plateau de la Brie. Le Val Maubuée, secteur II de Marne la Vallée, couvre environ 4000 ha. Dans sa définition initiale, sa vocation essentiellement résidentielle, le destine à accueillir 100 000 habitants avec une densité fixée au départ à 80 logements à l'hectare en moyenne.





Le territoire du Val Maubuée en 1933

Carte IGN

### 1.1.1.1 Des caractères communs

Le Val Maubuée<sup>4</sup> et le territoire dans lequel s'inscrit le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, sont proches en termes de superficie, soit moins de 4000 hectares, ils sont tous deux caractérisés par des richesses environnementales et patrimoniales qui leur confère une identité bien franciliennes : des rivières et des forêts, des châteaux et des bassins, des fermes et des sols agricoles plutôt riches. Au début des années 1960, des exploitations agricoles en activités représentent de grands domaines fonciers. Le val Maubuée va se constituer sur le domaine Menier qui représente près de 50% de son territoire<sup>5</sup>. Pour Saint-Quentin le domaine royal du grand parc constitué au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que démantelé par la vente des biens nationaux, a permis la constitution de grandes exploitations agricoles aux mains de quelques propriétaires.

Les sites des deux villes nouvelles et des secteurs étudiés présentaient des caractères patrimoniaux importants et ceux ci étaient reconnus et appréciés comme une qualité à valoriser dans les aménagements. A Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un point de vue écologique et hydrographique, le site est un véritable château d'eau, l'architecture de son territoire est fortement marquée par cette caractéristique géographique. Celui du secteur II du Val Maubuée possède une identité forte due à la présence des massifs forestiers, des châteaux et des parcs, de la Marne, de ses coteaux et de ses rus.

S'ils n'ont pas connu d'urbanisation conséquente, avant la ville nouvelle, et se sont maintenus pour une longue période, dans des structures assez stables, on peut lire sur les cartes anciennes<sup>6</sup> la disparition progressive des structures rurales et des constructions matérielles qui l'accompagnaient dans le territoire au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. L'effacement des chemins ruraux dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les premières coupures des voies ferrées, la disparition de certains ouvrages hydrauliques notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines, les remembrements et les lotissements dans l'entre-deux-guerres, la dégradation de la campagne etc... sont perceptibles dans la période précédant la mise en place des villes Nouvelles.

Un autre aspect autorise une mise en parallèle, plus qu'une comparaison, c'est l'unité de temps dans laquelle s'inscrivent les projets et les réalisations du Val Maubuée et du Centre-ville de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette unité de temps, 1970-1990 sera celle où une nouvelle génération d'architectes accédera à la commande en ville nouvelle, dans l'après 1968, avec les débats de société suscités par ces années, et les évolutions qui s'en suivirent dans les formations et les professions de l'architecture, du paysage et de l'aménagement.

### 1.1.2 **DE L'IMPORTANCE DE L'EAU ET DU CARACTERE PATRIMONIAL DES SITES**

Les sites et leurs qualités paysagères ont joué un rôle important dans l'aménagement des deux villes nouvelles. Ainsi, quand Michel Macary est invité à rejoindre l'équipe d'étude pour la ville nouvelle, il choisit le secteur du Val Maubuée « *pour le site* ».

Contrairement à la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, les objectifs majeurs n'étaient pas de faire une ville à la campagne. Pour Michel Macary, « *il s'agit avant tout de faire une ville pour la ville* ».

<sup>4</sup> Le Val Maubuée s'étend sur 3800 ha entre la Marne et le massif boisé de Ferrières, il comprend les communes de Champs sur Marne, Noisiel, Torcy, Lognes, Emerainville et Croissy-Beaubourg.

<sup>5</sup> C'est le cas pour le Val Maubuée avec le domaine de Noisiel.

<sup>6</sup> Voir les Atlas cartographiques en Annexes 1 Histoire



### 1.1.2.1 Pour Marne la Vallée,

La ville nouvelle prendra un nom en référence à une approche géographique : une vallée et une rivière. Le schéma directeur avait retenu dans les diverses qualités de ce site, l'importance de la vallée de la Marne avec la base de loisirs de Jablines comme lieu de pratiques de loisirs et la présence de massifs forestiers importants. Ce sont des entités géographiques et spatiales fortes telles que la forêt de Ferrière au Sud et la vallée de la Marne au Nord qui ont donc déterminé les limites de son périmètre d'urbanisation. Les villages anciens se sont développés sur les coteaux (présence de sources, d'étangs et de mares) et en limite du lit majeur de la rivière. Le plateau, vaste plaine cultivée, en partie libre de toute occupation, est entaillé par des ruisseaux qui ont creusé des talwegs profonds bordés de coteaux. Ces vallons ont connu des modes d'occupation et d'exploitation particuliers: moulins, étangs de pêches, vergers, oseraies. Ce sont des micro-entités restées en marge des stratégies d'urbanisation probablement en raison de leur relief marqué, mais aussi de leur forte exploitation agricole et artisanale.

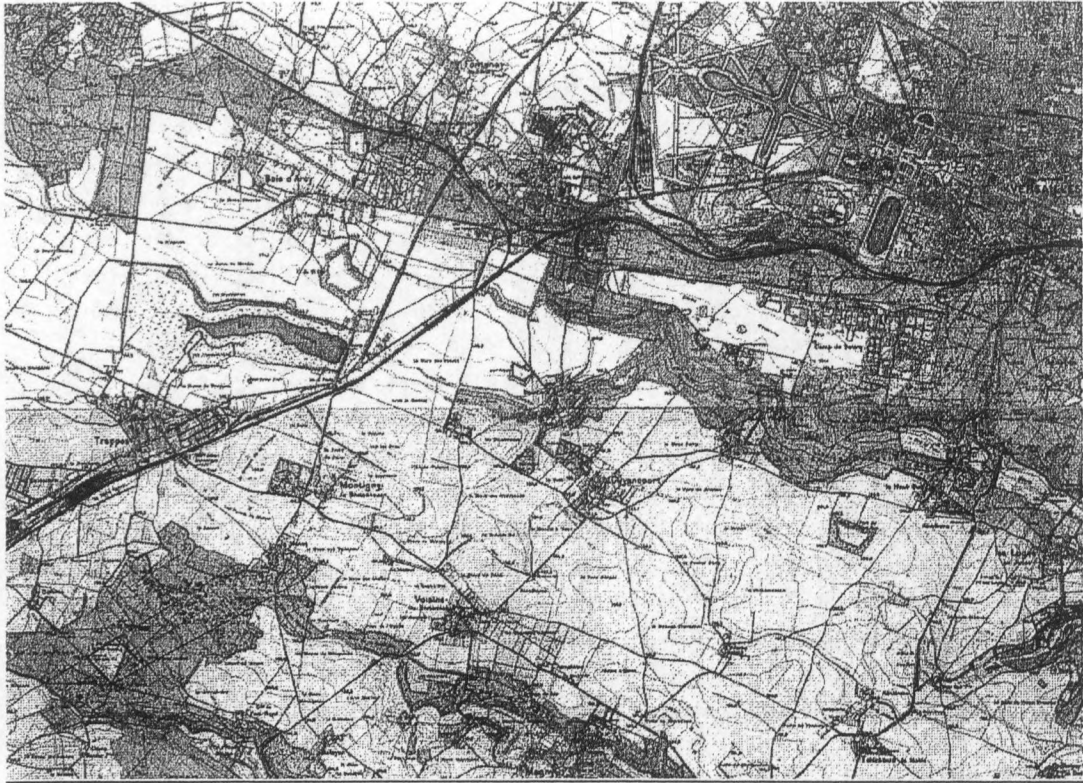
Le lit majeur de la Marne, forme la limite Nord du site d'implantation de la ville nouvelle. Il est marqué par les débordements de la rivière et l'exploitation des sablières, a eu une vocation tournée vers les loisirs avec les bases de Vaires et de Torcy. La présence des canaux de Chalifère et Chelles participe du réseau de voies navigables et inscrit cet espace dans un continuum Marne - Seine - Est..

La donnée unitaire majeure, la Marne, laisse place à une géographie plus fine dans laquelle le Val Maubuée tient une place particulière. Outre des limites bien définies au Sud par des bois, des étangs et de vastes ensembles forestiers comme la forêt de Ferrière, le secteur II occupe un plateau doucement incliné vers la Marne au Nord. La présence de vallons où coulent des rus transversaux et parallèles à la Marne, des coteaux bien exposés, cultivés de vergers, et des bois donnent une diversité de relief et de paysage à cette entité physique où se sont fixés quelques villages, des châteaux, des parcs, des fermes, des cultures et des jardins.<sup>7</sup> L'étang de Croissy-Beaubourg est un site naturel protégé.

L'urbanisation du Val Maubuée, avec des unités résidentielles de logements groupées de hauteurs moyennes et basses, est implantée de façon plus ou moins continue. Ce caractère fragmentaire est dicté par la présence d'ensembles forestiers protégés. La coulée verte du ru de Maubuée, qui a occupé le talweg du ru de Maubuée relativement abrupt, y a développé des dispositifs d'aménagements divers et complémentaires : ponctuation d'étangs (bassins de retenue), boisement anthropique, accompagnent le ru canalisé qui forme un fil conducteur. Les franchissements des voies rapides s'effectuent par des tunnels piétons. Le relief marqué a permis d'organiser des cheminements piétons distincts des réseaux routiers. Cette mise en réseau de circulations douces constitue un des objectifs majeurs de la trame verte de Marne-la-Vallée. Les bassins de retenue marquent des paliers dans la pente. Des perspectives éloignées permettent d'appréhender le grand territoire. Autour des bassins du Mandinet et Maubuée, s'est développé un petit centre dont la gare est l'élément majeur. Le coteau et son revers sont densément occupés. L'implantation du RER en surplomb du plateau, sur le coteau, contribue à cette densification. L'aménagement des abords des bassins a fait l'objet d'un travail de conception paysagère soigné.

---

<sup>7</sup> Voir en Annexes 1 Histoire les interprétations des cartes historiques et contemporaines



#### 1.1.2.2 Pour Saint-Quentin-en-Yvelines

La ville nouvelle s'installe à l'articulation de deux bassins versants, entre deux entités<sup>8</sup> : Le Mantois, au Nord, bassin versant de la Mauldre, le Hurepoix au Sud, bassin versant de la Bièvre et de l'Yvette. Son site est constitué d'un plateau très fragmenté par des vallées profondes et des massifs boisés domaniaux et privés, séparé en deux secteurs distincts par la barrière d'infrastructures anciennes, la RN 10 et la voie ferrée Paris-Chartres par Rambouillet, dont les tracés parallèles nord-est/sud-ouest, forment une coupure forte.

Son territoire s'étend sur un plateau qui prolonge celui de la Beauce. Son altitude varie de 150 à 170m (Ouest). Plusieurs ruisseaux y trouvent leur source et entaillent le plateau en talwegs qui définissent les limites de sous-plateaux. Au Nord, on trouve la plaine de Versailles et la plaine de Neauphle-le-Vieux, au Sud, selon une orientation Nord-Ouest/Sud-Est, se déploient d'Est en Ouest, les plateaux de Villaroy, Magny-les-Hameaux, Mesnil-Saint-Denis ... La présence à l'Ouest des vallées de la Bièvre, du Rodhon, de l'Yvette et de la Mérantaise à l'Est, très urbanisées, représentaient une difficulté majeure pour l'assainissement d'une nouvelle urbanisation en surplomb.

Le site de Saint-Quentin ne se structure pas de façon linéaire comme celui de Marne-la-Vallée. Une des originalités du développement de la ville nouvelle est liée à la présence des sources de la Bièvre. Leurs résurgences ont creusé de courts talwegs bien marqués qui forment des dépressions sur le plateau de Trappes. L'urbanisation de Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt, les Trois Villages, s'est effectuée sur le plateau en pourtour et principalement au Sud de ces dépressions. La vallée de la Mérantaise forme, pour ce secteur, la limite Sud de la Ville Nouvelle, au delà les domaines forestiers sont protégés (Maison de Port-Royal). Dans les talwegs et les

<sup>8</sup> DONNADIEU Pierre, *Du désir de patrimoine au désir de projet*, thèse de doctorat ENSP, Laboratoire d'écologie et de sciences humaines, 1993, p. 86.



vallées, au-delà du parc du centre-ville, la mise en valeur et la protection des sources de la Bièvre ont été l'occasion d'aménager dans un cadre naturalisé un réseau de circulations douces, des espaces de détente et de promenades. Ces espaces naturels ou aménagés sont fragiles et fortement sollicités comme le bois des Garennes et celui du Plan de Trous où se prolongent les traces de l'aqueduc souterrain de Trappes.

Le périmètre du centre-ville de Saint-Quentin est contenu entre la Route Nationale 10, la voie RER et l'étang de Saint-Quentin à l'Ouest et l'espace boisé du Plan de Trous à l'Est. Il constitue la pointe Ouest du croissant urbanisé. L'enjeu pour ce centre, consistait dans la conversion d'un lieu de passage qui, du point de vue du paysage et de la géographie se situe comme une transition, en un cœur pour la ville, tout en préservant les principes de discontinuité défendus par les initiateurs et créateurs des villes nouvelles en général.

Cette discontinuité paysagère<sup>9</sup> est sous-tendue par l'alternance des plateaux et des vallées dans la partie Sud de la ville. Elle se définit d'ailleurs aujourd'hui selon ces entités géographiques fortes. Il fallait toutefois éviter que cette discontinuité soulignée dans l'espace par l'implantation d'une infrastructure routière à grande vitesse, doublée d'un réseau ferroviaire, ne devienne une rupture. Les programmes d'aménagement du centre-ville tenteront de palier les disjonctions que provoque cette configuration.



Le site de la ville nouvelle en 1962

IGN MV-SQY

Le caractère patrimonial des ouvrages hydrauliques sur le plateau, est lié à la présence d'un sol disposant d'une épaisseur de terre relativement faible, et d'une couche argileuse imperméable, qui a conduit très tôt à la création de fossés drainant, puis d'un

<sup>9</sup> Discontinuité à l'échelle locale, car les villes elles-mêmes ont été pensées en continuité avec l'urbanisation de la région parisienne.

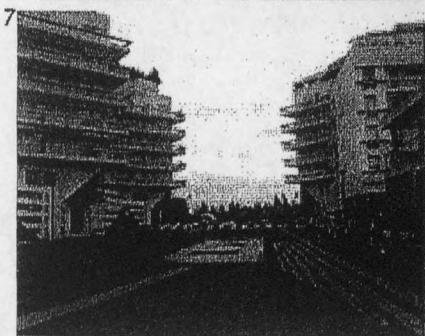
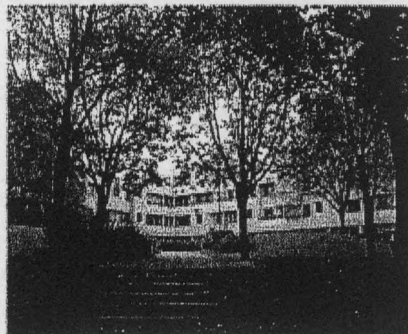
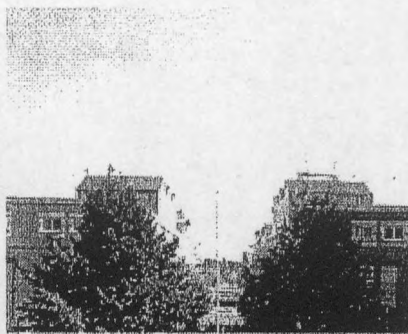
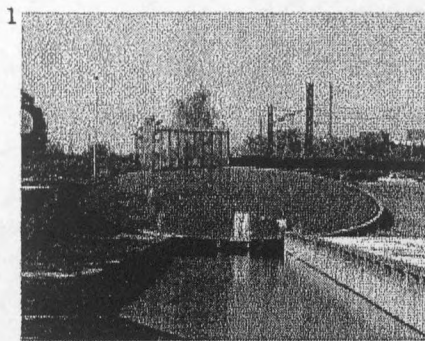
réseau savant de rigoles. Ce dispositif original et la volonté affirmée de constituer des entités urbaines entrecoupées de zones naturelles, ont fortement influencé l'aménagement de la ville.

On y dénombre plusieurs quartiers dont l'aménagement a été inspiré par cette tradition des ouvrages hydrauliques :

- Le centre-ville, au cœur duquel pénètre la haute vallée de la Bièvre, aménagée en parc urbain, renoue avec la tradition de l'eau, avec le dessin et la mise en œuvre d'un canal artificiel qui agrémente les espaces d'animation, mais aussi de bassins monumentaux avec jeux de fontaines, jets d'eau et interventions artistiques.
- Les quartiers du Pas du lac, la Sourderie, le Manet ont conservé sous forme de traces le parcours d'anciennes rigoles.
- Le quartier pavillonnaire de Grande-Ile dont l'urbanisation s'est organisée en référence aux rigoles existantes, sur un système de rigoles séparant les jardins privés, aboutissant à un bassin de rétention des eaux pluviales.



Paysages urbains du Centre de Saint Quentin en Yvelines



- 1 Sculpture symbolisant l'origine des sources de la Bièvre  
 2 Vue depuis la place Ovale vers le Parc du centre  
 3 Bassin et Buffet d'eau, Théâtre et Médiathèque  
 4 Parc du centre et habitat intermédiaire  
 5 Le canal traversant le centre ville  
 6 Le Bassin des Roussières  
 7 Les engouffrements et la Place ouvrant sur les Parcs  
 8 L'avenue principale du Quartier des Garennes

## 1.2 L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL À SAINT QUENTIN EN YVELINES ET À MARNE LA VALLEE

### 1.2.1 R APPELS SUR L'EVOLUTION DES CONCEPTS APPLIQUES A L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL.

Dans un contexte de densification accélérée des grands centres urbains et de volonté de répondre à des besoins de normalisation des méthodes efficaces de conception et de dimensionnement des réseaux d'assainissement, les principes d'assainissement étaient fondés sur l'idée d'une évacuation la plus rapide possible des effluents.

L'évolution a porté depuis les années 60 à reconsidérer ce paradigme. Les objectifs de rapidité et d'évacuation ont évolué en objectifs de rétention et de ralentissement<sup>10</sup> des fluides afin de réduire les quantités d'eau apportées aux réseaux en période de fortes pluies.<sup>11</sup>

Dans l'histoire de l'assainissement, la création des villes nouvelles se situe à la charnière entre deux modes de pensées opposées (entre évacuation et régulation par rétention) de conception de l'assainissement. Les dispositifs développés en Villes Nouvelles ont consisté en la création de bassins d'orage.

Pour mémoire, un bassin d'orage est un ouvrage destiné à stocker provisoirement toute ou partie des eaux de ruissellement, avant de les restituer ultérieurement au réseau avec un débit de fuite contrôlé. Cette technique suppose donc un recueil des eaux de ruissellement pour alimenter un bassin. Cet acheminement de l'eau se réalise par des tranchées, fossés, noues..., par un cheminement à ciel ouvert ou par un cheminement enterré dans des canalisations. Chaque bassin d'orage est équipé d'un ouvrage d'amenée et d'un déversoir.

Les modes d'acheminement de l'eau sans apport d'énergie pour irriguer ou drainer, utilisent une pente faible pour l'écoulement des eaux, autrement dit des systèmes gravitaires. Ils impliquent le tracé de canaux, fossés ou rigoles selon un nivellement fin du profil en long des ouvrages, particulièrement dans les territoires sans relief majeur.

La régulation peut également être réalisée par infiltration. Cette solution a été peu développée dans les villes nouvelles. Dans les sites étudiés, l'eau de pluie des différents bassins versants est essentiellement acheminée par canalisations enterrées, sauf pour les bassins versants qui sont attenants aux ouvrages et par le réemploi des rus et rigoles existants.

### 1.2.2 LES BASSINS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Outre les principes communs à toutes les villes nouvelles, les objectifs affirmés pour la ville nouvelle de Saint-Quentin étaient de créer une ville à la campagne. Les éléments naturels ou « naturalisés » présents sur le site contribuent à la création de l'identité de la nouvelle ville.

En 1970, le site est essentiellement agricole ou composé de massifs forestiers. L'eau est néanmoins présente.<sup>12</sup>

Cette présence de l'eau en faisait un atout certain qui n'a pas manqué d'être exploité par les créateurs de cette ville nouvelle. Tout d'abord dénommée Ville Nouvelle de

<sup>10</sup> Les évolutions actuelles consistent en la mise en place d'outils d'évaluation des objectifs qualitatifs recherchés pour les milieux récepteurs. Elles complètent les orientations quantitatives initiées par les modes de régulation des eaux de ruissellement par stockage et infiltration des eaux pluviales..

<sup>11</sup> Voir Repères chronologiques en annexes 1-Hydrologie

<sup>12</sup> Voir annexes 1 Atlas Historiques



Trappes, celle-ci prendra le nom d'un étang et annoncera ainsi clairement son programme. Saint-Quentin est présentée par ses créateurs, dès son origine, comme une ville « verte et bleue ». À la question, pourquoi développer si fortement une thématique de l'eau, Yves Draussin répond : « *parce que c'est beau* »<sup>13</sup>.

On voit comment s'opèrent, y compris chez les acteurs impliqués dans les démarches opérationnelles, une lecture et une appréciation esthétique et récréative de toutes les formes de l'eau, y compris lorsqu'il s'agit d'eau associée à des ouvrages d'assainissement.

#### **1.2.2.1 Une présence de l'eau affirmée avant la création de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le développement des bassins d'orages dans la ville, s'est mis en place à Saint-Quentin-en-Yvelines en fonction de systèmes hydrologiques et hydrauliques existants<sup>14</sup>.

Des ouvrages régulateurs des débits d'écoulement des eaux de ruissellement, des rigoles et des étangs préexistent à la création de la ville nouvelle. Le site de Saint-Quentin et ses alentours, « hérite » donc d'un réseau de drainage et de plans d'eaux régulateurs avant toute idée de développement. Le principe de drainage et de création de bassin de retenue existe depuis plusieurs siècles, mais les fonctions et usages ne sont pas les mêmes que ceux des bassins d'orages. Une conséquence du drainage des marais et de la création de retenue de l'eau a bien sûr été la limitation, la réduction des inondations dans certains secteurs. Il s'agit néanmoins d'une résultante et non d'un objectif comme il le devient quand on crée des ouvrages de régulation des eaux de ruissellement.

Les milieux humides au sens large sur le site de la ville nouvelle et plus largement sur le plateau compris entre Versailles et Rambouillet correspondent à trois origines<sup>15</sup> :

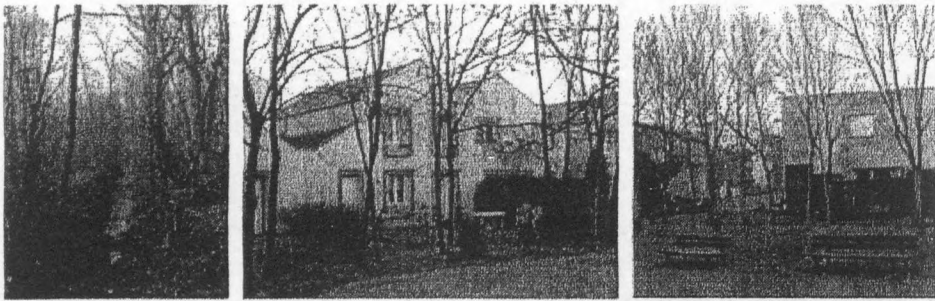
- Un réseau hydraulique composé d'étangs et de rigoles créé entre 1660 et 1687 sous le règne de Louis XIV dont on rappellera l'historique en annexes.
- Un ensemble constitué par l'endiguement de cours d'eau, dont les étangs de la Minière.
- Un ensemble composé de milieux humides de type marais et tourbières. De nombreux toponymes rendent compte d'un site anciennement marécageux.

À Saint-Quentin en Yvelines, les formes de l'eau sont les suivantes :

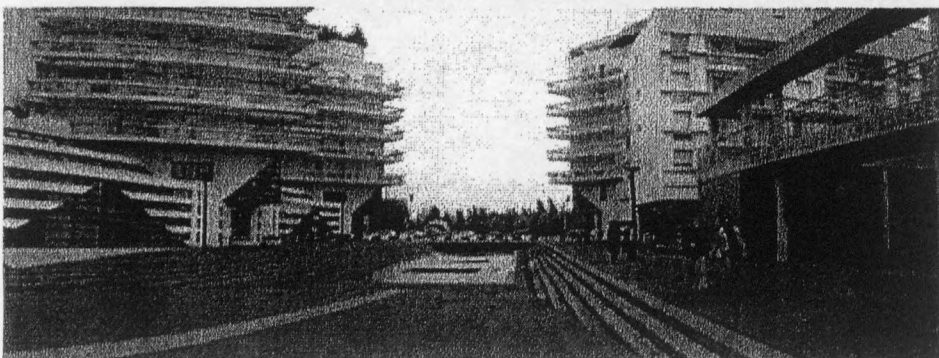
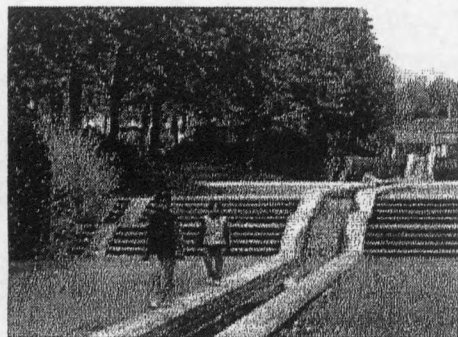
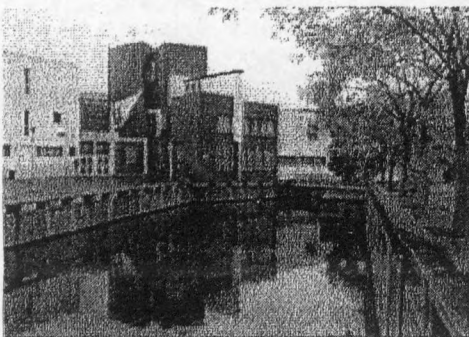
<sup>13</sup> Lors d'une journée de conférences organisée en déc. 2002 par Loïc Vadelorge.

<sup>14</sup> Sous Louis XIII : création ou surcreusement de l'étang du Val (Hameau de la Minière) pour alimenter en eau son pavillon de chasse, un château à Versailles. 1675 – 1683, création des rigoles de Gobert, sous la direction de Colbert. 1683 – 1687, création de rigoles, aqueducs, surcreusement de bassins, par Vauban, sous la direction de François-Michel, marquis de Louvois. Voir en Annexe 1 Histoire, pour plus de détails les notes : Rappel historique : Rigoles et réservoirs pour le parc de Versailles.

<sup>15</sup> LEDUC JP, *Analyse écologique de la base de loisir de Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de la création d'une réserve*. MNHN, Service de la conservation de la Nature, 1976.



Aqueduc de Trappes



CentreVille



- Rus et rivières,
- Rigoles liées au drainage,
- Réseaux d'assainissements des eaux pluviales.
- Bassins<sup>16</sup>,
- Etangs<sup>17</sup>,
- Marécages, marais, zones humides.

La collecte est en général réalisée selon les procédés classiques de l'assainissement pluvial : collecte des eaux de toitures et de chaussées dans les canalisations enterrées qui sont conduites dans un réseau de rus, rigoles ou bassins.

Outre les fonctions de drainage, ces systèmes hydrologiques ont initié des modes de représentation du paysage qui vont au-delà des questions de drainage. Particulièrement au XIX<sup>ème</sup> siècle, il s'est opéré une reconnaissance des paysages liés à l'eau sur ce territoire, et donc, pour reprendre une thématique que développe Alain Roger<sup>18</sup>, une artialisement de ces paysages. Ainsi, la collectivité, l'ensemble des acteurs engagés dans la construction de la ville, héritent, non seulement d'un ensemble d'ouvrages et de paysages liés à l'eau mais également de cette perception valorisée des paysages de la Bièvre...<sup>19</sup>

C'est dans ce contexte tant physique que culturel que vont être installés les bassins d'orages, ouvrages de régulation et d'assainissement avant tout.

#### 1.2.2.2 Les bassins versants du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'échelle de projet de conception d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales est celle du bassin versant attenant<sup>20</sup>. Pour comprendre comment et où implanter les ouvrages, d'assainissement il convient de recadrer les questions de ruissellement des eaux superficielles à l'échelle du territoire, à une échelle géographique<sup>1</sup>.

La ville nouvelle s'installe à l'articulation de trois bassins versants autrement dit, si l'on adopte la partition des géographes<sup>21</sup>, à la jonction de deux entités : Le Mantois, au Nord, bassin versant de la Mauldre, le Hurepoix au Sud, bassins versants de la Bièvre et de l'Yvette. La lecture géographique a été reprise pour désigner les différents quartiers de la Ville. Chaque secteur se verra équipé de ses ouvrages d'assainissement propres qui deviendront ainsi un élément de construction de l'identité locale à l'échelle du quartier. La systématisation du procédé confèrera une cohérence à l'ensemble du territoire de la ville.

L'idée de discontinuité paysagère<sup>22</sup> est implicitement présente sur le site avec l'alternance de plateaux et vallées dans la partie sud de la ville. À partir des données

<sup>16</sup> « Création ancienne ou récente, liés à un édifice ou à l'aménagement urbain : ils ont eu à l'origine un but esthétique dans les jardins et parcs, et/ou hydraulique (assainissement, drainage, réservoir hydraulique) ou d'épuration (bassin d'épuration). Ils sont situés en milieu rural ou urbain ». cf. DONNADIEU Pierre, *op. cit.*, p. 90.

<sup>17</sup> « Réservoir d'eau artificiel, ayant eu ou ayant toujours des fonctions de loisir ». Il est à noter que certains étangs dont l'étang de Saint-Quentin présentent également des zones palustres.

<sup>18</sup> ROGER Alain, *Court traité sur le paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

<sup>19</sup> Cf. les guides touristiques de 1870, les tableaux de A.Chintreuil.

<sup>20</sup> Bassin versant : terrain de quelques mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares, dont l'ensemble des eaux de ruissellement s'écoulent vers un même exutoire. (...) Pour une surface donnée, l'augmentation de l'imperméabilisation réduit le temps de concentration des écoulements, autrement dit, la durée du parcours de l'eau entre les points les plus éloignés et l'exutoire.

<sup>21</sup> DONNADIEU Pierre, *op. cit.*, p. 86.

<sup>22</sup> Discontinuité à l'échelle locale, car les villes elles-mêmes ont été pensées en continuité avec l'urbanisation de la région parisienne.

physiques du site, une nouvelle partition s'impose au territoire, elle résulte de l'installation d'infrastructures routières et ferroviaires. Ainsi le passage d'une infrastructure routière à grande vitesse, la RN 10, doublée d'un réseau ferroviaire, ligne Chartre-Paris, pouvait devenir une césure entre deux secteurs de la Ville Nouvelle. À l'écoulement s'associent les idées de mouvement, de liens entre deux secteurs. L'eau sous forme de ruisseau ou de canal constitue une figure dynamique. La rupture occasionnée entre l'étang de Saint Quentin et le secteur Sud par le passage de la route et des lignes de chemin de fer est très forte. Les programmes d'aménagement du centre-ville tenteront de palier les disjonctions que provoque cette configuration. Les questions de circulation et de représentation de l'eau y ont trouvé une large place.

### **1.2.3 PRINCIPES D'IMPLANTATION DE NOMINATION ET DE DIMENSIONNEMENT DES BASSINS A SQY :**

Dans chacun des bassins versant ont été installés des bassins d'orage par surcreusement de plans d'eau existants (étang ou mare), de zones d'expansion de crue ou bien par création.

La mise en place de nouveaux bassins débute en 1972 à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le bureau d'étude Sauveterre a effectué une grande partie des études et prescriptions pour ces ouvrages.

Tous les bassins sauf un, le bassin des Fonds de Roches, sont en eau. L'écrêtage s'effectue par marnage, variation de la hauteur d'eau, avec une sorte de pré-bassin enterré pour l'étang de Saint-Quentin dont le réseau de collecte a été équipé de dalots, ouvrages enterrés destinés à recevoir de façon transitoire un volume d'eau.

Ils ont tous été dimensionnés pour un risque de probabilité minimum de 50 ans. La partie en eau occupe en général des terrains de plusieurs hectares. Pour une pluie décennale, les volumes d'eau récoltés n'entraîneront pas de grandes variations de hauteur d'eau. Par ailleurs, pour envisager le stockage des pluies cinquantenales, voire centennales, les volumes à prévoir sont importants. La conséquence en est que les zones de talus sont vastes si le bassin est cerné de pentes douces afin d'accepter les variations de volumes. Si le plan d'eau est cerné de berges abruptes à verticales, il sera encaissé. Les volumes de remblais dégagés quand le modèle de bassin choisi est cerné de pentes douces sont très amples. Les terrains ainsi constitués ne sont pas constructibles pour des questions de stabilité des ouvrages, ce qui renvoie toute forme d'urbanisation au-delà d'une bande dégagée, traitée en général comme un espace vert.

Chaque bassin d'orage créé a été nommé selon la toponymie locale. Ils sont ainsi inscrits dans une temporalité antérieure à la Ville Nouvelle. Ce choix de dénomination des ouvrages dans une continuité sociale et historique participe à la construction d'une identité de la Ville Nouvelle autour du thème de l'eau. Ce choix de dénomination apporte un flou de perception entre les bassins et plans d'eau anciens, à caractère historique, ceux d'origine plus naturelle et ceux de construction récente fortement conditionnés par les questions d'assainissement et l'imperméabilisation du centre de la ville nouvelle. Le nom ne permet pas de dater les ouvrages, ils sont tous inscrits dans un registre unique.

A cela s'ajoute une qualité propre à l'eau : elle inscrit toujours un ouvrage dans une temporalité. Un point d'eau, même artificiel semble avoir toujours existé. L'eau confère classiquement à un ouvrage une dimension historique. Sans oublier que plusieurs bassins ont été remaniés. Ainsi, la Ville Nouvelle de Saint-Quentin est riche en eau, et pour le passant peu importe s'il s'agit d'un ouvrage historique, d'agrément ou



d'assainissement. Les plans d'eau participent et accompagnent ses déplacements quotidiens.

#### **1.2.4 LA POSITION PAR RAPPORT A L'URBANISATION DES BASSINS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

##### **1.2.4.1 l'Etang de Saint-Quentin.**

Il appartient au système hydraulique construit au XVII<sup>ème</sup> siècle pour collecter les eaux depuis les étangs de Rambouillet jusqu'à Versailles. Il est installé sur un fond argileux qui en assure l'étanchéité.<sup>23</sup>

Le plan d'eau lui-même a une forme déduite des volumes à stoker avec des berges douces, peu inclinées, ce qui permet l'installation d'une végétation diversifiée et la création d'une réserve naturelle à valeur faunistique et floristique.

Les digues du 17<sup>ème</sup> siècle existent toujours. Elles structurent et confèrent une image construite au plan d'eau, elles permettent une circulation haute et ainsi une perception assez large sur l'étang, contrairement aux points de vue que l'on peut avoir le long des berges douces. Ces variations participent aux motifs de promenade qui peuvent se décliner sur le site.

L'étang est cerné d'une bande de terrain plantée ou enherbée, d'une plaine de jeu, zones non construites qui font partie de la base de loisirs. L'ensemble est délimité par une série d'infrastructures routières et autoroutières qui l'isolent totalement de tout accès piéton et de proximité immédiate.

L'étang représente un élément important pour les habitants de Saint-Quentin pour leurs activités sportives, récréatives et naturalistes. Il est à l'origine du nom de cette ville nouvelle, il a donc un fort pouvoir identitaire et constitue un des éléments d'argumentation du slogan « une ville verte et bleue ».

Par contre, il n'a pas été accompagné de développement urbain, de formes urbaines avec lesquelles il y aurait eu la volonté d'établir une relation formelle, visuelle... Il n'intervient pas dans la composition des nouveaux espaces publics et construits. Il est à la fois protégé et isolé physiquement, contrairement à d'autres plans d'eau des villes de Saint-Quentin et de Marne la Vallée.

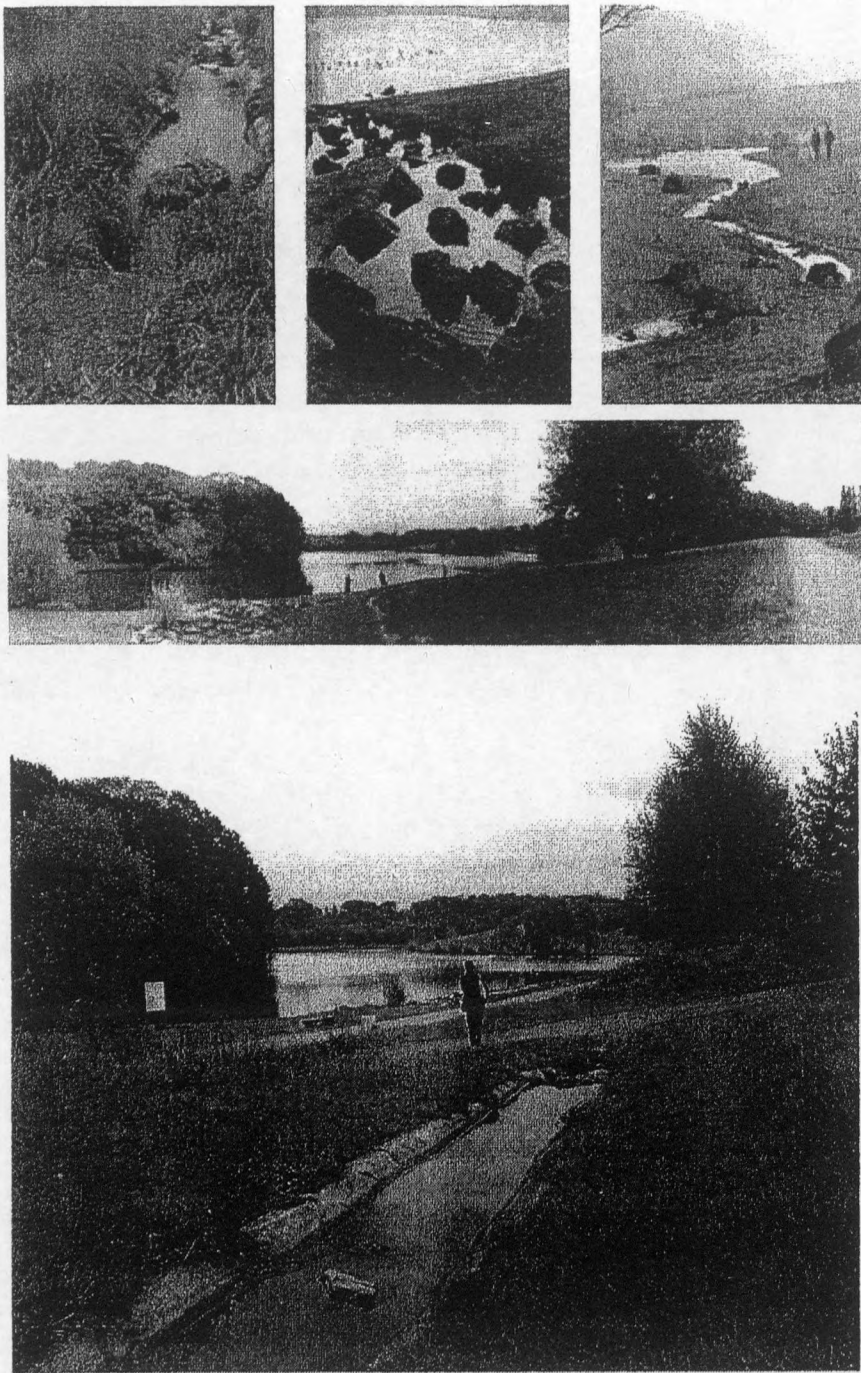
##### **1.2.4.2 Etang de la Boissière.**

Situé sur la commune de Trappes, « il a été creusé en élargissant une rigole existante »<sup>24</sup>. Il est le dernier bassin avant l'étang de Saint-Quentin qu'il rejoint par la rigole du Grand Lit de Rivière avec un débit de 5m<sup>3</sup>/s. Le bilan du BET Sauveterre préconisait la limitation des rejets d'eaux usées, l'instauration de mesures de dépollution de type déshuileur, débourbeur, ainsi qu'un re-profilage des berges.

Le bassin occupe un terrain très allongé dont les berges Sud sont occupées par des logements, tandis que le versant Nord est végétalisé. Dans le schéma des infrastructures projetées en 1975, c'est la voie R12 qui devait dessiner la limite de ce quartier. Aujourd'hui, c'est la masse boisée qui assure cette transition avec des espaces ouverts. Le plan d'eau constitue la rive de l'urbanisation. Il n'est plus caché

<sup>23</sup> Voir Caractéristiques physiques des bassins en eau de Saint-Quentin en Yvelines en annexes hydrologie

<sup>24</sup> SAUVETERRE (Michel Dubois pour le Bet), *Approche écologique des retenues d'eau pluviale*, Ministère de l'Équipement, mai 1975, p. 73.



Le Bassin des Roussières dans le prolongement du Parc du Centre Ville ou en retrait, il définit ou se déduit d'une composition plus large, à l'échelle d'un quartier.

#### 1.2.4.3 Bassin de Bouviers

Rappelons que la Bièvre prend sa source au pied du Hameau de Bouviers, au lieu-dit la Fontaine des Gobelins. Il fait partie du site classé de la vallée de la Bièvre<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> cf. Fiche 2005 DIREN IDF, Décret de classement du 7 juillet 2000. Premier classement en 1972 de la vallée de la bièvre et des étangs de Saclay.



Le bassin est situé dans le lit majeur de la Bièvre, comme une zone classique d'expansion de crue. Le détournement des débits de fuite de l'étang de Saint-Quentin a généré une augmentation des apports épisodiques. Le bassin est cerné d'une prairie humide très fréquentée<sup>26</sup>. L'entretien y est extensif. Le site est peu urbanisé. Le bassin s'inscrit dans le paysage escarpé de la haute vallée de la Bièvre<sup>27</sup>. Un cordon arboré est installé sur les coteaux de la vallée. Cet exemple montre l'indépendance qui peut exister entre une urbanisation et le choix d'implantation des ouvrages d'assainissement. Ce type d'approche, avec l'implantation d'ouvrages d'assainissement de type bassin d'orage, ne correspond plus aux démarches contemporaines de gestion de l'eau de pluie à ciel ouvert.

#### **1.2.4.4 Le plan de Trou et l'étang des Roussières**

Situés sur la commune de Guyancourt au niveau du quartier du centre-ville et de l'université, ces étangs sont installés dans un talweg, celui des Garennes ; ils déversent par trop plein dans l'étang du Moulin Renard, dans le bassin versant de la Bièvre.

Malgré une situation en centre ville, ces deux bassins offrent une situation de dépaysement loin des densités urbaines propres à un centre ville. Ils sont cernés de grandes prairies en pente, ce qui tient à distance les logements et équipements.

Ces bassins bien que situés au cœur d'un parc urbain, conservent des caractères paysagers « rustique » correspondant à ceux des étangs classiques de milieu rural : le plan d'eau est cerné sur une partie de ses berges d'une végétation dense, non horticole, les berges ne sont pas construites.

Un aménagement récent des rigoles et ouvrages d'amenée d'eau avec des enrochements artificiels vient contredire ces propos et ce statut de paysage rural. La nouvelle composition s'inscrit plus dans la recherche de paysages pittoresques, traditionnels dans l'art des jardins.

L'accès au parc et au plan d'eau est réservé au piéton et au regard lointain depuis le centre ville et depuis les logements qui le cernent. Ce site prolonge l'aménagement du centre ville et le réseau de canaux qui y est créé.

#### **1.2.4.5 le cas particulier de Grand île.**

Grande île est un secteur qui ne fut pas l'objet de la création d'un bassin d'orage en eau, le bassin de la Sourderie devait jouer le rôle écreteur sur ce secteur<sup>28</sup>.

Le travail de composition et de choix techniques mené sur ce secteur par le bureau d'étude Latitude Nord anticipe dans ce projet une dynamique novatrice de l'assainissement à la parcelle, plus conforme aux réalisations actuelles.

Pour des raisons fonctionnelles, l'ouvrage d'assainissement de la Sourderie fut réservé aux loisirs. Le marnage était incompatible avec les exigences esthétiques de l'architecte et avec les fonctions récréatives envisagées sur le plan d'eau<sup>29</sup>.

L'étude des bassins de Saint-Quentin-en-Yvelines permet de dégager ce que l'on pourrait appeler un principe d'« accessibilité réservée » des berges et des parcs jouxtant les plans d'eau.

<sup>26</sup> Intervention de la paysagiste : Hélène Pruvost.

<sup>27</sup> CAUE 78, *La vallée de la Bièvre de Guyancourt à Verrières le Buisson. Eléments d'analyse en vue de la définition de principes de gestion du futur site classé.* Etude pour la DRAE Idf. Doc ronéo. fév. 90.

<sup>28</sup> Réalisation en 1989

<sup>29</sup> Cependant par temps sec il n'y a pas assez d'eau pour la pratique d'un nautisme de loisir.

Le contact avec l'eau est destiné aux piétons ; leur fréquentation privilégie une échelle de proximité tandis que les échelles physiques et techniques relèvent d'un territoire plus large. Ce type de rapport crée une relation de familiarité et sans doute d'appropriation par les usagers. Tous les riverains connaissent et pratiquent les pourtours de ces bassins, toutes catégories sociales et toutes classes d'âge confondues.

Au niveau du paysage des bassins, le registre est celui d'une image de nature, de forme libre traduite par les essences végétales et le mode de gestion, ainsi que par le dessin des profils des berges. Le mode d'entretien et la présence récurrente de prairies ou pelouses tondues inscrivent le bassin dans un registre de parc ou de jardin. Ce dispositif relie une image de nature et une image de jardin. Dans les sites urbanisés, on retrouve l'introduction d'une végétation horticole, taillée, en limite des bâtiments. Les modes de composition classique qui introduisent une gradation dans la nature et le mode de conduite de la végétation depuis des volumes construits, persistants, taillés à proximité des constructions vers des formes plus souples et caduques en direction d'un lointain, d'un paysage naturel ou tout au moins en direction d'un paysage de campagne<sup>30</sup>.

Au plus près du centre ville, des ouvrages d'assainissement composent un jardin qui véhicule à la fois des images de campagne, comme souhaité mais aussi, implicitement, des modèles de composition de l'art des jardins. L'eau, qui se situe au cœur du dispositif, est à la fois technique (assainissement), milieu (écologie), décorative et récréative (jardin).

#### **1.2.4.6 Les acteurs principaux de la gestion de l'eau sur le site de Saint-Quentin**

<sup>31</sup>

Outre l'organisation administrative des établissements publics, le mode de passation des commandes et des marchés a certainement favorisé une approche unitaire, notamment en faisant intervenir le même bureau d'étude dans de nombreuses opérations.

Les acteurs et décideurs de la gestion et de l'aménagement hydraulique sont multiples.

Les compétences et surtout les objectifs sont très variés. Cette diversité est aussi à l'image de la diversité des formes de l'eau dans la ville nouvelle. Ils sont de fait interdépendants comme l'est leur sujet d'étude, l'eau. Les intérêts de chacun ne se superposent pas exactement. Sur le terrain, la diversité des intervenants aurait pu troubler la cohérence de l'ensemble. Elle donna lieu à des conflits et négociations, mais pas à la remise en cause des objectifs définis dans le concept de trame verte et bleue<sup>32</sup>.

#### **1.2.5 L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE SURFACE A MARNE LA VALLEE.**

##### **1.2.5.1 Contexte hydrologique et paysagé à Marne-la-Vallée**

À la première lecture cartographique, le vallon du ru de Maubuée apparaît comme un territoire géographique bien délimité avec un talweg (ligne de plus basse pente) et son vallon présentant une déclivité comprise entre la cote d'altimétrie 100 au niveau de l'étang de Beaubourg situé en lisière du Parc forestier de Croissy et la cote d'altimétrie 40 de la Marne.

Le ru parcourt environ 6 km ; il possède une pente générale faible de l'ordre d'un pour cent. Son vallon est constitué de deux coteaux aux morphologies distinctes : un exposé à l'Ouest avec une pente régulière et bien marquée et une déclivité entre plateau et ru de

<sup>30</sup> Ce type de composition est évident dans le parc de Versailles.

<sup>31</sup> Voir annexes hydrologie 4

<sup>32</sup> concept développé à l'origine de la ville nouvelle par Guy Lagneau dans le Schéma Directeur



40 m environ ; l'autre exposé à l'Est, entaillé par deux affluents du ru de Maubuée : le ru de la Madeleine et le ru de Lognes avec une pente plus érodée.

C'est de part et d'autre de ce ru que s'est organisée l'urbanisation du secteur II de Val Maubuée comprenant les secteurs ou quartiers du Mandinet, Segrais, Maubuée et de l'Arche-Guédon et reliant les centres anciens des villages de Noisiel, Torcy, Lognes et Croissy-Beaubourg.

#### **1.2.5.2 Approche paysagère: l'eau et la topographie**

##### **L'Eau maîtrisée : Les étangs anciens - le ru canalisé – la rivière artificielle et les enrochements – le bassin de retenu - la Marne et le canal de Chelles**

Notre intention en engageant la découverte du ru de Maubuée depuis sa confluence avec la Marne est celle de remonter, à l'image de Thésée guidée par le fil d'Ariane<sup>33</sup> à la source, à l'origine de la topographie et du projet de la ville nouvelle. C'est une fois les contours des lieux devenus familiers que nous pourrions nous autoriser à émettre certaines hypothèses ou problématiques concernant le rapport de l'espace à son sol.

La Marne constitue la limite Nord du Val Maubuée. La rivière et son lit majeur se présentent comme une large vallée boisée où l'urbanisation est très faiblement perceptible. La présence de la base de loisirs de Vaires en rive droite qui résulte de l'aménagement d'anciennes carrières de graviers contribue à renforcer l'épaisseur végétale.

##### **Le Rû canalisé et le Parc du Maubuée**

À l'amont de la Chocolaterie, après le franchissement de l'A 10, le vallon du ru de Maubuée forme une entaille dans le front boisé et régulier des coteaux Nord. Cette entaille, l'entrée du vallon, accuse une morphologie tranchée qui se présente à l'Est sous la forme d'un talus fortement incliné dans lequel l'implantation d'une voie de circulation a nécessité un travail de terrassement en déblai - remblai qui accentue les pentes ; à l'Ouest une pente finement nivelée selon laquelle est organisée la cité ouvrière de Noisiel et dont la composition régulière (sur une longue distance) renforce le contraste.

Au dos de l'ancien équipement scolaire de la cité transformé en hôtel de ville, le ru canalisé suit son cours à ciel ouvert. Ses berges et son radier sont maçonnés et un garde corps métallique protège ses abords. Un marronnier séculaire légitime le niveau d'altimétrie en nous assurant que les terres n'ont ici pas bougées.

Le ruisseau est longé par le dos des maisons d'habitation de Noisiel (murs clos) qui « ignorent » sa présence et la fréquentation motivée par la promenade qui lui est contiguë.

On entre dans le parc du Maubuée alors que le terrain s'infléchit fortement. Pour le ru canalisé, la déclivité va se traduire par la réalisation d'un escalier d'eau (hauteur des marches environ 2 m). Le cheminement s'éloigne de l'ouvrage. La traversée du parc est alors l'occasion de découvrir une succession de mises en œuvre du cours d'eau dont le caractère essentiellement minéral évoque moins la présence d'un ru naturel que la

<sup>33</sup> Poliphile, perdu dans la forêt profonde, égaré spirituellement et physiquement perçoit « la montagne / tour » alors qu'il se désaltère sur les berges d'une rivière, sa quête reprend de plus belle et sa passion (curiosité) l'entraîne au point le plus haut (vision panoramique). De là, Poliphile ressent la nécessité de revenir sur ses pas pour préciser certaines intuitions...

Cette quête initiatique et philosophique a guidé et alimenté l'art du jardin pendant plusieurs siècles (depuis la Renaissance jusqu'à l'apogée du baroque). Elle s'apparente avec l'attitude que nous adoptons lors de la visite des sites, à la recherche de critères d'appréciation du paysage, en quelque sorte une analyse inventive telle que définit par B. Lassus qui « consiste à dépasser l'ignorance première en vue d'approcher le site dans sa singularité et ses potentialités. »

**réalisation d'un artifice destiné à animer les lieux.** Néanmoins le soin porté à l'ouvrage relève davantage d'un savoir faire des travaux publics que de l'art des jardins. La sonorité des chutes d'eau constitue un événement auditif efficace. L'étrangeté de l'ouvrage est dû aussi aux mesures de protection prises pour assurer la sécurité des promeneurs qui ont conduit à mettre en cage le ru.

Sur les rebords de coteau, le ru se transforme en un vaste bassin de retenue qui inaugure la longue séquence constituée de la chaîne des bassins depuis celui de l'Ecluse, à celui du Segrais en passant par ceux de l'Arche Guédon, Grand bassin, Mandinet, etc.

### **Les bassins du parc de Maubué**

Ils sont généralement entourés d'un espace libre végétalisé dont l'étendue est variable mais organisé pour assurer un cheminement dont la disposition spatiale accompagne plus ou moins les inflexions souples des limites du bassin, la plantation d'une végétation de bord d'eau bien circonscrite et d'une prairie parsemée d'arbres rarement alignés. La présence de saules blancs de grande taille qualifie les bords d'eau. Parfois il s'agit d'un bouquet d'aulnes.

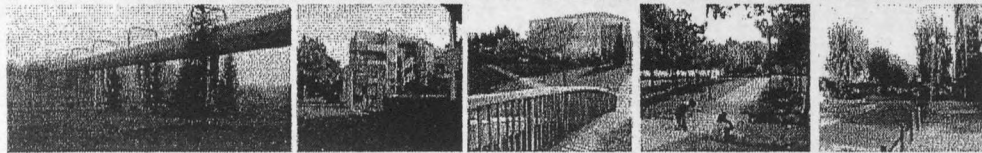
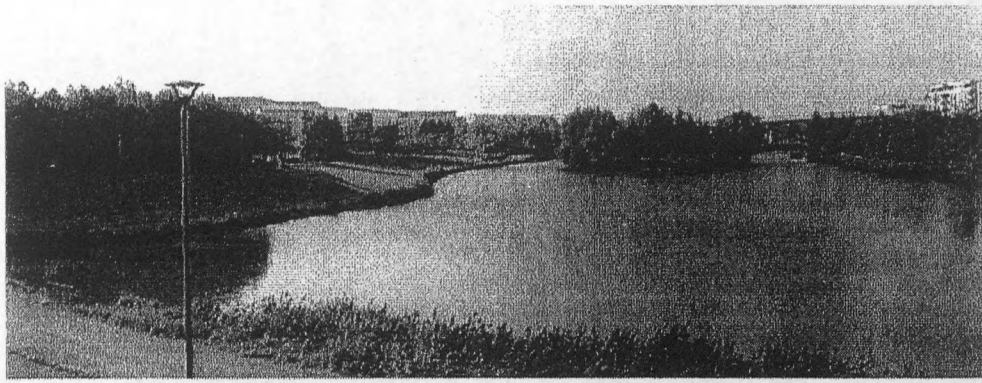
Quelques massifs arbustifs ponctuent et atténuent les différences de niveaux qui caractérisent les capacités de stockage nécessaires en prévision des pluies exceptionnelles.

Ici, le parc du Maubué, est délimité principalement par les haies denses du tissu pavillonnaire de Noisiel situées en surplomb ainsi que les terrains de sports (relativement invisible / qualité de l'insertion des plate-formes horizontales dans une relief pentu).

Parfois, des allées piétonnes assurent la mise en relation des quartiers urbanisés riverains avec le parc, elles restent assez confidentielles et apparaissent au détour d'une courbe. Elles possèdent une organisation simple, linéaire et d'un accompagnement végétal spécifique (peuplier, érable, sorbier...). La gestion de l'entre-deux qu'elles assurent avec le tissu pavillonnaire ou de petits collectifs fait référence à celle des cités-jardins. Ce parc n'a pas de façade sur rue à l'exception du passage de la voie organique qui joue un rôle de digue et de belvédère à l'image de la voie qui délimite l'étang du Segrais au Sud.

Au Sud, l'énorme talus engazonné de l'autoroute A199 borne le parc et protège phoniquement les habitants et promeneurs. Vers le Mandinet, le passage s'effectue par une cavité (paroi en béton projeté qui évoque l'univers de la grotte (grotesque) sous l'infrastructure. Dans ce passage, le ru disparaît.

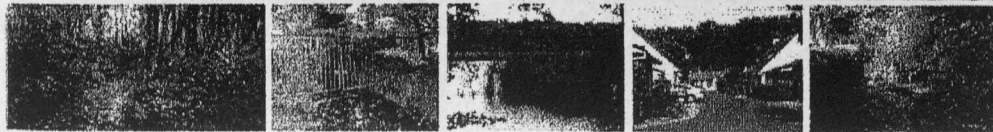
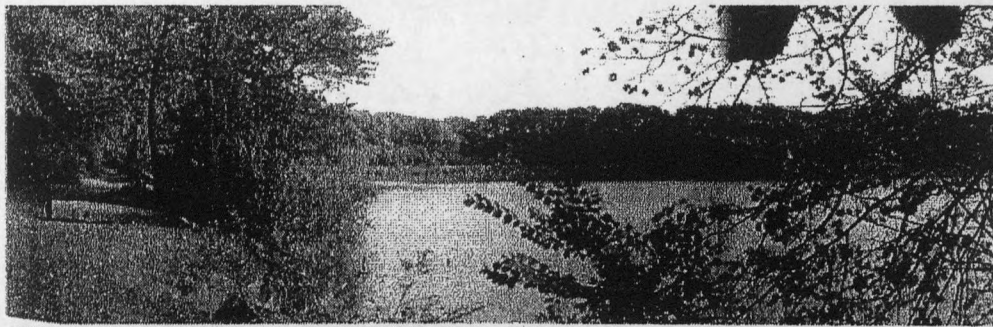




Etang du Segrais sud



Etang du Segrais nord



Etang de Beaubourg

### **1.2.5.3 Les bassins du Mandinet et du Segrais**

Ils se distinguent des bassins du parc du Maubuée par leur ampleur, mais aussi par le caractère nettement plus urbain que confère la présence de la voie organique qui les longe en partie et le bâti (logements collectifs / R+2, 3 et plus) qui s'étage sur les coteaux. L'aménagement de l'espace libre a fait parallèlement l'objet d'une intervention spatiale volontairement affirmée en tant que telle (dont nous précisons les enjeux dans le chapitre 2).

De la confidentialité du parc de Maubuée déduit de l'urbanisation (les terrains trop en pente excluaient d'y construire), des enseignements semblent avoir été tirés. Les parcs disposent de façades sur la voie organique, traitée en parkway souple, l'urbanisation est implantée en deuxième front. La topographie se prête davantage à cette organisation et explique l'étendue des plans d'eau du Segrais et du Mandinet. Celui des Ibis reste plus réduit.

Les aménagements de ces parcs s'inscrivent dans une relation au site différente, à la fois plus affirmée et plus démonstrative : reconnaissance de la capacité de cohésion du végétal, de la valeur ajoutée que représente le plan d'eau où le ciel se reflète, du statut particulier et fédérateur du parc comme « cœur » de ville. Il faut préciser que ce dernier point est d'autant plus affirmé dans le cas du bassin des Ibis que la forte présence du RER manifeste l'intention des concepteurs.

Entre le bassin du Segrais et celui du Mandinet, le passage du RER en viaduc constitue un nouveau seuil de transition. Cet ouvrage par son horizontalité qui marque l'altimétrie du plateau souligne remarquablement la topographie du vallon.

#### **L'étang de Croissy Beaubourg :**

Avant de rejoindre l'étang ancien de Croissy, le ru réapparaît entre deux talus stabilisés par des enrochements mais toujours avec un radier maçonné. L'inclinaison raide des talus a motivé la plantation récente de bandes boisées très denses qui limitent son accès et sa perception. La présence de l'autoroute de l'Est en remblai a conduit à enterrer entièrement le ru jusqu'à l'étang de Croissy. Nous sommes alors quasiment sur le plateau de la Brie.

La dernière séquence qui mène à l'étang de Beaubourg est la plus tortueuse : le ru est contenu par les jardins de pavillons et ne permet pas un parcours riverain. Ces jardins sont en général équipés de haies denses qui tournent le dos au cours d'eau à quelques exceptions près. Nous sommes en lisière de la forêt de Cressy et le tissu pavillonnaire s'est replié sur lui-même limitant au minimum les accès depuis et vers la forêt et l'étang de Beaubourg. Cet étang ainsi qu'un vaste périmètre forestier au Sud ont été classés au titre du biotope en raison de la qualité de la faune et de la flore présentes et qui s'explique précisément par l'effet de lisière et la présence du milieu humide. L'étang est occupé par une large roselière.

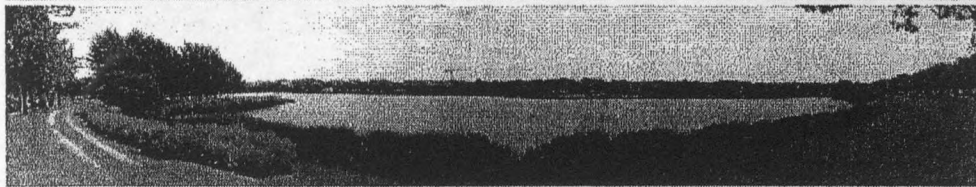
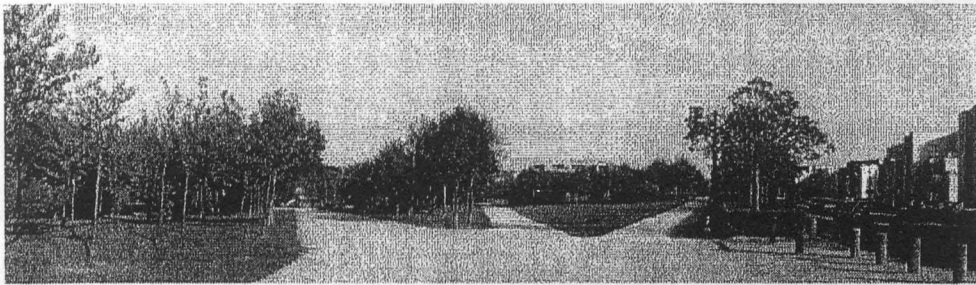
## **1.2.6 LA POSITION PAR RAPPORT A L'URBANISATION DES ETANGS DU VAL MAUBUEE.**

### **1.2.6.1 Le Mandinet**

Le tracé des plans d'eau est issu d'une collaboration entre bureau d'étude et architecte de l'opération : M. Macary / E. Jacobsen. Il s'inscrit dans un schéma constitué de 13 bassins en eau, organisés pour maîtriser un débit de 5m<sup>3</sup> dans la Marne. Les aménagements du parc font suite à un concours d'idées, le projet retenu fut celui de l'équipe Latitude Nord<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Cf éléments dans le chapitre 2 du rapport sur le site du Val Maubuée et le projet du parc du Mandinet.





ong du Mauboué - parc du Mandinet



ong des Ibis aval - parc du Mandinet

On retrouve dans l'aménagement une transition propre aux jardins à la Française : gradation des formes construites depuis l'habitat jusque vers le lointain et des aires naturelles.

L'ensemble est structuré par les tracés et par les formes végétales : choix de persistants taillés. La palette végétale est assez courante avec le recours aux lauriers du Portugal, troène, peupliers, tilleuls ou frênes... Dans la partie la plus vaste, on note l'implantation d'un alignement de cyprès chauve, arbre couramment employé dans les parcs.

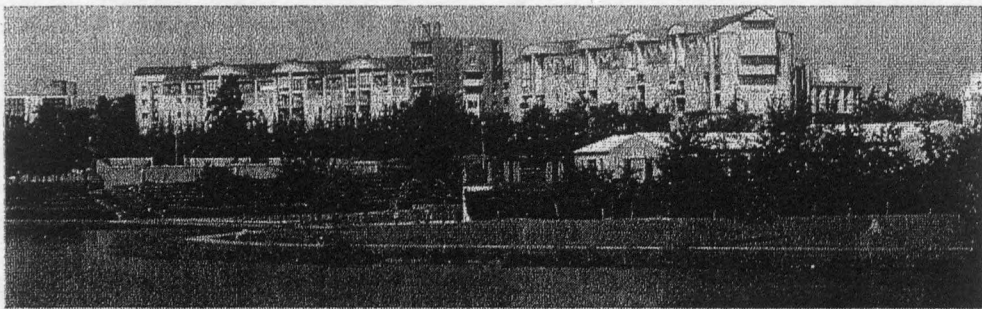
#### 1.2.6.2 Principe d'implantation, de formes de visibilité et d'accessibilité

Contrairement aux bassins analysés à Saint-Quentin, tous les bassins de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sont visibles depuis les réseaux routiers<sup>ii</sup>. Ils sont situés à proximité du réseau de circulation secondaire, du réseau organique. Certains composent le paysage de plusieurs tronçons de la ligne de RER. Cette position les rend plus présents que ceux de Saint-Quentin. Plusieurs des bassins sont situés de part et d'autre d'une infrastructure liée au transport : route, voie rapide et RER. Ils accompagnent différents modes de déplacements

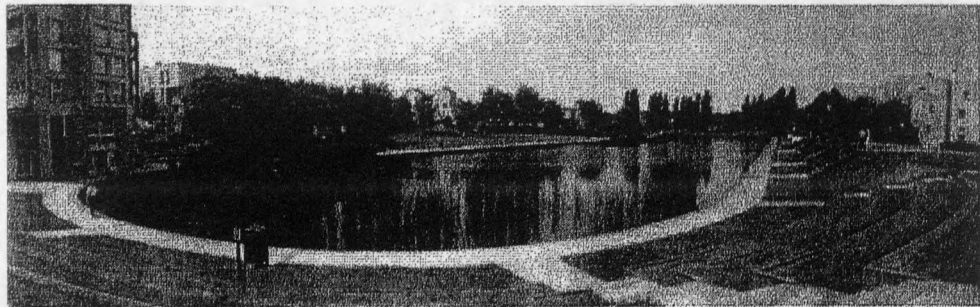
Mis à part les bassins implantés dans la forêt près de l'aérodrome de Lognes, ils présentent des caractères formels communs : tracés courbes, présence d'une île de forme circulaire décentrée par rapport à l'ensemble du plan d'eau. Cette formalisation est la résultante d'une approche écologique : recherche d'un linéaire de berge maximum pour création de milieux adaptés à une flore et à une faune qui participent à l'équilibre

du bassin. Par ailleurs, ces formes courbes renvoient à l'idée de nature qui, en général, est souvent synonyme de compositions courbes et sinueuses par opposition à des tracés rectilignes qui renvoient à une image plus géométrique et construite.

Les ouvrages techniques d'aménagements et les déversoirs sont systématiquement protégés par un garde-corps peint en vert qui les souligne plus qu'il ne les intègre. Dans certains cas, ils sont dissimulés dans la végétation. Il n'y a jamais de mise en scène de la technique, de la technologie. Par exemple au Mandinet, un déversoir est « intégré » dans un talus planté de persistants, un autre dissimulé derrière une végétation haute. Les rigoles et cunettes ne sont pas utilisées comme élément de composition ou de valorisation des ouvrages.



Étang des Ibis - amont - Parc du Mandinet



Étang de Grand Bazen



## 1.2.7 APPROCHE COMPARATIVE DES BASSINS A SQY ET MLV

### 1.2.7.1 Approche technique des typologies de bassins

Du point de vue des techniques mise en œuvre, on peut distinguer quatre types d'ouvrages :

- les bassins en eau,
- les zones d'expansion de crues,
- les rigoles, noues, chemins, fossés drainants,
- les bassins secs.

Cette typologie n'est pas opérante pour décrire les bassins des Villes Nouvelles lesquels sont essentiellement en eau, de dimensions comparables, sous forme de délestage ou d'écrêtage des réseaux.

Les bassins des deux villes nouvelles sont essentiellement des ouvrages en eau, avec un fond étanché, afin de ne pas créer de désordre au niveau de la nappe phréatique. Ce parti technique est plus lié à une méfiance et à une absence de recul quant à l'évolution des bassins qu'à la crainte d'une pollution grave des eaux de ruissellement<sup>35</sup>.

Les dimensions des bassins sont du même ordre de grandeur, deux à trois hectares, sauf quand il s'agit de bassins présents sur le site (Etang de Saint-Quentin) ou de bassins inclus dans des opérations urbaines spécifiques (exemple : Sourderie à Saint-Quentin-en-Yvelines). Quand les bassins préexistent au site, avant aménagement, ils sont essentiellement le fruit d'un bureau d'étude ce qui a donné une cohérence et une certaine unité de forme et de traitement.

Par ailleurs, les modes de plantation ou de gestion de la végétation sont proches dans les différents cas étudiés : présence d'un cordon de plantes aquatiques dans l'eau, doublé d'une ligne d'arbres de haute tige. L'ensemble est ensuite cerné d'un glacis enherbé bien entretenu (la zone de crue et de remblai) ou planté de massifs arbustifs. Les arbustes utilisés sont essentiellement organisés en masse avec une recherche d'effets plastiques et structurants dans une composition qui prend en compte les constructions attenantes.

On peut néanmoins distinguer des différences entre les bassins des deux villes nouvelles étudiées. Ces différences apparaissent davantage au niveau de l'insertion du bassin d'orage dans le tissu urbain que dans les techniques mises en œuvre, qui elles sont particulièrement constantes.

On peut signaler à titre de travail précurseur le cas particulier de Grande Île à Saint Quentin qui trouve aujourd'hui de nombreux points communs avec les modes de conception des projets urbains en liaison avec l'assainissement dans le secteur de Bussy-Saint-Georges à Marne-la-Vallée pour ne rester que sur le terrain des villes nouvelles.

### 1.2.7.2 Le primat de l'image et du paysage sur la fonction technique

Afin de qualifier plus spécifiquement les bassins des villes nouvelles, particulièrement les bassins en eau, ceux que l'on appelle aujourd'hui les « grands bassins », il est plus intéressant de regarder l'objet produit et la relation qu'il entretient avec le site dans

<sup>35</sup> Il faut noter à ce propos que tous les ouvrages ne sont pas équipés de dispositifs de dépollution, peu le sont pour piéger les hydrocarbures. Ces remarques seront prolongées dans le chapitre « ville nouvelle et développement durable ».

lequel il est implanté que l'aspect technique. Les indicateurs relèvent alors plus d'une réflexion sur le paysage produit que de la fonction assainissement.

Selon cette position, on peut distinguer trois types de bassins d'orages en eau sur les secteurs étudiés :

- des bassins de formes déduites de l'approche assainissement. Ils sont pensés avant tout comme des volumes de stockage avec la prise en compte d'une crue cinquantennale ou centennale. La forme est souvent celle d'un ovale inscrit dans un terrain encaissé au milieu de grands talus qui permettent d'absorber les volumes d'eau de la pluie maximale prévue. Il en résulte de larges espaces enherbés ou plantés d'arbustes et d'arbres à la manière d'un parc ou d'un jardin,

- des bassins mis en relation par les architectes, urbanistes, paysagistes avec le projet urbain, avec le site. Que ce soit sous forme de reprise de tracé (le Mandinet) ou de manière immédiate (la Sourderie), ou en retravaillant une zone d'expansion de crue (Bouvières)

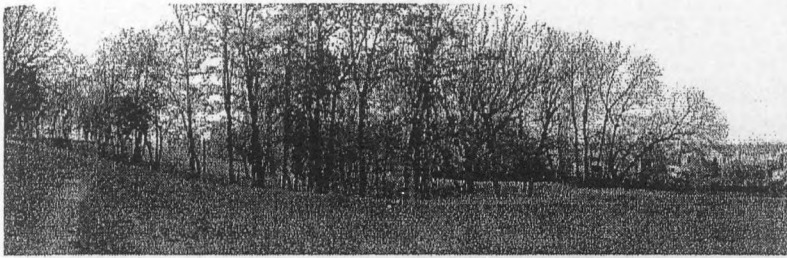
- des bassins existants inchangés.

Les variations entre les bassins en eau se situent au niveau des formes qui sont de plus en plus construites à mesure que l'opération de création des bassins est associée à un programme d'architecture. Les formes les plus régulières sont réservées aux bassins qui accompagnent dans le temps et dans l'espace les programmes architecturaux.

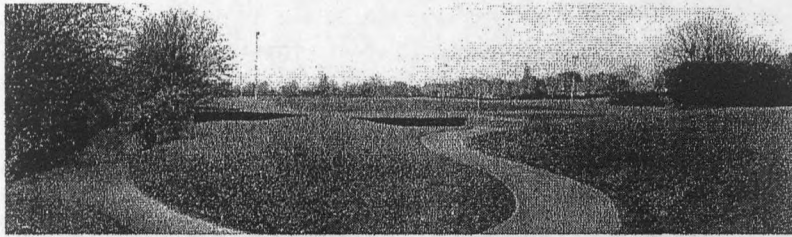
Cette typologie renvoie à une dimension positive du bilan que l'on peut effectuer en 2004 à propos des bassins des villes nouvelles, à la participation de ces ouvrages dans la qualification de l'espace public. La dimension urbaine et récréative des ouvrages est reconnue et partagée par tous les acteurs des villes nouvelles : habitants, gestionnaires, politiques, techniciens... Elle perdure depuis leur création alors que les usages et pratiques, de nature notamment, ont évolué, que la population installée depuis les années 70-80 a vieilli ou bien changé. A ce niveau au moins, les bassins d'orage sont une réussite.

Aujourd'hui, du point de vue de l'hydrologie, il existe une forte interdépendance entre les ouvrages d'assainissement à ciel ouvert et les différentes formes de l'eau à l'échelle du territoire. L'ensemble, y compris les ouvrages de décorations installés en centre ville constitue une image de l'eau signifiante pour la ville nouvelle. Ce n'est pas la diversité des formes et des fonctions de l'eau qui est perçue mais la répétition de la présence d'un unique élément. Les caractères décoratifs et structurants de l'eau en centre ville, régulateurs et liés à l'assainissement en prévision de risques majeurs ou récréatifs et écologiques de l'étang de Saint-Quentin ne sont pas identifiés comme des caractères distinctifs. Toutes les formes de l'eau visible, à ciel ouvert, contribuent à donner une image de ville « bleue », en réponse aux objectifs des concepteurs de cette ville.

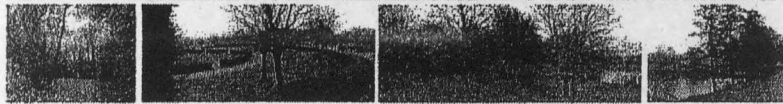
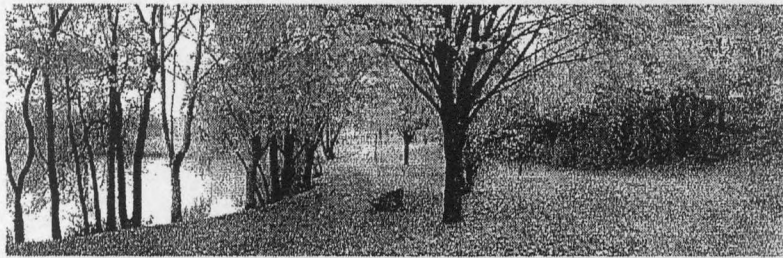




Parc - parc du Maubuis



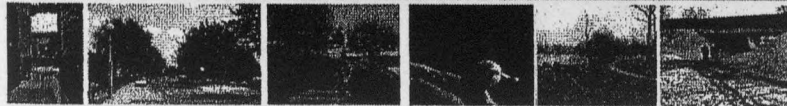
Parc de sports - l'Arche - Guillon



Étang de l'Arche - Guillon - Parc du Maubuis



Étang de Beaugard



Étang des Pêcheurs

### 1.2.7.3 Un point commun à ces exemples est l'accessibilité.

Le contact avec l'eau est réservé au piéton, il privilégie une échelle de proximité tandis que leur échelle tant physique que technique est celle du territoire plus large. Ce type de relation crée une relation de familiarité et sans doute d'appropriation par les usagers.

Au niveau du paysage des bassins, on est également dans le même registre : une image de nature, de forme libre traduite par les essences végétales et le mode de gestion, ainsi que par le dessin des profils des berges.

Néanmoins, la présence récurrente de prairies ou pelouses tondues s'inscrit dans un registre de parc, de jardin. Ce dispositif relie une image de nature et une image de jardin. Dans les sites urbanisés, on retrouve l'introduction d'une végétation horticole, taillée, en limite des bâtiments. Les modes de compositions classiques qui introduisent une gradation dans la nature et le mode de conduite de la végétation depuis des volumes construits, persistants, taillés à proximité des constructions vers des formes plus souples et caduques en direction d'un lointain, d'un paysage naturel ou tout au moins en direction d'un paysage de campagne<sup>36</sup>. Au cœur de la ville nouvelle il est donc proposé un jardin qui véhicule à la fois des images de campagne comme souhaité mais aussi, implicitement, des modèles de composition de l'art des jardins. L'eau se situant au cœur du dispositif à la fois technique (assainissement) milieu (écologie) et décoratif.

Nous aborderons, dans le bilan d'évaluation en chapitre 3 la question de la place des ouvrages d'assainissement, entre ouvrage technique, écologique et d'agrément. Comment la définir par rapport à des bassins à vocation plus décorative ? Leur introduction en villes nouvelles dans les années 70 a-t-elle constitué une innovation et de quelle nature ?

---

<sup>36</sup> Ce type de composition est évident dans le parc de Versailles.



### 1.3 LE CONTEXTE DES FORMATIONS ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES, URBANISTES, INGÉNIEURS ET PAYSAGISTES.

#### 1.3.1 LA LOGIQUE DES STRUCTURES

Les villes nouvelles ont créé de nouvelles conditions de production dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Elles ont offert de nouvelles conditions d'exercice et d'organisation du travail qui ont contribué à une évolution du rôle de l'architecte, de l'urbaniste et du paysagiste. Pour comprendre ces processus, il est nécessaire d'être attentif tout à la fois au rôle et à la place des acteurs de la production urbaine, mais aussi aux structures et aux logiques organisationnelles, aux interactions entre les acteurs et aux jeux des légitimations collectives.

##### 1.3.1.1 Une pluridisciplinarité institutionnelle

On insiste toujours sur le caractère pluridisciplinaire des équipes de l'EPA et ce, dès leur création : « *comme dans les autres missions de la région parisienne, l'équipe, constituée d'une cinquantaine de personnes détachées de l'IAURP et de l'AFTRP, était pluridisciplinaire de façon à pouvoir mener de front conception et réalisation. On y trouvait des géomètres chargés de mettre de l'ordre dans les nombreux problèmes fonciers, des programmeurs attachés à définir les besoins en matière d'équipement, des architectes et des urbanistes partagés entre le rôle de concepteur et de coordinateur, mais aussi des paysagistes, des sociologues, des démographes, ainsi que des ingénieurs et des financiers* »<sup>37</sup>.

Cet aspect pluridisciplinaire, particulièrement novateur à l'époque, avait été demandé par le ministre de l'Équipement et avait été suivi de fait<sup>38</sup>.

Jean-Eudes Roullier écrit, en tant que Secrétaire du GCVN<sup>39</sup> en 1971, qu'il faut éviter que les villes nouvelles ne soient aux mains d'un seul corps disciplinaire ou administratif et invite à la diversité : « *...il est important que les villes nouvelles ne deviennent pas le monopole d'un corps, quel qu'il soit. Actuellement, sur les neuf villes nouvelles, cinq sont dirigées par un ingénieur des ponts et chaussées, deux par un fonctionnaire de l'administration des Finances, une par un inspecteur général venant de l'ancien ministère de la Construction, une par un fonctionnaire venant d'un corps des administrateurs de la France d'Outre-Mer. Cette diversité, dans les nombreux contacts qui se nouent, est stimulante et enrichissante pour tous. Elle permet d'échapper, d'une manière dont il faut espérer qu'elle n'est pas provisoire, aux cloisonnements dont nous souffrons trop souvent* »<sup>40</sup>.

<sup>37</sup> Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une ville nouvelle, Cliomédia, 1993, p. 26.

<sup>38</sup> - « on réalisera l'amalgame d'éléments d'origines privées et de ceux relevant du secteur public. Ceux des formations administratives seront tout aussi nécessaires que ceux de formation technique. Enfin, on n'oubliera pas que les aspects économiques, financiers et commerciaux des problèmes à résoudre sont aussi importants que leurs aspects urbanistiques, architecturaux, technologiques. Si, dans la phase initiale des démographes, des sociologues, entre autres, aideront à déterminer les options, à un stade ultérieur ils feront place, notamment, aux architectes et aux ingénieurs. Par contre, en permanence, la fonction « études financières » et la fonction « études de marché » seront aux mains d'experts » MEL, Directive n°2, 8 juillet 1969 cité in Brissy (Yves), *Les Villes nouvelles*, Paris, Editions Berger-Levrault, p. 42-43.

En ce qui concerne l'origine professionnelle des Directeurs, M. Lalande (Evry) est inspecteur général de l'Équipement ; M. Golberg (Saint-Quentin-en-Yvelines) est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; M. Hirsch (Cergy-Pontoise) de même ; M. Carle (Marne-la-Vallée) est inspecteur des finances. M. Point (Melun-Sénart) est administrateur civil.

<sup>39</sup> Groupe Central des Villes nouvelles.

<sup>40</sup> Roullier (Jean-Eudes), « Les villes nouvelles », *Bulletin PCM*, mars 1971.

Ce caractère pluridisciplinaire, maintes fois évoqué, a d'ailleurs été un facteur d'attractivité pour de jeunes professionnels au début des années 70 : « *La vocation à devenir un laboratoire d'innovations en matière de pratiques professionnelles, revendiquée par les promoteurs des villes nouvelles fonctionne comme un mythe attractif pour les jeunes professionnels, au travers, par exemple, de la figure de l'équipe pluridisciplinaire intégrée* »<sup>41</sup>.

### **1.3.1.2 Les Etablissements Publics d'Aménagement et la naissance de nouvelles pratiques professionnelles**

Il est indéniable que cette imposition de la nécessité d'une vision et d'une gestion pluridisciplinaire du territoire a trouvé une certaine forme d'aboutissement et d'institutionnalisation dans les structures des EPA. Mais ces structures ne doivent pas être sorties du contexte qui les a vues naître, elles sont aussi le reflet d'une époque. Celle-ci est marquée par un certain nombre de facteurs qui ont eu des conséquences importantes dans l'imposition d'une nouvelle conception pluridisciplinaire de l'aménagement urbain :

- Un nombre toujours croissant de jeunes architectes et paysagistes,
- L'importance nouvelle des femmes à la fin des années 60 et 70<sup>42</sup>,
- L'institutionnalisation nouvelle des débouchés pour les professions d'architecte et de paysagistes,
- L'existence de nouveaux types de discours sur la ville... conséquences des mouvements de mai 68 dans l'organisation et le contenu des enseignements. On ne peut donc isoler la mise en place des EPA de ce contexte global.

### **1.3.2 LE CONTEXTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

La fin des années 60 et le début des années 70, constitue une époque charnière pour le renforcement de la professionnalisation des paysagistes, l'éclatement de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts et la remise en cause du système d'enseignement antérieur : en effet, la plupart des formations ont été remodelées après 1968 et des réflexions nouvelles porteront sur l'objet et les finalités du métier d'architecte, face à l'extension du secteur public et de la commande publique ...

Des instituts d'urbanisme ont été mis en place dans cinq universités après la suppression de l'institut de la rue Michelet, 21 unités pédagogiques d'architecture ont remplacé l'École des Beaux-Arts<sup>43</sup>. La section paysage de l'Ecole d'horticulture de Versailles s'est transformée en Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Le recrutement et le contenu des formations ont changé : « *les nouveaux professionnels, ceux qui arrivent sur le marché dans les années soixante-dix, n'ont pas la même formation que les anciens et ils arrivent au moment où l'afflux des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur se conjugue aux premiers effets de la crise économique* »<sup>44</sup>.

<sup>41</sup> Fredenucci (Jean-Claude), « L'urbanisme d'état : nouvelles pratiques, nouveaux acteurs », *Ethnologie française*, n°1, janvier-mars 2003, p. 19, p. 14.

<sup>42</sup> Cet aspect est mis en avant par Serge Golberg pour Saint-Quentin en Yvelines : « C'était drôle parce qu'il y avait le groupe des trois femmes : Moreau, Tamara Desportes et Claude Lecorps. »

<sup>43</sup> Le décret du 6 décembre 1968 prévoit la réorganisation de l'enseignement de l'architecture avec la création de diverses « unités pédagogiques » succédant à l'Ecole des Beaux-Arts.

<sup>44</sup> Dubost (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, (2), 1985, p. 154-164, p. 159.



En ce qui concerne les architectes, les nouveaux diplômés<sup>45</sup>, en même temps qu'ils modifient la pyramide des âges de la profession, accroissent la masse de main d'œuvre possible. La majorité d'entre eux vit leur condition en termes de prolétarisation.

« De fait, c'est le système du patron que cette nouvelle génération met en question, et ce qui subsiste, dans l'agence, de la tradition de l'Ecole et de l'atelier »<sup>46</sup>.

### 1.3.2.1 Une diversité nouvelle des intervenants : de nouvelles formations et un afflux de jeunes diplômés

Dans les années 60, les questions urbanistiques se partageaient en deux, avec d'un côté les problèmes d'infrastructures incombant à l'ingénieur-administrateur et de l'autre, les problèmes de construction et d'esthétique incombant à l'architecte-urbaniste. Mais, à partir des années 70 : « les organismes d'aménagement sont peuplés d'experts nouveaux, d'urbanistes, qui ne sont plus architectes, d'aménageurs formés à la nouvelle discipline de l'aménagement, d'ingénieurs-écologues, de géographes, de juristes, d'économistes, de sociologues... Et à côté de ces spécialistes aux compétences scientifiques ou techniques, des spécialistes de l'esthétique : paysagistes, coloristes, peintres, sculpteurs ou décorateurs »<sup>47</sup>.

Dans les années 70, apparaissent de plus, de nouveaux vocables : environnement, paysages<sup>48</sup>, cadre de vie, qualité de vie... Un domaine où l'intervention étatique n'a cessé de se développer et de prendre en compte des objectifs de plus en plus qualitatifs et de plus en plus diversifiés.

Cette extension doit être mise en relation avec l'existence d'une double pression sociale. L'une, extérieure au secteur d'intervention publique ; la qualité de la vie et celle du cadre de vie sont, dans ces années, un des thèmes majeurs des mouvements politiques et associatifs ; l'autre, interne, émane des professionnels, et plus particulièrement des nouveaux professionnels. C'est donc des milieux professionnels en pleine croissance et/ou en mutation.

De manière concomitante, on assiste à une ouverture des champs d'exercices qui ne se limitent plus à la construction et au logement avec l'ère de la planification des villes nouvelles et des grands projets d'aménagement régionaux. De plus la diversité nouvelle des intervenants (architectes, paysagistes, ingénieurs, sciences humaines et sociales...) était liée, d'une part à l'extension de l'intervention étatique et d'autre part, au développement de l'enseignement supérieur et à l'afflux de nouveaux diplômés<sup>49</sup>.

Cependant Raymonde Moulin évoque « le front commun des professions libérales » qui apparaît comme beaucoup plus fort que « l'intégration des différents spécialistes dans une même agence »<sup>50</sup>. Et ceci, malgré le fait que le livre blanc de l'architecture, publié

<sup>45</sup> Entre 1968 et 1971 ont été diplômés environ 1500 nouveaux architectes. En 1968, 6% des architectes en activité avaient moins de trente ans et 21% avaient plus de 60 ans.

<sup>46</sup> Moulin (Raymonde), dir., *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 235.

<sup>47</sup> Dubost (Françoise), « Le traitement du site, logiques savantes et enjeux professionnels » in Moulin (Raymonde), dir., *Sociologie de l'art*, Paris, L'Harmattan, 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1986), p. 224-225.

<sup>48</sup> Curieusement, on voit rapidement le recul des thèmes écologiques dans le grand public à travers les enquêtes SOFRES entre 1973 et 1983. cf. *SOFRES-Opinion publique*, Paris, Gallimard, 1984, p. 182.

<sup>49</sup> Cf. Dubost (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *art. cit.*

<sup>50</sup> Dans le secteur libéral, Raymonde Moulin souligne qu'au début des années 70, rares sont les agences qui disposent d'un bureau d'études techniques intégré. La proportion des cabinets d'architectes, qui travaillent - régulièrement ou parfois - avec un bureau d'études techniques s'élève à 51,7%, mais le pourcentage de liaisons régulières entre cabinet d'architecte et bureau d'études techniques ne dépasse pas 11,3% et le lien exclusif est mentionné par 1,3% seulement des répondants. Moulin (Raymonde), dir., *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale, op. cit.*, p. 231.

en 1971, proclame qu'« il [l'architecte] doit devenir un manager et pouvoir s'appuyer sur une équipe de techniciens, ingénieurs, urbanistes, sociologues, etc. l'interdisciplinarité est ici une exigence et non pas une mode »<sup>51</sup>.

### 1.3.2.2 Un processus de professionnalisation renforcé des architectes et des paysagistes au moment de la création des EPA

Il est particulièrement intéressant de s'arrêter sur les processus de professionnalisation des architectes et des paysagistes car, à la période ayant vu l'apparition des villes nouvelles et la création des EPA, correspond aussi une forte revendication de professionnalisation de ces deux disciplines. Comme le souligne Florent Champy :

*« architectes, urbanistes et paysagistes ont en commun de revendiquer une compétence dans la maîtrise d'œuvre de notre cadre de vie. Leurs interventions sont parfois complémentaires, le plus souvent concurrentes. Ce qui les rapproche ou les différencie constitue donc un enjeu considérable, parce que ces professions ne peuvent espérer exister ensemble sans conflits fratricides que si elles réussissent, soit à se répartir des territoires assez bien délimités, soit, [...] à apprendre à travailler ensemble selon des modalités respectueuses de l'identité des différents professionnels »<sup>52</sup>.*

### 1.3.2.3 la profession de paysagiste

Il est intéressant de remettre en perspective la profession de paysagiste, moins connue, que l'histoire de la profession d'architecte<sup>53</sup>. La profession<sup>54</sup> de paysagiste se constitue au point de rencontre d'une multitude de lignes de forces, liées à l'histoire des institutions de formation, au jeu des organisations professionnelles, à la nature de la commande, à la pression de la concurrence, à l'indétermination de l'objet paysage, aux divisions qui parcourent le milieu lui-même<sup>55</sup>.

Pour Françoise Dubost, les paysagistes, correspondent à « un vieux métier, une profession nouvelle »<sup>56</sup>. En effet, la profession de paysagiste s'est constituée, à partir du débouché offert par la commande publique dans les années 50, avec le traitement des « espaces verts » dans les grands ensembles.

Françoise Dubost rappelle que « l'usage actuel de l'appellation paysagiste est récent – rappelons qu'à l'origine, ce mot désignait le spécialiste d'un genre pictural, le peintre de paysage. Il est lié à un processus de professionnalisation qui est lui-même récent, puisqu'il ne date que de l'après-guerre. Ce processus de professionnalisation s'est d'abord accompli selon un schéma classique de la profession libérale, avec l'organisation d'une corporation de professionnels défendant le titre, la fonction et la

<sup>51</sup> Livre blanc de l'architecture, Union syndicale des Architectes de la région parisienne, Paris, 1971, 63 p., p. 35.

<sup>52</sup> Champy (Florent), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Paquot (Thierry), Lussault (Michel) et Body-Gendrot (Sophie), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, p. 215-224, p. 215.

<sup>53</sup> Pour une histoire, une sociologie du métier et de la profession d'architecte cf. : Callebat (Louis), dir., *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998 ; et le premier chapitre in Moulin (Raymonde) dir., *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, op. cit. ; Moulin (Raymonde) et Champy (Florent), « La formation et la profession d'architecte depuis 1914 », in *Dictionnaire des architectes*, Paris, Encyclopaedia Universalis/Albin Michel, 1999, p. 52-61. Ringon (Gérard), *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, PUF, coll. « que sais-je ? », 1997.

<sup>54</sup> « Profession » sous-entend que ce sont des professionnels avec une qualification assurée par une formation spécifique organisée et contrôlée par les professionnels eux-mêmes.

<sup>55</sup> Pour une histoire synthétique de la profession de paysagiste, cf. Blanchon (Bernadette), « Les paysagistes français de 1945 à 1975. L'ouverture des espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°85, décembre 1999, p ; 21-29 ainsi que les articles mentionnés de Françoise Dubost.

<sup>56</sup> Dubost (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, (4), 1983, p. 432-445, p. 432.



compétence, et avec la création d'un enseignement spécifique permettant de contrôler le recrutement des professionnels<sup>57</sup>». Ce processus de professionnalisation s'opère donc dans un double mouvement d'organisation d'une corporation de professionnels défendant le titre, la fonction et la compétence, ainsi que la création d'un enseignement spécifique permettant de contrôler le recrutement des professionnels.

Les processus de professionnalisation des architectes et des paysagistes sont relativement comparables avec, il est vrai, un grand décalage dans le temps et avec une différence notable : les paysagistes n'ont pas le monopole du titre. Mais alors que ce processus s'était étalé sur une longue période historique pour les architectes, il s'est accompli en quelques décennies pour les paysagistes<sup>58</sup> : « Pour se donner un statut socialement plus élevé que celui des horticulteurs, les paysagistes ont joué la stratégie du diplôme et rompu avec la tradition d'apprentissage sur le tas qui était celle des créateurs de jardins. L'élévation du niveau d'entrée, l'allongement de la durée des études et l'évolution du contenu des programmes d'enseignement, fondent désormais la formation sur des critères plus intellectuels ou formels que pratiques. C'est le processus classique de différenciation de la « profession » par rapport au « métier » [...] »<sup>59</sup>

Au début des années 70, c'est-à-dire au moment de la mise en place des EPA, ces trois professions, - architecte, paysagiste et urbaniste -, sont de plus en plus fortement institutionnalisées et autonomes, chacune ayant renforcé son système d'enseignement et ses prérogatives. C'est notamment le cas des paysagistes qui ont pourtant débuté plus tardivement :

« Comme les urbanistes avaient profité de l'abandon, par les architectes, de la question sociale pour s'imposer, les paysagistes utilisent au cours des années soixante-dix la notion de paysage, dont découle l'attention croissante portée à la qualité du cadre de vie. [...] Toujours centrés sur l'objet, les architectes ont pour leur part, tendance à négliger la dimension globale des problèmes »<sup>60</sup>.

Mais il est de toute façon difficile de définir clairement les champs d'intervention de ces trois professions. Le chevauchement des compétences et la polyvalence des fonctions font de tous les partenaires, des concurrents, chacun revendiquant une part du travail de l'autre :

« Tous les urbanistes, ne se laissent pas cantonner à la programmation et à la définition des contraintes socio-économiques, comme le voudraient les architectes et les paysagistes. Aucun architecte n'accepte de limiter son domaine, à la construction et de laisser à d'autres le traitement du site et de l'environnement naturel, comme le voudraient les urbanistes et les paysagistes [...] »<sup>61</sup>.

Les problèmes d'identité professionnelle qui en découlent sont évidents, et d'autant plus marqués, que les professions sont moins anciennement établies. Les rôles et les compétences sont difficiles à cerner, d'une profession à l'autre. Ainsi, Françoise Dubost insiste sur l'importance de la terminologie, en montrant que le « site reste préférentiellement un terme d'architecte » qui entendent par là « ce qui est autour du construit, de son environnement immédiat, du problème de l'intégration au site »<sup>62</sup>.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 433.

<sup>58</sup> L'histoire de la profession d'architecte est évidemment beaucoup plus riche et plus complexe. De plus il manque aux paysagistes l'étape du système académique.

<sup>59</sup> Dubost (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *art. cit.*, p. 434.

<sup>60</sup> Champy (Florent), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », *art. cit.*, p. 217.

<sup>61</sup> Dubost (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *art. cit.* p. 158.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 224.

Elle souligne que « l'emploi réservé des mots, est en réalité, tout aussi impossible que le tracé des frontières dans ce domaine de l'aménagement de l'urbanisme où le partage des tâches et la définition des compétences sont devenus de moins en moins clairs avec la multiplication des spécialistes »<sup>63</sup>.

Dans le cadre des EPA, la commande publique légitime l'établissement et la mise en œuvre de savoir-faire professionnels, dans une alliance de savoirs disciplinaires, autour de l'élaboration consensuelle des techniques d'intervention urbaine. Mais, nous verrons que la situation des paysagistes, leur légitimité, le rôle qui leur était dévolu, leur intégration dans le projet... furent variables d'un EPA à l'autre.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 224.



## 2eme Partie Mémoires croisées des acteurs

Dans cette deuxième partie, nous aborderons deux questions : celle de la genèse des paysages urbains réalisés et celle des pratiques et des formes de coopération professionnelle mobilisées.

Ces deux questions sont extrêmement liées, les formes d'organisation ne sont pas étrangères aux formes produites et la maîtrise d'ouvrages des villes nouvelles a favorisé les tensions « fécondes » entre professionnels de l'espace, de formations différentes, comme aimait à le souligner J.P. Baïetto.

Les récits des acteurs nous aident à restituer les objectifs qui sous-tendent les projets. Les formes urbaines produites sont analysées, au regard de ces intentions, telles que présentées dans les entretiens recueillis, les documents publiés par les villes nouvelles (dans le cas de SQY) ou les articles publiés dans les revues d'architecture à l'époque de leur réalisation.

Nous chercherons à saisir et à situer les dispositifs originaux expérimentés selon les périodes, en particulier, dans les modalités d'articulation entre, les infrastructures, dont celle de l'assainissement, les formes urbaines et les espaces publics paysager.

La seconde approche, corrélée à la première, tente de restituer d'une part les raisons qui ont fondé aux yeux des acteurs, la constitution d'équipes pluridisciplinaires intégrées et d'autre part le fonctionnement de ce dispositif opératoire dans les deux villes nouvelles étudiées.

Une des questions centrales de la recherche, interroge le rôle de ce dispositif favorisant la friction des cultures professionnelles, dans leur évolution et leur « hybridation » au sein des équipes constituées en villes nouvelles. Nous tenterons de mettre en évidence les manières de penser et de faire des différents professionnels, leur place et leur rôle au sein des équipes, les hiérarchies, de responsabilité et de fonctions, à l'occasion des projets et des réalisations accompagnant les aménagements suscités par les bassins d'orages, mais pas seulement.

Cependant, en prenant appui sur la production d'objets spécifiques tels que les bassins, il est intéressant de relever comment elle a servi de révélateur à tout un mouvement de renouvellement de la pensée urbanistique et paysagère, et participé ainsi à créer dans les villes nouvelles un laboratoire pour l'expérimentation d'approche nouvelle. Nous verrons en particulier le cas des paysagistes et des architectes.

Les villes nouvelles se sont inscrites ainsi dans une dynamique sociale plus large, notamment celle de l'éclatement des cadres de la formation traditionnelle des architectes et des paysagistes. Les bornes chronologiques de notre travail, et celles de la conception et de la réalisation des projets que nous suivons, à cheval sur les années 70 et 80, sont particulièrement sensibles à ces mutations.

Nous tenterons ainsi de comprendre pourquoi les interactions entre professionnels étaient une des conditions nécessaires à la conduite du projet de ville nouvelle. C'est ce que nous avons appelé les logiques, de conception disciplinaire, de coopération ou de concurrences professionnelles, d'organisation du travail autour des bassins. Elles permettent d'appréhender des évolutions qui se sont traduites par la suite, dans les processus de conception qui ont associé projet urbain, projet de paysage et d'hydrologie urbaine.

## 2 Genèse des formes urbaines et des paysages:

Dans un premier temps, nous nous proposons de revenir sur les orientations urbanistiques initiales des deux villes nouvelles dans la mesure où nombreuses sont celles, fortement affirmées, qui sont en relation avec notre thème d'étude.

D'une part, il y a le choix des sites de plateaux parcourus de ruisseaux et ponctués de bassins et de mares, de gravières, etc... non atteints par l'urbanisation dans les années 1960, qui en faisaient des entités urbaines limitées par de vastes ensembles forestiers et des vallées anciennement urbanisées, opérant des discontinuités vis-à-vis des agglomérations voisines.

D'autre part, la volonté affirmée de créer en leur sein un cadre de vie différent des banlieues traditionnelles ou des villes congestionnées, inscrit la conception d'ensemble des deux villes nouvelles dans un rapport positif aux valeurs patrimoniales du territoire qui favorise les objectifs avancés de proximité à la nature, presque immédiate, et d'un environnement de qualité, protégé des pollutions.

### 2.1 LA PLACE DE L'EAU DANS LES PROJETS À SAINT QUENTIN EN YVELINES

Plusieurs approches des rapports entre l'eau et la ville et les espaces naturels et/ou paysagés ont été expérimentées à Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le premier âge de la ville nouvelle, la création de bassins est abordée de façon plutôt technique, au titre des infrastructures. Leur intégration à la conception urbanistique ne devient une préoccupation manifeste qu'à la fin des années soixante dix. Cependant, le patrimoine hydrographique est reconnu et sa valorisation va devenir un des thèmes essentiels de l'identité de la ville nouvelle, qui se voudra « *une ville à la campagne, une ville verte et bleue, une ville au naturel* » et changera de nom en abandonnant celui de Trappes pour Saint-Quentin-en-Yvelines en référence à l'étang.

À l'origine de la ville nouvelle, la discontinuité de l'urbanisation est une donnée de fait et le projet prévoit deux centres. Des coulées vertes sépareront les différents quartiers réalisés reliés par des infrastructures routières nouvelles. Une grande attention est portée à l'acquisition foncière des massifs boisés et au financement nécessaire à leur entretien et à la création de nouveaux parcs.

Par la suite les greffes sur les bourgades existantes sont prônées pour répondre à la dédensification de la seconde moitié des années 70 et chaque quartier sera doté de son système de recueil des eaux pluviales. Les bassins deviendront une thématique récurrente de l'urbanisation de la ville nouvelle, en relation à son histoire. Le concours du centre-ville, lancé en 1979, semble avoir fortement contribué à l'idée de travailler le thème de l'eau dans la ville au titre de l'art urbain et de l'intervention artistique<sup>64</sup> se rapprochant en cela des thèmes développés dans d'autres projets de centre (voir le cas de Mont-Est à MLV), tout en y insufflant une couleur spécifique du fait de cette histoire même.

<sup>64</sup> Cette dimension, est fortement soutenue au sein du SGVN où Jean Eudes Roullier, nomme Monique Faux, responsable de la coordination de l'utilisation artistique du 1% culturel.



### 2.1.1 LES GRANDES ORIENTATIONS D'URBANISME A SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : LES FORMES URBAINES DES PREMIERS QUARTIERS

Les orientations urbanistiques sont dès l'origine fondées sur une certaine « dispersion » des unités urbaines, ou bourgades, disposées autour de deux centres pour desservir deux entités géographiques correspondant à chacun des bassins versants de la Seine, de part et d'autre de la RN10 .

Ces unités urbaines sont séparées des noyaux initiaux Trappes et Montigny, et les unes des autres par des vastes espaces encore agricoles. Ce principe de discontinuité n'est pas abstrait, puisqu'il s'adapte très soupagement à une évolution progressive de la ville nouvelle, dans son cadre physique et géographique.

Dès 1969, les premiers travaux d'infrastructures routières et d'ouvrages d'assainissement sont à l'étude pour la ville nouvelle de Trappes. Son « urbanisme » est dominé à l'origine par la figure de Guy Lagneau, qui a créé le concept de ville verte et bleue. Entre 1972 et 1974, les grandes orientations d'urbanisme et la planification du réseau des infrastructures de desserte routière du plateau, jusque là limitées à la route nationale et à la voie ferrée, seront établies par la SETAP, la société d'étude qu'il dirige avec H.Coulomb <sup>65</sup>.

D'après les publications relatant l'histoire de l'urbanisme de SQY : « *Les principes d'urbanisme étaient ceux d'un zonage fonctionnel à l'échelle du territoire et pour les différents secteurs délimités par les voies primaires, la séparation des flux circulatoires et des cheminements piétons. Il en résulte la création de grands découpages par des voies largement dimensionnées et la réalisation d'une première génération de quartiers peu différents des grands ensembles. Le paysage urbain est celui prôné par la Charte d'Athènes, les plans-masse de ces premiers quartiers, obéiront à des principes d'organisation urbanistiques où dominent les grandes étendues d'espaces verts et de parcs parsemées de bâtiments denses* » <sup>66</sup> .

#### 2.1.1.1 Le quartier des Sept Mares,

L'unité d'Elancourt-Maurepas<sup>67</sup> devait constituer le centre de Trappes-Ouest avec de nombreux services et commerces, un centre commercial et un cinéma, des bureaux et des équipements de loisirs et une forte proportion d'habitats collectifs denses : « *Les voies piétonnes paysagées, qui doivent relier les différents ensembles d'habitations, forment encore un réseau peu lisible et peu raccordé. Les voies de circulation, sont conçues comme des voies rapides, et ne seront équipées de trottoirs et de pistes cyclables qu'après coup* »<sup>68</sup>. Serge Goldberg explique que les travaux d'infrastructures et les chantiers de constructions ne permettaient pas alors de traiter les espaces publics dans le même temps, sans risque de les voir détruits. Ces délais, qui ont été très mal

<sup>65</sup> Henri Coulomb et Guy Lagneau, architectes-urbanistes de la SETAP, étaient chargés par l'Etat de produire les premiers plans de la Ville Nouvelle dont le schéma directeur ne sera voté qu'en 1975, dans les années 70 ils coordonneront le projet du centre-ville. Les plans élaborés prévoyaient les grands axes structurants, les deux centres de la ville nouvelle et la localisation des centres secondaires..

<sup>66</sup> D'après la collection « *si Saint Quentin m'était conté : l'urbanisme* » Editions Cliomédia- À l'échelle des découpages d'îlots opérationnels, les études sont effectuées par les urbanistes de l'E.P.A, qui travaillent sur les plans de détail des quartiers sous la direction des urbanistes conseils Lagneau et Coulomb

<sup>67</sup> Cette nouvelle agglomération de 40 000 habitants à terme devait voir la réalisation de 10 000 logements avec des équipements scolaires et le centre commercial et institutionnel des Sept Mares dans les années 75.

<sup>68</sup> D'après « *si Saint Quentin m'était conté : l'urbanisme* » Editions Cliomédia

vécus par les populations, expliquent aussi l'attention que l'on portera aux espaces publics dans la période suivante.

Enfin, les programmes de logements réalisés sur les grands îlots du découpage ont contribué par leur densité, leurs typologies de barres et de tours, à constituer un paysage urbain peu différent de celui des banlieues nouvelles, même si des parcs sont venus les agréments<sup>69</sup>.

#### **2.1.1.2 Les innovations urbanistiques**

Le quartier des Sept Mares sera cependant le lieu de nombreuses recherches à caractère innovant. Il sera d'abord l'objet d'un travail de programmation très précis du point de vue des équipements intégrés, dépassant une stricte conception fonctionnaliste. La différence par rapport aux grands ensembles s'est marquée par la réalisation d'un parc paysager, le parc des Coudrays. De taille réduite, 8,5 hectares, c'est un parc « construit », au centre d'un ensemble d'habitations denses. Michel Corajoud, avec ses partenaires de L'A.U.A., H. Ciriani et B. Huidobro, l'ont conçu comme un lieu avec différentes strates de perceptions, dans un rapport d'opposition à la présence des zones naturelles et boisées toutes proches des quartiers d'habitations<sup>70</sup>. Il a été l'objet d'une expérimentation culturelle spécifique pour la réalisation de ses sculptures au cours de séminaires et d'ateliers *in situ*. Cet apport qualitatif a été une contribution à l'identité de cette réalisation.

De la même manière, la structure commerciale du Quartier des Sept Mares sera novatrice : un mail commercial à ciel ouvert composé de bâtiments en encorbellement sur la rue principale, assure un sentiment d'intériorité, sans fermeture. Son concepteur Philippe Deslandes fait l'éloge de la rue piétonne et commerçante, sans voiture, l'ensemble est construit sur dalle et le parking est éclairé par un dispositif de demi-niveaux<sup>71</sup>. Malgré son appellation évocatrice, le quartier des Sept Mares<sup>72</sup>, n'aura pas de référence particulière à l'eau, à l'exception d'une fontaine adossée à la « Maison Pour Tous », œuvre de l'architecte P. Valensi, et d'un traitement d'espaces publics avec bassins à proximité de la Mairie.

### **2.1.2 LES FORMES URBAINES DES ANNEES 70-80**

#### **2.1.2.1 Les premières réorientations de la politique des villes nouvelles et les thèmes de l'innovation Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Serge Goldberg, qui fut directeur de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Quentin de 1970 à 1979 résume les premières réorientations de la politique de sa ville dans un article que la revue Techniques et Architecture consacre à la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines<sup>73</sup>.

<sup>69</sup> idem

<sup>70</sup> Techniques et Architecture n° 301 Nov. -Déc. 1974 - Dossier « Ville Nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines ».

<sup>71</sup> Les logements sont réalisés en faisant appel à des financements qui permettent une diversité de programmes, mais où dominent les immeubles à loyers normaux (ILN). Techniques et Architecture n° 301 Nov. -Déc. 1974 - Dossier « Ville Nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines ».

<sup>72</sup> A l'achèvement de ce quartier en 1978, la population atteindra 40 000 habitants, alors que le village de Maurepas n'en comptait que 1000 en 1966

<sup>73</sup> Techniques et Architecture, n° 301, nov-déc 1974. Serge Golberg rappelle les différents périmètres, périmètre d'étude et périmètre de l'agglomération nouvelle, et leur difficile stabilisation. Ce dernier institué en 1973 en application de la loi Boscher de juillet 1970, porte sur dix communes et sur une partie de Plaisir, toutes participantes à L'EPA.



En forme de bilan d'étape, cet exposé développe les avancées et les évolutions des programmes de la ville nouvelle. À l'intérieur du nouveau périmètre d'agglomération, les principes d'urbanisme reposent toujours sur la constitution « *de bourgades disposées autour d'une agglomération centrale* » bien que des allègements en termes d'objectifs de population soient survenus, en particulier pour les bourgades les plus éloignées du centre à l'Est.

L'habitat individuel y a pris une plus grande part, réduisant ainsi la densité<sup>74</sup>. Cependant les nombreuses opérations en cours se conforment au schéma initial. Les plus significatives touchent le centre de Saint-Quentin où des travaux importants intéressent les abords de la gare nouvelle en construction<sup>75</sup>. En matière de qualité architecturale, le propos est plus nuancé, le contexte plus favorable aux logements individuels n'offre pas d'occasion d'innover.

S. Golberg souligne que des Programmes Architecture Nouvelles et Innovation ont pu être mis en œuvre, mais remarque que « *d'une manière générale, on peut dire qu'il a été plus aisé de promouvoir un habitat collectif de qualité, que de sortir l'habitat individuel de la banalité et du faux traditionnel* ». Aussi c'est dans le domaine des « espaces extérieurs » et de leur traitement qu'il escompte plus de réussite, car la liberté d'agir y est plus grande, dans le cadre des contraintes de budget. Les parcs et les premiers cheminements piétons et pistes cyclables sont réalisés bout par bout et formeront à terme un réseau continu dans le quartier de Elancourt-Maurepas, par exemple.

#### **2.1.2.2 Un urbanisme moins dense à « visage humain » sur fond de crise économique<sup>76</sup>,**

Après 1975, tout en rentrant dans une certaine banalisation, à l'échelle de l'aménagement global de la région parisienne, un autre objectif, de qualité et d'urbanité revendiqué pour la ville, va engager les villes nouvelles à faire la ville tout court, selon une autre optique et dans un rapport différent aux pouvoirs locaux du fait du désengagement relatif de l'État<sup>77</sup>.

---

<sup>74</sup> Sur Villaroy, trop proche de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, la bourgade a laissé place à une zone d'activités et à un cimetière parc à l'échelle de la ville nouvelle.

<sup>75</sup> Le chantier du complexe de transports et de parking d'intérêt régional a débuté fin 73. En parallèle, l'urbanisation du quartier du Pas du lac, au Nord du centre est en cours (700 logements), avec un centre commercial et des bureaux.

<sup>76</sup> En 1975, se tient à Evry, un conseil des ministres sur l'aménagement de la région parisienne où le président de la République Valéry Giscard d'Estaing propose une nouvelle charte d'aménagement pour les villes nouvelles, à l'horizon 2000. Elle annonce des changements importants, notamment la révision du SDAU de 1965, la reconstitution de centres-villes mieux équipés en banlieue, la poursuite rapide du programme des villes nouvelles, mais avec une réduction de leur taille et de leurs objectifs.

L'accent est mis sur une croissance qualitative et sur le rôle des centres des villes nouvelles dans la restructuration de la grande banlieue. Il est aussi rappelé leur capacité à constituer des pôles d'emplois, capables de participer au desserrement de Paris. Le projet des villes nouvelles parisiennes tend à participer à l'organisation du polycentrisme de la région métropolitaine, ce sont des centres urbains parmi d'autres BEHAR Daniel, « La ville Nouvelle en Île de France ou la fortune d'un malentendu », in *Pouvoirs Locaux*, n° 60, janvier 2004, et étude de Survey bibliographique du même auteur réalisée dans le cadre du programme *Histoire et évaluation des Villes Nouvelles*.

<sup>77</sup> A la même période, la recherche d'un équilibre social et la lutte contre la ségrégation sont à l'ordre du jour. Un rapport commandé par R. Barre à P. Nora permet d'identifier les premiers signes de graves dégradations dans les grands ensembles et préconise la réhabilitation de 300 000 logements par an. Les premiers textes concernant cette politique nouvelle de la réhabilitation de l'habitat social verront le jour en 1977. Un retour à la ville est également annoncé. À l'instar des villes Italiennes, comme Bologne et Rome, la revalorisation du patrimoine architectural et l'aménagement de rues piétonnes sont projeté dans les centres des villes historiques.

C'est donc sur le fond de crise économique et énergétique du premier choc pétrolier de 1973-74, que les villes nouvelles s'engagent dans l'innovation et l'expérimentation qui en feront une vitrine de l'architecture française dans les années 80.

La thèse selon laquelle cette conjoncture aurait favorisé la recherche d'innovation et aurait conduit chaque ville nouvelle à développer une approche plus locale, semble confirmée par nos deux exemples<sup>78</sup>.

À Saint-Quentin-en-Yvelines le dynamisme de l'ouest de Paris va jouer d'abord pour une certaine inertie prolongeant les tendances. La juxtaposition d'opérations denses se poursuivra à Coignères et Elancourt- Maurepas<sup>79</sup>. En 1974 est adopté le plan d'aménagement de la ZAC de Guyancourt, avec plus de 2000 logements.<sup>80</sup>

Progressivement une orientation nouvelle se dessine pourtant et des signes précurseurs sont donnés. Le premier lauréat du PAN<sup>81</sup>, l'architecte Jacques Bardet réalise des logements individuels groupés au Bois-Joly, et les architectes de l'agence Andrault-Parat, également lauréats d'un concours de modèle innovation, des logements collectifs denses, avec terrasses, en programme locatifs et accession à Trappes, sur la Plaine de Neauphle à proximité de l'étang de St Quentin.

En 1978, Jean Guillaume reprend l'aménagement du quartier de la Plaine de Neauphle, Pancho Ayguavives, architecte catalan, travaille sur l'aménagement des trois Villages. Yves Draussin a pris en charge le dossier du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### 2.1.2.3 L'habitat intermédiaire et les espaces de transitions

Les premières critiques vis-à-vis des réalisations initiales vont engager dans les EPA des recherches orientées par une autre esthétique urbaine et les premières expérimentations en matières d'habitat intermédiaire. Ces recherches initiées aux USA et en Grande Bretagne, sous le terme de « Low-rise/High density », proposent une implantation des bâtiments par nappes horizontales, de hauteur moyenne, qui développent des relations du logement avec l'extérieur par des prolongements sous forme de terrasses, de loggias, de jardinets.

Le quartier du Parc, germe de ville.

Ces espaces de transitions faisaient défaut dans la génération précédente d'habitat collectif. Les études sociologiques avaient pointé le manque d'espaces de ce type dans l'habitat « moderne » et le fait que l'attachement à l'habitat pavillonnaire renvoyait à des modèles culturels d'habiter où ces espaces jouaient un rôle important, symbolique et pratique.

<sup>78</sup> Voir plus loin le cas du Val Maubuée à Marne la Vallée.

<sup>79</sup> Le schéma de cette « Bourgade » prévoyait des programmes de logements selon une densité moyenne globale et une répartition de 30% de maisons individuelles denses groupées en hameaux et de 70% de collectifs, petits et moyens, et denses jusqu'à 10 étages ! Sur 285 hectares, une population de près de 50 000 habitants sera accueillie à cette période.

<sup>80</sup> Dans le même temps, la gare de Saint-Quentin est en chantier, elle ne sera fonctionnelle qu'en 1975. Malgré ce retard des infrastructures de transport, des entreprises importantes s'installent dans les nombreuses zones industrielles et notamment à Trappes-Elancourt, desservie par la gare de Trappes et par un service de Bus. Le chantier du centre commercial des Sept-Mares s'achève dans les années 75.

<sup>81</sup> En 1972, Robert Lion et Paul Delouvrier lancent avec le Plan Construction les premiers concours du Programme Architecture Nouvelle qui doivent apporter des idées neuves dans le domaine de l'habitat, et de l'industrialisation du bâtiment par la politique des modèles « innovations », rompant avec les procédés lourds utilisés dans la réalisation des grands ensembles.



Réalisé en 74-75 avec le concours des architectes de l'Atelier de Montrouge, et en particulier Gérard Thurnauer<sup>82</sup>, le quartier du Parc, ou germe de ville, constitue un jalon dans l'histoire du logement collectif intermédiaire. D'une veine moderniste il se distingue alors des ensembles proliférants plus denses.

C'est un ensemble de 450 logements collectifs, organisés sur dalle, autour de grandes cours, desservant des logements individualisés, de plain-pied ou par des coursives. L'ensemble de moyenne hauteur, annonce une approche différente de la densité dans les ensembles de logements sociaux. Il se situe dans la proximité du centre ville, en bordure de la promenade du mail des Saules, reliant le parc du Germe de ville à la gare. En forme de gradins, traversé par un fil d'eau en cascade, cet aménagement est un des tout premier élément paysager réalisé sur le thème de l'eau, à l'origine du parc du centre ville.

#### **2.1.2.4 La Plaine de Neauphle à Trappes-Ouest**

Ce quartier, le plus vaste de la ville nouvelle, est situé en limite ouest de la ville de Trappes. Il a été conçu par Tamara Desportes, urbaniste de l'EPA, qui en a établi le plan d'urbanisme. Les premières études de plan-masse, sous la direction de Guy Lagneau, remontent à 1972, période où les études générales portent sur les infrastructures et l'organisation des quartiers. Son site est très contraint par les infrastructures qui le cernent : dessertes autoroutières de l'A12 à l'Ouest et des voies rapides (D 912 au Nord et avenue en boucle longeant l'A12 et la D912).

La structure interne est constituée de voies rayonnantes à partir d'un parc et d'une rocade piétonne qui devait accueillir un site propre de transport. Cette organisation semble calquée sur le découpage du parcellaire agricole et s'appuie sur l'axe de l'Aqueduc souterrain reliant l'étang de la Verrière à celui de Saint-Quentin. Aménagé en mail planté de Marronniers il rejoint, dans la base de loisirs, la rigole du grand lit qui alimente l'étang en eau. Il constitue une promenade piétonne qui relie les quartiers pavillonnaires de la Boissière au Sud de Trappes et le grand ensemble des Merisiers, des années 54-60, resté hors Ville Nouvelle, à la base de loisirs. Il réalise de ce fait une limite paysagère très structurante vis-à-vis de ces ensembles de typologies très contrastées.

En 1978, les premières opérations de logements sont engagées. Elles procèdent par le remplissage, des différentes alvéoles formées par les voies réalisées. Les opérations expérimentales à caractère proliférant sont disposées sur un principe de square introverti peu accessible<sup>83</sup>. L'axe du mail de l'Aqueduc, élément patrimonial majeur, a joué le rôle d'un espace public de grande échelle, repère de lisibilité dans une mosaïque urbaine en forme de manteau d'arlequin. Il a également déterminé la localisation d'un parc qui s'y adosse et d'un équipement public comme le lycée<sup>84</sup>, C'est une promenade publique paysagée importante par sa taille (1,5 km environ) et d'une dimension urbaine symbolique et identitaire.

---

<sup>82</sup> La rénovation du centre ville d'Ivry sous une forme spécifique par Jean Renaudie, membre de l'atelier de Montrouge, illustre un des courants de recherches architecturales développés en France sur ce thème de l'habitat intermédiaire.

<sup>83</sup> Près de 4000 logements accueilleront une population de 14 000 habitants, dans un site très enclavé, relié par deux lignes de bus à la gare de Trappes.

<sup>84</sup> Celui-ci a fait l'objet d'une expérimentation. Son architecte J. Kalisz a tenté d'ouvrir cet équipement structurant du quartier sur la vie urbaine.

L'exemple de ce quartier, malgré les difficultés actuelles, est le premier indice à Saint-Quentin-en-Yvelines dans les années 70 de la volonté d'intégration de traces patrimoniales protégées dans la composition urbaine à grande échelle. D'autre part la disposition en éventail des unités de quartier reste très proche des découpages de parcelles et de pièces de champs cultivés, le mail de l'aqueduc en constitue la limite. Cette trace demeure, avec l'étang de Saint-Quentin, un des rares témoins visibles de la présence historique d'ouvrages hydrauliques sur le site ouest de la ville nouvelle.

### 2.1.3 DES EXPERIMENTATIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES DANS LE SECTEUR DES TROIS VILLAGES

L'arrivée d'une nouvelle génération de professionnels va coïncider avec la révision des objectifs démographiques des villes nouvelles. La réduction de la taille des opérations, laisse la place à d'autres conceptions pour l'organisation des nouveaux quartiers. Des schémas de composition « classiques » vont progressivement prévaloir, appuyés sur les attributs conventionnels des formes urbaines, les rues, les places, un rapport lisible entre l'espace public et les constructions. Des recherches d'imbrication des fonctions seront stimulées par la programmation d'équipements moins normés et des produits immobiliers moins ségrégatifs.

À la fédération de bourgades et de « région urbaine », modèle de départ, va se substituer la volonté d'affirmer davantage, selon Alain Coulon<sup>85</sup>, des qualités d'urbanité citadines. Pancho Ayguavives, architecte catalan, fut l'artisan de ce nouveau projet urbain à l'est du centre de Saint-Quentin<sup>86</sup>. Les deux quartiers qui illustrent cette nouvelle ère sont sans conteste ceux de la Sourderie et de Grande-île, où la présence de l'eau apparaît au fondement des formes urbaines et architecturales réalisées.

Sur le secteur des trois villages, un ensemble d'intervention vont illustrer une recherche de continuité urbaine et sociale. C'est en effet une extension des villages existants par greffes qui est tentée ici, l'accent est mis sur la forme urbaine et la mixité. Au Manet, un concours de maisons individuelles sera lancé pour une réalisation qui sera commercialisée de façon très rapide en 1979, 850 logements seront réalisés sur 73 ensembles de lotissements de parcelles, accompagnés des équipements scolaires, sportifs, commerciaux, ainsi qu'une desserte de bus en site propre.

À Voisins-le-Bretonneux, le plan d'ensemble de P. Ayguavives prévoit de structurer les cheminements piétons sur les traces des rigoles encore présentes sur le site.

Cette conception est une option nouvelle dans l'approche urbanistique de Saint-Quentin-en-Yvelines dont il faut rattacher l'apparition à plusieurs aspects, exogènes comme ceux que nous avons cités plus haut, et internes à l'EPA qui va intégrer une équipe d'urbanistes catalans, dans le sillage de Ricardo Bofill.

Cette mouvance va renouveler les références urbanistiques, en apportant un savoir-faire de compositeur urbain, maîtrisant l'échelle urbaine intermédiaire, c'est-à-dire, la structuration d'ensemble des espaces urbains en relation avec les volumétries et les types construits, ce qui avait été peu expérimenté à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Fondée sur des principes de géométries simples, l'organisation de l'espace est pensée à partir de la rue et de l'alignement comme principe d'implantation, ce qui tranche fortement avec ce qui avait prévalu jusqu'ici dans le paysage urbain.

<sup>85</sup> A.Coulon, « les villes nouvelles et le projet urbain : Saint Quentin en Yvelines » in les cahier de la recherche architecturale n°32-33 Edition Parenthèse 1993

<sup>86</sup> Il est nommé en 1973, responsable de la conception urbaine des « trois villages », comprenant les quartiers de la Sourderie, du Plan de l'Eglise et du Manet.



La problématique de la relation entre des éléments disparates et dispersés sur ce secteur pose la question de la création de parcours et d'espaces publics capables de fédérer et de structurer une forme urbaine. Un vocabulaire de figures conventionnelles de l'art urbain sera développé, utilisant des rues, des places, recherchant des continuités urbaines et des hiérarchies d'espaces publics. Des tracés de composition géométrique sont alliés à des constructions denses et à une architecture dont l'écriture n'est plus celle du rationalisme moderne. C'est dans ce cadre que seront tentées des approches inscrivant, dans les plans d'aménagement des quartiers, les traces patrimoniales des rigoles et un rapport plus déterminé aux bassins de rétentions. Ils « ponctueront » les quartiers en les « émaillant » de nouveaux espaces publics, comme Serge Goldberg le souligne, dans le dossier de TA consacré à la ville nouvelle de SQY.

#### **2.1.3.1 Les règles de coordination et les directives d'urbanisme**

Cette nouvelle approche, n'est plus celle d'un plan masse établi en amont et révisé en fonction des aléas. Il s'agit de trouver des dispositifs qui permettent de transférer de l'amont à l'aval les orientations de la composition générale d'un aménagement, en indiquant ce qui est intangible en termes de règles urbanistiques et ce que chaque intervenant, promoteurs et architectes d'opération, pourront librement interpréter.

Des cahiers des charges, destinés aux concours architectes-promoteurs, ou à la vente des lots, prescrivent des règles explicites d'implantation, qui découlent d'un travail de conception préalable des urbanistes chargés des secteurs de ZAC. Des plans de composition de détails (à une échelle plus précise que celle des documents d'urbanisme généraux) sont établis et participent des documents contractuels. Pour les trois quartiers du Plan de l'Eglise, de la Sourderie et du Manet, des épannelages et des profils fixent les volumétries, des alignements sont définis. Des références d'espaces urbains sont données à titre d'exemple ainsi qu'un catalogue d'espaces publics. En termes fonctionnels, les alignements commerciaux ou leur regroupement sont localisés ou prescrits selon des parcours précis.

L'ensemble de ces prescriptions est communiqué sous forme de cahier des charges et de directives d'urbanisme lors de la mise en concours des promoteurs<sup>87</sup>.

#### **2.1.3.2 La monumentalité architecturale : Le grand bassin de la Sourderie**

La Sourderie, quartier situé en bordure Sud-Est du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'est greffée progressivement sur les trois villages, Voisins-le-Bretonneux, Guyancourt et Montigny à dominante d'habitats traditionnels et pavillonnaires. Le schéma d'organisation générale est relativement simple : deux avenues distribuent le quartier, un grand lac artificiel en forme de bassin régulier en constitue l'espace public majeur. Le programme initial prévoyait un dosage équilibré de maisons individuelles, de maisons de ville, et de collectifs denses. En 1978, le premier permis de construire de Ricardo Bofill est refusé par le maire de Voisins car jugé trop dense, il comportait 640 logements.

R. Bofill va réaliser ici deux programmes d'ensembles collectifs, le Viaduc et les Arcades du Lac, connus aussi pour leur dénomination commune de « Versailles pour le Peuple ». Ces ensembles qui demeurent d'une monumentalité abstraite, très

<sup>87</sup> Voir rapport de bilan des concours organisés en VN. Archives personnelles de JER

emblématique, ont contribué à l'identification de ce quartier et de la ville nouvelle de façon efficace.

Y. Draussin et L. Sacardy reviennent sur les avatars qu'a connus cette réalisation. Le bassin, en particulier, a été établi en haut du petit talweg secondaire, remontant de la vallée de la Bièvre, barré par une digue, il occupe un point haut du plateau des trois villages : « *C'est un bassin minéral avec un fond naturel. Sa forme géométrique a été composée en relation avec les formes architecturales des ensembles de logements denses qui se sont organisés sur ses limites, pour former un paysage très imposant et unitaire* ». Y. Draussin ne cache pas son peu de goût pour ce grand geste si peu hospitalier pour les habitants : « *Il est utilisé par des pêcheurs, mais reste plutôt planté dans un décor un peu surréaliste, si ce n'était des logements sociaux* »<sup>88</sup>.

De son côté, L. Sacardy se souvient des difficultés que ce bassin a suscitées : « *ce bassin a posé beaucoup de problèmes car le fond est en argile. C'est Ceinturier qui l'avait. C'est un bassin perché, très difficile à conduire. Il y a de gros volumes d'eau qui arrivent sur le côté car il y a un diamètre (de canalisation) de 2500 avec un très grand débit, qui dépassait le sol. Il était toujours en eau. Ce bassin affouillait avec sa volumétrie énorme [..]* »<sup>89</sup>.

Le bassin de la Sourderie était au départ voulu comme un bassin de rétention de 15 HA qui devait déverser dans le lac des Roussières : « *une fois mis en place, le Maire de Montigny a dit s'est très bien, je vais faire une école de voile, pas de marnage sur ce bassin (...) Le maire a eu gain de cause, le bassin, malgré le coût des travaux, n'a jamais joué son rôle de bassin de régulation, tout repartait dans le centre (...) Un plan d'eau comme cela avec en plus un site urbanisé comme il l'a été, c'est très focalisateur. Bofill avait choisi des arbres rouges, heureusement que les 15 ha d'arbres rouges ne sont jamais sortis. Je devais en libéral m'occuper des abords du parc qui en fait a été confié à Bofill (c'est à cette époque que j'ai quitté L'EPA)* »<sup>90</sup>.

### 2.1.3.3 le quartier de grande île : des rigoles pour dessiner un lotissement mixte

L'idée de récupérer des rigoles de manière active et contemporaine a été, selon F. Bourguineau, une réponse à la demande des élus :

« *Il existait sur ce site des rigoles qui dataient de Louis XIV et qui menaient l'eau à Versailles. [...] Un des deux maires, je ne sais plus lequel, me dit : il faut essayer de conserver ces rigoles. Ce à quoi je lui avais répondu : le problème, c'est que ces rigoles n'ont plus de fonction. Elles ne sont qu'une trace historique et sont très mal vécues – c'étaient des espèces de petites cuvettes ensablées qui n'étaient plus entretenues, des espèces de dépotoirs* »<sup>91</sup>

Mais c'était aussi un pari important de travailler sur des traces historiques en ville nouvelle, de les utiliser pour récupérer les eaux pluviales et de créer un paysage avec cela, pour l'identité d'un nouveau quartier. De plus celui-ci était implanté sur deux communes, dont les élus étaient d'opinions politiques différentes :

« *C'était assez amusant. C'est l'idée de Roland Nadaus, qui était prof. d'histoire. Il a fallu faire passer l'idée à l'EPA : c'était encore plus difficile. J'étais à l'EPA, salarié, tout jeune urbaniste[...], mais il y avait un service technique, des ingénieurs, un*

<sup>88</sup> Entretien avec Y. Draussin

<sup>89</sup> entretien avec Laurent Saccardy, Paysagiste.

<sup>90</sup> ibid

<sup>91</sup> entretien avec François Bourguineau.



*directeur technique, un directeur général, qui à l'époque était Pierre Linden, un paysagiste de l'EPA, tous ces gens qui étaient dans une habitude de traiter les VRD sous chaussée pour résumer. Je compliquais la tâche de l'ingénieur VRD (...) Mais le directeur technique de l'EPA lui a dit : on va prendre le risque »<sup>92</sup>.*

La maille orientée SE/NO des rigoles de surface, est tracée dans les lots à bâtir de formes régulières, en limites des groupes de parcelles privatives. L'eau de ces rigoles de surface vient se jeter dans un bassin de relais, ce bassin étant lui-même formé par les digues des grandes voies primaires. F. Bourgineau a travaillé avec Gilles Vexlard et Laurence Vacherot (agence Latitude Nord), comme paysagiste.

D'après Y. Draussin, « *cette idée a posé des problèmes, pas tant dans la partie de l'habitat, mais dans la partie d'activité. Il y a eu des obligations de regroupements de parcelles qui ont en fait barré le système des rigoles* ».

Bien que très opposées quant à leur échelle, ces deux réalisations témoignent ensemble de la sollicitation très fortes qui pesait alors sur l'architecture et ses typifications, pour définir le paysage urbain. Les idées autour de la conception de la ville par partie, mettaient en avant l'architecture urbaine davantage que le paysage. C'est d'ailleurs en cela que la tentative de G.Vexlard est apparue très nouvelle, car elle propose alors une alternative, celle du paysage. Elle témoigne aussi d'une approche modeste et économe appliquée à un quartier de lotissement de maisons individuelles, exercice généralement ingrat.

Le projet des Arcades du Lac de Bofill devait en revanche être le signe d'un changement d'image pour la ville nouvelle. S. Goldberg, confie dans un entretien<sup>93</sup>, qu'il s'agissait par cette réalisation d'attirer une classe de population plus aisée en lui proposant une autre image « plus snob » pour SQY.

#### **2.1.4 LA CONTINUITÉ DE L'EAU DANS LES PROJETS DU CENTRE VILLE DE SQY**

Le projet du second centre de Saint-Quentin a connu une série d'aléas<sup>iii</sup> qui ont conduit à une évolution de sa programmation et de sa configuration. L'enjeu urbain de la jonction entre les deux parties de la ville nouvelle, de part et d'autre de la RN10 et des voies ferrées, mettra constamment en concurrence des dispositifs de franchissement des infrastructures, pour réaliser la continuité entre les deux sites emblématiques de la ville, l'étang de Saint-Quentin et les sources de la Bièvre, thème récurrent des projets et des études qui jalonnent le processus.

Guy Lagneau, a été l'urbaniste de la ZAC Centre, des études préliminaires au dossier de création de ZAC, jusqu'au 1<sup>er</sup> document du dossier de réalisation de 1975. En 1976, il a souhaité cesser de travailler sur ce dossier. Serge Golberg a alors fait appel à Yves Draussin pour reprendre l'étude de la ZAC.

La première structure du plan d'urbanisme de Lagneau avait déjà fortement imprimé la forme urbaine qui est toujours très lisible : certaines grandes avenues étaient tracées, les infrastructures enjambant la RN 10 et la voie ferrée, la structure primaire de la voirie était en cours de réalisation<sup>94</sup>.

<sup>92</sup> *ibid*

<sup>93</sup> Campagne d'Archives Orales, réalisée par S.Effosse pour le PHEVN, entretien de Serge Goldberg date [www.equipement.org/villesnouvelles](http://www.equipement.org/villesnouvelles)

<sup>94</sup> À cette date, Saint-Quentin-en-Yvelines compte 152 000 habitants, soit 56 000 de plus en 7 ans. L'inauguration de la gare SNCF et du RER ont eu lieu en 1975.

#### 2.1.4.1 Les remaniements du projet de la ZAC centre

Deux quartiers étaient déjà réalisés à cette époque, dans la partie Ouest. Le quartier du Pas du Lac et le quartier des Prés. Conçus sur des principes urbanistiques fonctionnalistes issus des ZUP, leur réalisation s'est effectuée dans une expression architecturale particulière qui était celle des modèles : « *Bien qu'avec une recherche particulière, cette architecture est demeurée neutre par rapport au site, et à la proximité du centre. Les quartiers des Prés et du Pas du Lac sont sans voirie ou avec très peu de voirie par rapport aux objets à desservir. La mono-fonctionnalité y est poussée du fait que ce ne sont que des quartiers d'habitation (...) Les formes urbaines sont de type alvéolaire sans voirie de desserte interne, les limites sont définies par des voies rapides : l'habitat desservi par un système piétonnier occupe le centre du quartier, celui-ci est cerné par des talus anti-crués, des protections aux bruits, des parkings silos et des équipements « c'était l'anti-ville »<sup>95</sup>.*

Y Draussin caractérise ainsi les formes urbaines produites au cours d'un premier âge des villes nouvelles et particulièrement à Saint-Quentin-en-Yvelines, car avec la politique des bourgades et des modèles, cet urbanisme pouvait se disséminer sur un vaste territoire. Il se souvient du moment où le basculement s'est opéré entre le premier projet marqué par une conception de mégastructure sur dalle et le début d'une approche plus urbaine :

« *Je me suis occupé de la ZAC centre de 1976 à 1989. Il faut savoir que cette ZAC est gigantesque, elle fait 450 hectares. Elle représente 2,5 millions de m<sup>2</sup> de plancher. Elle est vivante depuis trente ans. Au cours de ces 30 ans, il y a eu le dossier de création, le dossier de réalisation, le premier et ensuite, il y a eu 9 dossiers modificatifs successifs. En fait, Saint-Quentin-en-Yvelines devant avoir à l'époque 350000 habitants, la notion de centralité était encore basée sur la notion d'urbanisme sur dalle. Ce projet a été abandonné en 1976. Pierre Linden qui a succédé à S. Golberg en 1979 à la direction de L'EPA était contre ce projet. C'était une usine à gaz. Il y avait 32 escalators. Il y était opposé. Il s'appelait le NO2 (Noyau Opérationnel n°2). Cet abandon a permis d'éviter l'urbanisme de dalle au centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, mais la structure viaire très forte et la structure végétale ont perduré »<sup>96</sup>.*

#### 2.1.4.2 Le dépassement des coupures d'infrastructures et la continuité de l'eau

L'objectif d'avoir une liaison qui conduirait du centre à la base de loisir de Saint-Quentin par un canal figure parmi les objectifs du concours sur le Cœur de Ville lancé en 1979. Dans les études préalables à l'appel d'idée, les urbanistes et les programmeurs de l'EPA avaient notamment étudié un programme de loisir ambitieux, lié au thème de l'eau :

« *Il se trouve que nous avions fait un voyage aux Etats-Unis, on avait vu notamment un parc qui s'appelle Ontario Place à Toronto. Sur une dizaine d'hectares, il y avait une programmation assez étonnante. On avait imaginé d'organiser cette liaison avec un parc à thème, un parc scientifique (qui n'existait pas dans les années 80 – la Villette n'existait pas), qui était lié au monde de Jules Verne. On avait pris les quatre éléments, l'eau, la terre, le feu et l'air- l'idée étant d'aller des histoires de Jules Verne jusqu'au futur. On avait pris des rendez-vous avec le CNES etc.... »<sup>97</sup>.*

95

96

97



L'idée était l'accompagnement de l'eau par des systèmes souterrains de manière à ne pas avoir une liaison qui ne soit qu'une liaison organique. Ces idées n'ont pas pu être concrétisées car le syndicat de la base de loisirs y était très opposé : « *On a eu des relations sinon conflictuelles, du moins pas productives entre le syndicat de la base et l'EPA. Il n'y a pas eu moyen d'avancer dans ce thème des loisirs avec un support d'activités* »<sup>98</sup>.

La liaison entre la haute vallée de la Bièvre et l'étang de SQY est reprise par Y. Draussin qui propose alors un système de coulée verte, support de tout un système d'équipements culturels ou universitaires avec deux axes recoupant à 45° la trame viaire parallèle à la RN 10 : « *L'idée même de l'eau est venue par l'appel d'idées. Plusieurs architectes l'ont proposé notamment deux des projets les plus caractéristiques, celui de Fernand Pouillon et celui de Gamma Architecture. Pouillon [...] a introduit l'idée de récupérer une véritable rivière de la Bièvre. Il l'a magnifiée à un point qui était fantastique. Partant de l'étang de Saint-Quentin, c'était un tracé très souple. Son idée était de faire une île – l'île de la Cité au cœur de Saint-Quentin- et de faire de toutes les traversées de passage, des grottes qui ressemblaient à celles des Buttes-Chaumont. On a fait tester cette idée par des bureaux d'études. On a été en relation avec le service des eaux de Versailles qui gère l'Etang de Saint-Quentin. L'idée était de prendre l'eau de l'étang de Saint-Quentin et d'avoir le débit de fuite de l'étang. Mais on aurait épuisé l'Etang de Saint-Quentin. Il a un débit de fuite relativement faible. Cette idée n'a pas pu se réaliser. Il y avait d'autres projets assez fantastiques* »<sup>99</sup>.

Le projet de Gamma Architecture proposait de recréer, par des terrassements une forme de paysage et de relier par des tunnels le centre et l'étang. Le système de l'eau devait être prolongé par un canal qui entrerait dans le centre urbain. Cette liaison, entre quartiers, par le dessous, permettait un franchissement de la coupure des infrastructures sans avoir recours aux passerelles, qui ne marchent pas. « *Le système d'infrastructures d'abord et ensuite de paysages construits par-dessus était étonnant. Le projet de M. Nuniez et Cornet-Vernet a permis de choisir une structure similaire* »<sup>100</sup>.

Les projets avaient été chiffrés et les écarts étaient de 1 à 10, s'ajoutaient à cela les problèmes techniques et de nivellement qui rendaient utopiques les idées de recréer la continuité de l'eau, malgré les dispositifs anciens qui avaient existé par le biais des rigoles et des aqueducs souterrains.

Le chantier « Cœur de ville » débutera en 1985, par le quartier Nord-Canal. Reprenant les idées du projet EPA-SAN de réintroduire l'eau dans la ville, le projet prévoyait de concrétiser la liaison symbolique entre l'étang de Saint-Quentin et les sources de la Bièvre, par un canal à l'emplacement de l'aqueduc de Trappes.

Une grande séquence est développée d'Ouest en Est : à l'Ouest une sculpture de Nessim Merkado, un grand disque noir oblique représente la naissance des sources, une promenade le long d'un mur d'eau conçu par les architectes Euvé, St Jealme et Plisson, se prolonge vers l'Est par un canal dû aux mêmes concepteurs.

Plus loin, les engouffrements de Martha Pan prennent place au centre d'une place ouvrant sur une grande échappée visuelle vers le paysage de la vallée de la Bièvre.

---

98

99

100

Au delà du Bd Vauban, qui ceinture l'hyper-centre, un bassin circulaire marque le terme de cette séquence urbaine et le départ d'une nouvelle séquence qui se développe à partir du parc du centre ville pour rejoindre à l'Est l'étang et les bois des Roussières.

Dans le centre ville, au projet de Vasconi de créer des bâtiments en gradins, est préférée une solution plus classique de petits bâtiments en briques à l'allure « flamande » qui longent le canal<sup>101</sup> En 1987, le centre ville est inauguré avec la réalisation de la Grande Halle de marché.

Mais le centre ville ne se réduit pas à ce cœur. Dans le quartier des Saules, Yves Draussin, va proposer un plan d'aménagement à partir de rue et des îlots composés de petits immeubles de 25 à 40 logements. Il rassemble, dans une consultation, 25 équipes d'architectes qui apporteront leur participation à la concrétisation de cet ensemble. Certains y réaliseront des unités résidentielles expérimentales, comme Pierre Gangnet et Jean-Marie Léon. La méthode de travail collectif, sur des maquettes au 1/100°, a permis d'affiner la cohérence et la volumétrie des projets. Des directives d'urbanisme précises encadrent ce travail par des prescriptions de vocabulaire urbain et architectural : typologies d'immeubles en fonction des alignements, épannelages, transparences, matériaux.

#### **2.1.5 LES DIFFERENTES APPROCHES URBANISTIQUES EXPERIMENTEES A SQY SUR LE THEME DE L'EAU**

Selon Y. Draussin, l'unité du premier quartier de Elancourt Maurepas ne fait pas apparaître de traitement prenant en compte l'eau particulièrement. : « *L'eau arrive en résurgence dans quelques mares, quelques fontaines, cela ne servait en rien de support à une forme urbaine. Le parc des Coudrays a un bassin, mais ce n'est pas flagrant. Rien n'est flagrant dans la relation de la topographie, de l'eau et de l'urbanisme* ».

Dans les premières phases de la ville nouvelle, ce qui prédomine en matière d'assainissement pluvial c'est l'utilisation des vallées et des talwegs, sur lesquels des barrages dans les points bas sont réalisés : « *Il y a eu la création de nombreux bassins de régulation, avec la construction de digues de retenue, dans les vallées, comme le bassin de la Geneste. C'est dans la deuxième partie de l'urbanisme de la ville que l'eau devient un élément plus structurel pour la ville, un support ...* »<sup>102</sup>.

##### **2.1.5.1 L'eau comme trace patrimoniale : les rigoles et les aqueducs souterrains**

Nous avons vu précédemment que l'eau, sous différentes formes, est présente de façon historique sur le site de la ville nouvelle et que ce patrimoine hydraulique, a été enrichi et diversifié mais aussi quelquefois laissé à l'abandon ou détruit. Les traces d'ouvrages hydrauliques anciens, des aqueducs, qui sont des conduites d'eau maçonnées, sont nombreuses sur le site de la ville nouvelle.

D'anciennes rigoles importantes à Guyancourt, à partir du village, ont été re-paysagées. Mais la plupart d'entre elles ont été recouvertes ou ont été traitées en cheminement piéton, d'autres ont servi de bassins linéaires. Leurs tracés ont souvent servi à des limites d'urbanisation à l'Est du plateau entre les terrains de l'INRA et les zones d'aménagement :

« *Dans la ZAC de Villaroy, plus récente, l'urbanisme a été organisé autour d'un système de bassins, qui fait partie d'une composition axiale et d'un mail plantés pour*

<sup>101</sup> Architecte : Verbiest, réalisation : STIM, Inter-Construction, Espace-Expansion et Bouygues).

<sup>102</sup> Entretien de Yves Draussin



avoir une liaison entre le clocher de Guyancourt et la ferme de Villaroy [...] . Sur la plaine de Neauphle, C'est plus une analyse à posteriori, (...) : il y a le grand axe de la promenade du mail de l'aqueduc, ainsi nommée, car il passait de mémoire un ancien aqueduc. Il y avait une servitude non œdificandi liée à l'eau sur laquelle a été faite une promenade paysagère. C'est pour moi le seul élément de trace où une présence de l'eau plus ancienne a induit quelque chose en surface directement<sup>103</sup> ».

#### 2.1.5.2 Les conduites d'eau canalisées et les mails

Pour les nécessités de l'assainissement et du fait des faibles pentes, des canalisations de grand diamètre ont été réalisées sous les grandes voies. Dans les secteurs d'habitat proches des bassins, les emprises de ces canalisations ont donné lieu à la création de grands mails, comme celui des Saules, sur lesquels sont maintenues des zones non œdificandi.

Laurent Sacardy<sup>104</sup>, paysagiste à Saint-Quentin-en-Yvelines de 1975 à 1985, commente ces ouvrages et les mails plantés auxquels ils ont donné lieu, tout en soulignant que ce type d'aménagement appelait l'intervention de paysagiste autant en interne qu'en externe :

« Les paysagistes étaient aidés parce qu'il y avait de très gros réseaux. Qui dit gros réseaux dit secteurs non constructibles, on balançait un grand couloir en disant faites-nous quelque chose, décorez nous cela. On n'a jamais imaginé des espaces comme cela, c'était des lieux nécessaires au passage des grosses canalisations. D'où l'origine de tous les grands mails de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce sont des couvertures de gros réseaux.[...] C'est trop régulier et trop fort.[...] Une fois qu'on avait dessiné le tracé, c'était des paysagistes et architectes extérieurs qui intervenaient. Le mail des Saules, c'était A.P.I.<sup>105</sup>, comme le mail des Platanes »<sup>106</sup>.

#### 2.1.5.3 Les parcs paysagers du centre

Tout en étant traité sur un mode paysager plus sophistiqué que les bassins des quartiers périphériques<sup>107</sup>, le parc du centre continu d'être lié à la maîtrise des rejets d'eaux pluviales dans les vallées :

« La ZAC centre se trouve à la tête du vallon de la Bièvre. Le talweg de la Bièvre était déjà équipé de multiples étangs. L'urbanisme de la ZAC centre en a créé un autre, l'étang du bois des Garennes dans le parc des Roussières qui a été créé par la confection d'une digue qui barre la vallée et où passe une des grandes voies primaires qui connecte le nord et le sud. Ce bassin a été étudié pour recevoir les eaux millénaires, avec un niveau de crue très important. Ces 60 hectares peuvent être inondés. Le cabinet Sauveterre a travaillé sur ces bassins »<sup>108</sup>.

<sup>103</sup> cf plus haut. A Trappes Ouest le quartier de la Plaine de Neauphle (4000 logements) développe des ensembles d'habitats individuels et intermédiaires denses selon un urbanisme alvéolaire. Une grande partie de ces ensembles ont été construits avec les modèles innovation des années 1970

<sup>104</sup> Entretien avec L.Sacardy, paysagiste à Vichy

<sup>105</sup> Association Paysagiste Ingénieurs, coopérative de 14 personnes.

<sup>106</sup>

<sup>107</sup> A la périphérie du centre, des bassins d'orages à ciel ouvert seront réalisés dans les quartiers d'extension des trois villages, Montigny, Voisins-le-Bretonneaux et Guyancourt avec des options urbanistiques très variées. (cf plus loin)

<sup>108</sup> Entretien avec Roland Julienne, ancien Directeur technique qui a suivi ces travaux. Il est maintenant Directeur du développement au SAN pour poursuivre les grandes réalisations du centre.

#### 2.1.5.4 L'eau symbolique et l'art urbain

Le système de l'eau, comme élément symbolique, a d'abord été mis en œuvre par S. Golberg, dans les années 70, dans la fontaine adossée à la « Maison pour Tous » de Deslandes aux Sept Mares. Mais c'est surtout dans le centre-ville de Saint-Quentin qu'elle est présente sous une forme qui tient à l'embellissement et utilise plusieurs registres de l'art urbain, notamment avec les différents bassins, les jeux de fontaines de Euvé, et le canal qui parcourt le centre jusqu'aux engouffrements de Martha Pan. Une mission spécifique d'urbanisme lui est confiée afin de coordonner les différents ouvrages dont la maîtrise d'œuvre est donnée à des architectes comme Euvé et à des artistes sculpteurs et plasticiens.

Dans le centre, les bassins, les fontaines et le canal n'ont pas de fonction sur le plan hydrologique : « le canal n'a pas de vocation à réguler les débits de rejet des eaux de pluie. Il n'est pas intégré à une raison technique »<sup>109</sup>. Cette liaison d'abord conçue comme une liaison fonctionnelle est présente dans les dossiers de création de la ZAC centre et les plans d'urbanisme de Lagneau en font état. Mais, selon Y. Draussin, « elle n'était pas pensée, en 1973 et 1976, avec de l'eau ». C'est le concours sur le centre-ville qui a servi de déclencheur à ce thème.

À partir de là, dans le centre de Saint-Quentin, l'usage symbolique et métaphorique de l'eau, mise en scène dans différents ouvrages, a été porté très loin, comme support de l'art urbain dans la ville : « la source provisoire est la structure de Mercado qui s'appelle Metta », il y a les engouffrements dont l'eau rejoint les bassins du parc en passant sous le boulevard Vauban. Dany Karavan a repris ce thème de l'eau dans les aménagements des abords de l'université : « Il faut voir que cela s'est fait progressivement. Ce n'est pas parti d'un plan directeur qui, en 1976, a dit : on va prendre de l'eau partout et on va faire comme si l'eau « sourdait » de tous les bassins versants. L'image s'est fabriquée au fur et à mesure »<sup>110</sup>.

## 2.2 LE CHOIX DU SITE ET LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE MARNE-LA-VALLÉE

Comme nous l'avons vu précédemment, les caractéristiques, physiques et géographiques, du site de la ville nouvelle « de la vallée de la Marne » se prêtaient à l'implantation d'une urbanisation nouvelle, de par leur intérêt paysager et patrimonial, qui a fortement contribué à son choix. Cependant les contraintes hydrographiques, et l'absence d'infrastructures de transports, sont posées d'emblée comme cruciales pour le développement d'une urbanisation nouvelle. La définition des principes d'aménagement à grande échelle, semble d'avantage relever d'un modèle de ville linéaire dont le développement est structuré par une infrastructure de transport<sup>111</sup>. La ville est constituée de plusieurs secteurs distincts, dont les centres urbains, dotés d'une densité élevée, sont situés sur les stations d'un réseau de transport collectif.

Le « parti d'aménagement » de chacun de ces secteurs est étudié en prenant appui sur le caractère du site imparti et sur des règles de répartition des densités d'occupation. Elles

---

109

110

111 Celui des « des-urbanistes », école de pensée qui avait proposé le schéma de villes linéaires suivant la route et le rail, pour la création des grands complexes industriels et résidentiels en Russie dans les années 20-30..



prévoient à partir des stations de RER un premier cercle de 400 m de rayon avec une densité élevée, le second cercle de 800m reçoit des densités plus faibles.

Les cahiers de l'IAURP <sup>112</sup> présentent en 1970 une vaste synthèse des études générales du territoire, des études techniques et des orientations d'urbanisme à grande échelle, où ces principes sont illustrés. Il y est fait référence notamment aux études géologiques conduites par le bureau d'études Foulquier qui en a eu la commande. Elles indiquent les contraintes du sol en matière de ruissellement des eaux pluviales, les problèmes de crues et l'intérêt des solutions de bassins de rétention pour l'aménagement de ce territoire.

Il paraît intéressant de souligner les traits les plus significatifs concernant le patrimoine naturel et culturel qui sont avancés comme des atouts, pour expliciter les choix d'implantation de la ville nouvelle en limite de la banlieue Est

### **2.2.1 REpondre A L'ASPIRATION D'UN ENVIRONNEMENT NATUREL**

L'objectif « *d'un cadre de vie différent de celui des banlieues aux portes de Paris* » peut être satisfait grâce à la qualité du site et à sa dimension qui se prêtent à la création<sup>113</sup> d'une ville paysagée, à partir d'un patrimoine végétal très riche. Le périmètre de 14 800 hectares recèle 5300 hectares à préserver sous forme de bois, de parcs urbains et d'espaces forestiers et ruraux maintenus en exploitations.

La ville a comme cadre deux espaces naturels majeurs :

- La vallée de la Marne au Nord, qui offre des potentiels importants pour les loisirs, les sports nautiques (+ de 1000 hectares de plans d'eau – Base régionale de Vaires-Torcy et boucle de Jabline).

- Au Sud, le massif forestier de Crécy-Armainvilliers, entièrement protégé, est la plus grande réserve boisée de l'Est parisien (16 000 hectares).

#### **2.2.1.1 Un patrimoine naturel et architectural aristocratique comme image de marque :**

Le site compte neuf châteaux et six parcs classés ou inscrits à l'inventaire des sites et monuments historiques (parcs et châteaux de Champs-sur-Marne, Guermantes, Jorigny, parc de Noisiel, de Rentilly et de Ferrière, châteaux de Deuil, Conches et Fontenelle).

« *Ils constituent une attractivité pour la localisation d'un habitat répondant au marché du logement de plus en plus sensible à la qualité de l'environnement. Ce patrimoine architectural présent atteste également d'une occupation aristocratique de parcs et châteaux, à une époque où ce site fut apprécié comme lieu de résidence pour la beauté de ses paysages* ».

#### **2.2.1.2 Une cité jardin linéaire :**

Tous ces éléments ont guidé le choix du site et imposé le parti d'aménagement : un parti linéaire respectant les limites naturelles, soit 20 km d'extension d'Ouest en Est et 2 à 4 km du Nord au Sud.

Un dispositif urbain discontinu a été établi, favorisant le contact entre les quartiers et un environnement naturel, ainsi que la mise en valeur des éléments marquants du paysage (bois, parcs, vallons et coteaux). <sup>114</sup>

<sup>112</sup> Cahier 21 Octobre 1970, qui présente « l'état des procédures et des travaux » engagés de 1967 à 1970 *op. cit.*

<sup>113</sup> Noisy-le-Grand est à 10km de la porte de Bercy.

<sup>114</sup> Il en découle quatre unités urbaines, de 100 à 120 000 habitants, qui sont des secteurs autonomes en termes d'emplois, d'habitat et d'équipements, tout en maintenant une complémentarité à l'échelle de la ville nouvelle.

Ces principes s'inscrivent dans une filiation assez marquée par les théories des cités-jardins anglaises, quant aux objectifs d'autonomie des unités urbaines de discontinuités réalisées par des espaces naturels préservés. Cependant, les objectifs démographiques et de densité de ces unités s'en éloignent fortement. Le principe de ville linéaire prônée par les dés-urbanistes russes<sup>115</sup> et par l'espagnol Soria y Mata<sup>116</sup> est également un modèle d'inspiration, mais il est fait état d'une référence plus « moderne », celle des extensions de Stockholm structurées par une armature urbaine de transport collectif.

Les orientations urbanistiques définies pour Marne-la-Vallée, hormis le cadre général de développement linéaire et autour des stations de RER, se sont déclinées en quatre secteurs au départ (étendu à 5 aujourd'hui) fort distincts du point de vue physique et en termes d'urbanisation.

### **2.2.2 LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LA CONCEPTION DU PAYSAGE URBAIN A MARNE-LA-VALLÉE**

Dans un des entretiens qu'il nous a consacrés, Bertrand Ousset revient sur les grandes logiques de l'aménagement de la ville. Il évoque tour à tour les données physiques, cruciales avec la question de l'assainissement pluvial, les données géographiques et morphologiques qui singularisent chacun des secteurs d'aménagement de la Ville Nouvelle, en renvoyant souvent au cahier 21 de l'IAURP de 1971<sup>117</sup>, document « mémoire » des études initiales conduites sur le site et présentant les grands principes d'urbanisation par secteur.

Les approches urbanistiques qui ont prévalu à l'origine pour les trois premiers secteurs de la ville nouvelle ont pris en compte les caractères très différents des sites. Cependant, ces différents secteurs présentent dans le paysage urbain la marque des évolutions dans la prise en compte de cette notion. Ceci relève selon B. Ousset de paradigmes urbanistiques différents qui ont fait se succéder dans les grandes orientations de l'aménagement des villes, et des villes nouvelles, des logiques de réseaux et des logiques patrimoniales, avec une période de transition entre ces deux logiques.

#### **2.2.2.1 Une évolution des conceptions urbanistiques des logiques de réseaux à des logiques patrimoniales**

Aux premières correspondent des périodes de fortes demandes quantitatives, au rattrapage de retard d'équipements de tous ordre et à des objectifs de progrès et de modernisation. Ceci s'est surtout traduit par des approches fonctionnalistes, une accélération des réalisations dans le domaine des dessertes autoroutières et de transport en commun en Région Parisienne, mais pas seulement.

La seconde logique a mis en avant des valeurs de patrimoine et de valorisation des biens immobiliers, qui ont conduit à rechercher des qualités d'urbanités, un habitat et non plus une accumulation de logements, donc d'autres modalités de regroupement des ensembles urbains autour d'espaces et d'équipements « publics » aux figures plus proches de la ville traditionnelle.

---

Le centre urbain principal placé en tête de l'urbanisation, à Noisy-le-Grand, est en position charnière entre la ville nouvelle et la banlieue Est de Paris. Cette situation au carrefour de voies autoroutières, doit assurer un rayonnement étendu à ce centre. Enfin, la dernière caractéristique du parti d'aménagement, la réserve de 900 hectares de surfaces en zone d'activités industrielles, doit contribuer à son développement économique et au rééquilibrage de la Région à l'Est.

<sup>115</sup> MILIOUTINE Nikolaï, *Sotsgorod, le problème de la construction des villes socialistes*, 1936, Besançon, Les éditions de l'Imprimeur, 2002.

<sup>116</sup> SORIA Y MATA Arturio, *La Ciudad lineal*, Madrid, 1922.

<sup>117</sup> voir les Notes en Annexe 1- Documents de travail



Entre les deux périodes, s'est glissé un moment où les expérimentations architecturales, les premières tentatives de conception d'espaces publics se heurtent à l'inertie des logiques productivistes et donnent des résultats hybrides marqués par des constructions denses, encore autonomes vis-à-vis des voies, alors que celles-ci tentent de s'affirmer comme rues<sup>118</sup>.

#### 2.2.2.2 Des pratiques novatrices pour le contrôle des paysages urbains :

La démarche de la maîtrise d'ouvrage, a tendu face à cette résistance des structures de production, à un contrôle plus fort du paysage urbain par la maîtrise d'ouvrage de l'EPA. Elle a orienté les projets, par les directives qui étaient élaborées conjointement par des concepteurs en relation avec les commerciaux, vers des transitions plus douces par rapport à l'environnement existant en jouant sur la volumétrie, les matériaux, la coloration. Des pratiques novatrices pour le contrôle des paysages urbains.

La maîtrise d'ouvrage s'est ainsi traduite non seulement par la réalisation d'infrastructures mais aussi, par la réalisation d'espaces publics et par la recherche de méthodes et d'outils dont l'objectif a été le contrôle du paysage urbain résultant.

Dans ce domaine, le poids de l'expérience est jugé comme essentiel par B. Ousset. Aussi cet objectif de transversalité s'est traduit par des moyens ad hoc. La mise en place de règles et de directives d'aménagement a favorisé progressivement une maîtrise sur les ouvrages réalisés par d'autres. La notion de paysage urbain, articulant les épannelages, les densités, les dispositifs de mise en rapport des domaines privé et public, a joué un rôle déterminant dans les années 70, renouant avec l'architecture urbaine : « lorsque la notion de paysage urbain fait défaut, les choses sont difficiles à débloquent, même en matière de vocabulaire architectural »<sup>119</sup>.

Des orientations dans le choix des maîtres d'œuvre ont conduit à un rejet des vedettes à l'issue de concours d'architecture : « Des directives d'architecture et d'urbanisme, très élaborées et plus précises que les PAZ, ont été fixées et contractualisées avec les élus grâce à de nombreuses réunions et à un esprit de recherche de démarches communes (...). Cette démarche a été bien traduite dans le quartier du Lizard. C'est un type d'architecture daté, mais très homogène. On peut donc considérer qu'il y a eu des résultats même s'ils sont passés par la procédure frustrante du concours ».

#### 2.2.2.3 Le rôle essentiel de la maîtrise d'ouvrage

En insistant sur ce sujet, B. Ousset souligne en particulier, ce qui contribuera fortement selon lui à imprimer des paysages urbains spécifiques à chacun des secteurs :

- Les différentes personnalités des directeurs et des équipes de conceptions et de coordination,
- Le rôle des équipes réduites et soudées autour des directeurs des EPA, dans les choix opérés dans le domaine des formes urbaines et de l'architecture,

Mais un autre facteur déterminant a joué selon B. Ousset, celui de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage l'organisation des services de la maîtrise d'ouvrage de l'EPA, par « métiers » et par secteur géographique et site opérationnel. Celle-ci a favorisé une conduite spécifique des projets au sein d'équipes organisées par services et par secteur géographique:

<sup>118</sup> voir à ce propos l'article de J.L.Cohen, cité dans les notes sur la réception des projets en ville nouvelle dans la presse).

« Les projets étaient menés sous le contrôle d'un Directeur en chef de l'urbanisme qui délègue des responsabilités à des Directeurs d'aménagement par secteurs. Quatre équipes sectorialisées sont composées d'urbanistes et d'architectes conseils, d'ingénieurs, de programmistes pour les équipements publics et de responsables commerciaux. Cette organisation a abouti à des configurations d'équipes autonomes face à des élus très différents. Concrètement, ces divers secteurs ont donc donné des résultats contrastés ».

Ces propos témoignent des approches différenciées appliquées aux secteurs de MLV. Ils montrent le passage de problématiques lourdes en matière d'infrastructures à celles s'orientant vers les valeurs patrimoniales. Le contrôle du paysage urbain est passé par des règles d'implantations dessinées, une attention à la composition des espaces publics et des espaces collectifs ouverts au public. Le secteur II du Val Maubuée, apparaît comme l'expression d'une période de transition, qui a favorisé l'expérimentation d'aménagements qualitatifs autour des questions de la densité et du paysage urbain. Cette façon d'aborder les différents secteurs tient à l'étendue de la ville nouvelle, au temps d'intervention considérée dans sa durée et à un certain pragmatisme. Celui-ci contraste avec la vision d'un projet unitaire et volontariste. Le secteur 2 de Marne la Vallée est compris entre deux entités morphologiques très différentes :

- Le secteur 1- Porte de Paris, à l'Ouest, a été implanté dans une banlieue préexistante.

« Le tissu urbain était très médiocre sinon précaire, du type pavillonnaire, loi Loucheur. L'orientation de l'architecte urbaniste, E. Zubléna, a été de résoudre les problèmes urbains par l'intervention de bons architectes ».

Le secteur 3 de Bussy-Saint-Georges (appelé au départ secteur du Génitoy) est implanté sur un plateau rural, marqué par la présence de la ferme briarde du même nom. « le site n'offrait pas d'espaces urbains préexistants, mais le patrimoine historique de châteaux et de parcs a inspiré un maillage rigoureux et des formes architecturales classiques ».

Une grande part des terrains du secteur 2 du Val Maubuée, ont été acquis sur le domaine Menier sur la commune de Noisiel, ce secteur davantage situé en zone rurale se caractérise par son riche patrimoine naturel, des villages, des fermes, des étangs et des espaces boisés :

« Les conditions de départ et son fonctionnement sont opposés au secteur I. Il présentait un cadre naturel de qualité à conserver et valoriser, et en conséquence imposait également un fractionnement des espaces urbanisables »<sup>120</sup>. Le dépassement des contraintes hydrologiques s'est imposé comme une question « cruciale et incontournable » au départ du fait du des crues de la rivière qui ont toujours posé des problèmes, « car mal gérées depuis très longtemps<sup>121</sup> ».

#### 2.2.2.4 La mise en valeur du patrimoine paysagé et le primat des espaces publics et<sup>122</sup>

<sup>120</sup> Entretien B.Ousset

<sup>121</sup> Cette contrainte absolue avait d'ailleurs conduit à la décision de débiter l'urbanisation au nord de la voie primaire, sur des sites plus proches de la Marne qui disposaient déjà d'usines de traitement. Mais celles-ci à saturation, devaient être rapidement relayées par d'autres dispositifs. Les commentaires du bureau d'étude soulignent en effet que « l'importance de l'urbanisation projetée, les densités et l'imperméabilisation qui l'accompagne ne pouvaient que susciter des réactions vives sur l'aggravation des crues »

<sup>122</sup> D'après un entretien de Claude Huertas Urbaniste à l'EPAMarne, 1995 et Eleb-Harlé Nicole, « conception et coordination des projets urbains » éditions Recherches 2000.



Un des principes initiaux de l'aménagement du Val Maubuée fut de faire bénéficier l'urbanisation future du patrimoine naturel. En inscrivant les nouveaux quartiers et les bourgs existants dans un réseau paysager reliant nouveaux quartiers et bois réaménagés aux bords de Marne réhabilités, la structuration d'une trame verte s'est constituée progressivement : « *Le Val Maubuée, son esprit, c'est le cours des lacs, toute une promenade des plans d'eau en continuité jusqu'à la Marne* »<sup>123</sup>.

Le travail de composition à grande échelle a su répartir les densités bâties de façon très « picturale » dans un site très vaste, aménagé selon une conception reconstituant une nature artéfactuelle à partir des bassins et de plantations ménagées avec subtilité.

Claude Huertas souligne le rôle structurant des grands éléments d'infrastructures parallèles à la vallée de la Marne et les discontinuités urbaines que ce principe autorise : « *Pour le Val Maubuée, la réflexion a d'abord porté sur les relations aux armatures unitaires de la ville : du Nord au Sud, la Marne, ensuite le RER, l'avenue de l'Europe et puis l'Autoroute. Les ensembles bâtis, sont discontinus, séparés par des parcs et des étangs. La mono fonctionnalité de l'habitat y règne selon une déclinaison de l'individuel à l'intermédiaire et au petit collectif. La prédominance des espaces publics paysagers comme les parcs, isole les quartiers et la trame verte en est l'élément de liaison* ».

L'habitat y développe certaines des expérimentations des années 80 sur l'habitat intermédiaire et les espaces de transitions entre espaces publics et espaces privés. Les bâtiments d'habitations, avec terrasses, loggias, coursives et jardins de pieds d'immeubles, témoignent de ce souci de la « résidentialisation » du logement, souvent social ou aidé. Le tout dans un paysage dominé par l'eau et les frondaisons.

#### **2.2.2.5 Formes urbaines et paysages au Val Maubuee**

Il semble que plusieurs logiques relativement autonomes, comme celle du marché du logement devenu fragmenté au cours des années 70 et celle de la maison individuelle comme produit architectural difficile à infléchir, aient conduit à considérer de plus en plus que la mise en forme de l'espace public devait précéder celle des programmes. Espaces unitaires, figures canoniques, tels que squares, allées, mails, s'appuyant ou non sur des traces existantes ou sur des conditions topographiques ou paysagères particulières, seraient seules capables d'accueillir en les réconciliant les logiques de plus en plus divergentes des différents acteurs de la production des ensembles immobiliers.

Aussi les architectes-urbanistes du secteur II de Marne la Vallée vont faire porter leurs efforts à la fin des années 70 sur des unités d'aménagement urbain, définies davantage par leur rapport au grand paysage et par leurs espaces publics, sur lesquels porteront de plus en plus des cahiers des charges précis accompagnés de directives d'urbanismes dessinées.

Claude Huertas<sup>124</sup> évoque cette période de transition, fertile en recherche et remise en question des modèles de la première génération des centres, comme le secteur 1 de la ville nouvelle. Il donne quelques exemples.

#### **2.2.2.6 Le quartier du Lizard à Noisiel.**

C'est un exemple qui témoigne de deux évolutions caractéristiques :

D'une part, la tentative de maîtriser des épannelages rassemblant des écritures architecturales différentes par des directives d'aménagement ; d'autre part, une attention

<sup>123</sup>

<sup>124</sup> Au cours d'un entretien antérieur accordé à N.Eleb, sur le thème de la coordination architecturale et urbanistique à Marne-la-Vallée

aux éléments du patrimoine paysager présents dans la composition générale ou dans celle des quartiers.

L'Allée des Bois est une allée conservée dans la perspective la grille d'honneur du parc du château de Noisiel <sup>125</sup>. Elle a été l'axe de composition de l'ensemble du quartier de la gare de Noisiel : « *La présence de l'Allée s'est imposée, comme un espace unitaire qui devait prévaloir sur l'écriture de l'architecture. Elle a permis d'affirmer un élément du territoire qui préexistait, dont la force organisatrice et évocatrice d'une grande lisibilité, enrichissait le paysage urbain et les usages du lieu. Les choix urbanistiques, hauteurs de bâti et positionnement des différentes unités, l'implantation des ensembles de logements sur cet axe, les relations entre l'espace public et le bâti, ainsi que l'organisation des espaces privés à rez-de-chaussée, ont été réglés à l'échelle du projet d'ensemble* ».

Le mail J-J. Rousseau, tout proche de la gare de RER, petit espace étudié par Dominique Montassut, a été l'occasion d'une autre expérimentation. Il s'agissait d'organiser autour d'un espace public modeste, différentes formes d'habitat (individuel, semi-collectif, de fonction) et un équipement, une école maternelle, en faisant bénéficier cet espace extérieur d'une mosaïque réalisée avec le 1% de l'école dans l'axe du mail.

« *A l'époque, cette opération était un exploit ; qu'une école vienne s'articuler sur un espace public conçu en tant que tel n'existait pas. L'idée était que différents programmes pouvaient se côtoyer et constituer un espace public* ». De plus, l'idée d'art dans la ville accomplissait une autre avancée avec la réalisation d'une mosaïque donnant sur ce parvis. Pour C. Huertas, ce sont ces expériences, contemporaines de la mise à l'étude du plan d'ensemble du Val Maubuée, qui restent marquantes de cette période.

#### 2.2.2.7 Le centre de Lognes-le Mandinet et l'allée des Marronniers

Le village de Lognes est passé en 15 ans de 250 à 18 000 habitants. À l'origine, un chemin rural desservait le village perpendiculairement à l'Allée des Marronniers qui conduisait à un petit château et à une ferme dont les deux pavillons d'entrée ont été conservés devant la Mairie dans le centre de Lognes à proximité de la station de RER. « *L'allée des Marronniers est restée l'axe de composition de ce quartier, elle était à un niveau inférieur à l'avenue, un pont existait. Il y avait un important problème de différences de niveaux à gérer surtout avec une voie primaire à caractère routier et la présence de ce pont qui passe au-dessus de l'Allée* »<sup>126</sup>.

La conception du maillage des voies de ce secteur, empreinte de la conception de la séparation des flux, avec une voirie artificiellement en remblais devait être atténuée. Son incidence sur le quartier a été traitée par un travail de requalification d'espaces existants sans caractère urbain. Dans le centre de Lognes, la récupération de la différence de niveau a été réalisée par l'articulation d'une place haute, aménagée sur un espace proche d'un équipement, à une place en contrebas à l'arrière de la Mairie, sur un terrain qui était en fait un ancien parking RER.

Les quartiers d'habitats se sont développés sur la logique linéaire du RER et sur les deux éléments du parc du Mandinet (composés de jardins) et du centre (avec la gare et l'Hôtel de Ville). Une première partie au Sud - le Mail de la Fauconnerie avec le bassin

<sup>125</sup> Les deux châteaux d'eau décorés des mosaïques de Garnier la prolongent au sud jusqu'à l'extension Est du Bois de Grace.

<sup>126</sup>



géométrique des Colliberts, a été réalisée par D. Montassut. La seconde partie au Nord, de l'autre côté de la gare, a été l'objet d'un concours pour la conception des ensembles de logements et, après la réalisation des logements, pour la conception d'un parc. G. Vexlard qui fut le lauréat du concours pour l'aménagement du parc a inscrit dans sa composition le prolongement de l'Allée des Marronniers, imposée par le cahier des charges du concours sur le Parc<sup>127</sup>.

#### 2.2.2.8 Le parc du Mandinet comme centre de quartier

Ce projet témoigne pour Claude Huertas que les options urbanistiques fondamentales qui s'appuyaient sur la mise en place d'éléments paysagers significatifs du site, ont été confortées par la composition du parc : « *Le parc a été conçu véritablement comme le centre du quartier, à l'image d'un « common » anglo-saxon* ».

Le parc et l'allée des Marronniers qui le traverse en diagonale font partie d'un ensemble plus vaste : la promenade de l'estacade, parallèle à l'allée des Marronniers. Elle met en relation deux plans d'eau et assure un passage de l'échelle du quartier à celle plus vaste de la ville nouvelle. « *Urbanisme et paysage se sont ici rejoints, pour fonder une unité de lieu* ». Derrière les frondaisons, les bâtiments ceinturant le parc participent à cette unité, sans dominer les différentes ambiances végétales composées par masses ou par ensembles boisés réguliers ou isolés. Une pelouse en gradins relie les deux plans d'eau. Bien que les constructions aient précédé le parc, celui-ci accompagne et souligne le rapport entre ville et nature voulue ici pour exprimer le centre urbain, avec sa gare mais aussi toute proche sa mairie<sup>128</sup>.

#### 2.2.2.9 La trame verte du Val Maubuée et la chaîne des étangs

Deux réseaux ont été conjugués, celui des bois, des allées, des mails et des promenades plantées, et celui des chaînes d'étangs nouveaux ponctuant les rus.

Les parcs et les bois existants ont tous été préservés, 850 ha, et la plupart aménagés, pour être ouvert au public, 450 ha sans compter le parc de Champs. Les grandes allées existantes ont fait l'objet de programmes de replantation et de restaurations. Les nouveaux mails et promenades ont été tracés pour compléter et s'insérer dans la trame existante, ils favorisent les relations entre quartiers, grands parcs et équipements.

Les étangs et les nouveaux parcs correspondent à une réponse écologique à l'implantation de quartiers relativement denses en pleine nature. La nécessité de ménager de grands espaces libres pour implanter les bassins de retenues, recevant les eaux d'écoulement dues à cette urbanisation, sans qu'elles affectent le débit de la Marne, a conduit à réaliser 28 bassins dont 4 étangs. La fonction naturelle de lieu de passage de ces rus et les travaux de remodelage occasionnés par la création d'étangs, a conduit à les ponctuer de parcs au caractère urbain et ordonnancé comme le Parc du Mandinet, 11 ha, ou plus paysager comme le Parc du ru de Maubuée, 28 ha.

La Marne elle-même, bien que site fédérateur de la ville nouvelle, marque encore peu son image, car la ville communique mal avec sa rivière, dont l'accès a été limité par des

<sup>127</sup> Entretien avec Claude Huertas et conférence à l'EAPB en 2004. Le Parc du Mandinet lui-même a fait l'objet d'un concours sur un programme de directives élaborées par Les paysagistes et par M. Macry et C. Huertas à l'EPA Marne.

<sup>128</sup> D'après C. Huertas, Y. Le Coanet, M. Macary, « Marne-la-Vallée - Val Maubuée, le quartier du Mandinet », in *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 220, 1982 et C. Huertas, « Le Parc du Mandinet, Marne-la-Vallée », in *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 218 Déc 81.

propriétés privées. L'aménagement de site comme celui de l'usine Meunier, l'ouverture du parc de Champs entre les bords de Marne et le parc de Noisiel ont modifié cette situation.

La mise en place de cette trame et le traitement des espaces qui la constituent reposent sur un travail de longue haleine, sur la continuité des principes qui l'ont sous-tendue pour assurer dans le temps et dans l'espace une cohérence des aménagements et des liaisons. L'ensemble du Val Maubuée<sup>129</sup> constitue une expérimentation aboutie d'urbanisme paysagé, où les densités ont été réparties au sein de vastes espaces de nature recomposés par les bassins et les parcs.

### 2.3 L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITÉ PARTICULIÈRE À TRAVERS L'ÉLÉMENT DE L'EAU

La recherche d'ancrage des principes d'urbanisation dans la géographie et dans l'histoire d'un territoire, n'a pas été une des préoccupations mise en avant par la première génération des réalisations en ville nouvelle. L'ère des réseaux et des infrastructures lourdes a fait peu de place aux solutions des bassins de rétention et surtout à leur traitement en relation avec l'urbanisation. Il est intéressant de présenter ici comment les concepteurs ont abordé cette question et d'évaluer la part jouée par les bassins et l'eau en général, dans ce rapport à l'histoire revendiquée par les deux villes nouvelles dans les années 70.

#### 2.3.1 LA NECESSITE DE S'INSCRIRE DANS UNE HISTOIRE A SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Ce besoin de faire appel au passé pour révéler une identité oubliée a été ressenti dans les années 70 : « *Créer une ville a été de tout temps affaire d'urgence et de complexité. L'un et l'autre de ces qualificatifs, pourtant, sont inappropriés lorsqu'il s'agit de faire naître une identité et son corollaire, une citoyenneté* »<sup>130</sup>.

Jean-Paul Alduy souligne ici la nécessité de reconstruire un « passé » à une ville qui n'a pas d'histoire vue son jeune âge. Si la volonté de mettre en avant une histoire va s'exprimer de plusieurs manières<sup>131</sup> elle va se traduire dans les aménagements du centre urbain de SQY par des bassins et des fontaines, un canal en référence au parc de Versailles. Pourtant ce qui caractérise son site ce sont des ouvrages moins emblématiques, les rigoles et les aqueducs souterrains à l'origine de l'alimentation en eau du parc.

Un des documents émanant de l'EPA précise que : « *l'histoire paysagère de Saint-Quentin-en-Yvelines s'inscrit en partie sous le signe de l'eau*<sup>132</sup> *apparut également comme une façon d'enraciner la cité dans l'histoire, en revivifiant une tradition pluricentenaire attachée au site. En effet, vers 1668, Louis XIV avait su exploiter ce potentiel du plateau de Trappes : le service des eaux de Versailles, ville nouvelle construite trois siècles avant Saint-Quentin-en-Yvelines, avait créé un réseau de rigoles*

<sup>129</sup> L'ensemble couvre environ 3900 ha, avec trois centres desservis par des stations de RER.

<sup>130</sup> - Alduy (Jean-Paul), « l'urgence et la complexité » in *Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une ville nouvelle*, Cliomédia, 1993, p. 8.

<sup>131</sup> Les plus frappantes s'expriment par la création d'un écomusée et la publication de plusieurs ouvrages sur Saint-Quentin en Yvelines et notamment sur l'histoire de Saint-Quentin en Yvelines. Ainsi, en 1993, un ouvrage paraît sous le titre *Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une ville nouvelle*.

<sup>132</sup> L'écomusée organisera dès le départ des expositions itinérantes sur l'histoire du site, il est significatif qu'une des premières expositions ait eu pour sujet : « l'eau, patrimoine et aménagement ». De même le projet d'« une maison du corps et de l'eau » fut envisagé.



et d'étangs artificiels – au total cent soixante-quatorze kilomètres de rigoles, canaux, étangs, retenues reliant l'Eure à Versailles – destiné à alimenter en eau la cour du roi Soleil. »<sup>133</sup>

L'élément de l'eau a été constamment présent dans les différents projets du cœur de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines - notamment comme nous l'avons vu dans l'appel d'idées de 1980<sup>134</sup>. Dans le projet réalisé, l'accent sera mis davantage sur l'évocation symbolique de l'eau par une sculpture et un canal souligné d'un buffet d'eau, pour traduire ce rapport entre le centre urbain et la base de loisir de l'étang de Saint-Quentin. Yves Draussin confirme l'importance de l'usage symbolique de l'eau à Saint-Quentin-en-Yvelines : « *Le quatrième point est l'utilisation de l'eau de manière symbolique [...] Je dis qu'il est symbolique car sur le plan hydrologique, il ne sert pas. Le canal n'a pas de vocation à drainer de l'eau de pluie, à réguler des systèmes d'eau de pluie. Il n'est pas intégré à une raison technique. Par contre, en termes d'urbanisme, dans les plans de Lagneau, dans les dossiers de création de la ZAC, il a toujours été question de la liaison du centre et de la base de loisir. Mais cette liaison n'était pas pensée, en 1973 et 1976, avec de l'eau. C'est avec l'appel d'idée, quant on a relancé les études du centre avec Pierre Linden en 1979.* »<sup>135</sup>

L'urbaniste de Grande Ile, rappelle quant à lui que ce projet ne se voulait pas à l'origine un projet novateur en terme de technique d'assainissement. Il s'agissait d'évoquer les anciennes rigoles souvent laissées à l'abandon, et de réactiver une forme de mémoire historique du lieu en rappelant le passé du territoire de Saint-Quentin et de son lien avec le château de Versailles. : « *Pour ce qui est de Grande Ile, à l'origine, je ne pensais pas véritablement faire de l'assainissement alternatif. On avait une approche avec Vexlard, mais l'assainissement alternatif n'était pas notre volonté première. On était dans une approche de designer.* »<sup>136</sup>

Ces rigoles, qui étaient en fait des fossés, pouvant atteindre de grandes dimensions (10 m de largeur sur 4 de profondeurs), avaient été comblées. Elles avaient perdu leur fonction initiale d'alimentation en eau du parc de Versailles<sup>137</sup>. Dans un article consacré à Grande Ile, l'auteur insiste sur le fait que ce projet est une « *manière de montrer que l'apport du conservateur de l'écomusée de Saint-Quentin en Yvelines à l'équipe de la ville nouvelle fut une contribution importante à une conception qui s'appuie sur l'histoire des lieux.* »<sup>138</sup>

L'assainissement alternatif, secondaire dans ce projet, se fait d'ailleurs en partie de manière « classique » : « *sur le plan de la réalité de l'assainissement, le quartier*

<sup>133</sup> - *Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une ville nouvelle*, Cliomédia, 1993, p. 134.

<sup>134</sup> - deux projets ont mis l'eau au centre de leur programme : celui d'Alain Cornet-Vernet / Manolo Numez et celui de Fernand Pouillon. Mais autant dans le premier projet, l'eau est un élément secondaire, autant pour le projet de Fernand Pouillon, l'eau est un élément structurant et central. L'eau structure le centre par une promenade vénitienne, bordée de quais verdoyants et abritant « l'île de la cité ». Cette rivière, menant de la Bièvre à l'étang de Saint-Quentin, passait sous les voies routières et ferroviaires grâce à des grottes animées. Quarante places au cœur de la ville, excluaient la circulation automobile. La construction de cette ville devait faire appel à une centaine d'architectes qui transformeraient Saint-Quentin en Yvelines en Saint-Quentin sur Bièvre. Ce projet, largement utopique amenait l'eau au cœur de la ville. Cette idée fut reprise par la suite. Le thème aquatique inspira l'agence Gamma Architecture, qui imagina transformer les plans d'eau ponctuant la ville en rizières.

<sup>135</sup> - Entretien avec Yves Draussin.

<sup>136</sup> - Entretien avec François Bourgineau. Designer comprendre compositeur urbain.

<sup>137</sup> - Pour un rapide historique des rigoles et de leur fonction, cf. Leybold (Martine), « Le patrimoine des rigoles », *Urbanisme*, n°200, mars 1984, p. 129.

<sup>138</sup> - « Les rigoles de la Grande Ile », *art. cit.*, p. 126.

*fonctionne principalement par les tuyaux. [...] Mais on n'a pas eu un vrai travail d'hydrologue sur le calcul des volumes d'eau générés par le quartier, sur la gestion de la rétention... C'est resté une approche de designer. [...] Ce n'était pas scientifique du tout. C'était du bricolage. Cela a eu le mérite d'être assez novateur.* »<sup>139</sup>

En effet sans que cela soit facile et malgré de nombreux obstacles, les rigoles ont participé à l'assainissement tertiaire, entre parcelles et pour l'ensemble du quartier<sup>140</sup>. Techniquement, l'ensemble fut réalisé par les promoteurs. Seule l'emprise de la rigole est publique (1,5m) et gérée par la ville qui prend à sa charge le nettoyage régulier pour empêcher la formation de barrage qui empêcherait l'écoulement de l'eau dans le cas de fortes pluies. Comme dans le cas des bassins, les communes restent responsables de l'entretien de ces réseaux.

Les bassins, dans les vallées, les rigoles sur le plateau - et l'eau en général - à Saint-Quentin en Yvelines constituent bien plus qu'un élément paysager et/ou technique à traiter. Il fait partie intégrante du patrimoine et donc de l'identité et de l'architecture du territoire de Saint-Quentin. Ils légitiment bien sûr, la référence historique valorisante à Versailles en rappelant ce patrimoine commun aux deux villes. Il a également joué le rôle d'élément structurant à des échelles diverses, sur le plan architectural et urbain. Mais on peut avancer que cette structuration s'affirme de façon moindre que sur le site du Val Maubuée.

### **2.3.2 UNE DONNEE PATRIMONIALE TRANSFORMEE EN VALEUR AJOUTEE PAYSAGERE PAR LES BASSINS AU VAL MAUBUEE**

Un des principes initiaux de l'aménagement du Val Maubuée fut de faire bénéficier l'urbanisation future du patrimoine naturel. En inscrivant les nouveaux quartiers et les bourgs existants dans un réseau paysager reliant nouveaux quartiers et bois réaménagés aux bords de Marne réhabilités, la structuration d'une trame verte s'est constituée progressivement : « *Le Val Maubuée, son esprit, c'est le cours des lacs, toute une promenade des plans d'eau en continuité jusqu'à la Marne* »<sup>141</sup>.

Le travail de composition à grande échelle a su répartir les densités bâties de façon très « picturale » dans un site très vaste, aménagé selon une conception reconstituant une nature artéfactuelle à partir des bassins et de plantations ménagées avec subtilité.

Claude Huertas souligne le rôle structurant des grands éléments d'infrastructures parallèles à la vallée de la Marne et les discontinuités urbaines que ce principe autorise : « *Pour le Val Maubuée, la réflexion a d'abord porté sur les relations aux armatures unitaires de la ville : du Nord au Sud, la Marne, ensuite le RER, l'avenue de l'Europe et puis l'Autoroute. Les ensembles bâtis, sont discontinus, séparés par des parcs et des étangs. La mono fonctionnalité de l'habitat y règne selon une déclinaison de l'individuel à l'intermédiaire et au petit collectif. La prédominance des espaces publics paysagers comme les parcs, isole les quartiers et la trame verte en est l'élément de liaison* ».

L'habitat y développe certaines des expérimentations des années 80 sur l'habitat intermédiaire et les espaces de transitions entre espaces publics et espaces privés. Les bâtiments d'habitations, avec terrasses, loggias, coursives et jardins de pieds

<sup>139</sup> - *Ibid.*

<sup>140</sup> Les limites de prestation de l'établissement public sont ce que l'on appelle « secondaire », le « tertiaire », qui est constitué par les terrains vendus aux maîtres d'ouvrage, est réalisé en grande majorité par eux-mêmes, cf. « Les rigoles de la Grande Ile », *art. cit.*, p. 126.

<sup>141</sup>



d'immeubles, témoignent de ce souci de la « résidentialisation » du logement, souvent social ou aidé. Le tout dans un paysage dominé par l'eau et les frondaisons.

Le talweg du ru maubuée, est souligné par ses coteaux urbanisés. De plus son cours, ainsi que celui de ses vallons secondaires organisent la chaîne des plans d'eau et la Trame Verte des Parcs. La justification historique emblématique revendiquée à SQY et exprimée par un traitement de l'eau métaphorique, est déplacée à Marne la Vallée aux plans du patrimoine géographique et naturel plus que monumental. La référence à l'eau a été établie tout d'abord à la grande échelle du territoire de la ville nouvelle, au niveau de son organisation linéaire parallèle à la Marne. Elle tire ensuite ses effets de la façon dont elle est déclinée différemment selon les secteurs en s'appuyant davantage sur un patrimoine naturel restauré et enrichi par les bassins.

Pour le secteur II et plus particulièrement pour le Val Maubuée, la technique des bassins de rétention a été systématisée du fait des caractères géologiques et physiques du site. Leur multiplication pour des raisons techniques devait aussi contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine forestier considéré comme la richesse de ce plateau et un atout pour l'environnement de la ville nouvelles.

Mais, de cet impératif technique de rétention et d'assainissement, les bassins du Val Maubuée sont parvenus à constituer « un élément par lequel on façonnait le grand paysage, la macrostructure ».

*« On a tout de suite vu l'intérêt que cela pouvait représenter, ces chaînes de plans d'eau pour créer de la valeur ajoutée paysagère, créer des ambiances dans la ville, cela a contribué à structurer l'organisation générale du secteur [...] On a essayé de les répartir à la fois pour des raisons d'assainissement et pour organiser la ville autour, [...] ceci s'étant très vite doublé avec l'idée de trame verte. Trame verte, dont nous sommes probablement un des rares exemples sur le Val Maubuée, de réalisation effective totale, aujourd'hui en place. C'est-à-dire un réseau de circuits de promenades qui mènent des quartiers habités vers la Marne d'un côté et les grands espaces boisés qui sont au sud. Le maillage tire parti d'un ensemble de choses qui existaient, d'une part des grandes allées forestières, une voie de chemin de fer déclassée, qui ont permis de mailler tout le site, et dans le cadre desquels les parcs accompagnant les plans d'eau jouaient un rôle important puisque très vite on a accompagné ces plans d'eau pour la plupart d'aménagements paysagers importants voir de parcs »<sup>142</sup>.*

Comment les bassins de retenue, de simples impositions techniques au départ, devinrent le support d'une trame urbaine et paysagère permettant de donner au Val Maubuée son caractère spécifique et une cohérence aux différents quartiers ? Si le site a imposé un traitement de l'eau particulier et si le choix des bassins a été une solution, certes novatrice, elle était indispensable pour la viabilité de la ville nouvelle.

La volonté de dépasser une contrainte et d'en faire un véritable atout paysagé, dans des sites déjà particulièrement favorisé, peut être attribuer à la capacité d'anticipation de la maîtrise d'ouvrage des EPA soutenue par le SGVN. Le risque de l'expérimentation a été un pari, sur les aspirations sociales nouvelles de la société des loisirs, sur l'appréciation des valeurs patrimoniales, et sur l'adoption systématique du principe des bassins. Ce positionnement, dans un contexte de concurrence, allait conférer une cohérence et une image très forte aux réalisations, mais en valorisant des identités différentes. Il faut aussi rappeler le rôle que les jeunes professionnels ont pu jouer à ce propos, et la stimulation favorisée par le fonctionnement en petite équipe.

<sup>142</sup> Entretien avec Bertrand Ousset

Il faut y voir aussi la conviction affirmée qu'une autre conception de la centralité était possible, loin des schémas de centre de services et des centres commerciaux et des espaces publics qui les accompagnent. Nous tenterons de comprendre plus loin comment cette stratégie a été appliquée.

## 2.4 APPROCHES EXPÉRIMENTALES ET PRATIQUES NOVATRICES DES CONCEPTEURS

### 2.4.1 DES ESPACES PUBLICS PAYSAGERS ET DES AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS : UNE AUTRE LOGIQUE QUE CELLE DE LA CHARTE D'ATHÈNES.

La question de l'aménagement d'un site comme celui du Val Maubuée, selon Michel Macary, s'est posée en ces termes : Comment créer de l'imagibilité ? Il se souvient que ces réflexions faisaient partie de la littérature que les étudiants en architecture « *lisait tous, à cette époque là c'était K. Lynch<sup>143</sup>, et ça a beaucoup compté [...] cette notion de paysage, il fallait l'aborder comme étant le cran au-dessus de l'organisation des volumes bâtis et des espaces publics, l'espace public étant un outil que nous on pouvait contrôler dans les établissements publics plus que le bâti. Mais le bâti, on s'est battu pour quand même.* »

« *Comment faire en sorte pour que le Val Maubuée soit cette ville de charme dans l'esprit des gens, alors qu'il y a déjà un site fantastique, 1000 ha de bois, la Marne, les parcs de Noisiel, de Champs, et tout ça. Donc l'idée qui me préoccupait à l'époque, c'était l'incapacité de dessiner un plan masse pour 20 000 logements, c'était ridicule déjà, je me rendais compte que le Mirail était arrivé au bout, au-delà du bout de cette logique et l'histoire l'a bien montré, et que donc doubler le Mirail ou tripler le Mirail et continuer à faire des plans masse comme ça, c'était ridicule, c'était celui qui dessinait le mieux, qui faisait le plus beau plan masse, mais de toutes façons ça ne rimait à rien. Donc je cherchais comment on pouvait faire autrement. Et l'idée effectivement est venue de la qualité du site et du paysage, mais là-dedans il y a quand même du Kevin Lynch, il y a quand même les idées qui couraient aussi à cette époque là, c'est à dire que la reconnaissance des signes, des trajectoires, des perspectives était plus forte que la notion de plan masse.* »

L'autre point de vue, retrouver des rues et une certaine urbanité, reposait sur une appréciation critique des limites de la « Charte d'Athènes ». La recherche d'un esprit spécifique à l'aménagement du Val Maubuée, fondée sur une réelle connaissance du site, implique déjà des références alternatives à celle de la Charte d'Athènes. En particulier, Macary étudiant de l'atelier Candilis et très attaché à la formation reçue, fait volontiers référence aux membres du groupe du Team-Ten, principaux critiques du congrès des Ciam dans les années soixante et dont le chef de file pour la France fut G. Candilis.

Cependant, formé à cette école, Macary et De Portzamparc, en ont également compris les limites. À ce propos M. Macary explique comment les expériences du concours de Evry lui ont permis de réfléchir à l'impasse constituée par les formes urbaines proliférantes et méga structurelles, supposées capables de recréer un « habitat » dans toutes ses dimensions, et pas seulement une accumulation de logement.

Il reste néanmoins cette idée de trames et de structures différenciées, tissées entre elles pour parvenir à des combinaisons riches de complexités et d'événements visuels. Ainsi

<sup>143</sup> The image of the City, 1960 première édition MIT Press. Traduction en Français en 1966 chez Dunod « L'image de la ville ».



au Val Maubuée, deux trames, ou systèmes urbains, ont été conjuguées :

- La trame des espaces paysagers existants, renforcé par le travail des paysagistes de l'EPA avec la contribution de paysagistes extérieurs comme Montagut, constituant la trame verte (ainsi dénommée)

- La liaison organique qui était à l'inverse, l'idée de relier entre eux les différents centres des villages existants, et donc un maillage complexe, plus réticulé – organique, empruntant aussi des voies anciennes. Elle devait recevoir des aménagements qualifiants sur son parcours : du mobilier urbain spécifique et des espaces plus riches ponctuels comme les arrêts de bus, les placettes et les franchissements, étudiés par A.Grumbach (le groupe ETA).

*« Donc l'idée de la rue qui liait les différents quartiers entre eux. La liaison organique[...], cela passait par les gares, par les villages existants, et pour cela Baietto était d'accord pour que l'on fasse des aménagements qualitatifs. Ces aménagements ont été demandés à de très jeunes architectes qui n'avaient pratiquement rien fait auparavant. Je les connaissais de l'école. Ils s'appelaient : De Portzamparc, Grumbach, Montassut, ... J'ai notamment demandé à Christian De Portzamparc,[....], de dessiner un lampadaire. »*

Ces aménagements ont permis de concrétiser les deux trames et de rendre crédible le travail de l'EPA aux yeux des élus, et surtout de mettre en place des conditions d'aménagement communes aux différents quartiers.

#### **2.4.1.1 Le système des espaces collectifs d'usage public :**

À ces deux système est venu s'ajouter celui des espaces d'usage public ou espaces collectifs inscrits dans les cahiers des charges des ZAC d'opérations de logements. Ces espaces ont été l'objet d'une programmation, et de directives d'aménagement précises, réflexions auxquelles les commerciaux étaient associés. C'était à eux que revenait la tâche de vendre et de se faire les porte-parole des concepteurs en fin de parcours. Cette question met en relief le rôle de l'équipe pluridisciplinaire dans l'enrichissement du vocabulaire des espaces publics, mais aussi des formes urbaines.

La possibilité de réaliser ces espaces collectifs ouverts au public s'est développée à un moment particulier marqué par la crise des années 74-76. Michel Macary précise, qu'il y avait deux types d'espaces à usage public sur lesquels les équipes travaillaient. Ceux, qui étaient techniquement nécessaires et gérés par la collectivité locale ultérieurement comme les routes, les plans d'eau, les places.

Une deuxième catégorie d'espaces relevait du réseau tertiaire destiné à composer les différentes unités d'opération privées :

*« À l'époque les choses étaient un peu plus floues que maintenant dans la mesure où l'établissement public n'avait pas autorité à les gérer et que les collectivités locales n'avaient pas encore une politique des espaces publics.[...], l'objectif de l'EPA étaient qu'ils soient cédés à la promotion privée. Et nous, on considérait quand on avait un îlot important qui devait être vendu à des promoteurs, qu'il y avait nécessairement des espaces collectifs extérieurs accessibles au public. »*

Ces espaces collectifs, avaient un statut incertain : leur devenir d'espaces publics, n'était pas assuré, ni leur nécessité. *« Mais au sortir des années 60 une certaine générosité dans la vie collective laissait penser qu'on pouvait avoir un espace de statut privé ouvert à l'usage du public. »* C'est aussi l'époque où il y a eu une recherche extrêmement sophistiquée des pouvoirs publics sur les AFU, les Associations Foncières Urbaines, dans le but de favoriser une appropriation de ces espaces par les nouveaux habitants, et une participation à leur aménagement : *« Donc on se disait qu'on ne savait*

*pas très bien comment ça finirait, à qui ça appartenirait, qui en aurait la gestion, mais que, à l'évidence, dans la conception urbaine ça devait être un espace ouvert au public. Donc il y a eu cette notion de « ouvert au public » mais sans savoir précisément le statut et la gestion ».*

La conception des espaces publics « périphériques » aux opérations de logement a toujours été réalisée par les équipes de l'EPA : ingénieurs et paysagistes regroupés dans la direction technique. F. Bozelec, comme M. Macary, ont appliqué le principe des directives qui fixaient une philosophie générale, mais la maîtrise d'œuvre, était assurée par des paysagistes extérieurs.

Dans le cas du Val Maubué, qui s'est développé à un moment où il n'y avait pas de marché immobilier dynamique, il a été construit par défaut une importante proportion de logement social. Est à dire qu'aujourd'hui, ces espaces collectifs ou ouverts au public pourraient permettre de retravailler, de faire évoluer les tissus ? Il faut noter cependant qu'une part de logements en accession a toujours été maintenue. *« Quand la crise était la plus grave, la seule façon qu'on ait trouvée (pour y faire face) était de faire du logement individuel qui, lui en accession, se vendait. On a donc mélangé de l'habitat individuel et de l'habitat plus dense, avec l'idée de l'habitat intermédiaire, pour qu'il n'y ait pas une rupture entre les deux typologies de l'habitat, de façon à passer la crise, qui était folle, dans les années 74/75/76. Mais en même temps, on ne pouvait pas aller beaucoup plus loin parce que les promoteurs privés fuyaient, dès qu'on parlait de collectif ».*

Cependant si cette prédominance du logement social reste une réalité pour cette période, elle n'a pas été le cas selon lui, sur la durée de construction du Val Maubué qui s'est étalée sur 20 ans ». On peut en conclure que la diversité des formes urbaines domine plutôt le paysage, même si 20 ans constituent une période bien courte pour que la ville advienne.

Cependant M. Macary confirme les références urbanistiques mobilisées au Val Maubué, : *« On était plus proche des villes nouvelles suédoises. Dans les villes nouvelles anglaises, il y avait une espèce de rationalisme de l'aménagement de l'espace assez radical, des villes à 60-80 kilomètres de Londres alors que là, l'idée même était le développement de la région parisienne. [...] Si dans les villes nouvelles suédoises, l'architecture n'était pas terrible, il y avait une présence du paysage qui était beaucoup plus intéressante. »*

#### **2.4.2 LES APPORTS DES PAYSAGISTES ÉCOLOGUES ET LA RECONNAISSANCE DE LEUR STATUT AU SEIN DES ÉQUIPES**

##### **2.4.2.1 L'approche écologique des paysagistes pour le parc du Maubué à l'Arche Guédon**

Le quartier de l'Arche Guédon est le premier qui se réalise dans le secteur II de Marne-la-Vallée avec comme urbanistes les architectes Macary, Molle, Autran et Zublena.

Cependant cette équipe déjà nombreuse est entourée de paysagistes spécialistes, écologue forestiers, hydraulicien, qui participent à un processus de projet très interactif, le travail des uns et des autres suscitant débats et ajustements. C'est une période de grandes incertitudes : *« On ne savait même pas si le RER serait construit ! ».* Le ru de Maubuée est alors un « *sale fossé*<sup>144</sup> ».

<sup>144</sup> Entretien avec H. Huber qui fera dans cette équipe sa première expérience sur le terrain.



La répartition des rôles est simple. Les urbanistes déterminent les grandes lignes et la répartition des fonctions (schéma d'ensemble). B. Lassus, coloriste puis paysagiste des grandes infrastructures, participe à cette mission. Il intervient davantage sur la coloration, les ambiances. H. Huber insiste cependant sur une dimension qui est celle de la restauration et du développement des strates végétales en fonction du relief et de la présence de l'eau qui est étudiée par Saint-Maurice, écologue forestier, qui reprend le projet du parc de Maubuée :

*« Il avait un réel souci de l'écologie et raisonnait en termes de milieux. Cette sensibilité n'avait pas eu une telle importance au démarrage, même s'il y avait eu une première approche réalisée par Montaigu auparavant ».*

Saint-Maurice a eu une influence très forte dans la sensibilisation à l'écologie de l'équipe, avec beaucoup de charisme : « il semblait rajeunir en vieillissant. Il s'est montré très inventif et a proposé une nouvelle manière de planter. Il a réalisé un plan de plantation extraordinaire lors du DCE d'une précision et pertinence inégalées à ce jour. »

La sensibilisation à l'écologie est assurée par Montégut d'une part et surtout par l'implication de Saint-Maurice qui va appliquer rigoureusement et finement un mode d'implantation de végétaux choisis en fonction de leur capacité à être associés, à s'adapter à la qualité du sol, à qualifier les entités géographiques avec l'appui de l'ENSP d'autre part.

L'apport de Saint-Maurice est édifiant à plusieurs titres. Sa compétence et sa technicité reconnues ne l'empêchent pas d'adapter une démarche expérimentale forte, d'engager une réflexion écologique qui n'était pas demandée en tant que telle par l'EPA. *« Il avait un réel souci de l'écologie et raisonnait en termes de milieux. Cette sensibilité n'avait pas une telle importance au démarrage<sup>145</sup> »*

Cette force de propositions et l'énergie déployée pour les mener à bien auront une influence au-delà de l'approche locale liée au parc du Maubuée. On l'a retrouvée dans les principes de programmation des plantations du parc du Mandinet, avec un schéma spécifique de répartition et de qualification des masses végétales. Pour Saint-Maurice, la ville est avant tout un milieu de vie et d'épanouissement pour des hommes non seulement fonctionnels mais vivants, sensibles. La question du rapport de proximité avec la nature n'est pas subsidiaire. La nature est importante aussi bien pour l'équilibre de la ville que pour celui des citoyens qui ont besoin de sentir les saisons, de faire vivre leurs perceptions et leurs sensibilités.

Déployer la nature en ville ne signifie pas multiplier les squares et les espaces verts normés, mais demande d'ouvrir des espaces assez peu aménagés, d'indétermination relative qui se prête à des appropriations multiples. Il s'agit dans le fond d'autoriser un contact plus personnel, personnalisé avec une nature en milieu urbain. La proposition de développer une gestion différenciée dès les années 70, en prenant en compte le développement des masses boisées, le devenir des bosquets d'aubépines, la régénérescence des genets sur les talus par exemple engage une redécouverte des dimensions oubliées du végétal, comme son évolution temporelle.

---

<sup>145</sup> Entretien avec Hélène Huber.

#### 2.4.2.2 L'intégration des paysagistes à la maîtrise d'ouvrage

Le parc du Maubuée possède un destin marqué d'un côté par l'apport maîtrisé d'un savoir-faire écologique du paysagiste Saint-Maurice d'une part, et de l'autre par l'apprentissage du rôle de maître d'ouvrage par les paysagistes de l'EPA. Au terme de cette réalisation sans précédent, les potentialités que recouvrent les parcs comme dispositif spatial urbain mais aussi comme milieu de vie de qualité sortiront confortés.

Dans l'approche de la répartition des sols, entre construction et espaces paysagés, l'emprise du parc du Maubuée reflète une conception de l'aménagement de parc, par défaut, sur des terrains impossibles à urbaniser, lorsque le relief trop prononcé empêche les constructions. Il occupe un espace minimum, à proximité du cimetière. Il ne dispose pas de façade. Ses limites sont simplement déduites des contraintes de l'urbanisation. Il expérimente en fait le « *parc refermé sur lui-même autour de l'eau* ».

L'aménagement du parc a été l'occasion d'une négociation permanente entre paysagistes et urbanistes, architectes, ingénieurs... Sur les nouveaux secteurs, les paysagistes pousseront à la recherche d'un équilibre avec l'aménagement de façades de parc et pour les projets du Mandinet, et du Segrais, il sera acquis de ne pas construire entre route et eau, afin de donner la vue sur les bassins et l'accessibilité de leurs berges.

Progressivement une évolution s'effectuera au sein de l'EPA, qui conduira à une recomposition des équipes. Les paysagistes se rapprocheront des services techniques à qui incombaient le suivi des réalisations, le chantier : « *Pour avoir une meilleure maîtrise des réalisations et assurer la continuité, les paysagistes de l'EPA ont revendiqué leur rapprochement avec les services techniques de l'établissement alors qu'ils étaient rattachés historiquement au service urbanisme. Ils désiraient avoir « les pieds sur le terrain », assumer leur situation d'entre deux, de lien entre conception et réalisation* <sup>146</sup> ». Ce repositionnement leur permettra d'être d'avantage présents lors des travaux de terrassement dont ils ont la responsabilité.

L'apport des paysagistes apparaît ainsi déterminant sur deux aspects novateurs, celui du rapport entre urbanisation, parcs et bassins et celui d'une première réflexion sur les rapports entre écologie et paysage, dans la part à donner à la nature en ville.

De leur côté les urbanistes vont prendre la mesure de ces premières réalisations. Dorénavant, les parcs ne seront plus déduits des aménagements urbains et relégués sur les terrains les plus pentus, mais feront l'objet d'un ménagement de leur façade entre urbanisation et voie de circulation. Les logements situés au bord des parcs ne présentent plus comme au parc du Maubuée leur dos de jardins mais leur façade principale, notamment celle des collectifs intermédiaires, avec loggia et balcons, qui participent à structurer les limites du parc du Mandinet. Cette appropriation est significative des interactions présentes, du constant ajustement des intentions et des logiques de conception des professionnels au sein des équipes.

L'évaluation de l'impact de la démarche écologique portée par Saint-Maurice est plus

---

<sup>146</sup> Entretien avec Hélène Huber.



diffuse et participe d'un cheminement de pensée qui trouve aujourd'hui, quelque 30 ans plus tard un écho considérable, semblable à celui des modes de rétention alternatif, dans une certaine mesure.

Entre temps, l'affirmation du savoir-faire des paysagistes comme concepteurs de la ville, à part entière, va prendre une orientation plus formelle s'attachant à affirmer une maîtrise des échelles et du plan, nécessaire pour organiser le vide et hiérarchiser ses composantes internes ou externes. Cette phase revendicative les amène à affirmer un vocabulaire spécifique mais aussi à développer un langage commun avec les architectes, les urbanistes mais aussi les ingénieurs. Comme nous l'avons déjà souligné, Bernadette Blanchon observe dans la formation des paysagistes la même rupture : « *pour renouveler l'apport d'une culture biologique et écologique à la conception du projet de paysage, il aura fallu une rupture, permettant de s'affranchir et de redonner une place plus grande à la géométrie* »<sup>147</sup>.

### 2.4.3 UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PAYSAGISTE : LE CONCOURS DU PARC DU MANDINET

L'exemple des paysagistes de l'agence « Latitude Nord », Laurence Vacherot et Gilles Vexlard, illustre la démarche de paysagistes appelés à travailler en Villes Nouvelles dans les années 70-80 à l'occasion du concours du parc du Mandinet et à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le récit de leur implication dans ces projets rend compte du contexte particulier de leur formation. Il donne aussi l'occasion de comprendre, d'une part les évolutions survenues dans la profession de paysagiste, et d'autre part le positionnement méthodologique d'une nouvelle génération face à la commande de paysage en ville nouvelle<sup>148</sup>.

Retenus pour participer au concours d'idées pour ce parc en 1970, G. Vexlard et L. Vacherot, estiment alors avoir peu de chance de gagner : ils sont jeunes mais c'est encourageant.

La sélection du lauréat a pris un an. Il y a eu une forte négociation, une mise en débat parce que « *ce parc joue autre chose que le rôle du parc* ». Les urbanistes, dont Macary et Huertas, ont bien expliqué que « *ce parc déclenche des choses régulières qui ne répondaient pas exactement aux premières intentions de la ville nouvelle* ».

La réponse attendue consistait à qualifier le pourtour du plan d'eau : « *alors que ce projet ne s'attache pas exclusivement au plan d'eau, il s'occupe de la topographie, du RER, du plan d'eau entre autre. Il conjugue ce qui est autour, c'est à dire l'urbanité* ». Les paysagistes de l'EPA n'étaient pas très convaincus.

Le parc projeté se veut un dénominateur. Il apparaît comme un dedans à l'échelle de la ville, où l'on peut s'asseoir, se poser, se réconcilier avec les éléments bâtis, les pentes, les équipements, le cimetière. Chacun d'eux entretient une relation mesurée et hiérarchisée avec le parc. Et le parc devient jardin, microcosme et monde. *Celui de la ville de tous dont on peut facilement s'échapper où s'éloigner parce qu'au-delà il y en a encore quelque chose...*

La visite sur le site est un souvenir que les paysagistes qualifient de « lugubre » : « *la forme du plan d'eau qui vient d'être terrassé, neutralise l'espace, courbes et contre-courbes dessinées au compas finissent par épuiser, par leurs nombreuses circonvolutions, toute forme de dialogue avec les alentours* ». Les paysagistes

<sup>147</sup> B. Blanchon, *Pratiques paysagères ...*, op. cit., p. ???

<sup>148</sup> Voir en Annexe2 Paysage la note retraçant leur formation et leur parcours.

parcourent le site et s'intéressent vivement à la composition du grand bassin situé au Sud. Ce dernier, dessiné par un architecte, D. Montassut, leur paraît une figure plus rigoureuse et cohérente en termes de composition.

Sur le site, des remblais ont été disposés selon deux grosses buttes de terres avec l'intention mentionnée au programme de servir de socle à de futurs belvédères : « *Ils bouchent les points de vue* ».

La voie organique passe en creux, soit en contrebas du bassin, et un merlon de terre forme une digue importante qui rend difficile l'articulation parc / cours du Maubuée.

Le cimetière, positionné dans la prairie, n'a pas la capacité à générer de l'urbanité. Enfin, le RER « règle le tir » et forme une ligne d'horizon, comme limite Sud du parc. Le programme détermine des besoins en termes de pistes cavalières, jeux d'enfants, cheminements.

Convaincus que le parc ne peut pas faire le tour de toutes les contraintes, les paysagistes vont rechercher une autonomie spatiale et formelle qu'ils appréhendent comme un vide communautaire.

### Une volonté de réaliser un parc "composé formellement"

Le principal enjeu va être pour eux : « *la responsabilité contractée à l'endroit du site et de ses futurs usagers, les pionniers de la ville nouvelle. Le projet doit être le meilleur pour le lieu même si cela doit se faire au détriment du programme (fonctionnel)* ».

Le vallon originel n'est plus perceptible, les points de vues cachés par les remblais, ils décident de jouer l'autonomie : « *seule la promenade de l'estacade / digue unit les deux plans d'eau et, en traversant le site, met en relation chacun des points de la ville exclus : la digue, le cimetière, les pieds d'immeubles... La digue est élargie par un jeu de rampes biaisées qui « créent » une épaisseur* ». Le travail du nivellement régulier doit permettre, par un profil en long très doux, d'accompagner la digue et de la mettre en relation de façon naturelle, évidente.

Cet ouvrage reprend, selon une parallèle rigoureuse, le tracé de l'allée des marronniers. Un dialogue s'engage alors entre la promenade de l'estacade, le plan d'eau et la digue qui appelle le regard vers le creux qui matérialise la vallée. Les jardins à thèmes, exigés dans le programme, déclinent la digue en constituant des terrasses.

« *Cette promenade a pris au fil du temps et des échanges une telle évidence que chacun des concepteurs intervenant sur la ZAC du Mandinet (architectes, urbanistes, ingénieurs) souhaitait se l'approprier pour mettre en valeur un équipement public, installer des jeux d'enfants, un café...* »

Les tracés autoritaires, considérés comme inadaptés au caractère pittoresque du site, ont permis d'affirmer une forme d'indépendance du parc, de créer un paysage. Ils ont été également la clé d'une économie de réalisation, qui a permis d'engager un ensemble de reconversion des déblais / remblais : « *les berges ont été redessinées ponctuellement parce qu'elles s'étaient affaissées, les buttes de terre rasées et les déblais ordonnancés* ».

Les paysagistes expliquent qu'ils se sont fixé des règles de gestion du budget. « *Il n'y a pas de problème d'argent mais plutôt celui de savoir ce que l'on en fait* ». Le choix s'est porté sur les terrassements et la plantation d'un massif boisé de cèdres sur le merlon – digue qui longe la voie organique.

Cet acte traduit plusieurs intentions notamment celle de marquer une attention aux usages et de fixer le temps. Acte qui était *essentiel* en ville nouvelle. On utilisait alors dans les villes nouvelles des végétaux nouveaux, horticoles, une palette éphémère,



c'était la mode des baliveaux. Comme le parc est un lieu urbain fréquenté toute l'année, les cèdres, arbres de parc par excellence, symbolisent la pérennité du site, et accompagnent les trajets quotidiens vers la gare : « Ils ont aussi, en poussant, assuré la fonction de signal, car le parc en arrière du merlon-digue était faiblement perceptible.

### 3 - Les pratiques des équipes pluridisciplinaires et leur organisation

#### 3.1 LOGIQUES DE CONCEPTION ET PARTAGE DES TACHES

Avant d'aborder les récits des professionnels sur leurs pratiques de la conception urbanistique et paysagère au sein des équipes pluridisciplinaires, il paraît important de comprendre comment les acteurs décisionnaires des villes nouvelles ont appréhendé, les données et les contraintes de conception et de réalisations des dispositifs techniques et les conditions de leur intégration à l'aménagement des quartiers. Les études générales de planification avaient anticipé leur présence au sein des schémas organiques d'ensemble et par quartiers, elles ont en quelque sorte « programmée » cette solution dans les documents stratégiques, en tout cas pour Marne la Vallée. Aussi nous aborderons cette question principalement autour des témoignages portant sur les conditions du projet du Val Maubuée, mis en place par M. Macary, urbaniste, et Ph. Molle. Il avait comme objectif de réaliser des quartiers distincts, selon une cohérence et une homogénéité, « inspirés des conceptions anglo-saxonnes et nordiques » ; un système très maillé, polycentrique, d'équipements a été surimposé. « Il y avait la volonté d'agrèger les éléments à partir de pôles diversifiés en réseaux ».

##### 3.1.1 STRUCTURATION DU GRAND PAYSAGE ET METHODES DE TRAVAIL.

Le choix des bassins de rétention correspond sur le Val Maubuée à une synthèse entre considérations techniques, économiques et visions urbanistiques. Ils avaient été planifiés en amont des études à Marne-la-Vallée et inscrits dans les schémas organiques des secteurs 2 et 3. L'aménagement du Val Maubuée, fondé sur l'idée de discontinuité urbaine préservant le patrimoine naturel, incluait cependant un principe de densité des centres qui a connu un infléchissement au regard des objectifs initiaux. Cependant au delà des centres desservis par les gares, les bourgs existants et les quartiers nouveaux seraient reliés par un réseau paysager. Ces choix correspondaient à un idéal de mode de vie dans une relation plus immédiate entre la nature et les lieux de résidence, sans toutefois une vision urbanistique de ville-région mais de cité jardin.

Sur le site du Val Maubuée, B. Ousset rappelle donc l'importance du rôle des ingénieurs, Eric Jacobsen du BET Sauveterre et J.P. Baietto à l'EPA, et des paysagistes dans ce secteur. Il fera remarquer également que l'EPA, petite structure à l'époque, n'avait pas d'organisation très hiérarchisée, ce qui a favorisé de ce fait un travail collectif sur les ouvrages à réaliser, en particulier autour des problématiques du paysage urbain et du dessin des plans d'eau. Pour Bertrand Ousset, la technique des bassins de retenue était la seule envisageable sur le secteur 2. Les particularités du site ont donc eu des effets directs sur les choix urbanistiques, sur les méthodes de travail et sur la gestion à long terme des ouvrages d'assainissement par les communes du SAN.

##### 3.1.1.1 Aux ingénieurs, les plans d'eau

« À l'époque, l'EPA ne comptait pas plus de 20 personnes et il n'y avait pas de structuration marquée entre les services ». La question technique des bassins s'est retrouvée naturellement entre les mains des ingénieurs : « L'ingénieur qui a abordé ce problème technique à l'origine était J-P. Baietto. Le Bureau d'Étude Sauveterre, dirigé



par Jacobsen, a été appelé du fait de sa grande expérience de la gestion de l'eau, gestion écologique avant la lettre. De plus l'expérience de Sauveterre était surtout déterminante parce qu'elle était structurante pour le paysage. Ils ont introduit l'idée que si l'eau était une contrainte, elle était également un élément de structuration du paysage et vue l'échelle et l'ampleur du problème cela pouvait être un élément majeur pour le Val Maubuée »<sup>149</sup>.

B.Ousset fait remarquer que la plupart des plans d'eau prévus dans le schéma directeur a été réalisé. L'EPA a bénéficié d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part des communes du SAN, pour l'ensemble de la réalisation. E Jacobsen –par l'intermédiaire de son cabinet Sauveterre - est intervenu très en amont à Marne-la-Vallée et a assuré un suivi complet du processus: « Dans les choix initiaux, très tôt, nous avons associé à notre réflexion un bureau d'étude qui avait une expérience dans ce domaine : Sauveterre avec Jacobsen. Il a travaillé avec nous jusqu'à sa retraite<sup>150</sup> (...) Il nous a accompagné depuis le départ dans cette démarche avec une expérience venant de la Hollande où la question se pose aussi pour d'autres raisons et où il y a une tradition ancienne du traitement de ces questions d'assainissement d'eaux pluviales associée à une approche écologique avant même que nous n'en parlions<sup>151</sup>. (...) On ne parlait pas d'écologie en 68-69-70. On avait très clairement, à travers l'expérience de Jacobsen et de Sauveterre un transfert de culture qui a joué très tôt »<sup>152</sup>.

Jacobsen avait le statut de consultant extérieur à l'EPA. C'est une opération qui s'est faite en partenariat continu avec Sauveterre qui a été au départ introduit par la Mission [...]. Malgré ce rôle de consultant : « Il est intervenu sur toute la chaîne... (...). Les premiers travaux doivent dater de 73 et on peut considérer qu'à la fin des années 90, on avait fait l'essentiel. Ils (les ingénieurs et techniciens du BET Sauveterre) sont intervenus en amont mais en continuité. Ils sont intervenus ensuite en tant que maître d'œuvre. »<sup>153</sup>

### 3.1.1.2 Aux paysagistes la trame verte

Le recrutement et l'intégration à l'équipe de l'EPA, de paysagistes devenaient une nécessité pour épauler les architectes-urbanistes et les ingénieurs d'infrastructures qui constituaient le noyau initial (5 architectes sur 9 personnes au départ). Deux femmes paysagistes ont rejoint l'EPA à ses débuts, Hélène Huber et Françoise Bozelec.

L'idée d'un maillage du territoire lié aux rus et aux plans d'eau a progressivement émergée, les paysagistes se sont emparés de cette donnée pour créer des parcs linéaires et valoriser les coteaux : « Au premier abord, ces parcs linéaires n'étaient pas pensés comme des éléments continus, la chaîne des plans d'eau, oui ! »

L'idée de trame verte s'est imposée comme un élément d'articulation de l'ensemble. Elle devenait, en fait, un élément unificateur d'une urbanisation plutôt morcelée et alvéolaire et qui a également morcelé les grands espaces naturels boisés préexistants, y

<sup>149</sup> Entretien B.Ousset

<sup>150</sup> Ses successeurs continuent à travailler sur les Villes nouvelles, en intégrant les évolutions techniques, il faut noter qu'il existe peu de bureaux d'études qui traitent conjointement les questions hydrologiques, l'assainissement pluvial et le paysage.

<sup>151</sup> On retrouve là l'association quasi mythique entre Jacobsen et la Hollande, cf. l'entretien de E.Jacobsen, et la référence implicite à son année passée dans une entreprise dans l'ex Zuiderzee. En Hollande, il s'agit plus de développer des techniques pour artificialiser les sols et la production que de mettre en place une approche écologique en respect d'écosystèmes.

<sup>152</sup> Entretien avec Bertrand Ousset.

<sup>153</sup> Ibid.

compris les bois des parcs de châteaux : « *Cependant, la chaîne de plans d'eau le long des rus met en avant la valorisation du paysage des coteaux par les parcs linéaires* »<sup>154</sup>. Le choix du concepteur pour le parc du Mandinet a été assez controversé par les architectes: « *Ce fut au départ un choix que les paysagistes ont fait, et le choix du concepteur du parc a été conflictuel. De façon paradoxale, les urbanistes responsables de ce quartier l'ont assumé. Une fois qu'on a réussi un truc, tout le monde est d'accord, mais au moment du choix, tout le monde n'était pas d'accord, après on ne se souvient plus* »<sup>155</sup>. Dans leur projet, G. Vexlard et L. Vacherot, lauréats de la consultation avaient poursuivi dans cette logique par la promenade de l'estacade qui limite le bassin au Nord : « *ceci a été rendu possible parce que c'était déjà dans les données du concours, mais il y avait différentes façons d'y répondre* »<sup>156</sup>.

### 3.1.1.3 Aux urbanistes les formes urbaines

Les infrastructures conditionnaient fortement l'urbanisation de ce secteur. Selon M. Macary les plus contraignantes dans ce site, n'étaient pas les routes, mais celles liées à l'assainissement pluvial : « *les calculs montraient que les débits résultants de l'urbanisation seraient équivalents à celui de la Marne, d'où une impossibilité. Ces arguments, revêtaient le poids d'un argument d'autorité* »<sup>157</sup>.

Le système de bassins de rétention proposé par le BET Sauveterre permettait en cas d'orages d'étaler l'arrivée de l'eau dans la Marne : De fait, les plans d'eau devenaient des éléments techniques, nécessaires à l'ensemble de la ville nouvelle, ils ne pouvaient être remis en question par personne à partir du moment où « *leur utilité était légitimée par l'expérience technique et par l'économie [...] cela devenait une chance pour l'aménagement, un élément dont on pouvait tirer parti sur le plan urbain* ».

Les plans d'eau ont donc structurés le grand paysage et sont apparus de ce fait comme un argument technique d'autorité pour réaliser un aménagement en harmonie avec le site. L'évidence que cette solution d'infrastructure technique pouvait donner lieu à un développement spécifique du paysage urbain s'est imposée. L'idée qu'une trame, support de paysage, pouvait s'appuyer sur des plans d'eau suivant le cours des rus et sur des parcs urbains traversant le secteur II, a progressivement fait son chemin. La cohérence recherchée trouvait ainsi l'armature qui permettait de donner un sens aux aménagements des différents quartiers.

L'idée des bassins a été adoptée par les urbanistes, dont M. Macary, urbaniste en charge dans le Secteur 2 et Ph. Molle qui avait également en charge la partie Ouest de Champs-sur-Marne où les bassins ont été moins utilisés. « *Le choix d'un urbanisme organique*

<sup>154</sup> Il faut noter également que la station de RER déterminant le centre de l'aire de 400M de rayon devait recevoir à ses abords la densité la plus forte. Sa localisation proche de l'ancien village de Lognes, tangente au sud, l'emplacement des bassins au creux d'un vallon secondaire. Les unités résidentielles qui ont été construites là sont des logements sociaux, en petits collectifs, pour une grande majorité. L'habitat individuel est moins présent autour des plans d'eau, on le trouve davantage sur le Luzard où il y a aussi de l'individuel dense, très proche du RER et autour de Lognes, dans le village : « *Disons que l'on n'a pas mis l'individuel en bordure de plans d'eau pour mieux valoriser les plans d'eau* »<sup>154</sup>.

<sup>155</sup> Cependant A. Grumbach rappelle la dualité entre la conception pittoresque pour la forme des bassins, à laquelle il a participé en réalisant des piquetages sur le terrain avec les paysagistes de l'EPA, et celle de la composition géométrique des grands axes réalisés. « *ce sont deux histoires de projet qui ne dialoguent pas* »<sup>155</sup>.

<sup>156</sup> Entretien avec B. Ousset. Nous avons vu que C. Huertas, tout en travaillant sous la responsabilité de Macary, avait beaucoup d'autonomie dans ce quartier, il avait déjà valorisé des axes autour de la gare du RER, dont l'allée des Marronniers et les avait inscrits au cahier des charges du concours.

<sup>157</sup> Entretien M. Macary



*d'inspiration suédoise a été déduit de ce mode de structuration du paysage à grande échelle, qui devait fortement conditionner l'image du Val Maubuée »<sup>158</sup>.*

### **3.1.2 PARTAGE DES TACHES ET PRATIQUES DES CONCEPTEURS : QUI A DESSINE LES BASSINS D'ORAGE ?**

Sur le plan directeur général du Val Maubuée en amont des schémas organiques par secteurs, sont esquissées<sup>159</sup> des formes circulaires localisant les plans d'eau. Ces schémas ne correspondent pas aux réalisations. Comment s'est effectué le travail progressif sur le dessin de ces bassins ? Le dessin des plans d'eau se révèle être une question difficile à élucider, mais qui témoigne de ce fait du tissage complexe de coopérations, de conflits et d'arbitrages sur les prérogatives des concepteurs.

#### **3.1.2.1 les démarches appliquées par Eric Jacobsen**

B.Ousset rappelle qu'il fut non seulement le concepteur technique des bassins, mais un consultant ayant une expérience très vaste et une sensibilité au paysage. E. Jacobsen se souvient comme les architectes et les paysagistes avoir également dessiné les plans d'eau.

On peut penser que dans certains sites, tels que le Mandinet à Lognes ou en centre ville à Saint-Quentin, des architectes, des urbanistes et des paysagistes soient intervenus dans la conception des formes que prendront les bassins, mais que dans d'autres circonstances, le bureau d'étude avait toute latitude pour formaliser dans l'espace les ouvrages.

Le tracé des bassins du Val Maubuée est significatif d'une revendication et d'une approche plutôt naturaliste ou en référence au style anglais du 18<sup>ème</sup> siècle dans l'art des jardins<sup>160</sup>. Les formes organiques et irrégulières (appelées comme telles) sont inscrites dans cette perspective.

Quand il y a nécessité de créer une digue, pour le passage d'une infrastructure par exemple au Val Maubuée, sur le plan d'eau du Mandinet ou pour la création d'une retenue suffisante comme lors de la création des digues pour l'étang de Saint-Quentin, les étangs et plans d'eau s'organisent autour d'un tracé rectiligne, déduit des contraintes techniques. Les formes géométriques simples, la ligne, le cercle, le carré, le rectangle, le triangle ou le trapèze, signifient toujours une volonté forte de composition, intrinsèque ou en relation avec un bâtiment ou avec un espace public. L'aménagement du centre ville de Saint-Quentin en est un exemple. Quand les concepteurs de l'art urbain dessinent un bassin, les tracés intègrent des règles de composition formelles. Quand le bureau d'étude dessine un bassin, les objectifs sont techniques (assainissement et écologie), économiques, et esthétiques. À Marne la Vallée, M. Macary rappelle « *qu'il a imposé certaines formes au bureau d'étude* ». Le choix de berges rectilignes est de toute évidence un choix de concepteur spatial plus que d'un concepteur d'ouvrages d'assainissement.

E. Jacobsen voulait introduire un élément « naturel » en milieu urbain avec comme finalité générale de créer, aux abords des plans d'eau un espace de loisir, pour les

<sup>158</sup> Entretien avec B.Ousset

<sup>159</sup> Dans l'ouvrage publié en 1975 par le SGVN « Approche écologique des retenues d'eau pluviale », une étude préalable du BET Sauveterre est présentée sur le Val Maubuée.

<sup>160</sup> qui revendiquait une approche naturaliste et s'est traduit par le style « paysager » riche en courbes et sinuosités.

habitants. Il adoptera donc une démarche de technicien, hydrologue et écologue et de concepteur de jardin, de paysagiste.

Ces deux objectifs se traduisent au niveau des tracés des plans d'eau par la recherche d'une augmentation du linéaire de berges obtenue par des circonvolutions des berges et/ou la création d'une île. La représentation formelle d'une approche écologique se traduit par des courbes, des sinusoïdes. La forme organique semble aux yeux de beaucoup plus naturelle que le segment de droite. L'approche écologique correspond à la recherche des volumes de stockage avec un marnage donné, ce qui définit une surface, un profil, un fond de forme et à la reconstruction d'un milieu au sens de biotope pour le développement d'une faune qui assurera un équilibre satisfaisant. Cet équilibre n'est pas une valeur absolue, il doit satisfaire aux exigences biologiques, naturalistes du milieu lui-même et aux exigences sociales. Les riverains n'apprécient ni les odeurs fortes ni les moustiques qui se développent dans certaines conditions. Ils n'apprécient pas en général toutes les matérialisations de la nature.

L'approche spatiale et écologique a donc conduit à privilégier les tracés sinueux. « *(Nous cherchions à réaliser) des jardins. Des jardins avec des plantations. Et l'équipe continue actuellement avec le même esprit de diversité : des ingénieurs, hydrauliciens, pédologues, paysagistes, dans une approche pluridisciplinaire. Ce qui fait gémir nos chers paysagistes* ».

Ces propos montrent clairement que la mission que le BE Sauveterre assurait, n'était pas limitée aux seuls aspects techniques mais aussi à l'aménagement au sens de conception spatiale. Il est certain que cet objectif a généré des conflits entre les acteurs, il a sans doute également permis une compréhension et donc une reconnaissance réciproque.

« *Evidemment, on veut faire de l'habitat autour des plans d'eau. Il faut donc un espace nu que l'on va habiller. Peut-on faire des zones promenades, peut-on faire des terrains de sport, des haltes avec des bancs pour les promeneurs, il y a des zones plus ou moins larges. Essayer de les rendre irréguliers, de les rendre naturels en les rendant irréguliers* »<sup>161</sup>.

### 3.1.2.2 L'apport des paysagistes :

Les paysagistes de l'EPA avaient fait quant à eux un travail préalable très fouillé sur la topographie du site pour l'étude de l'implantation des trois bassins réalisés et des ensembles d'habitats collectifs qui devaient se développer à leur pourtour. Ils avaient pour cela construit de grandes maquettes où le relief était fortement exprimé. B.Ousset évoque à ce propos une manière de travailler spécifique :

« *On redécouvre une manière de travailler propre à tous ceux qui travaillent à une certaine échelle : géographes, ingénieurs des ponts... On sait qui a dessiné les bassins, c'est simple, et cela m'a frappé sur la façon de travailler et c'est important. Il y a une énorme différence entre la façon de travailler des architectes et des paysagistes, et l'aménagement des plans d'eau en rend parfaitement compte. À l'époque, les paysagistes travaillaient avec d'immenses maquettes de liège recouvertes de plastiline, ces modelés réalisés à la main ont précédé les plans, réalisés par la suite. C'est intéressant parce qu'on n'était pas sur des plans à priori à petite échelle puis qu'on agrandit progressivement, là, d'entrée de jeu on travaillait sur de très grandes maquettes et on faisait les modelés. La méthode est intéressante parce que ça ne donne*

<sup>161</sup> E. Jacobsen. mars 02



*pas le même résultat. En plus, les échelles auxquelles les paysagistes travaillaient ne sont jamais les mêmes que les architectes »<sup>162</sup>*

Ce travail à l'échelle du grand paysage a été déterminant pour les interventions futures, tant des architectes que des paysagistes choisis par concours : « *Le parc (du Mandinet) a trouvé le lieu de son déploiement et il est réussi, car ce lieu le précédait. Il faut bien voir que ce parc n'aurait jamais été réalisé si les bassins n'avaient pas été là où ils sont, si on n'avait pas dévié le RER pour sauver le platane situé aujourd'hui au milieu de l'île, parce qu'il était menacé à la fois par le RER et par le parc : cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est pas, tout cela c'est fondamental »<sup>163</sup>.*

### **3.1.2.3 Des logiques de conception divergentes et des arbitrages**

Sur les plans d'eau, les architectes urbanistes et les paysagistes ont eu deux problèmes à résoudre : le paysage et la forme des bassins. Michel Macary soulignera que le travail de Sauveterre se limita à la conception technique des bassins. L'aspect esthétique constitua un sujet de tension qui nécessita des arbitrages de J.P. Baiétto, sollicité par les architectes et les paysagistes de l'EPA qui n'entendaient pas renoncer à leur objectifs d'aménagement qualitatifs : « *Ce n'est pas Sauveterre qui a dessiné les formes, c'est Françoise et moi, c'est certain. On s'est un peu accroché car Sauveterre « gueulait » : nous faisons soit des plans d'eau trop grands, soit des plans d'eau trop petits. Mais nous, nous avons nos propres critères. [...] Ce fut un long travail dans lequel Baiétto encore une fois, eu un rôle prépondérant parce qu'entre les spécialistes, qui travaillaient pour lui, qui étaient sous contrat de la Direction technique – et pas de l'urbanisme – et nous, qui l'embêtons sur la forme des plans d'eau et leur disposition, Baiétto était capable de leur faire accepter des choses que, tout seul, nous n'aurions pas pu faire accepter. Carle aussi cherchait les choses qualitatives. Nous avons beaucoup d'audiences auprès de lui. »<sup>164</sup>*

M. Macary renvoie ici à la séparation entre les services techniques, commanditaire des études du BET et le service Urbanisme qu'il dirigeait et à la prééminence du rôle des ingénieurs. A cette période, urbanistes et paysagistes sont regroupés et travaillent à la localisation et à la disposition des bassins à l'échelle du grand territoire avec les urbanistes. Dans le même esprit, il ajoute : « *C'est sûrement un très bon paysagiste mais nous, on en avait de meilleurs. On passait derrière avec Bozellec, et Baiétto nous donnait raison à chaque fois. Parce que nous avons d'autres raisons de faire des choses. Lui, avait sa propre logique technique, il fallait la respecter, mais sa logique esthétique..... En tout cas, on a gardé de bonnes relations »<sup>165</sup>*

Tout en reconnaissant la distinction entre les différents niveaux d'intervention que représentent, les tâches « d'exécution » (modelage du sol, plantation des végétaux), de la « maîtrise d'ouvrage d'opération » (contrôle tecnico-économique et technique de la mise en œuvre sur les chantiers) et la « conception » (l'élaboration) du projet, il est difficile d'opérer une stricte hiérarchie des tâches dans les récits que nos enquêtés font de leur pratique dans les équipes de Marne la vallée. Il n'en est pas de même à Saint Quentin où si la conception n'est pas considérée comme la part la plus noble du métier d'aménageur, le refus d'une autorité hiérarchique exercé sur l'atelier d'urbanisme a été

<sup>162</sup>

<sup>163</sup>

<sup>164</sup> Entretien avec Michel Macary

<sup>165</sup> *Ibid.*

l'objet d'un long conflit<sup>166</sup>.

#### 3.1.2.4 Les réticences face aux bassins d'orage

Le choix technique des bassins ne s'est pas imposé facilement. Eric Jacobsen rappelle les réticences des différents corps de professions, à la fois des architectes, des ingénieurs et des paysagistes, face à la solution des bassins de rétention<sup>167</sup>:

*« ... on a commencé par la ville nouvelle de Trappes. Saint Quentin-en-Yvelines. On faisait des conférences au groupe des villes nouvelles pour expliquer comment on faisait pour assainir sans aggraver les problèmes de ruissellement à l'aval. Alors que tout le monde était conscient que l'imperméabilisation des sols allait aggraver le débit dans les cours d'eau. Alors, face à un certain nombre de projets en étude, de plans, de premiers projets dressés par les urbanistes et les architectes, il a fallu se fâcher pour qu'on veuille bien libérer les zones basses et que l'on puisse faire des petits bassins de retenue et aller construire sur les pentes plutôt que sur les zones les plus plates »<sup>168</sup>.*

Ainsi, pour les ingénieurs : *« Pour les ingénieurs des ponts et chaussées, il était plus intéressant de commencer ici par un tuyau de 10 m de diamètre pour remonter jusque là prendre tout l'assainissement. Alors que là, chaque fois que l'on fait un petit plan d'eau, on régule les surfaces imperméabilisées afférentes à ce petit plan d'eau et on relâche un petit débit à l'aval et on ne dépasse pas ce qui est possible. Ce sont des économies colossales. [...] C'était pour eux une façon de barbare, de sauvage. Enfin, on fait ça en Afrique, ailleurs, mais pas en France ! On va mettre un tuyau et on va évacuer tout »<sup>169</sup>.*

On observe la même réaction chez les paysagistes qui considéraient qu'*« on leur enlevait leur travail. Ils ont énuméré tous les désordres. L'odeur, l'aspect, la mauvaise allure, les moustiques, l'eau polluée... Pour eux un plan d'eau c'était sale. Vous pensez bien les berges ! Pour lutter contre les moustiques, il faut créer un habitat pour les poissons pour qu'ils se développent et mangent les moustiques. Il faut au moins quelques végétaux pour que les poissons herbivores puissent se nourrir. Vous vous rendez compte, des roseaux dans les bassins, quelle horreur ! »<sup>170</sup>.*

Les architectes ont fait montre également de réticences : *« ils disaient : on va avoir des trous d'eau partout, ça va être la m..., ça va sentir mauvais ! Il va y avoir des moustiques partout, c'est abominable !.... Laissez-nous architectes, on va mettre des tuyaux, on ne sera pas embarrassé. Il a fallu aussi trouver quelques architectes qui étaient prêts à innover aussi dans ce sens là »<sup>171</sup>.*

Il faut ajouter les inquiétudes des élus, soulignées par Michel Macary : *« C'est vrai que j'ai eu des réunions hyper dures avec les habitants. Je me souviens d'une première réunion à la mairie de Torcy, à l'époque, on parlait d'espaces verts (...). Il y a eu des hostilités terribles. Il y a des gens qui exigeaient au conseil municipal une clôture autour des bassins. Les élus étaient complètement angoissés qu'il arrive un accident. Heureusement, on avait un peu d'avance sur les élus ; c'est plus possible*

<sup>166</sup> Voir à ce propos la retranscription de l'entretien avec Y. Draussin.

<sup>167</sup> Ces difficultés d'acceptation sont confirmées malgré son coût inférieur aux autres systèmes aussi bien pour sa mise en place que pour son entretien, ses qualités paysagères potentielles... dans un article paru dans *techniques et architecture* en décembre 1974 : Lattanzi (Giacoco), « Bassins de retenue des eaux pluviales », *Techniques et architectures*, n°3, novembre-décembre 1974, p. 103.

<sup>168</sup> Entretien réalisé avec M. Erik Jacobsen, à Garches, le 27 mars 2003 par A. Varcin.

<sup>169</sup> *Op. cit.*

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> *Ibid.*



*maintenant* »<sup>172</sup>.

Les premières réactions de scepticisme passées, Eric Jacobsen montre que la situation a évolué petit à petit et ceci, dans tous les corps professionnels concernés <sup>173</sup>: « *Très rapidement les architectes ont appris à venir nous consulter pour faire ensemble les premières esquisses et définir ensemble les répartitions, quels étaient les terrains dont on avait besoin, et quel étaient ceux dont ils pouvaient disposer. On a consenti à prendre en compte le point de vue de l'hydraulicien et le paysagiste. [...] Les paysagistes des villes étaient intéressés par des nouveautés, qui leur permettaient de faire bonne figure auprès des libéraux.* »<sup>174</sup>

### **3.1.2.5 Le travail sur la forme des plans d'eau : une occasion du renforcement de l'interdisciplinarité :**

Le travail sur la forme des plans d'eau a été l'occasion de mettre l'interdisciplinarité à l'épreuve de la réalité des ouvrages et du terrain. L'origine de la forme des plans d'eau au Val Maubuée reste donc assez difficile à reconstituer. Le rôle de Baiétto a été important pour faire accepter les raisons qui tenaient au paysage et à la forme, auprès des spécialistes de la direction technique. Le soutien de Pierre Carle fut aussi déterminant car il avait l'ambition de réaliser des aménagements « qualitatifs » et s'appuyait sur le noyau des architectes et des paysagistes.

Dans les témoignages, la structuration du travail au sein des équipes du Val Maubuée, se révèle comme découlant des spécificités du site et du projet de planification d'ensemble du paysage lui-même. L'importance des bassins comme infrastructure à grande échelle, induit des interactions complexes entre les différents professionnels. Les choix ou les options des uns sont repris et travaillés selon des méthodes propres à chacun d'entre eux. On ne saura jamais qui a dessiné les bassins, car le résultat final est approprié par tous, et chacun l'a enrichi dans un processus qui est difficile à démêler. Le travail en maquettes en amont du processus de conception des projets de composition générale, comme les directives d'aménagement en aval à l'échelle des quartiers périphériques des bassins, ont également solidarisé les paysagistes, les ingénieurs et les architectes-urbanistes, autour des grandes options d'aménagement comme des dispositifs localisés. Les témoignages recueillis auprès des concepteurs vont montrer que cette élaboration conjointe n'a pas été sans friction ni concurrence, et, mais elle a permis à chacun d'affirmer des convictions et de les mettre en œuvre grâce aux coopérations entre professionnels.

Cependant ce qui apparaît clairement ici, c'est que la question des bassins de rétention a demandé la coopération de l'ensemble des acteurs du projet : de l'EPA qui en assure la maîtrise d'ouvrage, des élus dans la mesure où les bassins relevaient de l'assainissement primaire et donc de leur compétence territoriale bien avant les lois de décentralisation, les communes avaient en charge l'entretien des bassins. L'EPA a fait des propositions dans ce domaine aux communes qui les ont acceptées. On peut estimer qu'à défaut d'une adhésion, on a assisté à des coopérations induites par un principe technique qui s'imposait comme une nécessité dans l'équation financière des villes nouvelles.

---

<sup>172</sup> Entretien avec Michel Macary

<sup>173</sup> A Saint-Quentin, le choix et la mise en place de la technique des bassins de rétention ont mit un certain temps à se faire accepter, les choses n'ont pas été aussi consensuelles qu'à MLV.

<sup>174</sup> *Ibid.*

## 3.2 COOPÉRATION ET CONCURRENCES AU SEIN DES ÉQUIPES

### 3.2.1 : ARCHITECTES, INGENIEURS ET PAYSAGISTES AU VAL MAUBUEE

L'avantage paradoxal par rapport aux autres villes nouvelles était que parti en dernier avec Sénart en 1969, les urbanistes du Val Maubuée savaient que l'on n'avait pas demandé grand-chose à leurs « petits camarades » de Saint-Quentin-en-Yvelines par exemple. On leur avait demandé de découper le territoire en zones pour que les différents promoteurs puissent réaliser leurs opérations, le plus rapidement possible. :

« Un schéma d'urbanisme consistait à prévoir un zonage : zones violettes pour faire des zones industrielles, des zones marron pour faire le logement et rouge pour les équipements... Ensuite, les terrains étaient découpés pour des promoteurs ou des industriels ; et en gros notre mission s'arrêtait là ».

Dans le cas de Marne-la-Vallée, il y avait un peu plus de temps pour réfléchir, du fait que les grandes infrastructures, les autoroutes étaient en projet et que les terrains n'étaient pas encore acquis « on avait deux, trois ans de retard... Pour le val Maubuée, un des principes importants a été de dire qu'on allait sauter des niveaux de centralité et créer des centres de quartiers plutôt que de faire un centre unique pour les 100 000 habitants. »<sup>175</sup>

Un autre principe, dicté également par l'économie des moyens a été de se saisir des infrastructures, qui étaient financées par le budget primaire, pour réaliser les objectifs de qualité des aménagements. Dans cette stratégie, impliquant une collaboration, sinon une véritable complicité des architectes et des ingénieurs sur la conception et le financement des ouvrages de la voie organique par exemple, s'est opéré le glissement du domaine des infrastructures (terme fonctionnel et technique) à celui de l'espace public, renvoyant aux usages et au lien social.

#### 3.2.1.1 Les infrastructures, une logique d'aménagement forte :

Le rôle d'aménageur de l'établissement public que lui conférait son récent statut, lui donnait la capacité de créer « ex novo » les infrastructures qui allaient équiper un territoire de 4000 hectares dans le Secteur II. Ces ouvrages, dans un site qui était selon Michel Macary d'une grande beauté, devaient permettre déjà de « raconter beaucoup de choses ». Il fallait saisir cette opportunité pour réaliser les objectifs qui avaient été ceux de la mission : « réaliser des aménagements qualitatifs, composer une cohérence globale in fine à la Ville Nouvelle ».

Il fallait pour cela dépasser les pratiques antérieures de plan masse sur plusieurs milliers de logements et s'atteler à la question des usages et de la perception « vécue » des éléments qui composent un paysage urbain. Pour atteindre cette cohérence globale et en maîtriser les éléments qualitatifs, il est apparu clairement qu'il fallait se saisir d'un domaine sur lequel l'établissement public avait toute légitimité d'action, celui des infrastructures et des espaces publics, ce qui signifiait faire équipe avec les ingénieurs qui en maîtrisaient les techniques et l'économie : « On s'est dit qu'il fallait travailler sur l'espace public. Cette idée aujourd'hui paraît vraiment banale, mais à l'époque, ce n'était pas évident. »

La réflexion sur les infrastructures et l'espace public a été menée avec J-P. Baiétto : « ingénieur de formation, il connaissait tous ces problèmes là, de financement, de

<sup>175</sup> Entretien M. Macary



gestion... En faisant du Zonage, on n'allait pas changer grand-chose dans l'état d'esprit et la réalisation réelle. On s'est mis d'accord sur cette stratégie, traiter les grandes infrastructures primaires et secondaires. À travers les infrastructures secondaires qui étaient majeures dans un terrain de 4000 hectares qui n'était pas équipé du tout, on pouvait réaliser des ouvrages importants pour donner une cohérence globale à la ville nouvelle »<sup>176</sup>.

Le souhait d'intégrer la bretelle de desserte de l'autoroute de l'Est s'est heurté à un refus net de la DDE qui n'a pas voulu coopérer à cette occasion avec l'EPA, bien que les élus se soient également mobilisés sur ce sujet : elle a été réalisée avec un vaste échangeur et se termine aujourd'hui en cul-de-sac.

Pour la « voie primaire nord », une solution de voie rapide a pu être négociée en deux fois une voie, et l'EPA a pesé de tout son poids pour obtenir que le passage sous cette voie soit largement dimensionné pour les piétons et les vélos.

Pour la gare de Lognes, il a fallu obtenir que la voie du RER soit déviée afin que la station passe en viaduc au dessus du plan d'eau, en ménageant le platane sur l'île, et les concepteurs ont travaillé la forme des plans d'eau dans ce sens.

La gare a été ainsi réalisée au centre d'un vaste espace public ouvert, il ne pouvait pas correspondre comme au Lizard (Noisiel) à un centre urbain dense<sup>177</sup> : « On a réussi à faire la station : mais il n'y avait pas de quoi faire un vrai centre urbain ; on s'est dit qu'il fallait faire un centre paysager, il fallait que le centre du quartier soit un superbe plan d'eau ».

Cette idée de centre focalisateur, constitué par de vastes espaces publics paysagés venant conforter des perspectives ouvrant sur les paysages naturels, renvoie à des références prestigieuses dans l'histoire de l'urbanisme. Les embellissements pré et post révolutionnaires comme les promenades du Perroux à Montpellier ou la Place de la Concorde, furent des aménagements de cet ordre anticipant des extensions urbaines. On peut évoquer l'exemple de l'Axe Majeur à Cergy-Pontoise où l'échelle du territoire et du grand paysage a été un argument important de la composition urbaine. On assiste aussi à une multiplication des figures de crescents qui sont aussi des références néo-classique en vogue, avec la re- découverte des architectures du début du XIX<sup>e</sup> siècle. On retrouve cette monumentalité face à des éléments re-naturalisés comme des espaces de bassins importants soit en eau soit en vaste prairie humide dans des propositions de concours (Miramas), dans des réalisations de bâtiments de logements à SQY (la Sourderie -Bofill), à l'Isle d'Abeau ( Zubléna) et à MLV avec De Portzamparc au Val Maubuée .

On peut voir dans la dilatation de l'espace, qui est une conséquence liée aux bassins et à leurs surfaces d'expansion des crues, la rencontre entre une contrainte technique et une recherche pour d' autres formes d'urbanités . Michel Rousselot, rappelle la volonté d'offrir des espaces à des pratiques urbaines différentes de celles de la société de consommation marchande<sup>178</sup>. Cette réflexion place ainsi le centre du Val Maubuée au rang d'une œuvre signifiante des aspirations sociales de son époque.

<sup>176</sup> Entretien M. Macary

<sup>177</sup> La RATP préconisait alors une densité de population de 15000 habitants dans un rayon de 800 mètres puis des densités plus faibles au delà. Le val Maubuée bénéficie de trois stations : Noisiel-le-Lizard, Lognes le Mandinet et Torcy.

<sup>178</sup> Ancien directeur de l'EPA Marne, il a habité le Val Maubuée et exprimé cette réflexion au cours des débats de la journée du 13 avril 2005 organisée par le PHEVN sur le thème des métiers.

### 3.2.2 LES PRATIQUES DES PAYSAGISTES

H. Huber relate le rôle des paysagistes dans les équipes constituées avec les ingénieurs et les architectes-urbanistes. Au delà, son témoignage montre comment à partir d'une implication dans le domaine des études générales d'urbanisme au coté des architectes urbaniste, les paysagistes vont évoluer vers des fonctions de responsabilités techniques et économiques auprès des ingénieurs dans les services d'infrastructures chargés des réalisations et du contrôle des ouvrages. Dans ce passage ils acquièrent alors une reconnaissance professionnelle et s'intègrent à la maîtrise d'ouvrage.

#### 3.2.2.1 La maîtrise de la topographie :

Le rôle des paysagistes a consisté en amont à relever l'état existant et à assurer le recollement entre zones construites et futur parc. Les espaces extérieurs sont délimités par les zones construites, ils en sont le plus souvent déduits.

La réalisation d'une grande maquette (environ 5 x 5 m) à l'échelle du 1/500<sup>ème</sup> en liège, recreusée, puis mise à l'épreuve du ruissellement de l'eau a été un moment fort, une forme de modélisation plasticienne réalisée avec « le bout des doigts ». (Comparaison avec les dunes de sable). Elle a permis de former la main à la pratique du dessin du nivellement (courbes de niveau). Le modelé retenu a ensuite été reporté sur un plan à partir d'un premier tracé des courbes directement dessiné sur la plastiline. La moindre pente avait été expérimentée, ce qui a permis de créer des reliefs très doux. Cependant, la réalisation des plateaux sportifs de l'Arche Guédon a induit des dénivelés tendus : « *Il n'y avait pas le choix* ». La priorité pour les paysagistes était le respect du vallon, des grandes prairies et le couloir d'eau. Il s'agissait aussi de revendiquer un équilibre entre le bâti et le vide. La réalisation de la maquette a permis de sensibiliser aux différentes échelles, de proposer une vérification « sur le terrain » : « *Les urbanistes dessinent les plans- masse vus d'avion, les paysagistes assurent l'échelle du piéton. Ce sont deux approches différentes. La dimension du piéton intéresse directement le cadre de vie.* »

En général les paysagistes n'étaient pas sollicités lors de la définition des formes urbaines. Cependant l'aménagement des quartiers dépendait aussi des équipes en place, par exemple le rôle de Huertas au Mandinet a été très déterminant dans la volonté d'affirmer les lignes de forces des traces d'allées forestières. Dans d'autres cas, les paysagistes n'ont pas eu vraiment la parole, comme dans le cas de la place du Luzard.

#### 3.2.2.2 Les paysagistes de l'EPA dessinent les bassins :

La contrainte des plans d'eau est en fait arrivée dans un second temps. Leur localisation correspond à la nécessité de retenir un certain volume d'eau : « *C'est Jacobsen, ingénieur, qui a proposé cette idée intéressante de rétention. Il possédait une sensibilité au paysage et a aidé à faire avancer la réflexion. Son apport recouvre principalement la définition des zones perméables, des logiques de réseaux et des aires à déverser* ».

Pour l'implantation des bassins le partage des rôles semble avoir été simple, selon Hélène Huber :

« *E. Jacobsen, ingénieur, a déterminé la position des bassins et l'emprise déduite des stockages d'eau prévisible, les paysagistes de l'EPA ont redessiné les formes des bassins<sup>179</sup>, la DDE a réalisé la canalisation du ru.* »

<sup>179</sup> Les formes courbes et contre-courbes avec îlot central sont récurrentes entre les différents secteurs de Marne - la Vallée, les paysagistes ou architectes interviennent dans un second temps. Car du dessin initial sont déduits les volumes de stockage. M. Macary dit bien qu'il reprend les dessins de Jacobsen.



La conception et la direction des travaux de nivellement général des parcs et des bassins sont réalisées par les paysagistes de l'EPA. Le terrassement des bassins est financé par le budget primaire de l'établissement : « *Il a été étendu aux terrassements adjacents (ceux des parcs) afin de ne pas alourdir l'enveloppe destinée aux aménagements paysagers et ceci à la demande des paysagistes de l'EPA* ».

La forme des bassins fait appel à une approche « biotique » avec une dominante végétale. Le bassin doit disposer de la surface en eau la plus grande possible. Les formes géométriques permettent une appréhension visuelle directe d'un seul tenant. Pour « *préserver des surprises* », notamment celle de l'étendue de la surface en eau, les formes courbes ont été préférées :

« *Elles permettaient de révéler davantage la logique du site avec la présence de l'eau en fond de vallée accompagnée par des courbes de niveaux adoucies. Il n'y avait pas de justification à l'application d'un dessin géométrique. La présence des îles répond à des préoccupations écologiques* ».

Seul l'étang du grand bassin (quartier des Colliberts) a été dessiné par Dominique Montassut sans l'intervention des paysagistes de l'EPA.

La DDE a été chargée de l'hydraulique, mais il y eu trop peu d'allers et retours entre dessin et mise en œuvre. L'absence d'un réel travail d'adaptation sur le terrain a conduit à « une catastrophe » pour le ru Maubuée canalisé :

« *Le projet d'un ruisseau agréable s'est transformé en un tuyau bétonné (...) Personne n'avait imaginé que le ru allait avoir un tel débit !* ».

L'établissement a toujours eu le souci de renouveler la maîtrise d'œuvre, de faire appel à des paysagistes différents comme autant d'apports nouveaux. C'est une volonté d'ouverture. Les cahiers des charges sont peu contraignants. Pour avoir une meilleure maîtrise des réalisations et assurer la continuité, les paysagistes de l'EPA ont revendiqué leur rapprochement des services techniques de l'établissement alors qu'ils étaient rattachés historiquement au service urbanisme. Ils désiraient avoir « les pieds sur le terrain », assumer leur situation d'entre deux, de lien entre conception et réalisation.

Hélène Huber estime que le travail des paysagistes de l'EPA est modeste mais fait preuve d'une grande ténacité. « *La présence d'une maîtrise d'ouvrage forte a permis d'assurer la continuité et la cohérence du projet d'ensemble, global* ». Les paysagistes ont été des acteurs bien présents.

### **3.2.3 LES LOGIQUES DISCIPLINAIRES : ORGANISATION DES EQUIPES ET HIERARCHIES ENTRE INGENIEURS, ARCHITECTES ET PAYSAGISTES.**

La reconnaissance de l'importance de chaque profession dans les EPA, comme le montre aussi bien les organigrammes que les pratiques professionnelles ne doit pas faire oublier deux éléments importants : le fait que ces professions sont directement en concurrence dans le domaine de la composition urbaine et l'existence d'une hiérarchie implicite plaçant d'abord l'ingénieur, puis l'architecte et enfin le paysagiste.

#### **3.2.3.1 La domination des ingénieurs**

Elle ne fait aucun doute : un regard rapide sur les organigrammes des EPA montre que les ingénieurs, notamment les X-Ponts, détenaient les postes de direction. Il faut souligner que trois directeurs de l'EPA Marne sont issus de Polytechnique (Gilles

---

Lorsque l'on analyse les différents documents d'études de Sauveterre et les réalisations, les remaniements sont évidents.

Ricono, Jean Poulit et Michel Rousselot) ainsi que 4 directeurs de l'EPA Saint-Quentin (Serge Golberg, Pierre Linden, Jean-paul Alduy et Gilbert Roubach). Le corps des Ponts constituait – et constitue – l'archétype des grands corps techniques. L'Ecole des ponts et chaussées fut créée dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et continue à recruter ses élèves dans l'élite du système d'enseignement, puisque ce sont les premiers sortis de l'Ecole polytechnique qui « choisissent » les « Ponts ». Raymonde Moulin montrait, dans une enquête déjà ancienne, la position dominée des architectes par les grands corps techniques et administratifs dans les instances publiques ainsi que par les promoteurs immobiliers et les grands bureaux d'études techniques dans le secteur privé<sup>180</sup>. En 1966, la fusion du ministère de la Construction et du ministère des Travaux publics dans un nouveau ministère de l'Équipement assure la mise en place d'une gestion centralisée de l'urbanisme et son contrôle par le corps des Ponts et chaussées. En ce qui concerne les administrations de mission, autour des ingénieurs des Ponts et chaussées, sont mises en place des équipes pluridisciplinaires pour l'élaboration des études de programmation<sup>181</sup>. Encore très récemment, les discours sur les Villes nouvelles ont été tenus par les ingénieurs.

### 3.2.3.2 l'architectes-urbaniste : concepteur ou coordinateur

Bertrand Ousset nous présente trois cas de figures quant à l'importance de l'architecte coordinateur au sein des EPA. Il y a tout d'abord les EPA où ce dernier détient un rôle clé. C'est notamment le cas des EPA de Cergy et d'Evry : « Dans tous les autres EP (autres que MLV), les urbanistes ont eu structurellement un pouvoir de coordination beaucoup plus important, que ce soit Mottez<sup>182</sup> à Evry ou Warnier<sup>183</sup> à Cergy ». Il y a ensuite le cas particulier de Marne-la-Vallée où l'architecte coordinateur a, toujours pour Bertrand Ousset, un faible pouvoir de décision : « Les architectes urbanistes ont intégré la problématique des schémas directeurs, dont ils étaient les producteurs, sans aucune difficulté. Il n'y avait aucune divergence de vue à ce stade là. Les divergences sont apparues dans l'exécution ; mais l'exécution leur a largement échappé parce qu'ils n'avaient pas de prise sur la maîtrise d'œuvre. Les contrats de maîtrise d'œuvre, les contrats d'entreprise, n'étaient pas gérés par les urbanistes. Le choix en amont aussi. Par exemple pour le dossier de consultation, bien sûr on consultait les urbanistes, mais on ne faisait que les consulter, ce n'est pas eux qui le produisaient. »<sup>184</sup> Il y a enfin le cas de l'EPA de Saint-Quentin, où « les gens sont restés relativement peu de temps, [et où] il y a eu une valse de responsables, fait que c'est surtout les Directeurs Généraux qui émergent. »<sup>185</sup>

La version de Michel Macary est quelque peu différente. Il insiste notamment sur l'importance des relations interpersonnelles, qui pouvaient prendre le pas et contrebalancer les hiérarchies et les domaines de compétences. Il met en avant ses liens de travail avec Jean-Paul Baïétto, ce qui lui aurait conféré un pouvoir d'influence et une autorité de fait. Il rappelle également la convergence des points de vue avec le premier

<sup>180</sup> - Cf. Moulin (Raymonde), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, op. cit.

<sup>181</sup> - Cf. Verpraet (Gilles), « Les coalitions dans les professions de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, (1), 1987, p. 70-85, 73-75 et Thoenig (Jean-Pierre), *L'ère des technocrates : le corps des Ponts et chaussées*, Paris, Editions d'organisation, 1973.

<sup>182</sup> - Michel Mottez : de 1968 à 1993, il fut Chef du service de l'urbanisme puis Directeur délégué à l'aménagement de la Ville nouvelle d'Evry.

<sup>183</sup> - Bertrand Warnier : Issu de la structure IAURP, il est de 1973 à 1994, Directeur des Etudes Générales de Cergy et à partir de 1994, Directeur de l'urbanisme et de la prospective.

<sup>184</sup> - Entretien avec Bertrand Ousset, op. cit.

<sup>185</sup> - *Ibid.*



directeur de la mission et de l'EPA P. Carle : « Carle aussi cherchait les choses qualitatives. Nous avons beaucoup d'audiences auprès de lui. » ; et de ses rapports directs avec les élus : « Tant que j'étais en poste, je bénéficiais de la confiance des élus. ». Quant au choix des architectes pour les logements, « On n'avait pas l'initiative. On avait une espèce de droit de veto. Cela incitait les promoteurs, plutôt que d'aller choisir un architecte qui allait se battre avec l'urbaniste, à choisir un gars qui, à priori, était agréé par l'urbaniste. Il n'y a qu'avec Balkany que cela s'est très mal passé. [...] Grâce à Rousselot, il est aller jouer ailleurs. La force de l'EP, c'est cette relation de confiance qui s'est créée au sein même de l'Etablissement. » De nouveau, on retrouve cette idée très forte de former une équipe qui minimise ces questions de hiérarchie.

### 3.2.3.3 Paysagistes et architecte : une relation de concurrence

En ce qui concerne la relation entre les paysagistes et les architectes, elle est marquée par son caractère concurrentiel. Pour tous les professionnels, la forme la plus accomplie du métier renvoie toujours à la notion d'œuvre qui porte en elle-même la négation de la division des tâches. Elle suppose la maîtrise entière du projet et de la réalisation. La profession de paysagiste souffre d'un « problème » structurel évoqué par Françoise Dubost : « s'il met à la fois l'accent sur sa compétence artistique, s'il donne désormais au terme « paysage » une extension quasi-illimitée, c'est que sa spécificité est encore incertaine et que sa place aux côtés des autres professionnels du cadre de vie est encore loin d'être assurée. »<sup>186</sup> Elle souligne ce paradoxe que « le paysage reste un objet flou au moment même où il est l'enjeu d'une stratégie de professionnelle visant une définition plus précise de la compétence et de la fonction. [...] le paysage est un support difficile à identifier<sup>187</sup> ». Les paysagistes se trouvent ainsi cantonnées dans un domaine d'intervention étroit au sein des équipes pluridisciplinaires (étude de site, nivellement...).

A cela s'ajoute le fait que la position des paysagistes au sein des EPA s'est trouvée aussi fragilisée par le fait que peu d'entre eux sont restés assez longtemps pour y apposer leur marque à l'exception notable d'Hélène Huber à Marne-la-Vallée.

### 3.2.3.4 L'alliance ingénieurs-paysagistes

Chacune des deux EPA semble avoir instaurée des modes de gestion différents interférant dans cette problématique architectes/paysagistes. Mais c'est sur cette question précisément que l'on voit le plus nettement les limites d'une enquête par entretien ou chaque acteur réévalue et réinterprète sa position, son rôle et ses fonctions de manière particulièrement positives. Pour Bertrand Ousset, la position des paysagistes était clairement une position dominée au sein des EPA. Mais Marne-la-Vallée constituait pour lui une exception car il s'était formé une alliance ingénieurs-paysagistes qui plaçaient ces derniers sous la responsabilité directe des services chargés de la réalisation des infrastructures dirigée par Jean-paul Baiétto.

La domination des architectes dans la première période des missions et des EPA, peut aussi se lire à partir de simples critères quantitatifs. Michel Macary souligne que lorsque l'« on a créé la mission d'aménagement, il y avait cinq architectes, le directeur, deux ingénieurs, et un programmeur. On était donc neuf dont cinq architectes : le poids des architectes était considérable. »<sup>188</sup>

<sup>186</sup> - Dubost (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *art. cit.*, p. 432.

<sup>187</sup> - *Ibid.*, p. 437.

<sup>188</sup> - *Ibid.*

### 3.2.3.5 Un esprit d'équipe au sein des EPA

Pourtant, ces conflits disciplinaires et cette hiérarchie implicite des professions furent très certainement minimisés par un certain « esprit d'équipe » au sein d'un même EPA. Les différents acteurs interrogés confient leur sentiment de former « une équipe » soutenue par des personnes dont la légitimité était forte, ce qui instaurait une relation de confiance, conférant un véritable esprit d'équipe : « *La force de l'EP, c'est cette relation de confiance au sein même de l'Etablissement. Le Directeur général, qui était nommé par le gouvernement ce qui donnait un sacré pouvoir, le Directeur technique qui sortait des grandes écoles, et les architectes urbanistes [...]* »<sup>189</sup>. Cette équipe était avant tout soudée par un même attachement pour SA ville nouvelle<sup>190</sup> ; et par un même esprit : l'esprit pionnier pouvant se résumer par « tout est possible ».

Bertrand Ousset et Michel Macary utilisent des images similaires pour évoquer ce qui les avait séduit dans le projet « ville nouvelle » : « *C'est l'idée du côté un peu pionnier du grand projet, structurant, en travaillant sur un territoire assez vaste. Quelque chose en train de se faire avec un côté un peu foi dans un grand projet porteur* »<sup>191</sup> et « *C'était de nouveaux territoires. Les Villes Nouvelles n'avaient même pas dix ans. [...] c'était vraiment une aventure* »<sup>192</sup>.

Ce sentiment de former une équipe se ressent encore trente ans plus tard. L'ensemble des enquêtés ont souligné le fait qu'ils continuaient à se voir à l'instar de Michel Macary : « *C'était vraiment un ensemble de gens compétent dans tous les domaines et d'ailleurs on les revoit après plus tard : je revois les services commerciaux, je suis resté copain avec tous ces gens là, des directeurs de promotions, des ingénieurs, et qui ont eu des parcours importants parce que c'était des gens qui étaient volontaires. [...] Les EPA sont les plus grands maîtres d'ouvrage que je n'ai jamais eu de ma vie. [...] Ce sont des outils d'efficacité et de compétence absolument remarquable.* »<sup>193</sup>

De même, le talent et la compétence indéniable des personnes recrutées, favorisent bien évidemment les échanges entre les différentes disciplines et ce à tous les échelons : « *Les EP, c'est la notion de maîtrise d'ouvrage urbaine appliquée à un sujet de grande envergure. [...] On a généralement des gens hyper motivés qui viennent, car on sort du cursus normal, des gens imaginatifs. Ce sont donc des gens qui se frottent, qui se frittent, mais qui y croient. Généralement, les Directeurs généraux ont été de très grandes valeurs, nommés par le gouvernement, avec une motivation forte : ce sont des gens de grandes qualités.* »<sup>194</sup>

Les EPA ont constitué ainsi de véritables creusets d'idées et de rencontres, en partie grâce à ce recrutement tout azimut faisant fit des barrières professionnelles et disciplinaires comme le montre François Bourguineau évoquant ces liens avec Jacques Simon puis Gilles Vexlard : « *Avec l'EPA, on connaissait beaucoup de gens. Dans les EPA, tout le monde passait. [...] Pour moi, on était les seuls à avoir une vision du travail sur le paysage. [...] A l'époque j'étais dessinateur projeteur. Connaissant Jacques Simon, on a travaillé sur une ville nouvelle en Arabie Saoudite pendant deux mois. Lui, il avait une vision territoriale, et une culture immense de la relation au*

<sup>189</sup> - Entretien avec Michel Macary, *op. cit.*

<sup>190</sup> - Cet attachement se retrouve dans la totalité des entretiens.

<sup>191</sup> - Entretien avec Bertrand Ousset, *op. cit.*

<sup>192</sup> - Entretien avec Michel Macary, *op. cit.*

<sup>193</sup> - *Ibid.*

<sup>194</sup> - *Ibid.*



paysage. J'ai été un peu déçu par l'approche de beaucoup de paysagistes qui, je trouve, faisaient l'accompagnement de voirie et qui n'avait pas de vision [particulière]. Gilles Vexlard, lui, était dans la logique de Jacques Simon et c'est comme cela que l'on a travaillé ensemble conceptuellement depuis le départ. »<sup>195</sup>

Yves Draussin, quant à lui, souligne combien l'équipe formée pour la mission cœur de ville, réunissant un architecte, un géographe et un économiste, a pu favoriser « une efficacité de travail : c'était fou la productivité et l'efficacité dans la re-conception de tout un urbanisme. »<sup>196</sup>

On voit très nettement se dessiner un discours mêlant à la fois les enjeux concurrentiels entre filières professionnels (ressources, accès à la commande publique, partage des procédures) et les relations de solidarité entre ces mêmes groupes (partage du travail, division du travail et répartition des tâches).

### **3.2.4 DEUX TYPES D'ORGANISATION AU SEIN DES EPA DE MARNE-LA-VALLÉE ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

L'organigramme est pratiquement identique d'une ville nouvelle à l'autre et se décompose en 4 divisions : la première est chargée de l'administration ; la seconde est chargée de la programmation ; la troisième est chargée des infrastructures ; la quatrième de l'urbanisme. Cette dernière se décompose souvent en deux sous-sections : l'une s'occupant de l'urbanisme de conception, l'autre de l'urbanisme opérationnel. Les méthodes de travail à l'intérieur des EPA sont à l'image du recrutement, c'est-à-dire relativement souple.

En ce qui concerne les méthodes de travail et le système décisionnel au sein des deux EPA, il semble que nous nous trouvions face à deux types d'organisations différentes selon les EPA.

#### **3.2.4.1 Une organisation croisant des équipes par discipline et par secteur opérationnel**

Bertrand Ousset met en avant l'existence conjointe d'une organisation par équipes mono disciplinaires et d'une organisation territorialisée : « Les équipes étaient des équipes disciplinaires si je puis m'exprimer ainsi. Les directions étaient et sont des directions mono disciplinaires ce qui permet de pousser assez loin dans les études, la problématique de chacun. C'est générateur de conflits bien évidemment, le produit à la sortie est forcément un produit pluridisciplinaire, mais cela permet à chacun d'aller assez loin dans sa logique... Cela nécessite un certain nombre d'arbitrages et la mise en place d'une structure de gestion des conflits . Ce que l'on a mis un certain temps à mettre en place dans notre EPA -en fait à partir des années 76-77-78, ce sont des structures croisées. C'est-à-dire une direction verticale et des directions d'aménagement qui étaient des directions de projets qui fédéraient, sans pouvoir hiérarchique direct sur les hommes. Mais en ayant un pouvoir sur les budgets et le monopole des relations avec les élus, qui eux, ont une force de pouvoir importante au bénéfice de la structure horizontale, cela permettait de fédérer des équipes (opérationnelles) pour la réalisation des projets. L'organisation du travail n'est pas négligeable dans la façon dont les choses se sont passées. »<sup>197</sup>

<sup>195</sup> - Entretien avec François Bourguineau, *op. cit.*

<sup>196</sup> - Entretien avec Yves Draussin, *op. cit.*

<sup>197</sup> - Entretien réalisé avec Bertrand Ousset, Directeur adjoint de l'Etablissement Public de Marne-la-Vallée, dans les locaux de l'EPA en février 2003.

### 3.2.4.2 Organisation du travail au sein de l'EPA de Marne-la-Vallée

Organisation verticale	Organisation par métier et fonction	Pouvoir hiérarchique	Pouvoir de budget	
Organisation horizontale	Organisation par groupe opérationnel et unité géographique	Sans pouvoir hiérarchique	Pouvoir de Budget	Atouts : Relation directe avec les élus Formation d'une équipe autour d'un même projet

Michel Macary revient sur cette rigidité toute apparente de la structure de l'EP, et montre sa capacité d'adaptation en fonction des opérations à mener. Ainsi, les pratiques professionnelles pluridisciplinaires ont été favorisées par la mise en place de structure territorialisée, notamment, celle correspondant au secteur II, et plus précisément aux quartiers des coteaux de Maubuée :

*« Il y a le travail interdisciplinaire. Si parfois, il a été difficile, il était réel. Dans la structure EPA Marne, on n'a pas pu échapper à une organisation par direction. Mais j'avais fait accepter à Pierre Carle, à l'initiative de et par Jean-Paul Baiétto, la création d'un « groupe opérationnel ». C'était une structure qui pouvait bouger – pas comme une direction – et on a créé le « groupe opérationnel des Coteaux de Maubuée » : il y avait toutes les disciplines concernées par l'opération. Le chef opérationnel pouvait être de n'importe quelle discipline. J'ai fait mettre Huertas. Généralement, ce n'était pas un des directeurs. Généralement, c'était un ingénieur, un programmeur, un commercial ou un programmeur. Cela n'a jamais été un paysagiste par exemple. Mais nos deux paysagistes étaient dans tous les groupes opérationnels. »<sup>198</sup>*

Dans des entretiens réalisés antérieurement avec Bertrand Ousset et Claude Huertas par N.Eleb-Harlé, ce dernier avait décrit cette organisation à deux entrées : une organisation hiérarchique par métier (urbaniste/ingénieurs/commerciaux) et horizontalement par structure de travail, de « groupes opérationnels » qui étaient des unités géographiques par secteur. Chaque secteur était placé sous l'animation d'une personne qui n'avait pas d'autorité hiérarchique sur les gens, le Directeur d'affaire, ou Directeur d'aménagement (comme ce fut le cas de B. Ousset pour le secteur IV ou C. Huertas pour le secteur II). Il a pour fonction de dialoguer avec les élus en représentant l'EPA auprès d'eux. Il a aussi pour mission de gérer les ZAC et de coordonner l'urbanisme opérationnel. Grâce à cette double grille, le pouvoir est partagé. De plus, le croisement horizontal et la pluridisciplinarité des responsabilités opérationnelles permettaient à chaque métier d'intervenir sur toutes les opérations<sup>199</sup>.

<sup>198</sup> - Entretien avec Michel Macary

<sup>199</sup> - Entretien réalisés par Nicole Eleb-Harlé en 1995 dans le cadre d'une étude sur la Maitrise d'ouvrage urbaine. Voir « Conception et coordination des projets urbains » Edition Recherches Février 2000



### 3.2.5 UN ATELIER D'URBANISME AVEC DES EQUIPES TERRITORIALISEES ET UN URBANISTE CONSEIL EXTERIEUR A SQY

Saint-Quentin en Yvelines semble, quant à elle, avoir été marquée dès le début par des « personnalités » très fortes qui ont eu un impact sur la structure de l'EPA et dans les prises de décisions. Yves Draussin nous livre sa vision des débuts de l'EPA : « *Au départ, Serge Golberg avait son atelier d'urbanisme. Il y avait Jean Guillaume (architecte-urbaniste) pour la Plaine de Neauphle ; il y avait Françoise Nairac qui était ma prédécesseur à Elancourt-Maurepas ; il y a eu Edmond Bonnefoy<sup>200</sup> ; il y eu Eric Nardin. Il y avait des paysagistes à forte personnalité : une femme qui s'appelait Claude Lecors, François Langlais. Il y avait Tamara Desportes qui était une grande amie de Serge Golberg. Elle a été la première urbaniste de la Plaine de Neauphle ; Jean Guillaume lui a succédé. Au-dessus de cela – a coté peut être dans l'esprit de Golberg – mais au-dessus pour ceux qui le vivaient- il y avait l'ATEA-SETAP. D'après ce que me racontait Jean Guillaume, Coulomb venait une fois par semaine à l'atelier. Il était le patron, un peu comme les patrons d'atelier dans les années soixante dans les ateliers d'archi.* »<sup>201</sup>

Cette structure a évolué et peu à peu l'organisation de l'EPA s'est tournée de façon plus marquée vers une logique de découpage territorial. Ainsi, chaque architecte-urbaniste avait son territoire à gérer : « *On a été très territorialisé. Les urbanistes ont eu, et cela s'est continué après avec l'Est de la ville nouvelle, une volonté de prérogative sur un territoire. Je dirai que grosso modo, apparemment, les urbanistes ont du conquérir un peu ces droits. Serge Golberg avait besoin de la supervision de quelqu'un d'autre. Avec cette supervision, on s'est retrouvé chacun avec nos territoires que l'on a gardé un peu jalousement. Il y a quant même eu des évolutions* ».

Y. Draussin est en effet nommé urbaniste pour l'ensemble de la ZAC Centre en 1976. Sur les trois villages - un territoire très étendu constituant la périphérie du centre de Saint-Quentin - Pancho Ayguavives, architecte-urbaniste catalan, a exercé une responsabilité de planification d'ensemble et de coordination de secteurs d'études, en faisant équipe avec un compatriote. Le territoire étant gigantesque, des partitions ont été opérées et François Bourgineau a eu la responsabilité d'urbaniste de Grande Ile, sur un schéma qu'il a retravaillé avec Gilles Vexlard. Sur ce secteur des trois villages sont aussi intervenus des personnalités aussi différentes que M. Macary, R. Boffil et H. Gaudin

En ce qui concerne les relations entre architectes urbanistes au sein de l'EPA la volonté est manifeste de la part des architectes de garder jalousement leur territoire . Yves Draussin raconte que : « *Jean Guillaume qui avait la Plaine de Neauphle, en a eu marre. Linden<sup>202</sup> m'a demandé si Jean Guillaume pouvait venir avec moi travailler sur la ZAC Centre. On a été deux pendant longtemps. Jean Guillaume est un ami. Mais on a eu du mal à se supporter. On était en lutte. C'est là qu'intervient peut être, la notion d'ego du concepteur. On a eu du mal à partager. Donc à l'intérieur de la ZAC Centre, on a sous divisé : je m'occupai de tel morceau de quartier et lui de telle partie. Jean*

<sup>200</sup> - Edmond Bonnefoy est architecte urbaniste. De 1968 à 1970, il fut chargé d'étude, du montage et de la mise en opération de Maurepas-Elancourt. De 1977 à 1978, il est chargé d'une étude préalable sur le secteur de Villaroy tout en exerçant depuis 1970 une activité libérale.

<sup>201</sup> - Entretien avec Yves Draussin

<sup>202</sup> - Pierre Linden (Ecole Polytechnique et Ecole des eaux et forêts), fut de 1971 à 1974, Chef du service opérationnel de l'EPA de Saint-Quentin ; puis de 1974 à 1979 Directeur Général adjoint et de 1979 à 1983, Directeur Général.

*Guillaume m'a rejoint sur la ZAC centre en 1982 ou en 81. Et il est parti plus tôt, il a du partir en 1986. Pendant quatre ans, on a coopéré sur la ZAC centre. »*<sup>203</sup>

### 3.2.5.1 Un refus de structure hiérarchique :

L'organisation des deux EPA de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin en Yvelines ont donc évolué sensiblement de la même manière en faisant cohabiter deux structures superposées : une structure verticale et une structure territorialisée, correspondant à des unités géographiques de projet puis d'opérations. Mais L'EPA de Saint-Quentin en Yvelines se distingue par le refus, jusqu'aux années quatre-vingt, de l'imposition d'une structure pyramidale forte incarnée par un Directeur de l'urbanisme.

Ainsi, Serge Goldberg a, semble-t-il, tenté d'imposer une structure pyramidale qui aurait permis d'avoir un seul interlocuteur chez les architectes-urbanistes, un « directeur de l'urbanisme ». François Bourgineau, en donne une explication toute personnelle : « Golberg était le patron. Il était, lui, de l'époque avant l'EPA. X-Pont, brillant, très autoritaire, mais paradoxalement, il a fallu qu'il nomme un directeur de l'urbanisme. Il a choisi le type qui était le plus neutre, enfin la personnalité la plus conciliante. Il a été rejeté par tous les autres. »<sup>204</sup>

Ainsi Serge Goldberg semble s'être heurté au refus des architectes, qui en tant que concepteurs, souhaitent à la fois la responsabilité pleine et entière de leur projet et désiraient le défendre eux-mêmes, ou pensaient qu'en tout cas ils en étaient les meilleurs avocats : « Je pense que le premier et meilleur avocat d'une conception est le concepteur. Il n'y a pas délégation de la pensée. Bien sûr, il y a un problème de structure. On a travaillé en équipe. On est venu de plus en plus au travail d'équipe. Mais l'autorité par voie hiérarchique, on l'a contesté. »<sup>205</sup> Yves Draussin évoque ce point comme une particularité de l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines par rapport aux autres EPA qui ont, selon lui, toujours eu une sorte « d'urbaniste en chef » : *a Cergy : Warnier<sup>206</sup> avait autorité, Mottez<sup>207</sup> avait autorité sur Evry, Villey<sup>208</sup> avait autorité sur Marne etc et puis Huertas<sup>209</sup>.*

Le cas particulier de la « mission cœur de ville »<sup>210</sup>, dont il fut un des principaux acteurs est développé par Yves Draussin, comme un cas exemplaire d'organisation. C'est Pierre Linden, en 1979, après le départ de Serge Golberg, qui décida de créer : « [...] un état dans l'état dans l'EPA avec ce qu'il a appelé la « mission cœur de ville ». Cette mission cœur de ville a été composée de trois personnes : moi, comme urbaniste et deux programmeurs : Jacques Gally – qui avait en charge la programmation des équipements privés - Marie-Hélène Norvez qui avait en charge la programmation des équipements publics. [...] tous les services répondaient à nos demandes et nous on ne

<sup>203</sup> - *Ibid.*

<sup>204</sup> - Entretien avec François Bourgineau

<sup>205</sup> - Entretien avec Yves Draussin

<sup>206</sup> - Cf. p. 18.

<sup>207</sup> - Cf. p. 18.

<sup>208</sup> - Jean-jacques Villey (architecte DPLG) fut architecte au sein de l'IAURP de 1967 à 1972 puis Chef du service de l'urbanisme à l'EPA de Marne-la-Vallée de 1972 à 1982. Il est Directeur de l'urbanisme et du paysage depuis 1983.

<sup>209</sup> - Claude Huertas (architecte DPLG et urbaniste SATG) est depuis 1973 Architecte-urbaniste, architecte coordinateur du Val Maubuée puis Directeur d'Aménagement du Val Maubuée à l'EPA de Cergy-Pontoise

<sup>210</sup> - La mission « cœur de ville » est créée en septembre 1979 par le nouveau Directeur de l'EPA, Pierre Linden. Elle est chargée de définir les lignes de force d'un projet d'aménagement urbanistique et architectural pour le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une équipe restreinte a pour mission de préparer le programme servant de cadre à un appel d'idées.



*répondait qu'à Linden en lien direct. On travaillait totalement et seulement en direct avec lui. »*<sup>211</sup>

### **3.2.5.2 Les évolutions de l'organisation des services à Saint-Quentin**

Yves Draussin souligne aussi que la structure de l'EPA a évolué en 30 ans. Le besoin d'un représentant pour défendre les différents projets s'est fait de plus en plus sentir : *« Le 3<sup>ème</sup> directeur Alain Flambeau a créé un comité de direction de l'EPA et comme il n'y avait pas de chef à l'atelier d'urbanisme, il n'y avait pas de représentation de l'atelier au comité de direction. C'est l'atelier qui, curieusement, m'a coopté pour le représenter au comité de direction. J'avais un rôle assez délicat puisque je n'avais pas un rôle d'autorité - que je ne voulais pas - mais j'avais un rôle de représentation de nos idées, de nos besoins »*

A partir de là, il y eut une re-répartition des tâches, François Debever, qui avait été suscité pour la direction de l'atelier d'urbanisme, a rejoint la cellule de programmation devenue beaucoup plus forte à ce moment là, dans l'évolution des services, qu'au début de la ville nouvelle. Avec l'arrivée de J.P. Alduy<sup>212</sup> à la direction de l'EP et la montée en puissance des réalisations du centre, le besoin d'une structure pyramidale et d'un chef de service pour l'urbanisme, est devenue une condition de fonctionnement incontournable. : *« Après, je suis parti en 1989, il y a eu la nomination de chef de service dont aucun architecte. Dans mon souvenir, c'était Jean Rebuffel puis Sébastien Carage, qui sortaient de grande école. Et je crois que cela s'est bien passé. »*<sup>213</sup>

### **3.2.5.3 L'importance des hommes : les directeurs et les urbanistes**

L'existence de deux types d'organisations différents pour une structure identique – l'Etablissement Public d'Aménagement - tient très certainement aux personnalités des différents directeurs ainsi qu'à certains responsables. Ainsi Bertrand Ousset met en avant le poids et la personnalité de deux Directeurs, Pierre Carle et Michel Rousselot<sup>214</sup>, tous les deux très attachés aux modes de fonctionnement croisés qui permettaient l'existence de véritables équipes pluridisciplinaires, mais aussi de Jean-Paul Baiétto, Responsable technique pour Marne-la-Vallée.

Yves Draussin insiste quant à lui principalement sur deux personnalités : Guy Lagneau et Serge Golberg. Impliqués dès le départ dans l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, ils y ont imprimé leurs marques. Cependant l'influence de Lagneau n'était pas sans poser de problèmes relationnels au sein de l'équipe d'architectes de l'EPA : collaborateur de Delouvrier, un des auteurs du SDAU, urbaniste de la ZAC centre, il supervisait l'ensemble de l'atelier d'urbanisme de l'époque, et avait donc un véritable statut de patron, sans être intégré à l'EPA.

Ces systèmes d'organisation différents ne sont pas anodins car, comme le dit Bertrand Ousset, l'organisation du travail a une forte incidence sur la prise de décision, et sur la conception et la réalisation des projets urbains. De plus, ils sont un des révélateurs des représentations de chaque discipline sur les autres et notamment de la place accordée

<sup>211</sup> - Entretien avec Yves Draussin.

<sup>212</sup> - Jean-Paul Alduy (polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, Diplômé de l'Ecole Nationale des Beaux-arts) fut de 1988 à 1993. Directeur Général de l'EPA de Saint-Quentin. Il est Maire de Perpignan depuis 1993.

<sup>213</sup> - *Ibid.*

<sup>214</sup> - Directeur de l'EPA de Marne-la-Vallée de novembre 74 à avril 1982.

aux paysagistes. Bertrand Ousset met en avant la forte complicité-intégration entre les paysagistes et les ingénieurs dans la mise en œuvre à Marne-la-Vallée : « A Saint-Quentin, il n'y a pas eu de paysagistes de longue durée. Nous on a toujours eu une équipe de paysagistes forte à l'EPA. Dans les autres VN, les paysagistes dépendaient des architectes. C'est une différence notable. Ils se sont dans certains cas aménagés un peu d'autonomie dans la durée mais ils dépendaient des architectes.

Le fait d'être rattaché à la Direction des infrastructures est un point important à noter car, ne dépendant pas des architectes, c'était un instrument de pouvoir pour le service des infrastructures que Baiétto dirigeait et vis à vis des architectes avec lesquels son service devait travailler ; pour les paysagistes, c'étaient aussi un moyen de contrôler la réalité des mise en œuvre sur le terrain, et donc un gage de qualité des ouvrages. Ainsi les projets d'aménagement paysager, en phase opérationnelle, passaient par une relation directe entre paysagistes et ingénieurs. Les budgets aménagement étaient gérés par le Directeur de l'Aménagement et la Direction des infrastructures sans aucun rôle des architectes-urbanistes, alors que les paysagistes intégrés aux infrastructures avaient un rôle important dans ce domaine, d'estimation des dépenses puis de contrôle : *Le paysagiste était comme un ingénieur responsable d'un tuyau, eux étaient responsables d'un plan d'eau.* »<sup>215</sup>

#### 3.2.5.4 Des paysagistes mal aimés à SOY :

La position de mal-aimés des paysagistes au sein de l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines semble confirmée par les entretiens : « *Les paysagistes à Saint-Quentin en Yvelines ont longtemps été mal aimés, et se sont sentis toujours brimés, bridés, et pas forcément à tort* »

À l'origine, deux directions, assez étanches et séparées même physiquement, coexistent dans les locaux de la mission. La direction opérationnelle de l'EPA, infrastructures et réalisations – dirigée par Pierre Linden, comme chef de service est en bas – les études – qui deviendront service de l'urbanisme et du paysage, aux quelles s'est ajouté par la suite la programmation avec Périsol comme chef de service, disposent de locaux d'atelier sous les combles. Un exemple cité par Yves Draussin illustre le hiatus : *J'ai un souvenir particulier : le parc du centre-ville qui descend de la gare. Sa construction était étudiée par des paysagistes extérieurs mais la réalisation était faite directement par la direction opérationnelle de l'EPA et ces réalisations sont lamentables.* »<sup>216</sup>

Cette répartition des tâches, la conception pour les paysagistes extérieurs et la réalisation pour les paysagistes de l'EPA, est confirmée par François Bourguineau et par L.Saccardy paysagiste à l'EPA de 1975 à 85. Cette répartition est aussi frustrante pour les paysagistes du service opérationnels, qui ne sont pas associés à la conception en amont des ouvrages qu'ils auront à réaliser, que pour les maîtres d'œuvre, qui ne peuvent pas assurer le suivi de leur projet. Elle fut d'ailleurs fort critiquée et cumule finalement les effets négatifs : « *Ces rigoles ont été assez mal réalisées. Gilles [Vexlard] n'avait pas la maîtrise d'œuvre. C'est l'EPA qui l'a réalisée et qui volontairement voulait avoir la coupe sur tout le monde.* » La situation paraît avoir changé en 1984 à partir des études du centre. Avec une organisation répondant au principe de la territorialité pour chaque urbaniste, il y a eu la création progressive de groupes de travail par projet, et à l'intérieur de chaque quartier, une définition de projet.

<sup>215</sup> - Entretien avec Bertrand Ousset.

<sup>216</sup> - Entretien avec Yves Draussin



### 3.2.6 LES LOGIQUES DE RECRUTEMENT DANS LES EPA

La composition des premières équipes paraît s'être faite de manière informelle et ceci à tous les niveaux de responsabilité. Les directeurs avaient tout pouvoir pour recruter les éventuels candidats. Cette politique de recrutement est elle-même innovante et en rupture avec les pratiques existantes auparavant afin de permettre l'arrivée au sein des toutes jeunes EPA de nouvelles compétences d'où cette très forte propension à embaucher un personnel jeune, aux formations et parcours divers, mais particulièrement curieux et motivés. Un recrutement favorisant les relations inter-personnelles ainsi que la motivation de chaque acteur plus que l'expérience, est confirmée aussi bien par Bertrand Ousset, Yves Draussin que Serge Golberg.

Cette manière de faire est un héritage direct du recrutement au sein des Missions d'études et d'Aménagement des Villes Nouvelles<sup>217</sup>. La composition des équipes de chaque mission s'est d'ailleurs faite, elle aussi, de façon informelle. Le Premier ministre avait prévu en région parisienne que « les agents nécessaires à l'exécution de ces tâches, lorsqu'ils appartiennent à la fonction publique, sont mis à sa disposition par les ministères intéressés, sur demande du délégué général au district de la région de Paris »<sup>218</sup>. Mais en fait, chaque directeur a eu toute liberté pour choisir ses collaborateurs. Les missions ainsi constituées ont été aussitôt que possible, envoyées sur place dans des locaux provisoires, de manière à assurer le maximum de contacts avec les réalités locales et les responsables locaux. De 1969 à 1973 sont créés les premiers établissements publics d'aménagements des Villes nouvelles. Ainsi l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines a été créée par décret le 21 octobre 1970<sup>219</sup> et Marne-la-Vallée par décret le 17 août 1972<sup>220</sup>. L'EPA succède à la MEAVN dans son personnel, c'est-à-dire que le directeur de la mission devient le directeur de l'EPA. Le personnel de la mission devient le personnel de l'EPA.

#### 3.2.6.1 Les EPA : un appel d'air pour toute une jeune génération

Pour beaucoup d'acteurs, l'Etablissement Public fut, sinon la toute première expérience professionnelle, du moins la première qui ait de l'importance.

Ainsi, Yves Draussin insiste sur son manque de formation et d'expérience dans la mission pour laquelle il avait été embauché et pour laquelle il n'avait aucune expérience. Bertrand Ousset, est tout jeune diplômé de Science-Po quant il est pris à Marne-La-Vallée pour laquelle il avait posé sa candidature suite à un séminaire de Paul Delouvrier. Le cas de François Bourgeois est en cela symptomatique puisqu'il travaillait déjà au sein de l'EP de Saint-Quentin en Yvelines comme dessinateur projeteur avant d'obtenir son diplôme d'urbaniste.

<sup>217</sup> - Les villes nouvelles sont nées d'une lettre du Premier ministre ou du Ministre de l'Équipement nommant un directeur. En ce qui concerne la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, M. Delouvrier « avait pris contact avec M. Hirsch qui reçut le 18 juillet 1966 une lettre du Premier ministre le désignant comme directeur responsable. M. Lalande à Évry en septembre 1966, et M. Golberg à Trappes au début de janvier 1968, allaient être nommés de la même façon. Tandis qu'en région parisienne, MM. Carle et Point étaient nommés respectivement directeurs des missions de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart en mai et juin 1969 par lettre du Premier ministre. La mise en place des villes nouvelles s'est fait donc de façon tout à fait empirique, puisque seule une lettre du Premier ministre en région parisienne ou du ministre de l'Équipement en province nommant un directeur ou un chef de mission d'études permettait la création du premier organisme d'études et d'aménagement : le MEAVN.

<sup>218</sup> - Directive du 4 avril 1966, *op. cit.*

<sup>219</sup> - Décret n°70-974 du 21 octobre 1970, J.O. du 27 octobre 1970.

<sup>220</sup> - Décret du 72-770 du 17 août 1972, J.O. du 24 août 1972, p. 9096.

Nos enquêtés ne cachent pas que leur jeunesse et leur enthousiasme étaient un atout mais qu'à l'inverse leur manque d'expérience constituèrent parfois un handicap notamment dans les moments de concertation avec les élus comme le confie Michel Macary : « *Je comprends l'agressivité que l'on pouvait avoir à mon égard, à l'époque, je n'avais pas trente ans et ils se demandaient qui était ce gosse qui vient massacrer notre territoire. On n'était pas légitime, c'est vrai. En même temps, ce n'est pas nous qui avons décidé de faire une Ville Nouvelle* »<sup>221</sup>.

Un des signes de réussite les plus visibles des EPA est d'avoir su attirer et « former » de jeunes architectes ayant de plus un regard relativement neuf sur ce que devait être à l'avenir l'architecture. Les villes nouvelles ont donc constitué un véritable « appel d'air » et un débouché conséquent dans les années soixante-dix et quatre-vingt, dans une moindre mesure, pour de jeunes professionnelles qui voulaient travailler sur la ville : ce fut souvent la première expérience professionnelle « qui compte ». Cet aspect est renforcé pour la jeune génération des architectes. En effet, outre l'attrait du projet « ville nouvelle » en lui-même, qui, comme le signale avec émotion Michel Macary était qu'il « s'agissait tout simplement de faire une ville de 100 000 habitants ! », la mise en place des concours d'idées donnaient leur chance à de jeunes architectes qui n'avaient pas ou peu construit<sup>222</sup>. Mais la participation de ces jeunes architectes pouvait se faire de manière informelle, en faisant fonctionner les réseaux de connaissance : « *Les aménagements qualitatifs, je les ai demandé à différents architectes, de tous jeunes architectes, qui en général n'avaient encore rien fait, et que je connaissais de l'école. Ils s'appelaient : Portzamparc, Grumbach, Montassut, ... J'ai notamment demandé à Christian Portzamparc, qui était un copain d'atelier, de dessiner un lampadaire. [...]* Souvent, on n'a pas fait de concours. A l'époque, tout le monde s'en fichait. J'avais la complicité de Baiétto. [...] J'en parlais à Grumbach ou à Portzamparc, qui expliquait ensuite son projet à Baiétto. C'est comme cela qu'il a pu faire son château d'eau végétal. Ensuite, j'ai eu un rôle important dans le choix des équipes d'architectes invitées à concourir pour les équipements publics. J'ai de nouveau pu faire travailler des architectes dont c'était souvent la première œuvre. J'ai pu faire accepter aux élus, et à l'EP le principe de choisir des architectes dont l'expérience et la notoriété étaient proportionnelles à l'importance du programme.»<sup>223</sup> Autre principe de commande possible : la commande de gré à gré : « *J'avais aussi établi un principe : c'était le début de l'ingénierie, ou le second avait le droit de construire de gré à gré : le premier réalisait et le second avait une affaire sans concours. C'est une relation d'engagement.* »<sup>224</sup>

<sup>221</sup> - Entretien avec Michel Macary

<sup>222</sup> - Raymonde Moulin attire l'attention sur l'importance de la première commande qui est « dans la majorité des cas, le résultat le moins visible et le plus lourd de conséquences du jeu des déterminants sociaux » (p. 96). Elle montre à travers près de deux cents entretiens auprès d'architectes au début des années soixante-dix qu'il existe 4 modes principaux d'obtention d'une première commande : Les entretiens abordent aussi le problème de la commande et notamment le thème de la « première chance ». 1- par l'intermédiaire des « mandarins », à la fois patrons d'ateliers et patrons d'agence ; 2- le réseau d'interconnaissance ; 3- les relations d'études « les amitiés d'atelier, nouées entre élèves architectes de la même génération ou entre anciens et nouveaux, comme les rencontres estudiantines entre architectes et administrateurs sont à l'origine des solidarités de l'âge adulte » (p. 96) ; 4- la participation aux concours qui offre apparemment le moyen de pallier à une non appartenance aux différents réseaux existants. Pourtant, « la rationalité formelle de la compétition réglée – les concours – recouvre et camoufle la rationalité informelle des réseaux d'interconnaissance et de familiarité sociale, puisque pour gagner un concours, il est indispensable de connaître les attentes du jury et d'y répondre » (p. 97).

<sup>223</sup> - Entretien avec Michel Macary

<sup>224</sup> - *Ibid.*



Michel Macary souligne bien qu'un certain nombre de dispositifs mis en place par l'EPA de Marne-la-Vallée concernant la commande, étaient en opposition avec les pratiques courantes de l'époque, dont l'exemple type est le concours d'Evry. Ces pratiques avaient deux principaux défauts dus à l'importance du concours (construction de 7000 logements, choix d'une densité élevée, équipements intégrés...) : exclure les jeunes architectes qui n'avaient pas les capacités de répondre et finalement créer un morceau de ville qui s'avère ingérable aujourd'hui. D'où l'idée d'un concours différent ou le promoteur est absent de la première phase du concours : « *Moi, j'ai lancé le concours (des coteaux de Maubuée) différemment. J'ai proposé que, dans un premier temps, ce ne soit un concours que d'architectes : le jury sélectionne des architectes qui réfléchissent sur la notion d'architecture urbaine – 37 architectes sélectionnés – ; et ensuite, les promoteurs ont choisi des architectes ; là, je me suis fait beaucoup critiquer car c'était la foire aux bœufs. C'était un problème, mais en même temps, dans les équipes, j'ai eu de tous jeunes architectes, [...] Il y en a 3 ou 4 qui n'ont pas trouvé de promoteurs. Mais dans l'ensemble cela s'est plutôt bien terminé. Puis, ensuite c'était deux fois 1500. C'est plus gérable dans le temps.* »<sup>225</sup> On retrouve ainsi dans les propos de Michel Macary les trois catégories principales des concours en Villes Nouvelles décrites par Jean-Marc Duthilleul : 1- le grand concours d'aménagement urbain portant sur un morceau de ville comportant de 750 et 4000 logements ; le concours logements d'envergure plus petite de 70 à 400 logements et le concours pour des espaces publics et équipements publics, restreints<sup>226</sup>.

Mais que le choix de l'architecte passe par l'organisation d'un concours ou qu'il soit la conséquence d'un accord tacite entre responsable suivant la taille du projet, il répondait d'abord à une volonté première qui était la nécessité d'innover. L'innovation était le maître mot dans les EPA.

### 3.2.6.2 la nécessité de faire appel à des intervenants extérieurs

Il semble que la frontière entre acteurs appartenant à l'EPA et « consultants extérieurs » aient été relativement floue. Tout d'abord, l'appel à des intervenants extérieurs était une nécessité pour les EPA. Ils représentaient, malgré tout, de petites structures au regard des territoires à planifier et urbaniser. Cet appel vers l'extérieur permet à la fois de combler le manque de personnel, de compétence et de provoquer une dynamique permanente d'innovations et de savoir-faire.

Le fait d'être extérieur à l'EPA n'est pas un obstacle à une intervention dans la Ville nouvelle sur la longue durée comme ce fut le cas de Sauveterre et E. Jacobsen à Marne-la-Vallée qui furent associés très tôt dans la réflexion en amont en tant que consultant sur les bassins de rétention et qui sont intervenus dans la continuité jusqu'à la fin des années 90.

L'intégration officielle au sein de l'EPA semble avoir peu d'importance. Ainsi, on voit le cas de Michel Macary qui, au départ intégré au sein de l'EPA de Marne-la-Vallée, continue ensuite à intervenir en tant que consultant extérieur jusque dans les années 90. De même, Yves Draussin témoigne du statut particulier des architectes-urbanistes de l'EPA qui, tout en étant rattachés à l'EPA, ont eu à assurer des « *missions privées [en ville nouvelle] tout en étant urbanistes* »<sup>227</sup>. La seule règle était une stricte séparation entre l'architecte – urbaniste, ou le paysagiste, responsable des directives

<sup>225</sup> - *Ibid*

<sup>226</sup> - Duthilleul (Jean-Marc), « Dix ans de concours en villes nouvelles : Réponses ou questions ? », *Urbanisme*, n°175, décembre 1979, p. 80-81, citation p. 80.

<sup>227</sup> - Entretien avec Yves Draussin.

d'aménagement générales sur un projet et l'architecte maître d'œuvre qui réalise le programme pour un opérateur tiers : « *De manière générale, nos dirigeants ne voulaient pas que l'on fasse de maîtrise d'œuvre parce que c'était très critiqué par la profession. C'était un monopole sinon.* »<sup>228</sup>

En ce qui concernait le choix des paysagistes maîtres d'œuvre extérieurs, B. Ousset rappelle que : « *Les choix de maître d'œuvre que l'on a fait - à chaque fois cela a été un psychodrame avec les urbanistes - se sont souvent fait contre eux. Parce que les architectes-urbanistes, Macary en tête, préféraient systématiquement des architectes à des paysagistes pour être concepteurs d'aménagement extérieur. C'est un sujet récurrent sur l'aménagement.* »<sup>229</sup>

Bertrand Ousset insiste aussi sur le fait que le paysagiste et l'architecte-urbaniste ont deux manières différentes d'appréhender l'espace. Donner de l'importance au point de vue des paysagistes n'est pas sans conséquence sur la production de l'espace : « *Les architectes ont trop souvent tendance à considérer les paysagistes comme des dessinateurs. Et en plus, il n'y a pas du tout la même approche du site par les architectes et les paysagistes, à la fois parce que les architectes travaillent, cela peut paraître paradoxal, à des échelles très réduites, et par voie de conséquence n'ont pas la même idée du relief et du rapport au sol, à la morphologie du sol. Or ces questions sont très ancrées dans la morphologie du sol.[...] Les urbanistes, Macary et d'autres, se sont totalement appropriés cela. Ils en ont été aussi les artisans, mais contrairement à ce qu'ils pourraient dire, et ce que probablement ils disent, ils n'en ont pas été les concepteurs. Ils se sont appropriés la chose finalement d'où l'avantage d'un fonctionnement en équipe pluridisciplinaire...* »<sup>230</sup>

On peut souligner ici le chemin parcouru depuis les années 70 dans la formation des urbanistes - architectes ou géographes - qui se sont appropriés les questions de la grande échelle et de l'architecture des territoires, par le biais des analyses morphologiques et le retour des études cartographiques.

<sup>228</sup> - Entretien avec Michel Macary.

<sup>229</sup> - Entretien avec Bertrand Ousset, *op. cit.* On peut faire remarquer ici que l'opinion contraire persiste chez les aménageurs qui jugent le tandem architecte et paysagiste plus performant que le paysagiste seul en matière d'aménagement des abords. cf in Conception et coordination des projets urbains, N. Eleb-Harlé édition Recherches, entretien avec Eric Bouchard directeur d'aménagement à la SERM ancien de MLV et collaborateur de JP Baïétto sur le Val Maubuée.

<sup>230</sup> - Entretien avec Bertrand Ousset.



### 3eme Partie - Evaluations et conclusions

## 4 Quelle évaluation des bassins d'orage pouvons nous faire ?

### 4.1 ESPACE PUBLIC ET QUOTIDIEN :

L'analyse des bassins et de leur position, leur rapport au site ont montré qu'ils jouaient un rôle pour la constitution de la ville qui va au-delà des questions d'assainissement. Aujourd'hui la première lecture que l'on en a est celle d'étangs, de lacs, de promenades plantées, de parcs. Celle d'ouvrages techniques vient toujours dans un second temps. Les fonctions d'assainissement sont souvent connues des riverains, mais ils sont plus attachés à la dimension récréative, à l'espace pour lui-même qu'à cette dimension technique. Dans certains sites, la mémoire des fonctions d'assainissement, c'est-à-dire le marnage, la variation des hauteurs d'eau avait été oubliée des riverains qui protestaient contre ces changements<sup>231</sup>.

Dans les villes nouvelles, chaque nouveau secteur urbanisé se verra équipé de ses ouvrages d'assainissement propres qui deviendront un élément de construction de l'identité locale à l'échelle du quartier.

Entre ornement et fonction technique, le riverain s'attache préférentiellement aux fonctions ornementales. On peut affirmer que, à Marne la Vallée ou à Saint Quentin en Yvelines, aujourd'hui, du point de vue de l'hydrologie, il existe une forte interdépendance entre les ouvrages d'assainissement à ciel ouvert et les différentes formes de l'eau à l'échelle du territoire. La systématisation du procédé (multiplication des ouvrages régulateurs d'eau pluviale à ciel ouvert) confère une cohérence à l'ensemble du territoire de la ville. L'eau devient un élément fédérateur et porteur de projets urbains. L'implantation de la gare RER de Lognès en est un exemple.

L'ensemble constitue une image de l'eau signifiante pour la ville nouvelle. Ce n'est pas la diversité des formes et des fonctions de l'eau qui est perçue mais la répétition de la présence d'un unique élément. Les caractères décoratifs et structurants de l'eau en centre ville à Saint Quentin, ou les fonctions régulatrices liées à l'assainissement en prévision de risques majeurs ou les qualités récréatives et écologiques de l'étang de Saint-Quentin ne sont pas identifiés comme des caractères distinctifs. Toutes les formes de l'eau visible, à ciel ouvert, contribuent à donner une image de ville « bleue » à Saint Quentin, en réponse aux objectifs des concepteurs de cette ville. A Marne la Vallée, la continuité des bassins entre eux et leur relation avec les infrastructures routières secondaires, les voies organiques, ont contribué à l'identité et à la qualité du cadre de vie des habitants. L'image produite est renvoyée aux habitants eux-même ainsi qu'aux cités avoisinantes.<sup>232</sup>

Les grands bassins des villes nouvelles « font date » dans l'histoire de l'assainissement. Quel est l'apport de ces techniques ? L'introduction des bassins d'orages constitue-t-elle une innovation technique ?

<sup>231</sup> Il s'agit surtout des pêcheurs qui souhaitent que le niveau d'eau reste constant.

<sup>232</sup> TASSIN Bruno, AIRES Nadine, MOUCHEL Jean Marc : « A *posteriori* analysis of the design and the maintenance of retention ponds in the Ile de France Region » in NOVATECH 2004 : Actes de la 5ème conférence internationale sur les nouvelles technologies en assainissement pluvial, Lyon, 1998, GRAIE, Grand-Lyon, p.1115-1122

#### 4.1.1 BASSINS D'ORAGE ET HISTOIRE DE L'ASSAINISSEMENT.

Les premiers bassins régulateurs des eaux ne furent pas inventés avec les villes nouvelles. Des ouvrages régulateurs des débits d'écoulement des eaux de ruissellement, des rigoles et des étangs préexistent à la création de la ville nouvelle.

Le site de la Ville nouvelle de Saint-Quentin et ses alentours, « hérite » par exemple d'un réseau de drainage et de plans d'eaux régulateurs avant toute idée de développement.

Une conséquence du drainage des marais et de la création de retenue de l'eau a bien sûr été la limitation, la réduction des inondations dans certains secteurs. Il s'agit néanmoins d'une résultante et non d'un objectif comme il le devient quand on crée des ouvrages de régulations des eaux de ruissellement. Le principe de drainage et de création de bassin de retenu existe depuis plusieurs siècles, les fonctions et usages des bassins d'orages constituent une innovation technique. Les villes nouvelles ont été le lieu d'expérimentation et de généralisation d'un système, mais elle ne furent pas les seules, les sociétés d'autoroutes par exemple ont également développé ces techniques en mesure d'accompagnement des infrastructures autoroutières. En outre, on peut dire qu'en associant des fonctions récréatives et urbaines aux ouvrages, elles furent le premier lieu d'expérimentation et de développement d'ouvrages techniques pluri-fonctionnels, tels qu'on les a conçus plus largement avec le développement des zones inondables insérées au tissu urbain.

Aujourd'hui, tous les techniciens de l'assainissement s'accordent pour dire qu'on ne peut plus faire de tels ouvrages<sup>233</sup>.

Une des caractéristiques des bassins des villes nouvelles est leur taille.

A celle-ci, il faut adjoindre les conditions de programmation. Les bassins ont été dimensionnés dans les années soixante dix pour une prévision démographique évaluée en l'an deux mille. Cette prévision généreuse a conditionné la taille des ouvrages. Aujourd'hui, les opérations immobilières sont menés le plus souvent sous forme de ZAC (zone d'aménagement concertée). Sauf opération exceptionnelle, l'ampleur et le mode de commercialisation des parcelles nécessitent des volumes de stockage bien inférieurs si l'on adopte la même technique. Il n'y a donc en général pas lieu de créer d'ouvrages équivalents. Par ailleurs le coût d'acquisition du foncier ne permet pas d'envisager le gel de terrain si vaste pour des ouvrages techniques.

L'entretien des bassins pose aujourd'hui un véritable problème étant donné les surfaces à traiter. Il y a eu une carence à ce niveau, ainsi, le dernier et sans doute le premier curage des bassins à Marne La vallée a coûté fort cher à la collectivité, ce qui donne des arguments contre la création de ce type d'ouvrages.

Étant donné cette plurifonctionnalité technique et récréative, se pose la question de la maintenance et de l'entretien quotidien des bassins en eau ainsi que des espaces avoisinants. Qui entretien : les services de l'assainissement ou les services des parcs et jardins. Les deux services ayant des compétences complémentaires mais non interchangeables.

Cette question renvoie aujourd'hui aux préoccupations environnementales.

<sup>233</sup> Discussion lors de la journée d'étude du 29 mars 2001, agence de l'eau Seine Normandie, qui a donné lieu à l'article cité ci-dessus.



Depuis les années soixante, les dimensions écologiques, la qualité des milieux récepteurs devient un enjeu important. La directive cadre européenne traduit au niveau réglementaire cette évolution. Cette évolution remet également en cause la création de ce type d'ouvrage.

#### **4.1.2 BASSINS D'ORAGES, ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Deux questions se posent : l'une s'intéresse aux ouvrages eux-mêmes, l'autre à l'inscription des villes nouvelles dans la construction des pensées contemporaines relatives aux concepts du développement durable tel que définis depuis 1992.

Quel est le bilan écologique des bassins d'orages des villes nouvelles étudiées ?

Peut-on parler d'émergence des concepts de développement durable. ?

##### **4.1.2.1 Quel est le bilan écologique des bassins d'orages des villes nouvelles étudiées ?**

Ce bilan mériterait une approche scientifique quantifiée afin d'évaluer précisément les données faunistiques, floristiques ainsi que tous les indicateurs de biodiversité et de pollutions.

Néanmoins, l'observation des sites et les différents entretiens menés nous permettent aujourd'hui de formuler certaines remarques quant à l'évaluation écologique des ouvrages d'assainissement à ciel ouvert. Le terme ouvrages est compris au sens large : il regroupe les espaces en eau et les espaces attenants.

Le bilan écologique suppose notamment de vérifier :

La nature de l'eau des bassins : l'eau des bassins est-elle ou non polluée ? Cette question en appelle une autre, propre à l'hydrologie urbaine : l'eau de pluie est-elle polluée ?

L'incidence sur les milieux récepteurs.

La biodiversité, autrement dit la richesse de la faune et de la flore, dans l'eau et autour de l'eau.

##### **4.1.2.2 L'eau de pluie est-elle polluée ?**

La connaissance a largement évolué quant à cette question depuis les années soixante-dix.

En 1972, date des premières réalisations de bassins d'orage, il n'était pas envisagé de système antipollution. Les pré-traitements consistent plus en une filtration mécanique qu'en un traitement anti-pollution. Il a été installé des dessableurs, dégrilleurs, et seulement dans certains cas des filtres à hydrocarbures et des deshuileurs<sup>234</sup>.

Rappelons qu'il a fallu attendre le milieu des années 80 pour que la communauté scientifique constate que les eaux de ruissellement urbaines étaient polluées dans des proportions au moins équivalentes aux eaux usées.

En ville nouvelle, avant cette prise de conscience, il était apparu diverses formes de pollutions dans les bassins. L'eau de certains collecteurs d'assainissement pluvial était polluée, non pas parce que les eaux de ruissellement étaient particulièrement polluées, mais parce que l'on observait un débit de temps sec dans les collecteurs, significatif de branchements de réseaux d'eaux usées.

<sup>234</sup> Notons par ailleurs que seuls les filtres entretenus assurent correctement leur fonction.

E Jacobsen : « *De pollution, non. Parce que nous ne récoltons que les eaux pluviales qui ont ruisselé sur les surfaces durcies. On a un système de vannage à la sortie, qui retient les hydrocarbures flottants qu'il faut enlever aussi. Les bassins demandent un entretien comme les terrains de sports, les ruelles, les jardins. Non, La pollution n'était pas une préoccupation majeure puisque l'on est en réseau séparatif. C'était bien la condition essentielle*<sup>235</sup>. *On ne reçoit que les eaux pluviales.* »

Aujourd'hui, il existe toujours des rejets d'eaux usées sur le réseau de collecte des eaux pluviales, ce qui contribue à la pollution des eaux des bassins.

Rappelons, que la loi sur l'eau de 1964, première du genre en France, avait énoncé des objectifs de préservation du milieu et mis en exergue les enjeux de la qualité des milieux récepteurs. Par ailleurs, dans l'introduction à une étude du BET Sauveterre, Hubert Loriferne demande de préserver la nappe phréatique: « *Une attention particulière sera portée sur l'étanchéité du bassin et son niveau par rapport à celui de la nappe. Pour éviter toute pollution accidentelle de celle-ci, le bassin ne devra pas l'alimenter* <sup>236</sup> ». A cette époque, la dénonciation de la pollution liée à l'urbanisation, à une recherche de progrès... est courante. Pour mémoire, c'est en 1971 qu'est créé le premier ministère de l'environnement en France. Pour autant, les revendications écologiques antipollution s'appliquaient plus au nucléaire qu'à l'eau de pluie. Hubert Loriferne évoque des questions de risques exceptionnels et non une pollution quotidienne de la nappe phréatique. Donc il est posé comme *a priori* que l'eau de pluie n'est pas polluée, que les seuls risques relèvent de dysfonctionnements sur le réseau (branchements parasites) ou d'accidents exceptionnels de type déversements sur la chaussée de produits polluants. Ainsi, même si la question de la pollution de l'eau se pose différemment aujourd'hui, elle est posée comme événement exceptionnel lors de la création des bassins.

Conscient des éventuels rejets d'eau usée dans les réseaux, de la non-fiabilité absolue des systèmes séparatifs mis en place, les bureaux d'étude, et notamment Sauveterre intègrent dans la conception de l'ouvrage les fonctions épuratives de l'eau : Pour l'obtention d'un équilibre à long terme du milieu constitué, mais aussi pour pallier aux éventuelles pollutions exceptionnelles <sup>237</sup>. La pollution de l'eau de pluie ne se pose en tant que telle en 1972 en ville nouvelle, les seuls risques identifiés relèvent des branchements et de la non-réalisation de systèmes séparatifs.

« Si les eaux collectées sont polluées, elles seront dépolluées par le bassin mis en place. »

Les concepteurs des ouvrages faisaient confiance aux capacités épuratives de la végétation aquatique. « *Les plans d'eau régulateurs se conçoivent en réseau séparatif. (...) On ne doit pas tolérer de compromis de facilité ou de dépannage lorsque le collecteur se rejette dans un bassin régulateur en tissu urbain* ». <sup>238</sup> La création de milieux écologiques, dans l'eau, était également un objectif du Bet Sauveterre. Elle était associée à la volonté de créer un milieu équilibré pour l'oxygénation (réduire l'eutrophisation) et de réduire le développement des moustiques (création d'un biotope

<sup>235</sup> Aujourd'hui la pensée à ce sujet a évolué et certains techniciens, tenant des pratiques de techniques alternatives expliquent que dans certains cas, il est préférable de ne pas avoir de système séparatif. Autrement dit, en trente ans les certitudes techniques se nuancent.

<sup>236</sup> Loriferne Hubert, in *Approche écologique des bassins d'orages* p XII

<sup>237</sup> rappelons que les pratiques de loisir par exemple la pêche peut introduire de forte charge en matière organique dans le milieu.

<sup>238</sup> Sauveterre : opus cit. Chapitre Qualité des eaux de ruissellement p8.



pour les poissons qui se nourrissent de larves et nymphes de moustiques). Les autres aspects faunistiques et floristiques ne sont pas mis en avant.

Les différentes formes de pollution « attendues » dans les bassins semblaient totalement maîtrisées. « *C'est donc une charge « polluante » modérée qui est apportée dans les bassins d'orage.(...) Les risques de nuisances, engendrés par les eaux pluviales, au niveau des plans d'eau, sont, en résumé, engendrés par : la DBO<sup>239</sup>, les sels minéraux, la matière organique ou vivante, qui favorisent ou compromettent la vie, c'est à dire l'équilibre de l'écosystème, et dans l'optique qui nous concerne ici, la physionomie de l'équipement* »<sup>240</sup>.

On ne peut affirmer que la question à long terme de la pollution des bassins était posée. Il était sous-entendu que les bassins étaient stables d'un point de vue écologique. « *L'entretien sera également faible si le bassin a atteint son équilibre écologique* »<sup>241</sup>.

Les experts scientifiques et techniques étaient très confiants en l'efficacité du système. La dimension écologique affirmée dans la conception des ouvrages semblait assurer à elle seule la qualité des eaux. La confiance en l'efficacité des systèmes était telle que l'on n'avait installé ni ouvrage dépolluant ni système de surveillance régulière comme on le ferait en cas d'identification d'un risque. A Saint-Quentin, des mesures de dépollutions des eaux collectées (à terme destinées à rejoindre les cours d'eau naturels<sup>242</sup>) ont été prises à partir de 1980, jusqu'en 1990.

#### **4.1.2.3 Incidence sur les milieux récepteurs.**

*A priori*, les eaux collectées peuvent donc être plus ou moins chargées en pollution, la dimension et la nature des milieux aquatiques installés permettent une auto-épuration qui réduit la pollution dans le milieu récepteur. Les notions d'équilibre et d'écologie renvoient au rang de l'improbable ou de l'accident la pollution des milieux. Dans l'esprit des concepteurs, le milieu récepteur n'est pas modifié ou perturbé. Au contraire, il est protégé grâce à l'ouvrage d'assainissement régulateur. Si pollution il y a, elle sera traitée par le bassin et donc en aval, l'exutoire ne sera pas concerné.

Pour autant aujourd'hui les avis divergent sur cette question des milieux récepteurs.

Des études dénoncent une modification faunistique et floristique au niveau de l'arrivée de l'eau du bassin d'orage, lié à des questions de dilution pour certains, de réchauffement de l'eau dans le bassin et donc d'autres des modifications des milieux.

Une approche scientifique de ces milieux serait nécessaire pour préciser les modifications, leur nature, les conséquences à court et à long terme sur les dit milieux récepteurs.

Il est certain, que même si la loi sur l'eau initie une attention certaine aux milieux récepteurs, les concepteurs se sont préférentiellement attachés au bassin eux-même plus qu'aux exutoires. La conscience des limites et des risques des technologies utilisées se traduit par des précautions sur les étanchéités, la constitution des milieux aquatiques. La nature des milieux récepteurs et des milieux attenants aux plans d'eau n'était pas prioritaire. L'équipement de piègeur d'hydrocarbure à la sortie de certains bassins, la nature des plantations autour des plans d'eau étaient plus conçues comme des mesures d'accompagnement que comme des objectifs prioritaires de leur travail. Aujourd'hui les préoccupations écologiques et environnementales envisagent plus largement les

<sup>239</sup> La DBO, ou demande biochimique en oxygène est réduite par la dégradation de la matière organique..

<sup>240</sup> Loriferne p XII in Sauveterre : Opus cit.

<sup>241</sup> Sauveterre : opus cit. Chapitre Qualité des eaux de ruissellement p10

<sup>242</sup> Un seul cas de bassin sec et d'infiltration donc de renvoi vers la nappe phréatique.

systèmes et intègre une approche quantitative, ce qui permet d'évaluer également les indicateurs de biodiversité.

#### **4.1.2.4 Biodiversité liée au bassins d'orage.**

Il est certain que les bassins d'orage ont été pensés et réalisés en relation avec une approche et une connaissance fine des milieux aquatiques, au plus proche des équilibres entre une faune et une flore inféodée à un milieu donné. Les compétences et la réussite du bureau d'étude Sauveterre reposent sur son aptitude à créer, pour des bassins qui ressemblent à des étangs à vocation décorative et récréative, sur la maîtrise des conditions de cet équilibre : bonne oxygénation de l'eau<sup>243</sup>, création d'un habitat pour les poissons, développement d'une flore aux capacités dépuratrices connues.

Les concepts écologiques actuels, en 2003, ajouteraient à ces objectifs une recherche de biodiversité, un programme de gestion inscrit dans une démarche environnementale, notamment pour le traitement des tenues de berges. Ils intègreraient dans cette démarche le plan d'eau lui-même et ses abords.

Les plantations qui cernent les bassins sont organisés et plantés comme l'étaient les espaces verts de cette époque. On reconnaît dans la palette végétale et les modes d'entretien les mêmes évolutions que l'on rencontrerait dans les aménagements des espaces publics. Ainsi par exemple à Marne la Vallée, les plantations autour du bassin de Mont d'Est est composée de mélanges arbustifs avec alternance de persistants et de feuillus. Les essences rappellent celles des squares et des jardins. Dans le Parc du Mandinet, le paysagiste a planté en masse certains persistants, et introduit des arbres de hautes tiges qui renvoient au système de parc.

Les fonctions et le registres sont ceux du jardin, du parc, sans aucun objectif affirmé de biodiversité ou d'approche écologique.

Aujourd'hui ces préoccupations se traduiraient par la recherche d'associations végétales spécifiques d'un milieu donné et surtout par l'établissement d'un mode de gestion différenciée, ayant les objectifs classiques de l'entretien des espaces publics et ceux de l'écologie.

On peut affirmer que l'écologie est une préoccupation contemporaine de la création des bassins d'orage, le titre d'un rapport de Sauveterre porte ce nom, « *approche écologique des bassins de retenus* », pour autant, elle ne semble pas avoir été un objectif affirmé à l'échelle de la ville.

Peut-on parler d'émergence des concepts de développement durable. ?

La notion de développement durable renvoie à trois champs complémentaires : -  
l'environnement,  
le social  
l'économie.

#### **4.1.2.5 Approche environnementale.**

Les bassins des villes nouvelles ont une incidence sur la prévention des inondations, il s'agit même de leur fonction première. De ce point de vue, ils s'inscrivent dans les objectifs de développement durable et particulièrement dans les objectifs de l'article 18

---

<sup>243</sup> maîtrise de la DBO.



de l'agenda 21 définis en 1992 lors du congrès de Rio. La finalité des ouvrages, donc la démarche qui a permis leur création et leur installation répond à certains objectifs du développement durable.

Les considérations sur le milieu en sont plus éloignées. L'idée qu'une approche écologique protège contre la pollution est une idée tout à fait conforme aux courants de pensées qui se développent en 1970. Les villes nouvelles françaises devaient être conçues « autrement », les questions de gestion de l'eau de pluie étaient essentielles pour l'économie des projets. Les concepts d'écologie et aussi d'équilibre répondent à ces objectifs. Tout se passe comme si ces discours étaient sous-tendus par un message du type : « faisons confiance aux aptitudes de la nature ; elles aident à lutter contre les conséquences d'une certaine forme du progrès ».

Aujourd'hui, cette perception est revisitée par des approches plus technologiques qui visent à mesurer, évaluer et installer les dispositifs nécessaires pour atteindre les objectifs affirmés.

Par exemple, afin de réduire la pollution des bassins, il serait opéré un pré-traitement afin de ne pas polluer l'ensemble du bassin ( et donc pour de ne pas avoir à traiter la totalité de l'eau du bassin).

La question de la biodiversité, comme exposé ci-dessus, n'est pas posée comme un objectif à atteindre. Elle est une nécessité dans le milieu aquatique afin d'obtenir un équilibre satisfaisant entre moustiques et poissons mais elle n'est jamais recherchée pour elle-même, en tant que réserve patrimoniale. Les plantations des surfaces attenantes aux bassins, malgré l'intervention de spécialistes (professeur Montaignut) dans certains cas sont essentiellement des plantations horticoles, qui répondent aux exigences climatiques et édaphiques comme il se doit.

Les abords des plans d'eau ne sont pas intégrés la réflexion écologique menée à propos de la partie en eau des bassins. Ce qui se voit relève du jardin ou du parc, autrement dit de l'artifice, L'approche écologique est uniquement revendiquée pour le milieu aquatique, beaucoup moins visible et lisible, en réponse à des contraintes techniques (assainissement/marnage, épuration, équilibre...).

Si l'on retrouve les concepts de préservation du milieu on ne retrouve pas les idées de transmission, de gestion que véhiculent les concepts de développement durable. La conception de bassins d'orage s'inscrit bien sûr dans la durée puis qu'ils sont envisagés pour une pluie centennale<sup>244</sup> mais ils ne sont jamais présentés comme des lieux de création de milieu naturels pour eux même<sup>245</sup> et pour les « générations futures ».

#### **4.1.2.6 Les limites de l'approche écologique pratiquée.**

##### **De quelle écologie s'agit-t-il ?**

Le mot écologique présente plusieurs définitions, selon que l'on se réfère à une acception issue de la biologie et des sciences du vivant ou de la politique et des enjeux de société.

La confusion est toujours possible.

Les enjeux politiques de l'écologie intègrent une application biologique. Ils se construisent à partir d'une approche scientifique mais à contrario, une approche écologique-biologique n'implique pas nécessairement un engagement politique tel que définit dans les concepts de développement durable.

<sup>244</sup> En 2003, la crainte du passage de la date anniversaire de la crue de 1910 mobilise beaucoup de collectivité, on n'était pas dans cet état d'esprit en 1970.

<sup>245</sup> A part l'étang de Saint-Quentin bien sûr qui comprend un site protégé et une réserve naturelle

Les bassins d'orages des villes nouvelles sont inscrits dans une démarche écologique, du point de vue biologique et politique, les sites d'implantation des bassins échappent à ce concept.

On peut dire que les principes du développement durables sont développés à propos de la gestion de l'eau elle-même mais pas pour l'ensemble des aménagements liés à l'eau. On ne reconnaît pas d'approche écologique hors de l'eau.

### **Dimension Sociale**

Les dimensions sociales sont peut être à rechercher dans le mode de communication, d'information qui a été faite envers le public.

Les bassins et tous les ouvrages liés à l'eau devaient être agréables, attractifs dans une tradition de l'art des jardins et de l'art urbain. Cette dimension ne va pas de soi, il existe de nombreux bassins d'orage qui de toute évidence n'ont aucune vocation à apporter quelque agrément aux riverains. Les exemples en sites urbanisés sont nombreux. La recherche d'une dimension récréative dans la conception d'un ouvrage technique est innovante, elle est prolongée aujourd'hui dans la recherche d'intégration des ouvrages à un tissu urbain existant dense dans le département de Seine Saint-Denis par exemple.

la conception des bassins d'orages fut essentiellement le fruit de techniciens, avec l'apport de quelques modifications formelles de paysagistes dans le temps et de quelques ajustements techniques( au niveau des dépollutions notamment). Les habitants n'ont pas été impliqués dans les choix ni dans les modes de résolutions de ces ouvrages. Les méthodes participatives telles qu'elles existent aujourd'hui n'ont pas été développées à propos des ouvrages d'assainissement. Elles l'ont été pour d'autres thématiques. Cette absence de concertation aujourd'hui associée à tout projet inscrit dans une démarche de développement durable n'est pas étonnante étant donné l'objet : un ouvrage d'assainissement. Il était déjà audacieux d'envisager de nouveaux modes de gestion des eaux de ruissellement mais la nature de l'objet demeurait un ouvrage technique. Les questions d'assainissement, si elles furent cruciales dans l'équilibre économique des villes nouvelles n'en demeurait pas moins une question annexe. Une fois le choix technique retenu, l'objectif était de construire une ville ou de commercialiser les parcelles, selon que l'on se place du côté de l'architecte ou de l'économiste.

### **Dimension économique.**

De toute évidence, la solution bassin d'orage apportait une solution technique et économique au moment de la création des villes nouvelles.

Aujourd'hui, étant donné le prix du foncier, des bassins ne sont plus envisageables à cette échelle.

Les bassins drainent des bassins d'orage de plusieurs hectares à plusieurs centaines d'hectares. Les amenés d'eau se font essentiellement par conduites enterrées, dans une logique VRD classique. La logique de régulation ne concerne pas l'ensemble du système. Cette disjonction est aujourd'hui critiquée. La recherche de démarches cohérentes est aussi un principe du développement durable. Elle n'était pas absente lors de la création des villes nouvelles, l'expérience et les objectifs étaient d'une autre nature. Le bilan économique que l'on peut faire des bassins doit aussi intégrer le coût des réseaux collecteurs. Cette donnée est aujourd'hui considérée comme un facteur



limitant et défavorable à l'essor de nouveaux bassins régulateurs pour des volumes à stocker aussi important.

#### 4.1.2.7 Conclusions sur les bassins d'orage.

Dans la conception et la réalisation des villes nouvelles de Saint-Quentin en Yvelines et de Marne la Vallée, l'eau de pluie a eu un pouvoir fédérateur à différents niveaux.

Au niveau géographique: par nature les réseaux hydrographiques s'étendent au-delà d'un unique lieu, ils créent des systèmes interdépendants.

L'originalité dans les villes nouvelles est que cette interdépendance n'est plus uniquement consécutive à des questions de débits et de pentes d'écoulement, mais aussi à des objectifs de développement urbain.

Au niveau de la construction identitaire des villes nouvelles: en faisant le choix d'une trame verte et bleue, la ville de Saint-Quentin place cet objectif comme prioritaire. A Marne la Vallée, les descriptions, les qualités de la ville rendent systématiquement compte de la présence de ces grands bassins. Les modes de régulation des eaux pluviales choisis ont permis de justifier la création de bassins en eau dont la vocation est aussi décorative. La prise en compte d'un risque exceptionnel (une pluie centennale) et le mode de raisonnement (créer par secteurs composés de plusieurs opérations d'aménagement un unique bassin d'orage) ont eu comme conséquence la création de grands bassins, dont la surface est supérieure à un hectare en général. Les parcs créés, (bassins plus zones d'expansion des crues et reculs nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments au-delà des zones de remblais) sont exceptionnellement vastes. Ils sont situés à proximité d'opérations d'urbanisme plus denses, dans les zones de circulations de déplacement de proximité<sup>246</sup>, au niveau des centres commerciaux, des stations de RER... Les espaces libres, lieux de pratiques quotidiennes sont très généreux par leur taille au moins. Chaque habitant est directement concerné et s'approprie ces lieux et leurs qualités. L'identité de la ville autour de la thématique de l'eau peut se bâtir. Elle devient un atout, un élément de cohérence et de lien entre plusieurs secteurs de la Ville Nouvelle.

**Au niveau des modes de conception :** L'eau est un élément qui se situe à la croisées de différentes préoccupations, techniques, symboliques, décoratives, structurantes... Différents enjeux et modes d'approches de conception spatiale et technique se sont retrouvées autour d'un objet commun ce qui a permis d'établir des dialogues et des partenariats efficaces sur le terrain.

Des conclusions plus précises sur les apports des Villes Nouvelles dans la dynamique de l'évolution des techniques d'assainissement et des concepts liés au développement durable seront apportées dans le rapport final.

On peut dire aujourd'hui que les ouvrages d'assainissement dans les villes nouvelles peuvent être reconnus comme significatifs d'une phase pionnière non seulement de nouvelles techniques d'assainissement mais aussi de démarches pluridisciplinaires dont une des finalités serait de créer des espaces multi-fonctionnels.

<sup>246</sup> Rappelons que cette proximité est quasi réservée aux riverains, piétons à Saint-Quentin.

#### 4.1.3 LES BASSINS : UNE APPROCHE TECHNIQUE ET/OU URBANISTIQUE

Le système des bassins d'orages développés dans les Villes Nouvelles constitue moins une innovation technique proprement dite (il existe aussi des bassins d'orages associés aux autoroutes par exemple) qu'une innovation en hydrologie urbaine. L'originalité est d'avoir associé au développement et à la composition d'espaces urbains denses des ouvrages techniques qui de ce fait se sont vu intégrés dans une démarche plus large de composition des espaces publics. Les contraintes d'assainissement ont été conjuguées aux problématiques urbanistiques propres à la constitution d'espaces libres, de parc et de jardin.

Toutes les formes ont été développées, depuis le bassin en eau aux formes déduites d'une approche prioritairement technique à des bassins d'orages de facture plus ornementales et la reprise formelle par des architectes-paysagistes.

Aujourd'hui l'évolution en matière d'assainissement tend à se rapprocher de la source, afin de réduire le coût global de l'assainissement, autrement dit en privilégiant une réflexion à une échelle de bassin versant moins importante, voire à l'échelle de la parcelle. Le projet envisagé pour le quartier Grande-île à Saint-Quentin en Yvelines par l'agence de paysage Latitude Nord allait dans ce sens. Il intégrait la collecte des eaux de toitures et l'acheminement de l'eau à ciel ouvert pour une gestion intégrée.

L'échec partiel de cette proposition alors qu'elle est prônée aujourd'hui dans les opérations qui revendiquent une approche intégrée, inscrite dans un projet de « ville durable » montre que si les politiques et les techniciens ont accepté les modes de régulations par système de bassins d'orage, ils n'étaient pas prêts à la fin des années soixante-dix à modifier totalement leur approche de l'aménagement urbain pour des questions d'assainissement. Le principe des bassins d'orage préserve la séparation des services, des compétences, les démarches plus intégrées nécessitent de véritables collaborations et partages de compétences.

#### Le primat du patrimoine et/ ou des paysages

Aujourd'hui, du point de vue de l'hydrologie, il existe une forte interdépendance entre les ouvrages d'assainissement à ciel ouvert et les différentes formes de l'eau à l'échelle du territoire. L'ensemble, y compris les ouvrages de décorations installés en centre ville constitue une image de l'eau signifiante pour la ville nouvelle. Ce n'est pas la diversité des formes et des fonctions de l'eau qui est perçue mais la répétition de la présence d'un unique élément. Les caractères décoratifs et structurants de l'eau en centre ville, régulateurs et liés à l'assainissement en prévision de risques majeurs ou récréatifs et écologiques de l'étang de Saint-Quentin ne sont pas identifiés comme des caractères distinctifs. Toutes les formes de l'eau visible, à ciel ouvert, contribuent à donner une image de ville « bleue », en réponse aux objectifs des concepteurs de cette ville. Dans cet ensemble, quelle est la place des ouvrages d'assainissement ? Comment la définir par rapport à des bassins à vocation plus décorative ? L'introduction des bassins d'orages constitue-t-elle une innovation et de quelle nature ?

Un point commun à ces exemples est l'accessibilité. Le contact avec l'eau est réservé au piéton, il privilégie une échelle de proximité tandis que leur échelle tant physique que technique est celle du territoire plus large. Ce type de relation crée une relation de familiarité et sans doute d'appropriation par les usagers.

Au niveau du paysage des bassins, on est également dans le même registre : une image de nature, de forme libre traduite par les essences végétales et le mode de gestion, ainsi que par le dessin des profils des berges.



Néanmoins, la présence récurrente de prairies ou pelouses tondues s'inscrit dans un registre de parc, de jardin. Ce dispositif relie une image de nature et une image de jardin. Dans les sites urbanisés, on retrouve l'introduction d'une végétation horticole, taillée, en limite des bâtiments. Les modes de compositions classiques qui introduisent une gradation dans la nature et le mode de conduite de la végétation depuis des volumes construits, persistants, taillés à proximité des constructions vers des formes plus souples et caduques en direction d'un lointain, d'un paysage naturel ou tout au moins en direction d'un paysage de campagne<sup>247</sup>. Au cœur de la ville nouvelle il est donc proposé un jardin qui véhicule à la fois des images de campagne comme souhaité mais aussi, implicitement, des modèles de composition de l'art des jardins. L'eau se situant au cœur du dispositif à la fois technique (assainissement) milieu (écologie) et décoratif.

## **4.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

### **4.2.1 LES FORMES URBAINES, LES PAYSAGES ET LES ESPACES PUBLICS : UNE DIVERSITÉ D'APPROCHES URBANISTIQUE**

#### **Le rôle de l'eau dans la structuration des sites**

Nous avons pu apprécier dans l'approche historique et généalogique de la recherche les qualités patrimoniales des sites des deux villes nouvelles étudiées et le fait que l'hydrographie y est une des composante ancienne et essentielle de la structuration, de l'architecture des territoires sur lesquels s'établiront les deux ville nouvelles. Les sites des deux villes nouvelles et des secteurs étudiés présentaient des caractères patrimoniaux importants.

Celui de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un point de vue écologique et hydrographique, est un véritable château d'eau, l'architecture de son territoire est fortement marquée par cette caractéristique géographique, en particulier la vallée de la Bièvre, ainsi que par les massifs boisés protégés.

Celui du secteur II du Val Maubuée possède une identité forte due à la présence de massifs forestiers, de châteaux et de parcs, de la vallée de la Marne, de ses coteaux et de ses rus.

Ils n'ont pas connu d'urbanisation conséquente avant la ville nouvelle, et se sont maintenus pour une longue période, dans des structures assez stables.

Plusieurs grands registres d'approches conceptuelles se sont dégagés au cours de la recherche par l'observation et l'analyse des paysages urbains résultants : Ils concernent les logiques de conceptions des bassins eux mêmes, du paysage et des formes urbaines.

#### **La valorisations des qualités patrimoniales : l'eau et la nature dans la ville**

Nous mettons en évidence le fait qu'une des préoccupations majeures des EPA fut de valoriser ces qualités patrimoniales. Les démarches entreprises pour la restauration et l'extension des massifs boisés dans le cas de Marne la Vallée et leur préservation dans le cas de SQY constituent une dimension essentielle et originale des projets conduits. Elles se sont traduites par leur intégration dans les schémas organiques d'ensemble à l'origine et par quartiers.

---

<sup>247</sup> Ce type de composition est évident dans le parc de Versailles.

Les ouvrages des bassins de rétention et leurs vastes étendues d'eau, ont constitué des opportunités de création de valeurs paysagères en rapports avec celles des sites naturels ou boisés préexistants. Ces approches, qui ont bénéficié d'une démarche itérative entre les différents concepteurs, ont donné lieu à des déclinaisons diversifiées dans nos deux exemples. Selon leur situation en centre ville dense comme à SQY et dans les quartiers périphériques au centre ville, ou en secteur plus résidentiel à MLV, les relations aux formes urbaines sont très différentes, mais les parcs et leurs différentes variations urbaines et « naturalisées » sont une des formes, commune et récurrente, des espaces publics dans ces deux VN.

**L'art urbain et les embellissements dans la ville dense**, par la composition d'espaces publics, autour d'œuvre d'art sur le thème de l'eau, cette approche a été particulièrement explorée par les concepteurs dans le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le site hérité, la présence d'une ville nouvelle voisine, tricentenaire, et le patrimoine d'ouvrages hydrauliques anciens, aqueduc, rigoles, bassins, a sans doute beaucoup compté dans ce positionnement « classique et métaphorique ».

A SQY les canaux, les fontaines et les bassins relient le centre ville à l'étang de Saint Quentin, les parcs des Sources de la Bièvre pénètrent jusqu'au du centre ville à Saint Quentin.

#### **L'avènement d'un paysage urbain inédit :**

Le domaine de prédilection des compositeurs urbains et des paysagistes a été de ce fait celui de l'avènement d'un paysage urbain inédit : aquatiques, plantés et construits, permettant une mise en scène des formes architecturales comme fond de grands parcs urbains. Ce paysage urbain a été co-produit, à travers des règles techniques impliquant l'éloignement des constructions, et des principes d'implantation, à partir de nouvelles typologies d'espaces collectifs d'usage public distribuant les quartiers selon une trame de cheminement piétons.

Il témoigne du travail des équipes pluri-disciplinaires qui conjugue les apports internes aux EPA et externes, des paysagistes, des urbanistes et des architectes autour de la solution des bassins d'orages. Ceux-ci accèdent au statut d'espaces publics majeurs et emblématiques de la ville.

- **la nature arté-factuelle** : la chaîne des plans d'eau et des parcs linéaires paysagés, qui structurent l'urbanisation des coteaux du Maubué et du quartier du Mandinet suivent le cours du rû Maubuée, et ses coteaux boisés. L'ensemble constitue une trame verte de parcours piétonniers et de promenades qui empruntent le fond de la vallée du Rû Maubuée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée du domaine Menier à Noisiel. Le réseau des voies secondaires et primaire est implanté dans une proximité des ouvrages de bassins, les rendant visibles et accessibles. Il s'articule à l'ancienne route de Paris à Torcy, le RD216 bis, longeant la Marne et les parcs des châteaux de Champs et de Noisiel.

- **La monumentalité** est illustrée selon des approches différentes avec les opérations d'habitat denses de R. Bofill à la Sourderie et les quartiers d'habitats collectifs intermédiaires, peu denses que domine la gare de RER à la station de Lognes-Le Mandinet. Dans ces deux exemples, elle s'exprime selon des thèmes très différents. Cependant les rapports entre espaces privés, espaces publics et espaces paysagés sont déclinés autour des bassins qui s'inscrivent au cœur de la composition des formes



urbaines des quartiers. Si les voies publiques n'ont pas été ordonnatrices de l'implantation du bâti, elles ont été enrichies de la présence des parcs et des plans d'eau.

#### •L'échelle domestique des quartiers d'habitat,

Le principe de l'usage public des espaces collectifs accessibles, qu'il soit minéraux ou paysagés, se révèle être une des figures autour de laquelle se sont construits les quartiers d'habitat, certains ensembles composés autour d'espaces collectifs bénéficient de ce fait de potentiels de plasticité et d'évolution futurs .

On peut y reconnaître le rôle positif, des directives d'urbanismes. Etablies en interne et en amont des opérations, par les concepteurs des EPA, elles ont permis de dissocier le rôle de l'urbaniste de celui du constructeur et d'éviter la grandiloquence de certains gestes.

Les recherches sur les dispositifs de l'habitat intermédiaires, sont présentes selon un registre expérimental à Saint-Quentin-en-Yvelines et moins démonstratif, au Val Maubué à Marne-la-Vallée.

**Grande Île**, demeure un des rares exemples d'anticipation des solutions actuelles d'hydrologie urbaine, à partir du travail de G.Vexlard sur la ré-interprétation des traces des rigoles et l'évocation d'un patrimoine spécifique à SQY, renouant avec le rôle déterminant des jardins privatifs dans le paysage d'un lotissement.

Par un concours de circonstances, lié à une conjoncture historique particulière, l'urbanisation conduite sur les deux sites étudiés, va déployer une diversité de recherches et de propositions sur l'habitat intermédiaire et l'habitat individuel, thèmes qui continuent à alimenter des recherches contemporaines. Des approches nouvelles, tissées entre elles, aboutissent à l'avènement de « nouveaux paysages urbains » entrecroisant les apports d'une « architecture nouvelle » et d'une nature recomposée, associées à la présence de l'eau accédant au statut d'espaces publics à part entière et participant à l'emblématique des villes nouvelles.

#### 4.2.2 INNOVATION TECHNIQUE OU INNOVATION EN HYDROLOGIE URBAINE

Le système des bassins d'orages développés dans les Villes Nouvelles constitue moins une innovation technique proprement dite (il existe aussi des bassins d'orages associés aux autoroutes par exemple) qu'une **innovation en hydrologie urbaine**.

L'originalité est d'avoir associé au développement de formes urbaines denses, des ouvrages techniques qui de ce fait se sont vu intégrés dans une démarche plus large de constitution d'espaces publics. Les contraintes d'assainissement ont été alors conjuguées aux problématiques propres à la constitution d'espaces « libres » paysagés, de parcs et de jardins. Toutes les formes ont été développées, depuis le bassin en eau aux formes déduites d'une approche prioritairement technique à des bassins d'orages de facture plus ornementale et à la reprise formelle par des architecte-paysagistes.

#### **Evolutions en hydrologie urbaine et anticipation**

Les grands bassins ne sont plus privilégiés, en raison des grandes étendues mobilisées par cette technique et donc du coût du foncier. Les principes d'aménagement mis en œuvre dans les villes nouvelles, méritent d'être analysés afin d'en expliciter les processus notamment à la lumière des conceptions actuelles, dans le domaine de l'écologie et de l'environnement.

Aujourd'hui l'évolution en matière d'assainissement tend à se rapprocher de la source, afin de réduire le coût global de l'assainissement, autrement dit en privilégiant une réflexion à une échelle de bassin versant moins important, voire à l'échelle de la parcelle.

Le projet envisagé pour le quartier Grande-île à Saint Quentin en Yvelines par l'agence de paysage Latitude Nord allait dans ce sens. Il intégrait la collecte des eaux de toitures et l'acheminement de l'eau à ciel ouvert pour une gestion intégrée. L'échec partiel de cette proposition alors qu'elle est prônée aujourd'hui dans les opérations qui revendiquent une approche intégrée, inscrite dans un projet de « ville durable », montre que si les politiques et les techniciens ont accepté les modes de régulations par système de bassins d'orage, ils n'étaient pas près à la fin des années soixante-dix à modifier totalement leur approche de l'aménagement urbain pour des questions d'assainissement. Le principe des bassins d'orage préserve la séparation des services, des compétences, les démarches plus intégrées nécessitent de véritables collaborations et partages de compétences.

### **Les bassins d'orage : un élément de construction de l'identité à l'échelle du quartier**

L'analyse des bassins, de leur position et de leur rapport au site, a montré qu'ils jouaient un rôle pour la constitution de la ville qui va au-delà des questions d'assainissement.

Aujourd'hui la première lecture que l'on en a est celle d'étangs, de lacs, de promenades plantées, de parcs. Celle d'ouvrages techniques vient toujours dans un second temps. Les fonctions assainissement sont souvent connues des riverains, mais ils sont plus attachés à la dimension récréative, à l'espace pour lui-même qu'à cette dimension technique. Dans certains sites, la mémoire des fonctions assainissement c'est-à-dire le marnage, la variation des hauteurs d'eau, avait été oubliée des riverains qui protestent contre ces changements<sup>248</sup>. Entre ornement et fonction technique, le riverain s'attache préférentiellement aux fonctions ornementales. Ainsi, dans chaque nouveau secteur urbanisé, les ouvrages d'assainissement qui les ponctuent deviendront un élément de construction de l'identité à l'échelle du quartier.

### **Les bassins : une image de l'eau signifiante pour la ville nouvelle**

On peut affirmer que, à Marne la Vallée ou à Saint Quentin en Yvelines, aujourd'hui, du point de vue de l'hydrologie, il existe une forte interdépendance entre les ouvrages d'assainissement à ciel ouvert et les différentes formes anciennes de l'eau, à l'échelle du territoire.

La systématisation du procédé (multiplication des ouvrages régulateurs d'eau pluviale à ciel ouvert) confère une cohérence à l'ensemble du territoire de la ville. L'eau devient un élément fédérateur porteur de projets urbains. L'implantation de la gare RER de Lognes en est un exemple. L'ensemble constitue une image de l'eau signifiante pour la ville nouvelle. Ce n'est pas la diversité des formes et des fonctions de l'eau qui est perçue mais la répétition de la présence d'un unique élément.

Les caractères décoratifs et structurants de l'eau en centre ville à Saint Quentin, ou les fonctions régulatrices liées à l'assainissement en prévision de risques majeurs ou les qualités récréatives et écologiques de l'étang de Saint-Quentin ne sont pas identifiées comme des caractères distinctifs.

Toutes les formes de l'eau visible, à ciel ouvert, contribuent à donner une image de ville « bleue » à Saint Quentin, en réponse aux objectifs des concepteurs de cette ville. A Marne la Vallée, la continuité des bassins entre eux et leur relation avec les infrastructures routières secondaires, les voies organiques, ont contribué à l'identité et à la qualité du cadre de vie des habitants. L'image produite est renvoyée aux habitants eux-même ainsi qu'aux cités avoisinantes.

<sup>248</sup> Il s'agit surtout des pêcheurs qui souhaitent que le niveau d'eau reste constant.



### **La mémoire des acteurs et les pratiques professionnelles au sein des EPA**

Plusieurs mémoires s'enchevêtrent quand il s'agit de s'interroger sur les pratiques professionnelles au sein des EPA.

Il y a d'abord une « histoire froide », celle qui s'intéresse aux organisations et aux organigrammes, celle qui permet de mettre en évidence que, dès le début un certain nombre de profession, parfois récente comme celle des paysagistes, ont eu leur place et avait pour consigne et mission de travailler avec les urbanistes et les ingénieurs à un projet commun : faire une ville.

Il y a ensuite l'histoire des alliances, des conflits, des concurrences et surtout des collaborations entre disciplines et métiers de la ville posant à chaque fois la question de la légitimité de l'existence d'une profession spécifique et des savoirs et des savoirs faire qui lui sont attribuées. Derrière le constat de la permanence d'une hiérarchie dans laquelle domine l'ingénieur, l'architecte arrive à faire sa place. Le paysagiste est plus mal aimé. Mais le grand succès des EPA est d'avoir réussi à transformer une pluridisciplinarité institutionnelle en réalité pratique.

A partir d'une même structure institutionnelle au départ, chacun des EPA a su gérer un développement propre. Celui ci semble marqué par deux facteurs déterminant : la particularité de chaque site, et l'existence de personnalités fortes dans chaque établissement public (S. Goldberg à SQY, P.Carles et M.Rousselot à MLV ).

On peut cependant souligner dans le domaine de l'assainissement, un point commun d'importance, celui de la contribution essentielle d'Eric Jacobsen et de son bureau d'étude Sauveterre. Ce savoir-faire a été diffusé dans ces deux Villes Nouvelles, ainsi que dans d'autres par le biais du SGVN.

Il y a enfin la « petite histoire » faite de l'addition des récits de vie professionnelles qu'on bien voulu nous confier chacun de nos enquêtés. Certains ont effectué la totalité de leur carrière professionnelle en ville nouvelle et la poursuivent à MLV, pour d'autres ce passage peut représenter le moment le plus fort de leur carrière comme c'est le cas d'Yves Draussin ou de Serge Golberg. L'EPA incarne à leurs yeux, cette « aventure extraordinaire » que furent les Villes nouvelles pour toute une génération d'architectes et de paysagistes qui y participèrent.

Le regret émis sur la fermeture des EPA est un des éléments récurrents dans les propos. Les EPA sont toujours considérés comme un des outils d'aménagement particulièrement performant. Ceci n'empêche pas parfois nos enquêtés d'être particulièrement critique vis-à-vis de structures devenues lourdes à gérer. Ce qui a pu faire la force des EPA, un personnel jeune, compétent et motivé a constitué une faiblesse à plus long terme, ce personnel n'ayant pu se renouveler. Une forte proportion des différents acteurs à tous les niveaux de la hiérarchie et dans tous les domaines professionnels a effectué sa carrière professionnelle dans la même structure. Cette permanence des équipes constituerait donc à la fois la richesse et la faiblesse des EPA.

Pour aller plus loin, il serait intéressant d'étudier plusieurs questions d'actualité que l'histoire des Villes nouvelles peut permettre d'éclairer :

- Comment a fonctionné la transmission de personnel (donc de savoirs et de savoir-faire) entre les EPA et les SAN dans le passé et depuis la fermeture des EPA. Il serait intéressant d'observer et d'analyser les changements intervenus dans les attributions des fonctions et les statuts des différentes disciplines, dans leurs rapports et dans leur rôle au sein des équipes.

- Quelles sont, au regard des expériences des villes nouvelles les différences et /ou les proximités entre d'une part les problématiques rencontrées dans les structures mises en place dans les Communautés d'Agglomération et d'autre part les cultures qui se forment actuellement sur l'appréhension des questions d'organisation spatiale à l'échelle territoriale.

- Quelles sont, dans le domaine du développement durable, les expériences de constructions de quartiers satellites qui se poursuivent aujourd'hui dans certains pays d'Europe, et qui s'inscrivent dans une filiation commune avec les principes qui ont nourri les villes nouvelles Françaises ?



**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU  
LOGEMENT ET DE LA MER  
PROGRAMME INTERMINISTERIEL D'HISTOIRE ET  
D'EVALUATION DES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES.**

Les constructions de territoire : (XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup>) ..... 5  
Le Val Maubuée : Champs, Loges et Tilly ..... 5  
Saint-Quentin en Yvelines : Les trois villages, Montigny, Carancourt et Vallée ..... 7  
Chronologies des Etudes et des réalisations ..... 19  
La ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et le centre-ville ..... 19  
La ville nouvelle de Marne-la-Vallée et le secteur II du Val Maubuée ..... 19  
Hydrologie ..... 21  
Repères chronologiques ..... 21  
Caractéristiques des bassins en cas de Saint-Quentin en Yvelines ..... 21  
Principaux acteurs de la gestion de Paris à Saint-Quentin-en-Yvelines ..... 21  
Caractéristiques des bassins en cas de Marne-la-Vallée ..... 23

Annexes 2 Entretien retranscrits ..... 24  
Entretien avec Serge Golberg, Directeur de l'EPA de S.Q.Y de 1970 à 1979 (Févr. 2004) ..... 24

**HYDROLOGIE ET PAYSAGES URBAINS EN VILLES NOUVELLES**

*Morphologie et logiques de conception*

*Le Val Maubuée, secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin-en-Yvelines- 1970-1990*

Maubuée, EPA de Marne-la-Vallée (1970-1990) ..... 27  
Y.F.A. (1970-1990) ..... 27  
Entretien avec M. Marcy 10-12-2004 N.S.H. ..... 34  
Entretien avec Yves Dreyfus, Directeur de l'EPA de Saint-Quentin en Yvelines de mars 1970 à mai 2003 à l'EPAH (N.S.H. A.V.) ..... 34

Rapport Final - Octobre 2005

**Annexes**

- 1- MORPHOLOGIE ET HISTOIRE & ATLAS CARTOGRAPHIQUES ..... 42
- 2-ENTRETIENS RETRANSCRITS ..... 46
- 3- NOTES DE TRAVAIL & BIBLIOGRAPHIE ..... 68

Entretien avec Laurent Secoury, paysagiste ..... 68  
Entretien avec Gilles Yveland, paysagiste ..... 72  
Entretien de Saint-Benoît avec Montagu (I.S.S.) ..... 75  
Entretien Laurent Secoury, Paysagiste ..... 76

Annexes 3- Notes de travail & Bibliographies ..... 72

Note de travail : Direction scientifique : Nicole Eleb-Harlé , Sabine Barles, ..... 72  
Avec Valérie Foucher-Dufoix, Hélène Saudecerre, Amina Sellali et Armelle Varcin ..... 82

La formation des architectes ..... 82  
Le contexte des formations ..... 83  
La formation des paysagistes ..... 87  
Ecologie du milieu urbain : le centre de vie des villes nouvelles ..... 94  
« Ce ne sont pas les architectes qui ont dessiné nos villes » ..... 94

**LABORATOIRES IPRAUS ET TMU - UMR 7136**

*Ecole d'Architecture de Paris-Belleville -  
Paris VIII - Institut Français d'Urbanisme*

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET  
DES TRAVAUX PUBLICS  
PROGRAMME INTERMINISTÉRIEL D'HISTOIRE ET  
D'ÉVALUATION DES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES

Le présent rapport a été préparé en vertu de la  
partie 1 de la Loi sur l'accès à l'information.  
This report was prepared pursuant to section 1  
of the Access to Information Act.

HISTOIRE ET ÉVALUATION DES VILLES NOUVELLES  
Méthodologie et aspects de conception  
Le Val Manseau, secteur II de la ville de Val-de-Croix, ville de Val-de-Croix  
en Val-de-Croix - 1970-1972

Rapport final - Octobre 1972

Annexes

- 1- MORPHOLOGIE ET HISTOIRE À L'ÉCHELLE CARTOGRAPHIQUE
- 2- TEXTE FINAL RETRANSMIS
- 3- NOTES DE TRAVAIL À BILLOIRATTE

Directeur scientifique : Nicole Dubé-Blond, Québec, Québec  
Valérie Fouchier-Dubé, Gilles Gauthier, André Gauthier et André Valin

LABORATOIRE D'HISTOIRE ET D'ÉVALUATION



## ANNEXES

Annexe 1 Histoire et morphologie .....	5
Les constructions du territoire : ( XVIII°- XX° ) .....	5
Le Val Maubuée : Champs, Lognes et Torcy.....	5
Saint Quentin en Yvelines : Les trois villages, Montigny, Guyancourt et Voisins .....	7
Chronologies des Etudes et des réalisations.....	19
La ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et le centre-ville.....	19
La ville nouvelle de Marne-la-Vallée et le secteur II du Val Maubuée.....	19
Hydrologie.....	21
Repères chronologiques :.....	21
Caractéristiques des bassins en eau de Saint-Quentin en Yvelines.....	21
Principaux acteurs de la gestion de l'eau à Saint-Quentin-en-Yvelines.....	22
Caractéristiques des bassins en eau de Marne la Vallée .....	23
Annexes 2 Entretiens retranscrits .....	24
Entretien avec Serge Golberg. Directeur de l'EPA de SQY de 1970 à 1979. (Février 2003- N.E-H & A.V-C.) .....	24
Entretien avec Bertrand Ousset (Directeur adjoint de l'EPA) et Hélène Huber (paysagiste à l'EPA depuis 1973). Février 2003 – N.E-H & V.F-D .....	29
Entretien avec Michel Macary à son Agence. Architecte coordinateur du Val Maubuée. EPA de Marne-la-Vallée de 1970 à 1980. 27 octobre 2003 (A.S, A.V-C, V.F-D. ) .....	38
Entretien avec M.Macary 10-12-2004 N.E-H.....	44
Entretien avec Yves Draussin. Architecte-urbaniste à l'EPA de Saint-Quentin en Yvelines de mars 1974 à avril 1989. Responsable de la mission « cœur de ville ». mai 2003 à l'EAPB (N.E-H, A.V-C,V.F-D. ) .....	54
Entretien avec François Bourgineau. Architecte-urbaniste du quartier de Grande Ile dans les locaux de l'EAPB (Avril 2003 NEH & V.F-D. ) .....	62
Biographie d'Erik Jacobsen ( A.V-C.) .....	66
Entretien avec Laurence Vacherot et Gilles Vexlard – 20/07/03 H.S.....	68
Entretien avec Gilles Vexlard, paysagiste dplg.....	72
Entretien de Saint-Maurice avec Montaigut ( H.S.) .....	75
Entretien Laurent Sacardy. Paysagiste dplg. (à Vichy 03 N.E-H) .....	76
Annexes 3- Notes de travail &Bibliographies .....	82
Note de travail 1.....	82
formation et culture des concepteurs face à la commande des Villes nouvelles Architectes-urbanistes et paysagistes.....	82
La formation des architectes .....	82
Le contexte des formations .....	84
La formation des paysagistes.....	87
Ecologie du milieu urbain : le cadre de vie des villes nouvelles .....	90
« Ce ne sont pas les urbanistes qui ont dessiné nos villes » .....	91

Notes de travail 2 .....	94
Note sur 2 concours en villes nouvelles : les coteaux de Maubuée à Marne-la-Vallée et le Cœur de Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines .....	94
Le concours du cœur de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	100
Notes de travail 3 La réception des projets dans la presse spécialisée.....	104
Les formes architecturales, les paysages urbains, les espaces publics .....	104
Le centre régional de Saint Quentin en Yvelines :.....	104
Plaidoyer pour les villes nouvelles .....	105
Plaidoyer pour une urbanité faite d'attention aux éléments proches .....	107
Une démarche de greffe pour un quartier à caractère résidentiel.....	108
Les rigoles de Grande Île – ou un paysage utile.....	109
Les Villes Nouvelles, une vitrine de l'architecture en France .....	111
La critique de la Monumentalité .....	114
Notes de travail 4 .....	115
Notes sur les questions méthodologiques soulevées par l'approche des pratiques professionnels au sein des EPA.....	115
Notes de travail 5 . Les Personnels des EPA : tableaux des principaux acteurs.....	118
Principaux acteurs de l'EPA de Marne la Vallée .....	118
Principaux acteurs de l'EPA de Saint-Quentin en Yvelines .....	121
Principaux acteurs du SCA puis du SAN du Val Maubuée .....	123
Principaux acteurs du SCA puis du SAN de Saint-Quentin en Yvelines .....	124
Constitution des professions. L'architecte, le paysagiste et l'urbaniste.....	125
Bibliographies .....	127
Bibliographie sélective sur les villes nouvelles .....	127
Bibliographie sélective pour la ville nouvelle de Marne-la-Vallée .....	128
Bibliographie sélective pour la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines ....	128
Bibliographie sélective sur les acteurs de la ville .....	130
Bibliographie sélective sur les questions de méthodes.....	132
Bibliographie sur l'assainissement et l'écologie.....	132
Revue, rapports, Colloques, mémoires :.....	134
Atlas Cartographiques Historiques de Marne la Vallée.....	135
Atlas Cartographiques contemporains de Marne la Vallée .....	136
Atlas Cartographiques Historiques de Saint Quentin en Yvelines .....	137
Atlas Cartographiques contemporains de Saint Quentin en Yvelines.....	138



## Annexes 1- Histoire et morphologie

### Les constructions du territoire : ( XVIII°- XX° )

Les sites des deux villes nouvelles et des secteurs étudiés présentaient des caractères patrimoniaux importants. Celui de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un point de vue écologique et hydrographique, est un véritable château d'eau, l'architecture de son territoire est fortement marquée par cette caractéristique géographique. Celui du secteur II du Val Maubuée possède une identité forte due à la présence des massifs forestiers, des châteaux et des parcs, de la Marne, de ses coteaux et de ses rus.

S'ils n'ont pas connu d'urbanisation conséquente avant la ville nouvelle et se sont maintenus pour une longue période, dans des structures assez stables, on peut lire sur les cartes la disparition progressive des structures rurales et des constructions matérielles qui l'accompagnaient dans le territoire. Effacement des chemins ruraux dès la fin du XIX° siècle, avec les premières coupures des voies ferrées, disparition de certains ouvrages hydrauliques notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines, remembrements, lotissements dans l'entre-deux-guerres, etc.... et dégradation de la campagne dans la période précédant la mise en place des villes Nouvelles.<sup>1</sup>

### *Le Val Maubuée : Champs, Lognes et Torcy*

#### Les cartes du XVIII°siècle

Pour le secteur II de Marne la Vallée, nous ne disposons pas de la Carte des Chasses du roi, très excentrée à l'Ouest. En revanche les limites de la carte des environs de Paris au 1/17 280° de l'abbé Delagrive, recouvrent partiellement les villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Marne-la-Vallée.

Ici, la limite de la carte est le petit hameau de Lognes au centre de la feuille 5 de 1740.

Les traits principaux de la carte sont à l'échelle du site géographique : la Marne et ses îles au Nord, les massifs boisés du bois St Martin et de Combault au Sud, entre les deux parallèlement à la rivière, le chemin de Torcy rectiligne, le traverse d'Est en Ouest.

Le château de Champs s'étend de part et d'autre de cette voie. Au Nord, le parc régulier à la française, au Sud le parc du Luzard dont les limites sont géométriques, et le bois du Boulai, limité par le chemin onduleux de Croissy. Au sud encore, le chemin de Beaubourg

Des rus courent du Sud vers la marne : d'Ouest en Est, le ru de Nesle, le ru Merdereau dont le cours est ponctué d'un étang de retenue, au Sud du Bois de Grace, d'où part un aqueduc longeant le parc du Luzard ; le ru Maubuée et ses deux petits affluents depuis le Mandinet et Lognes.

Des regards, des mares et des bosquets enclos, ponctuent l'ensemble des champs représentés par des hachures, des vergers s'y dessinent. Des bruyères sont représentées à proximité de la Marne et des Rus. On note l'absence de représentation du relief.

À l'échelle du détail, la représentation des massifs boisés, des châteaux et des parcs est très fine. La composition des grandes allées étoilées forme un réseau géométrique articulé entre Lognes et le château de Champs.

Le contraste apparaît très fort entre ce réseau géométrique et celui des chemins ruraux qui tissent un ensemble de fils ramifiés, complexe et dense de relation, avec un grand nombre de croisements.

Des structures plus indépendantes comme le bois de Grace, La Malnoue et son abbaye, se rattachent davantage à ce réseau de chemins onduleux.

<sup>1</sup> Cf Le cahier des planches de l'Atlas en fin du document des annexes

### Les cartes du XIX<sup>e</sup> siècle

On peut confronter la description précédente aux plans au 1/10 000<sup>e</sup> réalisés par les élèves ingénieurs d'état Major, pour la confection de la carte topographique au 1/80 000<sup>e</sup>. Il s'agit de relevés exécutés sur place et surhaussés de couleurs pour les originaux qui se trouvent à l'IGN.

Deux dessins minutes existent, l'un pour Lognes et Champs-sur-Marne, l'autre pour Torcy. Malgré l'échelle très précise, seuls les grands traits sont esquissés, alors que certains détails sont accentués et d'autres estompés. Par exemple l'abbaye de la Malnoue apparaît nettement, alors que le dessin du château de Champs et de son parc est très simplifié. On peut aussi en déduire que ces propriétés aristocratiques ont connu un certain déclin et sont à l'abandon.

En revanche la toponymie est moderne et l'orthographe plus précise que dans la carte précédente.

On note peu de changement de la structure générale. L'exception d'une grande allée Nord-Est-Sud-Ouest est cependant remarquable à noter comme structure territoriale baroque traversant le plateau. Elle part de la route de Torcy à Paris, depuis un dispositif de porte à l'Est du Parc du château, traverse le bois de Lognes (anciennement du Boulai), et rejoint le chemin de Croissy, à l'Est de la Malnoue.

On peut accorder un crédit à ce dessin, alors que des disparitions comme celle des allées du parc du Lizard sont moins évidentes. Négligence du dessinateur ? De nouveaux aménagements nous intéressent, comme les petites mares sur un des affluents du ru Maubuée, entre la ferme du Buisson et Lognes, à proximité d'un enclos, ainsi que la localisation d'une glacière. Au Nord, de part et d'autre de la route de Torcy, les grands vergers ont disparu pour laisser la place à des vignes, représentées de façon conventionnelle. On note également à l'Est un petit réseau de fossés et de mares qui se développe depuis un des affluents du ru Maubuée et alimente un petit canal qui longe la grande allée Nord-Sud.

Sur la feuille de Torcy, apparaît la vallée du ru Maubuée et au Sud, l'étang de Croissy, de forme régulière, auquel aboutit le ru. Au delà du cadrage du plan de Delagrive, un petit affluent coule vers le Sud-Ouest, traverse la ferme des Grès pour former plus loin une petite vallée représentée comme une prairie.

Les coteaux de la Marne autour de Torcy et sur la rive droite du ru Maubuée sont soulignés sur ce dessin de façon expressive, ils portent des cultures de vergers et de vignes. Vers Croissy et la ferme de grès, le talweg est plus encaissé, ce que souligne le dessin.

Entre le coteau de la Marne et la route, le bourg de Torcy se développe de part et d'autre d'un chemin qui conduit à la rivière. Côté Ouest une grosse demeure et son parc à la française, côté Est le village, composé de rues et d'un gros îlot dont le bâti enserre des jardins. Vers le Sud un segment de voie rectiligne rejoint le chemin rural qui relie Torcy et Croissy.

Sur ces deux dessins, la dualité entre lignes droites et lignes onduleuses persiste, indiquant de façon claire les aménagements des lumières et quelquefois leur effacement.

### Les cartes du XX<sup>e</sup> siècle avant 1965

Les cartes suivantes sont des extraits des cartes topographiques de la région de Paris (Plans directeurs dressés par le service géographique de l'armée), entre 1872 et 1901 au 1/20000<sup>e</sup> et révisées entre 1933 et 1936. C'est l'échelle qui sera retenue pour travailler sur la période contemporaine, celle de l'édification de la ville nouvelle.

L'échelle du 1/20000<sup>e</sup> permet un cadrage plus vaste du territoire étudié, mais fait perdre beaucoup d'informations à l'échelle du détail. C'est néanmoins le premier document sur lequel apparaît la représentation du relief, selon une convention de hachures empruntée à la carte des chasses.

Sur le document de 1887, seules les grandes armatures sont mises en évidence et rehaussées de couleur rouge, celle de la permanence des structures antérieures.

Les nouveaux réseaux représentés sur cette carte sont la voie ferrée au Sud de Emerainville et l'embranchement Meunier, qui traverse le plateau en contournant le château au Sud, et en



longeant la grande Allée du bois de Lognes, pour ensuite bifurquer à l'Est vers la ferme du Buisson et suivre ensuite la vallée du ru Maubuée.

Le réseau hydrographique est également mis en évidence et représenté jusqu'au bois de Beaubourg, où apparaît un bassin de forme oblongue, un ensemble de mares et des lignes de fossés géométriques entre le château, le bourg et le bois.

La Carte du SGA de 1901 présente un dessin du relief, réalisé par des courbes de niveau, ce qui permet une lecture plus précise de la topographie.

Le Plateau s'incline vers la vallée du ru Maubuée selon une orientation Sud-Ouest / Nord-Est. La côte 100 marque sa limite, au delà le relief du talweg est plus rapide. Le coteau Est, est plus accentué.

La vallée elle-même a un profil qui se creuse aux environs de Croissy de la côte 100 à 80 puis 60 vers le Nord à la traversée de la route de Torcy. (voir la carte du SGA de 1895 au 1/10000°, pour plus de détails). Les deux étangs de Croissy et de Beaubourg se situent donc en partie haute sur le plateau, le premier à la côte 80, le second à la côte 100. Sur cette carte, une ligne d'eau de tracé rectiligne relie l'étang de Beaubourg au château de Emerainville situé sur une petite hauteur.

Les événements nouveaux sur cette carte sont la cité ouvrière de Noisiel, l'usine Meunier en bordure de la Marne et la régularisation des allées du parc au Nord du château de Champs.

La carte du SGA de 1933 clôt cette première série de cartes. Aucune nouvelle infrastructure ne perturbe les armatures en place depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Seule la ligne ferrée de l'embranchement Meunier est venue se glisser en suivant des allées ou des chemins existants. Sur cette dernière carte l'ensemble des grandes lignes sont présentes mais estompées ou à l'état de traces. Elles ont perdu de leur matérialité et ne représentent plus de réalités d'usages. Les bourgs se sont peu développés, la cité ouvrière s'est dotée d'une extension où l'hospice s'est installé. Les cimetières, dont l'apparition remonte à la carte précédente, se sont étendus. À l'Est et à l'Ouest du village de Torcy, sur les pentes du coteau, orientées au Sud, de premiers découpages de lotissements apparaissent, sur les emprises des parcs du château et sur des pièces de terre régulières à l'Est.

### ***Saint Quentin en Yvelines : Les trois villages, Montigny, Guyancourt et Voisins***

#### les cartes et plans du XVIII<sup>e</sup> siècle

##### *La Carte des Chasses du Roi*

Assemblage du Sud-Ouest de la feuille Versailles et du Nord de la feuille Rambouillet.

Sur ce cadrage, agrandi de 140%, le parc du Château s'étend au Nord-Est, prolongé par la route de Villepreux et la plaine du Trou Moreau. Au Sud-Ouest, les massifs boisés du bois de Trappes et à l'Est les plaines de Guyancourt et Saclay.

Le Grand Chemin de Chartres traverse ce site du Nord-Est au Sud-Ouest. Sur la carte, il est figuré par des tronçons rectilignes, planté d'alignements, sauf à la traversée de Trappes. Le bourg se développe inégalement de part et d'autre de ce Grand Chemin et s'étend à l'Ouest avec, comme limites, le Grand Chemin de Bretagne sensiblement Est-Ouest et l'Aqueduc de la Boissière, Nord-Sud.

Si l'on excepte les grands ouvrages hydrauliques du Parc de Versailles, sur cette carte les étendues d'eau : étangs, mares, sont peu nombreux. On remarque :

- les deux principaux étangs par leur taille et leur forme irrégulière, l'étang de Saint-Quentin et l'étang de Bois d'Arcy, tous deux à l'Ouest du Grand Chemin,
- l'étang de Bois Robert, de taille plus réduite et de forme régulière, sans doute déjà asséché.

Le Grand Chemin de Chartres découpe le site selon deux bassins versants, celui de la Seine aval et celui de la Seine amont.

Le bassin versant Est, est celui sur lequel court la Bièvre selon une orientation d'Ouest en Est. La vallée décrit un relief de talweg prononcé, bordé de coteaux boisés. Le dessin indique un filet d'eau au départ de Bouviers (au Sud, hors carte, coulent la Mérantaise et l'Yvette, ainsi que le Rhodon).

Parmi les ouvrages hydrauliques portés sur la carte, on peut noter, la présence de rigoles et d'aqueducs, ainsi que des retenues ou étangs de faible importance.

Les rigoles forment plusieurs systèmes :

- au Sud du site, sur la plaine de Guyancourt, depuis l'étang de Saclay (en limite du site) et jusqu'à l'étang de Saint-Quentin, court un ensemble de rigoles formé de tronçons rectilignes et décrivant un dessin anguleux,
- à l'Ouest, la rigole de Trappes suit de la même façon les rives Nord de l'étang de Saint-Quentin pour ensuite bifurquer à angle droit en direction du Sud,
- plus à l'Ouest, deux autres systèmes traversent la plaine de Gâtine au Nord et celle d'Élancourt au Sud.

Les aqueducs ne semblent pas tous appartenir à la même logique, on dénombre :

- l'aqueduc de la Boissière à l'Ouest traversant la plaine de Trappes depuis la retenue de la Boissière, jusqu'à rejoindre la rigole de Trappes en limite Ouest du village,
- l'aqueduc du Manet, relie la rigole du ruisseau de Gironde (dans le bois de Trappes) à celle de Guyancourt sur Montigny,
- l'aqueduc de Trappes relie Bouviers et la source présumée de la Bièvre (à la fontaine des Gobelins) à l'étang de Saint-Quentin.

Une maison du Garde Rigole est implantée en limite Est de la rive Sud.

Les remises de chasse sont peu nombreuses et de petite taille (Bouviers, remise du poirier) plutôt de formes carrées. On remarque au Nord, dans l'alignement de la rive Est de l'étang de Saint-Quentin une remise linéaire dite de l'aqueduc de Bois d'Arcy.

Les villages, de dimension modeste, se situent à des croisements de chemins ou le long de ceux-ci. Ils sont reliés par un réseau de chemins irrégulièrement tracés qui parcourent le plateau. Des voies rectilignes plantées les relient parfois : entre Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt, entre Trous et le Grand Chemin de Chartres.

#### Cartes du XVIII<sup>e</sup> : Plan des environs de Paris

Le plan de l'abbé Delagrive, 1734-1739, s'étend à l'Ouest et au Sud, aux confins du domaine de Versailles, sans toutefois représenter l'étang de Saint-Quentin à l'Ouest et le village de Montigny.

Ce plan, dans le fragment qui nous intéresse, interprète les structures du territoire de façon très significative, en mettant en évidence le contraste entre des traits morphologiques réguliers, tirés au cordeau, et des traits irréguliers. Ces derniers, relèvent du réseau des chemins ruraux qui parcourent le plateau en créant un grand découpage de forme plus ou moins triangulaire. Ces délimitations ensèrent un autre découpage, celui des champs, en forme de polygones irréguliers convexes, avec parfois des imbrications de puzzle.

On peut supposer que ce réseau renvoie à la manière de drainer les champs par des rigoles ou des fossés que suivent, sans doute, les haies.

Le plan fait état d'un plus grand nombre de remises et de petites mares que la carte des Chasses.

La représentation du talweg et du cours de la Bièvre présente aussi cette dualité entre les tracés réguliers des allées présentes au sein des massifs boisés au Nord de la rivière, et ceux du Sud. D'autre part, des zones maraîchageuses sont indiquées suivant le fond du talweg et ponctuellement.



### Les cartes et plans du XIX<sup>e</sup> siècle

Parmi ceux-ci, les minutes de l'État-Major de 1820, préalables à l'élaboration des plans et cartes topographiques. Leur échelle (au 1/10000<sup>e</sup>) permet de lire plus de détails.

Les deux relevés étudiés portent sur le Nord du site. Ils montrent les étangs du Bois Robert et la vallée de la Bièvre à l'Est, et les étangs de Bois d'Arcy et de Saint-Quentin à l'Ouest.

À l'Est, dominant les tracés réguliers du parc du Château de Versailles : allée des matelots, allée des Mortemets dans le bois de Satory et tirés du Roi sur le plateau.

La Bièvre est représentée avec son coteau et ses ravines boisées. Au Nord du village de Bouviers, un bras, dit de la petite Bièvre, rejoint l'étang du Bois Robert en formant un petit étang situé au Sud du bassin régulier.

Des étangs aux formes régulières sont présents au Sud-Est, étangs du Désert et de la Marinière, ainsi que des formes anguleuses caractéristiques des rigoles.

La Bièvre traverse une zone marécageuse ou un étang de forme allongée, étang du Val (La Minière) indiqué en zone marécageuse sur le Delagrive. Une voie franchissant la vallée rejoint Versailles par Satory au Nord.

Sur le relevé du secteur Ouest, on remarque l'étendue importante de l'étang de Saint-Quentin et la disparition semble-t-il de celui du Bois d'Arcy, toujours indiqué mais non rehaussé. L'étang du Bois Robert apparaît surtout rehaussé par les talus des digues.

Sur la commune de Montigny, entre Bouviers et la limite Est de l'étang de Saint-Quentin une bande double de forme anguleuse s'étire ainsi que le tracé d'un aqueduc souterrain reliant l'étang à la Bièvre (source de Bouviers), à partir de l'emplacement du pavillon. Entre ces deux délimitations est compris le plan de Trous qui s'étend du hameau de Trous à Bouviers sur la commune de Guyancourt.

La ligne de chemin de fer de Chartres à Paris suit sensiblement la route de Rambouillet à Paris. Au carrefour des 4 Pavés, la fourche a été aménagée pour les voies rejoignant Trous à l'Est et Montigny au Sud.

Le triangle formé avec la voie reliant Trous à l'étang du Bois d'Arcy, constitue le site du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines aujourd'hui. Les noms de lieux, sur le Pré, La Mare des Saules, le Plan, sont toujours présents dans le toponyme.

Sur ces relevés, les chemins ruraux sont représentés par un trait noir, les voies plus importantes sont mises en valeur par deux traits et dominent la représentation. On remarque également l'esquisse de divisions parcellaires orientées N.E.-S.E.

### Les cartes de l'armée de 1870/73 et 1924

Ces cartes présentent un intérêt particulier car, élaborées par les services de l'armée de terre, elles fournissent une excellente approche de la topographie, du relief, des ouvrages d'art et militaires, ainsi que des principales infrastructures, voies nouvelles ou redressées, élargissements, aménagements de franchissements et de carrefours, passages à niveaux.

En revanche, elles ne s'intéressent que très peu aux petits découpages fonciers, en dehors des noyaux habités, ruraux ou aristocratiques, ainsi qu'aux chemins ruraux d'intérêt local. Cependant la toponymie y est précise.

Les cartes concernant notre secteur d'étude offrent donc une lecture plus fine de la topographie du plateau avec ses cotes dominantes (160) et ses points les plus hauts (165/67) et les plus bas (155/52). La vallée de la Bièvre y est bien décrite avec ses coteaux - 140 - et ses fonds - 120 à la minière à l'Est. Sa vallée haute constituée de deux branches, la plus longue de Bouviers à l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec le site du plan de Trous. Le parcours de l'aqueduc souterrain des eaux de Saint-Hubert décrit une anse au Nord de Bouviers pour rejoindre la branche la plus courte du talweg à l'étang de Saint-Robert et suivre ensuite les limites de la vallée en bordure des champs de manœuvre.

On note les permanences les plus importantes comme la stabilité du réseau de voies principales, quelques fois élargies (entre Trappes et Voisins).

Hors quelques voies de dessertes des ouvrages de défenses militaires (Fort de Saint-Cyr, redoutes et batteries de Bouviers et de Satory), il n'apparaît aucune ouverture de voies, mais de fréquents aménagements de carrefours et franchissements d'aqueducs.

Autre permanence, de la fin du XIX<sup>ème</sup> à 1924, les rigoles apparaissent selon la même géométrie et extension au Sud du plateau. Au Nord, nous avons déjà noté l'aqueduc souterrain, décrit avec plus de précisions sur ces cartes au 1/10000<sup>o</sup> (voir les minutes), les mares plus nombreuses également.

Dans les noyaux villageois, l'évolution la plus visible est leur faible expansion et la disparition de divisions parcellaires indiquant des regroupements de propriétés à Montigny, le château Notta, à Voisins. À Guyancourt apparaît la première marque de l'industrie : sucrerie, réservoir, cheminée, alors que le village est maintenant traversé par la voie qui butait sur le château. Au Sud, l'écart se développe à l'intérieur des découpages de grands îlots avec l'église au centre.

Les terres dites de la Sourderie à Montigny et de Grande Île à Guyancourt sont limitées par la rigole du Sud. L'aqueduc du Manet la rejoint à la Sourderie.

La structure la plus complexe apparaît être celle composée des trois villages de Bouviers, Guyancourt et Troux. Avec le bois de la Garenne, les Roncières, le Plan de Troux, les ravins de Bouviers et les chemins ruraux qui les relie, cet ensemble présente une grande stabilité du XVIII<sup>ème</sup> à 1924.



## NOTE SUR LES PRINCIPES DE L'URBANISATION DE LA VILLE NOUVELLES DE LA VALLEE DE LA MARNE<sup>2</sup>

Depuis 1969, les actions de promotion de l'urbanisation nouvelle se sont manifestées dans trois directions : la mobilisation des sols, et le financement et le lancement des grandes infrastructures urbaines qui constituent les conditions premières à la préparation des programmes équilibrés d'habitat et d'emplois.

Cet objectif stratégique, est développé à l'échelle de la région est de Paris, qu'il s'agit de rééquilibrer et d'équiper : rechercher l'équilibre habitat-emploi, assurer l'emploi des 2/3 des résidents, réduire à 30% les migrations quotidiennes dûes à l'emploi (40% environ).

Les objectifs, considérés comme très volontaristes, sont liés à la mise en service de l'A4 et à la réalisation du RER – conditions du lancement des ZI prévues en bordure de l'A4.

« Les ZAC du rû de Nesles et Champs-Noisiel-Torcy sont en cours de création, les mises en chantier sont prévues pour 71 (logements et ZI) coordonnées avec la mise en service en 72 des réseaux et du premier itinéraire de dégagement routier.

Le développement attendu est de 15 000 logements et de 63 hect de ZA, qui constituent la première tranche d'un programme d'urbanisation de 32 500 logements et 200 hect de Z.A. mise en chantier au cours du 6<sup>ème</sup> Plan – soit 25 000 logements occupés à l'horizon 75/76 ».

### Les contraintes et la prospective

Cette présentation porte essentiellement sur la réalisation des infrastructures et la programmation de logements et des zones d'activité à une grande échelle. Les objectifs en nombre de logements, ne sont réalisables qu'avec des densités importantes, elles supposent également un rythme de financement et de mise en chantier des infrastructures qui ne souffre aucun aléa .

La réalisation du RER constitue l'élément fondamental d'une stratégie urbaine qui vise deux objectifs : rééquilibrer la région parisienne à l'Est, et promouvoir un type d'urbanisation en relation avec un transport en commun de grande capacité. Les déplacements engendrés par l'accroissement de la population en banlieue et les 25 000 logements nouveaux en ville nouvelle, les réalisations (itinéraires d'accessibilité et bus mis en services) d'infrastructures, font que la saturation sera atteinte en 75/76.

L'ouverture de l'A4 prévue en 76 ne sera pas suffisante, car l'urbanisation se poursuivant au même rythme, la saturation sera atteinte en deux ans si le RER n'est pas réalisé.

La mise en service de la branche « Vallée de la Marne » du RER s'impose dès 77/78 pour une bonne coordination de l'urbanisation et des systèmes de déplacement. Les délais (acquisition foncière, délais et techniques de réalisations) estimés à 6 ou 7 ans, nécessitent une programmation financée dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Plan. Si cette décision n'est pas prise, il faudra reconsidérer le rythme de développement de la ville nouvelle et le moduler en fonction des capacités de desserte du système routier.

### La situation foncière

Elle est contrôlée par les ZAD sur les trois secteurs et la base régionale de Jabline, couvrant 1739 hectares sur les secteurs 1 et 2 et 6340 hectares sur les zones rurales du 3<sup>ème</sup> secteur et de la base de Jabline.

Pour le second secteur, 2 DUP ont déjà été lancées, 71 hect à Champs sur Marne (12/08/68) et 1600 hect sur l'ensemble du secteur 2 (28/01/69) qui semble correspondre à une partie du domaine Meunier à Noisiel.

---

<sup>2</sup> n° 21 des cahiers de l'IAURP consacré à « la ville nouvelle de la Vallée de la Marne » en 1970

En effet parmi les acquisitions déjà réalisées on note outre 65 hect sur la DUP de Noisy le Grand, 1400 hect dans le 2<sup>ème</sup> secteur dont 455 hect de bois et parcs qui seront préservés et aménagés « au profit de la population »

#### Les infrastructures urbaines :

Deux questions prioritaires concernent le désenclavement et l'accessibilité du périmètre à urbaniser et l'assainissement. Les projets mis à l'étude témoignent de la prise en compte du réseau routier existant et de son raccordement progressif au projet autoroutier de l'A4 à l'Est de Paris.

L'accessibilité sera assurée par l'autoroute A4 en projet (achèvement en 76).

Un itinéraire Nord sera mis en service fin 72 (deux fois deux voies) pour rejoindre les ouvrages autoroutiers déjà mis en service à partir de la porte de Bagnolet (A3 et A6).

Parmi les voies concourant à cet itinéraire Nord, sont réaménagées ou élargies à 2 x 2 voies, la RN 186, la RN 94, le CD 194, la déviation du CD 75 et la déviation du CD 127bis en Seine et Marne qui constituera la voie primaire Nord desservant les premières opérations du secteur urbain de Champs-Noisiel-Torcy.

Un second itinéraire Sud sera mis en service en 1974, à partir de Noisy le Grand par l'amélioration du CD 33, la RN 33 élargie et déviée et la RN 4. Cet itinéraire permettra de rejoindre la porte de Bercy par le 1<sup>er</sup> tronçon de l'A4 (travaux en cours d'achèvement).

Les autorisations de programmes sur 68,69 et 70 représentent 41,325 MF.

Les réalisations en cours : les travaux en cours d'achèvement sur la RN 94, acquisitions foncières en cours sur l'axe CD 194 /CD 75 et sur la voie primaire dont les travaux débuteront en 1971.

#### Le dispositif d'assainissement,

Il comprend deux stations d'épuration à Noisy et à Lagny.

Des collecteurs principaux longent la Marne pour desservir Champs sur Marne et Noisiel qui seront mis en chantier en 71 et entreront en service en 1972.

Les collecteurs d'eaux usées destinés aux zones d'aménagement de Champs, Noisiel et Torcy et du rû de Nesles débuteront en 71. Le collecteur pluvial du rû de Nesles à Champs vient d'être mis en service. 24,75 MF d'autorisation de programme ont été affectés à la réalisation des premiers éléments du dispositif d'assainissement.

L'alimentation en eau est assurée par l'extension de l'usine de Neuilly sur Marne, en cours d'achèvement (de 200 000m<sup>3</sup>/j à 600 000m<sup>3</sup>/j).

En annexe du document, une petite note sur l'assainissement des eaux pluviales rappelle qu'ont été étudiés de façon systématique des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales à ciel ouvert, comportant des plans d'eaux régulateurs des pointes d'orages, des canaux, des escaliers hydrauliques, le tout pouvant être maintenus en eaux en permanence.

Trois raisons ont conduit à généraliser cette démarche :

- les problèmes posés par les pointes d'orages pour le régime hydraulique de la marne,
- la recherche d'une limitation des coûts d'investissement (en présence de densité bâties)
- La réalisation d'espaces publics agrémentés par l'eau et le végétal.

Il est souligné de plus que la géologie et la topographie de la vallée de la Marne, se prêtent bien à des solutions de cet ordre, qui ont été mises au point pour le secteur 2 et seront étudiées pour le secteur 1 et 3.



### Opérations d'habitat et zones d'activités

Les programmes en cours le sont dans les secteurs où les dispositifs d'assainissement autorisent leur mise en chantier, c'est à dire les secteurs les plus proches de la Marne:

Neuilly sur Marne, 2500 logements

Villiers sur Marne, 1500 logements

SCIC à Torcy, 180 logements

Trois ZAC sont concernées par la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisation :

À Noisy le Grand Est : 4500 logements + une ZI de 35 hect. + bureaux et ensemble commercial et équipements socio-culturels intégrés.

Au rû de Nesles et à Champs-Noisiel-Torcy, 3 ZAC totalisent 11000 logements en 3 quartiers

2 zones industrielles de 28 hectares, desservies par la voie primaire Nord (1972 )

2 centres de quartiers : équipements commerciaux de grandes surfaces, équipements socio-culturels, activités tertiaires groupées et bureaux.

### **LE SITE NATUREL DE LA VILLE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA MARNE EN 1970<sup>3</sup>**

La description qui suit, empruntée au n° 21 des cahiers de l'IAURP consacré à « la ville nouvelle de la Vallée de la Marne », brosse un tableau du site qui met en avant des qualités géographiques propices au développement de la ville nouvelle, mais qui souligne également fortement les inquiétudes vis-à-vis du patrimoine forestier et insiste sur les mesures qu'il conviendra de prendre lors de l'urbanisation.

#### Description physique et topographique

La Marne constitue l'élément le plus remarquable du site de la future ville nouvelle : une vallée belle et large, des pentes douces, des rives boisées ou bordées de parcs, des méandres forment un ensemble naturel d'une grande richesse. « *Le potentiel d'aménagement de loisirs d'un tel site ne peut que profiter aux futurs citoyens, d'autant que la Marne est exempte de servitudes de navigation commerciale, le trafic fluvial a été détourné sur les canaux de Chelles et de Chalifert* ».

À Jabline, les méandres du fleuve ont fortement modelé le relief : de nombreux paysages se succèdent sur plusieurs centaines d'hectares, cirque naturel, rives convexes aux pentes douces, rives concaves aux pentes plus fortes, marais, promontoire de Chalifert.

Le second élément dominant est le réseau des rus, ruisseaux et petites rivières qui assurent le drainage naturel du plateau et le découpent selon des talwegs d'Ouest en Est. On trouve ainsi le ru Merdereau, le ru Maubuée, le ru de la Brosse, la Gondoire, le ru Bicheret, le ru des Garets, du Lochy et le Grand Morin qui limite à l'Est le site de la ville nouvelle.

Les marnes et les argiles en surface ont permis la formation de quelques étangs à Champs sur Marne, à Croissy, Ferrière et Bussy Saint Martin. Ils sont généralement en amont des rus et constituent leur bassin régulateur de débit. Ces étangs et ces ruisseaux naturels représentent un intérêt esthétique et un avantage technique pour l'évacuation des eaux pluviales. Aussi, la systématisation de leur aménagement est recommandée pour en faire un élément caractéristique du « paysage urbain ». Cette organisation systématique et cumulative devait permettre de minimiser les risques de perturber la végétation. Il est en effet rappelé que l'urbanisation risque, si des précautions ne sont pas prises, d'entraîner des effets négatifs sur les bois existants, notamment leur assèchement, en raison de la perturbation de l'équilibre hydrographique.

<sup>3</sup> D'après le cahier de l'IAURP n°21 consacré à « la ville nouvelle de la Vallée de la Marne », octobre 1970.

### Le patrimoine forestier

Autre élément remarquable du site, les massifs forestiers qui le bordent, leur importance, la qualité des bois et des forêts du site lui-même ou aux abords.

- Au Sud, l'ensemble forestier d'Armainvilliers, de Crécy et de Malvoisine borde les secteurs de l'urbanisation nouvelle : 16 000 ha sont répartis sur 15km, comprenant forêts domaniales et parcs privés aménagés.

- Sur le site même de la ville nouvelle, plusieurs bois de bonne qualité peuvent être préservés et aménagés. Ils sont constitués de toutes les espèces feuillues des régions tempérées.

Leur localisation contribue à accentuer le « compartimentage » du paysage déjà créé par les talwegs. L'étude recommande « la conservation et l'entretien de ce capital de verdure » qui devra accompagner l'inévitable transformation de cette zone agricole en zone urbaine.

Cet aménagement devra répondre à un double objectif : constituer des écrans boisés ou forestiers, délimitant des unités urbaines perceptibles par les habitants et créer des parcs urbains afin de rompre la monotonie d'une urbanisation minérale. La conservation du patrimoine naturel permettra de ne pas perturber les micro-climats.

La structure compartimentée du site permet d'adopter « un parti d'aménagement progressif ». L'existence de ces limites naturelles permettra d'éviter les effets de dilution dans l'espace des premières réalisations.

Enfin, par la présence des grands espaces paysagers (Armainvilliers, Jablines, îles de Vaires, la Marne), l'urbanisation et l'urbanisme pourront s'appuyer sur un potentiel original d'espaces de loisirs et de plein air, équipements intéressant l'ensemble de la banlieue Est.

### Le site construit

La vallée de la Marne constitue une transition entre la banlieue Est de Paris et les espaces ruraux du bassin parisien. En 20km, on passe des paysages de la banlieue pavillonnaire à un paysage rural et agricole. Au Sud du fleuve, le plateau est parsemé de châteaux entre Lagny et la forêt domaniale d'Armainvilliers.

Le long de la Marne se sont développés des bourgs et des petites villes plus denses. « *Le développement urbain de ces bourgs s'est réalisé au cours de l'entre-deux-guerres sous la forme de lotissements pavillonnaires, en l'absence totale d'équipements, de transports et souvent sans assainissement et avec une voirie inadaptée, sans règles d'urbanisme, au hasard des disponibilités foncières<sup>4</sup> et sans cohérence* ».

Le 1<sup>er</sup> secteur d'urbanisation de la ville nouvelle s'inscrit dans la banlieue existante à l'Ouest : Noisy-le-Grand, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Gournay et Neuilly-sur-Marne, frange suburbaine de Paris. Dans le secteur de ces 4 communes, les espaces libres à l'urbanisation sont réduits et morcelés. Toutefois, il subsiste sur Noisy et sur Bry-sur-Marne un secteur de 350 hectares où pourront être implantés les grands équipements d'un cœur de ville, des programmes d'activités et de l'habitat susceptibles de structurer l'urbanisation voisine en apportant les emplois et services qui lui font défaut.

### Les agglomérations et les bourgs des bords de Marne

La Marne constitue l'un des éléments du développement urbain à l'Est de Paris ; les bourgs et les petites villes situés sur le pourtour du site de la ville nouvelle s'opposent par leur caractère et leur importance aux localités rurales implantées sur le plateau.

<sup>4</sup> Le rédacteur cite à ce propos l'ouvrage de Jean Bastié, *La croissance de la région parisienne*, 1964.



Lagny est la ville la plus importante ; avec Pomponne et Thorigny, elles composent une agglomération de plus de 23000 habitants, dont le développement urbain a été favorisé par le passage de la voie ferrée Paris-Meaux. Bien qu'ayant une relative autonomie en termes d'activité économique, de vie urbaine (présence d'un centre ancien) et d'équipements, l'insuffisance des emplois provoque des migrations régulières vers Paris. Des projets de localisation de Z.I. à l'Ouest devraient inverser cette tendance, mais l'inadaptation des réseaux de communication reste un frein. Ce réseau difficilement améliorable souffre de problèmes de circulation aggravés par un seul franchissement de la Marne et de la voie ferrée. S'ajoute à cela un site de dépression où les potentiels d'extension sont limités. Aussi, c'est à une autre échelle que les questions de développement urbain doivent être étudiées. La ville nouvelle devrait apporter des réponses satisfaisantes à ces problèmes.

Les autres localités sont plus modestes :

- Champs-sur-Marne, plus liée à l'agglomération parisienne, possède un château et un parc prestigieux, dont l'aménagement de la ville nouvelle pourra tirer le plus grand projet résidentiel.
- Torcy est une petite agglomération qui a connu une certaine extension sous forme de lotissements de maisons individuelles et de petits collectifs, récemment : la vie urbaine y est réduite, peu d'emplois et manque d'équipements structurants.
- Noisiel est un cas particulier : cette commune doit son existence à la présence de la chocolaterie Menier. Les bâtiments de l'ancienne manufacture sont implantés en bordure de Marne, et le village s'est développé autour de cette activité. À l'initiative de la Société Meunier se sont développés une cité ouvrière, un hospice et des bâtiments communaux.

Le tout forme un ensemble architectural homogène, caractéristique des conceptions urbaines philanthropiques patronales du 19<sup>ème</sup> siècle. La préservation de ce patrimoine historique devrait contribuer à personnaliser les nouveaux développements urbains autour de Noisiel.

### Les villages des secteurs 2 et 3

L'essentiel du territoire à urbaniser a conservé une vocation agricole et constitue un des prolongements de la Brie, grande plaine céréalière à l'Est de l'Île de France. L'occupation humaine y prend la forme de villages et de fermes isolées : les villages sont installés à proximité des points d'eau et des rus. Plutôt situés en position centrale sur le plateau, leur implantation sur les coteaux ou point topographique élevé, se rencontre à Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin. Le réseau de villages est plus lâche au Sud de Noisiel et Jablines, plus resserré au Sud de Lagny. L'influence du relief et la proximité de Paris expliquent la dispersion de l'habitat. Les villages du plateau sont peu peuplés (en dessous de 1000 habitants), l'habitat individuel et les maisons transformées en résidences secondaires sont la seule forme d'habitat adoptée dans ces villages constitués de bâtiments de fermes.

#### *Un espace économique essentiellement de type agricole*

Le manque d'infrastructures de dessertes a maintenu la grande culture céréalière qui domine le paysage rural : blé, maïs, à côté d'exploitations maraîchères et de vergers, ou en plein champs plus spécialisés. La qualité des sols, argile et limon des plateaux, et le climat contribuent à former un milieu naturel propice au développement d'une agriculture riche. La grande exploitation domine : 24 exploitations de plus de 50 hectares, en 1962. Dans la seule partie Ouest on comptait en 1969, 4 grandes exploitations de 90 à 220 hectares, qui représentaient l'essentiel de la superficie cultivée.

#### Une structure parcellaire complexe

Il faut opposer les parcelles de l'Ouest relativement grandes à celles de l'Est plus petites. Le parcellaire du plateau est constitué de plus grandes unités, celui des abords de villages et des coteaux est plus fragmenté.

Pour les propriétés, on note une opposition N-S et E-O. Ainsi, sur Lognes-Noisiel-Torcy, il y a une seule propriété de 1600 hectares (appartenant à Meunier).

Cette structure complexe aura des répercussions sur le début de l'urbanisation. La présence de grandes parcelles et celle d'exploitations importantes dans le secteur 2 (Champs sur Marne, Lognes, Noisiel, Torcy) favorisera les acquisitions de grandes unités. Dans un second temps, la reconquête de petites parcelles s'imposera pour conduire l'urbanisation de façon cohérente.

### Les servitudes

Les châteaux et les monuments historiques constituent les principales servitudes d'urbanisme sur ce site, avec les lignes à haute tension, qui marquent la limite Est du Val Maubuée, à Torcy, et l'aérodrome de Lognes-Émerainville au Sud, ainsi que le passage d'un gazoduc, et des servitude radio.

## **LE SITE DE SAINT - QUENTIN - EN - YVELINES**

### trois grands bassins versants

Le territoire de la nouvelle ville s'étend sur un plateau qui prolonge celui de la Beauce. Son altitude varie de 150 à 170m (Ouest). Plusieurs ruisseaux y trouvent leur source et entaillent le plateau en talwegs qui définissent les limites de sous-plateaux. Au Nord, on trouve la plaine de Versailles, la plaine de Neauphle le vieux, au Sud, selon une orientation Nord-Ouest/Sud-Est (dans le sens Est Ouest ), se déploient les plateaux de Villaroy, Magny les Hameaux, Mesnil Saint-Denis ...

Au niveau du territoire de la ville nouvelle, on peut définir trois grands bassins versants qui s'appuient sur la ligne de crête du plateau, ligne de partage des eaux :

- le bassin versant de la Mauldre, orienté Sud-Nord (du point haut au point bas) dans lequel s'écoulent la Mauldre alimentée par le ru d'Elancourt, ainsi que La Guyonne.
- le bassin versant de la Bièvre, orienté Ouest-Est, dans lequel coule la Bièvre. Le plateau de Villaroy est inscrit dans ce bassin versant.
- le bassin versant de l'Yvette, orienté Nord-Ouest/Sud-Est, dans lequel coulent l'Yvette et ses affluents : la Mérentaise, le Rhodon. Il comprend les plateaux de Magny-les-Hameaux, du Mesnil Saint-Denis et des Essarts le Roi.

La ville nouvelle s'installe donc à l'articulation entre deux bassins versants, entre deux entités qui sont<sup>5</sup> : Le Mantois, au Nord, bassin versant de la Mauldre, le Hurepoix au Sud, bassin versant de la Bièvre et de l'Yvette.

---

<sup>5</sup> DONNADIEU Pierre, *Du désir de patrimoine au désir de projet*, thèse de doctorat ENSP, Laboratoire d'écologie et de sciences humaines, 1993, p. 86.



## Histoire des rigoles et réservoirs pour le parc de Versailles

Sur le plateau de Saint-Quentin, Louis XIII avait créé ou plutôt profité d'un étang, l'étang du Val<sup>6</sup> (Hameau de la Minière) pour alimenter en eau son pavillon de chasse situé à Versailles. Cette réserve en eau était insuffisante pour alimenter le nouveau projet de Louis XIV qui exigeait une consommation d'eau exceptionnelle.

Avant la création du parc de Versailles, au XVII<sup>e</sup> siècle, le plateau de Saclay et le site de Saint-Quentin étaient essentiellement composés de marécages, soit de zones mal drainées, médiocres d'un point de vue agricole.

La difficulté pour la création du parc, pour répondre aux objectifs d'alimentation en eau du site et de ses systèmes de fontainerie, réside dans la situation géographique de la ville de Versailles. Elle est distante de tout cours d'eau : la Seine est assez éloignée et les rivières les plus proches, la Bièvre, la Mérantaise, l'Yvette ... coulent dans un sens opposé au site de Versailles. Par ailleurs, les vallées de ces cours d'eau sont situées en dessous du niveau de la ville.

Pour créer le nouveau château et le Parc de Versailles, Colbert, ministre du roi Louis XIV, confia à Thomas Gobert (1675-1683), architecte et entrepreneur maçon la création du réseau et des ouvrages hydrauliques qui alimenteront le château et ses jardins. Cette mission nécessite la mise en place d'un système de collecte des eaux, de stockage en un point haut et/ ou de la création d'un système de pompage, d'élévation et de mise en pression des réseaux. Il a été réalisé de nombreuses études et d'importants travaux comme la création d'étangs à Trappes, Saclay, Arcy, Rambouillet...., l'invention de la machine de Marly pour remonter les eaux de la Seine sur la plaine de Louveciennes.

En 1680, des travaux sont entrepris sur les sites de Palaiseau, Châteaufort, Voisins, Guyancourt avec pour objectif de recueillir les eaux superficielles des 5000 hectares du plateau, soit 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Les points bas recevront les eaux collectées par un drainage rendu possible grâce à la création d'un réseau de 5 rigoles et de trois étangs.

On procède également à la création de réservoirs à Buc avant franchissement de la vallée et d'aqueducs pour relier les étangs. L'ensemble était prévu pour collecter 1,5 m<sup>3</sup> d'eau.

En 1684, avec l'arrivée du Marquis de Louvois comme Premier ministre (après la mort de Colbert) les travaux s'accélérent. Gobert est écarté au profit de l'ingénieur Vauban.

De nouveaux étangs sont creusés, certains plans d'eau existants sont surhaussés ou surcreusés (par exemple le Trou salé, à Toussus est rehaussé de 8 m) afin d'augmenter les réserves en eau. Suivent ensuite la construction de l'aqueduc de Buc et la création d'un nouveau réseau de rigoles.

Fin 1686, 1,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont collectés, stockés et acheminés vers le parc de Versailles.

On estime à plus de 60 km de rigoles le réseau d'alimentation des étangs dont les principaux sont : l'étang du Trou Salé, les étangs vieux et neuf (Saclay), les étangs de Villiers et d'Orsigny.

Durant ces travaux, les endiguements des rivières pour créer des réserves en eau ont donné naissance à l'étang de Saint-Quentin en Yvelines aujourd'hui sur le secteur de la ville nouvelle (sur le cours de la Bièvre) et, sur le reste du plateau, aux étangs de Saint-Hubert sur le cours du ru des vaux de Cernay, ainsi qu'aux étangs de Saclay sur le ru de Vauhallan.

Outre l'alimentation en eau de Versailles, ces réseaux ont drainé les plateaux et les ont rendus plus fertiles et cultivables. Les rigoles sont toujours visibles et ont été exploitées par les agriculteurs. Certaines ont été détruites.

## Histoire de l'étang de Saint Quentin.

<sup>6</sup> PIZZORNI-ITIE F., *La haute vallée de la Bièvre, une histoire au futur*, édition et publication des AVB, 1982, p 62.

Cet étang appartient au système hydraulique construit au XVII<sup>ème</sup> siècle pour collecter les eaux depuis les étangs de Rambouillet jusqu'à Versailles. Il est installé sur un fond argileux qui en assure l'étanchéité. Au Moyen Age, il existait une mare dite mare au Roy, bordée d'une chapelle dédiée à Saint-Quentin, évangéliste. C'était alors un lieu assez marginal qui accueillait un gibet et une léproserie.

En 1675, de grands travaux sous la direction de Parisot et des frères Francine sont réalisés<sup>7</sup> pour conduire les eaux de l'Eure vers Versailles. Une digue coté Est de 7m de hauteur sur 17m d'épaisseur est construite. Puis à l'Ouest, la digue dite digue de Pissaloup fut réalisée. La chapelle fut déplacée au Sud du nouvel étang afin de la protéger des inondations.

L'étang assurait donc un stockage de 3 millions de m<sup>3</sup>, relié au parc par l'aqueduc de Trappes.

Pendant la révolution de 1789, une partie du réseau hydraulique de rigoles et d'aqueduc fut détruit. La chapelle également. L'étang garda des fonctions de réservoir hydraulique et des fonctions de villégiature. Il fut plusieurs fois asséché.

Après la guerre de 39-45, il était totalement sec, suite au bombardement de la gare de Trappes qui aurait perforé la couche d'argile.

En 1953, le parc de Versailles s'équipe de système de pompe et de recyclage des eaux des fontaines. L'étang est loué pour la pêche et la chasse aux établissements Citroën et aux agriculteurs et propriétaires fonciers voisins. Les fonctions hydrauliques de l'étang s'atténuent fortement. L'étang demeure un espace de loisirs : il est décidé la création en 1965 d'une « base de plein air et de loisir » dont la première tranche (15ha) fut inaugurée en 1975.

Le bureau d'étude Sauveterre à qui l'établissement public avait confié une étude hydraulique pour envisager la régulation des eaux de pluies avait retenu cet étang comme un bassin de régulation potentiel. En 1978, avec l'urbanisation de la ville nouvelle et la généralisation d'un système de fontainerie dans le parc de Versailles, l'aqueduc de Trappes est coupé et l'étang devient totalement indépendant de Versailles. Les fonctions de réserves d'eau sont abandonnées, celles de loisirs, de pratique de nature et de régulation des pluies maintenues. L'exutoire du bassin d'orage s'effectuera par trop-plein vers le bassin versant de la Bièvre, via la rigole de Guyancourt.

Entre 1975 et 1992, des questions vont se poser quant à la gestion de l'étang, entre des objectifs écologiques récréatifs et hydrauliques (assainissement).

<sup>7</sup> Ces travaux sont contemporains de l'aqueduc de Maintenon.

<sup>8</sup> qui s'ajoutaient aux 7 millions de m<sup>3</sup> stockés dans les réservoirs de Montbourron, Satory et Saclay.



## Chronologies des Etudes et des réalisations

### **La ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et le centre-ville**

1965 : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne est rendu publique, il énonce le projet de création de Villes nouvelles.

1967 : Mise en place de la mission d'étude et d'aménagement de la ville de Trappes<sup>1</sup>

1970 : Création de l'Etablissement public d'aménagement (EPA). Nouvelle dénomination : Ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines.

1972: Création en août de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Naissance en décembre du Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (SCAAN). Adhésion de 11 communes

Bois-d'Arcy	Coignièrès	Elancourt
Guyancourt	La Verrière	Magny-les-Hameaux
Maurepas	Plaisir	Maurepas
Trappes	Voisins-le-Bretonneux	Montigny-le-Bretonneux.

1983: La loi Rocard modifie le statut des villes nouvelles ainsi que la répartition des compétences entre les communes et la structure intercommunale.

1984 : Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) remplace le SCAAN.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines passe de 11 à 7 communes. (Départ de Bois-d'Arcy, Coignièrès, Plaisir et Maurepas.) Les communes adhérentes sont in fine :

Elancourt	Guyancourt	Magny-les-Hameaux
La Verrière	Montigny-le-Bretonneux	
Trappes	Voisins-le-Bretonneux.	

### **La ville nouvelle de Marne-la-Vallée et le secteur II du Val Maubuée**

1969 : Mise en place de la mission d'étude et d'aménagement de la ville de Marne la Vallée<sup>1</sup>

Cette ville nouvelle est « conçue » après les autres. Les équipes pouvaient ainsi bénéficier des retours d'expériences des autres villes nouvelles, et donc de modèles positifs ou par défaut. Selon M. Macary, cette situation leur a permis « *de savoir ce qu'ils ne voulaient pas faire* ».

1972 : Création de l'agglomération nouvelle de Marne la Vallée/Val Maubuée.

1973 : Mise en place du Syndicat communautaire d'aménagement (SCA), collectivité publique compétente sur le territoire d'agglomération nouvelle.

1984 : Mise en place du Syndicat d'agglomération nouvelle du Val Maubuée, SAN du Val Maubuée, en référence à la loi du 13 juillet 1983 par laquelle les communes retrouvent une part de leur autonomie communale.

Marne la Vallée est composée de 26 communes réparties sur trois départements :

1 en Seine Saint-Denis (Noisy-le-Grand)

2 dans le Val de Marne (Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne)

- 23 en Seine et Marne.

Elle était divisée en 4 secteurs et récemment, le secteur III fut divisé en 2 secteurs.

Marne la Vallée est donc maintenant composée de 5 secteurs.

Secteur I : <b>Porte de Paris</b>	3 communes	
Noisy-le-Grand (93)	Bry-sur-Marne (94)	Villiers-sur-Marne (94)

Secteur II : <b>Val Maubuée</b>	6 communes.	
Champs-sur-Marne (94)	Noisiel,	Torcy,

Lognes	Emerainville	Croissy Beaubourg.
<b>Secteur III : Val de Bussy</b>	6 communes	
Bussy Saint-Georges	Bussy Saint Martin	Collégien
Ferrières en Brie	Guermantes	Jossigny
<b>Secteur IV: Val de Lagny</b>	6 communes	
Gouvernes	Lagny-sur-Marne	Chanteloup en Brie
Conches-sur-Gondoire	Montévrain	Saint-Thibault des Vignes



## Hydrologie

### Repères chronologiques :

1941 : Présentation de la méthode rationnelle par Albert Caquot, qui donne lieu à l'élaboration d'une formule dite rationnelle qui permet de dimensionner les réseaux d'assainissement enterrés pour tout le territoire français.

Elle fait suite à une forte pression démographique, à des préoccupations hygiénistes afin d'éradiquer les épidémies de choléra, le paludisme... dans les grandes villes dont Paris. Les objectifs étaient d'évacuer les fluides le plus loin et le plus rapidement possible.

1949 : Circulaire technique CG 1333, communément appelée circulaire de Caquot.

1964 : Première loi sur l'eau. Il est énoncé les principes de pollueur-payeur, et de « pensée globale - action locale ». Création des agences de bassin et des mesures de financement associées.

1968 : L'ingénieur des Ponts et Chaussées Hoffenfer, propose au ministère de l'équipement la vérification de la formule de Caquot. Cette demande fait suite à l'observation de nombreuses inondations et saturations du réseau en place.

1971 : Convention de Ramsar sur la reconnaissance et la protection des zones humides. (Adhésion de la France en 1986). Création en France du premier ministère des finances.

1977 : Instruction technique pour l'assainissement pluvial INT 77 sous la direction de Hubert Loriferne, inspecteur général des Ponts et Chaussées. L'instruction propose un nouveau paradigme pour l'assainissement en prenant en compte des variations climatiques régionales et en proposant de réduire les débits d'arrivées d'eau dans les milieux récepteurs : ralentir et réduire les volumes d'eau. Ce qui se traduit par la création de bassin de stockage et d'infiltration pour retarder l'arrivée de l'eau dans les exutoires.

1981 : Lois sur la décentralisation qui transfèrent la compétence assainissement aux services communaux.

1992 : Congrès de Rio, agenda 21 : prise de conscience de la finitude des ressources. L'eau est une ressource à préserver et à partager

1992 : Nouvelle loi sur l'eau. L'eau devient une ressource et un patrimoine. Cette loi préconise la maîtrise du ruissellement en amont.

2000 : Directive Cadre Européenne qui fixe des objectifs qualitatifs sur les milieux récepteurs.

2003 : Nouvelle instruction technique : contextualisation et modélisation accrue des données pluviométriques et réflexion sur l'intégration urbaine.

### Caractéristiques des bassins en eau de Saint-Quentin en Yvelines

#### l'Etang de Saint-Quentin

Surface : de l'ordre de 250 ha

Composé d'une réserve naturelle : 87ha ; 3 bassins de végétation d'une surface de 5ha, et d'un étang de 132ha. Ces différentes zones se superposent.

Débit de fuite : 435 l/s par la Rigole de Guyancourt,

Réduit à 100l/s en 1992 en remontant le niveau moyen de l'étang et donc en inondant partiellement la vasière.

Coefficient d'imperméabilisation du bassin versant drainé : 0.55<sup>9</sup>.

#### Etang de la Boissière.

En 1975 :

Surface : 3ha

Bassin versant : 320 ha

Profondeur : 1m sur banc de meulière

Débit de charge : 2800l/s environ

Débit de temps sec : eaux usées.

<sup>9</sup> DONNADIEU Pierre, *op. cit.*, p.129 .

Débit permanent en hiver des étangs amont.

Débit de fuite : 5m<sup>3</sup>/s dans la Rigole du Grand Lit.

Nuisances : odeurs, pollution (liées à l'arrivée de rejets d'eaux usées dans les collecteurs et la faible profondeur du bassin).

**Bassin de Bouviers : Dimensions : 1m de profondeur, 24m de large.**

#### **Bassin en eau de Maurepas**

Réalisation du bassin : 1974-1977

Maître d'œuvre : DDAF.

Gestionnaire : Services techniques communaux.

Coefficient de ruissellement : 0.37

Marnage pour une pluie 10 ans : 400 cm

Régulation : orifice calibré, 2.3m<sup>3</sup>/s

Étanchéité : non

Pré traitement : dégrilleur, déshuileur, dessableur.

Exutoire : la Courance

Surface du bassin versant : 180ha

Surface en eau : 3 ha

Réalisation d'une digue : 15.50 m de hauteur en son point le plus haut, longueur 245m.

Aménagement pour la pêche et la promenade.

#### **Principaux acteurs de la gestion de l'eau à Saint-Quentin-en-Yvelines**

**O.N.F.** : L'Office national des forêts, centre de Versailles gère les forêts domaniales de Versailles, du bois de Verrières, Rambouillet... Il a en charge les rigoles qui les traversent. Une convention entre l'ONF et le SAN a été conclue pour autoriser ce dernier à utiliser l'espace domanial terrestre (rus, fossés, routes, chemins forestiers) et certains plans d'eau par exemple l'étang de moulin Renard et du Val d'Or pour assurer la régulation des eaux pluviales. Néanmoins, c'est l'ONF qui délivre les droits de pêche et d'activités nautiques et qui fixe le niveau de marnage autorisé.

**SIAVB** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre. Il regroupe 11 communes : Buc, Jouy en Josas

**SAN. SEVSC**: Syndicat d'aménagement de la ville nouvelle et sa société fermière.

Il assure la gestion de 25 bassins versants.

Le plan d'eau de l'étang de Saint-Quentin échappe à la gestion du SAN<sup>10</sup>. Il est géré par le syndicat mixte de la base de loisir de Saint-Quentin. Néanmoins les dalots souterrains, de Trappes et d'Elancourt ainsi que les déshuileurs sont gérés par le SAN qui, par ailleurs, participe au conseil d'administration de l'étang.

**SMAGER**: Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles.

Jusqu'en 1978, la gestion et l'alimentation des eaux des bassins des parc de Versailles et Saint-Cloud étaient assurées par le Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly, Saint-Cloud, sous la tutelle du ministère de la culture.

En 1978, les compétences d'alimentation en eau ont été transférées aux communes, ce qui a eu pour conséquence la création du SMAGER qui réunit le SAN, ainsi que les communes sur lesquelles sont situées les rigoles.

**DDE** : La direction départementale de l'équipement a une fonction de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SAN. Elle a en charge les dossiers d'enquêtes publiques hydrauliques initiées par le préfet. Elle sous-traite ses missions de maîtrise d'œuvre en aménagement et en conseil technique à des bureaux d'étude, au BET Sauveterre notamment.

<sup>10</sup> Tout comme l'étang des Noës.



**DDA** : La direction départementale de l'agriculture a une fonction de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SAN.

### **Caractéristiques des bassins en eau de Marne la Vallée**

#### **Etang de Noisy le Grand**

Drainage de 4km de tranchée du RER  
Réalisation du bassin : 1979  
Maître d'œuvre : BETURE-SETAME.  
Gestionnaire : Services techniques de Noisy -le -Grand.  
Coefficient de ruissellement : 0.7  
Marnage pour une pluie 10 ans : 54 cm  
Marnage pour une pluie 100 ans : 100cm  
Régulation : 800 l/s  
Étanchéité  
Pré traitement : aucun. Aération par courant traversier (oxygénation).  
Exutoire : réseau d'assainissement  
Surface du bassin versant : 61ha dont une tranchée de 4km de RER  
Surface en eau : 2 ha  
Réalisation d'une digue : non

#### **Le Mandinet**

Réalisation du bassin : 1979  
Maître d'œuvre : Sauveterre/DDE.  
Gestionnaire : SFDE  
Coefficient de ruissellement : 0.37  
Marnage pour une pluie 10 ans : 68 cm  
Marnage pour une pluie 100 ans : 170cm  
Régulation : orifice calibré, 360 l/s  
Étanchéité  
Pré traitement : cuve de dessablement.  
Exutoire : ru Maubuée  
Surface du bassin versant : 180ha  
Surface en eau : 3 ha  
Réalisation d'une digue

#### **Bassin N° 18, Bailly Romain-Villiers.**

Réalisation du bassin : 1990  
Maître d'œuvre : Sauveterre/DDE. , TUGEC  
Gestionnaire : SAN des Portes de Brie  
Coefficient de ruissellement : 0.39  
Marnage pour une pluie 10 ans : 50 cm  
Marnage pour une pluie 100 ans : 150cm  
Régulation : 980 l/s  
Étanchéité : non  
Pré traitement : cuve de dessablement. Voile siphonide ( déshuileur)  
Exutoire : ru de la Folie  
Surface du bassin versant : 1580ha  
Surface en eau : 3,7 ha  
Réalisation d'une digue : talus routier.

## Annexes 2 Entretiens retranscrits

### FORMES URBAINES, HYDROLOGIE ET PAYSAGES EN VILLE NOUVELLE

Le Val Maubuée , secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin-en-Yvelines  
1970-1990

#### **Entretien avec Serge Golberg. Directeur de l'EPA de SQY de 1970 à 1979. (Février 2003- N.E-H & A.V-C.)**

SG. : « ...Henri Coulomb, qui venait de la SETAP et qui était employé par un architecte qui travaillait avec Lagneau et qui a été mis à la disposition de la VN. Il était architecte.

[...]

SG. : « Bordaz a eu la géniale intuition de dire il faut intéresser Delouvrier à cet outil naissant. MR Delouvrier est venu, accompagné de Jean Millet qu'il venait de recruter et qui rentrait d'Abidjan. Ils étaient tout seuls. Ils n'avaient même pas encore de bureau.

[...]

Son idée était de recentrer la région parisienne vers l'est. Donc pour faire pendant à la défense, il y avait SQ en face, on voulait une VN à Coubert

[...]

J'avais fait quelques prévisions démographiques qui montraient que dès 1970 – on était à l'époque en 1961 – on a du démarrer avec Bordaz en octobre 1960 et Delouvrier a du venir en octobre 1961. et je me souviens Delouvrier a dit qu'il fallait de toute façon se projeter au moins jusqu'en 2000. Notre approche lui a plu.

[...]

« Jean Millet a très vite fait venir comme conseil Guy Lagneau parce que Lagneau avait fait pour lui le plan d'urbanisme d'Abidjan. Lagneau a eu auprès de Michel un rôle très important. Michel avait des idées, de l'intuition, mais ce n'était pas un homme très structuré ...Nous étions en 1964. Nous avions au moins deux, trois séances le soir de 8 heures à minuit pour revoir ensemble. Picard a rédigé le premier préambule du schéma directeur. Jacques Michel a rédigé la partie technique. Moi j'ai réalisé deux chapitres sur les transports et les activités. On revoyait les textes avec Delouvrier trois fois par semaine et cela a duré un an. On était pas très nombreux : il y avait Picard, Michel, moi, Lagneau et Millet et ?.

[...]

Cela devait être en juillet 1964. Mr Delouvrier est revenu de chez le Général de Gaulle en nous disant : le Général de Gaulle a pris en considération le schéma directeur et on a sorti le champagne. Après le champagne, je suis allé voir Delouvrier qui avait déjà nommé deux directeurs – le premier qui a été nommé c'est Lalande et Hirsch ensuite ; ensuite il y a eu Carle. [...] Delouvrier m'a fait traîner pendant un an parce que il ne m'avait connu que comme Directeur d'étude en fait. (...) A l'époque, il n'y avait pas le choix, il ne restait plus que la VN de Trappes. Donc je ne l'ai pas choisi. Il ne restait que celle-là. Mais cela m'était égal. Celle là ou une autre.

[...]

Il y avait donc au départ Cergy Pontoise, Marne la Vallée, la VN de Trappes, et Evry. Il y avait ces quatre là.

[...]

J'ai été nommé fin 1967. Hirsch a du être nommé au début 67. (...) Lalande avait été au cabinet de Sudreau.

Cela a démarré officiellement en décembre 67.

[...]

Je suis parti aux états unis en octobre 56.



Q. : A cette époque, on parlait beaucoup d'écologie, les études d'urbanismes étaient à grande échelle ?

« non. L'urbanisme n'était pas très développé. Il l'était plus qu'en France certes.

[...]

SG. : « l'idée de VN. Je la connaissais forcément parce que j'avais étudié aux Etats-Unis ; et je m'étais intéressé aux VN anglaises. Michel s'y était intéressé aussi. Et les premières années, nous avons fait un certain nombre de voyages. C'était Lagneau qui était organisateur de cela. [...] C'est vrai que nous sommes partis des VN anglaises mais qu'est-ce que l'on a vu : ils avaient fait des villes à 50 kilomètres de Londres et ensuite ils ont eu une politique extraordinairement autoritaire. On ne donnait un logement aux gens que s'ils avaient un emploi sur place. [...]

SG. : « il a fait le premier plan avec cette idée que c'est une économie sur le réseau d'eaux pluviales. La création de bassins, de zones inondables, qui permettent d'amortir l'effet d'orage, par conséquent d'économiser sur les tuyauteries d'eaux pluviales. [...]

SG. : « Pourquoi a-t-on commencé par Elancourt ? il y a deux raisons à cela. Je me suis retrouvé dans une situation qu'aucune VN ne connaissait : Le préfet avait fait capoter la déclaration d'utilité publique pour exproprier les terrains... [...]

« Jean Guillaume, architecte, Tamara Desportes, qui est partie après pour travailler avec son mari, Claude Lecorps, cela fait déjà quant même 4 architectes [...] une excellente paysagiste, qui venait de l'école de Versailles. [...] Tamara Desportes et Claude Lecorps étaient d'origine, si je puis dire car je les avais extrait de l'IURP. D'ailleurs Tamara Desportes est rentrée pour venir travailler à la Ville Nouvelle mais a été employée à l'IAURP pendant un an alors que la mission n'était pas encore créée. Moreau est partie se mettre à son compte, elle est restée deux, trois ans et elle était très bien. C'était drôle parce qu'il y avait le groupe des trois femmes : Claude Lecorps était une communiste acharnée, [...] Tamara était moins grande mais d'un tempérament bouillant. [...] Il y avait un paysagiste qui avait été recruté spécialement par Lagneau pour le centre ville mais qui est mort malheureusement très jeune, qui a fait les premières esquisses pour le centre. Il y avait une équipe assez importante.

Parmi les ingénieurs, un des meilleurs était Fournier-Leret, je crois qu'il est parti avant moi. Il y avait une équipe de trois ingénieurs qui s'occupaient des problèmes de voiries. Ils étaient spécialisés. Il y avait Norvez pour les équipements publics et Maillet, qui étaient très en relation avec les associations de la VN. [...] Chacun avait sa spécialité mais savait travailler ensemble. Par exemple, quand on recevait les architectes de projet d'habitat, automatiquement, il y avait les architectes, les ingénieurs, un représentant des différentes branches pour discuter avec eux.

Q. : Comment les ingénieurs hydrauliciens se sont intégrés dans cette équipe. Est-ce ce que les travaux de Jacobsen ont été très en amont c'est-à-dire au moment du schéma directeur de la VN ou sont venus après coup ?

- « Ils sont venus assez vite, je suis persuadé - je ne vois pas qui d'autres aurait pu me mettre en relation avec lui - c'est certainement Lagneau. Je me demande d'ailleurs s'il n'avait pas travaillé avec lui déjà sur Abidjan en tout cas avec NEDECO... probablement avec Jacobsen, je sais que Jacobsen a travaillé en Afrique.

[...]

« A l'époque, celui qui suivait tous les problèmes d'assainissement c'est Subileau. Il habite Maurepas. C'est un ingénieur de formation, ce doit être un ingénieur TP.

[...]

C'est pas lui [Jacobsen] qui l'a mis en œuvre après, c'est Subileau. Mais c'est parti de lui. Après on l'a retrouvé à Marne la Vallée. »

Q. : Vous faisiez appel à chaque fois à des architectes pour l'aménagement des bassins par l'intermédiaire des concours...

« Ah non... On ne vendait pas ces terrains là. »

Q. : tout ce qui était assainissement était de la compétence des communes... c'était délégué chez vous..

« Oui. C'était tout le problème du passage des pouvoirs entre l'établissement public et les communes.

Q. : donc il vous incombait de faire l'aménagement à la fois des bassins et des parcs... les villes prenaient en charge l'entretien des bassins, les berges ?

« Non c'était nous qui les entretenions tant qu'on restait propriétaire. C'est quand il y a eu le transfert au SAN qui les ont pris. Assez curieusement, j'aurais pensé qu'ils auraient été beaucoup plus réticents parce que c'est quant même une lourde charge. Contrairement à ce que l'on dit, on se vante d'avoir organisé la résistance des maires vis-à-vis l'EPA... Dans la pratique, je ne peux pas dire que... d'abord ce qu'il ne sait pas c'est que derrière son dos, les maires qui n'étaient pas de son bord se méfiaient des communes communistes comme de la peste, il y avait des contre-pouvoirs. Indépendamment de cela, j'ai discuté très facilement avec les maires, j'ai toujours eu d'assez bons rapports avec tout le monde, y compris et surtout, et assez curieusement, non pas tant que cela, avec les mairies communistes : c'étaient les seuls de compétents. (...) Quant on voulait parler des équipements publics, on avait aucun problème. (...) Je me souviens d'une bonne femme qui était adjointe au maire de Hugo. Je n'ai jamais eu de problème avec elle. Quant on travaillait sur un programme scolaire, il n'y avait aucun problème pour travailler avec elle. »

Q. : Cette question de l'eau a semblé solidariser les communes entre elles et avec l'EPA. Cela aurait été un lien fédérateur...

«Un bémol... Historiquement il y a quant même eu des précédents. Notamment pour SQY., il y avait déjà des syndicats intercommunaux. Ils avaient quant même l'habitude pour un certain nombre de choses, pour l'eau, pour les transports en commun, pour l'assainissement de travailler dans le cadre d'un syndicat. Il y avait Elancourt, Maurepas, La Verrière qui était un syndicat intercommunal. Trappes était seul. Sur la partie est, il n'y avait pas grand chose. Je me souviens que c'était très mince. Je ne sais pas si Guyancourt, Voisins et Montigny n'étaient pas dans un syndicat. Donc, il y avait déjà une tradition dans ces problèmes de réseaux de travailler en commun. Tout ne vient pas de la VN.

Q. : cela a produit des habitudes de solidarité et une réflexion sur le développement durable, pour les maintenir en état...

SG. : « L'importance des espaces verts, cela a un coût. Ils l'ont quant même accepté. Ils l'ont très bien intégré. Ils l'ont intégré parce que les habitants y tiennent. Et aussi, SQ a été assez gâté au niveau emploi et que le syndicat n'est pas pauvre, loin de là. Ils ont le tertiaire, ils ont Bouygues, ils ont Renault... donc ils ont les moyens d'entretenir leur ville.

Q. : selon vous, quels seraient les quartiers sur lesquels on pourrait travailler ?

SG : « Je prendrais des quartiers qui correspondent à des périodes différentes de la VN. Pour ma période, les 7 mares me semble s'imposer. A l'ouest, l'urbanisation est plus tardive. . [...]

A l'ouest, on avait commencé à envisager l'urbanisation avec l'Opération Bofill entre autre. Il y avait à Voisins Champs Fleuri. C'était en cours de construction quant la VN a démarré. Champs fleuri, c'est Kauffmann et Broad. [...] Il y a le centre mis en place par Lagneau. C'est vraiment une création ex nihilo. Où là véritablement, le suivi des rigoles depuis Bois d'Arcy jusque vers le centre, c'était vraiment une volonté affirmée de Lagneau avec cette référence aux rigoles du XVIIe siècle.

[...]



L'avantage de l'EPA, c'était quant même un lieu fermé et on avait beaucoup de liberté. C'est cela que les gens n'arrivent pas à comprendre, même les maires. Hugo ne pouvait pas imaginer que je ne reçoive pas de directives du district ou des préfets. Ecoutez non. Jamais. A titre de boutade, entre deux whisky, Chobart m'a dit, « ne construisez pas trop d'HLM ». Jamais je n'ai eu l'ombre d'une directive de Delouvriers. Une fois que l'on est en charge, on exécute le plan. Si on dérape, tant pis pour soi. On se fait virer. On était pleinement responsable. »

[...]

SG. : « chacun des schémas directeur étaient discutés avec Delouvrier ou pas du tout au niveau de la conception générale. Il y avait des schémas – peut être pas pour toutes les villes – mais il y avait des schémas. Il se les faisait présenter. SQY était un peu particulière du fait que Lagneau était en droite file du schéma directeur. Vous savez, Millier et Delouvrier ne sont pas venu très souvent. Ce que suivait le district, c'était tous les problèmes qui devaient être traités au niveau central : l'argent, les prêts, les équipements. C'était Salmon LeGagneur qui suivait cela. Il organisait tous les ans une réunion. Nous, on arrivait avec nos besoins, il gérait le budget de chaque ministère technique pour la région parisienne. Il y avait tant pour les VN et on se réunissait autour de la table. En général, cela se passait bien. Il avait fait son tour de table. Il arrêtait son programme d'équipements de subventions pour l'année à venir. Le seul contrôle, c'était cela. Bon si, il y avait également les passages en commission pour les agréments pour tout ce qui était bureaux et autres. C'était en général Salmon Legagneur et Roudy, c'était le secrétariat au VN qui représentait le district à la commission. (...) On avait une très grande liberté. On pouvait partir sur un certain nombre d'idées, les faire germer et les appliquer parce que, à la limite, et quoiqu'ils disent, les maires nous laissaient faire. Du moment qu'on les tenait au courant. [...]

Je cite toujours une anecdote : un moment je m'étais intéressé à l'habitat fait pas les habitants, « Alexander » via Françoise Choay. Ce serait bien de faire un truc comme cela à SQY. Pourquoi ne pas faire cela dans une ville où il y a une population d'immigrés maghrébins, qui sont donc encore assez proche de l'acte de construire. J'en ai parlé au maire de Trappes, à Hugo, aucun problème. On a déterminé ensemble un terrain et on a commencé à faire des réunions a monté un dossier. Il avait réunit des assistantes sociales. Je me souviens, la première réunion que l'on a faite, dans la salle il y avait les assistantes sociales, le maire, etc et la population qui n'osait pas rentrer. On a fait un certain nombre de réunion. J'avais demandé à Alexander de nous envoyer de la documentation. On a organisé une exposition à Elancourt dans la zone industrielle de l'EPA. Quelqu'un qui s'y intéressait beaucoup, c'était le fameux libraire des 7 mares, dont j'ai oublié le nom. On organise un bureau pour recevoir les demandes. Roudy est venu, Hugo est venu. J'y étais. Nous avons attendu jusqu'à 11 heures du soir. Il n'y a pas eu un client. Et cela a été la fin de l'opération. C'est pour vous dire que Hugo y croyait, j'y croyais et on travaillait la main dans la main avec le maire, même sur des choses un petit peu farfelu. La suite, il faut vous dire c'est que Alexander a beaucoup triché car la fameuse expérience qu'il présentait partout, c'était surtout des étudiants. Ce n'était pas du tout des habitants mexicains. C'était du bluff ! on ne reconstitue pas comme cela des villages méditerranéens... »

[...]

SG. : « Je connais mal le fonctionnement de la SETAP. Les vrais architectes étaient Lagneau et Dimitrievith. Michel Weil était plus un architecte mondain et avait surtout apporté la fortune. »

[...]

SG. : « il n'y a pas de doute que l'origine est néerlandaise. Encore que je ne sais pas du tout quels sont les antécédents de Jacobsen. Je pensais que c'était un nom danois... En tout cas, NEDECO était un bureau d'études hollandais. (...) L'introduction de Jacobsen, je suis à peu près convaincu que c'est Lagneau. Je ne vois pas qui d'autres de toute façon aurait pu à cette époque là introduire Jacobsen sinon lui. De toutes les équipes de VN qui étaient à l'époque sur le terrain, c'était Lagneau qui avait la plus grande expérience professionnelle. Les autres VN ont pris des architectes qui venaient de l'IAURP, c'était de jeunes architectes qui n'avaient pas tellement de pratiques extérieures. En fait Lagneau était le seul qui avait une grande expérience extérieure et même internationale. Pour avoir ce genre de connections, je ne vois que lui à l'époque. Donc je suis à peu près persuadé que c'est lui qui a eu l'idée d'introduire NEDECO. Je pense qu'ils avaient du travailler ensemble auparavant, à Abidjan. »

[...]  
SG. : « Je peux vous dire que Jacques Michel, sans Lagneau et sans Millet n'aurait pas été Jacques Michel, non pas qu'il n'avait pas des idées, mais il fallait quelqu'un qui ait de l'expérience. Quant Delouvrier a quitté le district, quant Millet est parti à la Défense, Lagneau a fait autre chose, Michel on l'a retrouvé ingénieur en chef de l'équipement, en veilleuse, il a cessé d'être. [...] il faut voir sa formation. C'était un polytechnicien qui avait fait des études d'architectes. Mais il n'avait pas passé son diplôme. Il avait travaillé au SARC. Il avait donc une bonne connaissance des problèmes de la région parisienne. Il s'était forgé sa contre-pensée par rapport à Gibel. Je ne sais pas si c'est lui qui s'est proposé à Bordaz ou si c'est quelqu'un d'autre qui lui a suggéré...

[...]  
Lagneau a eu un rôle très très important. Il passait 50% de son temps à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. Je dirais qu'à la limite il était co-directeur. En fait, il était conseiller du directeur de la planification, il était conseiller de Michel, mais en plus c'était un homme, un tempérament. Autant Michel était un introverti, autant Lagneau comme Millet...c'étaient des hommes fait pour travailler ensemble. Lagneau et Millet étaient des accoucheurs et même plus que cela ! »

[...]  
SG. « Je sais par expérience, pour avoir participé il y a fort longtemps à l'enregistrement Millier-Delouvrier sur les VN qui date de 1984, déjà à cette époque là, j'étais parfois assez étonné d'entendre – non pas qu'ils mentaient – Delouvrier n'est pas un homme qui mentait et Millet non plus, mais le souvenir transforme les choses et je ne dois pas faire exception. »

[...]  
« La mémoire est subjective mais l'histoire aussi. On part de théories à peu près conçues mais ensuite, on ne reconnaît plus ses enfants. »



**Entretien avec Bertrand Ousset (Directeur adjoint de l'EPA) et  
Hélène Huber (paysagiste à l'EPA depuis 1973). Février 2003 – N.E-H &  
V.F-D**

- Comment a-t-on introduit le dispositif hydrologique et comment chaque directeur l'a conçu ?

O. : Les études de Marne-la-Vallée ont démarré en 69-70 ; notre mission d'études ayant été formée fin 68. Je suis arrivé en 1970. Par rapport à la question posée, du lien entre les choix techniques et un parti d'aménagement et la fabrication de formes urbaines, (...) il y a deux éléments qui ont joué fortement, c'est l'existence d'un site avec des particularités – je ne suis pas sûr par exemple qu'elles soient les mêmes à Saint-Quentin – il y a des données particulières ; et il y a aussi l'intervention de personnes qui ont fait des choix et qui les ont fait avaliser et qui ont joué un rôle important à cet égard, en l'occurrence très certainement la personnalité de Jean-Paul Baïetto, qui a été responsable technique dès le départ, dans cette équipe qui était dirigée par Pierre Carle, en tant que chef de la mission – il est devenu par la suite premier Directeur général de l'Etablissement public, et la présence aussi dans cette équipe de Michel Macary et Philippe Molle – qui était plus important au départ que Michel Macary. Pour des raisons politiques, il nous a quittés puisqu'il est devenu Maire de Champs et Président du syndicat d'agglomération, donc il a fallu qu'il fasse un choix. Dans le jeu des personnes, les paysagistes ont joué également un rôle important avec à la fois Hélène Huber et Françoise Bozellec. Ce sont des personnes qui se sont trouvées très en amont des études.

O. : D'abord le site : le site, en regard de la question que l'on traite, qui est l'assainissement des eaux pluviales, est un site très particulier dans le sens où il a deux caractéristiques majeures : on est à Marne-la-Vallée, c'est-à-dire que le sol est très imperméable, il y a des marnes vertes un peu partout, ce qui pose immédiatement une question de ruissellement des eaux, de non rétention par les sols des eaux pluviales, ceci étant aggravé par le fait que nous sommes proches de la Marne et que le problème des crues de la Marne est sensible. Une question forte se pose : comment l'urbanisation importante envisagée n'entraînerait elle pas une aggravation des crues de la Marne ? (...) C'est une question presque liminaire. Je ne suis pas sûr qu'elle se soit posée de manière aussi aiguë d'entrée de jeu à Saint-Quentin. (...) La particularité de Marne-la-Vallée est la présence de la glaise – qui permet d'étanchéifier les plans d'eau – mais qui fait qu'on ne peut pas retenir l'eau dans le sol. Pour en revenir à aujourd'hui, au débat dans le domaine des techniques d'assainissement appliquées, les techniques naturelles à la mode aujourd'hui qui visent à essayer de retenir un maximum l'eau dans la parcelle sont des techniques très peu utilisables ici, car les sols n'absorbent pas. Encore aujourd'hui, on a des débats théoriques et stupides avec la Région et un certain nombre d'écologistes, [qui disent] qu'on ne veut pas appliquer des techniques de pointe en matière d'assainissement. On leur dit que ce n'est pas nous mais le sol, que ce n'est pas adapté à la configuration naturelle du sol. C'est un point important car cela a conduit à développer assez systématiquement la technique que nous avons utilisée qui est la technique des bassins de rétention et à les multiplier déjà pour des raisons purement techniques. La technique, cela veut dire retarder au maximum l'arrivée de l'eau dans la Marne et du coup par définition la retenir en amont. Ceci afin de pas aggraver les crues qui entraînaient à l'époque des inondations importantes – qui continuent de se produire – mais que nous n'avons pas aggravées du fait de l'urbanisation. Les techniques d'assainissement traditionnel par tuyaux, cela aurait été irresponsable !

[...]

Dans les éléments initiaux, très tôt, nous avons associé à notre réflexion un bureau d'étude qui avait une expérience hollandaise : Sauveterre avec Jacobsen. Il a travaillé avec nous jusqu'à sa retraite. Il nous a accompagnés depuis le départ dans cette démarche avec une expérience venant de la Hollande où la question se pose aussi pour d'autres raisons et où il y a une tradition ancienne du traitement de ces questions d'assainissement d'eaux pluviales associée à une

approche écologique avant même que nous n'en parlions. On ne parlait pas d'écologie en 68-69-70. On avait très clairement, à travers l'expérience de Jacobsen et de Sauveterre, un transfert de culture qui a joué très tôt.

**- Il a été associé en externe, en consultant ?**

En externe oui, mais le principe est qu'il est intervenu sur toute la chaîne (...). Les premiers travaux doivent dater de 1973 et on peut considérer qu'à la fin des années 1990, on avait fait l'essentiel. Ils sont intervenus en amont mais en continuité. Ils sont intervenus en tant que maître d'œuvre ensuite. C'est une opération qui s'est faite en partenariat continu avec Sauveterre qui a été au départ introduit par l'EPA, par la Mission et qui a ensuite, puisqu'il s'agit d'un chantier important [relevant d'une] compétence collectivité territoriale - ce système d'assainissement est un système d'assainissement primaire donc de compétence collectivité locale - et donc la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux a été une maîtrise d'ouvrage SAN. Nous avons très vite convaincu les élus et les techniciens des élus de l'intérêt de cette démarche - ils l'ont reprise à leur compte - et de faire appel à Sauveterre pour mener à bien cette opération et pour les accompagner à la fois dans la conception générale et dans sa mise en œuvre...

**- Donc, bien avant les lois de décentralisation, c'est un domaine d'ouvrage où vous avez travaillé avec les collectivités :**

O. : Les lois de décentralisation, dans ce cas, n'y changeaient rien puisque c'était leur domaine de compétence avant.

**- et l'EPA a eu à intervenir sur les choix qui ont été faits...**

O. : « On leur a proposé et ils ont accepté. Ce sont des choix que nous avons faits en tant que concepteurs des plans généraux au départ, Schéma organique avant d'arriver au Schéma directeur, choix qui ont été entérinés par des documents d'urbanisme comme le Schéma directeur mais qui sont issus d'une production de l'EP dont est issu aussi le Schéma directeur qui, à l'époque, n'était pas de [la] compétence [d'une] collectivité locale, mais [d'une] compétence d'état. Ces choix ont été faits très en amont et [ont été] portés fortement par J.P. Baïetto qui était le patron des paysagistes, qui était le patron technique et les paysagistes - c'est une particularité forte et importante à spécifier dans un cas comme celui là - n'ont jamais été rattachés aux architectes. Je pense que c'est une très bonne chose et cela explique pourquoi nous avons pu aller aussi loin sur ce site parce qu'il y avait une très forte complicité-intégration entre les paysagistes et les ingénieurs dans la mise en œuvre. Les architectes ayant trop souvent tendance à considérer les paysagistes comme des dessinateurs. Et en plus, il y a une énorme différence, pour moi importante, il n'y a pas du tout la même approche du site par les architectes et les paysagistes, à la fois parce que les architectes travaillent, cela peut paraître paradoxal, à des échelles très réduites, et par voie de conséquence n'ont pas la même idée du relief et du rapport au sol, à la morphologie du sol. Or, ces questions sont très ancrées dans la morphologie du sol. Et j'ai été très frappé de voir, que les architectes et les paysagistes ne travaillaient jamais à la même échelle. Par exemple les paysagistes faisaient des maquettes absolument colossales de site alors que les architectes travaillent de manière plus abstraite et sur ces questions là, c'est loin d'être négligeable sur la façon dont le paysage a été structuré. Les urbanistes, Macary et d'autres, se sont totalement appropriés cela. Ils en ont été aussi les artisans, mais contrairement à ce qu'ils pourraient dire, et ce que probablement ils disent, ils n'en ont pas été les concepteurs. Ils se sont appropriés la chose et finalement... D'où l'avantage d'un fonctionnement en équipe pluridisciplinaire... Mais on a toujours été une exception dans le fonctionnement des Villes Nouvelles. Ici, les équipes étaient des équipes disciplinaires si je puis m'exprimer ainsi. Les directions étaient et sont des directions monodisciplinaires, ce qui permet de pousser assez loin la problématique de chacun. C'est générateur de conflits bien évidemment, le produit à la sortie est forcément un produit pluridisciplinaire, mais cela permet à chacun d'aller assez loin dans sa logique... Cela nécessite un certain nombre d'arbitrages et la mise en place d'une structure de gestion des conflits - ce que l'on a mis un certain temps à mettre en place dans notre EPA - en fait mettre en place à partir des années 76-77-78 des structures croisées, c'est-à-dire une



direction verticale et des directions d'aménagement qui étaient des directions de projets qui fédéraient, sans pouvoir hiérarchique direct sur les hommes, mais ayant un pouvoir sur les budgets et ayant le monopole des relations avec les élus, qui eux ont une force de pouvoir importante au bénéfice de la structure horizontale, de fédérer des équipes pour produire des projets. L'organisation du travail n'est pas négligeable dans la façon dont les choses se sont passées.

O. : Si on va plus loin sur ce qui a été fait, on est parti de l'idée de ces plans d'eau techniques, très vite, c'est à la fois le rôle de Sauveterre, des paysagistes, de Baïétto et des urbanistes, c'est apparu comme un élément par lequel on façonnait le grand paysage, la macrostructure. On traitait en creux des espaces publics majeurs - on a tout de suite vu l'intérêt que cela pouvait représenter, ces chaînes de plans d'eau pour créer de la valeur ajoutée paysagère, créer des ambiances dans la ville, cela a contribué à structurer l'organisation générale du secteur. Cela s'est traduit par un projet fort, qui est venu se superposer à ce projet là, à ce réseau de plans d'eaux, les plans d'eaux étant par définition des rues, il y a un maillage de tout le secteur. On a essayé de les répartir à la fois pour des raisons d'assainissement et pour organiser la ville autour et ceci s'étant très vite doublé d'un travail auquel le Filpole a apporté une contribution significative qui était l'idée, ce mot est affreux, de trame verte. Trame verte dont nous sommes probablement un des rares exemples sur le Val Maubuée, de réalisation effective totale aujourd'hui en place, c'est-à-dire un réseau de circuits de promenades qui mènent des quartiers habités vers la Marne d'un côté et les grands espaces boisés qui sont au sud, un maillage tirant parti d'un ensemble de choses qui existaient, d'une part des grandes allées forestières, une voie de chemin de fer déclassée qui ont permis de mailler tout le site, et dans le cadre desquels les parcs accompagnant les plans d'eau jouaient un rôle important puisque, très vite, on a accompagné ces plans d'eau pour la plupart d'aménagements paysagers importants voir de parcs. Dans la plupart des cas, j'en ai un en tête c'est celui des Mandinet, mais il y en a pas beaucoup d'autres, qui sont un plan d'eau entouré de minéral. (...) Ils sont tous inscrits dans des parcs, des coulées vertes qui traversent le site. Ce système d'assainissement, dans un site qui a plusieurs vallons et plusieurs ramifications, se prêtait bien à ce qu'on vienne superposer dessus ce qu'on appelle la trame verte. Ce qui est intéressant, c'est que le document qui est là date de 70, et que c'est exactement la même chose. Toutes les grandes liaisons ont été à peu près réalisées.

**- Les plans d'eaux sont programmés au moment du schéma organique ? Dans la programmation des quartiers, ils ont aidé à définir leur capacité, leur densité... ?**

O. : Les plans d'eau sont repris par le schéma directeur. Il y a une itération entre les deux. Ils avaient calculé les populations, la perméabilité. Et c'est pourquoi cela est très lié à la démarche du Schéma organique dit schéma directeur. On a réalisé à peu près tous les plans d'eau prévus. On est dans un schéma rare de planification. On a planifié et on a réalisé ce que l'on a planifié.

H. : il y a un truc qui est intéressant aussi, c'est qu'on était à une période où les communes s'entendaient entres-elles. C'était beaucoup plus facile à gérer. On a réussi à caser toutes les limites communales au milieu des plans d'eau.

O. : cela nous a amené à proposer des modifications de limites communales qui ont été prises en compte.

H. : Aujourd'hui, quand on fait un plan d'eau, on a du mal à le faire quelque fois intercommunal.

**- Pourquoi l'EPA a-t-il fait appel à un consultant extérieur ?**

O. : On ne sait pas tout faire et on a beaucoup besoin de compétences extérieures. Ce travail a été fait par une équipe qui devait comporter au maximum 20 personnes. Il y avait Baïétto, un ingénieur avec lui, et deux paysagistes qui ont travaillé avec lui. Sur des territoires pareils, si on ne fait pas appel à des consultants...

**- En tant que paysagiste, comment avez-vous travaillé avec cet apport extérieur ?**

O. : il y a plusieurs étapes. Il y a l'étape où on fixe au niveau du Schéma les capacités et la localisation. Mais ensuite, chaque plan d'eau fait l'objet d'une étude de détail.

H. : Le niveau de l'eau, les cubatures de terre à évacuer, où les mettre - parce que lorsqu'on était dans les premiers plans d'eau, on n'avait pas beaucoup de recettes, il fallait étudier l'équilibre déblai/remblai...-. Dans cette partie là, on a un parc particulièrement vallonné parce que les déblais du plan d'eau ont été mis dans le parc. Ensuite cela s'est arrangé parce qu'on a pu mettre les déblais ailleurs.

**- Les plans d'eau sont tous artificiels ?**

Oui. Pratiquement tous les plans d'eau à part celui de Croissy. Il y en avait trois. Mais ils ne font pas partie de la chaîne. Ce sont des sablières. Ces deux là sont des plans d'eau artificiels à digue.

**- En ce qui concerne la communication avec les élus, vous montiez le projet et vous le présentiez à chaque mairie ?**

O. : Non. Oui et non. On est parti d'un Schéma directeur à l'époque où l'Etat était responsable du Schéma directeur. C'est dans le schéma directeur que l'on a fait avaliser ce système. Ensuite, ce système a été pris en compte par le maître d'ouvrage, le SAN. En tant qu'aménageur, nous avons obtenu la délégation de maîtrise d'ouvrage de ces aménagements. A partir de cela, nous avons fait des projets avec des maîtres d'œuvre que nous avons présentés au SAN et en commune. On a maîtrisé toute la chaîne de réalisation. Du coup, nous avons développé deux logiques. Une qui était la logique technique du plan d'eau avec un bureau d'étude très compétent et ouvert à cette intégration paysagère, et à chaque site on a mis en œuvre par concours, on a fait appel à des concepteurs de l'espace paysager qui ont redessiné le détail - le plan d'eau c'était un trou - qui ont dessiné le plan d'eau. Il y avait des projets de parcs qui eux-mêmes résultaient d'études des urbanistes qui définissaient la limite entre ce qui était urbanisé et ce qui était dévolu à la fonction parc. Par exemple, on a le parc du Mandinet, concepteur ?, Saint-Maurice, Paul Clair, Françoise Bozellec. A chaque fois, il y a consultation des concepteurs paysagistes qui ont été chargés, non plus du plan d'eau, mais de l'ensemble de l'espace. Le parc qui accompagnait le plan d'eau est dessiné incluant le traitement des berges.

H. : Le traitement des berges était déjà dégrossi au niveau du budget primaire...

O. : Par ce qu'il y avait une implication financière. Le SAN ne voulait pas payer ce qui était les aménagements qualitatifs. Il ne payait qu'au niveau des budgets primaires, que ce qui était la fonction technique. L'aménagement qualitatif était pris en charge par l'aménageur que nous étions, d'où la nécessité d'une forte intégration des choses et pour nous, les concepteurs intervenaient sur l'ensemble.

H. : le primaire a eu une certaine souplesse. Ils ont souvent accepté de payer les aménagements de berges.

O. : on a essayé d'optimiser les rapports financiers entre le financement primaire et le financement secondaire. Ce sont des sujets sur lesquels nous n'avons pas eu de conflits avec les élus et les techniciens. Ce fut un sujet d'unanimité forte et où on apportait une logique à long terme, une vision commune sans faille. Et qui se poursuit aujourd'hui, écologiquement, c'est remarquablement entretenu. Sauveterre s'est vu confié des missions écologiques de ses plans d'eau dans la durée. Il y a eu très forte continuité entre l'idée de départ, la manière dont elle s'est réalisée, dont elle est gérée. C'est rare pour mériter d'être souligné. Et on peut dire que globalement, c'est le parti le plus fort que l'on ait pris sur le secteur. Le choix qui s'est avéré être partagé dans la durée. Il y a eu d'autres choix sur lesquels il y a eu une remise en cause. Par exemple on a imaginé, comme un élément accompagnant la trame verte, un concept que l'on



avait appelé la liaison organique, concept qui avait été imaginé par les urbanistes avec le concours des tous jeunes de Portzemparc et Grumbach, probablement leurs premiers travaux à la sortie de l'école et cela c'est un concept qui n'a pas survécu. Ils n'ont pas adhéré. C'était une voie. C'était le principe d'une voie qui reliait tous les pôles d'animation. Mais il n'y avait aucune raison particulière d'aller d'un centre d'animation à un autre. Du coup, la logique les reliant a disparu. Le fait de marquer cela par des aménagements hyper-sophistiqués et malheureusement conçus par des concepteurs n'ayant pas l'idée de la durabilité, ces aménagements nécessitant des coups extrêmement élevés d'entretien, les collectivités les ont tout simplement abandonnés. Il en reste quelques vestiges historiques.

**- On fait l'hypothèse que c'est dans ce domaine que les Villes Nouvelles ont le plus anticipé en matière de développement durable ?**

O. : « On a fait, comme le bourgeois gentilhomme, de la prose sans le savoir. (...) C'était une conception lourde. C'était planifié à l'avance, toute une organisation à mettre en place. On est venu rattacher le schéma de la trame verte et il a fallu une patience considérable pour finaliser. Dans un site qui a des problèmes budgétaires de toute nature, mener à bien cet ensemble de liaisons, ce n'était pas gagné d'avance surtout que ce n'était pas des liaisons pour le fonctionnement des quartiers. Les quartiers pouvaient fonctionner indépendamment de cela.

- A propos de cette planification, pour chacun des quartiers, compte tenu de l'urbanisation qui ne s'est pas faite d'un seul coup, vous avez dû calculer les capacités, mais aussi les terrains non constructibles...

O. : C'est le travail du schéma directeur. Le schéma directeur est en fait un document plus détaillé qui était le schéma organique et qui a été abstrait en schéma directeur.

**- ...mais dans le cahier des charges de chaque quartier, vous deviez ...**

O. : Oui. Il y a eu aussi pas mal de continuité des personnes, [ce] qui a facilité les choses. Moi, j'ai été Directeur de l'aménagement sur ce site de 77 à 87. (...) Il y a eu plusieurs responsables mais pas tant que cela : il y a eu Baïétto et puis Segnancourt et moi pour assurer la continuité de ce projet.

**- En ce qui concerne les concours pour l'aménagement de ces parcs, qui choisissait les équipes : l'EPA et le SAN**

O. : Le SAN avait son mot à dire mais au départ c'était nous.

H. : ... sauf quant nous étions la maîtrise d'ouvrage déléguée.

O. : c'est arrivé plus tard.

**- Et quel était l'urbaniste qui vous a suivi le plus longtemps ?**

O. : c'était Michel Macary. Il a dû nous quitter en 1990. Huertas a pris le relais. Il y a deux plans d'eau dans ce quartier [le Mandinet]. Il y en a un qui est entièrement minéral ; Claude, lui, a poussé à une démarche qui était un peu atypique qui était le plan d'eau minéral. Par rapport à la politique dont nous venons de parler, Claude n'a pas eu un grand rôle. Il est totalement atypique. Il a eu un rôle très important dans la structuration de ce quartier. C'est même lui qui en est véritablement l'auteur. Mais par rapport à cette politique de plans d'eau, il a eu aussi un grand rôle dans la détermination de celui-ci mais qui est justement totalement atypique.

H. : il est très géométrique. C'est Montassut qu'il l'a fait, c'est un architecte et ce n'est pas du tout dans l'esprit

O. : par contre Claude était là quand on a choisi Vexlard - Autant que je m'en souviens, il n'était pas d'accord sur le choix de Vexlard - ou c'est Macary ?

**- Macary a été dans l'EPA ?**

O. : Non. Il a été dans l'EPA jusqu'en 1974-75. Et après il est parti de l'EPA. Il était à l'EPA en tant qu'architecte extérieur. Il avait conservé un rôle d'urbaniste coordinateur.

**- Vous êtes à l'EPA depuis mars 1971, qu'est-ce qui fait que l'on est attiré par un travail en Ville Nouvelle ?**

O. : je n'imaginai pas que j'y passerai ma vie professionnelle. J'y suis venu pour voir et la raison pour laquelle j'y suis venu pour voir et que, quand j'étais à sciences-po, j'ai suivi le séminaire de Paul Delouvrier sur les Villes Nouvelles. Je me suis dit : ce qui se passe c'est marrant. Allons voir ce qui se passe. Il se passe quelque chose. J'ai posé diverses candidatures aussi différentes que chez Pechiney et puis j'en ai posé deux dans les Villes Nouvelles une à Evry et une à Marne. Les deux étaient intéressées par ma candidature et j'ai été séduit par la personnalité de Carle...

**- Quelle était l'image que vous aviez des villes nouvelles ?**

O. : C'est l'idée du côté un peu pionnier du grand projet, structurant, en travaillant sur un territoire assez vaste. Quelque chose en train de se faire avec un côté un peu « foi » dans un grand projet porteur.

**- Et il y a plusieurs personnes de votre promo à Sciences-po qui ont été séduites ?**

O. : j'en ai retrouvé qui était en même temps : Bertrand Avril à Saint-Quentin. Il avait fait HEC mais on était à Sciences-Po ensemble. Il était Chargé de mission responsable des équipements, comme moi - j'ai été recruté pour m'occuper des équipements publics et lui s'occupait du centre des 7 mares quand je m'occupais du centre de ?. [...] Il a quitté les villes nouvelles et il y est revenu pendant un temps assez court pour diriger Melun-Sénart. [...] Moi, je me suis ensuite occupé d'aménagement ; lui pendant sa période Saint-Quentin ne s'est occupé que d'équipements publics. [...] moi, j'ai dirigé le service des équipements publics jusqu'en 76 où j'ai pris la direction de l'aménagement du secteur.

**- Est-ce qu'il y a eu vraiment un échange d'idées entre les différentes villes nouvelles ?**

O. : Sur les équipements publics, incontestablement, il y a eu beaucoup d'échanges. [...] parce qu'on était dans une logique très explicitement d'équipements expérimentaux qui supposaient des démarches dérogatoires vis-à-vis de l'ensemble des Ministères. C'était l'époque des équipements intégrés - il y avait une structure interministérielle des équipements intégrés - On était dans une logique d'expérimentation.

H. : on ne parlait pas ensemble des différents projets.

O. : il n'y avait pas de politique commune. Mais la grande différence avec les équipements publics, c'est que c'était piloté par le groupe central des villes nouvelles. Il y avait une démarche qui était très structurée sur les équipements publics, commune, parce qu'expérimentale, nécessitant toute une série de dérogations. Ce qui se faisait là ne nécessitait pas particulièrement de dérogation. Ce n'était pas piloté par le groupe central des villes nouvelles, le groupe central des villes nouvelles s'en foutait. Cela ne passait pas par ses financements, alors que les équipements publics passaient par des financements individualisés... On n'était pas du tout dans la même nature d'échanges...

Moi, je n'ai pas de souvenirs qu'on ait eu beaucoup d'échanges avec Saint-Quentin. Les urbanistes ne s'entendaient pas. Ils ne se voyaient pas. Avec peu d'affinités. C'est resté vrai. Ceux de Marne s'étaient débrouillés pour avoir une notoriété plus grande. On avait plus d'échanges avec les paysagistes de Cergy, d'ailleurs de mémoire, à Saint-Quentin, il n'y a pas eu de paysagistes de longue durée. Nous, on a toujours eu une équipe de paysagistes forte à l'EPA. Dans les autres villes nouvelles, les paysagistes dépendaient des architectes. C'est une différence notable. Ils se sont dans certains cas aménagés un peu d'autonomie dans la durée mais ils dépendaient des architectes. Le fait d'être rattaché à la Direction des infrastructures, c'est un point important car notamment ils ne dépendaient pas des architectes, et c'était quelque



part un jeu de pouvoir, instrument de pouvoir que Baiétto avait vis-à-vis des architectes ; pour les paysagistes, c'était aussi pour eux un moyen de contrôler la réalité, c'est-à-dire les projets d'aménagement ne passaient pas par les urbanistes, c'était une relation directe entre paysagistes et ingénieurs. Les choix de maître d'œuvre que l'on a fait - à chaque fois cela a été un psychodrame avec les urbanistes - se sont souvent faits contre eux. Parce que les architectes-urbanistes, Macary en tête préféraient systématiquement des architectes à des paysagistes pour être concepteurs d'aménagements extérieurs. C'est un sujet récurrent sur l'aménagement. Et le fait que les budgets aménagement étaient des budgets gérés par le Directeur de l'Aménagement et la Direction des infrastructures sans aucun contrôle des architectes-urbanistes, donnait un rôle beaucoup plus important aux paysagistes qui étaient intégrés. Le paysagiste était comme un ingénieur responsable d'un tuyau, eux étaient responsables d'un plan d'eau.

H. : Cela a mis du temps quand même.

O. : en tout cas, votre prise sur l'infrastructure était forte parce que c'était des infrastructures et donc c'était une prise directe en gestion de maîtrise d'œuvre, en marché de travaux. Les urbanistes avaient une intervention plus indirecte.

**- Et pour vous, comment êtes-vous arrivée en ville nouvelle ?**

- H. : j'ai travaillé pendant deux ans chez un architecte. On m'a proposé de venir faire un stage à Marne-la-Vallée et j'ai accepté.

[...]

- j'avais une question sur le rôle des urbanistes et le décalage dans le temps qu'il pouvait y avoir vis-à-vis des décisions qui géraient l'architecture générale des sites et qui étaient prise en amont.

O. : Les architectes urbanistes ont intégré dans les schémas directeurs dont ils étaient les producteurs cette problématique sans aucune difficulté. Il n'y avait aucune divergence de vue à ce stade là. Les divergences sont apparues dans l'exécution ; mais l'exécution leur a largement échappé parce qu'ils n'avaient pas de prise sur la maîtrise d'œuvre. Les contrats de maîtrise d'œuvre, les contrats d'entreprise, n'étaient pas gérés par les urbanistes. Le choix en amont aussi. Par exemple pour le dossier de consultation, bien sûr, on consultait les urbanistes, mais on ne faisait que les consulter, ce n'est pas eux qui le produisaient. On travaillait ensemble. C'était lié au fait de l'existence de cette dissociation entre les paysagistes, qui étaient à la Direction des infrastructures et les urbanistes.

**- la formation de Baiétto ?**

O. : il était ingénieur, pas ingénieur des ponts. TPE peut être. Il a atterri à l'IAURIF très tôt. Il était à l'IAURP. D'entrée de jeu, il a été dans le Schéma directeur, il est né dans le schéma directeur. Il était délégué syndical. (...) lui était dans la mission dès le départ. La mission s'est créée fin 68.

O. : un mot du Directeur général de l'époque. On a d'abord eu Carle ensuite Michel Rousselot qui a fortement accompagné cette démarche. Il était très attaché à cette logique pluridisciplinaire au schéma croisé. C'est lui qui l'a vraiment mise œuvre dans l'EPA et elle n'a plus changé. On est le seul EPA qui a jamais fonctionné comme cela. Dans tous les autres établissements publics, les urbanistes ont eu structurellement un pouvoir de coordination beaucoup plus important, que ce soit Mottez à Evry ou Warnier à Cergy. C'est différent à Saint-Quentin, car il n'y avait pas de permanence- les gens sont restés relativement peu de temps - il y a une valse de responsables qui fait que c'est surtout les Directeurs Généraux qui émergent. (...)

**- Michel Rousselot a eu une place importante dans la conception du Val Maubuée...**

O. il était attaché au Val Maubuée dans lequel il habitait mais je pense qu'avec un autre directeur général le mode d'organisation n'aurait pas été le même, et probablement cela n'aurait pas donné les mêmes choses. Il était très attaché à ce mode de fonctionnement et notamment, à quelque chose qui agaçait tout le monde, car c'est un fonctionnement très conflictuel - et cela le

reste. (...) Il était respectueux du produit de chacun, de la diversité et de l'enrichissement mutuel. C'est une marque qu'il a imprimée à l'établissement public car Carle est mort très tôt. (...) Rousselot est parti en 81. On a eu relativement peu de Directeurs généraux, ce qui a facilité les continuités.

**- Que pensez-vous de la fermeture programmée des EPA ?**

O. : Je pense que c'est le résultat d'une vision idéologique. Cela n'était pas nécessaire. Dans la plupart des cas, ils n'avaient pas terminé leur travail. Il y a eu une accélération idéologique liée à cela. C'est l'idéologie, qui est une idéologie transitoire, c'est qu'on a pensé que l'on tenait au niveau de l'urbain un concept substitutif qui était celui du renouvellement urbain. On s'est dit que les villes nouvelles, ce n'était pas du développement durable. Qu'urbaniser sur des territoires nouveaux, c'était du gaspillage de l'espace. Une série de généralités produite par des gens qui n'ont pas beaucoup réfléchi et qui ont défendu l'idée qu'il fallait mettre un terme à ce dispositif en plus qui pour beaucoup ne paraissait pas démocratique en ce sens qu'il s'imposait à des collectivités locales alors que c'est beaucoup plus subtil que cela : c'est un rapport dialectique avec les collectivités locales et le cas où l'on a imposé des choix à des collectivités locales sont rarissimes même si évidemment le rapport n'est pas le même car dès lors que l'on est dans la position de pouvoir imposé, le débat est justement plus ouvert paradoxalement. Il y a deux facteurs qui ont joué idéologiques : la décentralisation quelque part et l'idée que le développement durable passait par du renouvellement urbain alors que le renouvellement urbain est une politique importante, mais à très très long terme, extrêmement coûteuse, et que si on ne faisait que cela, on sacrifierait des générations entières avant de pouvoir se payer et pouvoir renouveler des quartiers en difficulté. Aujourd'hui, on est entrain progressivement de réévaluer cette politique, mais on a rien produit si ce n'est du papier. Cette politique de renouvellement urbain a un double défaut c'est que c'est essentiellement une politique d'annonce, politique de communication, avant d'être une politique qui se donnait les moyens d'agir. Elle n'a mis en place aucun instrument pertinent pour mettre en œuvre cette politique complexe et on a vu que justement, la décentralisation, le retrait de l'Etat est un discours incantatoire ne produisait rien.

**- A l'inverse, est-ce qu'on ne peut pas dire que les villes nouvelles ont innové dans le domaine de l'intercommunalité, elles ont permis de tester des outils ?**

O. : Sur la question de l'intercommunalité, c'est certain. Mais sur l'aménagement cela va venir. On est en train de se rendre compte que l'outil Etablissement Public n'est pas un outil du passé mais un outil de l'avenir. On en a créé en rafale. Pour l'instant, on n'est pas arrivé à créer un outil qui assure la conception et la maîtrise de l'aménagement efficace. Ce qui me frappe c'est que dans toute une série de cas, ce sont les collectivités qui ont demandé la mise en place d'un Etablissement Public pour mener à bien des politiques ambitieuses. C'est le cas de Nanterre, de la Plaine de France, d'euroméditerranée... On a créé de nouveaux Etablissements Publics alors qu'avec les villes nouvelles, on disait que c'était un outil du passé. Il y a un outil qui marche bien dans la politique de renouvellement urbain : ce sont les EPASAD. Les GIP ne produisent rien. Ce n'est pas une question d'hommes, c'est une question de structure. Ce sont des instruments d'analyse utiles, intéressants mais alors que les problèmes qu'ils ont à résoudre sont infiniment plus complexes que ceux que l'on a à résoudre en villes nouvelles, ils ont infiniment moins de moyens. Donc cela ne produit rien. (...)

L'idée de se donner des territoires, on n'en manque pas en France pour urbaniser. On n'a pas pris la mesure de ce qui avait été fait, on n'en a fait aucun bilan et on a vite fait de faire un procès idéologique de ce qui s'était fait. On a eu un jugement très idéologique.

**- C'est une structure qui a plus d'avantages que d'inconvénients ?**

O. : je pense que les EPA sont appelés à un bel avenir car ils ont prouvé leur efficacité. De plus, la politique de la ville a absolument besoin, à l'échelle des grandes agglomérations françaises, de territoires neufs pour pouvoir donner des opérations tiroirs. Pour résoudre des problèmes à un endroit, il faut avoir des terrains vierges sur lesquels on peut, dans des délais relativement courts, mettre en œuvre des aménagements rationnels pour répondre relativement vite à des questions. Si on attend le temps du renouvellement urbain, on est sur 150 ans.



**- Quelle est la position de vos 20 élus ?**

O. : Ils sont totalement convaincus de la pertinence de l'outil. Ils n'en doutent pas. Le seul endroit où on a un problème - et cela se traduit par le fait qu'ils vont nous quitter- c'est Noisy le Grand où on est dans une situation très particulière parce que l'on n'est pas en ville nouvelle à Noisy. C'est en réalité un projet de restructuration de banlieue, c'est du renouvellement urbain avant la lettre dans une logique de l'aménagement de la Petite Couronne. On est dans une opération comparable à Bobigny, à Créteil, à Massy. Elle a été raccrochée à la ville nouvelle pour des raisons contingentes, les territoires se jouxtaient, mais à tout égard c'est tout à fait autre chose. C'est une conception différente et une problématique différente et ceci depuis le départ. On peut dire que c'est lié à des personnes (...) Mais c'est aussi lié à une circonstance : on ne fait pas les mêmes choses. On a exproprié des maisons pour faire le Mont d'Est et on s'est trouvé face à un problème énorme qui a été celui des expropriés, et qui n'a rien à voir avec ce que l'on pouvait faire au Val Maubuée. (...) Ils nous quittent avec Mont d'Est. On va enfin pouvoir parler d'un Marne-la-Vallée qui n'est pas la banlieue, ce qui trouble notre image.

(...)

On a trois secteurs qui ont beaucoup de points communs, que l'on n'a pas avec Noisy-le-Grand, entre autres la question de l'assainissement pluvial et de la trame verte, on est en train de le mettre en œuvre de manière encore plus systématique sur le secteur IV. On est en train de reproduire ce schéma avec plus d'ambition sur Val d'Europe, avec plus d'ambition parce qu'on a plus de moyens. Aujourd'hui, le référent pour nous n'est pas le secteur II, ce sont les promenades de Paris d'Alphand. C'est cela qui donnera l'image. Cela va plus loin. On reprend les plans d'eau, on reprend la trame verte comme circuit de promenades mais on est sur le fait que la politique de plantation systématique que l'on a mise en œuvre de très grande qualité sur ce secteur et qui est de plus une politique très sélective dans les essences, dans les formes, dans les choix esthétiques et culturels, et bien cette politique va donner son image au Val d'Europe. On continue...

**Entretien avec Michel Macary à son Agence. Architecte coordinateur du Val Maubuée. EPA de Marne-la-Vallée de 1970 à 1980. 27 octobre 2003 (A.S, A.V-C, V.F-D.)**

M. : « On s'est dit qu'il fallait travailler sur l'espace public. Aujourd'hui cela paraît vraiment bateau. Mais à l'époque, ce n'était pas évident puisqu'on considérait que l'on faisait un schéma d'urbanisme en devenir (on mettait des zones violettes pour faire des zones industrielles, des zones marrons pour faire le logement et rouges pour les équipements...). Ensuite, les terrains étaient découpés pour des promoteurs ou des industriels ; et en gros notre mission s'arrêtait là. On s'est dit qu'en faisant cela, on n'allait pas changer grand-chose dans l'état d'esprit et la réalisation réelle. On s'est dit : on a un véritable pouvoir d'aménageur – il était prévu que l'E.P. devienne aménageur. Cela veut dire que l'on traite les grandes infrastructures primaires et secondaires (pas tertiaires puisque c'était [le domaine] des promoteurs). A travers ces infrastructures secondaires qui étaient majeures dans un terrain qui faisait 4000 hectares et qui n'était pas équipé du tout, on pouvait déjà raconter pas mal de choses, qui seraient importantes pas la suite, et donner une cohérence globale *in fine* à la ville nouvelle. C'est une réflexion que l'on a menée ensemble avec JP Baïétto parce que, étant ingénieur de formation, il connaissait tous ces problèmes là, de financement, de gestion... on s'est mis d'accord sur ce type de stratégie. »

**Q. : Aviez vous des relations avec les autres villes nouvelles ?**

M. : « On avait un avantage paradoxal par rapport aux autres villes nouvelles : on était parti avec Sénart les derniers. On n'avait pas demandé grand-chose à nos petits camarades de Saint-Quentin en Yvelines. On leur avait demandé de découper [le territoire] en zones pour que les différents promoteurs puissent réaliser leurs opérations le plus vite possible. Nous, on avait un peu plus de temps pour réfléchir, du fait qu'il n'y avait pas de grandes infrastructures, pas d'autoroute, les terrains n'étaient pas acquis, on avait deux, trois ans de retard...

Mais [on avait des relations plus soutenues] avec l'équipe de Cergy : il y avait Coignet, Douady et plus tard Vasconi et Pencreac'h qui étaient des types qui s'en sortaient très bien. J'ai fait mes études avec Douady, c'est un copain, - de ce point de vue là, on était en phase. [...] Mais ils avaient un centre urbain tout petit à traiter, et moi, on me disait qu'il fallait faire une ville de 100 000 habitants, mais c'était tout ce qui était donné. C'était à cela que l'on devait réfléchir. Et c'était directement opérationnel puisque les terrains Meunier, pour \_ étaient constitués d'espaces verts, et \_ de petites propriétés. On s'est dit que c'était notre spécificité sur le Val Maubuée. Il ne s'agissait pas de faire un super centre avec une belle préfecture, (le centre régional était à Noisy-le-Grand), il s'agissait tout simplement de faire une ville pour 100 000 habitants, ce qui est déjà pas mal ! On s'est dit qu'il ne fallait pas se tromper sur les grandes infrastructures : l'autoroute, on n'a pas pu agir dessus ! Mais le RER était très important. Mon idée de départ était que le RER longe l'autoroute ; et réfléchir sur les grands principes d'aménagement. Les grandes infrastructures, ce n'est pas seulement les routes ; c'est aussi l'assainissement, et le plus contraignant de tous, l'assainissement pluvial. Il y a eu des études par des ingénieurs, des bureaux d'études extérieurs, qui ont montré que, si on faisait un système classique de petits tuyaux allant dans de plus grands tuyaux etc., il y aurait à la Marne un débit équivalent à celui même de la Marne et qu'en cas de crue, c'était un vrai problème. [...] On savait qu'il y avait un bureau d'études qui proposait un système de rétention à base de plans d'eau, ce qui permettait en cas d'orages d'étaler l'arrivée de l'eau dans la Marne. Je me suis dit qu'à partir du moment où on avait le plan d'eau, le plan d'eau n'était pas forcément un plan d'eau sec, et qu'on avait la chance, du fait du relief du Val Maubuée, d'avoir de l'eau en permanence dans les plans d'eau. Cela devenait un élément dont on pouvait tirer parti sur le plan urbain. Du moment qu'il y avait des éléments techniques nécessaires à l'ensemble de la ville nouvelle, personne n'aurait la capacité de les remettre en cause à partir du moment où on les aurait mis en place. Il fallait profiter de cela et s'en servir pour faire la trame urbaine et la trame paysagère et donner un caractère spécifique au Val Maubuée. On nous avait donné le choix des villes nouvelles, et moi, j'avais choisi le Val Maubuée à cause du site : 1000 hectares



boisés sur 4000 hectares, c'était fantastique ! Et c'est à partir de ce moment que j'ai dit à Carle, qu'on ne pouvait pas travailler sans paysagiste. Du coup, les plans d'eau pouvaient être la trame support du paysage, qui deviendrait un parc urbain qui traverse la ville, donnerait la cohérence aux différents quartiers et un sens à ces aménagements. D'où le travail de paysage autour de ces plans d'eau, y compris sur la forme des plans d'eau. Ce n'est pas Sauveterre qui a dessiné les formes, c'est Françoise et moi, c'est certain. On s'est un peu accroché car Sauveterre « gueulait » : nous faisons soit des plans d'eau trop grands, soit des plans d'eau trop petits. Mais nous, nous avons nos propres critères. [...] Ce fut un long travail dans lequel Baiétto encore une fois, a eu un rôle prépondérant parce qu'entre les spécialistes, qui travaillaient pour lui, qui étaient sous contrat de la Direction technique – et pas de l'urbanisme – et nous, qui l'emmerdions sur la forme des plans d'eau et leur disposition, Baiétto était capable de leur faire accepter des choses que, tous seuls, nous n'aurions pas pu faire accepter. Carle aussi cherchait les choses qualitatives. Nous avons beaucoup d'audience auprès de lui.

**Q. En tant qu'architecte coordinateur, c'est vous qui gériez votre territoire ?**

M. : « oui, complètement. Enfin, il y a des procédures et notamment les élus sont entrés de plus en plus dans les décisions et leur avis a été de plus en plus contraignant. Mais tant que j'étais en poste, je bénéficiais de la confiance des élus.

[...]

« C'était déjà un territoire qui avait servi aux déblais du périphérique est. »

[...]

« Un des principes importants a été de dire qu'on allait sauter des niveaux de centralité et créer des centres de quartiers plutôt que de faire un centre unique pour les 100 000 habitants ».

[...]

Au sujet de cette fameuse déviation de Paris, là, Baiéto et moi, on s'est pris deux claques pour commencer : On est allé voir l'ingénieur d'arrondissement de la DDE pour la déviation de la route de Paris. On lui a expliqué que, dans le cadre de la Ville Nouvelle, il faudrait que cette voie soit intégrée. Il a dit : « oui, et d'ailleurs pour moi c'est une autoroute ; il y aura des échangeurs, ne vous inquiétez pas ». Puis il a ajouté : « M. Baiétto vous êtes directeur technique de la ville nouvelle, moi, je suis ingénieur responsable de cette voirie et je ferai la voirie que je veux ». On est ressorti comme des gamins. Il a fait la voirie qu'il voulait ; sauf qu'entre temps, nous, on avait acquis une certaine autorité vis-à-vis des élus, mais aujourd'hui, elle se termine en cul-de-sac. [...] On a réussi avec Boncours, qui a pris la succession de Baiétto à faire quand même une autoroute, mais c'est deux fois une voie. [...] c'est là où l'établissement public a un poids considérable par rapport à d'autres organismes : on a obtenu d'avoir un passage très largement dimensionné pour passer en-dessous à pied ou à vélo facilement. Et on a obtenu que le RER soit dans le viaduc, ce que contestait la RATP [...]. Mais on a été moins bon pour l'autoroute. Dans la bataille, on a fait aussi la conception, on a créé un plan d'eau pour que la station du RER soit à cheval sur le plan d'eau. On voulait les stations les plus nombreuses possibles, la RATP nous avait dit 15000 habitants dans un rayon de 800 mètres. Donc, on a réussi à faire une station mais il n'y avait pas de quoi faire un vrai centre urbain : on s'est dit il fallait faire un centre paysage, il fallait que le centre du quartier, ce soit un superbe plan d'eau. »

[...]

« Du fait que l'on aménageait tout, les remblais... on a pu contrôler l'espace public et de ce fait là donner des directives d'urbanisme aux territoires qui touchaient ces espaces là dans la mesure où on était déjà un peu plus légitime ».

[...]

On a utilisé une allée forestière qui était dans l'axe d'un ancien château et qui continue dans le bois. Il y avait quatre rangées de tilleuls : on s'est dit qu'on allait en faire un espace structurant du quartier. On a mis la station du RER - j'avais demandé à Montassut de faire un projet - et une des deux sorties dans l'axe de l'allée des bois. » [...]

Q. : Jacobsen a confié sa difficulté à faire accepter son idée de bassin de rétention. Il semble qu'à Marne la Vallée cela n'ait pas posé de problème...

M. : « Je ne sais pas... c'est Baïétto qui l'a fait venir et l'a superbement accueilli je pense... Mais chacun son boulot. C'est sûrement un très bon paysagiste, mais nous on en avait de meilleurs. Oui, oui, ils se sont battus sans arrêt. On passait derrière avec Bozelec, et Baïétto nous donnait raison à chaque fois. Parce que nous avions d'autres raisons de faire des choses. Lui, avait sa propre logique du bassin. Sa logique technique, il fallait la respecter, mais sa logique esthétique, on en avait rien à faire. En tout cas, on a gardé de bonnes relations. C'est vrai que j'ai eu des réunions hyper dures avec les habitants. Je me souviens d'une première réunion à la Mairie de Torcy, à l'époque, on parlait d'espaces verts... (Opposition champs-bois et espaces paysagés). Il y a eu des hostilités terribles. Il y a des gens qui exigeaient au conseil municipal une clôture autour des bassins. Les élus étaient complètement angoissés qu'il arrive un accident. Heureusement, on avait un peu d'avance sur les élus ; c'est plus possible maintenant. Je comprends l'agressivité que l'on pouvait avoir à mon égard, à l'époque, je n'avais pas trente ans et ils se demandaient qui était ce gosse qui vient massacrer notre territoire. On n'était pas légitime, c'est vrai. En même temps, ce n'est pas nous qui avons décidé de faire une ville nouvelle là. Ensuite, j'ai passé énormément de temps en réunions publiques avec les élus...

Q. : vous nous avez dit que vous aviez insisté pour que des paysagistes soient embauchés...

M. : « Cela correspondait à mon parcours préalable. J'ai fait partie de ces étudiants qui considéraient que l'architecture, ce n'était pas seulement la forme, c'est aussi le contenu. C'était les idées des années 65-69. J'avais créé un atelier extérieur dans lequel on faisait ce qu'on appelle un enseignement parallèle : on faisait venir des gens comme Pierre Bourdieu, comme Jean Prouvé etc.... [...] Quand on sortait de l'école et qu'on avait à dessiner une ville de 100 000 habitants, on avait conscience de la responsabilité sociale. C'était intéressant d'avoir d'autres disciplines, les ingénieurs, les sociologues, les paysagistes... j'étais très ami avec Bernard Lassus, qui avait une approche très paysagère et puis on avait un site tellement beau. [...] Quand on a créé la mission d'aménagement, il y avait cinq architectes, le directeur, deux ingénieurs et un programmeur. On était donc neuf dont cinq architectes : le poids des architectes était considérable. Mais il manquait des gens. On avait considérablement réfléchi sur ce que pouvait être notre rôle dans l'EP spécifique de Marne la Vallée et sur le Val Maubuée : on n'évitera pas que ce soit à chaque fois des architectes et des promoteurs différents, qu'on ne contrôlera pas tout. Donc qu'est-ce qui peut faire qu'il y ait un certain esprit qui ressorte du Val Maubuée ? Il y avait deux trames : la trame des espaces paysagés, que l'on appelait la trame verte [...] et la liaison organique, qui était l'idée, qu'à l'inverse, il fallait retrouver la notion de rue. Contrairement à mes camarades de Cergy, je pensais que la charte d'Athènes et le Corbu, c'était bien mais que cela avait montré ces limites. Donc l'idée de la rue reliait les différents quartiers entre eux. Mon grand regret, c'est cette autoroute. C'est vraiment un truc qui s'est fait contre nous. La liaison organique liait les quartiers entre eux, cela passait par les gares, par les villages existants, et pour cela, Baïétto était d'accord pour que l'on fasse des aménagements qualitatifs. Ces aménagements qualitatifs, je les ai demandés à différents architectes, de tous jeunes architectes, qui en général n'avaient encore rien fait, et que je connaissais de l'école. Ils s'appelaient : de Portzamparc, Grumbach, Montassut, Sommers... J'ai notamment demandé à Christian de Portzamparc, qui était un copain d'atelier, de dessiner un lampadaire. [...] Les deux liaisons, c'était déjà une façon de mettre en place les conditions communes à l'ensemble des quartiers. Alors à la suite de cela, nous avons réussi à développer un peu notre pouvoir et les élus nous y ont aidé d'ailleurs. On s'est dit que l'on ne pouvait pas laisser faire les opérations au hasard. On a commencé à pouvoir obtenir de Rousselot que l'on puisse donner notre avis sur le choix des architectes pour les logements. On n'avait pas l'initiative. On avait une espèce de droit de veto. Cela incitait les promoteurs, plutôt que d'aller choisir un architecte qui allait se battre avec l'urbaniste, à choisir un gars qui, à priori, était agréé par l'urbaniste. Il n'y a qu'avec Balkany que cela s'est très mal passé. Lui est arrivé avec Ballic. [...] Grâce à Rousselot, il est allé jouer ailleurs. La force de l'EP, c'est cette relation de confiance qui s'est créée au sein même de l'Etablissement. Le Directeur général, qui était nommé par le gouvernement, ce qui donnait un sacré pouvoir, le Directeur technique qui sortait des grandes écoles, et les architectes urbanistes [...].

A la suite de cela, j'ai inventé la notion de directive d'urbanisme. [...]



Pour le Directeur général, son souci, c'était de vendre des terrains, - il faut venir à Marne la Vallée, ce n'est pas le centre de Paris. Son but, c'était d'emmerder le moins possible les investisseurs par des directives d'urbanisme farfelues. Donc, lui était toujours un peu en retrait. Mais d'un autre côté les élus, eux, donnaient les permis de construire, et nous ont pas mal soutenus. Moi, j'étais Rapporteur général de l'Etablissement public pendant dix ans au SAN. C'était un rôle très important : il y a des projets qui ont été bloqués. Au bout de quelques années, ils ont nommé un architecte-conseil auprès d'eux pour être indépendants de l'EP. Il se trouve que l'urbaniste - ce n'est pas un hasard - était un ancien stagiaire qui avait travaillé avec moi : c'était un gars qui avait vraiment l'état d'esprit « ville nouvelle ».

**Q. : pourquoi ces conflits entre l'EP et les élus ?**

M. : « Leurs intérêts n'étaient pas les mêmes. D'un côté, l'établissement public était chargé par le gouvernement de vendre, de commercialiser le plus vite possible des terrains, aussi bien pour les industriels que pour les promoteurs, dans la mesure où ce qui ne se construisait pas là se construisait ailleurs dans la région parisienne : il y avait une sacrée pression sur l'EP. Quand j'y étais, je faisais 2000 logements par an. Je faisais passer ces permis de construire de 2000 logements par paquet en moyenne de 100 à 150. On était une dizaine d'architectes à l'atelier d'urbanisme. Et pour les élus, le problème était de faire en sorte que les habitants qui les ont élus voient la ville nouvelle se développer selon des critères qui leur conviennent. C'est simple. Ils trouvaient que nous allions trop vite. [...] C'était intéressant mais c'était dur car on n'arrivait jamais au bout de ce que l'on avait envie de faire. »

Q. : une fois que le cadre paysagé a été fixé, la voirie faite, comment passiez vous à l'architecture ?

M. : « Sous forme de ZAC. Mais les ZAC ne suffisaient pas à délimiter, ni les périmètres opérationnels, le directeur architectural de l'époque. Ensuite, on faisait un plan de quartier, et de là on tirait des choses plus abstraites que des plans masse, qui étaient des directives d'urbanisme. [...] Ensuite, on faisait des découpages qui correspondaient à ce que nous disait le service commercial : au début l'ordre de grandeur était de 400 logements : c'était la taille moyenne. Plus tard c'était 100 logements maximum. L'inconvénient est que nous avions un saucissonnage de style architectural différent. [...]

**Q. : qui choisissait le maître d'œuvre ?**

M. : « Le logement, c'était toujours nous, sauf deux ou trois cas particuliers où c'était le maître d'ouvrage. Cela se passait de façon un peu informelle. [...]

**Q. : vous avez eu recours à des concours d'idées ?**

M. : « Oui absolument. Pour éviter cela justement (imposition d'architectes par la maîtrise d'ouvrage). Je me suis rendu compte que l'on n'arrivait pas à gérer et que l'on n'avait pas assez de pouvoir. J'ai donc lancé le concours des coteaux de Maubuée. C'était deux fois 1500 logements. Comme j'avais gagné le concours d'Ivry deux ans auparavant, je connaissais bien la mécanique de ce type de concours et les défauts. Donc, j'ai pu réfléchir rapidement à une mécanique que je pensais plus intéressante. L'idée était de constituer des équipes maître d'ouvrage-architecte suffisamment diversifiées, pour qu'il y ait 5-6-7-8 cabinets d'architectes qui interviennent sur 1500 logements avec un chef de file, avec un architecte coordinateur avec qui je dialoguais. Il y a eu deux lauréats, une équipe avec Sarfati et une équipe avec Colombier-?-?. C'est assez réussi notamment le quartier de Sarfati.

**Q. : quand vous choisissiez un maître d'œuvre, il était encadré. Par contre dans le cadre des concours, vous laissiez plus de liberté...**

M. : « Oui. Mais une fois le choix des candidats faits, on retombait dans un travail de coordination. J'étais architecte coordinateur du Val Maubuée. Pour présenter le permis de construire à la commission d'urbanisme, c'est moi qui le présentais : il fallait donc que je sois

d'accord sur le projet. [...] Dans ce jury, il y avait surtout des personnalités extérieures. La moitié extérieure. [...] les architectes étaient importants dans le jury.

**Q. : Et sur les espaces extérieurs ?**

M. : « Sur les espaces extérieurs périphériques, c'était nous, l'E.P. A l'intérieur, on les a laissés. [...]. Bozellec était comme moi. On donnait les directives qui venaient de la philosophie générale, mais ensuite, en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, c'était toujours des gens de l'extérieur. De manière générale, nos dirigeants ne voulaient pas que l'on fasse de maîtrise d'œuvre parce que c'était très critiqué par la profession. C'était un monopole sinon ».

**Q. : et cela ne créait pas une frustration en temps que concepteur ?**

M. « Si. J'ai échappé à cette frustration parce que je construisais à l'extérieur. J'ai fait des concours d'idées aussi, enfin un appel d'idées. Pour le quartier du Luzard, j'avais invité Solers, Grumbach, de Portzamparc, à faire une réflexion de plan directeur, de plan masse sur le quartier du Luzard. Après, j'ai fait un plan masse assez différent comme je n'ai réussi à faire passer aucune de ces solutions à l'intérieur de l'EP.

Moi, par rapport aux concours d'idées, j'ai plutôt souhaité des concours qui engagent la réalisation. Souvent, on n'a pas fait de concours. A l'époque, tout le monde s'en foutait. J'avais la complicité de Baiétto. [...] J'en parlais à Grumbach qui expliquait ensuite son projet à Baiétto. C'est comme cela qu'il a pu faire son château d'eau végétal. Ensuite, j'ai eu un rôle important dans le choix des équipes d'architectes invitées à concourir pour les équipements publics. J'ai de nouveau pu faire travailler des architectes dont c'était souvent la première œuvre. J'ai pu faire accepter aux élus et à l'EP le principe de choisir des architectes dont l'expérience et la notoriété étaient proportionnelles à l'importance du programme. On ne peut pas confier un lycée à un jeune architecte qui a deux collaborateurs et qui n'a jamais fait plus qu'une crèche, etc... On ne peut pas faire prendre cette responsabilité à des élus en Ville Nouvelle. [...] Cela a permis à des architectes tout jeunes, avec très très peu de références, d'intervenir. [...] A l'époque, c'était plus facilement possible. J'avais aussi établi un principe : c'était le début de l'ingénierie, où le second avait le droit de construire de gré à gré : le premier réalisait et le second avait une affaire sans concours. C'est une relation d'engagement. On avait tous le même objectif à l'époque des villes nouvelles, qui était qu'on nous demandait d'innover. Dans la seconde vague, l'objectif s'est transformé en : "l'innovation c'est bien, mais il faut surtout réussir à faire la ville". Aujourd'hui, quand on voit Val d'Europe...

**Q. : vous avez dit que vous aviez gagné le concours d'Evry mais que vous ne souhaitiez pas faire les mêmes erreurs...**

M. : « Il avait des caractéristiques qui n'étaient pas positives avec nos objectifs. A Evry, ils ont fait un concours pour faire 7000 logements, avec les équipements et les infrastructures correspondant d'un seul coup. Il n'y a jamais eu dans l'histoire de l'humanité de concours aussi énorme. Il s'est passé que tous les promoteurs de France et de Navarre se sont regroupés pour être hyper costaud et ils ont tous cherchés des architectes établis disons. Il n'était pas question de prendre des risques avec de jeunes architectes. [...] La première erreur est qu'il n'y a eu que l'établissement qui a répondu. En fait, on a fait que 2500 logements, et cela a capoté derrière. Et la seconde erreur est que les urbanistes d'Evry ont voulu, pour faire la ville dense, pour faire de l'animation urbaine, une densité dingue. Du coup, on a voulu apporter un mode d'habiter un peu différent, en donnant un espace extérieur à chacun, à chaque logement avec une architecture à gradin. Cela a amené à des immeubles qui sont des monstres et qui aujourd'hui posent problème, non par l'architecture, mais par le fait que ce sont des monstres : ils ont des copropriétés tellement énormes qu'ils n'arrivent plus à prendre de décisions. On voulait aussi des équipements intégrés, des équipements à rez-de-chaussée des bâtiments... Moi, j'ai lancé le concours différemment. J'ai proposé que, dans un premier temps, se ne soit un concours que d'architectes : le jury sélectionne des architectes qui réfléchissent sur la notion d'architecture urbaine - 37 architectes sélectionnés - ; et ensuite, les promoteurs ont choisi des architectes ; là, je me suis fait beaucoup critiquer car c'était la foire aux bœufs. C'était un problème, mais en même temps, dans les équipes, j'ai eu de tous jeunes architectes, [...] Il y en que 3 ou 4 qui n'ont



pas trouvé de promoteurs. Mais dans l'ensemble cela s'est plutôt bien terminé. Puis, ensuite c'était deux fois 1500. C'est plus gérable dans le temps.

**Q. : quelles sont les opérations réussies ?**

M. : « Paradoxalement, il y a deux extrêmes : les maisons individuelles, à certains endroits, et notamment du côté de Torcy, étaient une liaison douce avec le paysage et cela marche assez bien. [...] Ce n'était pas du haut de gamme. Personne ne voulait venir. A Torcy, on a fait un lotissement pour faire venir des cadres supérieurs, et cela a mis quatre ans à se faire. Marne la Vallée, ce n'était pas les classes moyennes. Les riches, c'est à l'ouest. Maintenant, cela a un peu changé. [...]. La deuxième approche, c'est que l'on a fait certains éléments comme Colombier, une opération qui est dans l'eau, un château dans l'eau : l'idée était belle. Il y a un petit équipement sur une île, que l'on avait dessiné, et qui vit toujours. Et puis il y a certaines perspectives dans les quartiers qui débouchent sur des plans d'eau qui sont assez réussies. Mais c'est très fonction de l'architecte et du maître d'ouvrage. [...] A partir des perspectives sur des plans d'eau que l'on peut créer, on peut organiser le quartier. [...] La réussite de la ville nouvelle est liée à la réussite de la mise en place d'un paysage au sens large du terme. Il ne suffit pas de construire de bons logements. Les gens attendent une mise en situation d'un site plus large que leur petit environnement car ce n'est qu'à partir de là qu'ils ont la notion d'appartenir à une ville. Sinon, ils sont dans un lotissement, une mini échelle de voisins directs, et du coup ils se ferment au reste, le reste leur apparaît hostile. Donc c'est important et c'est pourquoi j'ai voulu mélanger aussi les individuels de façon à ce qu'il y ait des mélanges de mode d'habiter.

[...]

Le secteur III s'est fait en opposition au Val Maubuée, un peu à la demande des élus. Le maire de Bussy, pour faire avaler la ville nouvelle à ses habitants, passait son temps à dire que cela ne ressemblerait pas du tout à ce qui s'est fait. C'est de bonne guerre. [...]

Je pensais vraiment que le schéma d'urbanisme ne serait pas réalisé. Je n'y croyais pas. Derrière Delouvrier qui a été viré comme un malpropre, c'est Chalandon. Chalandon, c'est l'après 68. Il a dit : on construit dans les bois. Il y a eu de telles levées de boucliers que la loi qui est passé à dit : pas plus de 10%. Chalandon a dit que les EP sont composés d'urbanistes PSU. Il faut confier les villes nouvelles aux promoteurs. On se disait : combien de temps on va tenir ? Et finalement, cela ressemble terriblement au schéma dessiné.

**Q. : pour ce schéma, quelles sont vos références ?**

M. « On était plus proche des VN suédoises. Dans les VN anglaises, il y avait une espèce de rationalisme de l'aménagement de l'espace assez radical, des villes à 60-80 kilomètres de Londres alors que là, l'idée même était le développement de la région parisienne. [...] Alors que dans les VN suédoises, l'architecture n'était pas terrible mais il y avait une présence du paysage qui était beaucoup plus intéressante. »

**Q. : Que pensez vous de la fermeture des EP ?**

M. : « Les EP, c'est la notion de maîtrise d'ouvrage urbaine appliquée à un sujet de grande envergure. J'ai fait le grand Louvre, l'EP du grand Louvre, on a généralement des gens hyper motivés qui viennent, car on sort du cursus normal, des gens imaginatifs : ce sont donc des gens qui se frottent, qui se frittent, mais qui y croient. Généralement, les Directeurs généraux ont été de très grandes valeurs, nommés par le gouvernement, avec une motivation forte : ce sont des gens de grandes qualités. Ensuite, il y a le travail interdisciplinaire. Si parfois, il a été difficile, il était réel. Dans la structure EPA Marne, on n'a pas pu échapper à une organisation par direction. Mais j'avais fait accepter à Pierre Carl, à l'initiative et par Baiétto, la création d'un « groupe opérationnel ». C'était une structure qui pouvait bouger – pas comme une direction – et on a créé le « groupe opérationnel des Coteaux de Maubuée » : il y avait toutes les disciplines concernées par l'opération. Le chef opérationnel pouvait être de n'importe quelle discipline. J'ai fait mettre Huertas. Généralement, ce n'était pas un des directeurs. Généralement, c'était un ingénieur, un programmeur, un commercial ou un programmeur. Cela n'a jamais été un paysagiste par exemple. Mais nos deux paysagistes étaient dans tous les groupes opérationnels.

[...]

On a démarré [dans l'EP], on était neuf, on a été jusqu'à cent quarante avec tout ce que cela représente comme dilution de l'état d'esprit. Pour moi c'est une structure remarquable. Elle a comme revers de la médaille en quelque sorte, qu'en tant que structure non durable, elle prend des responsabilités à la place de certaines structures administratives qui, s'il n'y avait pas eu l'EP, aurait eu cette responsabilité : la DDE par exemple. Ce qui veut dire que, en gros, on n'a que des ennemis à l'extérieur et des gens qui ne nous aident pas vraiment. L'autre inconvénient c'est que les élus ont toujours reproché le fait d'avoir une entité très puissante qu'ils ne contrôlaient pas, bien que le président de l'EP du conseil d'administration soit un élu. Entre un élu d'une petite ville et un Directeur général qui a été nommé par le gouvernement, le rapport est [inégal]. Ce que je reproche, à l'usage, c'est que le SAN passait plus de temps à se « foutre sur la gueule » qu'à travailler ensemble. Moi, je fais partie de l'Association des Villes Nouvelles françaises, les SAN et les EPA auraient du basculer mais le SAN a voulu se constituer ses services techniques etc... qui a priori étaient des ennemis, ce qui n'est pas tout à fait vrai d'ailleurs car ils ont pris des gens de l'EP, ils ont quand même reconnus qu'ils n'étaient pas mauvais : ce rapport SAN/EPA était un rapport pas toujours évident, un rapport dans l'opposition. A mon avis, il aurait peut-être fallu trouver autre chose. Mais autrement, c'était vraiment un ensemble de gens compétent dans tous les domaines et d'ailleurs on les revoit après plus tard : je revois les services commerciaux, je suis resté copain avec tous ces gens là, des directeurs de promotions, des ingénieurs, et qui ont eu des parcours importants parce que c'était des gens qui étaient volontaires. [...] C'est le plus grand maître d'ouvrage que je n'ai jamais vu de ma vie. [...] Ce sont des outils d'efficacité et de compétence absolument remarquable.

**Q. : comment expliquez-vous cette passion pour les villes nouvelles ?**

M. : « C'est Sa ville nouvelle. Moi, je suis un peu bigame. Mais c'est quant même sa ville nouvelle. Cela tient à la nature même de l'objet. Créer à partir de rien une ville, c'est un rêve qui remonte très loin dans l'histoire. Mais c'était généralement voulu par des hommes politiques, c'était rarement un projet social alors que les villes nouvelles françaises, c'était quand même un projet social. Cela tient aussi à la personnalité exceptionnelle de Delouvrier, qui était un type enthousiasmant. Cela tenait à une génération.

**Entretien avec M. Macary 10-12-2004 N.E-H**

MA : « Un parcours à la fois étudiant et personnel, parce que j'ai été l'élève de Candilis. Vous avez raison ... de retrouver le pourquoi des choses »...

NE : « La filiation entre espace public et équipement public c'est assez évident, parce que s'il y a des lieux qui sont collectifs, ce sont les équipements publics. Les équipements publics génèrent de l'espace public. Mais l'habitat, dans les villes nouvelles ? c'est localisé sur des parcelles, qui étaient des parcelles privées du moment qu'elles étaient vendues, donc sur quel espace public vous avez pu agir ? Très concrètement.

MA « Deux types d'espaces publics, il y avait les espaces publics qui étaient techniquement nécessairement gérés par la collectivité locale ultérieurement, il est impensable qu'une route, qu'un plan d'eau, que la place de l'école ne soit pas gérée par la collectivité locale.

Quand il y avait cette première catégorie d'espaces publics qui était facilement identifiable, qu'il était nécessaire de rendre ouvert au public et donc gérée par la collectivité. Cà c'est la première catégorie.

La deuxième catégorie, à l'époque les choses étaient un peu plus floues que maintenant dans la mesure où l'établissement public n'avait pas autorité à gérer et où les collectivités locales n'avaient pas encore une politique des espaces publics, et où les autorités de tutelles souhaitaient que le maximum d'espaces soit cédé à la promotion privée, partenaire privé.

Et nous, on considérait quand on avait un îlot important qui devait être vendu à des promoteurs, on considérait qu'il y avait nécessairement des espaces collectifs publics extérieurs. »



NE « Vous parlez bien d'espaces collectifs »

MA « Et ces espaces collectifs, on ne savait pas très bien s'ils deviendraient des espaces publics, on n'en avait ni l'assurance, et on ne savait pas si c'était nécessaire parce qu'on sortait des années 1968 où il y avait une certaine générosité dans la vie collective et on pensait qu'on pouvait avoir un espace ouvert au public qui soit un espace de caractère privé ; c'est aussi l'époque où il y avait une recherche des pouvoirs publics, de l'administration sur les AFUL, les Associations Foncières Urbaines, extrêmement sophistiquée, tout ça dans l'esprit, il y avait à La Défense une recherche de propriété du sol, mais il n'y avait pas de propriétaire voulu ...

Donc on se disait qu'on ne savait pas très bien comment ça finirait, à qui ça appartiendrait, qui en aurait la gestion, mais que, à l'évidence, dans la conception urbaine ça devait être un espace ouvert au public.

Donc il y a eu cette notion de « ouvert au public » mais sans savoir précisément le statut et la gestion. »

NE « Est-ce que ça voudrait dire qu'aujourd'hui, si on devait retravailler, parce qu'on fait la ville sur la ville aujourd'hui, est-ce que ça signifie que vous avez, dans ce cadre là, mis en place des germes d'espaces publics, qui aujourd'hui, pourraient devenir de véritables espaces gérés par les collectivités ? »

MA « Bien, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les idées ont un peu changé dans la mesure où on s'est rendu compte que tout ce qui est géré par des partenaires privés qui est un peu compliqué, un peu complexe, met en jeu des stratifications de responsabilité etc, ça devient une usine à gaz qui est ingérable. C'est-à-dire qu'on a tous aujourd'hui l'expérience de copropriété où pour faire changer la poignée de la porte d'entrée, c'est des années de travail. Il y a retour en arrière en se disant quand c'est la collectivité ça doit être la collectivité publique locale, parce que si on s'appuie sur une collectivité privée, on n'aura jamais une bonne gestion parce qu'il y a des blocages sans arrêt. Aujourd'hui, l'attitude est beaucoup plus manichéenne qu'auparavant. »

NE aujourd'hui, en ville nouvelle, ces espaces collectifs ou ouverts au public pourraient permettre de retravailler, de faire évoluer les tissus, parce qu'on dit du Val Maubué, par exemple, qu'il s'est développé à un moment où il n'y avait pas de marché où ce qui a été construit était du logement social par défaut, du moment qu'il n'y avait pas d'autres hypothèses d'investisseurs ? »

MA « Ceci dit, on a toujours fait attention à ce qu'il y ait un pourcentage de logements en accession. Quand la crise était la plus grave, la seule façon qu'on ait trouvée c'est de faire du logement individuel qui, lui en accession, se vendait. Et on a donc mélangé de l'habitat individuel et de l'habitat plus dense avec l'idée de l'habitat intermédiaire pour qu'il n'y ait pas une rupture entre les deux psychologies de l'habitat, mais de façon à passer la crise qui était dans les années 75/76, la crise était folle, 74/75/76, et mais en même temps, on ne pouvait pas aller beaucoup plus loin parce que les promoteurs privés, dès qu'on parlait de collectif, ils fuyaient. Donc, c'est un peu vrai mais sur les 20 ans qu'a duré la construction du Val Maubué ça n'a quand même pas été pareil pendant 20 ans. »

NE « Il y a eu les évolutions aussi dans le marché. »

MA « Mais vous savez aussi, c'est difficile. Pour revenir à l'évolution sur les espaces publics, c'est vachement difficile, parce que moi je me souviens qu'on avait cette idée bien sûr dans la tête, et j'avais gardé dans le schéma d'urbanisme tous les espaces qu'il n'était pas vraiment indispensable de lancer dans la promotion pour y garder quelques temps etc, c'était des terrains petits, mais enfin quand même, ça se baladait toujours entre 1ha à 2ha, en se disant dans 5 ans, 10 ans, ce terrain là on pourra y mettre des bureaux ou bien des logements en accession ou bien autre chose, un équipement public qui aujourd'hui n'est pas envisageable, et comme ça la ville va vivre, va évoluer plus sagement que si on a tout figé. Et bien, ces espaces publics sont

toujours des espaces verts parce que les gens qui habitent autour, ont créé des associations de défense pour garder un espace vert alors qu'on ne peut pas, honnêtement, on peut dire que Val Maubué manque d'espaces verts, il y a 30 % de la superficie qui est constituée d'espaces verts, publics, ouverts. Voilà, et donc cette souplesse là, elle n'est pas utilisée, donc c'est un sujet qui n'est pas facile, reconstruire la ville sur la ville, c'est un sujet qui toujours très très difficile parce qu'il y a des résistances, il y a des blocages, les élus ne se battent pas pour ... »

« On a essayé de garder des marges de manœuvre, par ci par là, qui ne sont pas encore vraiment utilisées, mais peut être qu'un jour, effectivement l'opinion changera, les critères changeront. On avait pensé absolument à ça. On a pensé aussi dans les rez-de-chaussée des immeubles de logements à garder la possibilité de mettre des activités et des commerces.

Les commerces ne peuvent pas se mettre n'importe où, donc il y a des endroits c'était plus judicieux d'imaginer des activités. Ça fonctionnait pas trop mal, c'est-à-dire qu'il y a des places qui sont restés pas mal de temps, mais finalement, il y eu un jour quelqu'un qui avait besoin de 100 m<sup>2</sup>, de 200 m<sup>2</sup> et des conditions financières ont été faites par le bailleur et il est venu s'installer.

Mais c'est difficile à porter, c'est lourd à porter parce qu'à un moment donné on en était arrivé à dire : bien écoutez, puisque les promoteurs privés nous disaient : 'je n'ai pas vocation à garder 3 fois 200m<sup>2</sup> de locaux en rez-de-chaussée que je n'arrive pas à commercialiser, vous êtes gentils, mais je n'ai pas vocation de faire ça'. Donc à la fin, on avait privé, à l'intérieur des établissements publics, que l'établissement public rachète les coques, en VEFA, en état achevé, bien sûr il n'y avait pas la façade, il n'y avait pas le , mais à un moment donné, le directeur a dit 'non : ce n'est plus possible parce qu'on va être propriétaire d'un nombre invraisemblable qu'il faut quand même assurer, gérer.' Il y a des gens qui cassent les carreaux de plâtre, qui rentrent dedans et nous, établissement public n'a vocation de faire ça, donc cette politique a été abandonnée. Donc vous voyez que on n'y avait vraiment pensé, qu'on a mis des pistes en œuvre, et que c'est encore plus compliqué qu'on ne l'imaginait. »

NE vous travailliez à l'époque avec des programmeurs, avec des commerciaux, pas seulement avec des paysagistes et des hydrauliciens, il y avait donc cette réflexion sur ce qui allait faire la ville en devenir à travers ces locaux commerciaux à travers ces locaux collectifs, etc...

MA « Les LCR, comme on disait ? on les regroupait parfois avec un petit équipement public. Il y avait tout un programme de programmation . Au départ, il y avait Lemaître et Salès comme programmeurs . Alors eux, ils étaient géographes de formation et ils avaient une formation et une compétence qui étaient beaucoup plus programmatique que quantitative qui était absolument nécessaire sinon on ne savait pas quoi faire. Mais assez vite, les urbanistes, moi en tout cas, surtout que je sortais de mes expériences d'enseignement en architecture, on avait fait venir des gens qui avaient, Bourdieu etc à l'atelier, donc ça ne nous satisfaisait pas cette programmation, et puis on connaissait des gens, vous avez du certainement connaître Gérard ou Gérard .... qui eux avaient, enfin Gérard était un enseignant, un inspecteur d'académie, qui faisait des expériences ailleurs en France, qu'on est allé voir, à Echirrolles, à Hyères, et on s'est rendu compte qu'il y avait une politique qualitative qui était nécessaire en plus de la programmation purement quantitative et donc on a poussé à la roue, on a poussé notre directeur Pierre Carles à embaucher des gens qui avaient un peu plus cette approche. Il y a eu comme ça plusieurs personnes qui ont été embauchés dont Bertrand Ousset , la femme de Baïetto...

Donc l'équipe s'est étoffée avec, d'une part des paysagistes qu'on revendiquait comme absolument indispensables, et d'autre part des programmeurs complémentaires de ceux qui existaient qui fait que l'équipe s'est gonflée vraiment. Quand Michel Rousselot est devenu directeur général en 75, au décès de Pierre Carles, ça correspondait également à sa problématique. C'était un des rares X-Pont qui aimait la sociologie, quand même si je me souviens bien. C'est vrai que Goldberg, il s'intéressait à tout Goldberg, mais ... lui c'était son truc. »

NE « Vous avez pas mal fréquenté St Quentin en Yvelines. C'est vrai. Vous y avez travaillé avec Aquavives, Rodriguez et d'autres peut être Tamara Desportes ?



MA « A oui, mais je la connaissais plutôt, non je n'ai pas travaillé avec elle, j'ai ... On était de la même génération. On se retrouvait dans les réunions d'école, avec elle »

NE j'ai retrouvé quelques articles d'ailleurs sur vos contributions à propos des rigoles, de la manière dont vous aviez essayé de conserver ces traces, pour essayer de donner une forme au centre, c'était aux Trois Villages ? »

MA « Oui, Aquavives , c'était intéressant de travailler avec lui, très intéressant.

Donc, voilà. Pour revenir à l'équipe pluridisciplinaire, c'est un vrai bon sujet toujours d'actualité. Comment en parler. Si vous voulez, il y a fondamentalement, c'est la force, l'originalité des villes nouvelles d'avoir su mettre ensemble des disciplines nécessaires à l'élaboration de villes nouvelles et qui d'habitude ne travaillent pas ensemble. D'une part, tout ce qui est les ingénieurs de voirie, de trafic etc ... maître d'œuvre, maîtrise d'ouvrage publique, retirer à la DDE ce travail là que souvent elle ne fait pas.

Deuxièmement, des programmeurs qui, effectivement, réfléchissaient à la fois à la quantité de choses nécessaires mais donc qui étaient en contact avec tous les Ministères mais aussi comment les assembler, comment les concevoir dans le détail pour que ce soit efficace, plus etc, c'était absolument formidable, des architectes-urbanistes bien sûr, des paysagistes et effectivement des commerciaux ; c'est à dire que l'établissement public avait la vocation à acheter les terrains, là disons que c'est la politique du directeur général, on savait pas vraiment, moi j'ai très peu travaillé avec la direction, avec le foncier. Il fallait veiller parce que c'était eux qui faisaient les découpages de vente. Mais, en principe, ils ne prenaient pas de décisions qui avaient une signification urbanistique, donc ils n'étaient pas vraiment dans la conception. Donc, il y avait, qu'est-ce que j'ai oublié ? Non, je crois que j'ai nommé tout le monde, les ingénieurs, les programmeurs, les architectes, plus les commerciaux. Les hydrauliciens, ils étaient extérieurs. C'étaient des professionnels spécialistes. Donc, la force de cette équipe là, c'est qu'il y avait des commerciaux, c'est à dire qu'il y avait ceux qui étaient chargé de vendre, de trouver un partenaire privé à qui on vendait un dossier dans lequel étaient données toutes les contraintes, y compris les contraintes paysagères, urbanistiques, techniques etc... Et l'implantation etc... Donc ils étaient, d'un côté ils avaient tendance à limiter bien sûr les contraintes pour pouvoir le vendre plus facilement, et de l'autre côté, ils étaient conscients du fait qu'ils étaient à l'intérieur de l'établissement public, conscients qu'on ne pouvait pas vendre n'importe comment et donc ils étaient meilleurs avocats, c'est ça, les meilleurs porte-parole de l'établissement public vis-à-vis des partenaires privés ; C'est-à-dire que moi, il m'est arrivé à plusieurs reprises d'être sur le point d'être mis en porte-à-faux et d'être sauvé par le fait que le directeur commercial ou le responsable commercial se solidarisait avec moi vis à vis des partenaires privés, disant 'mais non c'est une décision de l'établissement public',

NE « Donc, ils avaient un rôle important, en fin de parcours »

MA « Ils pouvaient complètement casser. Si vous voulez, dans cette affaire, l'architecte a un rôle fondamental parce que c'est lui qui fait les propositions qui deviennent ensuite la bible de l'urbanisme, mais ils sont en même temps tellement fragiles, dans la mesure où si personne ne les écoute, ça n'existera jamais.

Donc, cette fragilité fondamentale du rôle de l'architecte et c'est aussi valable pour l'urbaniste, tient à la confiance qu'il a soit de la part des élus qui font confiance, mais là à l'époque les élus n'étaient pas vraiment présents, soit de la haute administration ; c'est vrai que le directeur général a toujours fait confiance à ses urbanistes, et y compris au sein de l'équipe parce qu'on ne peut pas passer ses journées à se battre, c'est pas très positif.

Donc, tout ça c'était vraiment ce qu'il y avait de fort, d'original et du fait que la conception des ZUP, à côté ça a explosé, parce que là vraiment, les architectes-urbanistes qui étaient de la même génération que les autres et qu'ils avaient des bureaux les uns à côté des autres etc, ça fonctionnait le système, mais il ne faut pas non plus se raconter d'histoire, ça fonctionnait avec des grincements de dents, très souvent. Chacun se battait pour développer ses propres

prérogatives et au début de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, en tout cas, l'équipe des architectes avait un poids considérable puisqu'on était presque la moitié de la mission donc, la moitié de l'effectif et au bout de 10 ans, il y avait 140 personnes donc on a diminué considérablement dans l'effectif, mais c'était assez normal.

Donc voilà, la difficulté de ce système, c'est qu'on a tendance à dire c'était le miracle, on a qu'à le reproduire.

A mon avis, il faut y réfléchir à deux fois parce qu'il y a deux dérives possibles.

La première dérive c'est de continuer l'équipe, c'est de bureaucratiser le mode de travail, c'est de faire en sorte que l'apport extérieur qui est vraiment important ne passe plus parce que les gens sont dans leurs habitudes, dans leur tranchée, et ne veulent pas entendre parler de remise en cause de leur conception, donc le vieillissement et le fait de camp retranché; ça c'est un risque réel.

Le deuxième risque c'est de dire : on fait appel à l'extérieur et à ce moment là on retombe effectivement on peut faire appel aux gens les plus talentueux de la profession, il suffit de les chercher, il y en a, donc ça c'est apparemment formidable, parce qu'on a des idées de génies etc... mais ces idées originales peuvent séduire, peuvent donner l'impression qu'on peut les suivre et puis après il faut non seulement les suivre, mais il faut suivre, c'est-à-dire qu'il faut que la mise en œuvre de ce projet soit possible et soit efficace, et souvent on a des effets d'appel, des effets d'annonce, y compris aujourd'hui médiatique, et puis quand on retourne dix ans après, c'est la catastrophe, ça n'a rien à voir avec ce qu'on avait dit.

Donc, ce sont les deux dérives possibles. Moi, je crois que ces équipes ne sont possibles qu'à partir du moment où il y a un certain partenariat de génération. Puis le rôle du directeur était important. A Marne-la-Vallée, on a eu vraiment de très bons directeurs généraux, des gens remarquables. Parce qu'ils ont su tellement leurs équipes, arbitrer, travailler avec les élus dans des conditions pas toujours faciles, la plupart du temps pas faciles, par nature, l'établissement public c'est un état dans l'état donc par nature les élus sont »

NE « Et vous avez vécu les évolutions du moment que vous avez été un rapporteur ensuite.

MA « Ah oui. Moi, j'ai connu l'époque où on a été vendre, où ... on avait organisé une réunion de tous les maires et leurs adjoints, où je devais expliquer le schéma directeur de Val Maubué et Delouvrier m'avait dit : 'je ne vous demande qu'une chose, ne vous laissez pas interrompre, les questions, je m'en occupe.' Alors j'ai commencé terrorisé, j'avais 28 ans,

NE « C'était bien vu, c'était aux politique de défendre le projet

MA « et donc à un moment donné, je parlais sans arrêt, je montrais du doigt le centre du quartier du Luzard à Champs et d'un seul coup, il y a un type qui se lève au milieu de la salle, rouge 'Eh Monsieur, c'est une honte, vous montrez le Lusard, mais le Luzard, Monsieur, c'est sur Noisiel, c'est pas sur Champs-sur-Marne. Comment voulez-vous faire une ville nouvelle, vous ne connaissez même pas les communes'.

Et alors, Delouvrier me disait 'continuez, continuez'. Donc, au début, les élus on les comptait pour du beurre, et après, il a dit 'bon maintenant vous allez en commune' et là on en a appris plein la gueule, j'ai des anecdotes extraordinaires. »

NE « Parce que ça s'est passé très vite en fait, la transformation. »

MA « Oui, dès que les terrains ont été quasiment achetés, les terrains Menier, l'opération était ouverte. »

NE « Les terrains Menier c'était quand même une part très très importante du Val Maubué, la moitié au moins »



MA « C'était la moitié des terrains, 2 000 ha, sur 4000. Dans les 4000, il y avait l'aérodrome de Lognes, c'était plus que la moitié. Donc l'opération était crédible et faisable. Donc après, on a été dans les communes, on en a pris plein la gueule. Mais ça, ça m'a formé pour toute ma vie. »

NE « Alors, justement, à propos de ça, est-ce qu'on peut dire que dans ce creuset dont vous parlez, les architectes comme les programmeurs, comme les paysagistes, les ingénieurs, et même les commerciaux ont été amenés à travailler et à avoir une pratique qui n'était pas celle antérieure, qui était nouvelle.

En quoi par exemple, la vôtre en tant qu'architecte formé à l'Ecole des Beaux-Arts, en quoi vous avez eu l'impression de vous lancer sur des sentiers qui n'étaient pas balisés, qui n'étaient pas connus, pour lesquels on n'avait finalement pas de formation. j'ai toujours eu le sentiment les architectes qui ont travaillé en ville nouvelle, n'avaient pas été formés pour ce qu'on leur avait demandé, ou très à la marge.

MA « Mais en même temps, s'ils se retrouvaient là, ce n'était pas tout à fait par hasard. C'est-à-dire que moi je venais de l'atelier Baudouin, je ne sais pas si vous connaissez,

NE « Moi j'étais chez Arretche... »

Ma « Oui, c'est à côté. Et Baudouin avait une qualité, il avait beaucoup de défauts mais il avait une qualité énorme, c'est un homme qui avait toujours une vision urbanistique des choses. Il élargissait toujours le sujet »

NE « Oui, il avait fait des plans d'extension, il avait travaillé sur des grandes dimensions. »

MA « Donc, Baudouin nous a donné ce goût de comprendre qu'une opération ce n'est pas seulement trouver un chouette truc, un chouette parti, mais c'était réfléchir un peu à ce que ça signifiait par rapport à l'environnement. Moi, j'ai quitté Baudouin en 62, parce que Baudouin, je l'avais vu, je lui ai présenté seulement 3 fois mon travail, ça a duré 3 fois 1mn, donc je trouvais que 3mn d'enseignement de Baudouin en 3 ans, c'était quand même pas beaucoup.

Ceci dit, j'écoutais les corrections de Baudouin sur l'ensemble, c'est ce qu'on faisait tous et c'était une façon d'apprendre l'architecture, donc à ce moment là j'ai rejoint l'atelier Candilis et Josic, en 62 et là, effectivement, c'était très différent.

D'abord, c'était des enseignants nouveaux donc ils se donnaient beaucoup de mal pour nous ; ensuite il y avait une complémentarité entre eux, j'ai toujours regretté qu'ils se séparent. Candilis était un homme qui savait parler du dialogue, il passionnait les gens et Josic qui venait à l'atelier vers les 6 heures avec son .... 'alors où vous en êtes ?'. 'Et bien voilà, patron, je ne sais plus comment m'en demmerder' - « Oh mais » et il restait jusqu'à minuit parce qu'il avait une santé, il est toujours vivant et donc Josic, Candilis nous passionnait, Josic nous passionnait pour la signification de l'architecture, la théorie de l'architecture, l'histoire de l'architecture,

NE « Il vous donnait des outils ».

MA « il nous donnait des outils intellectuels, il nous ouvrait des portes intellectuelles, et Josic nous apprenait vraiment à faire l'architecture, c'est-à-dire c'est poser du calque quoi. Et ça jamais Baudouin en trois ne l'a fait. Baudouin, je me rappellerai toujours d'une correction qu'il a faite sur l'Analo vous souvenez de l'Analo en seconde, et j'avais fait le Beffroi de Bruges, avec un dégradé dans le ciel, y passe, et ça représentait quand même deux mois de travail. Il passe et me dit 'soignez l'écriture, garçon'. Alors moi, soignez l'écriture, je ne comprenais pas. Il y avait des titres mais ce n'est pas possible qu'il me parle des titres. Et après il y a Titus qui m'a dit, c'est pas ça, soignez l'écriture c'est l'écriture architecturale. C'est lui qui a fait le cours parce qu'heureusement que... Donc .... C'était sec et distant »

NE « Candilis et Josic, c'était quand même des gens qui avaient participé au Team Ten, c'était des gens qui avaient essayé d'aller au delà de charte d'Athènes, comme vous le dites aussi, vous d'ailleurs, et de ramener une dimension humaine, de réfléchir à la proximité, etc » »

MA « Alors ça, avec les années pré 68, c'est-à-dire que l'éclatement, l'explosion formidable des sciences humaines, en France et partout, en France à l'évidence, faisait qu'on ne pouvait pas réfléchir sans ça. C'était devenu ça l'important. Et, mon père était architecte et mon père est décédé brutalement d'un infarctus, et je me suis retrouvé à la tête d'une toute petite agence, mais il avait quand même à faire à un programme important et sur lequel j'avais travaillé qui était un lycée et donc j'ai fini le lycée quand mon père est décédé. Donc le métier d'architecte, à 24 ans, j'ai plongé dedans et ... ça été très bien d'ailleurs, il m'a autorisé à continuer, j'étais le seul qui avait fait à la fois les dessins et qui était au courant de tout, avec mon père, mais disons que justement j'étais un peu dans le merde et j'aurais pu aller voir les clients de mon père et puis dire voilà, je suis installé et tout ça, et j'ai fermé l'agence je suis rentré dans les villes nouvelles.

NE « Vous avez voulu avoir une expérience différente de celle de la profession libérale ?

MA « Bien, c'était ça qui me paraissait important pour nous, le sujet important pour notre génération, c'était les villes nouvelles, parce que les villes nouvelles étaient une dimension et ça c'est le résultat effectivement de mon passage chez Baudouin et Candilis, les villes nouvelles étaient vraiment l'aventure intellectuelle la plus formidable »

NE « C'était le lieu expérimental de l'époque »

MA « Donc c'est vrai, je n'étais pas le seul comme ça. Et c'est ces gens là qui se sont retrouvés dans les villes nouvelles, pas ceux qui voulaient faire d'abord du bâtiment, des choses comme ça. Donc vous voyez, c'est une nouvelle génération, c'est une nouvelle façon de travailler et c'est un état d'esprit qui était assez préparé. On était préparé à aborder des sujets comme ça et puis c'était l'époque où, vous vous rappelez, il y a eu le concours de Strasbourg qu'avait gagné Baudouin, c'était 800 logements, c'était au début de mon école, en 56. Ensuite, quand il y avait le concours du Mirail, c'était énorme le concours de Mirail, je ne sais plus combien de logements, c'était énorme, et c'était je ne sais plus quand.. »

NE « 1962 »

MA « Strasbourg c'est avant. Sûrement avant. C'était en 62, donc Strasbourg c'était avant, ça devait être en 52 ou quelque chose comme ça. Donc il y a eu une progression dans la taille des opérations qui faisait qu'à un moment donné le Mirail c'était une ville, c'était une ville nouvelle, c'était quasiment la taille d'une ville, un peu plus petit que le Val Maubué. Donc voilà, on était quand même dans l'esprit de ça. »

NE « Enfin, quand vous parlez de paysage urbain, c'est quand même un terme qui n'est pas du tout répandu dans la littérature de l'époque. Moi ça m'a beaucoup frappée, parce qu'en travaillant sur le Val Maubué on a quand même l'impression que c'est ce terme là qui est le plus pertinent dans ce qui a été fait.

Par exemple les plans d'eau, ce sont des espaces publics, certes, mais qui ne sont pas pratiqués du moment qu'on ne marche pas sur l'eau, mais en revanche c'est eux qui structurent toute une réflexion du paysage alentours.

Donc en fait, il y a eu une démarche originale, je dirais, qui ne s'est pas tellement réalisée ailleurs à ce moment là, de réflexion sur le grand paysage, de réflexion sur le paysage urbain, c'est-à-dire comme vous le dites dans l'article, d'ailleurs cet article il n'y a pratiquement pas une virgule à changer, c'est très surprenant. Faites une photocopie et agrandissez là parce que là on me l'avait photocopié en réduction : 'c'est pourquoi la forme urbaine ne peut se limiter à la définition géométrique des pleins et des vides et de leur ordonnancement, mais prendre en compte également l'apparence visuelle globale, avec le jeu de la modénature architecturale, des



matériaux, des couleurs et de la végétation'. C'est-à-dire que vous définissez quelque chose qui va au-delà de l'espace public, au-delà de la forme urbaine, et qui est une approche globale qui intègre à la fois, le travail des paysagistes, le travail sur l'espace public lui-même, sa matière, et l'architecture qui va venir. Les paysagistes ont tendance à dire : 'c'est nous, qui avons fait les villes nouvelles, c'est nous qui avons fait le Val Maubué etc ... et moi je dis, peut être mais ce qui compte c'est d'avoir pensé cette globalité là . Donc ça c'est assez surprenant parce qu'en même temps ces espaces publics n'étaient pas du tout traditionnels

MA « les gens se demandaient si on était sérieux... Mais je sais pourquoi j'avais eu cette approche, je sais pourquoi parce qu'à l'époque, quand on s'est trouvé devant la ville nouvelle, on s'est dit, parce qu'on y travaillait à l'atelier Candilis, parce quand même ça c'est la force des étudiants, c'est-à-dire à la fois on était très admiratifs de l'équipe et en même temps on analysait le concours du Mirail et la façon dont ça se passait. Puisque j'ai travaillé avec Josic pendant plus d'un an sur le Mirail à ce moment là.

Et là, je me suis dit que de toutes façons les choses évoluaient tellement vite qu'un schéma, que la ville nouvelle, on pensait à l'époque, se ferait en 12 ans, ça en a mis 20 mais enfin, donc un temps long et qu'aujourd'hui dessiner des formes de bâtiments ça rimait à rien, jamais ça ne se réaliserait comme ça. De plus les loyers étaient enfin, on savait bien qu'il y avait une tendance à laisser les promoteurs, à fiche la paix aux promoteurs.

NE « Il y avait eu des images quand même faites avec des choses étonnantes, des gradins, des choses très denses sur le Val Maubué, en prévisualisation, qui n'avaient rien à voir avec ce qui s'est fait.

MA « Ah oui, ça m'intéresse parce qu'un jour il va falloir que je me mette à y réfléchir sérieusement, à dire quelque chose sur le Val Maubué. Mais, donc on se disait comment arriver quand même à ce que Val Maubué soit le Val Maubué, c'est-à-dire avec sa personnalité, comment réussir à faire à travers douze ans, si ça se trouve on sera virés d'ici là, donc on sera plus là, et comment faire en sorte que cette entité parce que quand même qu'est-ce qui fait le charme fou d'une ville c'est quand même sa personnalité, sans parler de remonter jusqu'à Venise où c'est évident mais enfin toutes les villes, pas toutes mais beaucoup de villes ont une image très forte auprès de l'imaginaire populaire. Rio Barcelone, tout le monde ....Donc qu'est-ce qui fait que le Val Maubué peut être cette ville de charme dans l'esprit des gens alors qu'il y a déjà un site fantastique, il y a 1000 ha de bois, il y a la Marne, les parcs de Noisiel, de Champs, et tout ça, comment faire en sorte . Donc c'est ça l'idée qui me préoccupait à l'époque, c'était l'incapacité de dessiner un plan masse pour 20 000 logements, c'était ridicule déjà, je me rendais compte que le Mirail était arrivé au bout, au-delà du bout de cette logique et l'histoire l'a bien montré, et que donc doubler le Mirail ou tripler le Mirail et continuer à faire des plans masse comme ça c'était ridicule et que c'était celui qui dessinait le mieux qui faisait le plus beau plan masse, mais de toutes façons ça ne rimait à rien, donc je cherchais comment on pouvait faire autrement.

Et l'idée effectivement est venue de la qualité du site et l'idée de paysage, mais là dedans il y a quand même du Kevin Lynch, il y a quand même les idées qui couraient aussi à cette époque là, c'est à dire que la reconnaissance des signes, des trajectoires, des perspectives était plus forte que la notion de plan masse. »

NE « Oui, comment créer l'imagibilité ? »

MA « Comment créer l'imagibilité, c'est quand même des réflexions qu'on lisait tous à cette époque là. Et ça a beaucoup compté. Et je me suis dit que cette notion de paysage il fallait l'aborder comme étant le cran au-dessus de l'organisation des volumes bâtis et des espaces publics, l'espace public étant un outil que nous on pouvait contrôler dans les établissements publics plus que le bâti. Mais le bâti, on s'est battu pour quand même. »

NE « Oui, alors là vous avez été très contraint quand même par les politiques d'industrialisation »

MA « Non, il y a très peu de modèles innovation dans le Val Maubué. Il y en a deux. J'ai réussi à me battre, j'ai réussi à éviter Bofil, ce n'est pas facile ; J'ai réussi à éviter Balcani qui est arrivé avec Balic et je me rappellerai toujours de ce rendez-vous. J'avais fait un plan masse sur le Luzard, il y avait 600 logements qui étaient destinés à Balcani, et j'avais un bâti longiligne le long des bois, et Balic dit : 'bien oui très joli ton truc, mais écoute, c'est pas compliqué, tu sais j'avais pas pensé çà plus loin, je vais quand même pas faire un projet particulier, donc j'ai mis au point pour Elysées II des tours et je vais faire un plan masse avec mes tours.' Voilà. C'est grâce à Rousselot qu'on a réussi à décourager Balcani et Balic par conséquent. Balcani nous a pris pour des minables, c'était lamentable, donc on préférerait... »

NE « Et pourtant c'est vrai que l'architecture, à part peut-être le Portzemparc et les trucs de Castro qui sont au bord, l'architecture compte assez peu quand même parce que la végétation est beaucoup plus présente et ... »

MA « Oui, il y a quand même quelques beaux morceaux de Ciriani, c'est très beau, au Segrais, un beau bâtiment de Ciriani. Il y a Portzemparc, dans le centre du Luzard, il y a le gymnase de Nouvel. Il y a Soller, il y a quelques beaux bâtiments mais c'était beaucoup plus difficile à gérer parce que l'idée, mais enfin là, c'est peut être un autre sujet. Et, pour en terminer sur l'idée de paysage, je me suis dit que l'espace public était peut être le lieu sur lequel on pouvait le mieux travailler avec l'optique paysage et à l'époque, j'ai demandé à Bernard Lassus de travailler avec moi. Il a eu un rôle pas tellement opérationnel, parce qu'il est très peu intervenu parce qu'il était très compliqué, ses implications n'étaient pas simples, il fallait vraiment le soutenir à bras le corps, mais comme aide, comme homme de réflexion et d'idées c'était un type formidable. Ça a été un conseiller important. Je l'ai d'ailleurs emmené à Evry. »

MA « Donc, je suis assez sensible à ce qui se passe depuis quelque temps, depuis peu de temps. C'est-à-dire qu'un jour, à l'époque où j'étais actif au Val Maubué, un jour Ciriani me dit : 'toi, Michel tu es un curé'. C'est vrai qu'on faisait un travail de curé là dedans, c'est-à-dire que quand c'était bien on félicitait l'architecte de l'opération ou le paysagiste pour le jardin et quand c'était pas bien on disait, de toutes façons l'urbanisme est nul, donc, les urbanistes sont nuls. Donc je suis resté 10 ans dans ce dispositif et je suis parti sur la pointe des pieds avec beaucoup de modestie et aujourd'hui, le temps passant, il y a des gens qui d'un seul coup disaient 'mais attendez, c'est bien que Portzemparc ait fait le château d'eau mais comment çà se fait qu'il ait fait le château d'eau ?' Alors là, on commence à réfléchir et du coup on redécouvre notre rôle. Et vous dites l'espace public c'est assez nouveau, mais donc c'est le paysagiste d'accord, mais il n'y en avait pas avant. Pourquoi il y en a eu là, d'un seul coup ? Et vous recherchez et d'un seul coup » Et donc aujourd'hui il y a un peu un retour sur tout ce qui a été ma vie pendant 10 ans et l'autre fois, j'ai été surpris, on a fait un bouquin à l'AMO, Le Dantec a fait un texte sur l'espace public, je ne sais pas si vous l'avez vu. Et Le Dantec, ce n'était pas franchement un copain parce que lui il était violent en 68 et moi j'étais plutôt un gentil, avec eux mais plutôt, et je lis l'article, quelle n'est pas ma surprise de découvrir que Le Dantec envoie des fleurs énormes, d'un seul coup, comme çà, je ne l'ai jamais revu, donc c'était pas, y a une personne qui pourra dire Le Dantec c'était un copain, c'est pas vrai. Et donc Le Dantec il a fait cette réflexion, il s'est rendu compte, voilà, un urbaniste... Oui, mais peu importe. Mais je vais dire que c'est grâce à la liaison organique que j'ai pu travailler sur l'espace public, faire intervenir Grimbach, Portzemparc, Montassu, Soller, je ne sais plus qui, mais d'autres connus, parce qu'il y avait une raison d'être, il y avait une logique à mettre de l'argent sur des places et des rues parce que c'était, une liaison à la fois voirie piétons cyclistes machin etc indépendante des grandes voies qui lui ont été imposées. On peut discuter avec... Quand on a voulu discuter avec..., on s'est fait renvoyer dans les buts par le DDE. »

MA « Il y a aussi l'importance du dialogue avec les partenaires privés. Il ne faut pas oublier ça. A un moment donné, l'établissement public et les élus qui étaient généralement la deuxième



génération d'élus, c'est-à-dire ceux qui habitaient la ville nouvelle, et les élus m'ont dit : 'attendez, il faut qu'avant de faire intervenir un partenaire privé, entre les élus et l'administration, l'établissement public, on soit d'accord sur ce qu'on va exigé d'eux. Et la liberté qu'on va leur laisser, donc comment on fait.' Cà a été l'outil. Et d'autre part, on avait le retour de la part des partenaires privés précédemment qui disaient : 'Attendez, je viens vous voir, on me donne un terrain, 8 jours après j'apprends qu'il y a un égout pas là, mais là-bas, 8 jours après j'apprends que j'ai pas le droit de monter plus haut que 4 étages, après j'apprends que etc... etc..., c'est insupportable de travailler chez vous, dites moi ce que vous voulez.' D'où la nécessité de leur dire d'un seul coup toutes les emmerdes qui les attendent, et leur laisser une marge de liberté. Sans faire un plan masse. C'est ça qui était nouveau

**Entretien avec Yves Draussin. Architecte-urbaniste à l'EPA de Saint-Quentin en Yvelines de mars 1974 à avril 1989. Responsable de la mission « cœur de ville ». mai 2003 à l'EAPB (N.E-H, A.V-C,V.F-D. )**

Q. : ...se présenter, parcours, quand êtes vous arrivé, parti, quels sont les projets...

R. : « je suis architecte, j'ai eu une formation d'architecte universitaire et je n'ai pas fait d'étude d'urbanisme particulière. [...] Souvent, les personnes qui sont rentrées dans les EP étaient jeunes, pas forcément extrêmement formées, et il y avait cette dynamique, cet apprentissage sur le tas et je suis assez dans le cas. J'ai été engagé par Serge Golberg en 1974, j'avais 32 ans/33 ans. Sur les critères, j'avais travaillé avec Roland Schweitser à la sortie de l'école, et parce que j'avais travaillé sur un îlot de rénovation à Paris, le chef de service était Pierre-André Périssol, qui est devenu Ministre du logement à une époque, et après un simple entretien en fin de journée dans un petit bureau de Saint-Quentin, après avoir discuté avec Périssol, il appelle Golberg, il vient et il lui dit : mais qu'est-ce qu'on fait ? Golberg lui a répondu : Mais mon ami quant on engage quelqu'un c'est toujours un coup de poker », et il l'a laissé choisir. Il n'y a pas eu a amené 100 000 preuves, le pedigree... Voilà comment cela s'est passé.

En 1974, j'ai été engagé pour reprendre le secteur d'Elancourt-Maurepas à la suite d'un concepteur qui s'appelle Françoise Nairac et puis pour m'occuper d'un sujet particulier, dans lequel je n'avais aucune compétence : la signalétique urbaine. (...).

En 1976, Guy Lagneau et l'ATEA-SETAP, dirigé par Lagneau et Coulomb a souhaité se désengager de ses missions d'urbanistes pour l'EPA – Guy Lagneau a été un des collaborateurs de Delouvrier et a été un des auteurs du SDAU, et dans le suivi du SDAU 65, Golberg a fait équipe avec lui comme urbaniste conseil principal. Il y avait d'ailleurs une supervision de Lagneau sur l'ensemble de l'atelier d'urbanisme de l'époque dans l'EPA, qui d'ailleurs posait des problèmes relationnels. Moi, je n'en ai jamais eu car je suis arrivé à la limite et à la fin. Mais certains de mes collègues là-bas, Jean Guillaume notamment, vivaient très mal cette tutelle de l'ATEA-SETAP [ATEA-SETAP : il y avait la partie architecture et il y avait la partie technique]. Lagneau était urbaniste de la ZAC centre, il était l'auteur des études préliminaires, il était l'auteur du dossier de création de ZAC, il était l'auteur du 1<sup>er</sup> document du dossier de réalisation qui a été fait en 1975 à peu près. A ce moment là, il a souhaité partir et Golberg m'a appelé pour me demander si je voulais reprendre la ZAC centre et à l'époque je n'imaginai pas toute l'importance que cela prendrait dans ma vie.

J'ai commencé par reprendre l'étude du dossier de réalisation parce qu'en 1976, il s'est passé le phénomène de la dédensification : le dossier devenait caduc.

Je me suis occupé de la ZAC centre de 1976 à 1989. J'ai quitté l'EPA en 1989, par un acte volontaire. Après les grandes études sur le cœur de ville, sur la réalisation de l'hyper-centre etc , tout était à peu près terminé et j'étais très fatigué physiquement. J'étais trop amoureux de ma ville et je devenais peu objectif. Un autre phénomène, je connais bien mes confrères des autres villes nouvelles, et je n'ai pas voulu vieillir là. Je me suis dit qu'il fallait faire autre chose. J'avais l'impression que je ne pourrais pas me « refaire », rebondir après cette création, cette bataille très forte du centre de Saint-Quentin. Je suis parti mais j'ai gardé toutes mes amitiés là-bas. Cela me porte. Depuis que j'ai quitté l'EPA, l'EPA m'a porté ... et je lui ai rendu aussi car je participe encore à beaucoup de choses. Mes grandes amitiés d'homme adulte sont là-bas.

Q. : C'est la SETAP qui a cessé de fonctionner avec l'EPA. Ma jamais Lagneau a été intégré à l'EPA...

R. Il n'a jamais été intégré. Il marchait sur contrat d'étude. Il a été l'auteur du premier plan de structure de la ZAC centre. Il faut savoir que cette ZAC est gigantesque, elle fait 450 hectares. Elle représente 2,5 millions de m<sup>2</sup> de plancher. Elle est vivante depuis trente ans. Au cours de ces 30 ans, il y a eu le dossier de création, le dossier de réalisation, le premier et ensuite, il y a



eu 9 dossiers modificatifs successifs. C'est la plus grande ZAC que je connaisse. Ce qui est fantastique, la première structure du plan d'urbanisme fait par Lagneau a imprimé une forme urbaine qui est très lisible. Lagneau est parti en 76 : certaines grandes avenues étaient tracées, les grands ponts enjambant la RN 10 et la voie ferrée : la structure primaire de la voirie était en cours de réalisation. Deux quartiers avaient commencé : le quartier du Pas du Lac et le quartier des Prés sur des concepts d'urbanisme... C'était l'ultime manifestation des ZUP, dans une expression architecturale particulière qui était celle des modèles, - ce n'était pas des ZUP ou l'on faisait 6000 logements à partir de 3 ou 4 modèles d'immeubles et puis c'étaient des barres et des tours - là c'était différent, car c'était des modèles, donc il y avait dans la politique des modèles une recherche particulière, il n'empêche que c'est bien une architecture modélisée donc neutre par rapport au site. Il y a encore une ultime prégnance du fonctionnalisme maximum : le quartier des prés et du Pas du lac sont des quartiers sans voirie ou avec très très peu de voirie par rapport aux objets à desservir. La fonctionnalité est poussée au fait que ce ne sont que des quartiers d'habitation, l'habitat est au centre du quartier, tous les bords du quartier sont utilisés par des talus anti-grues, des protections aux bruits donc des raisons fonctionnelles, par des parkings silos et par des équipements : le logement est ramené à l'intérieur par un système piétonnier. Imaginer qu'une ville puisse se développer totalement comme cela, pour nous c'était devenu une chose impossible. Dans ma pensée, c'était l'anti-ville. Un phénomène particulier c'était que Lagneau, juste avant de partir, avait eu commande d'un premier plan de l'hyper centre. Ce dossier a été poussé assez loin, jusqu'à un avant projet sommaire qui était établi sur un principe d'urbanisme sur dalle. En fait, SQY devant avoir à l'époque 350 000 habitants, la notion de centralité était encore basée sur la notion d'urbanisme sur dalle. Ce projet a été abandonné en 1976. Golberg me dit que ce n'est pas une des raisons du départ de Lagneau, qu'il n'y a eu aucune mésentente entre eux. J'en ai reparlé avec Pierre Linden, qui était chef de service des réalisations à l'époque où Golberg était directeur. Pierre me dit qu'il était contre ce projet. C'était une usine à gaz. Il y avait 32 escalators dans ce projet. Il y était opposé. Il s'appelait le NO2 (Noyau Opérationnel n°2). A partir de cet abandon, le centre de SQ a évité l'urbanisme de dalle mais a gardé la structure viaire très forte et la structure végétale. On est venu, avec le travail en 1979, (Golberg a quitté la direction et Linden a repris la direction au printemps 79) Linden a repris les affaires du centre, a créé un état dans l'état dans l'EPA en créant ce qu'il a appelé la « mission cœur de ville ». Cette mission cœur de ville a été composée de trois personnes : moi, comme urbaniste et deux programmeurs : Jacques Gally - qui avait en charge la programmation des équipements privés - Marie-Hélène Norvez qui avait en charge la programmation des équipements publics. Tous deux ont eu ensuite des devenir particuliers car Jacques Gally est devenu ensuite secrétaire général du GUE des villes nouvelles et c'est beaucoup occupé d'exportation de l'urbanisme et Marie Hélène Norvez a travaillé au grand projet ????. La mission cœur de ville a repris à zéro tout le problème de la programmation et l'étude de la ZAC centre.

Q. : manière dont vous avez perçu les sites à leur origine.

R. : C'est plus une analyse à posteriori, très honnêtement, les grands schémas de structure de la ville ayant été arrêtés avant. Il y a eux bassins versants : le bassin versant ouest et l'est...[...] Tout cela sont des bassins de régulation des eaux. Je ne me suis pas soucié de cela. Golberg vous a parlé de l'usage symbolique de l'eau dans les sept mares. Dans les quartiers Ouest, à ma connaissance, il n'y a pas dans l'urbanisme général du quartier d'Elancourt-Maurepas, à l'époque c'était un ensemble, Maurepas a été fait par Riboux et puis en 1983, il y a eu la scission de quatre communes avec l'application de la loi Bochez ?, mais l'unité du quartier Elancourt Maurepas ne fait pas apparaître de traitement en prenant en compte l'eau particulièrement. L'eau arrive en résurgence dans quelques mares, quelques fontaines - je ne sais même plus si elles existent au centre des 7 mares que Deslandes avait fait - cela ne servait en rien de support à une forme urbaine. Le parc des coudraies a un bassin mais ce n'est pas flagrant. Rein n'est flagrant dans la relation de la topographie, de l'eau et de l'urbanisme. La plaine de Neauphle, je dirai même chose, il y a à ma connaissance rien de particulier. Il y a un grand axe de promenade car passait de mémoire un ancien aqueduc. Il y avait une servitude *non*

*adificandi* et sur cette servitude liée à l'eau a été fait une promenade paysagère. C'est pour moi le seul élément de trace ou un problème de l'eau plus ancien a induit quelque chose en surface directement.

Dans les quartiers est, - la ZAC centre et le secteur des trois villages, Montigny, Voisins le Bretonneaux et Guyancourt - il y a deux phénomènes. Un premier phénomène qui continue d'être l'usage de l'eau, la maîtrise de l'eau et l'usage de l'eau, de la topographie et de l'hydrologie, dans les vallées en bassins de rétention, en utilisant toujours le système gravitaire le plus évident, et le système des vallées. Et c'est notamment vrai pour ce qui concerne la ZAC centre. La ZAC centre se trouve à la tête du vallon de la Bièvre. Ce fameux talweg de la Bièvre était déjà équipé de multiples étangs. L'urbanisme de la ZAC centre en a créé un autre, l'étang du bois des Garennes dans le parc des Roussières qui a été créé par la confection d'une digue qui barre la vallée et ou passe une des grandes voies primaires qui connecte le nord et le sud. Ce bassin a été étudié pour recevoir des eaux millénaires, avec un niveau de crue très très important. Ces 60 hectares peuvent être inondés. De mémoire le cabinet Sauveterre avait travaillé sur ces choses là. Sur le plan technique, vous pouvez vous adresser à Roland Julienne qui est l'ancien Directeur technique. Il est maintenant Directeur du développement au SAN. Il a intégré le SAN pour pouvoir porter au bout les grandes réalisations du centre.

Un second système particulier est celui dans le quartier des trois villages qui est le grand bassin de la Sourderie qui a été le support d'une composition urbanistique, celle de Bofill. Ce bassin sert de cadre à une composition viaire, bâtie qui s'est appelé les Arcades du lac. L'autre opération, celle d'en face - le Temple - les petits bâtiments à côté s'appellent les templettes - il fallait le faire. Pour la cour intérieure, la prison de Bois d'Arcy est plus sympathique que cela. Il y avait un problème de circuit de l'eau car il y a un problème d'exutoire à ce bassin. L'eau part en direction de l'aqueduc qui franchit la vallée de la Bièvre. Il y avait un problème de relation entre ce bassin et le bassin de Saint-Quentin et l'exutoire. Il faut savoir que l'on n'est pas dans un fond de vallée. C'est un bassin minéral avec un fond naturel qui est géométrisé. Il y avait ici une espèce de petit talweg secondaire qui remontait de la vallée de la Bièvre. Il y a une digue qui a été faite là : ce n'est pas un bassin de point haut mais il n'est pas non plus en fond de vallée. On est sur un plateau, le plateau des trois villages avec un petit talweg secondaire qui a été barré : mais usage de l'eau dans une forme géométrique, composée - qui n'est pas dans la forme naturelle et topographique - etc. et qui a beaucoup induit puisque le bâti s'est organisé par rapport à cela.

Un troisième aspect important est dans le quartier de la Grande île. L'urbaniste de ce quartier est François Bourgiéau. Il avait à réaliser là un quartier fait de petits collectifs, une bonne part d'habitat individuel, de maisons de ville, et d'activités tertiaires, avec une densité relativement faible de l'ensemble, il a eu l'idée de faire un drainage de l'eau superficiel, c'est-à-dire de ne pas avoir un système de récupération des eaux de pluie par voie de canalisation, mais un système de mailles urbaines entre la maille viaire et le drainage naturel qui structure entièrement son quartier. Il y a une maille qui s'oriente SE/NO qui est cette fameuse maille de rigoles de surface qui se trouve à l'intérieur de la maille viaire. L'ensemble de ces rigoles de surface venait se jeter dans ces bassins qui est un bassin de relais, ce bassin étant lui-même formé par les digues des grandes voies primaires. Je crois qu'il l'avait fait avec Gilles Vexlard comme paysagiste. Cette idée a posé des problèmes, pas tant dans la partie des logements, de l'habitat, mais la partie d'activité. Il y a eu des obligations de regroupements de parcelles qui ont en fait barré le système des rigoles.

Le quatrième point est l'utilisation de l'eau de manière symbolique, que l'on retrouve dans la fontaine adossée à la maison pour tous de Deslandes, mais surtout le canal à Saint-Quentin au centre. Je dis qu'il est symbolique car sur le plan hydrologique, il ne sert pas. Le canal n'a pas de vocation à drainer de l'eau de pluie, à réguler des systèmes d'eau de pluie. Il n'est pas intégré à une raison technique. Par contre, en terme d'urbanisme, dans les plans de Lagneau, dans les dossiers de création, il a toujours été question de la liaison du centre et de la base de loisir. Mais cette liaison n'était pas pensée, en 1973 et 1976, avec de l'eau. C'est avec l'appel d'idée, quant on a relancé les études du centre avec Pierre Linden en 1979. On a consulté neuf équipes d'architectes à ce moment là. J'avais signifié la liaison vallée de la Bièvre-base de loisir par un système de coulée verte et que cette dernière soit le support de tout un système d'équipements



culturel ou d'enseignement. Il y avait deux grands axes diagonaux E-W, qui était plus un axe ludique et N-S qui était plus un axe commercial descendant de la gare etc. ces deux axes recoupaient à 45° la trame viaire qui est parallèle à la RN 10. [...]. L'idée même de l'eau est venue par l'appel d'idées. Plusieurs architectes l'ont proposé notamment deux des projets les plus caractéristiques, qui était celui de Fernand Pouillon et celui de Gamma Architecture. Pouillon - on avait eu un mal fou à le faire venir pour travailler sur cet appel d'idées mais on a su le passionner. Il a introduit l'idée de récupérer une véritable rivière de la Bièvre. Il l'a magnifié à un point qui était géométrique. Partant de l'étang de Saint-Quentin, c'était d'avoir un tracé très souple. Son idée était de faire une île - l'île de la Cité au cœur de Saint-Quentin- et de faire de toutes les traversées de passage, qui ressemblaient à des grottes comme on en a aux Buttes Chaumont. On a fait tester cette idée par des bureaux d'études. On a été en relation avec le service des eaux de Versailles qui gère l'Etang de Saint-Quentin. L'idée était de prendre l'eau de l'étang de Saint-Quentin et avoir le débit de fuite de l'étang. Mais on aurait épuisé l'Etang de Saint-Quentin. Il a un débit de fuite relativement faible. Cette idée n'a pas pu se faire.

Il y avait un autre projet assez fantastique. On n'a pas réalisé cet étang de Saint-Quentin car les élus ne l'ont pas voulu à l'époque. Il y avait deux objets tellement gros - le centre et la liaison - que la bataille -car ce ne fut que des batailles - que l'un est tombé. Il y avait de plus des problèmes d'argent. Le projet de Gamma Architecture était de proposer de, au lieu de passer par en dessous comme le suggérait Pouillon, de créer dès l'origine des grands tunnels, de construire des tunnels sur l'autoroute A12, sur la RN10, sur les voies ferrées et ensuite de recreuser tout ce qui était autour et de remettre la terre par au-dessus, de manière à recréer tout de suite une forme de paysage et de continuer l'eau - mais là il y a bien un problème de niveau - jusqu'à un système de canal qui entrerait dans le centre urbain. Ils essayaient de traiter le franchissement entre le quartier du centre par le dessus. Pour ne pas avoir des liaisons par des ficelles, par des passerelles, on sait que cela ne marche pas, ils avaient proposé un système de structures, d'infrastructures d'abord et ensuite de paysages construits par-dessus qui était étonnant. On avait fait chiffrer ces 9 neufs projets, pour voir ce qui est extraordinaires. On arrivait à des différences de 1 à 10. Le moins cher était un très beau projet d'urbanisme de Pierre Colboc : cela allait de 30 millions d'investissement à 300 millions. Le projet Gamma valait 300 millions. Mais c'était un projet de 20 ans. Il fallait étaler les 300 millions sur 20 ans. Mais c'est à posteriori. Il y avait déjà tellement de luttes sur cette affaire que c'était une bataille de trop.

Il y avait d'autres projets. Il y avait le projet de Muniez et Corne-Vernet qui nous a permis de choisir cette structure.

[...]

Il y a eu le problème de stationnement des voies. Deux ans de discussion avec la DDE juste pour un problème de stationnement, de stationnement privé en domaine public. Pour éviter d'avoir des parking dans toutes les parcelles. Cela s'est fait progressivement.

Entre 1979 et 1981 avait été délimité un premier périmètre opérationnel qui contenait le centre commercial et 500 logements, 80 000 m<sup>2</sup> de bureaux... c'était un énorme programme. On a poussé cela avec Cornet et Muniez jusqu'à un stade d'APS. On a fait une consultation de promoteurs, de commerciaux. On avait choisi nos promoteurs : c'était le groupe Bouygues, Espaces expansion ...Mais sont arrivées les élections de 1981. Le pouvoir du SAN était déjà à gauche, c'était le SCANN à l'époque mais le pouvoir moral a changé. Il faut savoir que l'essentiel du centre était sur la commune de Montigny. Montigny était donc minoritaire mais il tenait son projet. Le changement de pouvoir politique à la tête de l'Etat a changé le pouvoir moral au niveau du SCANN. Le SCANN a imposé l'abandon de ce projet. Il a imposé de refaire des études, a refait un programme qui s'appelait « motion-délibération ». Au lieu d'appeler cela « cœur de ville », ils l'ont appelé « quartier de la gare », sans même la nommer, pour lui rendre l'anonymat le plus parfait. C'était en fait une lutte sur la notion de centralité. Les élus de gauche luttaient contre la centralité de la ville, contre l'hypercentralité. Ce document a été appelé rapidement la charte. A travers le mot de « charte », par la sémantique, on a l'impression que c'est un document fondateur. Et les élus se sont bien employés à faire accréditer l'idée que c'est le document fondateur de l'urbanisme du centre de Saint-Quentin. C'est faux et archi faux. C'est un mensonge parfait. Ce document est un plagiat du programme de l'Etablissement Public que l'on avait accrédité deux ans avant qui a servi de base à toutes ces études d'urbanisme [...].

« Programme » n'est pas très intéressant comme mot. Avec « Charte », cela prend une valeur, alors que ce document est un copier-coller de notre programme.

Q. : lu qu'il n'y avait pas d'opposition entre la charte et le programme...

R. : Il n'y avait pas d'opposition. En fait, il y avait opposition sur un projet mais pas sur le fond du programme puisqu'ils avaient copié. Ils se sont pris les pieds dans le tapis. Saint-Quentin a été une bataille politique : ce fut pire que Verdun. Cela a duré trente ans. Ils luttèrent contre ce programme. Mais ce n'est pas seulement des intentions programmatiques des objets. C'est en même temps un programme d'intentions politiques, un programme « critique » au niveau du comptoir du bistrot du commerce et puis de propositions, et cette partie est totalement copiée. Ils disent en entrée : « le centre ne doit pas être le centre en totalité de la ville nouvelle mais il devra comporter les équipements nécessaires aux habitants du quartier, les éléments nécessaires pour des raisons « subrégionales ». C'est du verbiage. Mais si on contient tous les équipements à toutes les échelles de la ville, c'est bien que l'on a fait un centre dans sa plus grande acception. De plus cette critique faite à l'EPA sur son programme et son urbanisme et sur cette centralité, n'était pas épaulée, adossée à une répartition de la centralité. Il y aurait eu une proposition d'éclatement de la centralité de telle manière, mais ce n'était pas proposé. Donc ils nous ont obligé à faire un deuxième appel d'idées sur la base de ce document. Les élus avaient constitué une équipe à doubles têtes, un architecte qui s'appelait Peter Pachton, professeur à l'École Spéciale d'Architecture et Alexandre Melissinos qui avait un cabinet à Paris. Alors que Pachton était franchement patenté par le Parti Socialiste, Melissinos était patenté par le Parti Communiste. [...]. De leurs côtés, Cornet Vernet et Mouniez reprennent une autre étude. Ce qui a été fantastique, c'est que le contrat passé au nom des deux cabinets Melissinos et Pachton, les élus avaient fait une partition des tâches. Melissinos avait été chargé de faire le concept d'urbanisme et Pachton avait pour mission de faire de l'urbanisme par-dessus. Au bout de moins d'un mois, ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas travailler ensemble bien évidemment. Le Parti Socialiste s'est fait rouler dans la farine dans cette affaire. Au départ, c'est quant même les concepts qui les intéressent. Il y avait de grandes bagarres sur l'organisation commerciale, sur la place de l'hypermarché, sur la notion d'éclater le commerce... un peu des utopies socialisantes. Bien sûr que nous, on voulait le commerce, on ne voulait pas d'un centre commercial, on l'a écrit. Ils se sont séparés. Ils ont rendu chacun un projet. Quant en juillet 82, le comité syndical du SCANN a du choisir au rendu de ce projet, ils n'ont rien pu faire : About votait pour Cornet- Vernet et Mouniez, la gauche socialiste votait pour Pachton et la gauche communiste pour Melissinos. Bien sûr dans les textes officiels du SCANN, ce que je vous dis là n'est pas écrit et le compte rendu de la commission du syndicat communautaire charge l'EPA de faire le plan de synthèse de tout cela. C'est à partir de là qu'est venu le plan actuel, la réalisation actuelle est l'inscription de ce canal dans sa forme actuelle et puis l'innovation a été l'idée d'enterrer l'hypermarché, d'enfouir la partie la plus monolithique du système commercial et la plus désertifiante pour la ville ; et comme il y avait ce dénivelé du terrain on a pu passer sous l'avenue du centre et on est redescendu dans les rues piétonnes en recréant des polarités différentes. C'est comme cela qu'est arrivé le plan actuel. Pierre Linden a juste titre dit que ce qui est fantastique dans cette affaire est que l'abandon du premier projet et le cafouillage du deuxième appel d'idées a amené à un projet probablement plus intéressant. Notre objectif a toujours été d'avoir une liaison du centre par ce canal à la base de Saint-Quentin. Dans les études d'appel d'idées que l'on avait faites, on avait notamment monté tout un programme de loisir lié au thème de l'eau et qui conduisait du centre à la base de loisir. Il se trouve que nous avons fait un voyage aux Etats-Unis, on avait vu notamment un parc qui s'appelle Ontario Place à Toronto. Sur une dizaine d'hectares, il y avait une programmation assez étonnante. Nous, on avait imaginé d'organiser cette liaison avec un parc à thème, un parc scientifique (qui n'existait pas dans les années 80 – la Villette n'existait pas), qui était lié au monde de Jules Verne. On avait pris les quatre éléments, l'eau la terre, le feu et l'air- l'idée étant d'aller des histoires de Jules Verne jusqu'au futur. On avait pris des rendez-vous avec le CNES etc. L'idée était d'accompagner tout l'accompagnement de l'eau par des systèmes souterrains de manière à ne pas avoir une liaison qui ne soit qu'une liaison organique. On n'a pas pu le faire. Le syndicat



de la base de loisir était très opposé. On a eu des relations sinon conflictuelles, du moins pas productives entre le syndicat de la base et l'EPA. Je connaissais une personne qui ne cessait de vilipender le béton. Il n'y a pas eu moyen d'avancer dans ce thème des loisirs avec un support d'activités.

Q. : l'étang de Saint-Quentin est dans le fil de l'eau. Il y aurait eu à un moment une relation entre les sources de la Bièvre et l'étang ?

R. : Oui. [...] on a trouvé des aqueducs souterrains. A vérifier.

A Guyancourt, à partir du village, il y a des anciennes rigoles importantes qui ont été re-paysagé. Leurs tracés ont souvent servi à des limites d'urbanisation entre les terrains de l'INRA par exemple et les zones d'aménagement. Le tracé est re-géométrisé. La ZAC de Villaroy, l'urbanisme a été organisé autour d'un système de bassins, qui fait partie d'une composition axiale qui a été planté et d'un mail qui a été planté pour avoir une liaison entre le clocher de Guyancourt et la ferme de Villaroy [...].

Ce qui est intéressant, c'est, dans les premières phases de la ville nouvelle, c'est l'utilisation des talwegs, de faire des barrages dans les points bas. C'est dans la deuxième partie de vie de l'urbanisme que l'eau a été utilisée, et est devenue un élément plus construit plus structurel pour la ville, un support etc. pour le centre de Saint-Quentin, c'est un peu différent car le bassin du Parc des Roussières est plus ancien. Par contre, c'est l'usage symbolique porté très loin. L'eau a été le support de l'art urbain : la source provisoire est la structure de Mercado qui s'appelle Metta, il y a les bassins Marcapan qui se jettent dans le parc. Caravan a repris le thème de l'eau en reprenant de l'eau venant de l'université.

Il faut voir que cela s'est fait progressivement. Ce n'est pas parti d'un plan directeur qui en 1976 a dit : on va prendre de l'eau partout et on va faire comme si l'eau « sourdait » de tous les bassins versants. L'image s'est fabriquée au fur et à mesure.

Q. : Comment avez-vous travaillé à l'EPA de Saint-Quentin ? Comment cela s'est passé au moment où vous y étiez, quelles étaient les équipes en place ? Quels étaient les urbanistes, les architectes, les paysagistes, au sein de quelles directions ? Quels étaient les rapports entre les différentes directions ?

R. : cela a évolué. La structure de l'EPA, c'est qu'au départ, Serge Golberg avait son atelier d'urbanisme. Il y avait Jean Guillaume (architecte-urbaniste) pour la Plaine de Neauphle, il y avait Françoise Nairac qui était ma prédécesseur à Elancourt-Maurepas, il y a eu Edmond Bonnefoy, il y eu Eric Nardin. Il y avait des paysagistes de forte personnalité : une femme qui s'appelait Claude Lecors, François Langlais. Il y avait Tamar Desportes qui était une grande amie de Serge Golberg. Elle était la première urbaniste de la Plaine de Neauphle ; Jean Guillaume lui a succédé. Au-dessus de cela – a coté peut être dans l'esprit de Golberg – mais au-dessus pour ceux qui le vivaient, il y avait l'ATEA-SETAP. D'après ce que me racontait Jean Guillaume, Coulomb venait une fois par semaine à l'atelier. Il était le patron, un peu comme les patrons d'atelier dans les années soixante dans les écoles d'archi.

Q. : ... peu de visibilité de la fameuse trame verte de Lagneau, du plan organique... On dit deux choses sur SQ : il n'y a pas eu de plan. D'autres disent : il y a eu un plan, la trame verte a structuré SQ.

R. : de plan général de la ville par Lagneau, organique de SQ au départ, je ne connais pas. On a toujours dit qu'il y avait une organisation dite en bourgades. La coulée verte a été déclaré et dessiné au départ pour séparer complètement l'unité d'Elancourt-Maurepas-Coignère de la partie de Trappes donc c'était pour que l'urbanisation ne se rejoigne pas. La structure générale du plan de la ZAC centre, les études préliminaires de Lagneau, j'ai un plan. Je ne connais pas au départ le plan dit des trois villages qui donne la structure viaire des trois villages. La structure en croix de cette voirie primaire et de ces deux espaces naturels [...]

Q. : cela s'est donc fait par additions successives.

R. : Tamara Desportes, c'était la Plaine de Neauphle. On a été très territorialisé. Les urbanistes ont, et cela s'est continué après avec l'est, eu une volonté de prérogative sur un territoire. Je dirai que grosso modo, apparemment, les urbanistes ont du conquérir un peu ces droits. Serge Golberg avait besoin de la supervision de quelqu'un d'autre. Avec cette supervision, on s'est retrouvé chacun avec nos territoires que l'on a gardé un peu jalousement.

Q. : et de façon continue

R. : il y a eu quant même des évolutions. Moi j'ai ensuite été nommé pour l'ensemble de la ZAC centre en 1976. Elancourt-Maurepas allait sur sa fin. Jean Guillaume qui avait la Plaine de Neauphle, c'était difficile, il en avait marre. Linden m'a demandé si Jean Guillaume pouvait venir avec moi travailler sur la ZAC centre. On a été deux pendant longtemps. Jean Guillaume est un ami. Mais on a eu du mal à se supporter. On était en lutte. C'est là qu'intervient peut être la notion d'ego du concepteur. On a eu du mal à partager. Donc à l'intérieur de la ZAC centre, on a sous divisé : je m'occuperai de tel morceau de quartier et toi de telle partie. Jean Guillaume m'a rejoint sur la ZAC centre en 1982 ou en 81. Et il est parti plus tôt, il a du partir en 1986. Pendant quatre ans on a coopéré sur la ZAC centre. Après sur les trois villages, il y a eu, c'est un territoire gigantesque les trois villages, il y a eu la prégnance d'un architecte urbaniste qui s'appelle Pancho Igoviles qui a fait venir un de ces compatriotes qui s'appelle Rodrigues : ils faisaient équipe. Puis est arrivé François Bourgineau. Le territoire étant gigantesque, ils ont fait des partitions. C'est pourquoi François Bourgineau a été l'urbaniste de Grande Ile.

Q. : ils étaient attachés à l'EPA ou extérieurs ?

R. : Tout le monde était attaché à l'EPA. Il y a eu la partie personnelle de chacun : on a pu faire des affaires privées tout en étant urbaniste. Ce qui n'est pas le cas dans tous les E.P.

Q. : vous étiez architecte avec votre propre agence ?

R. : Oui, tout a fait. Golberg était plus qu'au courant puisqu'il nous a donné des affaires. Il y a eu un autre urbaniste qui est arrivé, mais assez tard dans le processus de la ville : c'est Michel Gosselin qui a été plus particulièrement chargé de la ZAC de Villaroy. Il y a eu des jeunes successeurs. Pour moi, j'ai eu plusieurs successeurs pour la ZAC centre que j'ai quitté en 1989. Il y a eu Vincent Courboulay, Marcellin D'Almeida et puis Thierry Case qui est le dernier en date. Thierry Case est maintenant parti à la tête de la HTRP qui s'est créée à SQY. Il y aura un suivi urbanistique de tout cela car il y a eu pas mal du personnel de l'EP dans les structures SAN et HTRP.

Nous, nous étions très attachés à nos prérogatives de concepteurs dans nos quartiers. Mais Golberg avait une notion de la structure assez pyramidale : il avait besoin d'un chef. Il a tenté d'instaurer un patron et c'est là [que l'on voit] que les structures changent et ne changent pas avec Cergy : Varnier avait autorité, Mottez avait autorité sur Evry, Villey avait autorité sur Marne etc et puis Huertas. Nous on a toujours refusé ce chef interne. Golberg avait choisi un homme qui s'appelle François Debever qui a toujours été contesté. On lui a toujours dit qu'il ne sera jamais notre chef. J'ai une idée là dessus. Je pense que le premier et meilleur avocat d'une conception est le concepteur. Il n'y a pas délégation de la pensée. Bien sur, il y a un problème de structure. On a travaillé en équipe. On est venu de plus en plus au travail d'équipe. Mais l'autorité par voie hiérarchique, on l'a contesté. C'est un sentiment totalement personnel : je veux bien recevoir – je n'ai pas dit subir – l'autorité de quelqu'un et si j'ai une admiration totale pour lui, s'il est mon maître et que je suis son élève. Mais sinon, je ne peux pas l'accepter. S'il s'agit d'avoir une délégation de débat, de discussion entre nous, urbanistes et puis notre direction, c'est impossible. Il y a eu un refus total de cette affaire. On a toujours dit à François Debever : si tu veux rester bien parmi nous, tu demandes un territoire, on partage du territoire mais tu n'es pas notre représentant. Il peut y avoir un chef qui n'est pas de même métier. Dans



l'évolution, curieusement, à partir de 1984, on m'a demandé à moi [d'être ce chef]. Le problème est que l'EP s'est progressivement structuré différemment. Mais à l'époque de Linden, c'était la mission « cœur de ville » : on était un état dans l'état, Marie-Hélène Norvez, Jacques Gally et moi, et tous les services répondaient à nos demandes et nous on ne répondait qu'à Linden en lien direct. On travaillait totalement et seulement en direct avec lui. Il y avait une efficacité de travail : c'était fou la productivité et l'efficacité dans la re-conception de tout un urbanisme. Je suis architecte, Marie-Hélène était géographe je crois et Jacques Gally était économiste. Après, à partir de 1982/1983, quand l'ensemble des études ont été adopté, en 1984, le permis de construire avait été accepté, Linden était parti en 1983, le 3<sup>ème</sup> directeur Alain Flambeau a créé un comité de direction de l'EPA et du coup, comme il n'y avait pas de chef à l'atelier, il n'y avait pas de représentation de l'atelier au comité de direction. C'est l'atelier qui, curieusement, contre François Debever, m'a coopté pour représenter l'atelier au comité de direction. J'avais un rôle assez délicat puisque je n'avais pas un rôle d'autorité - que je ne voulais pas - mais j'avais un rôle de représentation de nos idées, de nos besoins. A partir de là, il y eu une re-répartition des tâches, François Debever a pris plus pied dans des aspects de programmation, car la cellule de programmation, curieusement, était plus forte à la fin des villes nouvelles qu'au début dans l'évolution des services etc. il faudrait interroger Ducasse ou Marie Rodor. On a re-divisé le travail et Debever a repris des tâches re-territorialisées. Après, quand je suis parti en 1989, c'est Alduy qui était directeur, il avait besoin d'une structure pyramidale et il avait besoin d'un chef de service : il y a eu une re-nomination de chef de service mais qui n'était pas architecte. Dans mon souvenir, c'était Jean Rebuffel puis Sébastien Carage qui sortaient de grande école. Et je crois que cela s'est bien passé. L'urbanisme, le paysage et la programmation ont été regroupés en un seul service. L'urbanisme et le paysage ont toujours été dans le même service.

Q. : un critère de discrimination semble t-il à Marne-la-Vallée, c'est entre ceux qui rédigent et élaborent les dossiers de consultation d'entreprise et ensuite conduisent la maîtrise d'œuvre des travaux. Quel était le rôle des urbanistes vis-à-vis de la rédaction des cahiers des charges ? Relation entre conception et réalisation ? Les paysagistes à Marne-la-Vallée étaient plus transversaux : de la conception à la réalisation.

R. : les paysagistes a SQ ont longtemps été mal aimés, et se sont sentis toujours brimés, bridés, et pas forcément à tort. Cela part de l'origine : au départ, la direction opérationnelle de l'EPA, infrastructures et réalisations - c'était Pierre Linden qui en était le chef de service - les études étaient de l'autre côté avec Périssol. Il y avait une énorme séparation entre les deux. C'est-à-dire que, à mon sens, la relation était extrêmement faible. J'ai un souvenir particulier : le parc du centre-ville celui qui descend de la gare, sa construction était étudiée par des paysagistes extérieurs mais la réalisation était faite directement par la direction opérationnelle de l'EPA et ses réalisations sont lamentables. Les paysagistes de l'EPA devant cet état de fait, de cette mise à l'écart de cette maîtrise d'œuvre - la surface a été très mal faite : ce sont des arbres nains partout - je conçois la déception des paysagistes.

Les projets étaient faits par des paysagistes extérieurs. Au niveau de la conception, je ne sais pas comment ils la suivaient. Mais en matière de réalisation, il y avait une séparation violente et brutale.

Il s'est passé à partir de 1984, à partir des études du centre, avec la territorialité que chaque urbaniste entretenait pour son travail, il y a eu la création progressive de groupes de travail par projet. Et à l'intérieur de chaque quartier, une définition de projet.

**Entretien avec François Bourgineau. Architecte-urbaniste du quartier de Grande Ile dans les locaux de l'EAPB (Avril 2003 NEH & V.F.-D.)**

B. « en ce qui concerne mon parcours, j'ai commencé par faire un DESS d'économie. J'ai commencé les beaux-arts en 5<sup>e</sup> année. Je suis DPLG mais je n'ai pas tout à fait le profil archi. J'ai commencé les beaux-arts avec une méthode de travail et une appréhension du métier un peu différente de celle de mes camarades. Dès que j'ai commencé les beaux-arts, je suis rentrée à l'EPA de SQY comme dessinateur projeteur, cela date de 1977-78. Puis j'ai monté les échelons et j'ai fini urbaniste. J'ai fait 3 quartiers principalement : la Sourderie, le Manet et Grande Ile . J'ai une approche du métier qui est à la fois transversale et verticale. Je suis totalement convaincu qu'il faut intégrer à la phase projet et en amont d'autres compétences verticales ; qu'en ce qui concerne le métier d'ingénierie urbaine, il y a une demande considérable et que les architectes urbanistes s'auto-limitent de manière suicidaire, en se contentant de la « phase projet ». Dans ma façon de travailler, le projet fait partie prenante d'un tout, et le travail commence le plus tôt possible : dès la phase de programmation, de conseil [...] A chaque fois, il faut intégrer des compétences techniques. Aujourd'hui, je suis à la tête d'une société d'une quinzaine de personnes, et notre image est basée sur une compétence à la fois en matière d'aménagement et d'environnement. [...] Pour ce qui est de Grande Ile, à l'origine, je ne pensais pas véritablement faire de l'assainissement alternatif. Elle est sur deux communes : Voisin le Bretonneux et Guyancourt, deux communes qui, à l'époque, étaient opposées politiquement puisque le maire de Voisin était de droite et à Guyancourt, M. Nadaus, était de gauche et président du SAN. Il existait sur ce site, des rigoles qui dataient de Louis XIV et qui amenait l'eau à Versailles. [...] Un des deux maires, je ne sais plus lequel, me dit : il faut essayer de conserver ces rigoles. Ce à quoi je lui avais répondu : le problème, c'est que ces rigoles, elles n'ont plus de fonction. Elles ne sont qu'une trace historique et sont très mal vécues – c'étaient des espèces de petites cuvettes ensablées qui n'étaient plus entretenues, des espèces de dépotoirs. J'ai commencé à réfléchir à tout cela et je me suis dit que 1- récupérer l'idée de rigoles mais de manière active et contemporaine. C'était une réponse à la demande des élus mais c'était aussi un pari important [d'insister sur l'existence de] traces historiques en VN –, les utiliser pour récupérer les eaux pluviales et créer un paysage avec cela. 2- créer un quartier sur deux communes qui ait une identité, et deux communes opposées politiquement. C'était assez amusant. C'est l'idée de Roland Nadaus, qui était prof. d'histoire. Il a fallu faire passer l'idée à l'EPA : c'était encore plus difficile. J'étais à l'EPA, salarié, tout jeune urbaniste : j'étais urbaniste mais il y avait un service technique, des ingénieurs, un directeur technique, un directeur général, qui à l'époque était Pierre Linden, un paysagiste de l'EPA, tous ces gens qui étaient dans une habitude de traiter les VRD sous chaussée pour résumer. Je compliquais la tâche de l'ingénieur VRD... Mais le directeur technique de l'EPA lui a dit : on va prendre le risque. Au sein de l'EPA, je suis passé en douceur. Le projet n'est pas passé comme un projet phare : j'ai fait passer cela comme un truc alternatif, sympathique et j'étais soutenu par les élus. Le directeur des services techniques, Jean-Claude Nallet, à donner un feu vert. Linden a dit : « c'est bien ». Mais personne n'avait positionné cela comme intéressant. C'était un quartier peu dense. J'ai demandé à un paysagiste extérieur, Gilles Vexlard, de travailler avec moi [...] et on a commencé à faire différents schémas sur la végétation, sur l'hydrologie... On a fait un maillage urbain relativement classique mais la grande idée en matière de paysage a consisté à ... ? Habituellement, une grande question était que le paysage des VN était extraordinairement généré par les acteurs : un paysage des voiries primaires, les grandes voiries, faites par la DDE, [...] y compris l'éclairage public, les franchissements, donc un paysage des voiries secondaires, plutôt aménageur, plutôt EPA, un peu plus urbain, à peine, et un paysage de tout ce qui est tertiaire, de tout ce qui est promoteur, etc. Et quasiment personne, vaste question pour les paysagistes, n'a réussi à créer une harmonie de l'ensemble. Et c'est quasiment impossible car vous avez des maîtrises d'ouvrage, et donc des financements, des logiques différentes. Essayons de créer un paysage qui échappe à cela, un paysage qui ne soit pas seulement un paysage de support de voiries. Ces rigoles ont été assez mal réalisées. Gilles n'avait pas la maîtrise



d'œuvre. C'est l'EPA qui l'a réalisé et qui volontairement voulait avoir la coupe sur tout le monde. L'idée était que les grands axes structurants étaient dans le quartier. J'ai habité ce quartier. Je le connais en tant qu'habitant. Il a cette originalité qui est que ces rigoles sont finalement un concept fort, structurant, assez inhabituel. Elles ont une prégnance aussi importante que les voiries. La caractéristique que l'on a voulu donner avec le traitement des vides, dans une approche de programmation et de conception, qui était extrêmement fort, extrêmement dessiné et en même temps dans un quartier très peu dense, avec une très grande mixité de fonctions et de programmes, de permettre d'avoir une lecture assez structurée et un fonctionnement permettant d'accueillir toute sorte d'activité. On est dans un véritable quartier urbain dans le sens de la mixité : vous avez des logements, des garages, des restaurants, des activités tertiaires, etc... Il y a une vraie mixité qui n'est pas très courante en VN ou les choses sont beaucoup restées zonées. [...]

Q. : « vous aviez travaillé sur le parcellaire existant ? »

B. : « il a été complètement chamboulé. [...] »

Q. « l'ensemble des rigoles alimente un canal ? Dites-nous comment cela fonctionne ? »

B. « On avait une approche avec Vexlard, mais l'assainissement alternatif n'était pas notre volonté première. On était dans une approche de designer. Mais sur le plan de la réalité de l'assainissement, le quartier fonctionne principalement par les tuyaux. [...] J'ai demandé [aux promoteurs dans les cahiers des charges] que, dans les quartiers de maisons, il y ait une pente. [...] Mais on n'a pas eu un vrai travail d'hydrologue sur le calcul des volumes d'eau générés par le quartier, sur la gestion de la rétention... C'est resté une approche de designer. [...] Ce n'était pas scientifique du tout. C'était du bricolage. Cela a eu le mérite d'être assez novateur. [...]

Dans son ensemble, le plateau de SQY était géré par la récolte des EP à l'air libre. Le bassin de la Sourderie, c'est cela ! Ce sont des terres qui sont imperméables. Donc l'eau reste. Autant les techniciens des VN avaient créé des bassins qui récupéraient les eaux, autant amener les eaux dans ces bassins était resté complètement classique par un système de réseaux.

[...]

J'ai essayé de tenir compte du passé, de l'histoire mais de manière active !

Q. : comment avez vous fait la connaissance de Vexlard ?

B. « Avec l'EPA, on connaissait beaucoup de gens. Dans les EPA, tout le monde passait. [...] Pour moi, on était les seuls à avoir une vision du paysage. [...] A l'époque j'étais dessinateur-projeteur. Connaissant Jacques Simon, on a travaillé sur une ville nouvelle en Arabie Saoudite pendant deux mois. Lui, il a une vision territoriale, il a une culture immense de la relation au paysage. J'ai été un peu déçu par l'approche de beaucoup de paysagistes qui, je trouve, faisaient l'accompagnement de voirie et qui n'avait pas de vision [particulière]. Gilles, lui, était dans la logique de Jacques Simon et c'est comme cela que l'on a travaillé ensemble conceptuellement depuis le départ.

Q. : est-ce que vous pouvez nous parler de ce qui a été bâti dans ce quartier ? Avez-vous suivi les choses ?

B. : « Pour ce qui est des logements, j'ai toujours eu une approche en tant qu'urbaniste en VN, opposée à celle de mes camarades, qui avaient pour la plupart d'entre eux une approche formelle – pour ne pas dire formaliste – et autoritaire – pour ne pas dire autoritariste. J'ai toujours pensé que, en VN, on se devait de créer des quartiers et des typologies de logements, en tant qu'urbanistes, adaptés au site. Les gens qui viennent en VN, dont je fais partie puisque j'y ai habité trois ans, il n'y a aucune raison de leur imposer une typologie urbaine classique parisienne. Il n'y a pas de raison non plus d'accepter le produit classique du promoteur immobilier, maisons individuelles, assez misérable sur le plan conceptuel. Il était intéressant de

trouver des typologies de logements denses, petits collectifs au-dessus de la maison de ville, mais qui offre un mode de vie qui soit proche de la maison individuelle : des accès individualisés, de très grands balcons qui donnent sur un espace vert dans la mesure du possible : faire en sorte de profiter de la densité pour créer de vrais espaces verts, et faire en sorte qu'ils en profitent vraiment. A l'époque, et j'ai travaillé dans quasiment dans toutes les VN, il y avait déjà un retour à l'urbanisme dit classique par opposition à l'urbanisme sur dalle. Faire vivre en VN des gens sur une voirie, c'est complètement idiot. Vous sortez de Paris et allez à 30 km - alors qu'il y a une densité, et c'est la vraie critique à faire aux VN beaucoup trop faible - ce n'est pas pour donner sur une rue ! On a essayé de travailler sur des implantations de bâtiments qui offrent le meilleur usage aux habitants, sur les espaces les plus qualitatifs, et avec des typologies qui soient un peu à la Corbu d'immeubles villas avec un mode de vie tout à fait proche de la maison individuelle. [...] J'ai habité dans ces logements et cela marche bien : les gens sont très très contents. Cela offre vraiment un mode de vie différent, un mode de vie adapté au site. Pour ce qui est de manière générale du remplissage du quartier, j'ai toujours eu une approche volontairement anarchiste. Autant on est là pour structurer les choses. Autant le résultat formel m'est complètement indifférent, je n'ais aucune sensibilité sur le plan esthétique. [...] l'implantation est très organisée.

[...]

J'ai fait des logements à Cergy le Haut qui était le contraire de cela en matière d'approche territoriale avec un retour à l'îlot, au bâti haussmannien, avec des structures en zinc etc... Il y a un résultat. [peu de latitude pour les architectes par rapport au cahier des charges]

[...]

J'ai toujours pensé que le résultat en terme de style architectural était complètement secondaire.

[...]

Q. : comment avez vous vendu les lots ?

B. : « Lot par lot mais avec une coordination : on recevait les promoteurs par groupe de 3-4. [...] »

« Raison d'urbanisme qui est une volonté très très forte de vouloir mettre des collectifs sur un parc. Les parties denses sont sur les espaces verts.

[...]

En VN, le territoire très peu dense - et à mon avis, c'est la vraie critique à faire aux VN - on trouve paradoxalement peu d'espaces libres, accessibles : on s'imagine que l'on peut aller à pied n'importe où et que cela va être ouvert, alors que c'est extrêmement distendu. La volonté, comme avait Vexlard sur cet espace central, a été totalement minimaliste. On s'est dit : « faisons un lieu accessible, faisons une plaine de jeu - aucune volonté esthétique, aucune volonté de chose sophistiqué ». On fait du basic, un cheminement piéton balayé et un éclairage un peu solide c'est tout. Ce lieu est en train de devenir le lieu urbain de référence de Guyancourt. La photo qui souhaitait la bonne année de Guyancourt c'était cela ! C'était volontaire. Là aussi, Vexlard s'est fait vertement critiquer à l'époque en disant qu'il n'y a pas de conception.

[...]

Q. : et l'entretien des rigoles revient à ...

B. : « au SAN ou à la commune je ne sais pas.

[...] elles sont plantées.

Q. : « quand avez-vous quitté l'EPA ?

B. : « Il y a douze - treize ans. Quand Alduy est arrivé, vers 85 peut être. J'ai monté mon agence à Saint-Quentin en Yvelines. J'ai continué à avoir des contrats en sous-traitance pour eux. Je suis parti en libéral tout de suite.

Q. : qu'est ce qui vous avait tenté en VN ?



B. : A l'époque c'est complètement le hasard. C'était inconnu. C'était méconnu. C'était de nouveaux territoires. Les VN n'avaient même pas dix ans. [...] c'était vraiment une aventure.

Q. : problème de représentation des architectes-urbanistes au sein de l'EPA ?

B. : c'est Golberg ! C'est une question importante : c'est le fait qu'il y a ait à un moment donné un directeur de l'urbanisme qui a été nommé. Golberg était le patron. Il était, lui, de l'époque avant l'EPA. X-Pont, brillant, très autoritaire. Golberg était quelqu'un d'assez timide et paradoxalement pas sûr de lui. Il a fallu qu'il nomme un directeur de l'urba. Il a choisi le type qui était le plus neutre, enfin la personnalité la plus conciliante. Il a été rejeté par tous les autres. Golberg était un X-pont qui avait peur des architectes, comme tous les X-pont. Ayant peur des architectes, il a fallu qu'il nomme un directeur de l'Urba qui avait un rôle plus politique que créatif.

Q. direction territorialisé ?

B. : « c'est cela » !

Q. : « On a l'impression qu'à SQY les générations d'urbanistes se sont un peu succédé. Il n'y a pas eu une grande permanence.

B. : « à partir des années 90 ».

Q. : c'est la fin d'un cycle ?

B. « Oui. Il n'y a jamais eu d'évaluation du travail fait. Il y a eu une continuelle succession de directeur, des X-pont classiques, qui a chaque fois se devait de marquer leur passage. La question du renouvellement des équipes en VN est extrêmement importante. Moi, je suis assez critique là-dessus. Il y a deux profils de gens - je parle des urbanistes surtout - il y a ceux qui sont resté dans les VN - quand vous allez au SAN, vous voyez des gens comme Rolland Julienne qui auront fait toute leur vie la dedans, je ne sais pas si vous avez vu les autres, Dominique Doyer etc... qui auront fait leur vie professionnelle dans les EPA. A Marne, Bertrand Ousset a fait sa vie professionnelle. Je pense qu'on ne peut pas être critique quant on est installé comme cela dans une situation. C'est absolument impossible ! Donc, il n'y a pas eu de critique des VN de fait en cours de réalisation. Non seulement, il n'y a pas eu de critique sur le plan intellectuel, conceptuel, mais surtout, il n'y a pas eu d'évaluation. Personne ne s'est posé la question de « comment les choses vivent ? », « comment les quartiers vivent ? », « comment ils évoluent ou n'évoluent pas ? », « quels sont les points de fixation... ? [...] Partant du principe que c'est du tissu vivant que l'on fait, que cela se doit d'évoluer, il n'y a pas d'évaluation de tout cela. C'est un vaste sujet. Et cela pour deux raisons : chaque nouveau directeur qui arrivait voulait faire quelque chose de nouveau donc n'avait pas le souci de regarder ce qu'avait fait les prédécesseurs, et le souci qu'il avait, c'était de le critiquer. Au niveau de l'état ou des ministères, il n'y a pas eu la volonté de regarder comment les choses s'étaient faites.

[...]

Il y avait toutes ses équipes, à Marne la Vallée, c'est ahurissant : Huertas a passé sa vie, 30-35 ans à l'EPA. Peut être moins à Saint-Quentin ou il y a eu plusieurs vagues.

[...] Sans parler de critique, il n'y a pas eu d'outil d'évaluation sur le problème des densités, des typologies, de l'évolutif, et même sur le plan social, sociologique ou économique, il n'y a jamais eu cela. C'est un manque crucial.

Q. : « votre organisme Capterre : c'est un bureau d'étude ?

« J'ai arrêté la maîtrise d'œuvre. Je suis directeur d'une société Capterre qui ne fait que des études et du conseil [...] ».

### **Biographie d'Erik Jacobsen ( A.V.-C.)**

Erik Jacobsen est né en 1924 son père est d'origine danoise et sa mère française. Il entreprend des études d'ingénieur agronome interrompues par la guerre de 39/45. Sa famille reste en France durant la guerre. Après la Libération, il est recruté par une entreprise d'exploitation de caoutchouc au Cambodge sans qu'il ait le temps d'achever ses études. Il a eu en charge pendant 10 années une exploitation de culture d'Hévéa, autrement dit une exploitation en mono culture à grande échelle : 3 000 ha après 6 mois de formation et beaucoup plus ensuite. « *Ces exploitations étaient rigoureusement prises sur la forêt existante. ... On vivait une vie d'aventure de chef de bande au milieu de la forêt primaire.* » Les exploitations progressaient de 1000 hectares par an. Pour E. Jacobsen cette expérience est notamment celle de la connaissance de la production des végétaux, de la sélection de végétaux et de l'amélioration du sol. Dans son récit en 2003, les questions hydrauliques ne semblent pas être les plus importantes. Elles ne posaient pas de problème majeur au Cambodge. La mise au point des techniques de drainage et arrosage pour le caoutchouc avaient été élaborées bien avant son arrivée. L'Hévéa est un arbre adapté au climat tropical, à l'alternance des saisons sèches et humides. Les seules modalités que E. Jacobsen cite « *En saison des pluies parfois, il s'agissait d'évacuer des excédents d'eau qui ne s'évacuaient pas dans le sol. C'étaient des petits reliefs dans le sol, pour les envoyer dans les zones basses que l'on ne mettait pas en culture pour ne pas être inondé en saison humide.* »

De retour en France il souhaite créer un bureau d'étude spécialisé dans la mise en valeur des sols. « Je pars en Hollande pendant un an faire un stage dans un gros bureau d'ingénieur conseil pour la mise en valeur des sols. C'est là où j'apprends le complément technique nécessaire pour rentrer en France et créer mon bureau d'ingénieur conseil. Le bureau hollandais s'appelait GRONT MIJ (société pour les sols, en hollandais) Il travaille sur les amendements, le drainage et le dessalement des sols à la suite des inondations. » Pour mémoire, la Hollande a subi en 1958 d'importantes inondations qui ont conduit notamment à l'effondrement de la digue du Nord qui devait fermer la mer intérieure de l'ancien Zuiderzee et qui est devenue depuis l'Isselmeer (mer intérieure). E. Jacobsen a travaillé sur ce site.

Après ce séjour, E. Jacobsen rentre en France et crée le Bureau d'étude Sauveterre, en 1960 ou 1961<sup>11</sup>. Il travaille essentiellement pour l'agriculture, l'amélioration des sols pour la production de maïs, de verger, de production de la forêt landaise. Les questions de circulation de l'eau dans le sol sont fondamentales pour toutes les cultures, il s'en était fait une spécialité. Il associait toujours dans son approche le travail du sol avec des questions de transport d'eau, donc de drainage et d'irrigation. Rappelons que l'eau est à la fois un facteur d'hydratation et de transport d'éléments nutritifs ou inhibiteurs pour les végétaux.

Son bureau d'étude était composé de différentes compétences, (ingénieurs, écologues, puis participation d'un paysagiste). Il pratiquait la pluridisciplinarité au sein de son entreprise basée à Paris, ce qui élargissait les compétences et l'efficacité du bureau d'étude. Ses innovations et souvenirs importants portent essentiellement sur l'observation des végétaux, sur la flore indigène et sur la sélection végétale sur ses compétences d'agronome plus que sur une approche hydrologique. E. Jacobsen parle très peu de l'eau. L'essentiel de son discours relève de la plasticité des végétaux, de la nature du sol, des méthodes d'observation.

Une interprétation possible est que E. Jacobsen ne recherche pas une reconnaissance pour une compétence en hydrologie, en maîtrise de l'eau, le nombre de bassins réalisés étant considérable<sup>12</sup>, ces témoignages concrets et le développement de son entreprise suffisent. Il revendique une compétence de paysagiste et de spécialiste de l'arbre.

<sup>11</sup> hésitation de E. JACOBSEN.

<sup>12</sup> en France et dans de nombreux pays où il a travaillé avec les architectes et acteurs des villes nouvelles avec lesquels il avait établi des liens professionnels.



E. Jacobsen est membre de l'association Société des Paysagistes du Secteur Public et para public, organisme avec lequel il publie un ouvrage qui rend compte du chantier de la réalisation des jardins de la grande bibliothèque et du stade olympique de Berlin, réalisés en collaboration avec Dominique Perrault.<sup>13</sup> La SPSP a choisi ce travail pour le premier fascicule de ses publications, elle met en avant pour elle-même et pour l'auteur des compétences associées à la création de jardins spectaculaires. Ses travaux qui font l'objet de publication hors articles dans des ouvrages spécialisés sur l'eau, sont toujours en relation avec les arbres et l'ingéniosité technique<sup>14</sup>, avec la création d'un jardin.

Donc à sa création au début des années soixante, E. Jacobsen crée un bureau d'étude, spécialisé dans l'analyse et la prescription des conditions édaphiques pour l'amélioration des cultures. Cette compétence évolue et s'étend à l'hydrologie, l'épuration des eaux usées et à la réalisation d'espaces récréatifs.

<sup>13</sup> JACOBSEN Erik : *Forêt et verger en milieu urbain*. Fascicule n°1. Edition SPSP (société des paysagistes du secteur public et para public) paris 2000, 46p

<sup>14</sup> SAUVETRE ( KLAAR L.E.M, SWART H. JACOBSEN E). : *Des arbres en villes demain... ?* 1975 46p. ouvrage qui traite des arbres en villes en portant une attention particulière au milieu, au traitement des racines.

## Entretien avec Laurence Vacherot et Gilles Vexlard – 20/07/03 H.S

Ces paysagistes réalisent leur scolarité à l'école de Versailles entre 1970 et 1974. Pendant leurs études ils partent régulièrement visiter, le week-end notamment, la ville nouvelle de Saint-Quentin en Y alors en pleine construction. « Il se passait quelque chose d'important, de nouveau pour la forme de la ville et techniquement aussi ! On construisait la ville de demain ». Cette dimension prospective est alors extrêmement forte : « elle constituait un fantastique potentiel d'avenir », l'utopie d'une réconciliation entre ville et campagne peut être.

Le diagnostic de la ville ancienne est sévère : la ville est coincée, saturée, complexe, difficile à vivre. A l'inverse, la campagne, elle, véhicule des notions de bien-être, de retour aux sources, de liberté. (BD Reiser / larzac). La campagne témoigne d'une maîtrise du temps. Interrogation sur les modes de vie, remise en cause des logiques + le désir de participer : de volonté de changer, de se rencontrer, de communiquer. Exigence de ne pas faire de compromis. Ils étaient très optimistes et critiques : « l'avenir sera meilleur ».

L'école est un lieu de débat tout azimut où l'on s'interroge sur ce qu'est le paysage, de quoi est-il fait. Une certitude : il ne s'agit pas d'horticulture ni de mosaïciculture (disciplines qui font partie des enseignements classiques).

Positionnement contre les systèmes et savoirs dogmatiques et normatifs qui ont conduit à cette situation, à un fonctionnement répétitif, mécanique et privé de sens. C'est fini de la reconduction des modèles d'avant guerre, des jardins de ville.

La construction des ZUP a créé un précédent : situées hors de la ville, en général dans des positions dominantes, balayées par les vents, elles permettent un point de vue formidable sur le territoire, l'espace. Et en plus elles représentent la modernité, le confort, l'hygiène.

A l'école, le champ paysage n'a pas encore de corps professoral bien défini. Il s'agit d'individualités qui stimulent une démarche réflexive « auto enseignement » et s'interrogent eux même. Les enseignants proposent des points de vue particuliers sur le paysage (Dauvergne, Simon, Corajoud). Ainsi s'élabore une réflexion critique, vindicative et dynamique où les étudiants redéfinissent collectivement les sujets en y répondant et apprennent ainsi à construire des problématiques, gérer les contradictions. La personnalité de Corajoud va stimuler fortement cette réflexion critique.

Ils raisonnent, le paysage bascule du registre émotif et/ou savant vers une *construction* argumentée.

J Simon confronte les étudiants aux valeurs d'échelles spatiales et temporelles. « Avec huit rangées de hêtres pourpres à travers le plateau de SQY, on va pouvoir commencer à reposer les termes du paysage et de la fabrication de la ville ». Il fixe des contraintes incontournables, sacrées : le sol est précieux, on n'y touche pas, on habite dans l'air, comment, où ? Dans le même temps le port de Dunkerque est réalisé à l'aide de scrapers.

Les étudiants cherchent à comprendre et définir les formes du paysage. L'esthétique de la campagne, les ports fumant du havre, les raffineries et les terrils encore frais, l'analyse des structures micro-organiques, fait l'objet d'un examen et d'une analyse formelle, entre raison et nature. Une énergie colossale est dépensée pour tenter de comprendre à quoi tient l'absence de limite dans le paysage (voir l'appréhension de l'horizon de Corajoud...), comment l'homme transforme la terre. – référence à J. Koudelka.

« Le paysagiste est celui qui s'intéresse aux transformations de l'homme sur la terre ». Les paysages naturels ne présentent alors que peu d'intérêt. Les géographes italiens - A. Sestini - atlas du paysage italien est une référence critiquée.

Ils s'attellent à la constitution d'un vocabulaire et d'une grammaire du paysage.



Les cahiers de l'IAURIF qui recensement et analyse les typologies des lotissements, cités – jardins sont des références importantes.

L'atelier de projet proposé par P. Dauvergne, un terrain à Saint-Quentin en Yvelines, est transformé par les étudiants en une vaste démonstration engageant l'ensemble du plateau pour mettre en relation le massif forestier de Rambouillet, la vallée de Chevreuse et le fort de Saint-Cyr. Les décharges (butte de stockage des déblais) en constituent l'enjeu : leur mise en ordre dans le même temps que s'érige la VN, et dont elles sont le fruit, participent du paysage à venir, comment accepter de laisser en déshérence ses terres ? Elles matérialisent une vive inquiétude sur la transformation des choses dans le temps.

Dans le même cadre, le réseau hydrographique de SQY est aussi compris comme fondamental pour la compréhension de la ville future. Ces éléments et lieux sont à prendre, ils n'intéressent personne, et les paysagistes vont s'en saisir pour comprendre et (re)-apprendre à maîtriser les grandes échelles, la morphologie du site. (Gilles Vexlard a une formation préalable en histoire et géographie.)

Une volonté de débat s'affirme : dépasser la dialectique architecture / paysage, qui légitime une architecture chargée du dessin formel, de la structure, du bâti, et qui apparaît de l'ordre des sciences exactes et en contre point un paysage à qui incombe les valeurs d'ambiance, de sensibilité. Cette attitude caricaturale a conduit à fabriquer des espaces caricaturaux.

La réponse de Ciriani apportée au concours d'Evry soulève une recherche sur la manière de faire la ville nouvelle. A Cergy, les ingénieurs ont été les premiers à travailler, ce sont eux qui ont tracé les grandes lignes et hachurer les zones de construction. Les anfractuosités, micro reliefs, faibles vallons ont été rasés ou remblayés pour créer un territoire lisse. Mais une fois ces premiers tracés la question du faire la ville reste entière.

A Marne la vallée dont les échéances de conception ont été retardées, l'épa décide de poser le problème autrement et lance des concours d'idées sur la forme urbaine. Macary / Huertas dirigent ces études. Eupalinos Corner, association composée de nombreux architectes de l'AUA, que fréquente G. Vexlard, travaille sur le secteur des coteaux du Val Maubuée à Marne la Vallée, avec une attention renouvelée au site, à la pente, l'eau – l'influence italienne (??)

Corajoud réalise le parc des Coudray à SQY, les étudiants se rendent alors régulièrement et volontairement sur le chantier. Cette opération revendique et assume un droit à la forme pour les paysagistes, une autonomie par rapport aux architectes. Cette réalisation est exemplaire et provocatrice.

A partir de cet acquis, c'est pour G. Vexlard et L. Vacherot, vers l'élaboration d'une méthodologie de projet efficiente, qu'ils vont engager : hiérarchisation (de prise en compte) des éléments de paysage, appréhension de la « résonance historique » du site. « Espace, vie, terrain : le paysagiste donne un bon ordre aux choses ».

Diplômée, L Vacherot est engagée chez A. Provost, elle intervient dans l'aménagement de la base de loisirs de Jablines. Sa première visite de la sablière sera enthousiasmante : l'échelle des terrassements, l'eau acide bleue caraïbe lui donne envie d'intervenir et d'autant plus que ces espaces constituent des réserves foncières qui n'intéressent pas grand monde, quelques hippies. Ces lieux sont peu aménagés, bâclés (indigents ?) – Alors « où vont les habitants des villes nouvelles s'il n'y pas de réflexion sur de tels espaces ? » . dans les VN, les plans d'eau permettent de fixer la fonction loisirs.

(ici on pourrait faire référence aux « earthworkers » qui vont s'approprier les sablières et carrières comme lieu d'intervention privilégié. La réglementation américaine contraignant les exploitants à « remettre » en état le site après travaux leur est due.)

G. Vexlard, va réaliser des plans de calepinage chez Chemetoff. Il conçoit des aménagements en fonction des économies qu'il arrive à réaliser sur les déblais / remblais. Paul Chemetoff lui apprend à passer à l'acte « ton métier c'est savoir poser des pavés et que l'eau coule dessus. »

« Le paysage doit pratiquer la corpulence des choses ».

Bois-le-Roi constitue une première expérience d'un travail à grande échelle. L'aménagement de cette base de loisirs engage très vite une réflexion sur une échelle plus vaste (au départ micro problème de stationnements qui se transforme en 110 ha ).

**Les paysagistes prennent conscience que leur responsabilité engage l'ensemble du terrain.**

« Il faut favoriser la diffusion des promeneurs sur l'ensemble du terrain (200 personnes), mettre en relation la forêt et la Seine, révéler le site et ses limites, lui donner une dynamique de perception » (GV Base de plein air et de loisirs – Bois le Roi – AA 218 dec. 81). L'objectif est donc d'ouvrir, de redonner le site à voir pour « déclencher une dimension paysage ». Huit tronçonneuses ont coupé un bout de la forêt de Fontainebleau pour fabriquer le site. Il s'est passé quelque chose ! » A partir de là, la phase terrassements a débuté...

### **Marne-la-Vallée.**

Le parc du Mandinet fait l'objet d'un concours d'idées. C'était plutôt rare, les commandes se faisaient par réseau. Retenus pour y participer GV et LV, estiment avoir peu de chance de gagner : ils sont jeunes mais c'est encourageant.

La visite sur le site est lugubre :

Un sol chahuté qui matérialise la forme du plan d'eau, forme qui neutralise l'espace (courbes et contre-courbes dessinée au compas finissent par épuiser par leurs nombreuses circonvolutions toute forme de dialogue avec les alentours), Ils évoquent le bassin de Montasus qu'ils ont été revisités 20 fois.

des remblais dont deux grosses buttes de terres (issus des déblais : futurs belvédères) qui bouchent les points de vue,

la route nord /sud en remblais (3/4 m au-dessus du sol) qui partage les deux plans d'eau,

le voie organique est-ouest en creux avec une digue importante en limite de bassin,

le cimetière dans la prairie dont la capacité à générer de l'urbanité reste faible,

une rangée de marronniers,

le RER qui « règle le tir » et forme ligne d'horizon, limite de parc.

Bref un site où les inscriptions ont déjà été bien bousculées.

Le programme figure un schéma constitué de secteurs patatoïdes zonés. Il détermine les besoins en terme de pistes cavalières, jeux d'enfants, cheminements. « Beaucoup trop de choses ».

L'intention des paysagistes a été de réaliser le dessin d'un projet « nécessaire » pour l'histoire. Convaincus que le parc ne peut pas faire le tour de toutes les contraintes, ils recherchent une autonomie spatiale et formelle qu'ils appréhendent comme un vide, un centre ville vide, un vide communautaire.

La référence au common de Boston les surprend, « c'est une interprétation du projet »... A la question de savoir s'ils faisaient alors référence au parc Monceau, ils répondent que « ce aurait été trop ringard... ».

Le principal enjeu est la responsabilité contractée à l'endroit du site et de ses futurs usagers, les pionniers de la ville nouvelle. Le projet doit être le meilleur pour le lieu même si cela doit se faire au détriment du programme.

Comme le vallon originel n'est plus perceptible et les points de vues cachés par les remblais, ils décident de jouer l'autonomie.

Seule la promenade de l'estacade / digue unie les deux plans d'eau et en traversant le site met en relation chacun des points de la ville exclus : la digue, le cimetière, les pieds d'immeubles...Le



travail du nivellement régulier permet cette mise en relation de façon naturelle, évidente. C'est un profil en long très doux qui accompagne les digues. Cet axe reprend, selon une parallèle rigoureuse, le tracé de l'allée des marronniers. Le creux compris entre ces deux droites matérialise la vallée et appelle le regard. (La digue est apparentée à un col / franchissement). Un dialogue valorisant s'engage entre le plan d'eau et la promenade de l'estacade ... Les jardins à thèmes, exigés dans le programme, déclinent la digue en constituant les jardins des terrasses (très fréquentés). Cette promenade a pris au fil du temps et des échanges une telle évidence que chacun souhaitait se la réappropriée : pour mettre en valeur équipement public (maternelle), installer des jeux d'enfants, un café...

Les tracés autoritaires ont permis d'affirmer une forme d'indépendance du parc, de créer un paysage. Ils sont la clé qui a permis d'engager un ensemble de reconversion des déblais / remblais : les berges ont été redessinées ponctuellement parce qu'elles s'étaient affaissées, les buttes de terre rasées et les déblais ordonnancés.

A la question posée sur l'absence de place de la gare et du rôle de repère que joue le parc qui ne possède que peu d'espaces minéraux, les paysagistes expliquent qu'ils se sont fixés des règles de gestion du budget. « Il n'y a pas de problème d'argent mais plutôt celui de savoir ce que l'on en fait ». Le choix s'est porté sur les terrassements, les plantations et notamment les cèdres.

Au nord, la forme du bâti dessine une contre-courbe qui exclut le parc. Ce volume bâti est situé en contrebas de la digue qui empêche les vues sur le parc.

La plantation d'un massif boisé de cèdres sur cette digue traduit plusieurs intentions notamment de marquer par la palette végétale la persistance. Il était essentiel dans la ville nouvelle de fixer le temps. On utilisait alors dans les VN des végétaux nouveaux, horticoles, une palette éphémère, c'était la mode des baliveaux. Le parc sera un lieu urbain fréquenté toute l'année et les cèdres, arbres de parc par excellence, symbolise l'autorité du site Parc. Le trajet vers la gare quotidien est accompagné par les cèdres qui assure la permanence : forme de respect. Ils vont en poussant assurer la fonction de signal. Le parc en creux était faiblement perceptible.

Enfin le parc est dessiné, ce n'est pas un espace vert amorphe. C'est un espace de paysage urbain central. La digue est épaissie par un jeu de rampe biaise. Aucune relation nord/sud directe : ces relations biaises « créent » une épaisseur.

.... Alors que l'on évoque le grand territoire, des éléments de paysage, le parc apparaît comme un dedans à l'échelle de la ville, où l'on peut s'asseoir, se poser, réconcilié avec les éléments bâtis, les pentes, les équipements, le cimetière. Chacun d'eux entretient une relation mesurée et hiérarchisée avec le parc paisiblement. Et le parc devient jardin, microcosme et monde. Celui de la ville à tous dont on peut facilement s'échapper où s'éloigner parce qu'au-delà il y en a encore quelque chose...

La sélection du lauréat a pris un an. Il y a eu une forte négociation, une mise en débat parce que « ce parc joue autre chose que le rôle du parc ». Les urbanistes, dont Macary / Huertas ont bien expliqué que « ce parc déclenche des choses régulières qui ne répondent pas exactement aux premières intentions de la ville nouvelle »... Les paysagistes de l'epamarne n'étaient pas très convaincus. La réponse attendue consistait à qualifier le tour du plan d'eau alors que ce projet ne s'attache pas exclusivement au plan d'eau, il s'occupe de la topographie, du RER, du plan d'eau entre autre. Il conjugue ce qui est autours, c'est à dire l'urbanité. Ce parc est un dénominateur.

## **Entretien avec Gilles Vexlard, paysagiste dplg.**

Agence Latitude Nord avec Laurence Vacherot

Entretien du 4 Juillet 2004, A.V-C

à propos du parc de Grande île à Saint Quentin en Yvelines.

Q. : Comment en es-tu venu à proposer pour l'aménagement pour l'opération Grande île, une ré-interprétation des rigoles et des réseaux de drainage ancien ?

Quelle fut la part de la demande de l'EPA SQY ou une autre maîtrise d'ouvrage ?

Poussé au bout ou non

Ce type de démarche a-t-il été développé ailleurs et comment ?

Comment as-tu acquis la connaissance et la maîtrise du nivellement et par la même de la gestion du ruissellement de l'eau : à l'école, dans une formation parallèle ?

GV : *Ce qui primait à Saint-Quentin en Yvelines, c'était le foncier, la valorisation financière du terrain. A Marne la vallée, c'était un peu différent, l'aménagement des secteurs étaient envisagés à plus long terme. Dans l'ordre, viennent ensuite les infrastructures, les réseaux routiers, puis les réseaux de distribution et d'évacuation des eaux.*

*Il y avait une volonté de construire sur le plateau, de lotir, avec comme idée de créer un contrepoint à la ville. Les délais étaient assez courts, la composition du centre ville est venue seulement après.*

Q. : Comment avez-vous travailler avec Laurence ?

GV : *Le support de projet est le terrain naturel. La perspective était plus un outil de géographe, on faisait aussi appel à des sociologues, on quantifiait tout, il s'agissait beaucoup d'un travail de programmation. L'outil cartographique était un outil naissant.*

Q. : Et le Terrain naturel ?

GV : *Le problème se posait pour les terrains en pente, : comment valoriser le foncier dans des fortes pentes ? Dans la vallée de la Bièvre, les terrains sont en pente, il y a de la glaise partout, on fait un parc plus par défaut que pour toute autre raison. A cause du terrain.*

*Pour les urbanistes, l'objectif était de créer des ensembles logements/ écoles et des zones d'activité. Ils envisageaient aussi des équipements sportifs, une maison pour tous. L'approche était avant tout chiffrée et statistique plus que formelle. L'idée des formes urbaines était assez floue. On ne voulait pas un urbanisme sur dalle. La volonté était de donner les signes d'une qualité domestique à l'architecture, d'où la multiplication des arches, portails, d'autant de signes d'architectures.*

Q. : Quelles étaient les relations avec les ingénieurs ?

GV : *Leur rôle était important à l'EPA SQY. A la fois au niveau économique,*

*Idée que le paysage, tel qu'on l'entend nous, coûte cher. Le paysage reste perçu comme « ce qui arrange, comme une notion parallèle, non essentiel. Cette notion n'est jamais perçue comme une question essentielle, en abordant le fond du sujet. Le paysagiste intervenait comme correcteur. Les concepteurs principaux étaient les architectes et les urbanistes. Après il fallait faire avec les promoteurs et les infrastructures primaires.*

*Laurent Sacardy était paysagiste à l'EPASQY. Il avait une formation d'ingénieur horticole avec option paysage à Versailles.*

*Nous étions impliqués dans des missions de paysagistes conseil, peu dans des concours. Nous avons fait le \$\$ Sound parc avec le Labyrinthe. Nous connaissions bien le secteur.*



A l'école (ENSP) avec Pierre Dauvergne<sup>15</sup>, il y avait eu un atelier sur le plateau de SQY. Ce travail nous avait permis d'identifier les qualités du site. La base de loisir était un atout pour le paysage, la continuité avec Rambouillet également.

Nous avons proposé une réponse inattendue à laquelle les ingénieurs ne s'attendaient pas : Avec le paysage, on fait au même prix en proposant plus. Nous avons alors une mission de conseil pour les lots des différents promoteurs, à Voisin le Bretonneux, les lots étaient plus petits. Sur le quartier, nous travaillions sur les cheminements, les liaisons, les plantations : toujours sur les bords, en marge. Nous avons une bonne connaissance des mécanismes et des enjeux. Nos propositions prenaient la forme de croquis, de descriptifs, de réponses au tac au tac, sur le vif. Nous n'avons pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Il y a eu un concours sur un établissement scolaire, un lycée je crois. L'image du paysage qui s'en dégageait était bonne. L'ambiance générale était positive, tout le monde était content.

Il faut dire aussi que, après la Villette<sup>16</sup> nous avons pris du galon.

Dans l'opération sur laquelle nous étions conseils à EPASQY, il y avait Bofill<sup>17</sup>, invité par Aquavivez. Bourguineau nous demande quelques idées. Le réseau primaire existait, conçu par les ingénieurs. Les bassins de régulations étaient dimensionnés, implantés.

La paysagiste (Caroline Pilat) chargée de ce secteur nous aimait bien elle avait envie de faire quelque chose pour ce secteur. Pour Bourguineau, le paysage était une donnée importante. Il faut dire qu'il y avait déjà eu le départ de deux ou trois promoteurs sur cette opération. Les services de développement de l'EPASQY commençaient à s'inquiéter. Nous avons proposé à Caroline Pilat de réfléchir. La forme générale choisie ne marchait pas. Nous, nous sommes partis du paysage pour construire le projet. Nous avons proposé de recréer des rigoles, dans des dimensions généreuses pour assainir l'ensemble de l'opération, eau de ruissellement et eau de toitures comprises. Nous avons proposé une esquisse.

Bourguineau a été séduit par cette idée et sa formalisation.

Les projets antérieurs ne pouvaient pas marcher. Nous avons proposé de la lisibilité.

Bourguineau a dit « ce n'est pas idiot ». Il rapporte dans le cadre des expositions à l'écomusée cette idée de rigoles, il y expose notre esquisse. Notre projet apportait une solution. Notre idée de rigole a passé le filtre des promoteurs, de l'EPA qui ont dit pourquoi pas. Dans la mesure où on leur apportait une solution, peu importe pour eux la qualité intrinsèque de la proposition, si elle est viable.

L'équipe de financier trouvait également la proposition intéressante. Quelques croquis de Jérôme Bouterin<sup>18</sup> montrait le bénéfice pour l'architecture de notre démarche. On préparait ainsi la qualité architecturale. Le programme de Bofill avait du mal à se vendre.

Q. : Sous quelle forme vous êtes-vous vu confier ce travail ?

GV : Nous avons donc donné une esquisse. Un jour dans une revue locale nous la voyons publiée. Je suis donc aller voir Bourguineau pour lui dire que l'on était près pour continuer, pour développer ces idées. Il nous confie alors une mission d'étude et une mission de 3 à 4 ans de suivi, mais pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Les ingénieurs disent que cette idée de récupérer l'eau de pluie est propre. Il y aura donc deux circuits, un pour les eaux de voirie, polluées et un à l'air libre dans les parcelles.

Le bassin de régulation (de la Sourderie) était étanché, conçu par des ingénieurs sans relation aucune avec le site. Il faut l'intégrer car on ne peut pas le changer. On peut seulement

<sup>15</sup> A cette époque, Pierre Dauvergne était enseignant à l'ENSP, par la suite il fut directeur de l'école puis responsable du service espace vert du Val de Marne.

<sup>16</sup> Réalisation du jardin des Treilles dans le parc de la Villette : esquisse en 1984 et chantier en 1987. Dans ce jardin, l'eau et sa conduite contribuent à la structuration générale de la composition spatiale.

<sup>17</sup> Les architectes catalans, Ricardo Bofill s'était vu confié par son confrère et compatriote Aquavivez la maîtrise d'œuvre d'une opération importante de logement sur le secteur de grande île.

<sup>18</sup> Jérôme Bouterin est paysagiste DPLG, diplômé en 1982, ancien collaborateur de l'agence Latitude Nord, aujourd'hui il partage des ateliers d'enseignement avec Gilles Vexlard.

*intervenir sur les aspects des risbermes et des raccordements. Les ingénieurs avaient dans l'obligation de s'associer en sous-traitance avec un paysagiste.*

Q. : Comment as-tu acquis la connaissance et la maîtrise du nivellement et par la même de la gestion du ruissellement de l'eau : à l'école, dans une formation parallèle ?

GV : *J'ai retapé un ancien moulin dont j'avais hérité. Pendant plusieurs étés, j'ai observé, essayé, refait... j'ai appris en agissant*

Q. : Il suffit d'avoir un jour essayé de construire, de bricoler, un moulin à eau en détournant un ruisseau pour prendre la mesure de cet apprentissage sur le terrain des questions de nivellement, de pente et de bief. La conjugaison de différentes actions, du faire et d'une expérimentation sur le mode essai / erreur confère à son auteur une intelligence durable qui conditionne définitivement sa perception et ses modes d'intervention. Dans le cas présent, cette expérience de remise en état d'un ouvrage hydraulique à laquelle s'ajoutent une connaissance certaine sur les cultures forestières et une formation et une pratique de paysagiste explique comment Gilles Vexlard et l'agence Latitude Nord, peut initier une idée de composition urbaine qui s'appuie sur le paysage. Les concepts sont élaborés à partir d'une reconnaissance de données physiques et plastiques du site et une valorisation d'un réseau de drainage qui devient dans la perception des paysagistes un atout à la fois plastique et technique pour ce projet-ci. ]

GV : *On dessine jusqu'à l'implantation en plan du projet ; on a défini les profils alors que nous faisons un « AVP<sup>19</sup> circonstancié » afin d'être jugé crédible. Nous avons produit de nombreux profils. Sur chaque lot, nous avons présenté des conseils pour l'architecture.*

*L'urbaniste du lot voit son rôle remis en cause, il reprend la main sur l'opération. L'ingénieur réseau de l'EPA se sentit déposséder. Il mettait en avant sa responsabilité, il ne croyait pas nos calculs.*

*Pour autant, il ne nous a jamais communiqué les volumes. L'urbanistes voulait réduire les dimensions des rigoles pour vendre plus de terrain.*

*On n'a pas pu imposer le travail sur les toitures. Personne ne nous a soutenus. Petit à petit, nous nous sommes retrouvés seuls. On n'a pas fait de plan d'eau, mais retravailler le nivellement.*

*Bouygues entre en jeu et fait des logements. Le système de rigole permet de gérer l'opération. Toute la partie dédiée au lotissement bon marché sera pensée en fonction du paysage. Nous avons travaillé le plan masse et introduit une forte présence de végétaux, y compris dans les parcelles privées où nous avons planté de nombreux fruitiers. Les fruitiers actuels des jardins ont été plantés par nous. Nous n'avons jamais réussi cette intervention dans un autre projet.*

*Nous avons planté des hêtres, des cèdres, des marronniers... Sans maîtrise d'œuvre, nous n'avons pas le contrôle des plantations, de la terre végétale... Il aurait fallu intervenir pour préparer le sol notamment. Les arbres du talweg ont eu du mal à pousser. L'EPA a cherché un paysagiste pour la maîtrise d'œuvre du talweg et a demandé à Guinodéau d'effectuer un diagnostic sur le travail de plantation, il joua un rôle de contre expertise. Il y a eu une incompréhension sur le travail du végétal en ville. Ils manquaient de confiance sur l'avenir et le rôle du temps.*

*A part cet événement, ce projet est une grande réussite. Nous avons, par le traitement du paysage créer une continuité des cheminements sans problème de sécurité, créer un parc*

---

<sup>19</sup> AVP : Avant projet, autrement définition globale des projets et des ouvrages, mais pas de détail d'exécution, ni d'éléments précis pour chiffrer par exemple, ce travail faisant l'objet d'une autre phase dans les missions de maîtrise d'ouvrage.



*végétal. Nous avons la volonté de maîtriser les effets sur les questions de paysage, en visualisant les projet par un travail en plan et en coupe. Nous n'avons pas besoin de maquette pour comprendre l'étendue. Ce projet donnait une réponse à un nouveau champ de questionnement, nous voulons être des précurseurs sur les questions de paysage.*

### **Entretien de Saint-Maurice avec Montaigut<sup>20</sup> (H.S.)**

Dans le cadre de l'aménagement du parc du Maubuée, la définition des principes de plantation a fait l'objet d'une véritable réflexion écologique. Ce cas de figure est particulièrement remarquable et présente une attention aux ressources et potentialités du milieu d'intervention que l'on commence tout juste aujourd'hui à mieux connaître et prendre en compte. Ce travail est en ce sens précurseur.

Montaigut et Rumelhart<sup>21</sup> sont sollicités par Saint-Maurice pour définir un choix de peuplements adaptés au milieu qui réponde à l'objectif de « lancer un système écologique dans ses fondements les plus vitaux », sur un site bouleversé (terrassements, modelés, canalisation du ru). Il est recherché des végétaux résistants, typiques, indigènes, proche du milieu d'origine. Il s'agit de créer les condition d'une diversité.

#### **Principes généraux**

Les principes retenus consistent à réaliser peu de boisements en grande masse mais plutôt des boisements linéaires pouvant aller jusqu'à 40 m d'épaisseur compte tenu de l'étroitesse et de la linéarité « naturelle » (le vallon) du site. Le sol est argilo - calcaire à marneux, variant d'humide à moyennement humide avec des zones suffisamment ressuyées pour permettre de varier les espèces. La série du frêne est retenue avec des associations d'essences diversifiées (érable, hêtre, chêne pédonculé, chêne américain, charme).

#### **Appréhension du site**

Le talweg nord remonte vers le plan d'eau n°V situé en plateau. C'est un talweg bien dessiné. La circulation d'eau du ru de Maubuée est canalisée. Cependant les eaux de colluvionement vont continuer à s'exprimer, elles resteront dans le sous-bois et ne pénétreront pas dans l'ouvrage. L'apport amont a disparu mais compte tenu de la morphologie du vallon il y aura toujours un ruissellement naturel et une nappe va se créer et permettre aux saules de se développer. Saint-Maurice souhaite confirmer visuellement la raison du talweg par les saules. Il propose que les eaux de ruissellement des allées piétonnes du parc soient conduites dans des canalisations destinées à alimenter la saulaie. L'eau de pluie des allées situées en amont serait ainsi captée et conduite aux zones de boisement du talweg nord. Le trop plein d'eau, les jours d'orage, serait rejeté dans le canal bétonné. Cette solution permet l'apport d'un complément d'eau aérien par rapport à la nappe phréatique mais sans asphyxie par stagnation prolongée. Il s'agit donc d'un mode de rétention complémentaire à celui des bassins.

Saint-Maurice entend conforter la vision de la saulaie en creux de vallon (talweg). Les zones de stagnation temporaires seraient soulignées par des aulnes.

La butte au cerf volant constitue un espace en creux brise-vent lorsque l'on est assis et permet de conserver des vues lointaines.

#### **Fourniture, mise en œuvre, entretien**

Saint-Simon envisage de fermer à la circulation les massifs de plantation pendant 4 à 5 ans avec des clôtures provisoires, le temps de constituer un massif dense.

Montaigut soulève la nécessité de récolter des espèces pour la station. Elle pourrait faire l'objet d'une mission confiée à l'ENSP. En fonction du financement possible, le projet consisterait à compléter les tapis d'herbacées en semences végétales (récupération dans les pépinières) et à réaliser des tests sur cet espace qui a connu des bouleversements et des disparitions certaines ; il

<sup>20</sup> Cet entretien a été restitué d'après des cassettes enregistrées en février 1977 et confiées à Hélène Huber par Saint-Maurice. L'ensemble de la séance de travail est jointe en annexe.

<sup>21</sup> Montaigut et Rumelhart sont chargés du département écologie de l'ENSP

permettrait en outre d'étudier les conditions et chances de reprise. « Il serait intéressant à titre expérimental d'introduire de l'anémone, du Saut de Salomon et de les étaler sur plusieurs niveaux ; une couche de terre végétale de 10 à 15 cm suffirait. »

La fourniture de végétaux indigènes est un vrai problème. Montaignut estime qu'elle nécessite une recherche dont l'ENSP pourrait se charger. Est-ce qu'il y a des pépinières qui possèdent des peupliers à petites feuilles ? « Il faudrait inciter les pépinières à la reconstitution de clones de peuplier noir qui possèdent une meilleure qualité de bois, longévité. » Il y a, à l'ensp, d'un côté les études fondamentales très nobles comme la vocation du sol, les méthodes d'analyse en écologie du paysage mais il pourrait y avoir aussi l'étude de l'utilisation pratique d'espèces qui n'ont pas vu leur utilisation conseillée parce qu'elles étaient considérées comme peu ornementales ou trop rustiques ».

Montaignut propose la réalisation d'un sentier écologique avec des descriptions qui permettrait une meilleure prise en compte de l'environnement par les habitants, voire leur implication pour enrichir le tapis d'herbacés...

### **Entretien Laurent Sacardy. Paysagiste dplg. (à Vichy 03 N.E-H)**

SQY de 1975 à 1985.

#### **Un site peu propice à l'urbanisation et une décision politique**

L'origine de la ville nouvelle de Saint-Quentin est politique. Les éléments concernant son site qui est un plateau argileux, montrent que la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines n'a pas une origine logique. Un certain Lévy proposait de construire des lotissements, plus le centre ville, plus l'église, plus la mairie.

A ce moment là, il y a eu une réaction de Delouvrier. il est apparu très vite qu'il fallait éviter la monopolisation du site par une ville privée. Il a été décidé la création d'une cinquième ville nouvelle, c'est une décision politique, et ça ne peut être que cela.

Quand on voit le site de SQY sur un plateau aussi vulnérable, le plus haut de la région parisienne 166 m, avec 7 vallées autour très sensibles, parce que habitées en berges, par beaucoup de riverains, donc ce n'est pas vraiment un site de ville.

Autant la ville est ventilée comme toutes les villes, autant il lui manque ce grand fleuve qui traverse généralement les villes et qui apporte les mouvements d'air.

On est dans une situation totalement différente de MLV. Il était très difficile de concevoir une ville sur ce site. Il y a une logique de situation de plateau avec toutes les contraintes d'assainissement qui a créé la différence surtout pour les ingénieurs des études générales. M. Subillot et Ceinturier, l'hydraulicien des études générales avec lequel j'ai travaillé, qui a défini les plans d'eau de SQY. C'étaient des ouvrages de régularisation des eaux de ruissellement. Il a ensuite monté un bureau d'étude privé à Grenoble.

Subillot était l'homme des stations d'épuration, Ceinturier celui des bassins de régulation.. Il avait effectué tous ses calculs en regard des différentes vallées. Les vallées de Bièvre, maximum 2m<sup>3</sup>/s en débit de fuite, d'autres vallées étaient moindre, d'autres plus. il fallait donc caler et répartir l'assainissement en regard de cela, il fallait répartir les écoulements.

Q : votre formation, votre parcours, comment avez vous été recruté en VN, à quelle génération de paysagiste vous appartenez, vous êtes ingénieur horticoles.

L.S. Je suis ingénieur horticoles de Versailles. Ne confondons pas c'est la même chose et pas la même chose. Ecole d'ingénieur de type agro dans laquelle il y avait une section paysage, comme floriculture, arboriculture. Il existait une section de formation de paysagiste dplg depuis 1945. C'était des promotions de 40. Comme cette section demandait beaucoup de moyens, d'homme de l'art, de matériel, c'était assez cher, les études se répartissaient sur deux ans. Du coup l'école a créé une école préparatoire interne en deux ans, les élèves passaient un concours



et rentraient en section paysage. D'où deux origines une formation ingénieur paysagiste comme partout en Europe, une autre avec en plus une formation artistique développée dans cette classe de prépa. Ces deux aspects sont toujours présents. Aujourd'hui l'école des ingénieurs est repartie, l'INH à Angers, et à Versailles il reste la formation artistique paysagiste.

Ma formation c'est les classes préparatoires agro dans les années 60-65 après l'intégration à Versailles en 67, 2 ans de sursis militaire puis j'ai dû en 69 faire mes 14 mois de services militaires à Lyon. Cela m'a fait du bien car quand je suis revenu en section paysage, j'avais une vision différente de celle de mes camarades, on était une dizaine d'ingénieurs en paysage et je les voyais un peu déboussolé par rapport à la formation artistique.

Mon idée c'était de faire de l'entreprise. Donc j'ai débuté dans la grosse entreprise Marcel Villette (Et Espaces Vert). Je suis resté 5 ans en entreprise et je voulais aller en Maîtrise d'ouvrage pour créer un bureau d'étude ce que j'ai aujourd'hui. J'ai demandé spontanément à travailler à SQY, j'ai tâté toutes les VN et j'ai été recruté à SQY, à l'époque par Goldberg, que j'ai suivi pas mal de temps après pour l'ingénierie des pelouses et des arrosages à la Villette.

A SQY de 75 à 85 j'ai fait deux étapes. La première au service de coordination puis de réalisation des travaux. Cela m'a mis sur le terrain et cela m'a permis de voir les projets des paysagistes et de passer à la réalisation sur le terrain.

J'étais intégré à Saint-Quentin dans l'équipe du service coordinations et réalisation des travaux. Il y avait deux services, est et ouest. Moi j'étais avec Fournier-Leray, chef de services de coordination. R. Julienne a pris sa suite. Au début, l'intégration a été difficile car dans ce service il n'y avait pas d'architecte paysage opérationnel, il y en avait un au service Ouest.

Vérification des dossiers de consultation des concepteurs et sur le terrain suivre les chantiers. Cela posait des problèmes car dans ces services il y avait des personnes plus habituées à suivre des travaux de VRD, certains ne comprenaient pas pourquoi on venait les déranger dans leur système. Cela s'est ensuite dissipé.

(première étape)

J'ai participé aux ouvrages du quartier, près de l'étang de Saint Quentin : le Quartier du Pas du Lac. A Montigny le Bretonneux et puis à Guyancourt, le quartier neuf. En correspondance avec l'atelier d'urbanisme qui était dirigé par Marguerite Mercier qui était, paysagiste dplg, on l'a ensuite appelé service urbanisme et paysage pour le mettre à la mode.

En opérationnel j'intervenais aussi pour différentes structures techniques des aménagements paysagers, des bassins de rétention.

NE : Qu'est ce qui vous a conduit à vous intéresser à l'hydraulique.

L.S. J'avais reçu une formation qui me permettait de connaître l'hydraulique. La formation à Versailles, était une formation assez complète. J'ai continué longtemps à enseigner pour faire de la formation professionnelle à Versailles.

J'ai continué à la Villette où j'ai réalisé toute la MOU de l'arrosage. On drivait tout avec un seul ordinateur avec un débit de 900m<sup>3</sup> jour avec des contraintes fortes.

A Saint-Quentin, il y a eu des grosses surprises. Le bassin du centre qui menait à Guyancourt-Saint-Cyr est en remblai. Quand il a été calculé, c'est pour une occurrence de 5 siècles. Le bassin du centre descend du centre ville dans la Bièvre (Roussière) par le quartier des Saules. En même temps il fallait calculer des ouvrages pour 5 siècles, moi j'avais sorti un passage sous la digue avec une hauteur pour les chevaux. Cet ouvrage neutralisait complètement l'ouvrage de 5 siècle. Parce que au début j'avais proposé de passer au-dessus, en dessous cela réduisait la capacité. Comme le bassin était remontant, j'avais calculé une ligne de découpe pour préserver la forêt, pour éviter le dépérissement à moyen terme des arbres qui ne supportent pas d'être inondés comme les chênes.

Ce bassin a été installé dans la vallée, il y avait des sources, un départ de vallée traversé par un remblai. Cela s'est présenté comme cela. Ce bassin avait un rôle de régulation, on envoyait l'eau à débit constant dans la Bièvre qui était protégée. Je m'intéressais à l'hydraulique, mais là

j'intervenais en tant que paysagiste. J'avais imaginé un ponton flottant. J'ai un peu travaillé les berges.

NE : Ce sont des berges naturelles ?

L.S. C'est un bassin brut, la seule intervention c'était de couper les arbres des massifs boisés pour arriver à niveau. Après il a été octroyé un droit de pêche. Il va être envahi par de l'amorce ce qui aggrave l'eutrophisation.

NE : Quid de Jacobsen arrivé tôt

L.S. On l'a vu avant et puis plus du tout. Il intervenait plus sur les plantations, sur l'écologie. Je n'arrive plus à le situer je ne sais plus quand ni à quel moment. Peut être sur l'Ouest.

2em étape

Après le service coordination je suis passé au service Urbanisme et paysage. Marguerite Mercier était partie, remplacée par Daniel Simon. Je suis montée au niveau supérieur.

Le Service opérationnel était en bas et la conception, plus noble en haut dans la grande sous pente. Au Début le service était divisé en deux par une cloison, avec une répartition géographique.

Avec Daniel Simon on a fait la même partition, moi sur les trois village en tant que concepteur paysagiste en association avec les urbanistes, la Sourderie, grande île, les 7 quartiers... j'ai participé à la fois avec les concepteurs Pancho Aguavives et Rodrigues. Avec une conception assez classique, vous la voyez sur le terrain.

Il y avait deux principes. D'abord la ville à la campagne, la thématique de la ville nouvelle. Le deuxième, imposé par Goldberg, c'était on construit aujourd'hui une ville nouvelle, personne ne sait faire, donc on commence par le tour. On contredit l'histoire de l'urbanisme, on n'a pas le temps et on sait bien que la phase terminale sera le centre.

Goldberg était un homme de réflexion. Une fois par semaine on se réunissait avec lui et il suivait toutes les affaires.

NE : Dans ce service urbanisme et paysage vous étiez ensemble.

L.S. oui, les équipes étaient comme cela, interdisciplinaires. Simon travaillait avec Draussin et Guillaume et moi avec Rodriguez et Bourguineau. Les ingénieurs VRD restaient au services coordination.

Il y avait aussi les services généraux des infrastructures qui avaient des rapports avec la DDE. Il y avait un partage selon la hiérarchie des voies : Primaires, l'état, donc la DDE. On faisait les autres voies secondaires, mais aussi le paysagement des voies primaires. Il y a eu la réalisation par la DDE du fameux RD 36 qui traverse tout le plateau et qui a été suivi par Goldberg et paysagé par la VN. Nous apportions les idées et elles étaient reprises.

Dans la Sourderie, les parcelles étaient en position haute. J'avais sorti un projet qui passait sous la passerelle, la DDE l'a réalisé comme cela. Cela permettait de faire un travail paysager. Bien sûr selon les affinités des gens on travaillait ou non. Avec Ceinturier, une fois qu'il avait calculé les volumes, on parlait ensemble du formel. Est ce que l'on faisait un ou plusieurs bassins, une île ou pas... Il n'y avait pas d'étanchéité entre les services. Chaque tâche était bien définie, mais il y avait des relations et de l'osmose. Le site le permettait nous étions isolés dans la ferme de Bulloyer, ce qui invitait à ces relations.

Aguavives et Rodriguez ont amené Boffill ou le contraire. Boffill c'était la terreur. Quand il est arrivé avec son bassin sur la Sourderie, c'est le dessin d'un architecte anglais (Hotchkinson), lui il a assuré la réalisation. Le modèle c'était l'école militaire de Paris, vous trouverez tout ce projet là, dans la gravure, ce sont des troupes militaires à cheval et les peupliers ...

Il a été en face voir le maire et dans les Templettes il a fait du logement. On avait déjà un truc rigide, il en a rajouté avec la forme du bassin. Ses opérations sont des décors d'opérette. Ce bassin a posé beaucoup de problèmes car le fond est en argile.



C'est Ceinturier qui avait étudié ce bassin. C'est un bassin perché, très difficile à conduire. Il y a de gros volumes d'eau qui arrivent sur le côté car il y a un  $\varnothing$  2500 très grand en débit, il dépassait le sol. Il était toujours en eau. Ce bassin affouillait avec sa volumétrie énorme. Quand on a commencé à le mettre en eau, il s'est installé des hydrophytes, ce qui est normal. Il fallait détruire ces herbes, et donc on a commencé à mettre des produits. Ce qui a fait crier des « hola ». J'ai toujours préconisé les bassins en eau plus que sec car plus facile d'entretien. Il faut dire que tous les habitants qui venaient à SQY c'étaient des sensibles. J'appelle cela de la sensiblerie. C'étaient des citoyens qui vibraient dès qu'il voyaient un arbre.

Le bassin de la Sourderie était au départ voulu comme un bassin de rétention de 15 HA qui se déversait ensuite dans le lac des Roussières. Une fois mis en place, le Maire de Montigny a dit c'est très bien je vais faire une école de voile, pas de marnage sur ce bassin.. Le maire a eu gain de cause, le bassin malgré les coûts de travaux 1 milliard de F, n'a jamais joué son rôle de bassin de régulation, tout repartait dans le centre.

. Je disais à Ceinturier que au fur et à mesure que le bassin se rempli les hydrophytes se développent, au minimum il faut 1,5 m pour qu'il n'y ai plus que des flottants. Je crois qu'il fait 2m de profond.

Un plan d'eau comme cela avec en plus un site urbanisé comme il l'a été, c'est très focalisateur. Boffill avait choisi des arbres rouges, heureusement que les 15 ha d'arbres rouges ne sont pas sortis. Je devais en libéral m'occuper des abords du parc qui en fait a été confié à Boffill ( c'est à cette époque que j'ai quitté L'EPA )

NE : Vous étiez dans l'EP maître d'œuvre aussi des espaces paysagers.

LS : dans l'EPA comme maître d'œuvre des espaces paysagers on était à l'origine des créations. En sachant que quand les urbanistes commencent à dessiner, le service général dit attention là, il faut un plan d'eau de rétention. On va retrouver cela sur tous les quartiers. Après cela il y a l'œuvre des urbanistes qui cherchent une composition. Les paysagistes disaient laissez nous un peu d'espace.

Ils étaient aidés parce qu'il y avait de très gros réseaux. Qui dit gros réseaux dit secteurs non constructibles on vous balançait un grand couloir en disant faites nous quelques choses. décorez nous cela. On n'a jamais imaginer des espaces comme cela, c'était des lieux nécessaires au passage des grosses canalisations. D'où l'origine de tous les grands mails de SQY, ce sont des couvertures de gros réseaux. A la longue le mail des Saules c'est d'un pénible, jamais on imaginerait des ballades comme cela. C'est trop régulier et trop fort. Effectivement on n'a jamais penser venir casser cela. Une fois qu'on avait dessiné c'était des paysagistes et architectes extérieurs qui intervenaient. Le mail des Saules, c'était API ( Association paysagiste ingénieurs coopérative de 14 personnes), comme le mail des platanes.

A propos de la maîtrise d'œuvre, une fois que l'on avait bien calé les choses en urbanisme, après effectivement il y avait l'appel à des concepteurs. Il y avait des secteurs où l'on ne faisait pas appel à des concepteurs, on faisait nous-même les projets et c'était réalisé dans le cadre de l'établissement public.

C'étaient le plus souvent des aménagements d'accompagnement de voirie. Des espaces publics.

NE :Comment expliquer que les bassins font des économies et pour autant l'importance des réseaux sur SQY.

LS : Ces réseaux s'expliquent par le fait du manque de pente. Quand la pente est forte, on n'a pas besoin de grosse canalisation Plus la pente augmente, plus le débit augmente. Cela ressemble a des rases, à de gros caldereum toujours en eau.

### **Les Rigoles**

Vers le bas du château de la Sourderie, là où le parc a été racheté par le crédit agricole. On avait la rigole du Manet.

Avant les cana il y avait des rigoles, la plupart des terrains étaient drainées. C'étaient des gros gabarits car le sol est argileux. J'avais estimé pour ce quartier du plan de l'église qu'on pourrait

sauvegarder une rigole historique. Les gosses jouaient déjà dedans, il construisaient des cabanes. On a fait intervenir une entreprise d'espace vert forestière pour faire une sélection de la végétation. On a retrouvé de belles pierres, les rigoles étaient pavées. On a refait des murs de pierre des deux côtés. On a assaini la friche ligneuse avec une sélection. On a fait assainir le fond de la rigole, On a fait une piste cyclable, elle est devenue une promenade, l'idée de la rigole a été sauvegardée.

La rigole du pont du Routoir, on n'en a sauvé qu'une seule partie en faisant un bassin de rétention en longueur. C'est à peu près le seul bassin où l'on a vraiment fait une étanchéité avec des rondins de chênes tout du long. C'est un bassin en profondeur. Etanché avec une bâche plastique, le terrain le nécessitait.

Les rigoles, celle du Manet faisait à peu près 10 m de hauteur sur 4 m de large. En bout s'est construit un lotissement. Au Manet, je suis intervenu en libéral sur le parc rue de la République derrière l'église avec une belle fontaine que j'avais dessinée. Il manquait à SQY une fontaine qui fonctionne. Euvé a ensuite fait le canal du centre.

La plupart des fontainiers travaillaient sous pression, donc cela se bouche moi j'ai fait en gravitaire beaucoup plus intéressant au niveau du son. Plus des massifs avec des zones humides. Parc Jeanne et Paul Jean. Ils n'ont gardé que 2 jardins humides.

Le Bassin du Pont du Routoir est un grand couloir. On l'a fermé avec un grillage. Un enfant s'y est noyé. On a décidé ensuite de les ouvrir pour qu'il y ait une meilleure appréhension du danger. Pour la sécurité il faut qu'il y ait une perception des dangers avec les jeux, les passerelles... En principe tous ces espaces publics un peu reculés nécessitent une mise en sécurité.

Au niveau du bassin du Moulin Renard. La grande station d'épuration collecte tellement d'eau qu'elle ne pouvait plus déverser dans la Bièvre, limitée par le débit de fuite. Une énorme buse a été sortie qui reprend l'eau et la remonte sur le plateau de Saclay. La station de la Minière renvoie aussi beaucoup trop d'eau. Nous sommes intervenus avec Subilleau pour le paysagement avec des conifères. Après je me suis mis en profession libéral.

NE: Vous êtes polyvalent en travaillant sur le paysagement et sur l'hydrologie.

LS: La base c'est le paysage. L'hydraulique a beaucoup à voir avec le paysage. Le paysage émanant du milieu humide est plus fort, plus harmonieux que les paysages secs, ces grands mails très secs où vous avez deux lignes d'arbres, c'est dur. Ici aussi en Auvergne j'ai créé des bassins d'orage. Il y a eu l'intervention d'Yvonne Deubisse pour les fontaines, elle est bien intervenue pour animer culturellement ces aménagements.

Je suis intervenu sur le canal du centre en temps que EPA, en libéral sur Jeanne et Paul Jean, Paul Faure, le Plan de l'église. Et après sur le TCSP mais cela n'a pas donné suite. On avait imaginé un transport en site propre. Il est réalisé aujourd'hui. À l'époque, c'était une idée de Goldberg, on a dit d'accord on fait un transport en site propre, les transports en communs voulaient le fermer avec de grandes clôtures. Alors Goldberg a dit non, on ne peut pas couper une ville en deux.

On a fait un bassin sec vers Saint-Cyr, à Bois Robert. Je suis intervenu avec Ceinturier, il avait une capacité importante. Ce bassin a été asséché il y a longtemps déjà... Vous avez le même à Elancourt Maurepas. Si vous voulez le mettre en eau, vous faites une sortie en siphon. Moi je préfère les bassins en eau. Ce n'est pas parce qu'il est sec qu'il ne faut pas faire de rigoles parce que quand l'eau arrive justement, il faut que l'eau trouve tout de suite son cheminement. Quand l'eau monte, la direction est donnée et l'eau est tirée comme cela.

Pour le bassin du Bois Robert, j'avais demandé qu'on le fasse à mi niveau, c'était une idée de Ceinturier également. C'est à dire pas l'affouiller complètement. Sur une terrasse à mi niveau. On a fait un terrain de sport à mi niveau car si l'eau arrive dans ce type d'ouvrage, on a le temps de voir. J'ai fait la même chose à Gerzat. Comme cela c'est très fonctionnel. Le jour où toute la ville est construite, que l'on a besoin de capacités de stockage on enlève cela. MA logique, c'était d'utiliser des bassins. Il faut des passages publics. Si on a des canaux, il faut que le public puisse emprunter les passerelles. On rend accessible les différentes plateformes. L'idée



était que ces bassins qui servent peu de fois dans l'année servent au moins d'espaces de jeu. On n'avait pas tellement d'espace. Vous avez vu, la campagne, en fait on ne sait pas si on a eu raison ou pas. A part le parc des Roussières et des Saules on n'a pas de grands espaces.

J'ai travaillé chez Francis Bouygues, le projet d'irrigation et la maîtrise d'oeuvre .  
Il est arrivé de nombreuses histoires avec cet aqueduc de l'étang de St Quentin.  
Qui arrive à la pièce d'eau ( des Suisses) Il passe par la Minière. Il y avait une rigole du Bois Robert à la minière...

La passerelle qui passe sur le chemin de Guyancourt sur le plateau des sangliers passe juste au dessus de l'aqueduc de Saint Quentin. Il passe chez Bouygues, ils l'ont fermé de chaque côté, je savais depuis la Villette qu'il ne faut pas laisser fermer un souterrain, et donc un jour cela s'est effondré.

NE : le mail de l'aqueduc à Trappes qui suit rigole du grand lit.

LS : Celui qui descend de l'étang de Saint-Quentin et qui passait par le quartier centre ville d'ailleurs il y a une placette qui est par là, c'est à côté du quartier commercial. Quand ils ont fait les fouilles, j'aurais aimé qu'on le mette en évidence, longtemps il est resté à ciel ouvert. En fait au centre ville ils ont fait une grande barricade tout autour. On a des supermarchés et on a des éléments avec une petite placette. Après ils ont tout enlevé.

Maurice Delcourt, paysagiste entrepreneur issu de Versailles, s'occupait de l'Ouest. après, il est entré à SQY. OK en opérationnel. Marguerite Mercier et Simon avait une formation de paysagiste artistes, le lien entre le végétal et son support.

Les paysagistes apportent les éléments et seulement dix ans après on voit les choses.

Le rôle des élus prévalait sur celui de la nécessité technique. La mutation de la fonction d'un bassin de régulation qui peut avoir d'autres vocations en un bassin exclusivement dédié au loisir sans marnage afin de permettre en tout temps, notamment en été (période durant laquelle le niveau des bassins d'orages est souvent le plus bas) les pratiques nautiques. Malgré les dépenses de sommes importantes, d'énergie, de schéma directeur, les fonctions techniques ne sont pas toujours pérennes.

Dans l'autre sens, le choix de mettre en place des bassins de régulation a sans doute été motivé par la succession de réunion et la mobilisation des riverains et des élus des communes de la vallée de la Bièvre. (CF Julienne).

Ce choix technique fut une condition sans laquelle les villes nouvelles n'auraient pu se faire, les choix politiques prévalent cependant et initient, accompagnent ou remettent en cause les choix techniques. Les formes de la démocratie gagnent sur la technique.

Dans les démarches participatives tous font état de la mobilisation intense du public sur des questions que l'on qualifie aujourd'hui d'environnementales, inondation, respect des végétaux

Elles sont sous jacentes des discours de chaque interlocuteur.

NE : Vous ne m'avez pas dit si c'était un choix de travailler en VN.

LS : En sortant de l'école je voulais monter mon bet, et apprendre en travaillant. Chez Marcel Vilette, j'étais souvent en chantier. Après cette expérience je me suis dit il me faut de la maîtrise d'ouvrage. Après dix ans je me suis installé. La grosse difficulté c'est quand j'ai quitté Saint-Quentin pour me monter en privé. Puis après j'ai monté une agence. J'ai continué en hydraulique surtout sur des châteaux bien connus. J'ai encore des projets. Peut-être j'ai cette sensibilité, mais un jardin qui n'a pas de plan d'eau c'est difficile.

## Annexes 3- Notes de travail & Bibliographies

### Note de travail 1

#### formation et culture des concepteurs face à la commande des Villes nouvelles : Architectes-urbanistes et paysagistes

##### *La formation des architectes*

Le principe d'une formation interdisciplinaire des architectes est apparu dès les années 60 dans les revendications des étudiants de l'ENSBA, avant 68. Dans les années 70, ils se sont confrontés, dans les villes nouvelles, avec leurs collègues, paysagistes, ingénieurs et techniciens, aux questions de planification urbaine à l'échelle des grands territoires des agglomérations nouvelles, au sein d'équipes de conception pluridisciplinaires.

Aujourd'hui, ils sont sollicités pour intervenir dans des projets urbains et des problématiques de renouvellement urbain qui se caractérisent par la pluralité des acteurs et des équipes de conception regroupant de nombreux professionnels aux compétences différentes. Quelles sont les expériences, les connaissances et les convictions qui ont conduit à cette évolution ?

##### La culture du paysage urbain : Urban Design et Townscape

Elle a été marquée en France par la publication de plusieurs ouvrages de culture anglo-saxonne et italienne au cours des années 65 à 77<sup>22</sup>. Ces ouvrages, présents dans les bibliothèques des ateliers de l'ENSBA, circulaient parmi les étudiants avant 1968.

Dans la tradition anglo-saxonne, l'urban-design, qui peut être considéré comme un correspondant de composition urbaine, et l'urban-townscape (paysage urbain) sont des outils professionnels qui ne font pas appel aux démarches de connaissance des formes urbaines que l'analyse morphologique et la dimension historique permettent de constituer : « les logiques de formation et de transformation sont relativisées au profit de la visée opératoire et de l'action »<sup>23</sup>.

Le terme de Urban-Design met en œuvre un savoir à la fois formel et dimensionnel propre à la pratique des projets de forme urbaine (Civil-Design) et d'architecture urbaine (gabarits, alignements, prospectus, densité).

La morphologie urbaine est d'abord une discipline qui identifie les groupes sociaux et leur localisation spatiale, au sens de l'école de Chicago. Elle doit mettre, à la disposition des acteurs de la ville, un savoir culturel et un savoir de praticien sur les formes singulières qui expriment les rapports entre les sujets et la ville. L'enjeu de cette approche est la construction du rapport entre les formes et les sujets qui doit éviter l'arbitraire et doit poser les bases d'action sur l'espace en partant de son appréhension "conventionnelle" à travers les représentations (K. Lynch). On s'intéresse aujourd'hui à ces démarches car la construction du consensus est au cœur des tentatives de concertation.

Parmi les ouvrages qui ont marqué la génération des étudiants au cours des années 60, l'ouvrage de Gordon Cullen, « Townscape »<sup>24</sup>, se détache, par son propos, directement concerné par la recherche des outils de conception du paysage urbain dans les villes nouvelles. Architecte et « urban designer », il s'inscrit dans la tradition anglaise du pittoresque urbain.

<sup>22</sup> Voir la bibliographie par thèmes et par années

<sup>23</sup> D'après "Morphologie urbaine et parcellaire", éditeur P. Merlin, éditeurs associés E. D'Alfonso et F. Choay. PUV 1988.

<sup>24</sup> Gordon Cullen, *Townscape*, Londres, Architectural Press, 1961.



Son approche phénoménologique s'attache principalement aux aspects résidentiels de la ville, plutôt liée à une pratique piétonne. Elle est marquée par une pratique d'architecte soucieux des matériaux, textures, de la lumière et des variations de l'environnement pour qui, l'univers urbain ou rural, doit être un cadre de pratiques socialisées, signifiantes et favorables à l'épanouissement des individus. Il définit l'art du « Townscape », paysagisme urbain, comme un art de la relation : « *an art of relationship* », distinct de l'art de l'architecture, dont l'objectif est de faire coïncider, de coordonner les différents éléments et enjeux qui façonnent l'environnement de la ville.

La démarche propose une didactique de la perception visuelle dynamique et des outils, plus qu'une méthode, si ce n'est celle de la curiosité et de l'attention visuelle. En effet, la vision, capacité par laquelle passe une grande part de notre appréhension de l'environnement, recèle également un fort potentiel évocateur et émotionnel.

La pédagogie développée s'appuie sur l'« intelligence visuelle », à travers un ensemble de thèmes classés et commentés, et l'idée que l'espace créé entre les bâtiments est perçu comme ayant une dimension propre : « *Mettez des gens ensemble et ils créent un surplus de plaisir, mettez des bâtiments ensemble et collectivement ils peuvent apporter un plaisir visuel qu'aucun ne peut donner séparément* »<sup>25</sup>.

La notion de la relation entre les bâtiments est abordée à travers les notions d'échelles, de caractères (taille, couleur, texture) et selon différentes situations de perceptions, bâtiment isolé ou au sein d'un ensemble. L'art de la relation est défini comme la capacité de se saisir de tous les éléments qui créent l'environnement : bâtiments, arbres, nature, eau, trafic, publicité, et de les tisser ensemble.

Nous retrouvons ici deux notions chères à Michel Corajoud et à Antoine Grumbach, grands prix d'urbanisme, qui ont tous deux œuvré en ville nouvelle. Une distinction est opérée entre l'approche scientifique visant le général et les solutions techniques fondées sur des moyennes statistiques et la compréhension d'une ville et de son paysage qui met en œuvre une capacité à appréhender des phénomènes particuliers. Cependant, la démarche scientifique n'est pas systématiquement écartée : « *c'est dans la manipulation de sa flexibilité, de ses marges de manœuvre, que l'art de la relation est rendu possible* »<sup>26</sup>.

L'objectif n'est pas de décider de la forme de la ville ou de son environnement, mais d'œuvrer simplement avec lui et dans le cadre de ses capacités et des tolérances<sup>27</sup> admises au sein des techniques d'aménagement.

Les exemples mobilisés font souvent appel au patrimoine urbain des lieux d'histoire, mais la continuité reste entière entre le traitement du paysage urbain, qu'il soit dans la ville historique ou l'objet d'un projet dans une ville nouvelle. Cette approche, tente à fonder l'idée que le town-scape, sans faire appel à l'histoire de façon savante, comme chez les italiens, introduit une dimension historique et patrimoniale qui repose davantage sur la notion d'environnement. Il s'agit d'un souci pragmatique d'œuvrer pour un plaisir et un confort urbain, en tirant le meilleur parti de ce qui caractérise cet environnement, compris globalement, tout en se situant à un point d'équilibre entre technique et esthétique.

### L'Architecture urbaine

Le terme « d'architecture urbaine », dont Pierre Lavedan est l'inventeur, se fonde sur le principe de la singularité de chaque ville. La ville, possède ainsi une structure qui lui est propre dans l'agencement de ses parties et dans la structure interne de chacune d'elles. La structure d'une aire urbaine réside dans les rapports particuliers qui agencent les pleins et les vides. De ce principe découlent deux autres points de vues : le rôle

<sup>25</sup> « Bring people together and they create a collective surplus of enjoyment. Bring buildings together and collectively they can give visual pleasure which none can give separately »

<sup>26</sup>

<sup>27</sup> «manipulate within the tolerances ».

déterminant des espaces publics et l'indissociabilité de la ville et de l'architecture dans le paysage urbain.

Les italiens et les espagnols, en opérant un retour sur les travaux des premiers urbanistes français, et sur ceux des historiens et théoriciens comme M. Poète et P. Lavedan, sont parvenus à énoncer les principes de l'architecture urbaine.

La ville, possède dans ses parties, une architecture identifiable, celle-ci peut être l'objet d'un projet, mettant en rapport la structure de l'espace public et des bâtiments. Ce projet de l'échelle intermédiaire, n'est pas celui de la forme globale, avec qui il entretient des rapports, ni celui de l'architecture, qui devra y trouver son contexte, c'est le projet d'une partie, d'un morceau de ville.

La dimension historique, le temps, constitue la notion centrale, dans l'approche des phénomènes urbains. L'histoire urbaine en action (Muratori) repose sur l'idée de forces latentes, de poussées qui placent en continuité logique, le savoir historique et l'action de planification contemporaine : le projet est à l'œuvre.

Les échelles de temps multiples auxquelles sont soumises les villes et les territoires en découlent : temps long de la mémoire, des mentalités et des habitus, temps long aussi des transformations, des caractères visibles de l'espace urbain ou rural, temps rapide des interactions sociales, de l'échange.

Il s'agit alors de reconstituer l'histoire du site et des projets qui l'ont transformé sur la longue durée. Les transformations successives s'inscrivent dans des problématiques spatiales récurrentes : extension - remodelage interne - nouveaux tracés urbains - dépassement de limites - que les nouvelles dynamiques font ressurgir.

L'analyse morphologique est cet outil à remonter le temps. Elle retrace l'histoire des processus d'évolutions, et des projets. Elle interroge les traces successives et recherche les logiques de transformations propres à un territoire et à ses formes urbaines, ainsi que les systèmes explicatifs des potentiels de transformations.

Le projet d'Architecture Urbaine, à l'échelle intermédiaire, est susceptible d'être un instrument d'application des données morphologiques et typologiques identifiées par ailleurs dans l'aire d'exercice de l'intervention projetée, et il s'inscrit dans un projet urbain plus vaste qui lui préexiste ou qu'il aidera à inférer.

Ces démarches fondent à travers l'analyse, l'autonomie du projet par rapport au politique. Cette question touche la genèse des formes et des structures qui se dégagent avec le temps, des effets de la transformation projetée, de l'énoncé positif de potentiels futurs. L'analogie entre la planification spatiale et l'histoire est sous jacente à ces approches, dont il faut éviter le déterminisme.

### **Le contexte des formations**

C'est dans les années 70 à 80, à partir du travail des architectes italiens et espagnols et des expériences anglaises, que s'est opéré le retour du concept de ville européenne, des questions de composition urbaine et de l'architecture urbaine. L'enseignement était alors, dissocié en deux postures très distinctes, jusqu'aux années 70 : d'un côté, l'urbanisme (les théories des urbanistes "modernes") et de l'autre, les "lutttes urbaines", à travers la création d'ateliers publics.

Ces années, sont encore perçues comme une période d'interdisciplinarité au sein des unités pédagogiques d'architecture, principalement avec la géographie, et la sociologie.

Les revendications venues du milieu des écoles et des architectes enseignants, s'opposent alors à l'enseignement officiel de l'Urbanisme de procédures, qui s'était largement désintéressé de la forme de la ville et de la disposition des lieux et de leur usage.

La pratique de l'enseignement du projet dans les écoles a débouché sur des expérimentations qui mêlaient les questions de moyens, de programme, de contexte.

« Ces questions, posées dans le cadre de l'enseignement ont fait émerger des approches alternatives parce que les écoles offrent une plus grande liberté de réflexion que les



*milieux professionnels* »<sup>28</sup>. De nombreuses recherches ont alors porté sur les processus d'engendrement des formes architecturales et urbaines et ont fait évoluer la production urbaine et les politiques publiques récentes.

Dans les années 90, l'émergence de la notion de paysage développe à la fois le concept mais aussi un ensemble de méthodes, pour appréhender la grande échelle. Les années 2000 enfin, sont marquées par les questions du développement durable, avec l'application de nouveaux modèles, et sans doute, le retour de l'interdisciplinarité qu'il implique.

### Le projet urbain comme alternative à l'urbanisme de procédure,

La notion de Projet Urbain est à l'œuvre, dans les écoles d'architecture, au cours des années fin 70 début 80, et commence à s'imposer dans les années 80-90 comme une alternative à l'urbanisme de procédure.

Dans ces années, la critique des rénovations urbaines brutales, des grands ensembles et du zonage, va en effet jouer un rôle très important, pour faire avancer l'idée du Projet Urbain. Sa globalité et son caractère savant sont en rupture avec les approches sectorielles en usage dans l'aménagement des villes. Les procédures de ZAC, seront plus tard, l'objet de critiques, car incapables de créer du tissu urbain vivant, substituable, et des espaces publics qui ne soient autre chose que du décor urbain. La rapidité des réalisations répond aux logiques des bilans financiers à équilibrer, qui interdisent toutes marges de manœuvre aux évolutions programmatiques et aux tissus urbains.

La critique se poursuit sur l'indifférence aux usages, aux conventions urbaines dont le sens est familier aux habitants. Les logiques spatiales et les comportements sociaux doivent être plus articulés et en harmonies (- Bernard. Huet - Henry Raymond Christian Devillers).<sup>29</sup>

Aussi, le Projet Urbain a-t-il été perçu comme une approche nouvelle des problématiques urbaines susceptible de répondre encore aujourd'hui, après trente ans, notamment à travers la loi SRU, aux objectifs de cohérence urbaine, de développement social et économique et de développement durable. Ce concept, ou cette notion, « en cours d'élaboration », renvoie à des manières d'agir, qui constituent une étape de transition entre « *une approche traditionnelle de penser l'urbanisme et une approche nouvelle plus ouverte au débat* »<sup>30</sup>.

Pourtant, à cette date la loi SRU publiée en Décembre 2000, replace l'élaboration des différents documents devant encadrer le devenir des agglomérations, dans cette approche nouvelle, dite Projet Urbain, et met fin à l'approche traditionnelle en institutionnalisant le terme.

### Une approche globale des problématiques urbaines

Les fondements épistémologiques de la démarche de projet urbain, sont l'histoire et la culture des villes et des territoires. Ses méthodes, anglo-saxonnes ou latines, valorisent le sujet collectif, ses représentations, son histoire en actions dans les traces inscrites et dans la mémoire des territoires.

La convergence avec la culture architecturale semble évidente, mais elle ne suffit pas à fonder un domaine d'exclusivité. Le principe d'élaboration collectif est essentiel ; il implique une démarche interdisciplinaire et des compétences nombreuses.

Le Projet urbain se définit comme un processus et non comme un résultat. Il constitue une démarche et une méthode d'élaboration collective d'un projet, sur la ville et dans la

<sup>28</sup> Philippe Panerai, Architecte-urbaniste, enseignant lors d'un séminaire sur l'enseignement du projet urbain (DAPA-Mai 2001)

<sup>29</sup> cf les éditoriaux de la revue AA durant la période où Bernard Huet en assura la direction (74-76)

<sup>30</sup> c'est ainsi que P. Ingualina le définit dans l'avant-propos de « Le Projet Urbain », « Que sais-je » PUF 2001.

durée selon une approche globale des problématiques urbaines. Le Projet urbain est également une démarche savante, qui mobilise l'intelligence collective, et implique un grand nombre de savoirs et de compétences :

- Une logique de processus complexe par itération et interaction des échelles et des temporalités d'actions,
- L'articulation de temporalités différentes dans une approche dynamique des décisions, de la conception, et des moyens,
- L'articulation de dimensions stratégiques et opérationnelles, communale et d'agglomération, des actions de l'État et des acteurs privés,
- La connaissance des dynamiques des territoires, qui recouvrent des réalités sociales, économiques, identitaires,
- La maîtrise d'un processus de dialogue, d'ajustements, qui passent par des projets collectifs et qui se constituent progressivement à travers des interactions sociales complexes.

Aussi, l'acception du mot et de la notion de projet urbain a subi au cours des dernières décennies des glissements sémantiques et des évolutions qui stratifient plusieurs époques de constitution du terme. Il constitue le cadre, d'une nouvelle planification à l'échelle des villes et des agglomérations. Le projet de territoire vient le relayer de façon stratégique à l'échelle de vastes dimensions. Mais, il permet de traiter localement aussi, telle ou telle question, en nouant un dialogue à l'échelle du quartier ou du groupe d'habitations. Le projet urbain comme processus contrairement à celui de l'architecture urbaine, à l'échelle intermédiaire, n'est pas un dessin prescriptif, mais une visée. « *Le projet urbain, dessein et dessin, est un dessein dessiné - ni prévision/projection abstraite, ni projet achevé* »<sup>31</sup>.

Il est souvent à grande échelle moins dans l'espace que dans le temps. Il agit comme un guide, un fil directeur, un projet cadre ou de référence, qui doit être ouvert pour pouvoir s'adapter dans le temps en maintenant de grands principes invariants, mais non rigides. Il s'agit donc d'un processus qui permet des actions articulées par une stratégie plus que par une chronologie. Il vise des transformations successives ou simultanées du territoire, selon des objectifs qui ne sont pas seulement architectoniques. La phase ultime de ces processus, conduit à l'aménagement et à l'édification. Le projet urbain se définit dans un cadre relativement incertain (problème du temps), du point de vue programmatique et tend à s'appuyer sur des potentiels existants ou des opportunités qui ne sont pas encore advenues.

Le processus d'élaboration collective du projet urbain contribue à fabriquer les connaissances dont le projet se nourrit, il agit comme un outil cognitif parmi les autres. Les actions projetées sur une structure urbaine donnée, créent du savoir qui se communique dans et par le projet. Il revêt ainsi un contenu diachronique et opératoire dont l'épaisseur collective sert au dialogue et peut sanctionner la proposition d'un acteur isolé. Il peut faire émerger des représentations latentes qui forgent les consensus. Projet urbain ou projet d'architecture urbaine, prennent ainsi un sens plus riche et se distinguent très fortement du projet architectural. Ils revêtent un contenu méthodologique, et opératoire différent. Le projet, se présente comme un processus continu ou itératif, dans la chaîne des transformations. Le problème de la coordination, et du contrôle de ce processus se pose alors.

<sup>31</sup> Bernadette Blanchon, *Pratiques paysagères en France de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitation*, ENSP, Ministère de l'Équipement, des transports et du logement, PCA, programme Cités Projets, juin 1998, p. ??.

<sup>31</sup> idem, p??

??



Les conceptions de l'aménagement pratiquées en villes nouvelles se distinguent, de celles de l'après-guerre et des années 50 préoccupées d'industrialisation et de modernisation des secteurs productifs. Elles renvoient à un dessein urbain d'envergure à l'échelle nationale et plus particulièrement à l'échelle de vastes régions. Les Oréam et les missions, puis les EPA, ont eu en charge de réaliser un vaste dessein national, au sein d'un cadre administratif et de procédures de financement spécifiques, tout en s'appuyant sur des spécificités territoriales. Mais ce cadre a progressivement évolué sous l'influence de changements sociaux et politiques profonds, ainsi que des mentalités.

Dans les années 70, le projet urbain est plus particulièrement associé à la conception de formes urbaines différentes, en croisant des typologies architecturales en évolution, à la réinterprétation de figures urbaines traditionnelles telles que la rue, la place, le mail. Il fait aussi référence à des dimensions diverses : le terme urbain se rapportant plus à la notion sociale de la vie urbaine, à l'urbanité, à travers les comportements et les représentations.

La composition urbaine se pratique à l'échelle urbaine plus qu'à l'échelle du grand paysage, ce qui avait été le défi des villes nouvelles à la formation des architectes d'alors.

L'idée de projet urbain, articulant des échelles diverses - depuis l'extension, l'aménagement et l'embellissement, en distinguant les actions, internes de remodelage, et celles externes de l'extension - reste encore inscrit dans la tradition de l'art urbain et de la composition, les dimensions sociales, techniques, économiques vont peu à peu rendre cette notion d'échelles articulées plus complexe.

La décentralisation de 1983, va engager les villes dans une concurrence active, où le projet urbain va jouer un rôle important dans le marketing d'images, qu'elles souhaitent promouvoir. Ces années vont épuiser, quelque peu, la notion de projet urbain et renforcer son flou.

### **La formation des paysagistes**

Bernadette Blanchon a montré comment, dans les années 60 le profil d'une nouvelle génération de paysagistes, celles des nouveaux diplômés de la section du Paysage et de l'Art des jardins de l'ENH, se dessine, caractérisée par sa réaction aux enseignements de la Section, la recherche de nouvelles références et son exigence pour un statut et une reconnaissance professionnelle<sup>32</sup>.

Si aux débuts de la section, on trouve essentiellement des enseignants provenant de la tradition française de l'art des jardins d'avant-guerre, la fin des années 60 est une période charnière qui voit la première génération de paysagistes formés là, participer à son tour à l'enseignement qu'ils font évoluer vers le paysage d'aménagement. Ils apportent à partir de 1963, un renouvellement dans les programmes de la section, par leur expérience du « grand paysage » et leur connaissance des cultures de nord de l'Europe. C'est aussi à cette époque, que J. Sgard introduit B. Lassus dans l'enseignement de la section du paysage et obtient, en 1967, la création d'un cours d'écologie confié à Jacques Montégut<sup>33</sup>.

La spécificité affirmée du paysagiste est bien celle du monde des plantes, non pas comme décor mais comme familiarité avec le monde naturel «*pour traduire la nature vécue dans l'espace*»<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> Dans quelle publication ?

<sup>33</sup> J. Montégut est déjà professeur à l'ENSH (chaire de botanique) depuis 1958.

<sup>34</sup> Bernadette Blanchon, *Pratiques paysagères en France de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitation*, ENSP, Ministère de l'Équipement, des transports et du logement, PCA, programme Cités Projets, juin 1998, p. ? ?.

## UNE DEMARCHE SYSTEMIQUE ARGUMENTEE : COMMENT DEFINIR LES FORMES DU PAYSAGE ?

« Le paysagiste est celui qui s'intéresse aux transformations de l'homme sur la terre »<sup>35</sup>.

L'esthétique de la campagne, des ports fumant du Havre, des raffineries et des terrils encore frais, l'analyse des structures micro-organiques, sont l'objet d'un examen et d'une analyse formelle, entre raison et nature pour les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage au début des années 70. Une énergie importante est investie pour tenter de comprendre à quoi tient l'absence de limite dans le paysage? Comment l'homme transforme-t-il la terre?

Ils s'attellent à la constitution d'un vocabulaire et d'une grammaire du paysage. Les cahiers de l'IAURIF qui recense et analyse les typologies des lotissements, cités - jardins sont des références importantes.

Une volonté de débat s'affirme : « dépasser la dialectique architecture / paysage, qui légitime une architecture chargée du dessin formel, de la structure, du bâti, et qui apparaît de l'ordre des sciences exactes et en contre point un paysage a qui incombe les valeurs d'ambiance, de sensibilité. Cette attitude caricaturale a conduit à fabriquer des espaces caricaturaux »<sup>36</sup>.

### Un positionnement critique par rapport à l'horticulture

« L'école est un lieu de débat tout azimut où l'on s'interroge sur ce qu'est le paysage, de quoi est-il fait ? Une certitude : il ne s'agit pas d'horticulture ni de mosaiculture »<sup>37</sup> (disciplines qui font partie des enseignements classiques).

Le positionnement contre les systèmes et savoirs dogmatiques et normatifs qui ont conduit à l'application mécanique de principes de plantations qualifié de « mosaiculture » et privé de sens, est revendiqué par les élèves et les enseignants de l'atelier projet : « c'en est fini de la reconduction des modèles d'avant-guerre, des jardins de ville »<sup>38</sup>.

### L'étude du parc de Versailles : l'affirmation d'une pensée théorique influente

L'étude analytique du parc de Versailles conduite par M. Corajoud, entre 1981 et 1982 traduit d'une certaine façon la théorisation d'une décennie de recherche et d'enseignement. Cette contribution à l'Art des Jardins lui permet de manière indirecte de restituer une synthèse des fondements de son enseignement.

Son analyse spatiale rend compte de la complexité de la composition d'ensemble à travers une démonstration géométrique savante. Mais c'est l'impression d'unité, de globalité qui reste la plus vive paradoxalement. Chaque détail a sa place, incontournable au regard de l'ensemble du dispositif. M. Corajoud démontre que « la conception du jardin commence par la maîtrise du site par le bâti général à partir duquel les lieux s'organisent, les formes s'installent »<sup>39</sup>.

Dans sa note pour le jury du Grand prix de l'urbanisme 2003, M. Corajoud rédige son autobiographie. Il revient sur les points principaux que cette analyse lui a permis de mettre en évidence, notamment du point de vue de la méthode : « nous avons délibérément orienté notre travail sur des méthodes capables de nous initier à la matérialité du jardin, à la variété de ses formes et de ses agencements afin de décrypter des surimpressions, le temps et la manière dont ils ont été produits »<sup>40</sup>.

<sup>35</sup> idem, p??

<sup>36</sup> idem, p.??

<sup>37</sup> idem, p.??

<sup>38</sup> idem, p.??

<sup>39</sup> R. Chaux, *Visite du parc avec M. Corajoud... à la recherche du nombre d'or ?*, P+A n°13

<sup>40</sup> M. Corajoud, *Le paysage ; une expérience pour construire la ville*, Note pour le Grand Prix de l'Urbanisme 2003, Paris, juillet 2003



Sa pratique de paysagiste et sa connaissance des modes d'élaboration du projet lui ont permis de mettre en évidence les composantes et les structures internes des projets successifs ayant donné forme à ce jardin, mais aussi « *de percevoir les ruptures, les collages, les cicatrices, les prothèses, bref, toutes formes constituées qui lui ont donné du corps (son identité évolutive). [...] Or le tracé est précisément le moyen projectuel, le canevas qui gère fondamentalement l'ensemble des dispositions visibles dans l'espace et l'articulation des parties. C'est l'armature que se donne le concepteur pour embrasser le site et y organiser la diversité que le jardin rassemble* »<sup>41</sup>.

Cette préoccupation formelle s'assouplit avec le temps dans le travail de M. Corajoud pour prendre davantage la mesure de la mémoire des lieux, s'attacher à « *entrer dans le concert du monde* »<sup>42</sup>, soit du mouvement qui s'écoule.

### La Ville Nouvelle : un même territoire d'intervention professionnel et scolaire.

Le champ paysage de l'E.N.S.P n'a pas alors encore de corps professoral bien défini. Il s'agit d'individualités qui stimulent une démarche réflexive d'« auto-enseignement » et s'interrogent eux-mêmes. Les enseignants tels que M. Corajoud<sup>43</sup>, P. Dauvergne<sup>44</sup>, J. Simon<sup>45</sup>, J. Sgard<sup>46</sup>, B. Lassus proposent des points de vue particuliers sur le paysage.

Or, ces mêmes enseignants ont parallèlement des missions d'études professionnelles dans les villes nouvelles, J. Simon et M. Corajoud travaillent sur le secteur de Trappes - Elancourt à Saint-Quentin-en-Yvelines, P. Dauvergne intervient à grande échelle sur la planification des principes de plantation de la ville nouvelle du Vaudreuil à partir d'un travail de diagnostic et de reconnaissance de l'existant et des potentialités écologiques de la vallée de l'Eure qui n'est pas sans rappeler la démarche d'analyse des aptitudes recommandées par Yan Mc Harg<sup>47</sup>.

### L'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage paysagère : une démarche empirique

La maîtrise d'ouvrage, programmation et le suivi des réalisations pour les projets sur lesquels des paysagistes indépendants sont missionnés, ainsi que la réalisation de missions de maîtrise d'ouvrage internes à l'EPA, notamment liées aux plantations d'alignement des voies, vont permettre aux paysagistes de l'EPA d'acquérir une vision globale de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et de son territoire. Cette compétence spécifique induit le rapprochement du département Paysage des Services Techniques.

### Les paysagistes participent à la planification des grandes structures de plantation

L'évolution de la question du rapport au site existant a été étudiée par Bernadette Blanchon. Elle observe que le rapport au contexte a été pris en compte avant la seconde guerre et jusqu'aux années 1950, puis que le site est devenu une abstraction jusque dans les années 70, pour être une des caractéristiques de l'approche des paysagistes contemporains.

<sup>41</sup> idem

<sup>42</sup>

<sup>43</sup> Michel Corajoud poursuit des études à l'ENSAD, il rencontre Jacques Simon et devient son collaborateur à l'AUA. Grand prix de l'urbaniste 2003

<sup>44</sup> Pierre Dauvergne est paysagiste, diplômé en 1965, fondateur du CNERP

<sup>45</sup> Jacques Simon est paysagiste à l'AUA à la fin des années 60, publie la revue Espaces Verts et des ouvrages illustrés, documents techniques, références.

<sup>46</sup> Jacques Sgard est élève de la 2<sup>ème</sup> promotion de la section du paysage et l'art des jardins, suit les enseignements de l'institut d'urbanisme de Paris, soutient une thèse aux Pays Bas. C'est un des principaux promoteurs des interventions à l'échelle des grands territoires.

<sup>47</sup> CNERP : Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage créé en 1972 à la demande du ministère de l'Environnement. Ferme en 1978, donnant naissance à la Mission du Paysage

Déjà Jean-Claude Nicolas Forestier<sup>48</sup> avait la conviction qu'un langage formel ne devait découler que du contexte particulier à chaque projet. Bernadette Blanchon comprend cette période d'abstraction, « *de recherche de nouveauté à tout prix* » comme celle de « *l'impossible mémoire, celle des bombardements, de l'occupation et des compromissions. L'héritage de l'existant n'est pas recevable dans cette période d'innovations et de contradictions et ce jusque dans les interventions en Villes Nouvelles au début des années 1970* »<sup>49</sup>.

Lorsque est établi le schéma directeur de Marne-la-Vallée, l'enjeu attaché au paysage est confus et peu argumenté. Cependant, la présence de paysagistes au sein de la Mission dès sa création puis de l'EPA Marne, marque une volonté de la part de l'État d'assurer un aménagement des espaces végétalisés de qualité mais en termes de planification.

L'expérience précédente des ZUP avait aussi permis la mise en œuvre de techniques de plantation à grande échelle (de type forestier) et surtout la constitution d'un corps de métiers spécifiques, bien distinct des pépiniéristes et des jardiniers : les paysagistes.

### La revendication de participer à l'élaboration du projet d'ensemble

Ces mêmes paysagistes avaient aussi milité assidûment pour être intégrés à l'élaboration des premiers concepts (Bourne, Sgard, Saint-Maurice...). Ces revendications ont joué assurément un rôle. Cependant, la « jeunesse » de la profession et la faiblesse de son corpus théorique « Art des jardins » confère aux paysagistes dans les années 70, des compétences qui relèvent davantage d'expériences de terrains, d'équilibre budgétaire (très faible part retenue pour les espaces extérieurs), et de sensibilités personnelles.

### **Ecologie du milieu urbain : le cadre de vie des villes nouvelles**

Au cours des années 70, l'IAURP publie dans ses cahiers une série d'articles théoriques tant sur l'approche systémique appliquée à l'analyse du système urbain que sur les disciplines de planification écologique. L'évaluation des données scientifiques et environnementales au cours de la décennie précédente a motivé une dynamique réflexive pour « *constituer des vraies villes* »<sup>50</sup> en réaction aux grands ensembles des années 60, produire un habitat social diversifié, accueillir l'activité autant que le logement, permettre l'accès à la lumière, à l'espace, à la nature tant dans le travail que dans l'habitat.

Les exemples théoriques retenus s'attachent à établir un système de valeurs capables d'appréhender la ville comme le fruit de l'exploitation d'un site (lois naturelles), mais aussi d'une série d'adaptations culturelles. La conscience des limites en terme de ressources naturelles, spatiales et temporelles, est une constante. Le raisonnement poursuivi cherche à préciser quels sont les processus actifs qui véhiculent des valeurs et leurs implications, et comment intervenir, infléchir sur les orientations globales. « *Une méthode de travail qui pourra assurer à chacun de nous que le produit de son travail n'entraîne pas un surcroît de pollution* »<sup>51</sup>.

La réalité de la ville comme totalité concrète est considérée comme un ensemble organique à la fois structuré et structurant et non pas comme une addition ou collection de faits, relations, processus. Cette totalité est en élaboration permanente, non achevée

48

<sup>49</sup> Bernadette Blanchon, *Pratiques paysagères...*, op. cit. p. ??

<sup>50</sup> G. Smadja, *Le cadre de vie des villes nouvelles*, in revue trimestrielle de la LFHM Santé Mentale, n° 94/95 intitulée *L'homme et la nature*, décembre 1987

<sup>51</sup> Ian L. Mc Harg, *Composer avec la nature*, IAURIF, traduction française, vol 58/59 1<sup>er</sup> semestre 1980-Edition originale : « Design with nature » ed. ANMNH/John Wiley & sons Inc. 1969 d'après une étude réalisée en 1967 dans le cadre d'un projet financé par The conservation Fondation of Washington DC.



en tant que telle. Le milieu de vie est essentiellement une production sociale même si le processus constitutif est influencé par les interactions avec le milieu naturel.

L'analogie des comportements entre les systèmes urbains et écologiques notamment en termes d'interaction dynamique, de processus d'adaptation, de résilience forte interne est argumentée pour définir les conditions d'une action efficace sur le milieu urbain. Les enjeux politiques consistent à faire prévaloir les choix fondamentaux d'une morale et d'une logique de l'environnement : « *l'écologie n'a pas à fournir un arrière plan décoratif au jeu humain, ni même à améliorer les villes dénaturées* »<sup>52</sup>. La collectivité doit apporter des correctifs au mécanisme du marché en réintégrant dans la gestion du milieu, les valeurs d'usages à côté des valeurs d'échanges<sup>53</sup>.

### « *Ce ne sont pas les urbanistes qui ont dessiné nos villes* »<sup>54</sup>

Les publications de l'IAURP s'attachent à faire connaître la pensée critique et le travail de recherche d'urbanistes ou de paysagistes américains comme Mc Harg, Forrester. Une traduction de leur ouvrage fait l'objet de numéros spéciaux de la revue. Parallèlement des thèmes spécifiques sont traités comme celui de l'Environnement et de la vie quotidienne des citoyens.

Le questionnement porté par J. W. Forrester<sup>55</sup> sur la dégradation des villes, les raisons et les possibilités de revitalisation et l'évolution des programmes d'aménagement urbains est significatif de cette démarche systémique. Professeur au M.I.T., il étudie un modèle, une théorie des processus qui affectent la vie des villes en entraînant leur dégradation. Son ouvrage « *Urban Dynamics* » démontre la complexité du système urbain dont le comportement est dominé par des processus de feed-back non linéaires aux boucles multiples.

La méthode d'intervention préconisée par Forrester consiste à éclaircir notre représentation du fonctionnement du système urbain pour considérer séparément le domaine de la finalité de celui de l'échelle des valeurs compte tenu des ressources limitées dont disposent les villes.

Relativement complexe et abstraite, cette démarche s'efforce pourtant de clarifier ce qui relève de la constitution et du maintien de la structure sociale et du niveau d'organisation conforme à ses intérêts, d'une part, et de l'autre d'en anticiper les possibilités d'évolution, de transformation au regard des aptitudes du territoire.

### Le milieu de vie quotidien, concept de base de l'environnement urbain <sup>56</sup>

La prise de conscience écologique des années 60 engage une volonté de réflexion sur la maîtrise du phénomène urbain ou la création d'un milieu de vie urbain approprié. Le milieu urbain est approché comme un multi-système complexe et ouvert qui présente des analogies avec les ordres écologiques. Le milieu de vie est défendu comme un concept mieux adapté que la notion d'environnement parce que résultant des interactions entre l'ensemble des éléments entre lesquels s'établissent des relations significatives.

Ce concept paraît une représentation plus adéquate de la symbiose entre société citadine et composants artificiels et naturels de son support de vie. Le milieu restaure explicitement un réseau spécifique de relations rarement considéré comme un tout. Le milieu de vie urbain est reconnu comme un « *système ouvert, c'est-à-dire qui utilise*

<sup>52</sup> idem

<sup>53</sup> H. Lefebvre et d'autres

<sup>54</sup> J.W. Forrester, extrait de *Vers un concours de volonté de tous pour résoudre les problèmes urbains* mars 1970, in *Analyse dynamique de l'évolution urbaine chez J.W. Forrester*, IAURP, volume 23, mai 71, cahier séparé interne.

<sup>55</sup> idem.

<sup>56</sup> *Environnement et vie quotidienne des citoyens*, Cahier de l'IAURP, volume 27, cahier interne, mai 1972

pour son fonctionnement des apports de matières, d'énergie et d'information de l'extérieur et rejette au dehors les déchets non assimilés »<sup>57</sup>.

### Les relations entre l'homme et son environnement prises comme un tout<sup>58</sup>

La planification écologique est définie par Mc Harg comme discipline de base permettant, en amont de toute intervention, de procéder à la cartographie de l'environnement, et en aval de réaliser des études d'impacts intelligentes. Son rôle est triple : proposer une organisation de l'espace conforme aux aptitudes du milieu, au regard de chacun des usages potentiels envisagés par l'homme ; réaliser une cartographie thématique et hiérarchisée décrivant l'environnement (banque de données fonction des données scientifiques et des objectifs d'aménagement) ; enfin présenter des alternatives techniques et géographiques.

Mc Harg, s'inscrivant dans la continuité de P. Geddes, écossais comme lui, présente une démarche globale qui utilise les connaissances appliquées à l'environnement pour la préservation des milieux, le choix des sites nouveaux d'établissements urbains, la redéfinition des normes humaines et d'une politique favorisant la vie dans les agglomérations.

Lewis Mumford relève, en introduisant l'ouvrage de Mc Harg, la nécessité « d'un projet clairvoyant, d'une éthique, d'un ordre spatial et d'une volonté d'expression esthétique dans le traitement de chaque aspect de l'environnement »<sup>59</sup> qui invite à « utiliser au mieux les possibles offerts par la nature avec les limites que cela implique »<sup>60</sup>.

### « La trame verte comme polysystème »<sup>61</sup>

Le modèle de débordement humain sur l'espace rural développé à partir de la théorie générale des systèmes, tentative de science unitaire initiée par L. von Bertalanffy<sup>62</sup> montre que le processus des échanges entre la structure la plus complexe (le système urbain) et son environnement (qui l'est moins) s'effectue d'abord par les surfaces (loi de progression la plus simple). Pour y remédier, la planification doit définir des modes d'aménagement des espaces selon des discontinuités assumées en tant que telles. Il s'agit en fait de réserver des espaces en creux, des vides considérés comme des réserves de « nature ». Les bienfaits de ses réserves vertes, constituées dès les premiers tracés de l'urbanisation avait déjà été décrits et recommandés par JN Forestier, à la fin du XIXème siècle.

Dans les textes de référence des villes nouvelles, la trame verte apparaît comme susceptible d'apporter un correctif à l'urbanisation volontairement mis en œuvre. « *La Trame Verte constitue l'expression urbanistique de l'ensemble des espaces à dominante végétale qui mis à la disposition du public contribuent à la qualité du milieu de vie pour les habitants* »<sup>63</sup>.

En dépit de sa formalisation floue (cartographie par taches vertes), elle constitue un projet au sens planificateur du terme. Elle combine dans le temps et l'espace différentes

<sup>57</sup> *Environnement et vie quotidienne des citadins*, Cahier de l'IAURP, volume 27, cahier interne, mai 1972

<sup>58</sup> Mumford L., introduction à l'ouvrage d'I. Mc Harg, *Composer avec la nature*, IAURIF, édition française, vol 58/59 1<sup>er</sup> semestre 1980

<sup>59</sup> *ibid*

<sup>60</sup> *ibid*

<sup>61</sup> *Environnement et vie quotidienne des citadins*, Cahier de l'IAURP, volume 27, cahier interne, mai 1972, p. 22 à 23

<sup>62</sup> L. von Bertalanffy. *General System Theory*, General system, vol 1, 1956

<sup>63</sup> *Environnement et vie quotidienne des citadins*, Cahier de l'IAURP, volume 27, cahier interne, mai 1972, p. 22 à 23



fonctions exercées sur les espaces non construits par les systèmes eux-mêmes complexes : fonctions récréatives, esthétiques, économiques, accueil des cimetières, discontinuité dans l'espace aménagé. La trame verte doit s'efforcer de tirer le meilleur parti de cette richesse combinatoire.

#### « De la nature et des formes »<sup>64</sup>

L'attention portée à la forme dans les travaux de Mc Harg recouvre des notions de perception mais aussi d'adaptation et de communication. Il fait référence au mode analytique des naturalistes qui considèrent la nature comme une évolution continue, « *forme et processus sont les aspects indivisibles d'un phénomène unique, ce qui est vu est un aspect important de ce qui est ; le changement se reflète dans la forme* ».

Mc Harg démontre que la forme signifiante n'est pas limitée à l'homme et ses œuvres en prenant comme référence le mode d'observation et d'analyse des formes de la nature par les naturalistes et notamment des interactions des communautés en être, leur adaptation au milieu, leur capacité à discerner les variations comme le relief, le climat, les couleurs.

« *L'apprentissage progressif des formes caractéristiques permet d'accroître l'information, de décrypter sa signification* »<sup>65</sup>. La réussite de l'évolution, l'adaptation créatrice est visible dans les organes et les organismes mais aussi dans les écosystèmes, dont la communauté est l'expression de son ajustement et de son adaptation. C'est ce qu'il nomme l'identité de la forme donnée. Dans un écosystème, les organismes et leurs organes ne sont pas seulement adaptés mais sont les mieux adaptés. « *Les naturalistes considèrent le monde comme fondement de la forme et de l'expression* »<sup>66</sup>.

Pour Mac Harg, la forme des villes provient en grande partie d'une compréhension et d'une sensibilité aux lois de la nature. Le territoire sur lequel les villes se sont établies, fondées, peut être examiné pour révéler ces aptitudes intrinsèques et les usages du sol qui devraient y répondre. La morphologie de la ville est l'expression manifeste de la culture. « *La forme n'est en aucun cas considérée comme assujettie à la fonction. Le souci de la forme ne peut donc pas être évité dans le domaine de l'amélioration de la vie et de l'évolution* »

<sup>64</sup> I. Mc Harg, *Composer avec la nature*, IAURIF, édition française, vol 58/59 1<sup>er</sup> semestre 1980

<sup>65</sup> *ibid*

<sup>66</sup> *ibid*

## Notes de travail 2

### **Note sur 2 concours en villes nouvelles : les coteaux de Maubuée à Marne-la-Vallée et le Cœur de Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Cette note vise à apporter un éclairage sur 2 moments particuliers de l'aménagement des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin-en-Yvelines:

- celui du concours des Coteaux de Maubuée à Marne-la-Vallée (1973) dont le caractère novateur de la démarche est encore aujourd'hui reconnu<sup>67</sup>,
- celui de l'appel d'idées lancé pour la conception du cœur de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui présente la particularité d'avoir eu lieu plus de 10 ans après la création de la ville nouvelle<sup>68</sup>.

Outre une description de la procédure, des acteurs et des conditions des concours, nous tenterons de voir si l'eau est posée comme un enjeu dans les cahiers des charges des appels à projets.

Remplit-elle un rôle technique écologique affirmé ainsi que le suggère Raymond Delavigne qui affirme qu'une « *innovation technologique très importante [est] à mettre à l'actif des villes nouvelles (...)* [Ces dernières] *ont en effet mis en œuvre un développement systématique du contrôle du ruissellement pluvial. Cette expérience s'est traduite dans le paysage par des plans d'eau et des zones végétales, liées à la nécessité de maintenir la perméabilité des sols et de retenir l'eau* »<sup>69</sup> ou se limite-t-on à considérer l'eau comme un élément esthétique, décoratif, comme un simple artefact ?

#### Le concours des coteaux de Maubuée

##### *Le contexte historique*

La consultation des Coteaux de Maubuée a été organisée par l'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée en 1973, c'est-à-dire 2 ans après la création du Plan Construction qui entérine la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement, celle de l'adaptation de la construction à son environnement comme une réaction face à l'échec des grands ensembles. Pour Paul Delouvrier, président du comité directeur du Plan Construction, cette quête d'un aménagement qualitatif du territoire devait conduire à orienter les crédits de l'Etat vers « *l'innovation dans la construction des logements et des bâtiments, et leur environnement immédiat* »<sup>70</sup>. Comme le rappelle Jean-Louis Cohen, cette période correspond également aux premiers concours PAN (Programme Architecture Nouvelle) lancés par le ministère de l'Équipement qui entérinent en France le succès de l'architecture dite « proliférante » comme typologie conciliant les qualités du logement individuel et de l'ensemble collectif<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> Cf. Jean-Louis Cohen, « Architecture et formes urbaines à Marne-la-Vallée », in *La Nouvelle Critique*, n° spécial, février 1979, pp. 42-44 qui explique : « *Le concours pour l'aménagement des Coteaux de Maubuée... devait en fait marquer une étape pour toute l'architecture française : en effet, pour la première fois, les équipes les plus solides en venaient à mettre en cause le système du lotissement et à intervenir sur l'ensemble de la forme urbaine* ».

<sup>68</sup> En France, la pratique des concours s'est répandue au cours du second après-guerre. Davantage apparentés à des appels d'offre « *plus ou moins largement ouverts* », ils permettent en général de sélectionner « *le meilleur architecte en vue d'une réalisation précise* », il s'agit alors de concours de projets. Il existe néanmoins, plusieurs autres types de concours : ceux réservés exclusivement aux architectes (concours d'idées), ceux dont ils sont totalement exclus (construction) ou encore ceux qui s'adressent successivement ou conjointement aux architectes, aux entrepreneurs industriels ou aux promoteurs (concours 'conception- construction', 'conception- promotion'...). Notes d'après Raymonde Moulin (dir.), *Les architectes. Métamorphoses d'une profession libérale*, Paris, Calmm-Lévy, 1973, pp. 107-113.

<sup>69</sup> Raymond Delavigne, « L'écologie d'aménagement. L'exemple de la région Ile-de-France », in *Les rencontres de Marne-la-Vallée, Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, EPA Marne/EPA France, 1993.

<sup>70</sup> Jean Pierre Epron (dir.), *La commande en architecture (tome 3), Architecture une anthologie*, Paris, IFA/Mardaga, 1993, p.188.

<sup>71</sup> cf. Jean-Louis Cohen, *op.cit.*



la procédure

L'objectif du concours des Coteaux de Maubuée était double : susciter l'innovation architecturale et ouvrir à de jeunes architectes l'accès à la commande publique. Ainsi, le concours s'adressait aux architectes, et plus précisément à ceux qui menaient « *des recherches sur les dispositions constructives susceptibles d'améliorer l'organisation de la cellule et de l'espace familial ainsi que le cadre et le fonctionnement urbain* ».

L'originalité de la démarche conduite à Marne-la-Vallée a résidé dans la mise sur pied d'un dialogue organisé entre les architectes et les maîtres d'ouvrages afin de « *parvenir à une cohérence et une qualité supérieure à l'ordinaire dans l'environnement du logement et les espaces publics [et de] concilier ces objectifs de qualité avec la volonté d'obtenir une organisation urbaine favorisant le développement de la vie sociale* »<sup>72</sup>.

le schéma organique

Il faut toutefois noter qu'avant de lancer le concours des coteaux de Maubuée, l'EPA avait défini un schéma organique du quartier 3-4 dans lequel était inclus le secteur du Val-Maubuée. Ce document fixait les principes d'organisation du quartier en procédant à la définition des options d'aménagement et à l'explicitation de la structure urbaine. Ces études ont été menées sous la direction de Michel Macary, alors architecte coordonnateur du secteur qui s'était adjoint le concours de Christian de Portzamparc et de Antoine Grumbach.

Dans le schéma organique du secteur 3 et 4, le rû Maubuée est désigné comme l'élément le plus marquant du site au point de vue du relief auquel s'ajoute la trame des espaces verts (bords de marne, parcs et bois. Il est prévu que tous ces éléments seront reliés entre eux par des « *coulées vertes* » ; ou *espaces promenades comprenant, pour certaines d'entre elles, des plans d'eau. Le rû Maubuée sera la « coulée verte » la plus importante du secteur* »<sup>73</sup>.

Ce document fixe les principales options de l'aménagement, celle d'une forte densité de la zone dans un périmètre de 400 m autour des stations RER<sup>74</sup>. Pour accompagner « *ce principe de forte concentration, le caractère recherché sera celui d'une ambiance urbaine très animée* », au paysage très architecturé, impliquant par conséquent un renoncement au zoning fonctionnel, au profit d'une « *non séparation spatiale des différentes activités urbaines* » (2<sup>ème</sup> option). Les plus importantes fonctions urbaines (équipements collectifs, promenades...) se déploieront aux abords d'un réseau appelé « *liaison organique* »<sup>75</sup>. C'est un espace urbain linéaire, un « *boulevard urbain* » situé à l'écart de la voirie rapide, mais fondamental dans la structure urbaine puisqu'il met en relation les différentes entités du quartier. La troisième option consiste dans « *l'intégration au site, c'est-à-dire la recherche et la mise en valeur des caractéristiques du site susceptibles d'apporter un aspect qualitatif à l'urbanisation nouvelle* », en préservant et en réaménageant notamment les espaces boisés.

S'ensuit la définition d'une structure urbaine pour le quartier dont l'analyse fait ressortir les fondements paysagers. Il est ainsi spécifié que les unités urbaines constitueront des « *fronts construits* » qui cerneront « *les grands espaces libres publics* » au rang desquels figurent « *une succession de plans d'eau reliés par des canaux, dispositif nécessaire à*

<sup>72</sup> Concours « Ru du Maubué ». Résumé du programme. Chapitre Présentation.

<sup>73</sup> Secteur II : Marne-la-Vallée Val Maubué. Schéma organique du quartier 3-4

<sup>74</sup> Densité brute supérieure à 100 logements à l'hectare dans ce périmètre.

<sup>75</sup> Il s'agit d'un « *axe de relations urbaines emprunté par les piétons, les cyclistes, les autobus et les voitures circulant lentement : boulevard de la ville, lieu de rencontres et d'échanges, elle longe ou traverse tous les équipements importants du secteur et les zones d'activités industrielles, concentrant ainsi plusieurs éléments d'animation* », définition contenue dans le SDAU du Secteur 2. Marne-la-Vallée, 1971.

*la régulation et à l'écoulement des eaux pluviales. Leur aménagement paysagé et leur utilisation possible pour les activités nautiques renforceront la qualité de ces « coulées vertes ».*

Ce schéma organique défini et, partant du postulat que « le paysage urbain ne résultera pas uniquement des dispositions d'urbanisme mais surtout et directement de l'architecture et du cadre bâti perçu par l'usager, piéton ou automobiliste »<sup>76</sup>, un concours a été lancé. Il a été scindé en deux phases : la première, consacrée à l'architecture et la seconde, à la proposition d'urbanisme.

#### *Première phase du concours*

La première phase, qui s'est déroulée de février à juin 1973, a pris la forme d'un **concours d'architecture**, basé sur un programme axé sur la « cellule », l'organisation du bâtiment et des équipements (c'est-à-dire l'organisation des groupes de logements, des équipements liés aux logements et de la voirie tertiaire, ce qu'on a appelé le micro-urbanisme).

Dans le résumé du programme, il est spécifié que le concours a été « conçu de façon assez théorique à l'exclusion de tout plan masse ou « rendu » afin d'éviter aux concepteurs des travaux qui resteraient pour la plupart inutilisés »<sup>77</sup> et ce, afin de favoriser les jeunes architectes ne disposant pas d'agences puissantes. De ce fait, il apparaît assez original dans son déroulement puisqu'il a permis d'intéresser un grand nombre d'architectes grâce à la légèreté des études demandée et au caractère à la fois très libre et précis quant aux objectifs recherchés de la question posée.

Cette phase a permis en septembre de la même année la sélection, sans classement, de 26 projets qui ont fait l'objet d'une appréciation du jury selon 5 critères<sup>78</sup> :

- 1- Le caractère innovant,
- 2- La qualité du logement,
- 3- L'organisation urbaine,
- 4- La conception des équipements,
- 5- La faisabilité technique et coût.

Parmi ces équipes, près de la moitié comprenaient de jeunes architectes qui ont ainsi eu, à l'inverse de ce qui se passait dans la plupart des concours d'urbanisme, une chance de percer et de se faire connaître par le milieu des maîtres d'ouvrages. Les projets sélectionnés ont été exposés en novembre 1973 à Paris dans les locaux de la préfecture de Région afin que les équipes de la deuxième phase de la consultation puissent se constituer.

#### *Deuxième phase du concours*

La deuxième phase a porté sur l'urbanisme du quartier, c'est-à-dire sur l'application des projets au site particulier des Coteaux de Maubuée ; elle s'est déroulée de novembre 1973 à mars 1974 et abouti à la constitution d'équipes de « promotion-conception »<sup>79</sup> formées de maîtres d'ouvrages associés à un ou plusieurs architectes retenus lors de la première phase et ce, afin que soient mis en œuvre dans chaque lot plusieurs projets différents.

La deuxième phase du concours a donné lieu à 7 propositions très dissemblables qui étaient, de l'avis de l'EPA Marne, « d'un niveau général très au-dessus de ce qui est communément réalisé, en particulier grâce au fait que, par le jeu du déroulement de la

<sup>76</sup> Ville nouvelle de Marne la vallée. Concours du ru du Maubué. Résumé du programme.

<sup>77</sup> *Idem.*

<sup>78</sup> Ville nouvelle de Marne la vallée. Concours du ru du Maubué. Résumé du programme.

<sup>79</sup> Etaient autorisés à concourir les groupements français ou étrangers compétents pour réaliser la totalité des éléments du programme.



consultation, chaque projet présentait plusieurs architectures différentes très mélangées et créant une grande variété visuelle compensée par une organisation urbaine étudiée en commun par les architectes formant les équipes »<sup>80</sup>.

Les 2 lauréats choisis pour la réalisation de 1500 logements chacun, et des équipements correspondants, sont deux groupes de promoteurs ayant pour chef de file d'une part la SCIC, d'autre part l'OCIL et le Groupement Foncier Français »<sup>81</sup>.

1<sup>ère</sup> phase : 1973 : Consultation des Coteaux de Maubuée  
Micro-urbanisme et logement

26 équipes retenues

2<sup>ème</sup> phase : Concours d'urbanisme  
7 projets présentés issus de collaborations entre les  
26 équipes retenues et un ensemble de promoteurs

2 équipes de promotion-conception retenues :  
**Eupalinos Corner** : P. Chemetov, F. Fanuele, E. Girard, K.  
Kotsakis, Y. Lion, J. Lucan, F. Montes, D. Naoumidis, V.  
Pisu, B. Paurd, J.-P. Rayon

**Partition** : Ph. Boudon, B. Hamburger, A. Sarfati, J.-L. Venard, S.  
Fiszer, B. Bonnier, B. Dufornet, J.-P. Ganne.

#### Les objectifs du concours<sup>82</sup>

L'objectif principal annoncé était de « promouvoir un cadre urbain différent de celui de la plupart des opérations récentes, d'une part par la création d'un environnement de qualité, d'autre part par la diversité obtenue par le mélange d'architectures fondamentalement différentes quoique liées par des principes communs à l'exemple [des] villes anciennes ». Le programme du concours précise ainsi que la variété architecturale ne découlera pas d'un simple échantillonnage, mais au contraire qu'elle résultera de l'intégration de différentes architectures « par un découpage plus serré des responsabilités dans le cadre d'un principe général élaboré en équipe »<sup>83</sup>. Aussi, l'intégration au site en tenant compte des éléments naturels et historiques a été un souci constant, la trame patrimoniale végétale (parcs, jardins, bois...) et bâtie (usine Meunier, anciens châteaux, fermes, cité ouvrière...) devant servir de base au projet. La volonté était d'arriver à reconstruire une certaine complexité urbaine, à la fois au niveau social et au niveau visuel, complexité contrebalancée par « une organisation urbaine qui structure l'espace comme un tout marquée par des continuités, des transitions, des oppositions et des contrastes »<sup>84</sup>. Dans cette vision du paysage, les espaces extérieurs sont conçus comme un équipement.

En outre, il est également spécifié que la consultation devait permettre d'atteindre une qualité dans les dispositions d'urbanisme et « dans le logement lui-même, c'est-à-dire

<sup>80</sup> EPA Marne, Rapport d'activités de l'EPA Marne en 1973.

<sup>81</sup> *Idem.*

<sup>82</sup> Valables pour les 3 phases de la consultation. La troisième phase devait permettre aux 2 équipes sélectionnés lors de la 2<sup>ème</sup> phase de mener une étude complémentaire afin de mettre au point définitivement les projets.

<sup>83</sup> Ville nouvelle de Marne la vallée. Concours du ru du Maubué. Résumé du programme.

<sup>84</sup> *Idem.*

dans la conception des cellules et des systèmes constructifs qui les déterminent » en favorisant les procédés innovants.

#### *Le site*

Le concours a porté sur « les coteaux de Maubuée », soit les unités A-B-C du quartier 3-4. Ce site est limité au nord par la voie primaire nord qui traverse d'est en ouest le secteur 2 de la ville nouvelle et au sud par la liaison organique qui est une voie paysagée reliant diverses unités d'habitation aux stations du RER.

Le ru Maubuée est aménagé en une succession de plans d'eau de retenue d'eaux pluviales qui forment une coulée verte reliant à la fois le quartier 3-4 au quartier 5 et partageant le terrain du concours en deux parties d'égale importance : d'une part l'unité A à l'ouest, d'autre part les unités B et C à l'est. Chacune de ces parties est reliée à un centre urbain où sont regroupés les équipements et les services à proximité immédiate d'une station RER, le centre 3<sup>85</sup> pour l'unité A et le centre 4<sup>86</sup> pour les unités B et C.

Voyons à présent les caractéristiques essentielles de chacune des unités A, B, C.

Dans le programme du concours, il est demandé que **l'unité A** réponde à 3 exigences :

- « -assurer une continuité d'espaces libres entre le plan d'eau du ru Maubuée sur lequel s'ouvre cette unité et la liaison organique juste avant son passage au-dessus de VPO
- assurer un front construit de bâtiments, liés aux équipements scolaires, le long de la liaison organique, de façon à renforcer la perception de la liaison organique comme un élément linéaire entre le ru et le centre.
- créer des épannelages dégressifs, du sud au nord jusque vers le ru Maubuée, avec en contrepoint une possibilité d'épannelage plus élevée au carrefour de la liaison organique et du ru Maubuée ».

L'unité A, d'une superficie de 22,2 hectares, devra comporter 1500 logements, soit une densité de 67 logements à l'hectare, dont au moins 10% de logements de type individuel.

En outre elle comprend des équipements de voisinage à organiser le long de la liaison organique, en relation étroite avec les logements, le centre de voisinage constituant une « rotule entre les plans d'eau du ru Maubuée et la liaison organique »

**L'unité B** occupe quant à elle les parties les plus pentues des coteaux du ru Maubuée. Orientée vers le sud, elle bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le grand plan d'eau du ru Maubuée.

A ce titre, il est requis des participants au concours que l'organisation interne de l'unité soit conçue « afin d'utiliser les pentes pour placer un habitat dense et intégré au relief, et dans la partie nord plus plate, permettre un « front construit » de bâtiments destinés à accentuer le relief, profiter de la vue... »

L'accès de desserte de cette unité se fait à partir de l'échangeur de la VPN, alors que la liaison organique permet également un accès par le bas du terrain.

Cette unité a une superficie de 15 hectares et comporter 600 logements, c'est-à-dire une densité de 40 logements à l'hectare, parmi lesquels doivent figurer au moins 20% de logements individuels.

<sup>85</sup> En sus d'une centaine de logements, il comprend un centre social, un centre commercial, un bureau de poste, ainsi que des équipements socioculturels.

<sup>86</sup> Il joue le rôle de centre de secteur. Il compte plus de 1350 logements et des équipements divers (scolaires, culturel, administratifs, commerciaux de culte, sanitaires...).



De la même façon que pour l'unité A, l'unité B comporte un centre de voisinage et des équipements de sports et loisirs qui pourront être implantés entre la liaison organique et les plans d'eau.

L'unité C est la plus petite des 3 mais la plus dense. D'une superficie de 9,5 hectares, elle doit comporter 900 logements, soit 120 logements à l'hectare sans que les épannelages ne dépassent pour autant 13 niveaux. Les hauteurs assez élevées et en gradin avaient pour objectifs de relier visuellement cette unité avec l'unité B et l'espace en creux du ru Maubuée, et de faire bénéficier les logements de la vue et de la bonne orientation (sud ouest). En effet, l'unité C est située à la rupture de pente des coteaux du ru et se développe sur un terrain quasiment plat.

#### Le programme

Le programme du concours consiste en 3000 logements répartis en deux opérations de 1500 logements chacune comportant approximativement 30% d'HLM locatives, 60% de logements aidés (locatifs ou accession) et 10% de logements non aidés.

Jean-Louis Cohen explique que le projet Eupalinos, qui ne sera finalement pas adopté, se caractérise par une prise en compte globale du site de la ville nouvelle : « *les tracés régulant le projet – axes, directions des bâtiments et de la voirie, orientations des fronts d'urbanisation – sont fonction du terrain et des repères existant déjà ou non...* »<sup>87</sup>. En somme, par l'intermédiaire de 4 éléments : l'habitat, les bâtiments publics, les espaces publics et les rues, le projet prétendait parvenir à une lisibilité d'ensemble de la ville. Le second projet lauréat présenté par le Groupe Partition « *tente de retrouver la complexité de la ville par la superposition de différentes mailles, de différents réseaux de constructions* » afin, selon Jean-Louis Cohen, de pallier l'absence de découpage parcellaire inhérent au statut foncier de la ville nouvelle et de parvenir à une échelle parcellaire artificielle.

---

<sup>87</sup> Jean-Louis Cohen, *op.cit.*

## **Le concours du cœur de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Jusqu'en 1981, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, créée en 1969, ne possède pas de réel centre-ville. L'établissement Public d'Aménagement a certes procédé à la réserve et au gel des terrains nécessaires à une future urbanisation, à la réalisation des grandes infrastructures (assainissement, voirie, gare SNCF et RER), ainsi qu'à l'implantation d'un ensemble commercial sur le site du futur centre-ville, mais celui-ci, jusqu'au milieu de l'année 1979, n'avait pas fait l'objet d'études d'urbanisme approfondies et restait dans l'attente d'un véritable projet d'aménagement<sup>88</sup> à ajuster avec la révision des perspectives de développement de la ville nouvelle de 1975.

Pour concevoir le centre-ville, l'EPA a opté pour un **appel d'idées** auprès de plusieurs architectes et urbanistes qui devaient donner leur vision du « cœur de la ville nouvelle ». Préalablement à cette consultation, Pierre Linden, qui venait de succéder à Serge Golberg à la tête de l'EPA, a mandaté une petite équipe dénommée « mission cœur de ville », « *un état dans l'état* »<sup>89</sup>, en vue de définir les lignes de force d'un projet d'aménagement urbanistique et architectural pour le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La mission cœur de ville composée d'un urbaniste, Yves Draussin, assisté de 2 programmeurs : Marie-Hélène Norvez chargée des équipements publics et Jacques Gally pour les commerces privés, fut chargée d'engager les études relatives au centre et de constituer un « *dossier de contraintes définissant le périmètre d'étude, les servitudes techniques et juridiques affectant ce périmètre, ainsi qu'un dossier d'hypothèses de programme tant au point de vue commercial que des grands équipements* »<sup>90</sup>.

Les objectifs et l'image de la ville à obtenir ont été traduits en termes de directives, lesquelles découlaient d'études particulières qui avaient été menées par la mission. Il s'agissait ainsi de réfléchir :

à l'articulation du cœur de ville avec les quartiers périphériques et la base de loisirs,  
au fonctionnement du cœur de ville en termes de stationnements et de circulation en dressant les besoins et une proposition d'organisation,  
au rôle donné aux commerces et à leur organisation<sup>91</sup>.

### Pourquoi un appel d'idées ?

L'EPA justifie le choix d'un appel d'idées<sup>92</sup> plutôt que d'un concours d'architecture par la volonté d'« ouvrir largement la réflexion, sans esprit de compétition, en vue de susciter le maximum d'idées créatrices et de confronter différentes visions urbanistiques (qu'il s'agisse des principes généraux de création du tissu urbain ou du traitement de points particuliers tels que la liaison entre la base de loisirs et le Cœur de ville, ou le traitement de l'entrée de la ville depuis l'autoroute...) »<sup>93</sup>, et également de « détecter les

<sup>88</sup> « *Les urbanistes [de l'EPA] avaient préféré, avec sagesse, attendre l'urbanisation des bourgades périphériques pour évaluer sans se tromper d'échelle, les besoins et la taille du quartier central* », in EAPSAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, *Saint-Quentin-en-Yvelines, histoire d'une ville nouvelle, ? ? ?*, p. 94.

<sup>89</sup> Yves Draussin, entretien du 2 mai 2003.

<sup>90</sup> L'IAURIF a apporté son concours pour la définition des équipements régionaux. *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 64, 3<sup>e</sup> trimestre 1981.

<sup>91</sup> L'EPA avait procédé à une pré-consultation en décembre 1979 auprès de 5 sociétés spécialisées pour envisager le devenir commercial du centre. Devant la complexité de l'enjeu et les avis divergents, il a été décidé que la question ne serait pas tranchée, et que les 2 solutions seraient envisagées dans l'appel d'idées : variante 1 : « avec supermarché », variante 2, « sans supermarché ».

<sup>92</sup> Ce type de consultation permet d'« *obtenir des suggestions et des propositions pour résoudre un problème défini dans ses grandes lignes seulement, sans qu'il existe en perspective un mandat d'exécution* », Raymonde Moulin (dir.), *op.cit.*, p. 107.

<sup>93</sup> « A la recherche d'un cœur de ville », in *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 64, 3<sup>e</sup> trimestre 1981, p. 3.



intervenants extérieurs qui pourraient éventuellement être amenés à poursuivre les études détaillées du Cœur de ville avec l'équipe de l'EPA »<sup>94</sup>.

### Les objectifs

Une dizaine d'idées force ont été dégagées. Le cœur de ville devait ainsi prendre l'allure d'un véritable centre urbain ayant la capacité de rayonner sur une population d'un demi million d'habitants. Ce centre-ville devait allier à la fois l'image de quartier d'affaires, de centre de loisirs et de centre résidentiel. A cette fin, il était demandé aux équipes de valoriser l'atout que constitue la proximité de l'étang de la base de loisirs du Cœur de ville et de favoriser les liaisons entre les deux pôles ; de privilégier les transports en communs, d'animer l'avenue centrale en y accueillant les commerces, d'organiser les différentes fonctions de la ville et les espaces publics en maintenant des liaisons entre et avec les différents quartiers.

En somme, il s'agissait de recréer un centre à l'échelle humaine doté des qualités d'un tissu urbain continu, animé et vivant. Pour y parvenir, il était demandé aux équipes de mettre l'accent sur les espaces publics, « contenant formel » en soignant le dessin des voies, des places, en mettant en place des règles simples d'alignement et de gabarit, autrement dit en concevant une trame urbaine et des principes d'organisation permettant d'anticiper les changements. Certains écueils à éviter ont été listés comme l'urbanisme sur dalle, le principe de la « boîte à chaussure commerciale » ou encore la succession de chefs d'œuvre d'architecture individuels séparés par d'immenses infrastructures.

### **La procédure :**

L'appel d'idées a démarré en février 1980 et a été rendu fin mai 1980.

9 cabinets d'architectes ont été consultés et classés selon deux contraintes : le maintien ou le transfert de l'hypermarché. Les équipes ayant travaillé dans l'optique du maintien sont l'IAURIF, ARC Architecture, GAMMA Architecture, Fernand Pouillon, Vasconi et Pencreac'h.

Le Cabinet DLM, ACT architecture, Alain Cornet Vernet/ Manolo Nunez Yanowski, et Philippe Deslandes constituent les 4 équipes ayant répondu sur la base du transfert de l'hypermarché.

Il était ensuite prévu que l'EPA procédât à l'analyse et à la synthèse des projets afin d'établir le plan directeur du Cœur de ville à partir des idées force des différentes propositions. Mais en fait, l'EPA a rapidement opté pour la sélection d'un projet unique et ce, afin d'éviter l'empilement d'idées très différentes les unes des autres au sein d'un même projet. Finalement, ce fut le plan d'Alain Cornet Vernet/ Manolo Nunez Yanowski qui recueillit tous les suffrages.

### Le site

Le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines est bordé à l'est et au nord par l'urbanisation de Saint-Cyr, Versailles et de Bois d'Arcy, à l'ouest par le plan d'eau de la base de loisirs, et au sud par la vallée de la Bièvre et l'urbanisation de Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt.

L'objet principal de l'étude du Cœur de ville consiste dans un terrain de 27 hectares dénommé secteur A1, lui-même englobé dans une zone A décomposée en 4 secteurs. Dans l'appel d'idées, c'est ce secteur qui fait l'objet d'études détaillées alors que le reste de la zone A (A2, A3, A4) et la zone B, périphérique, font l'objet d'études plus générales de la part des concurrents<sup>95</sup>.

<sup>94</sup> *Idem.*

<sup>95</sup> En résumé, le périmètre d'étude global s'étend sur 174 hectares et comprend 2 zones :

- une zone A principale se décomposant en 4 secteurs :

A1 : évoquée dans le corps du texte,

A2 de 48 ha qui fait la liaison avec la base de loisirs

A3 de 8 ha où avait été implanté le premier hypermarché

Le secteur A1, qui nous intéresse plus particulièrement, se caractérise par une dénivellation sensible nord-sud, due au talweg de la vallée de la Bièvre, alors que les courbes de niveau sont orientées est-ouest. En quelque sorte, le site occupe une position de belvédère et une situation charnière entre 2 vastes espaces naturels : l'Étang de Saint-Quentin en amont et l'Étang du Parc des Roussières en aval.

Il est bordé à l'ouest par l'autoroute A12 et traversé par la RN10, doublée par l'ancienne voie ferrée, aujourd'hui la ligne C du RER dont le terminus, assuré par une gare multimodale, est fixé au sein du secteur A1.

Par ailleurs, comme le notait justement l'EPA, « le site [est] marqué par l'eau (les étangs), et organisé le long d'une aqueduc et d'un ruisseau ; une déclivité naturelle permettant des jeux de cascades et de chutes d'eau ; un sol et un sous-sol se prêtant à la mise en place d'étangs permanents »<sup>96</sup>.

### Les réponses

Celles de Fernand Pouillon et de Gamma Architecture font de l'eau l'élément de composition essentiel de leur projet. Pour le premier, l'eau était amenée au cœur de la ville par l'intermédiaire d'une promenade vénitienne bordée de quais verdoyants. Fernand Pouillon « avait eu l'idée de récupérer une véritable rivière de la Bièvre. Il l'a magnifiée à un point qui était géométrique. Partant de l'étang de Saint-Quentin, c'était d'avoir un tracé très souple. Son idée était de faire une île – l'île de la Cité – au cœur de Saint-Quentin, et de faire de toutes les traversées de passage, qui ressemblaient à des grottes comme on en a aux Buttes Chaumont »<sup>97</sup>. Cette hypothèse a même été testée par des bureaux d'études, mais comme elle aurait conduit à l'épuisement de l'étang de Saint-Quentin, l'idée a été abandonnée.

Le projet de Gamma Architecture, en prolongeant l'étang dans le cœur de ville, transformait ce dernier en ville d'eau. Il était prévu de créer dès l'origine des grands tunnels (sur l'autoroute A12, sur la RN10, sur les voies ferrées), et ensuite de recréer tout ce qui était autour, de manière à reconstruire de toutes pièces une nouvelle forme de paysage permettant d'assurer des continuités dans le cheminement de l'eau et envisager « jusqu'à un système de canal qui entrerait dans le centre urbain. Ils essayaient de traiter le franchissement entre le quartier du centre par le dessus »<sup>98</sup>. Là également, en raison du coût exorbitant (300 millions de francs sur 20 ans contre 30 millions pour le projet de P. Colboc), le projet n'a pas été retenu.

Le projet lauréat (Alain Cornet Vernet/ Manolo Nunez Yanowski) comportait un centre monumental organisé autour d'une grande place octogonale bordée d'arcades et d'une rue piétonne sous verrière ; le tout était enveloppé dans une armature végétale qui devait transformer le cœur de la ville en un immense parc. Il a servi de base à l'élaboration du premier plan directeur pour le centre de la ville nouvelle, puis à un avant-projet opérationnel.

Finalement, la conception écologique du système de retenue des eaux pluviales dans les villes nouvelles, qui constitue une réelle rupture par rapport aux pratiques antérieures, ne se retrouve pas clairement explicitée dans les cahiers des charges des concours. On y insiste surtout sur l'atout que représentent les étangs et les bassins en termes d'aménagements paysagers de qualité. Que l'on soit à Marne-la-Vallée ou à Saint-Quentin-en-Yvelines, on a certes l'impression que la conception des bassins de rétention des eaux pluviales est régie par des impératifs techniques, mais qu'ensuite les projets

---

A4 de 3 ha, dit « le Plan de Troux », ayant pour vocation d'être l'extension du cœur de ville.

- une zone B comprenant un secteur B1 de 30 ha (Les Saules) et un secteur B2 de 31 ha, constitué par le Parc des Roussières.

<sup>96</sup> « A la recherche d'un cœur de ville », in *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 64, 3<sup>e</sup> trimestre 1981, p. 4.

<sup>97</sup> Yves Draussin, entretien du 3 mai 2003.

<sup>98</sup> *idem*.



d'architecture appréhendent les bassins ou les étangs simplement comme des éléments leur permettant de recomposer une « relation paysagée » entre formes urbaines et nature.

A Saint-Quentin, celle-ci est davantage « artefactuelle », l'eau contribue à l'animation des zones de déambulation et est utilisée dans l'art urbain (fontaines, canal...), alors qu'à Marne-la-Vallée, les plans d'eau servent de support à l'implantation de nombreux équipements de sports et de loisirs.

### Notes de travail 3 La réception des projets dans la presse spécialisée

#### ***Les formes architecturales, les paysages urbains, les espaces publics***

L'essentiel des articles consacrés aux Villes Nouvelles dans la presse spécialisée des revues d'architectures des années 70 et 80, sont des présentations de projets, la plupart du temps par les auteurs eux-mêmes. Les argumentations critiques sont peu fréquentes, le plus souvent le fait des éditoriaux, ou d'articles portant sur des aspects précis comme les questions du foncier ou techniques comme les réseaux. Ces articles ne font pas toujours état des questions qui nous ont préoccupé au cours de ce travail, à savoir : le paysage urbain, les relations entre les formes urbaines et architecturales et les aménagements hydrologiques et paysagers.

Les analyses ont été limitées à un corpus très restreint de revues et d'articles<sup>99</sup>, dans une période limitée de 1970 à 1985. Les articles sélectionnés font cependant ressortir certains des thèmes qui sous-tendent nos préoccupations : celui de l'écologie et du développement durable des villes, le rôle des formes urbaines et architecturales, dans le renouveau des approches de l'aménagement, les partages de compétences entre architectes - urbanistes, paysagistes et architectes - maîtres d'œuvre, les espaces publics pour donner une forme d'urbanité spécifique aux villes nouvelles, le souci de l'environnement visuel.

#### ***Le centre régional de Saint Quentin en Yvelines :***

Le premier article a pour auteur un directeur de Ville Nouvelle, Serge Golberg, qui s'exprime en 1974 à un moment décisif de la croissance de sa ville, et à un moment de transitions importantes imposées aux villes nouvelles par le cadre législatif et le contexte économique<sup>100</sup>.

Le centre ville y est présenté comme un organisme urbain très fonctionnel, dans un site bénéficiant de grands atouts, car à la fois doté de grandes facilités de dessertes routières et ferroviaires et caractérisé par la proximité de sites naturels, *indispensables compléments du milieu urbain*. Il est d'autre part conçu pour rayonner sur une région urbaine plus vaste que la ville nouvelle, à venir et existante, de Fontenay-le-Fleury à Coignières. Ce qui devrait lui assurer une attractivité et une animation urbaine intéressantes pour le commerce. La localisation de ce centre a beaucoup fluctué avant de se fixer à mi-chemin entre les gares de Trappes au Sud et Saint-Cyr au Nord, au voisinage de la voie ferrée Paris-Montparnasse - Rambouillet.

Les dessertes routières et ferroviaires sont précisément décrites et sont accompagnées de repères évoquant les loisirs : au Nord se situera l'échangeur entre B12 (Mantes-Melun) et A12 (Autoroute de l'Ouest). L'étang de Saint-Quentin est tout proche à l'Ouest. À l'Est, la haute vallée de la Bièvre et les bois qui la bordent remontent jusqu'aux abords du centre<sup>101</sup>.

Le centre ville tire parti de cette situation privilégiée, on y distingue plusieurs secteurs qui sont décrits selon des entrées telles que le zonage, les densités, la proximité de parcs, les armatures vertes, et les rythmes et caractères du paysage urbain :

- Une zone centrale rayonnant à partir du cœur de ville (380 ha) est limitée par de grandes artères routières. Elle est destinée à recevoir des quartiers

<sup>99</sup> Qu'il conviendrait de poursuivre plus systématiquement.

<sup>100</sup> T. A. 74 Nov/Déc n° 301 : dossier SQY Article introductif de S. Golberg.

<sup>101</sup> H. Coulomb et G. Lagneau ont été architectes de la mission d'aménagement de la ville nouvelle. Ils se consacrent en 73/74 à la conception et à la coordination urbanistique et architecturale de centre ville.



d'habitations : Le Pas du Lac et Les Prés au nord, Les Saules et les Garennes à l'Est. Des quartiers périphériques sont en relation avec le Parc où dominent les bois de la haute Bièvre. Des mails plantés les rythment et leur donnent une armature verte qui les caractérise.

- Les Trois Villages à la périphérie de la zone centrale s'organisent de façon claire par quartiers autour des villages existants, l'urbanisation y est moins dense. Ils sont rythmés par des plans d'eau de quelques dizaines d'hectares et par des zones de repos qui ponctuent l'agglomération.

Ces commentaires assez laconiques et descriptifs font néanmoins bien ressortir des éléments essentiels dans les conceptions urbanistiques. Le centre ville est présenté par une maquette générale et un zoom sur l'hyper-centre, qui permet de comprendre les enjeux d'image et les formes symboliques de son expression de « petite » Défense. De grands volumes géométriques, sphères, parallélépipèdes, bâtiments à gradins à l'altimétrie mesurée, sont disposés en bordure de voies ou plus librement. Les coupes montrent la mégastructure de la Gare avec parkings, recevant un bassin en couverture sur dalle. Des ponts ou passerelles franchissant l'avenue principale.

La gare et le complexe d'échange de T.C. sont le centre organisateur du cœur de ville (en cours de construction en 74). Au Nord, se développent un hypermarché et un parc d'activité où sont déjà implantées plusieurs grandes sociétés ; au Sud, bâtiments de bureaux et équipements universitaires. L'ouverture au Sud, se fait sur une grande voie traitée comme un grand mail urbain. Un axe relie l'étang de Saint-Quentin à la vallée de la Bièvre et une trouée visuelle perpendiculaire à la gare offre des perspectives sur la nature environnante.

Cette trouée est organisée en séquences et forme un lien jalonné d'une succession de places qui reçoivent des équipements : bibliothèque, hôtels, galerie commerciale.

Pour prolonger « artificiellement » les étendues d'eau, entre lesquelles s'édifie le centre ville, les concepteurs ont voulu marquer les continuités vertes et bleues qui sont la caractéristique de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toute une série de plans d'eau et de bassins relieront les deux sites en déclinant une hiérarchie de caractères différents selon leur inclusion dans la ville, dans un parc public, ou plus loin :

- Au plus près de la gare, des bassins traités de façon « très urbaine ».
- Ensuite, en direction de la Bièvre des bassins d'agrément dans un parc public.
- Enfin, à l'orée de la haute vallée de la Bièvre, bordé par un bois qui sera soigneusement protégé, ce seront des lacs destinés à recueillir et à régulariser les eaux de ruissellement de la ville autant qu'aux loisirs.

À l'horizon 1980, la première étape sera complétée par l'extension du centre. En seconde étape, sont prévus l'installation du centre administratif et d'un centre commercial régional.

### **Plaidoyer pour les villes nouvelles** <sup>102</sup>

Au moment où de nouvelles dispositions sont prises pour réduire les objectifs démographiques des villes nouvelles et leur rôle dans l'aménagement de la région parisienne, M. Andrault publie dans la revue TA une contribution sous ce titre. Il y fait part de sa conviction sur l'urgente nécessité de réfléchir à la création de villes nouvelles dans le monde. Pour cela, il faut leur accorder les moyens nécessaires à la recherche, et à la réalisation de programmes ambitieux. Il expose un constat alarmiste sur la croissance urbaine mondiale, planétaire, son accélération et les risques que ces phénomènes font peser sur la terre, « *notre patrimoine à tous* » et sur les villes elles-

<sup>102</sup> T.A. n° Décembre 75, Janvier 76 :

mêmes. Un long développement sur les causes de cette croissance inexorable et l'explosion démographique débouche sur ce constat : « *en subissant les assauts des transformations, des ajouts [les villes] ne cessent de croître en nombre et en importance, elles deviennent monstrueuses et perdent de leur valeur d'urbanité* »<sup>103</sup>. Aussi, la proposition majeure des villes nouvelles mérite d'être considérée car pour l'auteur, elles constituent : « *des villes durables où les hommes des générations à venir pourront s'épanouir dans un environnement harmonieux* »<sup>104</sup>. L'urbanité naît d'un environnement adapté, apaisé par une organisation rationnelle.

#### ARCHITECTURE URBAINE ET PROGRAMMATION QUALITATIVE

Il prolonge son propos sur le rôle essentiel que l'architecture doit jouer dans l'aménagement du cadre de vie de ceux, de plus en plus nombreux qui vivent en ville.

La solution des juxtapositions de grands ensembles a montré ses inconvénients, « *il faut donc, avoir le courage d'affronter ce grand problème des villes nouvelles* », et pour cela qu'une conscience générale se construise sur la question de la qualité du cadre urbain, comme objectif prioritaire. L'architecture participant de la perception et du cadre de vie des usagers devient un enjeu majeur.

Il propose que l'architecture urbaine avec ses caractéristiques, soit une catégorie admise comme l'est l'architecture rurale, ce qui n'est pas toujours une évidence : « *il me paraît illusoire de vouloir faire des villes nouvelles avec des modèles plus ou moins bien adaptés aux besoins. Un facteur de réussite des villes nouvelles de demain passera par une architecture urbaine de qualité, adaptée aux impératifs du milieu urbain* ».<sup>105</sup>

Affirmation fondée, selon l'auteur, sur une longue expérience de réflexions et d'études. Les propositions architecturales devront s'appuyer sur une programmation « qualitative », c'est-à-dire prenant en compte les éléments d'une vie urbaine nouvelle adaptée aux aspirations des habitants.

Suivent des propositions :

- Résoudre le paradoxe, vie collective / vie intime, protéger l'intimité et réanimer la vie en société.
- La ville comme lieu d'échanges sociaux, commerciaux, culturels, humains que l'architecture doit ménager par des espaces propices.
- Un habitat où la cellule familiale puisse s'épanouir dans son intimité, sans perdre la possibilité d'échanges avec son voisinage.
- Unité-diversité et renouveler la découverte visuelle : affirmer le caractère propre à la ville, la dimension urbaine des quartiers, leur unité et leur lisibilité. De façon contradictoire, la diversité doit animer le paysage urbain par des éléments qui renouvellent la découverte visuelle (sens ?).
- Le primat de la circulation des piétons sur les autos. Cette priorité aux espaces piétons est de nature à modifier le traitement des abords des bâtiments de façon considérable, ainsi que l'ambiance de vie dans la cité.
- La non ségrégation des types d'habitat et l'intégration des équipements dans un tissu urbain continu et homogène. Le tissu doit primer sur l'immeuble, permettre le mélange des catégories de logements pour éviter la ségrégation des couches sociales.

Tous ces thèmes raisonnent toujours parmi les questions que l'actualité des villes et des quartiers difficiles, continuent à poser à leurs responsables politiques et techniques.

#### UNE COMPLEXITE VISUELLE : UNE DIVERSITE DES ESPACES PUBLICS

Ces différentes notions débouchent aussi sur un cadre de vie dont la complexité « visuelle » s'accroît du fait de ce que nous appelons aujourd'hui une mixité d'usages.

<sup>103</sup>

<sup>104</sup>

<sup>105</sup>

On reconnaît dans ces propos les accents du maître P.Lavedan professeur d'histoire des villes et de l'architecture à l'école des Beaux-arts dans les années fin 50 début 60.



Elle engendre des ambiances différentes et des découvertes « architecturales » constamment renouvelées : des espaces différenciés, verts ou minéraux, des volumes en creux entre les volumes construits deviennent prépondérants.

L'auteur propose de travailler à la qualité de deux grandes catégories d'espaces non bâtis qui ne sont pas appelés « espaces publics » mais qui doivent contribuer à cette diversité des ambiances urbaines :

- L'espace planté, pour les jeux, la détente, le calme indispensable à l'équilibre de la vie urbaine.
- L'espace minéral, de rencontres d'animations où se développent les fonctions urbaines, avec les qualités, les interventions d'artistes, les mobiliers urbains et la priorité exclusive au piéton redonne goût à la promenade.

Ce programme pour une architecture urbaine et des typologies de paysage urbain spécifiques n'est pas sans faire écho également aux leçons de Cordon Cullen et aux descriptions claires et rassurantes de Serge Golberg sur l'organisation du centre ville de SQY. Il témoigne aussi d'une culture humaniste des architectes, d'une foi dans le progrès mais aussi de leur sensibilisation nouvelle à l'environnement et à l'écologie. Ils sont convaincus, dès les années 70, de la nécessité de traiter avec le plus grand sérieux les questions du sens de la ville, de sa durabilité et de son urbanité.

### **Plaidoyer pour une urbanité faite d'attention aux éléments proches<sup>106</sup>**

Dans cet entretien, H. Gaudin rappelle son approche et se réfère à Alvaro Siza, architecte portugais réputé pour son approche articulée et fine du grand paysage et du site d'un projet.

Il propose pour le schéma d'organisation de deux parcelles au Nord de la Sourderie, un travail « *progressif d'avancée des rues, maille par maille, de proche en proche, par agglomération* » plutôt qu'une composition géométrique plaquée sur les parcelles à aménager... « *S'il y a composition, elle ne peut pas tout contrôler* ».

N'est-ce pas multiplier les problèmes de raccordement ? Ce sont eux justement qui suscitent les contingences, les aléas, les difficultés qui peuvent permettre aux évènements de survenir.

Il développe ses points de vue sur le labyrinthe, l'ordre :

« *l'architecture est « mise en ordre », mais s'il n'y a nul ordre qui se superpose, si, il ne devait y avoir qu'un ordre, qu'une raison, alors, je réponds que l'on doit être en plein enfantillage, en pleine folie, en plein totalitarisme* ». et sur l'écriture architecturale : toujours pensée dans sa simplicité.

A travers son discours pointe évidemment la critique de la composition voisine du quartier de La Sourderie de Bofill. Le fait d'être appelé à travailler à SQY, montre bien que les idées changent (« *Voilà des idées bien opposées à celles qui ont jusqu'ici soutenu les projets des villes nouvelles* »). Pourtant à Maurepas sur un ensemble de logements aux Sept Mares, H. Gaudin rappelle qu'il a pu déjà travailler à partir de notions intimistes, face à l'idée fracassante de construire la centralité « *qui ne produit que du vide* ». Un élément intéressant du discours de Gaudin, réside dans la référence qu'il fait à l'enseignement et au fait que ses idées se sont développées dans ce cadre là.

<sup>106</sup> A.A. n° 220, Avril 82 : H. Gaudin. Propos recueillis par Patrice Goulet.

### **Une démarche de greffe pour un quartier à caractère résidentiel**

Dans un secteur d'extension du village de Montigny les architectes du groupe ABC<sup>107</sup> expérimentent une démarche de greffe pour un quartier à caractère résidentiel, sur un site dont les données du contexte physique sont difficiles, mais stimulantes. Ils développent également une philosophie de l'attention précise aux accidents du site proche, comme aux conditions du territoire dans lequel le projet doit s'installer. Une dialectique des contraintes à commuter en occasions de dispositifs formels, s'installe de façon réaliste et inventive, tout en maintenant des règles d'implantations pragmatiques. Situé plutôt dans la « banlieue » du centre de la ville nouvelle, le site à aménager est de grande dimension (73,4 hectares) et complexe. Le périmètre étudié est plat, avec une petite déclivité au Sud vers les bois. Il est traversé par une rigole peu profonde bordée de talus plantés, qui coupent le paysage (au Sud, caractère plus rural, au Nord plus proche des quartiers denses du centre ville et de La Sourderie). Il est grevé d'une servitude EDF de passage de lignes à haute Tension (N-O – S-E). L'ensemble est « prétendu » par ces différentes contraintes de servitudes et de zones conflictuelles qui ont été mises à jour et exprimées selon trois types de contradictions :

- La coupure d'une voie organique de la ville nouvelle, la voie S12 inévitable, est en contradiction avec la volonté de se raccrocher par la densité au Centre Ville, ce qui fait de ce secteur une zone plutôt en marge.
- Entre deux types d'habitat opposés : collectif dense et pavillonnaire, déjà existants sur le site et présents dans la programmation. Entre composition formelle d'origine et structure en grille indifférenciée du pavillonnaire tour à tour prépondérante ou plus atténuée.
- Conflits également entre des éléments présents dans le contexte physique :
- Les rigoles, structures linéaires simples, compréhensibles et fortes dans leur unité, traversent le site comme des cicatrices longues, effacent tout sur leur passage. Elles sont domestiquées dans le projet en adoptant la géométrie de l'environnement construit dans le centre de quartier projeté.
- La ligne à H.T. conservée, sur laquelle vient buter le bâti, sans interrompre le système des traces au sol.
- Le système végétal : la coupure franche du bâti au Sud, par des murs existants, des fossés ou des mails plantés, crée dans le projet, des zones de tensions avec les limites ondoyantes de la forêt voisine.

La composition générale est abordée selon trois registres, afin de tisser des liens avec le village et le centre futur de la ville nouvelle et de travailler avec les différents accidents du site :

- Une structure régulière de 70x70 pour l'habitat individuel
- Une distribution de l'habitat collectif en rupture avec cette trame orthogonale et la voirie de desserte
- Des volumes ponctuels en contraste avec l'ensemble du bâti pour les équipements.
- La rigole, conservée sur son parcours Nord-Sud, alors que la partie Ouest sera comblée, en laissant la prédominance végétale aux bois et aux plantations d'alignement des voiries.
- La coupure de la ligne à haute tension, non *ædificandi* a permis de fédérer des équipements par des espaces publics et une circulation piétonne qui les relie.<sup>108</sup>

<sup>107</sup> T.A n° 306, octobre 75, « Etude d'un quartier pour une ville nouvelle ». Groupe ABC : Arc Architecture, G. Bouchez, Michaélis et Morex, Cerne et Coupel, Architectes, P. Ayguavives et Rodriguez, Architectes-urbanistes pour l'EPA de SQY.

<sup>108</sup> Le quartier qui n'est pas nommé dans l'article se situe sur le territoire de Voisins et de Montigny le Bretonneux à l'Ouest. Il est limité par la D36 au Nord et au Sud par les bois. Il constitue l'extrême Sud de la VN et participe des 3 Villages. Les voies primaires sont S12 et E2.



Le commentaire de présentation, sobre et précis, de ce projet, ne met pas en avant des considérations fonctionnelles, de circulation ou de programme, mais souligne et attire l'attention sur l'attention plus grande aux accidents du site, aux proximités d'éléments contradictoire qui enrichissent un projet, sur un site plutôt ingrat au départ. Il renvoie à la position de H. Gaudin contre la page blanche et sa rationalité artificielle.

Une autre équipe, d'architectes-urbanistes, accompagnée de P. Ayguavives, est à l'œuvre sur un périmètre inscrit dans ce même quartier.<sup>109</sup> Sur des programmes plus réduits et plus cernables dans le temps et dans l'espace, toute une hiérarchie d'espaces a pu être précisée. Elle se traduit plus concrètement dans des rapports entre les espaces publics et les espaces privés, le bâti et le non bâti et repose sur la recherche d'un rapport entre formes urbaines et espace visuel, soit le dépassement de l'espace public comme seul élément qualifiant le paysage urbain<sup>110</sup>.

Les positions urbanistiques de la ville nouvelle de SQY, semblent ainsi avoir évolué durant cette période, dans le même mouvement de renouvellement des idées et des pratiques. Les orientations urbanistiques revendiquées s'accompagnent de remaniement d'équipes. P. Ayguavives témoigne à l'occasion d'une journée d'étude sur les concours en Villes nouvelles, de l'élaboration de directives et d'exigences de simplicité des formes urbaines et architecturales, d'inspiration catalane certes, mais pragmatiques. Elles signifient que des schémas d'aménagements et des études sont réalisés à toutes les échelles requises par les procédures de ZAC préalablement au lancement des concours. On retrouve une exigence de de même nature à Marne la Vallée.

### ***Les rigoles de Grande Île – ou un paysage utile.***

La présentation de l'opération de Grande Île est annoncée comme une conception qui s'appuie sur l'histoire des lieux et la réalisation d'un écosystème en forme de paysage. Elle est mise en relation avec les rigoles qui furent creusées pour alimenter en eau le parc du Château de Versailles et contribuèrent au réseau qui a construit une des structures majeures du plateau où s'est développé la Ville Nouvelle.

Cet exemple est aussi l'occasion de montrer l'apport du Conservateur de l'écomusée de SQY à l'équipe (F. Bourgneau pour l'EPA urbaniste du secteur des 3 villages, avec G. Vexlard, Caroline Pilat paysagistes et Martine Leybold, conservateur). La démarche retenue a été le respect rigoureux des contraintes topographiques du site et la mise en valeur du paysage par la création de rigoles.

Ce dispositif correspond à une conception utile du paysage, outre le rôle symbolique du rappel d'ouvrages anciens existant sur le site depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, il résout le problème délicat de l'assainissement pluvial tertiaire qui est rarement pris en compte par l'aménageur, puisqu'il concerne les opérations privées, dévolues aux promoteurs.

C'est donc une incursion et une extension du rôle de l'aménageur ville nouvelle qui intervient dans ce domaine, par le biais de cahier des charges et de plans de composition détaillés, dans les domaines du découpage foncier et du paysage urbain. Les rigoles, implantées entre les parcelles se faisant vis-à-vis, suivent une pente de terrain naturel, donc économe de terrassement, sont plantées d'arbres irrigués naturellement qui forment un écran végétal. Le plus souvent, l'assainissement tertiaire se limite à celui des voies de dessertes résidentielles, les parcelles n'étant pas dotées de réseau d'eau pluviale. Ici, la solution proposée l'est à l'échelle du quartier, comme des parcelles elles mêmes. L'emprise de la rigole (150m de large) reste publique et est gérée par la ville. La contrainte de son entretien lui revient afin de maintenir un bon écoulement de l'eau.

<sup>109</sup> T.A. n°306, Octobre 75 : Forme urbaine et espace visuel à SQY, P. Ayguavives, architecte-urbaniste + Zubléna et Macary architectes coordonnateurs.

<sup>110</sup> Michel Corajoud, urbaniste-paysagiste, a développé ce thème du paysage urbain créé par les espaces publics et les espaces privés plantés dans ses projets et par les dispositifs construits du passage des uns aux autres.

Les concepteurs commentent la composition du quartier de « Grande Île »<sup>111</sup> de façon assez différente. À l'Est de la Sourderie, c'est une pièce de terrain isolée. Deux axes Est-Ouest en assurent la liaison aux quartiers voisins. Un axe Nord-Sud le relie au bassin de Grande Île et ses abords dédiés aux loisirs.

La première préoccupation est celle du désenclavement de ce site, par le franchissement des voies importantes (E2 et S12). Un système de plans inclinés, conduisant à des passerelles, traverse des parcelles grevées par une servitude de passage public (système compliqué qui contraste avec le plan régulier et simple).

Les densités sont plutôt faibles<sup>112</sup> : la zone centrale plus dense sur l'axe Nord-Sud (0,40) a permis de mettre en réserve foncière des surfaces bordant les voies rapides et de les protéger des nuisances.

Outre le travail sur les rigoles, le quartier de Grande Île a fait l'objet de directives concernant l'usage des matériaux, dans un souci de durabilité des bâtiments et des espaces extérieurs. Une volumétrie plus simple permet de compenser l'utilisation de matériaux nobles par l'économie réalisée. Aussi, il est demandé aux maîtres d'œuvre une simplicité de la typologie des bâtiments et des espaces de voirie, pour un quartier économique. Seules les passerelles franchissant E2 et S12 sont une dépense importante et nécessaire au désenclavement.

Un article consacré à l'histoire des rigoles accompagne cette présentation, rappelant le rôle des rigoles sur le territoire de la Ville Nouvelle dans le passé et aujourd'hui.

Plusieurs phases de travaux de 1640 à 1685, établis sans plan d'ensemble, répondent à des besoins croissants en eau : étang de Chagny, machine de Marly, captation des eaux de la Bièvre, drainage de la plaine de Saclay et du plateau de Trappes, projet du canal de l'Eure.

Chaque étape correspond à un système d'adduction.

Le réseau du plateau correspond à une chaîne d'étang recevant les eaux drainées par les rigoles : le grand lit de rivière conduit les eaux jusqu'à l'étang de St-Quentin puis à Versailles par un aqueduc. Ce réseau, destiné à l'embellissement du parc, jouait un rôle important de drainage des sols imperméables et impropres aux cultures<sup>113</sup>.

Ces derniers articles ont l'intérêt de mettre en évidence la façon dont les architectes ont pu travailler avec les rigoles comme élément perturbateur ou régisseur d'un ordre. Leur trace physique forte est seule capable de perturber le jeu de l'implantation traditionnelle des constructions dans les lotissements, comme à Montigny. À l'inverse, et de façon utile, le système de limites arborées entre parcelles privées qualifie le paysage urbain souvent monotone des lotissements.

Les rigoles favorisent aussi l'agrégation de construction dans les centres de quartiers où elles ont été transformées en promenades, en espaces publics.

Enfin avec les étangs et les bassins, « les rigoles constituent aussi un maillon essentiel de l'écosystème par la faune et la flore, particulièrement riche, qu'il abrite. Désormais, ils sont des lieux de détente possible pour les populations. »

<sup>111</sup> Urbanisme n° 200, Mars 1984, « Les rigoles de Grande-Île - ou un paysage utile » Le patrimoine des rigoles - Martine Leybold, conservateur de l'éco-Musée.

<sup>112</sup> COS, 0,30. 115 000m<sup>2</sup> de surface constructible, 3500 habitants.

<sup>113</sup> La totalité des étangs et rigoles constituait un domaine royal appartenant à la couronne jusqu'en 1848. Domaine de l'État par la suite, il est géré depuis par le Service des Eaux et Fontaines, rattaché au Ministère des Affaires Culturelles. Il a été très modifié au cours du 19<sup>ème</sup> siècle et a souffert de manque d'entretien. En 1977, il a perdu sa fonction initiale d'alimentation des eaux de Versailles. Il conserve néanmoins une fonction de régulation des eaux de ruissellement. Son rôle de drainage est restauré par des travaux d'entretien (Syndicat d'assainissement agricole de la région du Paray).



### **Les Villes Nouvelles, une vitrine de l'architecture en France**

Les revues d'architecture des années 70 et 80 consacrent de nombreux articles aux réalisations en Villes Nouvelles, qui deviennent une vitrine de l'architecture en France. H. Ciriani fait remarquer ce fait dans un entretien qu'il donne à la revue « La Nouvelle Critique » en 1979.

Interviewé par Jean Louis Cohen sur son travail à Marne-la-Vallée il fait remarquer que les villes nouvelles ont été l'objet de critiques alors qu'elles ont constitué un champ d'expérience important pour le renouveau de l'architecture : « *j'ai travaillé en Villes Nouvelles depuis 71 et je dois dire que les gens les ont beaucoup critiquées, mais pas pour de bonnes raisons. Il faut reconnaître que le phénomène des Villes Nouvelles en France est positif. La preuve en est que les seules réalisations récentes, ayant un intérêt quelconque, sont en Villes Nouvelles* ».

Il y a eu une première période, où les villes nouvelles, pour attirer les opérateurs, constructeurs et les promoteurs n'ont pas été assez vigilantes, selon lui, sur la qualité de ce qui se construisait, et n'ont pas su contraindre la production à dépasser les seuls critères commerciaux.

La production architecturale connaît un renouveau dans ces années 70, alors que l'autre fait paradoxal est que le marché, selon Bertrand Ousset, n'est pas au rendez-vous ; les réalisations concernent majoritairement le logement social en locatif ou en accession.

J-L Cohen pointe dans son article de la même revue cet autre paradoxe des villes nouvelles à la fin des années 70. Alors qu'elles sont « nées d'un refus de la métropole, de la densité, de sa confusion [...] Elles nous renvoient dans cette période à la ville et à ses préoccupations architecturales. »

Sont notamment évoqués à ce propos, les derniers concours, maisons de ville et immeubles de ville à Cergy-Pontoise, mais aussi le concours de 1973/74 pour l'aménagement du Secteur des coteaux du Maubuée à Marne-la-Vallée.

Ce concours a marqué les architectes de la génération 70 par l'aspect novateur de son organisation en deux temps, son ouverture, et son appel à l'innovation. Au delà de la construction de 3500 logements, ce concours visait d'autres ambitions, comme Michel Macary l'exprime dans son interview et que relatent les observateurs de ce qui changeait sur la scène des villes Nouvelles : celles de la transformation des principes d'aménagement et l'ouverture à une nouvelle génération de concepteurs, en particulier à Marne-la-Vallée.

La remise en cause est profonde, refus du découpage fonctionnel par les grandes voiries, des lotissements et des remplissages par des produits de types maisons individuelles, « chalandonnettes » ... , ainsi que des tours et des barres des grands ensembles de la première génération. Il s'agissait de réfléchir pour intervenir sur la forme urbaine et le paysage urbain, ce que confirme M. Macary dans son article de *Technique et Architecture*<sup>114</sup>, faisant ainsi écho à ce propos de 79.

Jean Louis Cohen cite pour exemple deux projets, dont le lauréat du concours, qui témoignent de deux types de recherches formelles différentes, mais qui montrent le souci de composer des formes urbaines rationnelles et lisibles, à partir de trames et de tracés régulateurs, tout en s'inscrivant dans un site.

Il commente ces deux projets : celui de l'équipe « *Eupalinos corner* », non retenu qui montre une volonté de prendre en compte de manière globale le site de la ville nouvelle : « *tracé régulateur, axes, orientation des bâtiments, de la voirie, des points d'urbanisation. Formes et lisibilité sont recherchées à partir de 4 composants : l'habitat et les équipements publics, les espaces publics et les rues.* » Et le projet « *partition* », qui tente de retrouver la complexité de la ville par la superposition de plusieurs mailles, de différents réseaux de constructions, proposant une échelle parcellaire reconstituée artificiellement, alors que le secteur concerne trois opérateurs immobiliers différents. Ces projets « charnières » marquent et annoncent *une virtualité*

<sup>114</sup> T.A. n° 306, oct 75, M. Macary : « Formes urbaines et/ou paysage urbain »

*tout autre, une nouvelle ville plus qu'une ville nouvelle, et en montrent un visage possible.*

À partir de là, des projets et des opérations d'un caractère différent peuvent voir le jour comme le bâtiment de la Noiseraie de H-E. Ciriani à Marne-la-Vallée, qui croise aussi l'expérience des autres VN et des grands projets des années 60 et le groupe scolaire des deux parcs d'A. Sarfati. (voir AMC n° 47 du 01/02/79).

Comment Ciriani situe son bâtiment à Marne-la-Vallée dans l'évolution des idées en architecture depuis 1968 et notamment dans la succession des propositions faites dans les villes nouvelles ?

*Un jalon important est le projet de la Villeneuve de Grenoble : projet des années 68-72 : le propos était de retrouver les valeurs de la ville à l'intérieur d'un bâtiment, traduction d'un programme et d'une volonté politique.* Attitude, selon lui, super-fonctionnaliste où l'urbain fut nié quant à ses capacités à engendrer des relations sociales : *une rue comme une grande ligne rassemblant la totalité de la vie urbaine.* Cette forme urbaine n'a suscité ni émotion esthétique, ni satisfaction professionnelle pour H. Ciriani

Un second jalon : le concours d'Évry, avec R. Bofill qui œuvrait en France. Moment où l'architecture s'enterrait dans un rationalisme fonctionnaliste et technique. Bofill a su tenir un discours qui a stoppé ce mouvement et a révélé tous les manques de Grenoble. « *Qualifier par la forme une lecture de la ville* », en introduisant une armature urbaine, une requalification du monumental, pour faire exister une structure. Ce n'était plus un jeu de Lego, ni une combinatoire technologique. Cet apport de Bofill est aujourd'hui oublié.

Pourtant les attaques contre le mouvement, ou le fonctionnalisme, moderne, se sont précisées avec les VN, pour retrouver un espace urbain lisible et cohérent « *il faut faire des places et des rues comme dans la ville du 18<sup>ème</sup> siècle* ». Pour H. Ciriani, l'hygiénisme est une conquête sociale et ce sont donc des attaques politiques qui sont faites à l'encontre du mouvement moderne. Ainsi, les municipalités de gauche qui ont construit tours et barres et en étaient fières, ont désormais honte de ce qui était « un apport essentiel ». Il met en cause dans ce discours sur l'urbain ce qui fait fi des réalités historiques – la place dans la ville, vient après le « remplissage » par exemple. *C'est une respiration du tissu, après coup. L'agora n'est pas une place, mais une accumulation de bâtiments.*

Aussi, les rues, les places sont d'abord des réalités qui s'installent dans le temps, « *quand la ville a pris un départ historique, géographique, marchand, militaire* ». Les rues et les places ne peuvent être confirmées que par la pratique, car les espaces publics que l'on crée aujourd'hui ne le sont pas encore.

Dans cet article un autre thème que celui de l'architecture « nouvelle », rendue possible par des projets de formes urbaines différents est abordé. Le propos se focalise autour du constat que la conception des infrastructures et des grandes voiries a imprimé un caractère décisif à l'urbanisation des villes nouvelles<sup>115</sup>.

« Elles se sont construites par ensembles disjoints, morceaux de grands ensembles ou de Cité-Jardin, regroupés autour de leurs équipements et soigneusement séparés des unités voisines ou du centre par des coulées vertes et des voiries largement dimensionnées. Le principe de l'unité de voisinage, ou « *neighbourrough* » anglo-saxon est l'unité fonctionnelle, qui engendre une dilution et fait perdre toute lisibilité ou hiérarchie aux espaces publics. »

*Les caractéristiques des infrastructures et de la voirie, échelle et dimension des ouvrages, aspects des abords, géométrie des échangeurs etc, interviennent de façon*

<sup>115</sup> JLC rappelle en particulier qu'elles représentent les « cristallisations ultimes » de l'idéologie anti-urbaine des socialistes utopiques et qu'elles restent marquées par une conception de base à leur origine qui coïncide avec la fin de l'ère des grands ensembles.



*essentielle dans les paysages urbains produits. Dans ce domaine aussi des tentatives sont faites pour tenter d'infléchir ces logiques.*

En opposition aux grands ensembles dont la critique a souligné la monotonie des tours et des barres, les maîtres d'ouvrage et les architectes rechercheront des thèmes architecturaux plus variés. Au début des années 1970, les proliférants, encouragés par les PAN, tenteront de concilier les qualités de l'habitat individuel et de l'ensemble collectif : « *ces entassements acrobatiques de logements ne proposeront pas toujours, hélas, de logements différents des cellules traditionnelles* ». Qui plus est, ces typologies nouvelles ne parviendront pas plus que les précédentes (grands ensembles verticaux ou horizontaux du pavillonnaire) à donner structure et urbanité à la Ville Nouvelle, pour une raison simple : « *les opérations immobilières, isolées les unes des autres, n'entretiennent aucun rapport spatial avec la voirie. Seuls, les parkings, espaces souvent informels, assurent cette relation d'espaces intermédiaires avec les espaces verts souvent plantés et parsemés de mobilier urbain. Alignements ou reculs sont absents et rien ne vient créer ce rapport entre structure de la voie et de l'implantation des bâtiments, aboutissant à une addition de lotissements dilatés. À partir des années 72/73, un mouvement anime les architectes et urbanistes pour retrouver un espace urbain cohérent et lisible, et ce mouvement d'expérimentation va croiser celui de l'aménagement des V.N. et à plusieurs reprises celui de Marne-la-Vallée* ».

J-L. Cohen donne comme premier exemple et salue la tentative d'agir sur les signes visibles depuis les voies de la V.N. d'A. Grumbach et de C. de Portzamparc pour redonner poésie et couleurs à la liaison organique de Marne-la-Vallée. En reliant entre eux les secteurs de la V.N, elle constitue, pour lui, bien plus que l'autoroute ou la voie primaire Nord, une véritable épine dorsale de la ville nouvelle. Les interventions des deux « jeunes » architectes, ont dépassé la tâche assignée, pour jalonner ce parcours de ponctuations et de repères comme la petite passerelle de l'Arche-Guédon à Torcy, les murets de briques et de céramiques, les arrêts de bus (aujourd'hui disparus), les rampes et accès aux bassins. Parmi ces apports, le château d'eau végétal est devenu un repère essentiel dans la ville nouvelle.

À Marne-la-Vallée, comment les rapports avec la voirie se sont-ils passés dans la conception de l'ensemble de la Noiseraie ? À cette question H. Ciriani considère que l'élément essentiel fut pour lui « la liaison organique », qui à un moment de fonctionnalisme assez radical a été cette tentative d'intégrer des circulations de promenades, et des articulations avec ce qui précédait, la banlieue-est, assez belle, et avec le patrimoine de l'usine Meunier. L'idée était de donner une identité et une image de marque à la ville nouvelle, elle était très étendue, et l'architecture et sa faible volumétrie s'y noyait : « *D'emblée j'ai pris la liaison organique comme la ligne qu'il me fallait pour pouvoir constituer mon ensemble* ». Le plan masse a été étudié de part et d'autre de cette ligne, et l'objectif principal a été de la border. H. Ciriani définit, à cette occasion, son concept de pièce urbaine. Cette pièce n'a d'autonomie qu'architecturale, et non urbaine : « *et cela soulage le travail d'un architecte de savoir qu'il a la responsabilité de faire une pièce et non pas toute la ville* ». Il reconnaît ainsi que la forme urbaine est un préalable en termes de structures, pour accueillir le bâtiment, ce qui paraît évident aujourd'hui.

Cet article et l'interview qui le suit résume bien la dynamique engagée dans le domaine de l'aménagement de Marne-la-Vallée et l'espoir que les jeunes architectes ont fondé sur l'ouverture faites à leurs idées en Villes Nouvelles.

### **La critique de la Monumentalité**<sup>116</sup>

La revue Urbanisme, dans un dossier consacré en 1982, à Marne la Vallée et à son premier centre à Noisy-le-Grand est assez critique sur les réalisations architecturales en Ville Nouvelle. Notamment à Mont d'Est sur le secteur I de Marne-la-Vallée, l'urbanité s'exprime en termes d'extrême densité pour les logements et plus récemment en termes de monumentalité de l'architecture. Celle du logement ne se refuse pas le spectaculaire sous différentes formes :

- L'orthogonalité à la Noiseraie (H. Ciriani).
- La mise en scène exaltée, place Pablo Picasso (M. Nunez).
- La théâtralité baroque et égocentrisme du Palacio et du Théâtre d'Abraxas (R. Bofill).

Cette monumentalité seule offre une image perceptible vue du RER, « Parthénon de béton architectonique qui couronne la pente du coteau au sortir de la banlieue brouillonne » qui agit comme un cliché de Marne-la-Vallée. Dans les pages suivantes de la revue, des exemples de directives d'urbanisme dessinés pour les quartiers « urbains » ne sont pas commentées, on reconnaît l'allée des bois au Lizard .

De la même manière, à SQY, le quartier de La Sourderie est jugé sévèrement et opposé à d'autres quartiers qui semblent vivre une urbanité de bon aloi : les « 7 Mares » autour de sa Maison Pour Tous et des opérations de H. Gaudin à Maurepas par exemple. Les volumétries et la facture des bâtiments des « Arcades du lac », premières réalisations du quartier de La Sourderie, ressemblent trop à une maquette, ou pire une axonométrie réalisée.

Le retour à la rue y apparaît plutôt de l'ordre du plan masse. La ville, référence du discours, n'est pas au rendez-vous, ni par la densité, ni par ses façades, *décors illusoires dressés en pleine campagne*. Le lac, tracé comme un bassin géométrique, est un grand décor horizontal qui ne fait référence qu'à cette architecture. Seules, la régularité et la stabilité des tracés contaminent un peu les orientations des ensembles de maisons individuelles voisines. La force de l'expression architecturale se situe en rupture totale avec le reste de ce quartier pavillonnaire plutôt sage . Cette expérience, un peu sommaire, de composition architecturale a poussé l'ÉPA à poursuivre des études sur le quartier de La Sourderie avec H. Gaudin. La recherche s'oriente davantage vers la diversité d'espaces multiples et de qualités différentes, la mixité d'habitat et d'équipements, un paysage mêlant ville et champs ouverts<sup>117</sup>.

<sup>116</sup> Revue « Urbanisme » n° 190/191 – Juillet 82 Marne-la-Vallée – Mont d'Est

<sup>117</sup> voir l'analyse supra de AA



#### Notes de travail 4

##### **Notes sur les questions méthodologiques soulevées par l'approche des pratiques professionnels au sein des EPA**

Une des difficultés du sujet est la prise en compte de **deux structures** – les Etablissements Publics de Saint-Quentin en Yvelines et de Marne la Vallée – identiques au niveau juridique mais différentes dans leurs pratiques ; de prendre en compte leurs évolutions dans le temps ; et d'évaluer les conséquences d'éléments conjoncturels forts – notamment la décentralisation (rôle et l'influence accru de l'élu) - sur la redéfinition des politiques urbaines et de la commande architecturale.

Une autre difficulté est de travailler à plusieurs échelles : à l'échelle des individus - les biographies et les entretiens contribuant sous la forme de récits ou d'analyses à une connaissance des trajectoires personnelles ; à l'échelle des groupes professionnels, - urbanistes, architectes, paysagistes d'une même EPA - , les recherches éclairant la dualité entre forces de cohésion et concurrence interne entre les différents corps ; à l'échelle des EPA, en tant que structure et en tant qu'outil ayant favorisé des compétences et des savoir-faire.

Nous devons faire face à un autre type de difficultés cette fois d'ordre méthodologique. Deux types de sources essentielles dans notre recherche – les entretiens et les documents émanant des EPA respectives – sont à manier avec quelques précautions.

Pour mémoire, nous avons choisi d'aborder ce volet de la recherche selon trois modes différents que nous jugeons complémentaires.

1- par l'intermédiaire des nombreux documents des deux EPA ainsi que de leurs archives quand elles sont disponibles, les archives des bureaux d'études, des agences d'architectes ; l'analyse des études, des consultations et projets d'urbanisme, particulièrement ceux réalisés en amont pour l'aménagement général ; l'analyse des archives portant sur les études ou les concours, les projets d'aménagements (directives, cahiers des charges).

Un problème de méthode se pose notamment dans le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont l'EPA notamment par l'intermédiaire de son service de communication et de son écomusée a publié et communiqué abondamment sur de nombreux sujets. La question porte sur le statut à donner à ses sources dont on ne peut se passer vue leur richesse. Comme le souligne Loïc Vadelorge, « *l'absence d'appareil critique, le souci évident d'éviter les dossiers polémiques, ont pour effet de lisser la mémoire de la ville nouvelle, contribuant à la faire entrer dans l'ère de la commémoration politiquement correcte, avant de l'inscrire dans l'histoire proprement dite* »<sup>118</sup>. Pourtant, ses sources sont capitales dans notre recherche car elles sont une mine d'information irremplaçable ainsi que le reflet des intentions des acteurs et la manière dont ils veulent représenter cette histoire.

2- par des entretiens ciblés auprès des différents acteurs des projets : architectes, urbanistes, paysagistes, décideurs... sur les objectifs et modalités de travail de l'époque considérée, récits de projets. L'entretien nous permettait de donner une véritable importance aux « témoignages » et autorise une réévaluation du rôle, des représentations et des compétences des différents acteurs dans un contexte reconstitué. Notre but était d'effectuer des mini-biographies à base d'entretiens semi-directifs autour des questions environnementales dans la conception urbanistique générale et surtout des récits de projet. L'objectif était de tenter de dégager des influences, des réseaux et des logiques d'acteurs autour de ces questions. On se centrait sur les profils de compétence, études, formations professionnelles, influences, réseaux... ; les modalités de travail interdisciplinaires, récit de projets ; les références ou les visions personnelles sur la question de l'environnement et plus précisément de l'eau et du développement durable.

<sup>118</sup> - Vadelorge (Loïc), « des villes sans histoire », *Ethnologie française*, n°1, janvier-mars 2003, p. 21-29, p. 25.

Il est certain que les entretiens, en tant que témoignage de l'expérience vécue, souffrent d'un déficit d'objectivité. Comme le souligne Danielle Bertaux, « entre les expériences vécues par un sujet et leur mise en récit s'interposent nécessairement un grand nombre de médiations »<sup>119</sup>. Ses médiations sont de l'ordre de la perception, la mémoire, la réflexivité de l'enquêté et ses interprétations des questions posées, ses capacités narratives... On peut s'interroger sans fin sur le degré de véracité et de reconstruction. Certains interviewés reconnaissent bien volontiers ce biais au cours de l'entretien comme ce fut le cas pour Serge Golberg : « *le souvenir transforme les choses et je ne dois pas faire exception. [...] La mémoire est subjective mais l'histoire aussi. On part de théories à peu près conçues mais ensuite, on ne reconnaît plus ses enfants.* »<sup>120</sup> Les témoignages sont par définition source d'erreurs factuelles et une reconstruction des événements. Cette même remarque peut d'ailleurs s'appliquer à la fois aux entretiens que nous réalisons et aux sources écrites par les acteurs eux-mêmes<sup>121</sup>. Mais la mise en rapport des témoignages les uns avec les autres permet, nous l'espérons, d'isoler un noyau commun d'expériences et de situations et ainsi d'écarter ces biais inhérents à la méthode d'entretien. Notre objectif est de remonter du particulier (la trajectoire d'un individu) au plus général grâce à la mise en rapport de cas particulier.

L'enquête par entretien est une méthode qui s'est imposée à nous. L'entretien, comme méthode d'enquête, présente trois avantages évident dans le cadre de notre étude<sup>122</sup>.

Premièrement, il est particulièrement pertinent lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs des acteurs orientant leurs actions et les déterminants. L'entretien aide à mettre en lumière les systèmes de représentation, c'est-à-dire les pensées construites, et les pratiques sociales, c'est-à-dire les faits expérimentés. L'entretien est la méthode la plus indiquée pour percevoir les systèmes de représentations que chaque profession peut avoir sur les autres : nous obtenons un regard croisé de la perception de l'architecte sur le paysagiste et sur l'ingénieur et inversement.

Deuxièmement, il permet de laisser une large place au point de vue de l'acteur et donne à son expérience vécue, à sa logique, à sa rationalité, une place de premier plan. L'enquêté est appelé comme « témoin de l'histoire », celle-ci se faisant par lui et avec sa contribution. Il met en lumière les pensées des acteurs concernant leurs comportements sociaux et leurs états mentaux.

Troisièmement, l'entretien permet tout simplement de dérouler le cours des choses, de resituer chaque événement dans son contexte, de redonner les rationalités propres aux acteurs.

En résumé, il permet à la fois de « faire décrire » et donc d'obtenir un certain nombre d'information mais aussi de « faire parler sur » et donc d'obtenir le récit des épreuves personnelles, concrètes, pratiques et singulières et de les articuler avec les enjeux collectifs. Dans ce cadre, il s'est agi non seulement d'écouter les enquêtés sur les sujets proposés, mais de les faire parler librement sur le thème donné. C'est pourquoi nous nous sommes orientés vers des récits de pratiques en situation – notamment des récits de projet –, l'idée centrale étant « qu'à travers les pratiques, on peut commencer à comprendre les contextes sociaux au sein desquels elles se sont inscrites et qu'elles contribuent à reproduire et à transformer. »<sup>123</sup>

En ce qui concerne la préparation de l'enquête, nous avons établi une liste a priori de personnes à interroger.

Cette liste a subi des modifications en parallèle avec l'évolution de nos hypothèses de travail et du choix des terrains choisis. Nous avons choisi de partir de « personnes-relais » avec qui nous avons mené des entretiens exploratoires. Ces personnes sont Bertrand Ousset, directeur adjoint de l'EPA de Marne-La-Vallée et Yves Draussin, architecte-urbaniste à l'EPA de Saint-Quentin

<sup>119</sup> - Bertaux (Danielle), *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 1997, p. 36.

<sup>120</sup> - Entretien réalisé avec Serge Golberg en février 2003 à son domicile.

<sup>121</sup> - Cf. Vadelorge (Loïc), « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, n°1, janvier-mars 2003, p. 21-29, p. 24.

<sup>122</sup> - Nous reprendrons ici la définition et le statut de l'entretien donné par Henri Raymond à savoir la production d'une parole sociale qui n'est pas simplement description et reproduction de ce qui est, mais communication sur le devoir-être des choses et moyen d'échanges entre individus, in Raymond, 1984.

<sup>123</sup> - Bertaux (Danielle), *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 1997, p. 8.



en Yvelines<sup>124</sup>. Ils ont été choisis principalement car ils ont détenu – ou détiennent encore pour B. Ousset – des postes clé de direction et/ou de conception au sein des EPA ? Ils ont eu une grande « longévité » au sein de ces EPA ayant été engagés tous les deux au début des années soixante-dix. Ils ont donc pu nous redonner toute l'évolution de l'organisation de leur EPA respective et de ces adaptations obligatoires dans le temps. Ces entretiens exploratoires avaient un triple objectif : nous apporter un certain nombre d'informations sur les pratiques et l'organisation du travail dans les EPA ; nous donner une liste de personnes à contacter rapidement et avec qui nous pourrions mener des entretiens approfondis ; nous proposer de nouvelles pistes auxquelles nous n'avons pas pensé de prime abord et le cas échéant de « réviser », « orienter » ou confirmer nos hypothèses de recherche.

Mais ces entretiens n'ont pas servi seulement à la pré-élaboration de l'enquête. Ils ont aussi trouvé leur propre finalité et ont été étudiés de manière approfondie afin de favoriser l'introduction d'une dimension compréhensive.

Nous sommes partis d'une grille d'entretien assez ouverte de manière à faire émerger au maximum les univers mentaux et symboliques des acteurs et ne pas orienter leurs réponses.

Les entretiens se sont déroulés librement. La consigne fut simplement de nous raconter à quel moment l'enquête était entrée à l'EPA, de quelle manière et pour quelles raisons.

Nous avons finalement effectué un certain nombre d'entretiens auprès de plusieurs acteurs ayant appartenu (et pour certains appartenant encore) aux EPA de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin en Yvelines<sup>125</sup>. Ces acteurs sont pour l'EPA de Marne-La-Vallée : Bertrand Ousset, Directeur adjoint de l'EPA de Marne-la-Vallée<sup>126</sup> ; Hélène Huber, paysagiste à l'EPA de Marne-la-Vallée<sup>127</sup> ; Michel Macary, Architecte-urbaniste du secteur 2 du Val Maubuée<sup>128</sup>. Et pour Saint-Quentin en Yvelines : Serge Golberg, Directeur de l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines<sup>129</sup> ; Yves Draussin, architecte-urbaniste, architecte-coordonateur de la « mission cœur de ville »<sup>130</sup> ; François Bourguineau, architecte, concepteur du quartier de la Grande Ile<sup>131</sup>.

<sup>124</sup> - Un projet d'histoire de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines a été confié à Serge Golberg et à Yves Draussin. Ce dernier nous l'a confirmé plusieurs fois au cours de son entretien.

<sup>125</sup> - Cf. les entretiens retranscrits joints en Annexe.

<sup>126</sup> - Bertrand Ousset fut chargé d'études à l'IAURIF de mars 1971 à janvier 1973. De mars 1971 à 1976, il fut chargé de la Direction des équipements collectifs au sein de l'EPA de Marne-la-Vallée ; de 1976 à 1979, il est Directeur des Services collectifs ; de 1980 à 1987, il est Directeur de l'Aménagement du secteur II ; de 1987 à 1990, il est Directeur d'Aménagement du secteur IV. Il est aujourd'hui Directeur Général Adjoint. Il est à signaler que Bertrand Ousset a quasiment fait toute sa carrière au sein de l'EPA.

<sup>127</sup> - Hélène Huber fut paysagiste à l'IAURP de 1970 à 1972. Elle est paysagiste, chargée d'étude au sein de l'EPA de Marne-la-Vallée depuis juillet 1973. De même Hélène Huber a quasiment fait toute sa carrière au sein de l'EPA.

<sup>128</sup> - Michel Macary est responsable de 1970 à 1980 de l'Atelier d'urbanisme à l'EPA de Marne-la-Vallée pour le secteur du Val Maubuée. Il a continué à travailler en temps qu'architecte libéral pour l'EPA au moment de la création de son agence (SCAU) de 1980 à 1994.

<sup>129</sup> - Serge Golberg fut Directeur Général de l'EPA de Saint-Quentin de 1970 à 1979.

<sup>130</sup> - Yves Draussin fut de 1974 à 1976 Architecte urbaniste du secteur Elancourt-Maurepas ; puis de 1976 à 1989, Architecte urbaniste principal de la ZAC du centre-ville, Guyancourt, Montigny. Il a quitté l'EPA de Saint-Quentin en 1989 et exerce depuis la fonction de Directeur des études d'urbanisme en tant qu'architecte libéral.

<sup>131</sup> - François Bourguineau est entré à l'EPA de Saint-Quentin en 1977 en tant que dessinateur projeteur puis urbaniste sur les secteurs de la Sourderie, Mandinaie, Grande Ile.

**Notes de travail 5 . Les Personnels des EPA : tableaux des principaux acteurs**

**Principaux acteurs de l'EPA de Marne la Vallée <sup>132</sup>**

Classement par date d'entrée à l'EPA

Nom	Formation	Emploi à l'EPA	Dates	Durée	IAURIF ou SAN	Profession libérale	
<b>Fonction de direction</b>							
Pinaud Jean	Diplôme d'études de la France d'Outre-mer	Dir. des affaires financières. Dir. administratif et financier	Mai 1970 à octobre 1975.	5 ans			
Ousset Bertrand	IEP Paris	Dir. général adjoint	Mars 1971-		Mars 1971-janvier 1973 : chargé d'études IAURIF		
Courrégé Jacques	Diplôme de l'école nationale de la France d'Outre-mer	Dir. général adjoint	Janvier 1973 à octobre 1977	5 ans	Octobre 1969 à décembre 1972		
Rousselot Michel	Polytechnique X-pont	Directeur général	1974 à 1982	8 ans			
Chevallier Patrice	IEP ENA	Directeur	1975-1977	2 ans			
Jore Patrick	HEC	Secrétaire général puis Dir. adjoint	Avril 1975-septembre 1979 Septembre 1979 à mars 1983				
Poulit Jean	Polytechnique X-pont	Directeur général	1982-1991	9 ans			
Ricono Gilles	X-Pont	Dir. Général	Juillet 1991-				
<b>Formation d'ingénieur</b>							
Brugiroux Jacques	Ingénieur Topographe ESGT Géomètre expert DPLG	Ingénieur d'étude Chargé de mission en Programmation Etudes en grands	1967-		Suivi du schéma réseaux du SDAURIF		

<sup>132</sup> - Source : *Annuaire des Villes Nouvelles. Les principaux acteurs d'hier et d'aujourd'hui*, A.F.V.N., 1995. 23 ans.



		équipements					
Baïétto Jean-Paul	Ingénieur ICAM	Ingénieur puis Dir. technique	1969-1974	5 ans			
Porta Michel	ingénieur	Ingénieur coordinateur	Août 1973- avril 1989.	16 ans			
Fourès Michel	Ingénieur ESGT	Ingénieur principal au service immobilier et topographie	Avril 1974- février 1982	8 ans			
Couïc Daniel	Ingénieur INSA	Programmation, études générale en infra ; et équipements techniques	1975-1981	6 ans			
Bouteille Arnaud	Ingénieur ETP	Dir. commercial de la promotion	Mai 1975 à décembre 1979	4 ans			
Bordes Yves	Ing. Génie civil		1976 à 1991	25 ans			
Bellier Maurice		Ingénieur	Août 1977-				
Delestrade Jean	Ingénieur EIM-ESIM	Ing. Coordonnateur Etudes générales d'infrastructure, transport et environnement	Mai 1975- nov. 1987 (EPA Etang- de-Berre) Décembre 1987-				
Gilotte Henri	Géomètre Expert DPLG DESS ingénierie	Ingénieur principal, resp. du service immobilier et topographie	Mai 1982- décembre 1990	8 ans		Exercice libéral	
Bouloché Pascal		Ingénieur Dir. de l'équipement	1988-				
Tan Hélène	Polytechniq ue et école d'ingénieur	Ing. coord. a la dir.. de la construction	Octobre 1989-				
Galtier Véronique	Ingénieur INSA Urbaniste IUC	Ing. Responsable de zone	Mai 1990				
Méhault Bernard	Ingénieur ESTP	Dir., Direction de la construction	Février 1992-				
Formation d'architecte et architectes-urbanistes							
Zublena Aymeric	Architecte DPLG urbaniste STG	Chef du service urbanisme. Coordinateur du centre	Mars 1967 à juillet 1987	20 ans		Exercice libéral en parallèle	
Autran Guy	Architecte DPLG	Urbaniste, resp. du secteur 3	De 1968 à 1973	5 ans		Exercice libéral	

	Urbaniste IUVP						
Gruber Thierry	Architecte DPLG, urbaniste	urbaniste	Mars 1967 à janvier 1969 (EPA Evry) Janvier 1969 à juin 1973 En contrat avec VN depuis juillet 1973		Mission VN de Marne-la- Vallée	Exercice libéral en libéral depuis juillet 1973	
Macary Michel	Architecte DPLG	Responsable de l'atelier d'urbanisme	1970-1980	10 ans		Exercice libéral en parallèle	
Villey Jean- Jacques	Architecte DPLG	Directeur de l'urbanisme et du paysage	1972-	23 ans	De 1967 à 1972 : IAURP		
Huertas Claude	Architecte DPLG	Architecte- coord. du Val Maubuée. Dir. d'Aména- gement du Val Maubuée	1973-	A vérifie r			Exerci ce libéral e en parallè le
Boudal Guy	Architecte DPLG Urbaniste UNPC	Architecte- urbaniste	Novembre 1973-	A vérifie r			
Lecoanet Yann	Architecte DPLG	Architecte secteur 3, puis 2, puis 4.	Décembre 1974 à juin 1991	21 ans			
Boitard Frédéric	Architecte DPLG et urbaniste DIAUP	Architecte coordinateur	Mars 1981 à décembre 1990	9 ans		Exercice libéral	
Fleury Marie Laure	Architecte DPLG	Architecte urbaniste	Novembre 1985 à août 1992	7 ans		Exercice libéral	
Lapierre Bernard	Architecte DPLG	Architecte urbaniste	1972-1984 1985 à 1993 (arch. En mission d'assis-tance libérale)	8 ans		Exercice libéral en parallèle	
Bernateau Didier	X-pont Architecte DPLG	Dir. de la construction	Janvier 1988 à octobre 1991.	3 ans			
Cheniara Fadi	Architecte	Chargé d'études en Architecture et urbanisme Resp. du secteur géo. Dir ; de l'urbanisme et du paysage	mai 1991-				



Gutel Emmanuel	Architecte DPLG		janvier 1992				libéral en parallèle
Gaillard Michel	Architecte ENSAIS	Architecte - coordonateur	Sept 1972- janvier 1987 (EPA Cergy) septembre 1992-				
Baju Jacques-Henri	Architecte	Architecte-urbaniste	octobre 1992				
Formation de paysagistes							
Hélène Huber	Paysagiste ENSP	Paysagiste, chargée d'études	Juillet 1973-	31 ans (encore en activité à l'EPA)	De 1970 à 1972 : IAURP		
Olivier Jumeau	Architecte DPLG et Paysagiste DPLG	Paysagiste	Octobre 1991	13 ans			

### Principaux acteurs de l'EPA de Saint-Quentin en Yvelines <sup>133</sup>

Classement par formation et date d'entrée à l'EPA.

Nom	Formation	Dernier emploi à l'EPA	Dates	Durée	IAURIF/SGV N	Exercice libéral
Fonction de Direction						
Clavierie Edgard	Breveté de l'école nationale de la France d'Outre-mer	Directeur administratif Secrétaire généra	Juin 1968 à septembre 1974	6 ans		
Golberg Serge	Polytechnique X-pont	Directeur général	1970 à 1979			
Linden Pierre	Polytechnique Ecole nationale des eaux et forêts	Chef de service opérationnel Directeur général adjoint Directeur général (de 1979 à 1983)	mars 1971 à mars 1983	12 ans		
Flambeau Alain	HEC	Directeur général	1983 à 1988	5 ans		
Alduy Jean-Paul	Polytechnicien X-pont	Directeur général	Mars 1988-juillet 1993			
Roubach Gilbert	Polytechnicien X-pont	Directeur général	Juillet 1993-			

<sup>133</sup> - Source : *Annuaire des villes Nouvelles. Les principaux acteurs d'hier et d'aujourd'hui*, A.F.V.N., 1995.

Formation d'ingénieur						
Collet Marc	Ingénieur géomètre ENSAIS	Ingénieur au service topographique Responsable des Opérations de logements	Septembre 1969 à septembre 1990	21 ans		
Subileau Jean	Ingénieur ETP et TPE	Assainissement	Mars 1970 à décembre 1976			
Moulin Bernard	Ingénieur ENSAIS	Ingénieur travaux Directeur technique adjoint	De 1972 à 1983	11 ans		
Clementi Michel	Ingénieur ENTPE	Ingénieur d'études Adjoint au directeur technique	Juin 1981 à avril 1991	10 ans		
Jullienne Roland	Ingénieur TPE	Directeur technique	1984-		De 1976 à 1984 chargé de mission SGVN	
Bonament-Laurent Anne	Ingénieur topographe	Direction du dvt secteur logement	1986-			
Perez Michel	Ingénieur divisionnaire des travaux Publics	Chargé du service de la construction publique	Mai 1990-			
Thiout Pascal	Ingénieur des travaux publics	Chef de service des infrastructures et des Etudes générales	Juin 1991			
Duval Maurice	Ingénieur INSA	Direction technique études générales	Octobre 1991-			
Naneix Alain	Ingénieur TPE	Ingénieur bâtiment à la dir. technique superstructures	Septembre 1993-			

Formation d'architecte et architectes-urbanistes						
Lecorps Claude	Urbaniste IUUP	Responsable de secteur	Mai 1968 à 1972	2 ans		
Deportes Tamara	Architecte DPLG urbaniste DIUUP	Architecte urbaniste (Maurepas, Elancourt, Trappes, Plaisir)	De 1968 à 1972	3 ans		Exercice libéral
Bonnefoy Edmond	Architecte DPLG Urbaniste IUUP et SATG	Chargé d'études	Août 1968 à février 1972	3 ans		Exercice libéral
Draussin Yves	Architecte DESA	Architecte urbaniste principal (ZAC centre-ville,	Mars 1974 à avril 1989	15 ans		Exercice libéral



		Guyancourt, montigny)				
Debever François	Architecte	Chef de la division urbanisme	1975-	A vérifier		
Gosselin Michel	Architecte DPLG	Architecte aménagement du plateau de Villaroy	1982 à 1993	11 ans		Exercice libéral
Courbelay Vincent	Architecte DPLG	Architecte urbaniste de la ZAC de la Clef St Pierre puis centre-ville	Septembre 1984 à juillet 1993	9 ans		Exercice libéral
Fabre Anne	Architecte DPLG		Décembre 1987	A vérifier		
d'Almeida Marcellin	Architecte DPLG	Architecte urbaniste, chef de projet	1993-	A vérifier		

Formation de paysagistes						
Simon Daniel	Paysagiste	Paysagiste	Septembre 1974 à novembre 1989			Exercice libéral
Cosse Nathalie	paysagiste	paysagiste	Octobre 89 à août 1993			
Finot-Nahdi Bernadette	Paysagiste DPLG	Paysagiste	1992-	A vérifier		
Formation Sciences humaines et sociales						
Norvez Marie-Hélène	Maîtrise de géographie	Chargé d'études Chargé de mission	1971 à 1983			

### Principaux acteurs du SCA puis du SAN du Val Maubuée <sup>134</sup>

Classement par date d'entrée

Nom	Formation	Emploi à l'EPA	Dates	Durée	IAURIF ou SAN	Profession libérale	Responsabilité
Architectes et urbanistes							
Citerne Eric	Etudes sup. d'aménagement de Tours	Chargé d'études Urbanisme puis Directeur département Urbanisme	Mars 1984-				
Président du SCA							
Philippe Molle	Maire de Champs sur Marne	De 1971 à 1977	1973 à 1977				

<sup>134</sup> - Source : *Annuaire des Villes Nouvelles. Les principaux acteurs d'hier et d'aujourd'hui*, A.F.V.N., 1995. 23 ans.

Daniel Vachez	Maire de Noisiel	Depuis 1980	1977 à 1983				
Lucien Mayadou x	Maire de Torcy	De 1977 à 1989	1983 à 1984				
Président du SAN							
Lucien Mayadou x	Maire de Torcy	De 1977 à 1989	1984 à 1989				
Daniel Vachez	Maire de Noisiel	Depuis 1980	1989 à				

**Principaux acteurs du SCA puis du SAN de Saint-Quentin en Yvelines**<sup>135</sup>

Classement par date d'entrée

Nom	Formation	Emploi à l'EPA	Dates	Durée	EPA	Profession libérale	Responsabilité
ingénieurs							
Bruniau Serge	Ingénieur INSA	Directeur général des services techniques	1977-	A vérifier			
Couronne Bernard	urbanisme	Ingénieur Responsable du service transport/circulation	Septembre 1990	A vérifier	De janvier 1980 à août 1990 à l'EPA de Saint-Quentin		
Président du SCAAN puis du SAN							
Nom	Fonction	Date de présidence					
Roland Obel	Maire de magny les hameaux	1973 à 1977					
Mario Urbanet	?	De 1977 à 1980					
Alain le Vot	Maire de Magny les Hameaux	De 1980 à 1983					
Dominique Raimbault	?						
Roland Nadaus	Maire de Guyancourt	De 1989 à					

<sup>135</sup> - Source : *Annuaire des Villes Nouvelles. Les principaux acteurs d'hier et d'aujourd'hui*, A.F.V.N., 1995. 23 ans.



**Constitution des professions. L'architecte, le paysagiste et l'urbaniste**

Date	Architecte	paysagiste	urbaniste
1671	Création de l'Académie royale d'architecture		
1867	Création d'un diplôme d'architecture		
1872	Création de la Société des architectes		
1912	Création de la société des architectes-urbanistes		Création de la société des architectes-urbanistes
1919			Etablissement de l'Institut des Hautes études urbaines
1924			Institut d'urbanisme de l'Université de Paris
1940-1941	Création de l'ordre des Architectes (protection du titre) Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes (décret du 9 mars)		
1943			Création d'un corps des urbanistes de l'Etat
1946		Création de la section du Paysage à l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles Création du titre de « paysagiste DPLG »	
1954		Allongement de la durée des études (scolarité de quatre ans avec un recrutement au niveau du DEUG).	
1961		Création de la Société Française des Paysagistes	
1969	Eclatement de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts et création des 21 UP.	Création de la Chambre syndicale des Paysagistes-conseil	
1976		Création de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles	
1977	Monopole d'exercice (loi du 3 janvier 1977)		
1981		Création de la Fédération française du Paysage	
1996			Création du Conseil français des urbanistes (CFDU)

1998					Reconnaissance par le ministère du logement d'un Office public de qualification des urbanistes
------	--	--	--	--	--

1998					
1997					
1996					
1995					
1994					
1993					
1992					
1991					
1990					
1989					
1988					
1987					
1986					
1985					
1984					
1983					
1982					
1981					
1980					



## Bibliographies

### *Bibliographie sélective sur les villes nouvelles*

#### Ouvrages :

- Brissy (Yves), *Les villes nouvelles. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales*, Paris, ed. Berger-Levrault, 1974.
- CODEJ (Alain Montagu et Serge Sokolsky), *Villes nouvelles : villes innovantes*, SGVN, juillet 1995.
- coll. , *Les densités urbaines et le développement durable. Le cas de l'Ile-de-France et des Villes Nouvelles*, SGVN, la Documentation française, 1997.
- Merlin (Pierre), et Guertin (P.), vol.8 des *Cahiers de l'IAURP*, juin 1967.
- Merlin (Pierre), *Les villes nouvelles*, PUF, 1969.
- Merlin (P.), *Les Villes nouvelles françaises*, PUF, coll. Que sais-je ?, 1997.
- Roullier (Jean-Eudes) dir. , *25 ans de Villes nouvelles en France*, Paris, Economica, 1989.

#### Articles :

- Alduy (Jean-Paul), « Les villes nouvelles de la région parisienne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°2, Janvier 1978, p. 3-78.
- Bruston (André), « Peut-on évaluer l'innovation urbaine ? », *Ville-Architecture*, n°2, juin 1996, pp. 16-17.
- Contat (Serge), « La qualité Villes Nouvelles », *Les cahiers de l'IAURIF*, n°94, septembre 1990, pp. 29-42.
- Dagnaud (Monique), « Les villes nouvelles. Greffe d'une décision administrative sur une société locale », *Les annales de la recherche urbaine*, n°5, octobre 1979, pp. 123-163.
- Diamant-Berger (R.), Lacombe (P.), *Les cinq villes nouvelles de la Région parisienne*, *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°146, octobre-novembre 1969, p. 30-51.
- Parent (Jean-François), « Formes urbaines et innovation sociale : que reste-t-il de nos utopies ? », *Ville-Architecture*, n°1, mars 1996, p. 12-13.
- Pinon (Pierre), « La ville ne s'invente pas », *Le Moniteur architecture-AMC*, n°69, mars 1996, pp. 55-56.
- Roullier (Jea-Eudes), « l'expérience des villes nouvelles. Essai de réponse à Jean-Paul Alduy », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°2, 1978, p. 79-104.
- Voldman (Danièle), dir., *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969)*, Les cahiers de l'IHTP, décembre 1990.
- *Urbanisme*, n°190-191, juillet 1982.
- *Ethnologie française*, « la mémoire des villes nouvelles », n°1, janvier-mars 2003.

#### Groupe central des villes nouvelles :

- Groupe central des Villes Nouvelles, *Programme finalisé des villes nouvelles, VIème plan*, Paris, décembre 1971, 69 pages + annexes.
- Groupe central des Villes Nouvelles, *Programme d'action prioritaire. Villes Nouvelles. VIIè plan, T.4, cartes et plans*, septembre 1976.

#### Les débuts des villes nouvelles :

- *Architecture d'aujourd'hui*, n°146, « Villes Nouvelles », octobre-novembre 1969.
- *Cahiers de l'IAURP*, vol. 21, « Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée », 1970.
- *Moniteur des travaux publics* :  
vol. 17 : « les villes nouvelles en France », 26 avril 1969, pp. 165-167.  
Vol. 29 : « la création des Villes nouvelles », 19 juillet 1969, pp. 31-32.

- *Technique et architecture* : n°5, « Villes nouvelles de la région parisienne », novembre 1970, pp. 36-115.
- *Urbanisme* : n°114 : « Villes nouvelles françaises », 1969

### **- Bibliographie sélective pour la ville nouvelle de Marne-la-Vallée**

ouvrages :

- Acadie, *Les Villes nouvelles dans le bassin parisien : le cas de Marne la Vallée*, Paris, Dreif, 1997.
- Aten, *le vécu de l'architecture. La Noiseraie (Ciriani) et les Arcades du lac (Bofill)*, Paris, Plan-construction, 1985.

articles :

- Gravelaine (Frédérique de), « Les coteaux de Maubuée : le premier projet urbain », *Ville-Architecture*, n°2, juin 1996, pp. 7-9.
- Montagu (Alain), *La nature dans la ville. L'exemple de Marne-la-Vallée*, mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Segaud et M. Roncayolo, Paris-X, 1990.
- *Techniques et architectures*, n°301, novembre-décembre 1974.

Epamarne :

- Architrave, *Lisibilité et compréhension de Marne-la-Vallée*, Epamarne, 1992.
- Boyer (Jean-Marc), ed. *La gestion territoriale des grands équipements de loisir. Les rencontres de Marne-la-Vallée, 17-18 juin 1991*, Epamarne/Epafrance, 1992.
- Epamarne/IAURIF, *Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur est. Eléments pour une programmation d'urbanisation à faible densité*, septembre 1978.
- Kowalski (Piotr), « L'Axe de la terre » in Boyer (J.M.) ed., *Vers une nouvelle culture urbaine (les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 dec. 1992)*, Paris, ed. Altamira/Epamarne/Epafrance, pp. 197-205.

Acteurs :

- Carle (Pierre), « la ville nouvelle de Marne la Vallée », *MTP bât.*, 42, 17, octobre 1970, pp. 50-54.

Travaux non publiés :

- Blanchet (Maryse), *Le rapport des habitants de Marne-La-Vallée à l'espace physique et à l'espace social. Perception et image de la ville*, Tome 1 et 2, thèse de doctorat en psychologie sous la dir. de Cl. Levy-Leboyer, université de Paris-V, 1993.
- Stutter (Nadine), *Marne-la-Vallée : identité territoriale et concertation des acteurs*, mémoire de DESS communication, politique et animations locales, Paris-I, 1992.

les débuts de la Ville nouvelle :

- *Cahiers de l'IAURP*, vol. 21, « Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée », 1970.

### **Bibliographie sélective pour la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines**

- Alduy (Jean-Paul), « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977 », *Les annales de la recherche urbaine*, n°2, 1978, pp. 3-78.
- Alduy (Jean-Paul), *La Ve République et l'aménagement de la région de Paris*, IAURIF, vol. 1 septembre 1977 ; vol. 2 novembre 1977 ; vol. 3 et 4, février 1978.



- Alduy (Jean-Paul), « La vraie nature de Saint-Quentin-en-Yvelines », *Cahiers de l'IAURIF*, n°87-88, janvier 1989, pp. 79-90.
- Carrez (Gilles, entretien avec) in Lories (M.C.), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, 1992.
- Coulon (Alain), « Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin en Yvelines », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°32-33, 3<sup>ème</sup> trimestre 1993, pp. 89-102.
- Guiyot-Harrold (Julie), « Les arcades du lac : esprit des lieux », *Miroir*, n°6-7, pp. 3-44.
- Hervin (Odile), *Saint-Quentin-en-Yvelines. / Ville au naturel? Réflexion sur les différents concepts urbanistiques de la ville*, mémoire de maîtrise sous la direction de B. Dézert, Paris-IV, 1992.
- Sabrie (Marie-Lise), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire d'une ville Nouvelle*, Paris, Cliomédia, 1996

Ouvrages :

- Barbe (Bernard), Duclent (Alain), *Le vécu de l'architecture [la Noiseraie, Marne La Vallée (Ciriani) et les Arcades du lac (Bofill)]*, MELATT, PC et habitat, juin 1986.
- Mervillon (Pol-Jean), *Saint-Quentin en Yvelines*, Buc, Francis Tack ed., 1993.
- Moissinac (C.) Ragu (D.), *Cœur de ville de Saint-Quentin en Yvelines*, Paris, Institut d'aménagement de la région Ile-de-France, 1980.
- Lories (Marie-Christine), *Saint-Quentin en Yvelines. Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, 1992.
- Lucan (J.), *France Architecture 1965-1988*, Milan-Paris, Electa Moniteur, 1989.
- Sabrie (Marie-Lise), *Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une Ville Nouvelle*, Paris, Cliomedia, 1993.

Articles :

- Alduy (Jean-Paul), « La vraie nature de Saint-Quentin en Yvelines », *Cahiers de l'IAURIF*, n°87-88, janvier 1989.
- Auffray (Alain), « Saint-Quentin, 25 ans et quel avenir ? », *Libération*, 19 décembre 1994.
- Bofill (Ricardo), « Les Arcades du Lac et le viaduc, Montigny-le-Bretonneux », *AMC*, n°52-53, 1974.
- Bofill (Ricardo), « Les Arcades du Lac », *AMC*, n°5, octobre 1984.
- Contat (Serge), « La qualité Villes Nouvelles », *Cahiers de l'IAURIF*, n°94, septembre 1990.
- Coulon (Alain), « Les Villes Nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin en Yvelines », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°32-33, 3<sup>ème</sup> trimestre 1993.
- Gladieu (Jean-Dominique), « la ville n'est pas un long fleuve tranquille : le conflit politique autour de la mission cœur de ville », in *catalogue d'exposition de l'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines*, pp. 46-58, 2000.
- Gladieu (Jean-Dominique), « Saint-Quentin en Yvelines : le dur apprentissage de l'intercommunalité », *Ethnologie française*, XXXIII, n°1, 2003, pp. 59-67.
- Guiyot-Harrold (Julie), « Les arcades du lac : l'esprit des lieux », *Miroir*, n°6-7, 1993.
- *Urbanisme*, n°301, juillet/août 1998, numéro consacré aux villes nouvelles.
- *Urbanisme*, n°202, juillet 1984, numéro consacré à Saint-Quentin en Yvelines.
- *Techniques et architecture*, n°301, novembre-décembre 1974.

Sources émanant de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin :

- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, *Un centre pour la ville nouvelle ?*, Catalogue de l'exposition « le centre, vous y êtes ! », écomusée de Saint-Quentin en Yvelines, avril 1999.
- Stephan (Edouard), « le territoire du XVII au XX<sup>e</sup> siècle. Hydrographie, circulations, paysages et concentrations foncières », in Ecomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, *Un centre-ville pour la ville nouvelle*, 1999.

- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Si Saint-Quentin en Yvelines m'était conté. L'architecture, 1994.
- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Saint-Quentin en Yvelines. Histoire d'une ville nouvelle, Cliomédia, 1993.
- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Si Saint-Quentin en Yvelines m'était conté. Les Saint-Quentinois, Janvier 1993.
- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Si Saint-Quentin en Yvelines m'était conté. L'urbanisme, 1993.
- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Si Saint-Quentin m'était conté. La trame verte, octobre 1990.
- EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, Si Saint-Quentin m'était conté. L'essor économique, 1990

#### Témoins :

- Golberg (Serge), « La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines », *MTP bât.*, 13, mars 1971, pp. 16-20.

#### Travaux non publiés :

- Autheman (Gérard), Damoiseau (Yves) et Filhol (Jean), *Elaboration d'un parti pour le centre urbain de Saint-Quentin en Yvelines*, Ville Nouvelle, Paris, IUP, 1971.
- Hervin (Odile), Saint-Quentin en Yvelines : *Ville au naturel ? Réflexion sur les différents concepts urbanistiques de la ville*, Maîtrise sous la direction de B. Dézert, Université Paris-IV, 1992.
- Léger (Jean-Michel), Les villes nouvelles d'Ile-de-France. Images sociales et identités, IPRAUS, 1997.
- Moldo (Anne), Rapport su les Arcades du lac, Archives de l'écomusée de Saint-Quentin en Yvelines, juillet 1999.

### **Bibliographie sélective sur les acteurs de la ville**

- Biarez (S.), *Le pouvoir local*, Paris, Economica, 1990.
- Biau (Véronique), *L'architecture comme emblème municipal*, centre de recherche sur l'habitat/Plan construction et architecture, 1992.
- Boudon (Raymond), *Effets pervers et ordre social*, Paris, 1977.
- Brissy (Yves), Les villes nouvelles : le rôle de l'état et des collectivités locales, Paris, éd. Berger-Levrault, 1974.
- Callebat (Louis), dir., *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998.
- Champy (Florent), *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF, 1998.
- Champy (Florent), *Sociologie de l'architecture*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2001.
- Garraud (P.), Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains, Logiques sociales, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Gaudin (Jean-Pierre), « Savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme et de l'aménagement », *Sociologie du travail*, vol. 29, n°2, avril-juin 1987, p. 177-197.
- Gaudin (Jean-Pierre), Merlin (Pierre), Noisette (Patrice), « L'urbaniste », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1996 (1<sup>ère</sup> éd. 1987).
- Gaudin (Jean Pierre), « Politiques urbaines et négociations territoriales », *Revue française de Science politique*, vol. 45, n°1, février 1995.
- Gladieu (Jean-Dominique), « La ville n'est pas un long fleuve tranquille : le conflit politique autour de la mission cœur de ville », in *catalogue d'exposition de l'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines*, pp. 46-58, 2000.



- Gladieu (Jean-Dominique), « Saint-Quentin en Yvelines : le dur apprentissage de l'intercommunalité », *Ethnologie française*, XXXIII, n°1, 2003, pp. 59-67.
- Mabileau (A.), « Les héritiers des notables », *Pouvoirs*, n°49, 1989.
- Mabileau (A.), « l'élu local : nouveau professionnel de la République », *Pouvoirs*, n°60, 1992.
- Lamirand (Georges), *Le rôle social de l'ingénieur*, Paris, ed. de la revue des jeunes, 1935.
- Moulin (Raymonde), Dubost (Françoise), Gras (Alain), Lautman (Jacques), Martinon (Jean-Pierre), Schnapper (Dominique), *Les Architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- Stutter (Nadine), *Marne-la-Vallée : identité territoriale et concertation des acteurs*, mémoire de DESS communication, politique et animations locales, Paris-I, 1992.
- *Annales de la recherche urbaine* : « pratiques et profession », n°44-45, décembre 1989.
- Blanchon (Bernadette), « Les paysagistes en France depuis 1945. L'amorce d'une indiscipline ou la naissance d'une profession », Picon-Lefebvre (Virginie), dir., *Les espaces publics modernes*, Paris, Le moniteur, 1997.
- *Cahiers de la recherche architecturale*, « Les professions de l'architecture », été 1994.
- Champy (Florent), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Paquot (Thierry), Lussault (Michel) et Body-Gendrot Sophie, dir., *La ville, l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, p. 215-224.
- Dagnaud (Monique), « Les villes nouvelles. Greffe d'une décision administrative sur une société locale », *Les annales de la recherche urbaine*, n°5, octobre 1979, p. 123-163.
- Dubost (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du patrimoine », *Sociologie du travail*, vol. 25, n°4, octobre-décembre 1983, p. 432-445.
- Dubost (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, vol. 27, n°2, avril-juin 1985, p. 154-164.
- Dubost (Françoise), « Le traitement du site. Logiques savantes et enjeux professionnels », Moulin (Raymonde), dir., *Sociologie de l'art*, Paris, La Documentation française, 1986.
- Fredenucci (Jean-Charles), « L'urbanisme d'état : nouvelles pratiques, nouveaux acteurs », *Ethnologie française*, XXXIII, n°1, 2003, pp. 13-19.
- Lorrain (D.), « La montée en puissance des villes », *Economie et humanisme*, n°305, pp. 6-20, janvier-février 1989.
- Vadelorge (Loïc), « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, XXXIII, n°1, 2003, pp. 21-30.
- Urbanisme*, dossier « L'urbaniste et l'architecte », n°293, mars-avril 1997, p. 40-97.
- Urbanisme*, dossier « L'Urbaniste », n°304, janvier-février 1999, p. 42-92.

#### Sur la décentralisation :

- Bœuf (Jean-Luc), *Quinze ans de décentralisation*, Paris, la documentation française, 1997.
- Boucly (Yves), *L'organisation administrative des villes nouvelles*, Paris, Secrétariat Général du groupe central des villes nouvelles, 1975.
- Deyon (Pierre), *Paris et ses provinces. Le défi de la décentralisation (1770-1992)*, Paris, Armand Colin, 1992.

#### Témoignages :

- Alduy (Jean-Paul), « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977 », *Les annales de la recherche urbaine*, n°2, 1978, pp. 3-78.
- Alduy (Jean-Paul), *La Ve République et l'aménagement de la région de Paris*, IAURIF, vol. 1 septembre 1977 ; vol. 2 novembre 1977 ; vol. 3 et 4, février 1978.
- Alduy (Jean-Paul), « La vraie nature de Saint-Quentin-en-Yvelines », *Cahiers de l'IAURIF*, n°87-88, janvier 1989, pp. 79-90.

- Roullier (Jean-Eudes), « L'expérience des villes nouvelles. Essai de réponse à Jean-Paul Alduy », *Les annales de la recherche urbaines*, n°2, 1978, pp. 78-104.

#### Biographies :

- Chenu (Roselyne), *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, 1994.

#### 6- Bibliographie sur les concours

- Duthilleul (Jean-Marie), « Dix ans de concours en villes nouvelles : réponses ou questions ? », *Urbanisme*, n°175, décembre 1979, p. 80-82.
- *Cahiers de l'IAURIF*, n°64, 3<sup>e</sup> trimestre 1981.

### **Bibliographie sélective sur les questions de méthodes**

#### La biographie :

- Levy (Giovanni), « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, n°44, 1989.
- Peneff (Jean), *La méthode biographique*, Paris, Colin, 1990.

#### La méthode par entretien :

- Bertaux (Daniel), *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1997.
- Blanchet (Alain), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985.
- Blanchet (Alain), *Dire et faire : l'entretien*, Paris, A. Colin, 1991.
- Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992.
- Jones (R.A.), *Méthodes de recherche en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000.
- Kaufmann (Jean-Claude), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.
- Quivy (R.) et Campenhoudt (L. van), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

### **Bibliographie sur l'assainissement et l'écologie**

#### OUVRAGES

AGENCES DE L'EAU/S.T.U. : *Guide technique des bassins de retenue d'eaux pluviales*, éd. Lavoisier, 1994, 304 pages.

AZZOUT Yolande [et al.] : *Techniques alternatives en assainissement pluvial : choix, conception, réalisation et entretien* Lavoisier, Tec et Doc. 1994 Paris 371 p

AZZOUT Yolande, CRES François Noël, BARRAUD Sylvie : *Aide à la décision appliquée au choix des techniques alternatives en assainissement pluvial*, INSA Lyon, 1996.

CHOCAT Bernard , EURIDYCE 92 (Sous la dir. de) : *Encyclopédie de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement*. Lavoisier, Tec et Doc. 1997, 1124p.

CONSEIL GENERAL 93 : *L'eau et l'Urbanisme? Comment ça marche?*, 1997. 142p.

CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS, DEA 93:: *Pour concilier l'eau et la ville. Rapport technique*. Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine Saint Denis. Conseil général de Seine-Saint-denis. 1993.



CORBRAT Robert. : *Aménagement de trois plans d'eau en milieu urbain : étude préalable sur le milieu, propositions d'aménagement et de gestion*. Diplôme de fin d'étude, Ecole nationale d'Ingénieurs des techniques Agricoles et Horticoles, 1987, 122p.

DONADIEU Pierre : « *Campagnes urbaines*. Actes Sud-est. 1998. 219 p.

DONADIEU Pierre : *Du désir de patrimoine aux territoires de projets. Paysage et gestion conservatoire des milieux humides protégés. Le cas des réserves naturelles du plateau de Versailles-Rambouillet et quelques marais de l'Ouest*. Thèse de Doctorat géographie, Paris VII. Juin 1993. Sous dir. Rémy Knaff. pp85-176.

DRAE idf, CAUE 78 : Aurel catherine (sous dir. de Philippe Hilaire) : *la vallée de la Bièvre de Guyancourt à verrières le Buisson. Elément d'analyse en vue de la définition de principes de gestion du futur site classé*. CAUE 78. Versailles 1990. 203p

EURYDICE 92/Ministère de l'Environnement : *Réconcilier la ville et l'eau par la maîtrise des eaux pluviales*, Editions du STU, 1991.

LATOUR Bruno : *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocraties*. La découverte, Paris 1999. 382p.

LE COZ Christian, TASSIN Bruno, THEVENOT Daniel : *Pluie et environnement*, Presses des ponts et chaussées. 1997,

LEDUC JP : (1976) : *Analyse écologique de la base de loisir de Saint Quentin en Yvelines en vue de la création d'une réserve*. MNHN, Service de la conservation de la Nature, 152p.

LEYBOLD Martine : « Le patrimoine des rigoles » in *Urbanisme* N° 200. 1984 PP200-204.

LORIFERNE H. : 40 ans de politique de l'eau en France. De 1939 à 1987.. Economica, Paris, 1987, 521 p.

MERLIN Pierre : *les villes nouvelles*. PUF Coll. Ville à venir, IAURIF, Paris 1<sup>ère</sup> ed. 1969, 2<sup>ème</sup> ed. 1972. 382p.

PIZZORNI-ITIE F. : *La haute vallée de la Bièvre, une histoire au futur* ;édition et publicatin des AVB, 1982, p

RACINE Michel (sous la dir.de) : *Créateurs de jardins et de paysages, en France de la Renaissance au début dunXIX<sup>e</sup> siècle*. Tome I. Actes Sud-ENSP 2001. 284p.

RACINE Michel (sous la dir.de) : *Créateurs de jardins et de paysages, en France du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*. Tome II. Actes Sud-ENSP 2002. 419p.

ROULIER Jean Eudes : *25 ans de Villes Nouvelles en France*. Economica, Paris 237p.

SAUVETERRE ( bet): *Approche écologique des retenues d'eau pluviale*, Ministère de l'Équipement, mai 1975. 88p

SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME, *Guide technique des bassins de retenue d'eaux pluviales*, Editions Tec et Doc .

VALIRON François, AFFHOLDER Michel (sous la dir. de) : *Guide de conception et de gestion des réseaux d'assainissement unitaires : état de l'art*. Lavoisier Tec. Et Doc. , Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) , Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGHTM), Paris 1996 374p.

VALIRON.François : *La politique de l'eau en France de 1945 à nos jours*. Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées. Paris. 1990.140.

VIGNY Annette : « Le parc du Mandinet à Marne la vallée » in *Latitude Nord, nouveaux paysages urbains*. Arles, Actes Sud-ENSP. 1998. p17-38

VIGNY Annette : « Le quartier de la Grande-île à Saint-Quentin-en-Yvelines » in *Latitude Nord, nouveaux paysages urbains*. Arles, Actes Sud-ENSP. 1998. p75-88.

### **Revue, rapports, Colloques, mémoires :**

BLANCHON Bernadette : *Pratiques paysagères en France de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitations*. vol 1 : 95p., Vol. 2 en Annexe : analyse de 10 opérations. Ministère de l'équipement, du logement du transport et du tourisme. 1998.

CAUE 78 : La vallée de la Bièvre de Guyancourt à Verrières le Buisson. Eléments d'analyse en vue de la définition de principes de gestion du futur site classé. Etude pour la DRAE idf. doc renéo. fev 90. 184p.

COLLECTIF : "L'eau urbaine" in *Métropolis*, n° 92, décembre 1990.

COLLECTIF : "L'eau urbaine" in *Métropolis*, n° 92, décembre 1990.

COLLECTIF : *Archivert*, n°5 1<sup>er</sup> trim.1980.

COLLECTIF, "Dossier L'eau dans la ville", revue *TSM*, n° 6, juin 1998, pp. 20- 65.

DUBOIS M., JACOBSEN E. : « Bassins de retenue pièces d'eau ou cloaques ? », *TSM* n° 10,1988, p. 513-516.

EPA MARNE-LA-VALLEE - Secteur Est - APS simplifié des plans d'eau D1 - D2 - D4 - D5. Recalibrage du ru de Gondoire - SAUVETERRE - NOVEMBRE 1977

EPA MARNE-LA-VALLEE: Etude préliminaire assainissement eaux pluviales. Secteur III - SAUVETERRE - FvRIER 1972

TASSIN Bruno, AIRES Nadine, MOUCHEL Jean Marc : « *A posteriori* analysis of the design and the maintenance of retention ponds in the Ile de France Region » in NOVATECH 2004 : *Actes de la 5ème conférence internationale sur les nouvelles technologies en assainissement pluvial*, Lyon, 1998, GRAIE, Grand-Lyon, p.1115-1122

EPA MARNE-LA-VALLEE: Révision du schéma général d'assainissement eaux pluviales du secteur Est. SAUVETERRE - OCTOBRE 1977

LORIFERNE Hubert : « Les étangs de la forêt de Rambouillet ». In *pays d'Yvelines de Hurepoix et de beauce*. N° 24. 1981. Société des amis de Rambouillet et de sa forêt. Pp21-25

LORIFERNE : « Ressources et besoins en eau de l' agglomération parisienne », in *Juri'eaudoc*, circulaire. Juillet 1994, pp113 -

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS: *Des Plans d'eau en ville* - SAUVETERRE - DECEMBRE 1992

MONTAIGUT Jacques : *Les plantes aquatiques. Milieu aquatique, entretien, désherbage*. 4 fascicules 2<sup>ème</sup> édition. Acta ed. Paris 1987 200p.

MORTAMAIS Elisabeth et MAGERAND Jean : « Marne la vallée, Parc du Lizard ». in *Archivert* N° 13-15. p 39-46

SAN VAL MAUBUEE : Compte-rendu annuel 1995 -: Surveillance écologique des retenues d'eaux pluviales



**Atlas Cartographiques Historiques de Marne la Vallée**

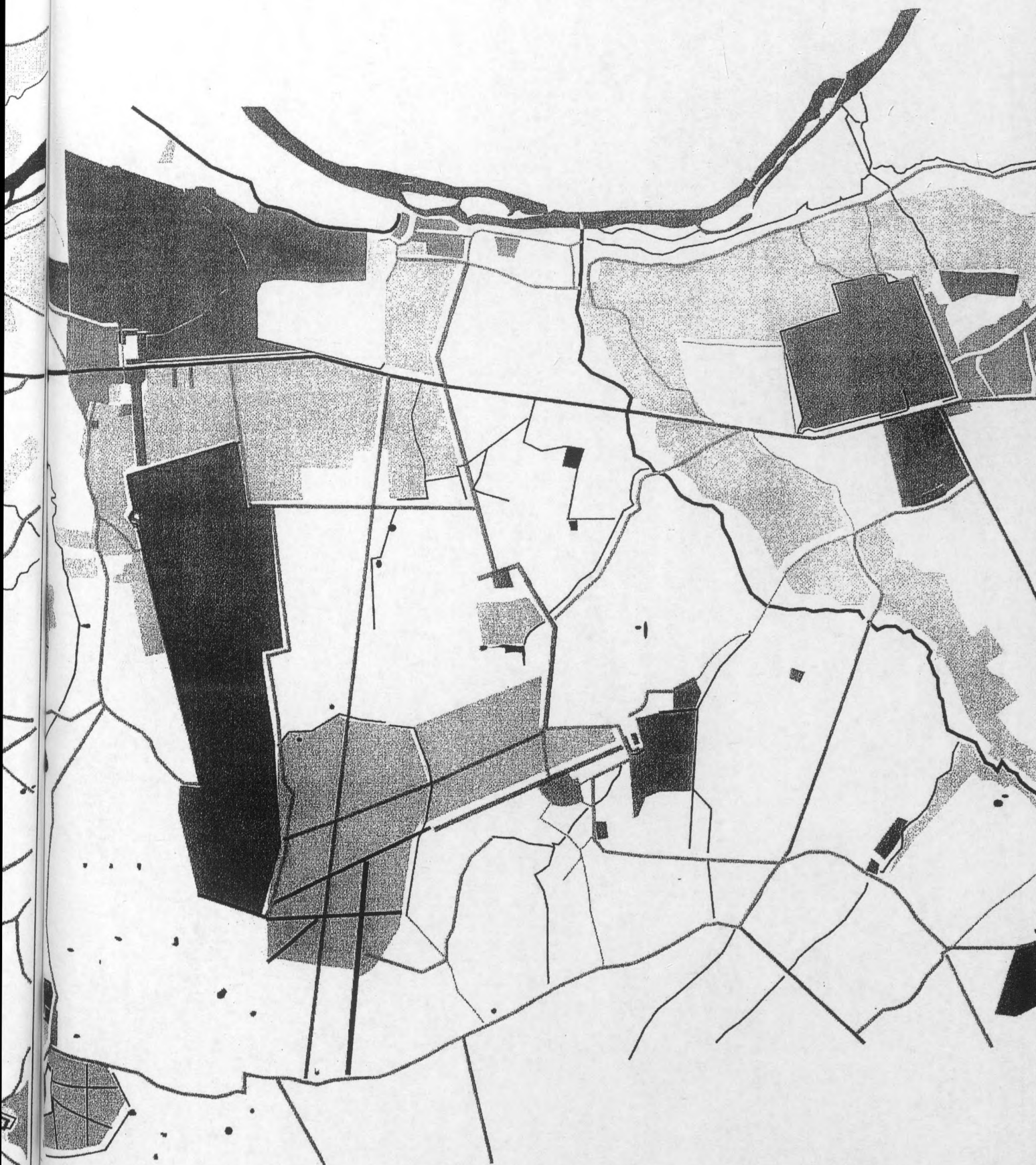
*L'héritage territorial à travers les cartes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*




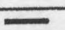
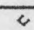
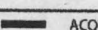
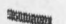




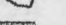

Interprétation d'après le Plan de l'Abbé Delagrive de 1740 à l'échelle du 17280°

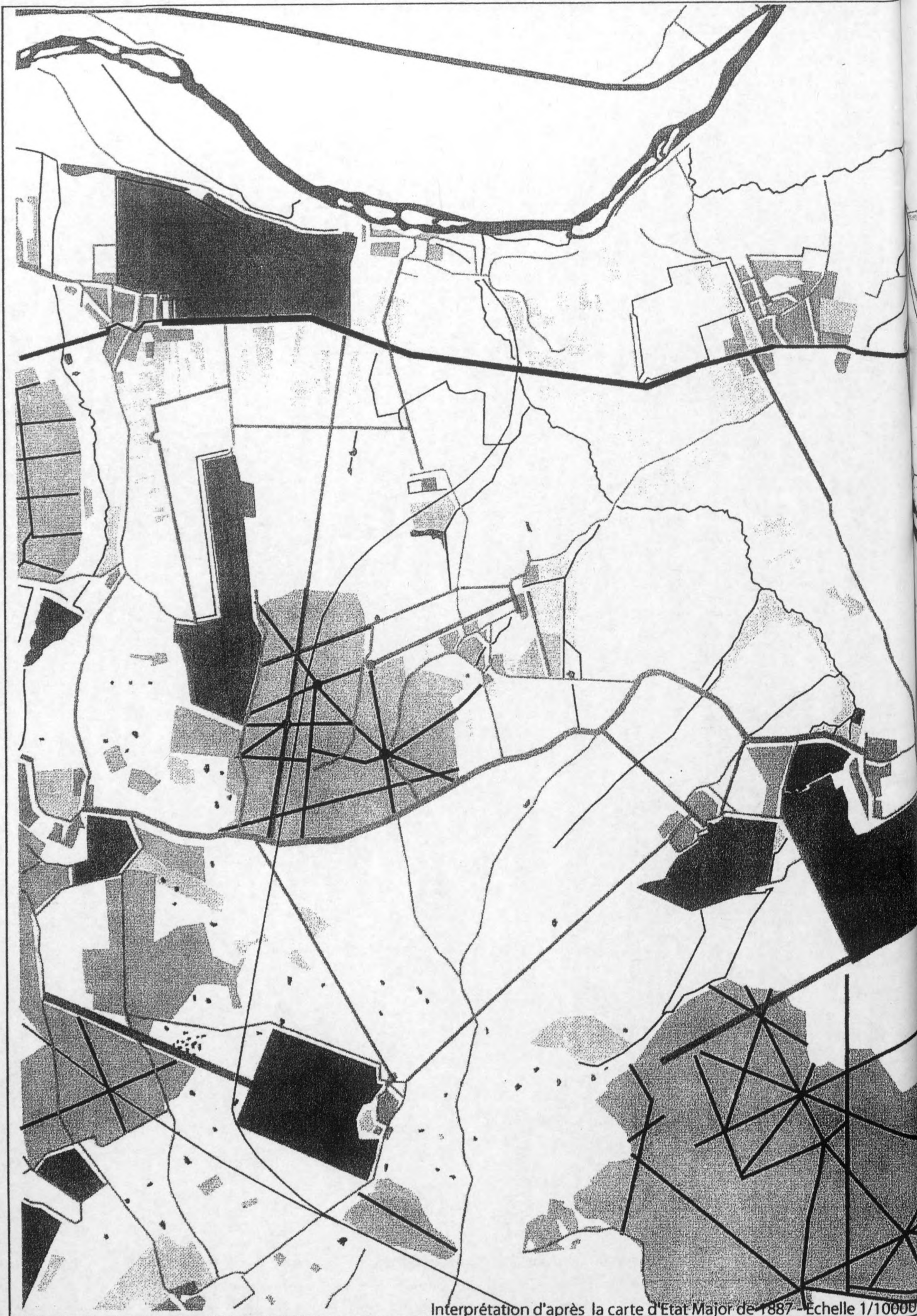
	ROUTES		ALLEES FORESTIERES		REPERES PONCTUELS		ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES
	CHEMINS		MASSIFS FORESTIERS		MURS, ENCEINTES		BASSINS, ETANGS
			PARCS ET JARDINS		BÂTI AGGLOMERE		VERGERS, CULTURES VIVRIERES





Interprétation d'après les Minutes de la carte d'état Major de 1820 à l'échelle du 1/10000

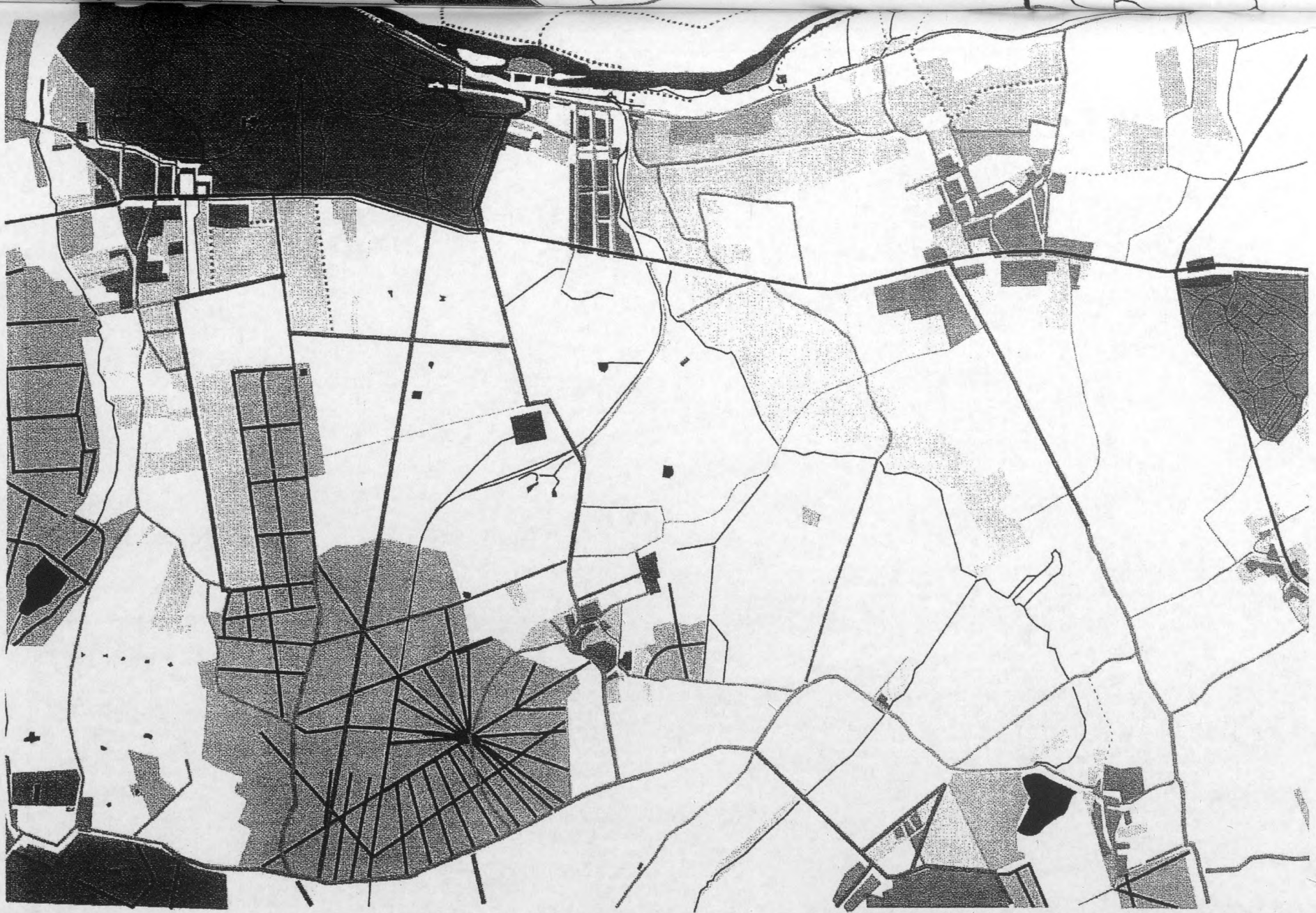
 ROUTES	 ALLEES FORESTIERES	 REPERES PONCTUELS	 ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES
 CHEMINS	 MASSIFS FORESTIERS	 MURS, ENCEINTES	 BASSINS, ETANGS
	 PARCS ET JARDINS	 BÂTI AGGLOMERE	 VERGERS, CULTURES VIVRIERES



Interprétation d'après la carte d'Etat Major de 1887 - Echelle 1/10000

	ROUTES		ALLEES FORESTIERES		REPERES PONCTUELS		ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES
	CHEMINS		MASSIFS FORESTIERS		MURS, ENCEINTES		BASSINS, ETANGS
	VOIES SECONDAIRES		CHEMIN DE FER		PARCS ET JARDINS		BATI AGGLOMERE
							VERGERS, CULTURES VIVRIERES





Interprétation d'après la carte d'Etat Major datée de 1895 à l'échelle du 1/10000

	ROUTES		ALLEES FORESTIERES		REPERES PONCTUELS		ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES
	CHEMINS		MASSIFS FORESTIERS		MURS, ENCEINTES		BASSINS, ETANGS, MARES
	VOIES SECONDAIRES		CHEMIN DE FER		PARCS ET JARDINS		BÂTI AGGLOMERE
							VERGERS, CULTURES VIVRIERES



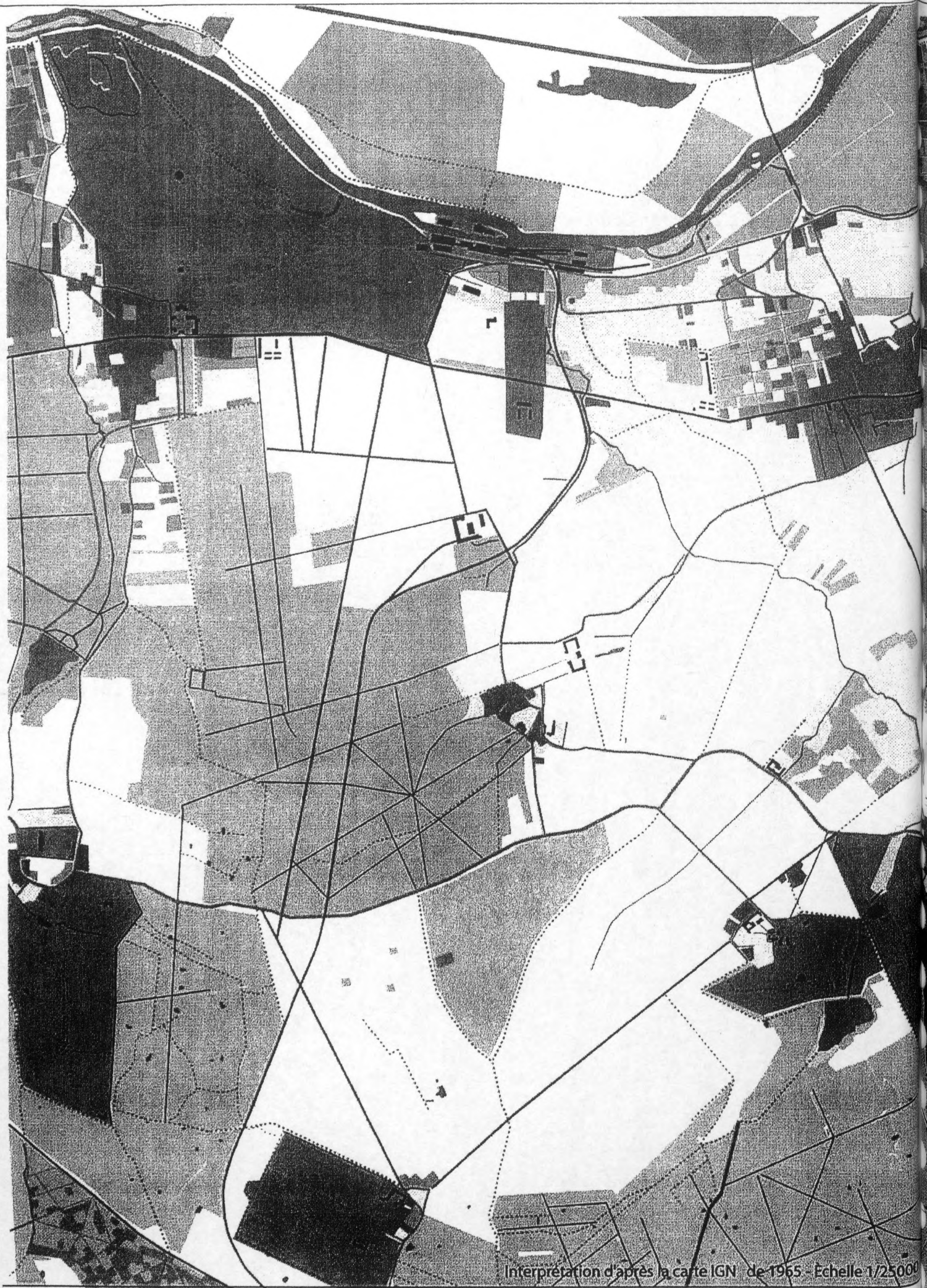
Interprétation d'après la carte IGN de 1933 - échelle 1/20000

ROUTES	ALLÉES Villème	ALLÉES FORESTIÈRES	REPÈRES PONCTUELS	BÂTI AGGLOMÉRÉ	ACQUEDUCS, RIVIÈRES
CHEMINS	VOIES DE LOTISSEMENTS	MASSIFS FORESTIERS	MURS, ENCEINTES	LOTISSEMENTS	BASSINS, ÉTANGS, MARES
	CHEMIN DE FER	PARCS ET JARDINS	AÉRODROME	ZONES INDUSTRIELLES	VERGERS, CULTURES VIVRIÈRES



**Atlas Cartographiques contemporains de Marne la Vallée**

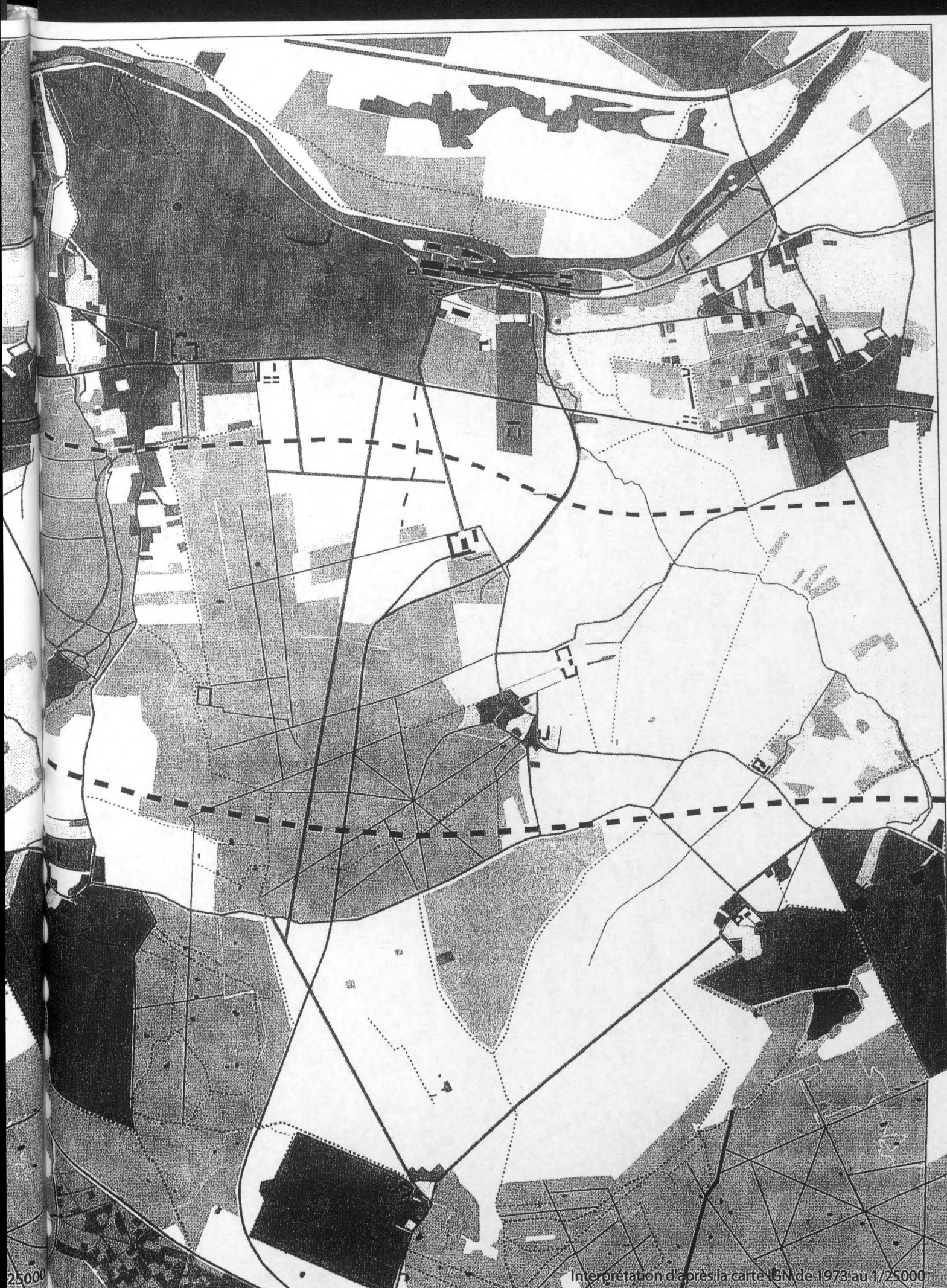
*Les transformations du territoire a travers les cartes (1960/70- 1990/2000)*



Interprétation d'après la carte IGN de 1965 - Echelle 1/25000

ROUTES	ALLÉES VILLES	ALLÉES FORESTIÈRES	REPERES PONCTUELS	BÂTI AGGLOMÉRÉ	ACQUEDUCS, RIVIÈRES
CHEMINS	VOIES DE LOTISSEMENTS	MASSIFS FORESTIERS	MURS, ENCEINTES	LOTISSEMENTS	BASSINS, ÉTANGS, MARES
	CHEMIN DE FER	PARCS ET JARDINS	AÉRODROME	ZONES INDUSTRIELLES	VERGERS, CULTURES VIVRIÈRES





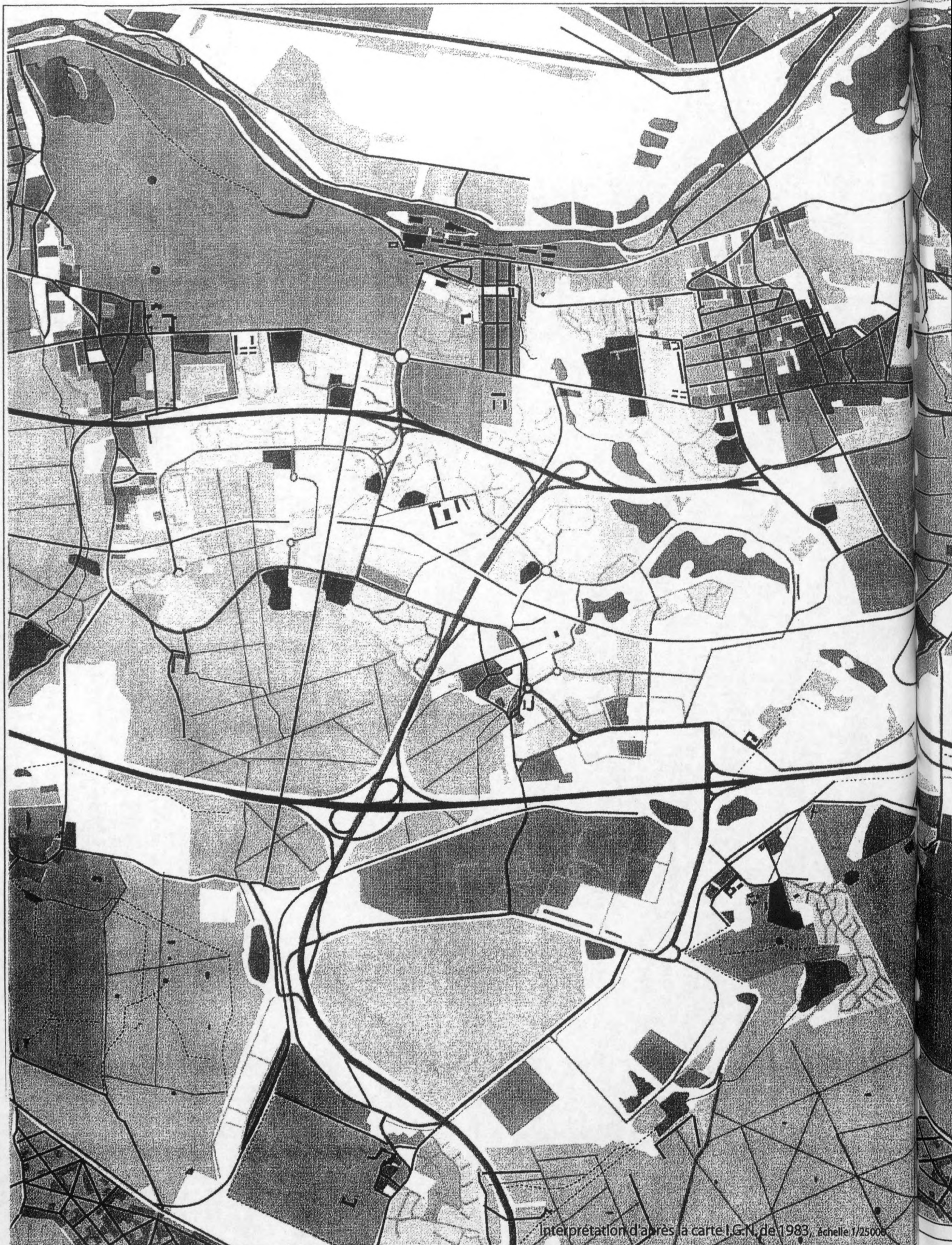
Interprétation d'après la carte IGN de 1973 au 1/25000

25000

RES  
MARES  
S VIVRIÈRES

	AUTOROUTES (PROJETS)		ALLÉES VILLEME		ALLÉES FORESTIÈRES		REPÈRES PONCTUELS		BÂTI AGGLOMÉRÉ		ACQUEDUCS, RIVIÈRES
	ROUTES		VOIES DE LOTISSEMENTS		MASSIFS FORESTIERS		MURS, ENCEINTES		LOTISSEMENTS		BASSINS, ÉTANGS, MARES
	CHEMINS		CHEMIN DE FER		PARCS ET JARDINS		AÉRODROME		ZONES INDUSTRIELLES		VERGERS, CULTURES VIVRIÈRES

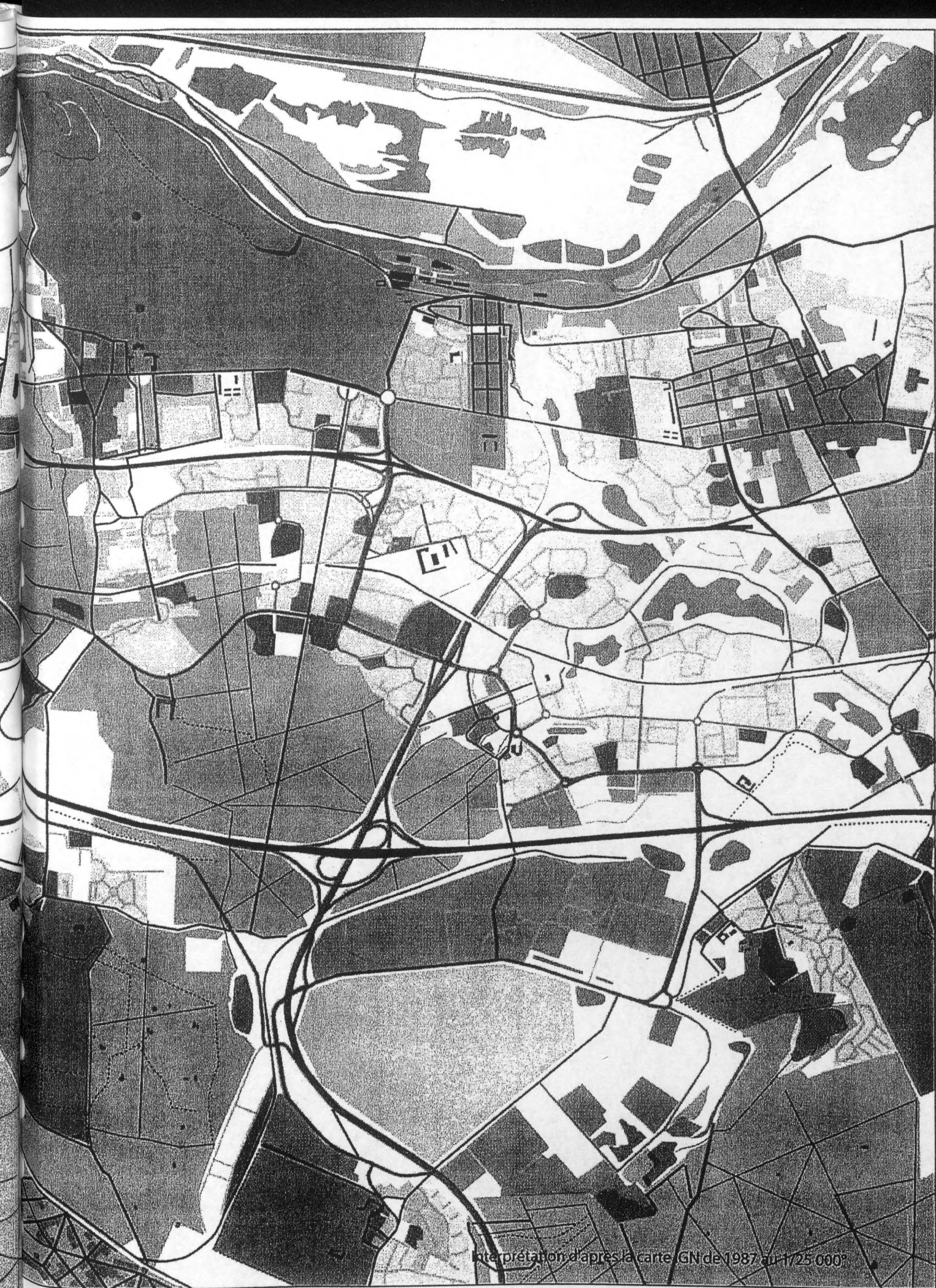




Interprétation d'après la carte I.G.N. de 1983, échelle 1/25000

- |                 |                         |                               |                    |                  |                             |
|-----------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------|
| AUTOROUTES      | VOIES RAPIDES V.N.      | PERSISTANCES D'ANCIENS TRACES | ALLÉES FORESTIÈRES | BÂTI AGGLOMÉRÉ   | ZONES INDUSTRIELLES         |
| NATIONALES      | VOIES SECONDAIRES V.N.  | CHEMIN DE FER, RER            | MASSIFS FORESTIERS | LOTISSEMENTS     | ACQUEDUCS, RIVIÈRES,        |
| DÉPARTEMENTALES | VOIES DE DESSERTES V.N. | AÉRODROME                     | PARCS ET JARDINS   | ÉQUIPEMENTS V.N. | BASSINS, ÉTANGS, MARES,     |
|                 | PISTES CYCLABLES        |                               | REPÈRES PONCTUELS  | BÂTI V.N.        | VERGERS, CULTURES VIVRIÈRES |

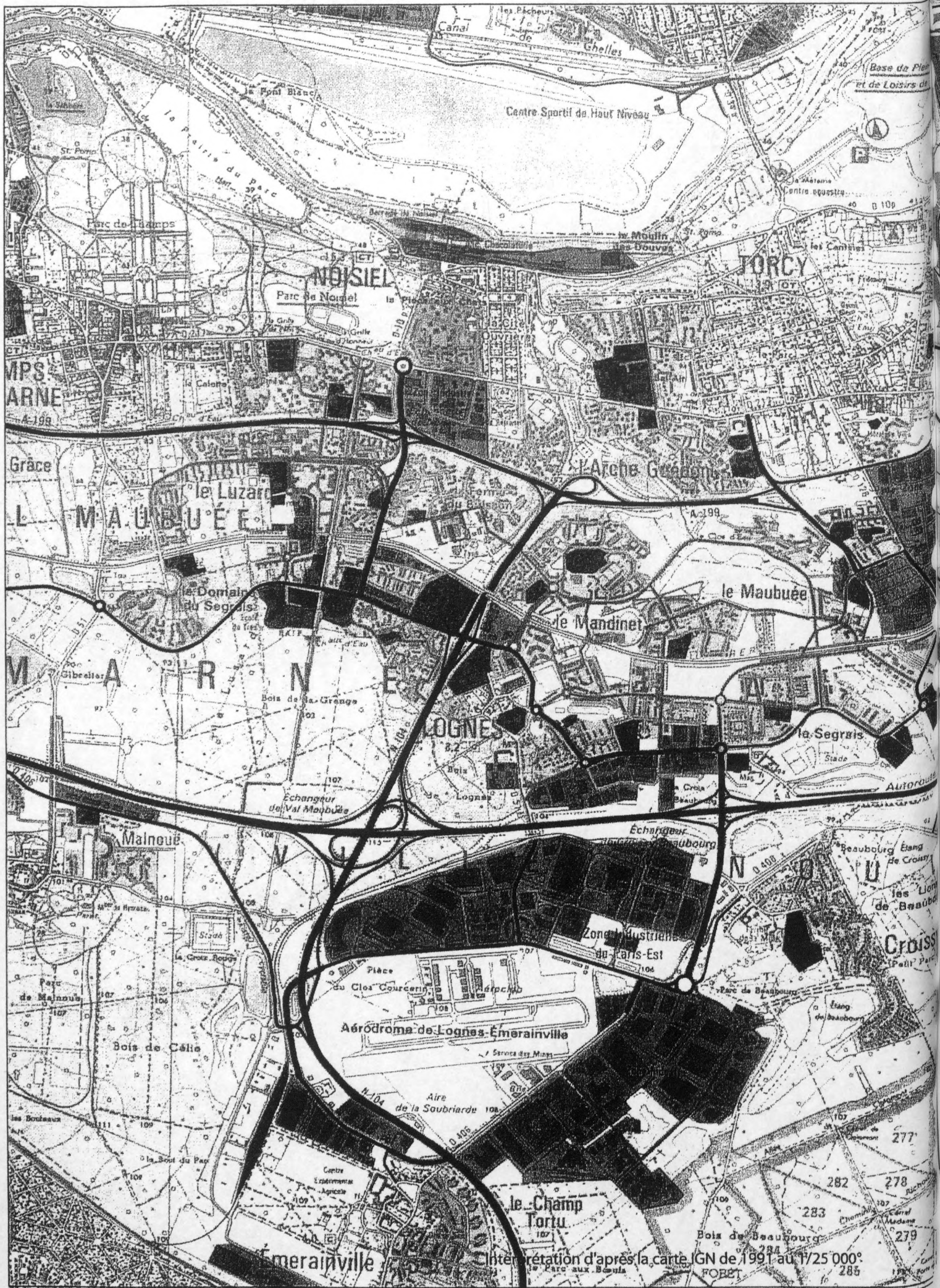




Interprétation d'après la carte IGN de 1987 au 1/25 000

AUTOROUTES	VOIES RAPIDES V.N.	PERSISTANCES D'ANCIENS TRACÉS	ALLEES FORESTIÈRES	BÂTI AGGLOMÉRÉ	ZONES INDUSTRIELLES
NATIONALES	VOIES SECONDAIRES V.N.	CHEMIN DE FER, RER	MASSIFS FORESTIERS	LOTISSEMENTS	ACQUEDUCS, RIVIÈRES,
DÉPARTEMENTALES	VOIES DE DESSERTES V.N.	AÉRODROME	PARCS ET JARDINS	EQUIPEMENTS V.N.	BASSINS, ÉTANGS, MARES
	PISTES CYCLABLES		REPERES PONCTUELS	BÂTI V.N.	VERGERS, CULTURES VIVRIÈRES

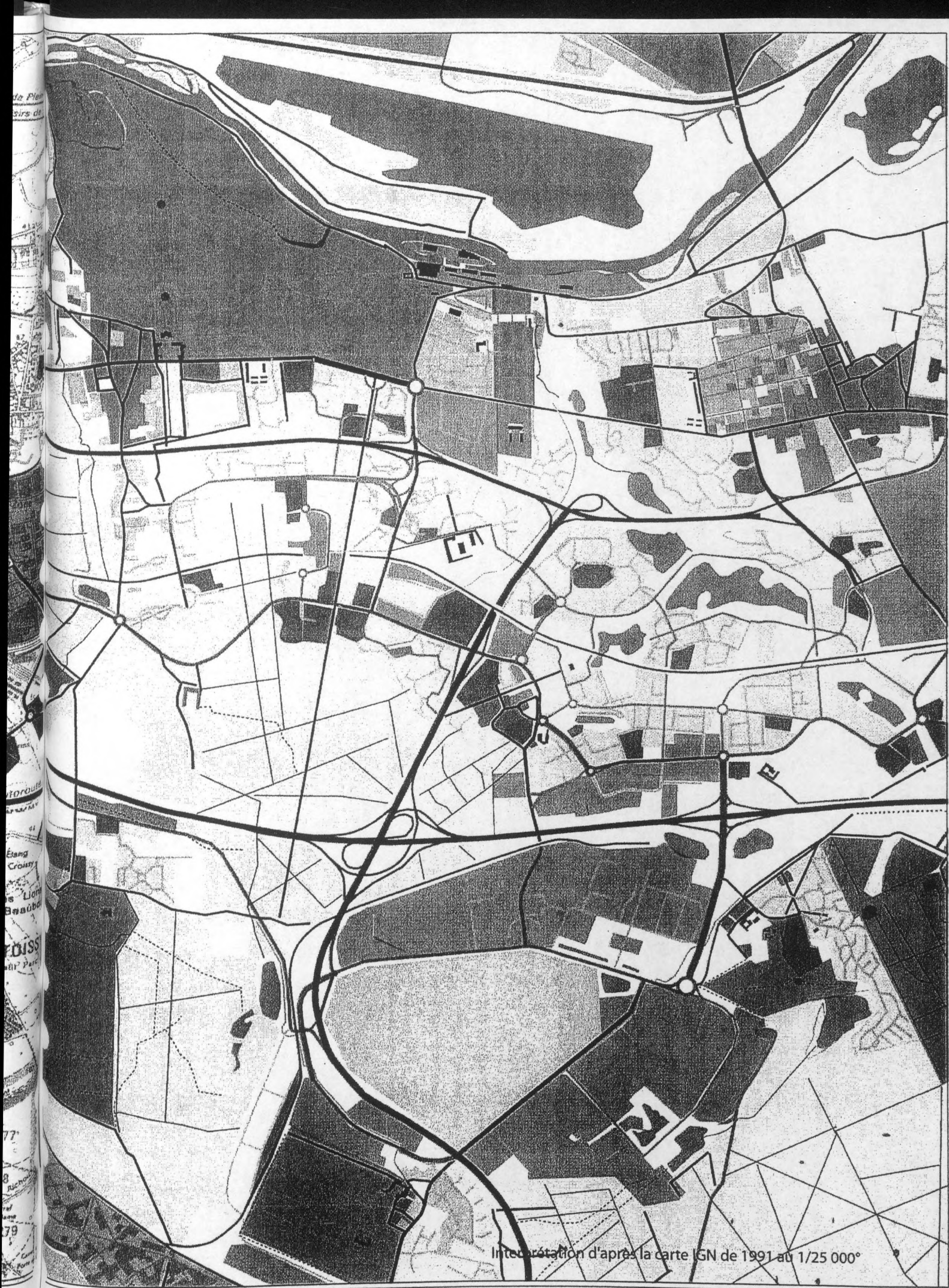







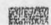
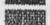


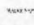
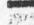
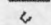
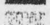


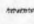

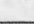
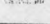
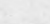


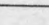
Interprétation d'après la carte IGN de 1991 au 1/25 000°

AUTOROUTE	VOIES RAPIDES V.N	PERSISTANCES D'ANTIENS TRACÉS	ALLEES FORESTIERES MASSIFS FORESTIERS	BÂTI AGGLOMERE LOTISSEMENTS EQUIPEMENT V.N. BÂTI V.N.	ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLLES
DEPARTEMENTALES	VOIES DE DESSERTES	CHEMIN DE FER, RER	PARCS ET JARDINS	REPERES PONCTUELS	BASSINS, ETANGS
PISTES CYCLABLES	AERODROME	ZONES INDUSTRIELLE	VERGERS, CULTURES VIVRIERES		





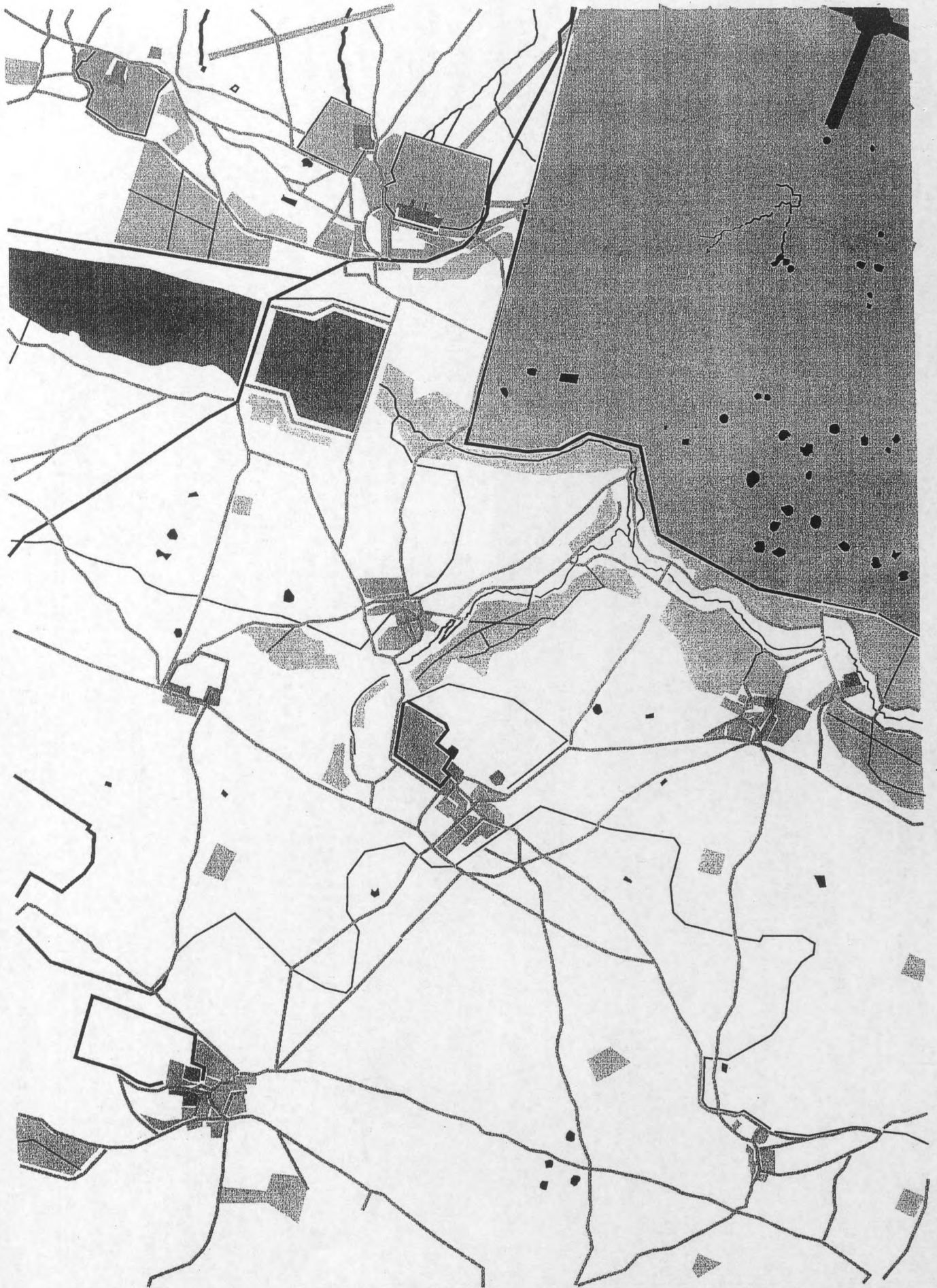
Interprétation d'après la carte IGN de 1991 au 1/25 000°

	AUTOROUTES		VOIES RAPIDES V.N.		PERSISTANCES D'ANCIENS TRACÉS		ALLEES FORESTIERES		BÂTI AGGLOMERE		ZONES INDUSTRIELLES
	NATIONALES		VOIES SECONDAIRES V.N.		CHEMIN DE FER, RER		MASSIFS FORESTIERS		LOTISSEMENTS		ACQUEDUCS, RIVIERES,
	DEPARTEMENTALES		VOIES DE DESSERTES V.N.		AÉRODROME		PARCS ET JARDINS		EQUIPEMENTS V.N.		BASSINS, ETANGS, MARES
			PISTES CYCLABLES				REPÈRES PONCTUELS		BÂTI V.N.		VERGERS, CULTURES VIVRIERES

**Atlas Cartographiques Historiques de Saint Quentin en Yvelines**

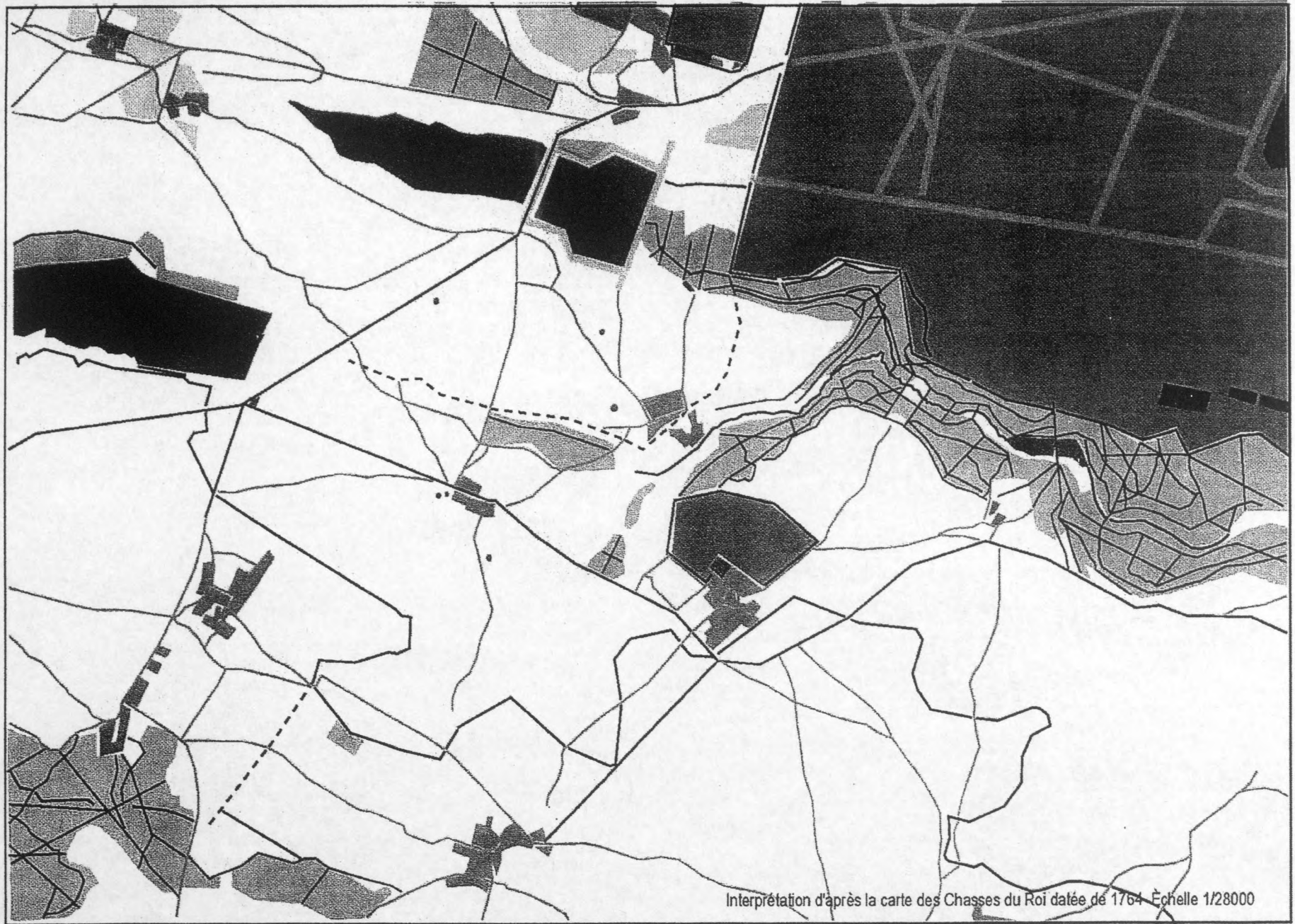
*L'héritage territorial à travers les cartes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*





Interprétation d'après la carte de l'Abée de la Grive de 1740, Échelle 1/17280

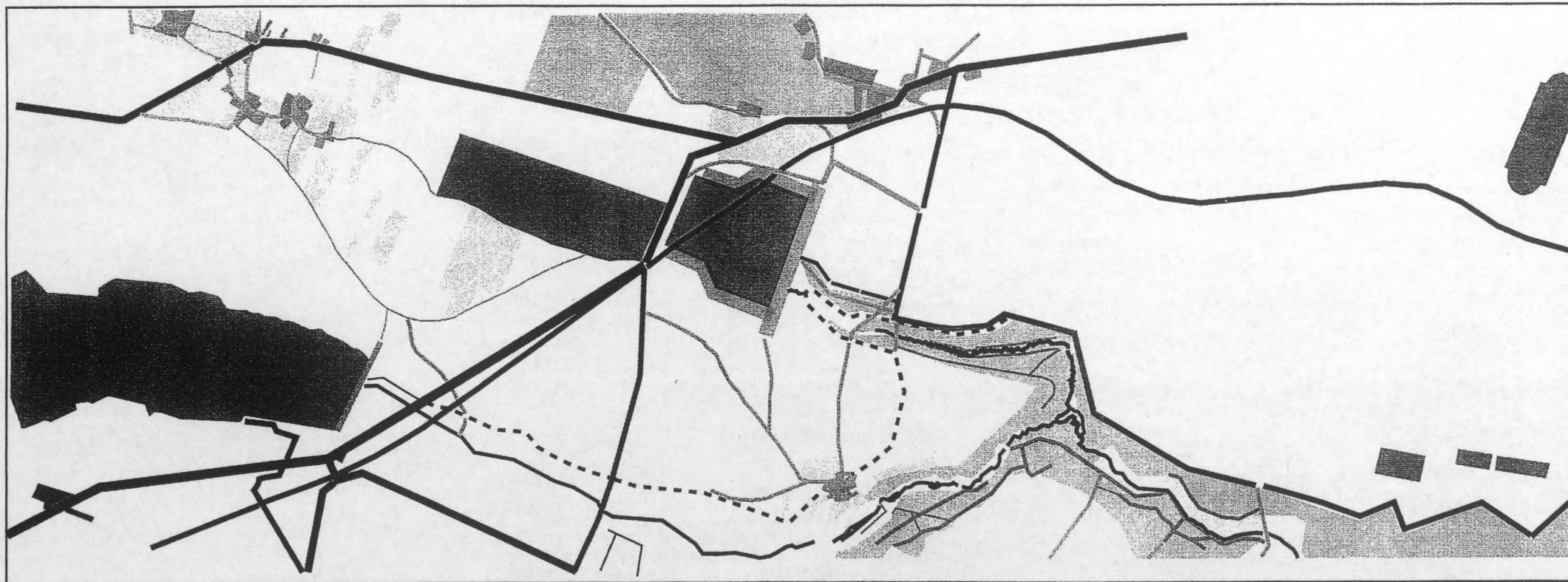
ROUTES	AUTOROUTE	ALLEES FORESTIERES	REPERES PONCTUELS	ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLLES
CHEMINS	CHEMIN DE FER	MASSIFS FORESTIERS	MURS, ENCEINTES	BASSINS, ETANGS
VOIES SECONDAIRES		PARCS ET JARDINS	BÂTI AGGLOMERE	VERGERS, CULTURES VIVRIERES



Interprétation d'après la carte des Chasses du Roi datée de 1764 Échelle 1/28000

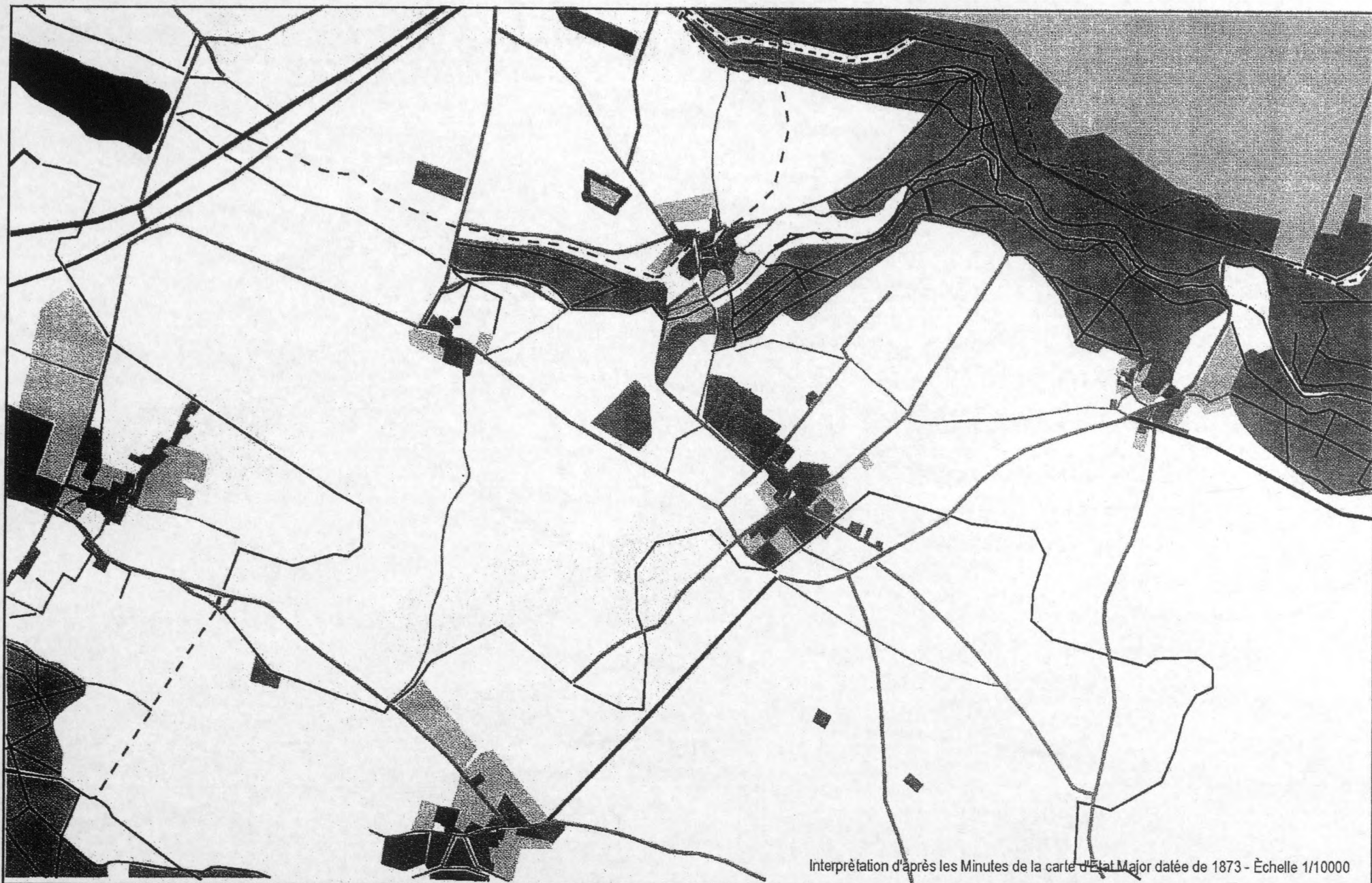
ROUTES	AUTOROUTE	ALLEES FORESTIERES	REPERES PONCTUELS	ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLLES
CHEMINS	CHEMIN DE FER	MASSIFS FORESTIERS	MURS, ENCEINTES	BASSINS, ETANGS
VOIES SECONDAIRES		PARCS ET JARDINS	BÂTI AGGLOMERE	VERGERS, CULTURES VIVRIERES





Interprétation d'après les Minutes de la carte d'Etat Major datée de 1820 - Echelle 1/10000

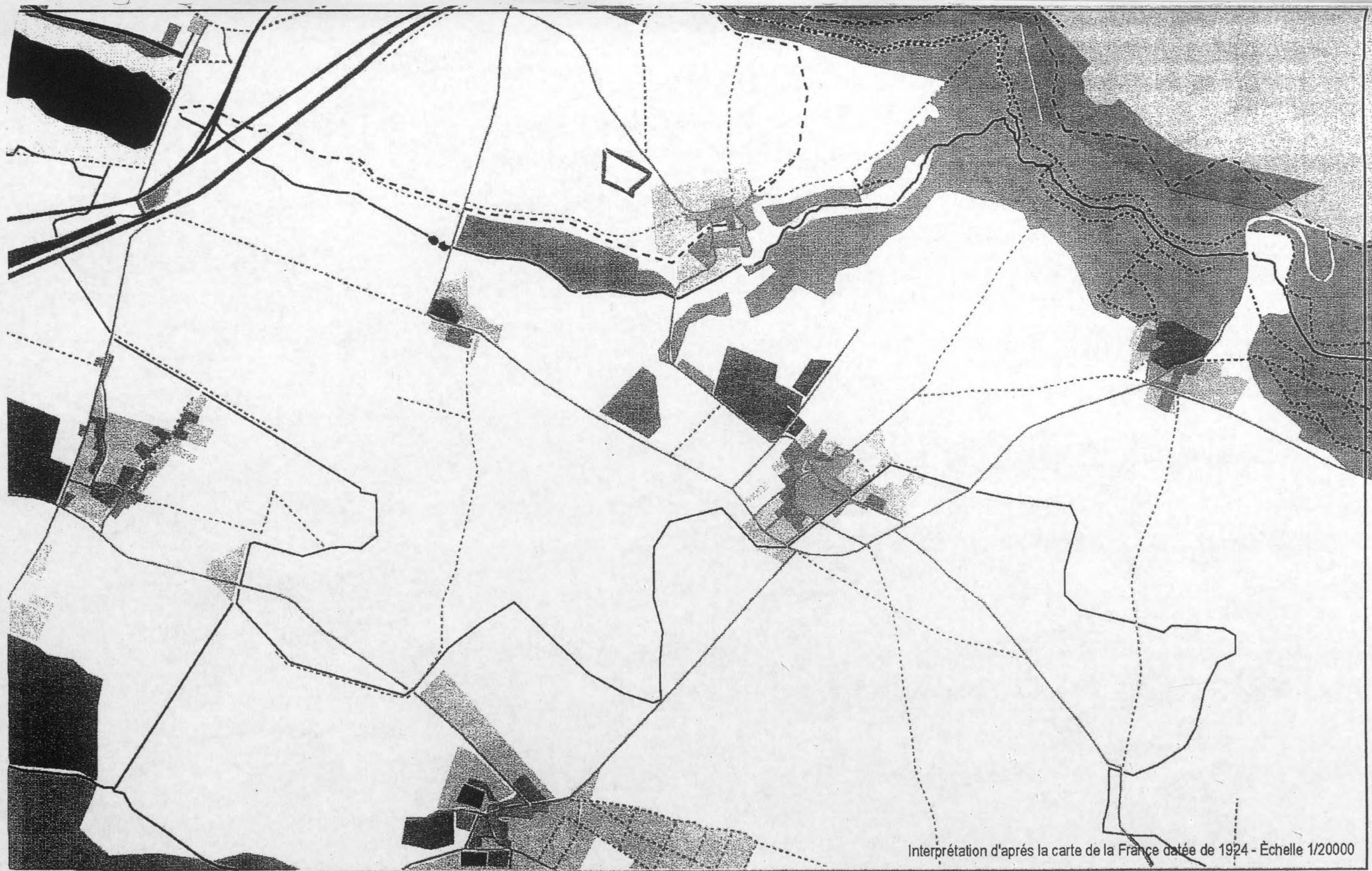




Interprétation d'après les Minutes de la carte d'Etat Major datée de 1873 - Échelle 1/10000

Routes	Allées plantées / Allées de Chateaux	Aqueducs souterrains	Bois	Parcs	Urbanisation
Chemins	Chemins de Fer	Rivières, rigoles	Prairies Humides/ Marais	Repères	Vergers / Jardins
Chemins forestiers	Murs				





- |                    |                                      |                           |         |                   |
|--------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------|-------------------|
| Routes             | Allées plantées / Allées de Chateaux | Bois                      | Parcs   | Urbanisation      |
| Chemins            | Chemins de Fer                       | Prairies Humides / Marais | Repères | Vergers / Jardins |
| Chemins forestiers | Murs                                 | Aqueducs souterrains      |         |                   |
|                    | Rivières, rigoles                    |                           |         |                   |



Interprétation d'après la carte de la France datée de 1935 - Échelle 1/20000

- |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— ROUTES</li> <li>— CHEMINS</li> <li>— VOIES SECONDAIRES</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— AUTOROUTE</li> <li>— CHEMIN DE FER</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— ALLEES FORESTIERES</li> <li>■ MASSIFS FORESTIERS</li> <li>■ PARCS ET JARDINS</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>◊ REPERES PONCTUELS</li> <li>□ MURS, ENCEINTES</li> <li>■ BÂTI AGGLOMERE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES</li> <li>■ BASSINS, ETANGS</li> <li>■ VERGERS, CULTURES VIVRIERES</li> </ul> |
|--|--|--|--|--|



**Atlas Cartographiques contemporains de Saint Quentin en  
Yvelines**

*Les transformations du territoire a travers les cartes (1960/70- 1990/2000)*

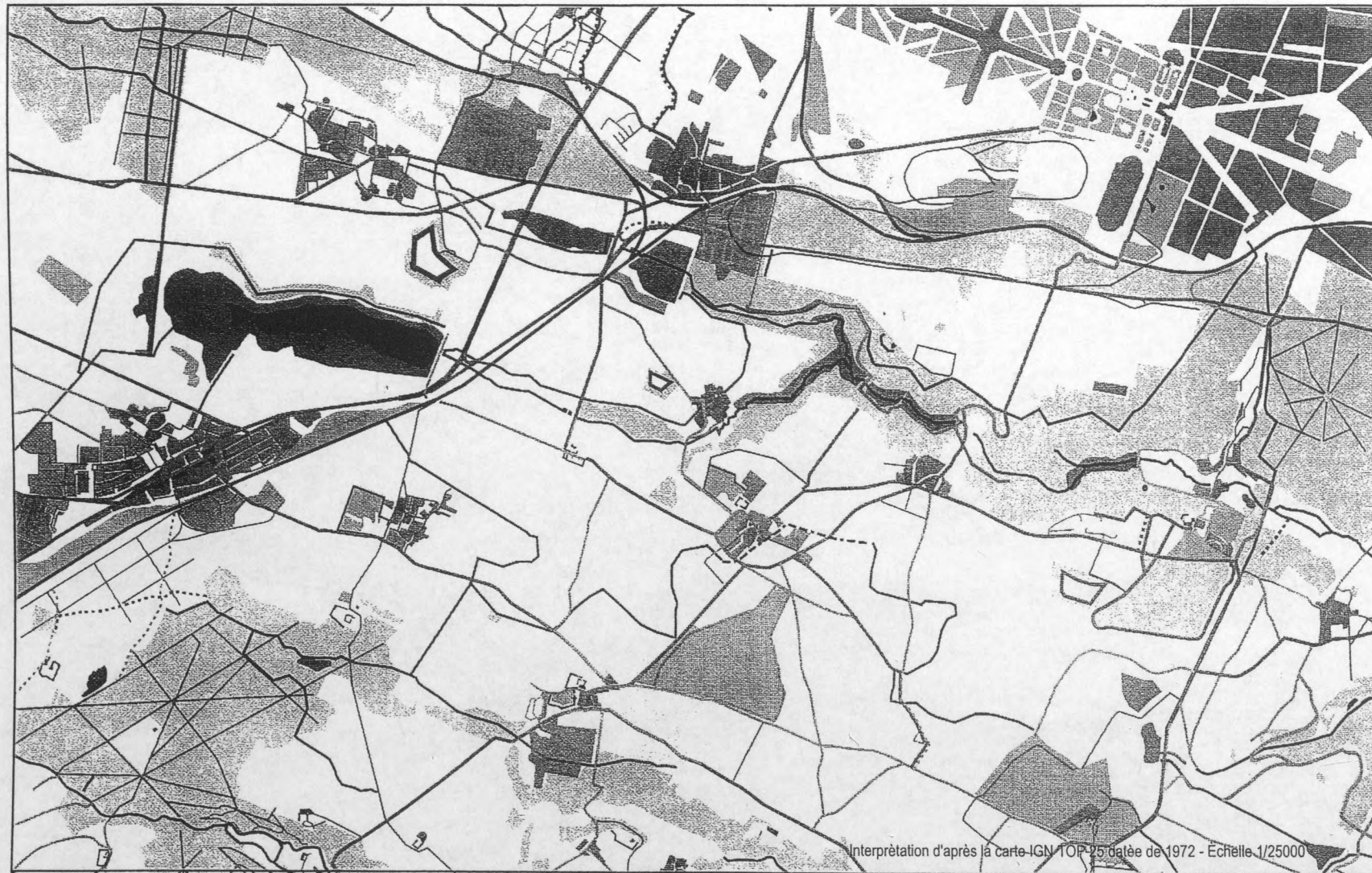
VERGÈRES, CULTURES VIVRIÈRES  
BASSINS, ETANGS  
BOIS, ENCLAVES  
BÂTI, AGGLOMÉRÉ  
PARCS ET JARDINS  
CHEMIN DE FER  
VOIES SECONDAIRES



Interprétation d'après la carte IGN TOP/25 datée de 1962 - Échelle 1/25000

- |                   |               |                    |                   |                              |
|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|------------------------------|
| ROUTES            | AUTOROUTE     | ALLEES FORESTIERES | REPERES PONCTUELS | ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLAS |
| CHEMINS           | CHEMIN DE FER | MASSIFS FORESTIERS | MURS, ENCEINTES   | BASSINS, ETANGS              |
| VOIES SECONDAIRES |               | PARCS ET JARDINS   | BÂTI AGGLOMERE    | VERGERS, CULTURES VIVRIERES  |





ROUTES	CHEMINS	VOIES SECONDAIRES	AUTOROUTE	CHEMIN DE FER	ALLEES FORESTIERES	MASSIFS FORESTIERS	PARCS ET JARDINS	REPERES PONCTUELS	MURS, ENCEINTES	BÂTI AGGLOMERE	ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES	BASSINS, ETANGS	VERGERS, CULTURES VIVRIERES
--------	---------	-------------------	-----------	---------------	--------------------	--------------------	------------------	-------------------	-----------------	----------------	------------------------------	-----------------	-----------------------------



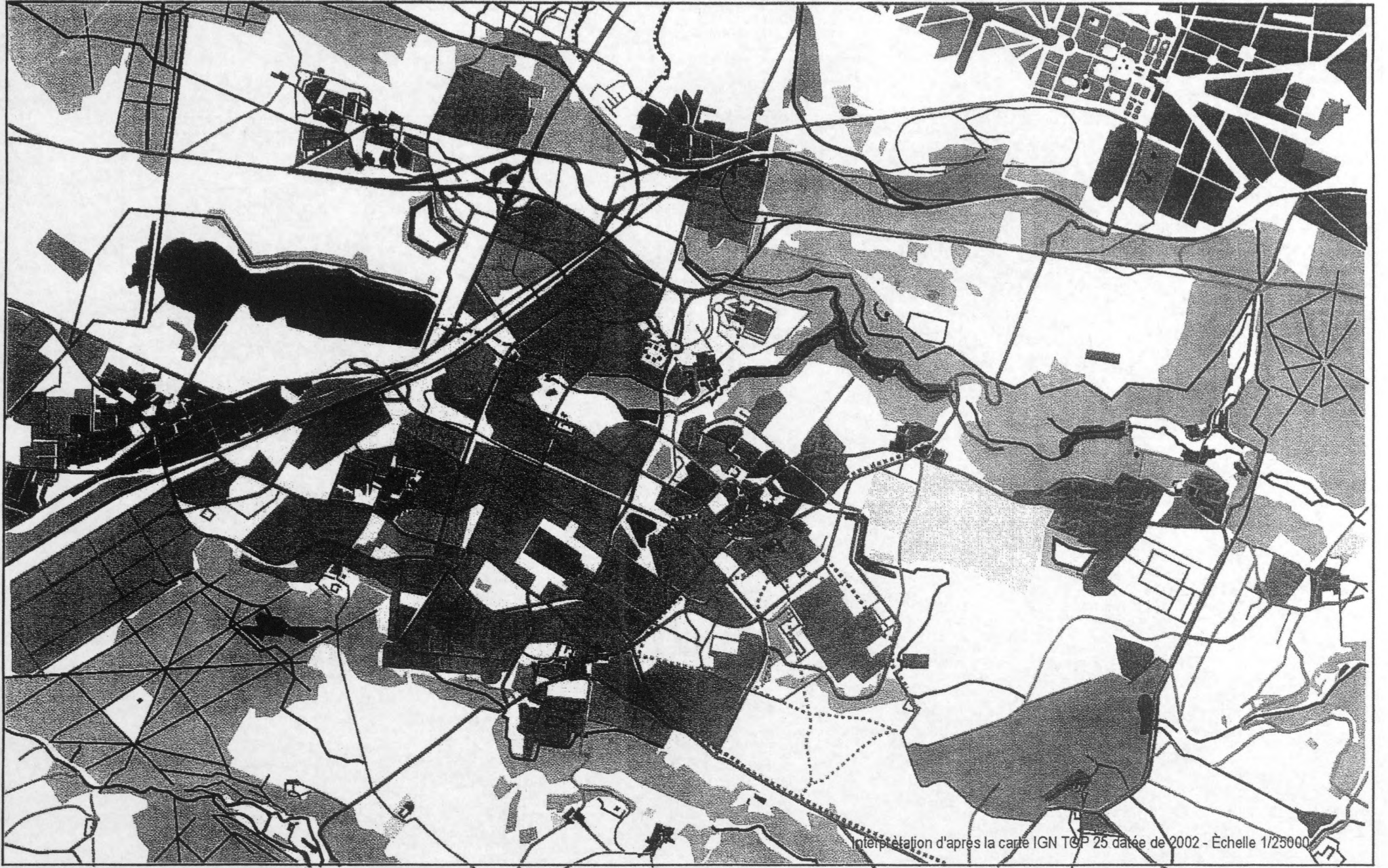
- |                     |                 |                      |                     |                                |
|---------------------|-----------------|----------------------|---------------------|--------------------------------|
| — ROUTES            | — AUTOROUTE     | — ALLEES FORESTIERES | ◇ REPERES PONCTUELS | — ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES |
| — CHEMINS           | — CHEMIN DE FER | ▨ MASSIFS FORESTIERS | □ MURS, ENCEINTES   | ▾ BASSINS, ETANGS              |
| — VOIES SECONDAIRES |                 | ▨ PARCS ET JARDINS   | ▨ BÂTI AGGLOMERE    | ▾ VERGERS, CULTURES VIVRIERES  |





ROUTES	AUTOROUTE	ALLEES FORESTIERES	REPERES PONCTUELS	ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES
CHEMINS	CHEMIN DE FER	MASSIFS FORESTIERS	MURS, ENCEINTES	BASSINS, ETANGS
VOIES SECONDAIRES		PARCS ET JARDINS	BÂTI AGGLOMERE	VERGERS, CULTURES VIVRIERES





Interprétation d'après la carte IGN TOP 25 datée de 2002 - Échelle 1/25000

- |                   |               |                    |                   |                              |
|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|------------------------------|
| ROUTES            | AUTOROUTE     | ALLEES FORESTIERES | REPERES PONCTUELS | ACQUEDUCS, RIVIERES, RIGOLES |
| CHEMINS           | CHEMIN DE FER | MASSIFS FORESTIERS | MURS, ENCEINTES   | BASSINS, ETANGS              |
| VOIES SECONDAIRES |               | PARCS ET JARDINS   | BÂTI AGGLOMERE    | VERGERS, CULTURES VIVRIERES  |